

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC

THÈSE PRÉSENTÉ À
L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES

COMME EXIGENCE PARTIELLE
DU DOCTORAT EN ÉTUDES QUÉBÉCOISES

PAR
GASTON CÔTÉ

DOMESTIQUER LE SAUVAGE : CHASSEURS SPORTIFS ET GESTION DE LA
GRANDE FAUNE AU QUÉBEC (1858-2004)

JANVIER 2017

RÉSUMÉ

Depuis la fin du XIX^e siècle, la chasse au Québec fait l'objet d'un encadrement réglementaire avec l'objectif avoué d'assurer la survie à long terme du gibier sauvage. Dans cette thèse, nous montrons qu'en visant la pérennisation des ressources cynégétiques en même temps que leur exploitation intensive, les mesures de gestion faunique et les pratiques de chasse sportive exercent une « action domesticatoire » sur la faune sauvage, depuis les premières lois sur les clubs de chasse et pêche en 1858 à l'adoption du plan de gestion du caribou toundrique en 2004, en passant par la mise sur pied du service de la chasse et des pêcheries en 1883. L'objectif de cette thèse est d'examiner ces changements de rapports à la nature dans la société québécoise. Notre démarche repose sur l'examen des pratiques de chasse sportive et des mesures gouvernementales de gestion faunique, ainsi que sur une étude de l'évolution des populations de gros gibiers.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'épuisement des populations de certaines espèces de grands gibiers et la mise en cause de la chasse de subsistance pour ce déclin présumé des ressources fauniques poussent le gouvernement provincial à légiférer. Des mesures réglementaires mènent à une restriction de l'accès au territoire par la location des droits exclusifs de chasse et de pêche sur les terres publiques au profit de clubs privés dominés par des chasseurs sportifs provenant des élites urbaines. Notre traitement

statistique des données contenues dans le registre des clubs et les rapports annuels des ministères concernant les baux sportifs met en lumière les modalités de la participation des chasseurs sportifs résidents et étrangers à ce mode de gestion du territoire dénommé le « système des clubs privés de chasse ». Il expose également comment ce régime instaure une hiérarchie entre les chasseurs sportifs selon leur provenance géographique et, conséquemment, selon leur statut économique. Bien que les chasseurs étrangers bénéficient grandement du mode de location des droits de chasse instauré par le gouvernement québécois, des chasseurs résidents obtiennent un bail pour chasser sur les terres publiques. Toutefois, leur territoire est généralement plus petit que celui auquel accèdent les chasseurs non-résidents. Ces derniers jouissent d'un succès de chasse élevé plus longtemps que ne le font les chasseurs résidents, car ils sont en mesure d'établir une plus faible densité de chasseurs.

Bien qu'une démocratisation de l'accès aux ressources cynégétiques soit en marche depuis le début du XX^e siècle et s'accélère au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, un grand nombre de chasseurs sportifs résidents n'ont toujours pas accès à un territoire de chasse au début des années 1970. À l'époque, la généralisation de la chasse sportive auprès de la population québécoise mène à une pression de chasse inédite sur les populations de grands gibiers. Cette situation alimente la grogne populaire contre le système des clubs privés et oblige le gouvernement à revoir ses pratiques de gestion faunique qui repose toujours sur le mode de location de droits de chasse instauré dans les années 1880. Le service faunique du gouvernement provincial entreprend alors d'articuler des savoirs en écologie des populations pour assurer la pérennité des ressources cynégétiques ainsi qu'une exploitation faunique toujours plus intensive. La

chasse sportive devient alors le principal outil de régulation des populations fauniques. L'implantation d'un système de suivi des populations conjuguée à la volonté gouvernementale de modifier les populations fauniques afin qu'elles répondent aux besoins de la société en terme de succès de chasse et de développement économique sont au cœur de ce changement. En analysant les dynamiques des populations propres à chaque espèce et en implantant des modalités de chasse sélectives ainsi que le contrôle des prédateurs, la gestion de la faune intervient dans la protection des populations de gros gibiers ainsi que dans leurs structures, contribuant ainsi à la domestication du sauvage.

RERMERCIEMENTS

Je tiens à remercier tout spécialement mon directeur de recherche Stéphane Castonguay. Je lui suis profondément redevable pour avoir mené le projet à terme. Sa ténacité, sa rigueur, sa grande disponibilité, son énergie, sa capacité d'analyse, sa curiosité intellectuelle m'ont permis de transformer de vagues intentions de recherche en une démarche scientifique et un projet concret.

Un grand merci aux organismes qui ont soutenu financièrement le projet au cours des ans : le Centre interuniversitaire en études québécoises (bourse de soutien en 2016, bourse doctorale de recherche en 2010), le Conseil canadien de recherche en sciences humaines (bourse doctorale du Conseil canadien de recherche en sciences humaines de 2008 à 2011, bourse doctorale pour un stage de recherche à l'Université de Caen-Basse-Normandie en 2010) et la Chaire de recherche du Canada en histoire environnementale du Québec (bourse doctorale en 2007).

Merci à ma petite famille qui a dû composer avec mes nombreuses absences...

TABLE DES MATIÈRES

RÉSUMÉ	i
TABLE DES MATIÈRES	v
LISTE DES TABLEAUX	ix
LISTE DES FIGURES	x
LISTE DES ABRÉVIATIONS	xv
INTRODUCTION	1
Bilan de la littérature	2
Chasse sportive et gestion de la faune : du conservationnisme à l'environnementalisme	3
Les rapports sociaux à l'animal : de la domestication et du sauvage	12
Problématique	20
Questions de recherche	22
Hypothèses	23
Démarche méthodologique	27
Sources	30
Fluctuations de populations animales de grands gibiers.....	30
Représentation et encadrement de l'exploitation faunique.....	34
Structure de la thèse	35
CHAPITRE 1	
LE GRAND GIBIER AU QUÉBEC : DYNAMIQUES POPULATIONNELLES ET HUMANISATION DE L'ARRIÈRE-PAYS (FIN DU XIX^E-MILIEU DU XX^E)	40
1.1. Les fluctuations des populations animales sauvages au XIX^e-XX^e siècles	43
1.2. La grande faune originelle : la fragilité du caribou	44
1.2.1. Espèce et répartition des écotypes	44

1.2.2. Le lent recul du caribou des bois.....	49
1.2.2.1. L'exploitation forestière et l'aire de répartition du caribou.....	55
1.2.2.2. La chasse et le braconnage.....	57
1.2.2.3. Relations interspécifiques.....	60
1.2.3. Le caribou toundrique, les cycles du grand nord.....	62
1.2.4. Le caribou montagnard, occupant de la Gaspésie.....	63
1.2.5. Le caribou forestier de Charlevoix.....	65
1.3. Exploitation forestière et chasse intensive : la résistance de l'orignal.....	69
1.3.1. Habitat et écologie.....	69
1.3.2. Déclin de l'orignal au sud et expansion au nord.....	71
1.4. La nouvelle grande faune : la marginalité et l'adaptabilité du cerf de Virginie..	79
1.4.1. Habitat et écologie.....	79
1.4.2. Extension de l'aire de répartition du cerf au Québec.....	81
1.4.3. Rigueur de l'hiver et limites de l'adaptabilité du cerf.....	86
1.5. L'ours noir : un animal nuisible et un gros gibier.....	89
Conclusion.....	95
CHAPITRE 2	
RÉSERVER L'ACCÈS AU TERRITOIRE DE CHASSE : LE SYSTÈME DES CLUBS PRIVÉS COMME MODE DE GESTION DU GRAND GIBIER (1858-1939).....	98
2.1. La mise en place d'un système de location des droits de chasse et pêche sur les terres de la Couronne.....	99
2.2. Hiérarchisation de l'accès au territoire et encadrement des chasseurs sportifs.....	119
Conclusion.....	146
CHAPITRE 3	
DIFFUSION DE LA CHASSE SPORTIVE ET DISPONIBILITE DU GRAND GIBIER (1939-1971).....	147
3.1. La diffusion de la chasse sportive au sein de la population québécoise.....	149
3.2. Les effets initiaux de la diffusion de la chasse sportive sur les populations de grands gibiers.....	157
3.3. Le service d'aménagement de la faune (1961-1971).....	166
3.4. La « <i>Buck fever</i> » : la chasse sportive et la population du cerf de Virginie.....	178

3.4.1. Suivi des populations et mesures initiales.....	178
3.4.2. La recherche des causes du déclin des populations.....	182
3.5. Un gibier de substitution : la chasse sportive et ses effets sur l'original.....	193
.....	
Conclusion.....	199
 CHAPITRE 4	
UN TERRITOIRE SOUS TENSION : SATURATION ET REMISE EN	
QUESTION DU SYSTEME DES CLUBS DE CHASSE (1939-1970).....	
200	
 4.1. La saturation du territoire de chasse	203
 4.2. La chasse en dehors des terres publiques affermées aux clubs privés	214
4.2.1. Parcs et réserves	215
4.2.2. Les pourvoiries ou « outfitters ».....	218
4.2.3. La chasse sur les terres privées.....	221
 4.3. Contestation des clubs privés et mise en disponibilité des territoires affermées	233
.....	
 4.4. La radicalisation de la critique du système des clubs privés.....	248
 Conclusion.....	256
 CHAPITRE 5	
LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS AU TERRITOIRE DE CHASSE : LES	
POLITIQUES GOUVERNEMENTALES (1970-1985)	
258	
 5.1. Les politiques de démocratisation de l'accès au territoire de chasse	258
5.1.1. Opération accessibilité (1970-1976)	259
5.1.2. Les unités d'aménagement et les sociétés d'aménagement et de conservation	264
.....	
 5.2. Opération gestion faune (1976-1982).....	267
5.2.1. L'évaluation de la situation	268
5.2.2. Le déclubage.....	275
 5.3. Harmonisation de la gestion du territoire de chasse.....	283
5.3.1. Les pourvoiries	283
5.3.2. Les parcs et réserves.....	289
 Conclusion.....	291
 CHAPITRE 6	
LES PLANS DE GESTION DU GROS GIBIER : CHASSE SPORTIVE ET	
RÉGULATION DES POPULATIONS (1971-1998).....	
293	

6.1. La recherche faunique et la compilation systématique des données	293
6.2. La production d'un grand gibier populaire : le cerf de Virginie.....	304
6.2.1. L'insularité du cas d'Anticosti	314
6.3. Un gibier de substitution devenu cible de choix: l'original	320
6.4. Mise en marché de la chasse sportive d'un nuisible : l'ours noir	333
6.5. La conservation d'un patrimoine faunique: le caribou	342
6.5.1. Le caribou forestier de Charlevoix	345
6.5.2. La caribou montagnard de la Gaspésie.....	349
6.5.3. Le caribou toundrique	353
Conclusion.....	360
CONCLUSION GÉNÉRALE	363
BIBLIOGRAPHIE	382
I-Sources	382
Archives	382
Publications gouvernementales sérielles	382
Publications scientifiques	383
Périodiques (années dépouillées).....	397
Base de données.....	398
II. Études.....	398

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : La conception zoologique de la domestication	15
Tableau 2 : L'action domesticatoire selon Jean-Pierre Digard	22
Tableau 2.1 : Revenus globaux en dollars courants provenant de la chasse pour les années 1895 à 1945 (comptabilisés au 30 juin)	115

LISTE DES FIGURES

Figure 1.1 : Le wapiti (<i>Elaphus canadensis</i>)	42
Figure 1.2 : Le caribou toundrique (<i>Rangifer tarandus</i>)	51
Figure 1.3 : Le caribou forestier (<i>Rangifer tarandus</i>)	52
Figure 1.4 : Répartition sud du caribou (1850-1950).....	54
Figure 1.5 : L'exploitation du caribou par la chasse sportive et pour la fourrure (1918-1934)	59
Figure 1.6 : L'orignal (<i>Alces Americana</i>)	72
Figure 1.7 : Évolution de la limite septentrionale de l'aire de répartition de l'orignal (1875-1970)	77
Figure 1.8 : Le cerf de Virginie (<i>Odocoileus virginianus</i>).....	81
Figure 1.9 : Carte de répartition du cerf de Virginie au Québec	85
Figure 1.10 : L'ours noir (<i>Ursus americanus</i>).....	90
Figure 1.11 : Évolution du nombre de primes remises pour la destruction de l'ours (1929-1962).....	94
Figure 2.1 : Évolution du nombre de territoires de chasse et de pêche sous bail (1886-1939).....	124
Figure 2.2 : Provenance des locataires d'un territoire de chasse en 1900	126
Figure 2.3 : Provenance des locataires d'un territoire de chasse en 1914	128
Figure 2.4 : Superficie selon la provenance des locataires d'un territoire de chasse en 1900 (en milles carrés).....	129
Figure 2.5 : Superficie selon la provenance des locataires d'un territoire de chasse en 1914 (en milles carrés).....	130
Figure 2.6 : Évolution de la superficie totale du territoire de chasse sous bail de 1900 à 1917 (en milles carrés).....	131
Figure 2.7 : Évolution de la superficie totale du territoire de chasse sous bail de 1919 à 1939 (en milles carrés).....	132

Figure 2.8 : Nombre de baux de chasse de 1919 à 1930.....	133
Figure 2.9 : Évolution de la superficie moyenne des territoires de chasse sous bail de 1919 à 1939 (en milles carrés).....	133
Figure 2.10 : Évolution du nombre de membres résidents et non-résidents des clubs de chasse et de pêche (1930-1939)	134
Figure 2.11 : Évolution du nombre de membres résidents et non-résidents des clubs de chasse et de pêche (1930-1939)	135
Figure 2.12 : Superficies moyenne et médiane selon la catégorie de superficie en milles carrés (1919-1930)	137
Figure 2.13 : Répartition des membres résidents et non-résidents selon la superficie du bail (1919-1930)	140
Figure 2.14 : Nombre de milles carrés par chasseur selon la superficie du bail de chasse (1919-1930)	142
Figure 2.15 : Répartition des captures de grands gibiers selon la superficie du bail (1919-1930)	143
Figure 2.16 : Superficie totale occupée par chaque catégorie de superficie (1919-1930).....	145
Figure 3.1 : Représentation d'un monument fictif érigé en mémoire de la disparition de l'orignal au Québec	159
Figure 3.2 : Peaux de cerfs de Virginie estampillées mises sur le marché de 1918 à 1955	162
Figure 3.3 : Vente de permis pour la chasse sportive au cerf de Virginie (1951 à 1980).....	163
Figure 3.4 : Vente de permis pour la chasse au cerf de Virginie chez les résidents et les non-résidents (1957-1961)	163
Figure 3.5 : Succès de chasse des groupes de chasseurs au cerf de Virginie excluant Anticosti (1958-1961).....	165
Figure 3.6 : Évolution du nombre d'employés du service de la faune de 1963 à 1970	168
Figure 3.7 : Districts biologiques en 1962	169
Figure 3.8 : Succès de chasse sportive au cerf de Virginie, à l'exclusion de l'île d'Anticosti de 1951 à 1974	179
Figure 3.9 : Vente de permis pour la chasse sportive au cerf de Virginie de 1951-1974.....	180

Figure 3.10 : Récolte sportive de cerfs de Virginie de 1955 à 1974	181
Figure 3.11 : Saison de chasse du cerf de Virginie de 1950 à 1975, à l'exclusion de l'île d'Anticosti.....	182
Figure 3.12 : Primes versées pour la destruction du loup de 1905 à 1970	185
Figure 3.13 : Prédateurs empoisonnés dans le cadre du programme gouvernemental de contrôle des prédateurs	187
Figure 3.14 : Statistiques provinciales d'infractions concernant le cerf de Virginie..	190
Figure 3.15 : Durée de la saison de chasse à l'orignal de 1961 à 1974.....	194
Figure 3.16 : Vente de permis pour la chasse sportive à l'orignal de 1961 à 1975.....	195
Figure 3.17 : Orignaux tués à la chasse sportive de 1955 à 1980	195
Figure 3.18 : Succès de chasse sportive à l'orignal de 1961 à 1974	197
Figure 3.19 : Mortalité de l'orignal par braconnage de 1971 à 1980	198
Figure 4.1 : Évolution du nombre de clubs de chasse et de pêche (1886-1978).....	204
Figure 4.2 : Superficie totale du territoire de chasse loué (1919-1963)	205
Figure 4.3 : Répartition des chasseurs et pêcheurs selon leur origine de 1939 à 1963	206
Figure 4.4 : Répartition des chasseurs sportifs en catégorie de membres des clubs de chasse et de pêche (1939-1949)	206
Figure 4.5 : Évolution de la superficie moyenne des territoires en location (1919 à 1963).....	208
Figure 4.6 : Répartition de la superficie et du nombre de baux en fonction de leur superficie en 1939, 1944 et 1949	209
Figure 4.7 : Répartition des membres en fonction des superficies (1939, 1945, 1949)	211
Figure 4.8 : Répartition du nombre de captures en fonction des superficies (1939, 1944, 1949).....	212
Figure 4.9 : Évolution de la superficie du territoire de chasse sous bail (1919-1970).	209
Figure 4.10 : Évolution de la superficie totale en réserves de chasse et de pêche (excluant les réserves à saumon) de 1935 à 1977	215

Figure 4.11 : Évolution du nombre de pourvoiries de 1950 à 1959	221
Figure 4.12 : Exploitation du cerf de Virginie par comté en 1956.....	223
Figure 4.13 : Exploitation du cerf de Virginie par comté en 1962.....	224
Figure 4.14 : Exploitation du cerf de Virginie par comté en 1970.....	225
Figure 4.15 : Exploitation de l'original par comté en 1956	226
Figure 4.16 : Exploitation de l'original par comté en 1962	227
Figure 4.17 : Exploitation de l'original par comté en 1970	228
Figure 4.18 : Localisation des pourvoyeurs offrant la chasse au cerf de Virginie en 1954.....	230
Figure 4.19 : Localisation des pourvoyeurs offrant la chasse à l'original en 1954	231
Figure 4.20 : Localisation des pourvoyeurs offrant la chasse à l'ours noir en 1954... ..	232
Figure 4.21 : Évolution de la superficie du territoire sous bail de 1960 à 1970.....	246
Figure 4.22 : Évolution du nombre de clubs de 1960 à 1970.....	247
Figure 4.23 : Carte des clubs privés selon Henri Poupart.....	252
Figure 5.1 : Carte des zecs au 1^{er} novembre 1978	277
Figure 6.1 : Représentation du gros gibier et d'un chasseur	301
Figure 6.2 : Répartition des aires de confinement du cerf de Virginie en 1989	306
Figure 6.3 : Évolution du nombre de cerfs tués à la chasse sportive (1971-2007).....	309
Figure 6.4 : Succès de chasse au cerf de Virginie excluant Anticosti	310
Figure 6.5 : Évolution de la vente de permis pour la chasse au cerf de Virginie (1974-2005)	310
Figure 6.6 : Évolution de la vente de permis pour la chasse au cerf de Virginie sur l'île d'Anticosti en fonction de l'origine des chasseurs (1972-2007)	318
Figure 6.7 : Évolution de la vente de permis pour la chasse à l'original (1961-2006) .	323
Figure 6.8 : Évolution du nombre d'originaux tués à la chasse sportive (1955-2009) .	324
Figure 6.9 : Évolution du succès de chasse à l'original (1961-1976).....	324

Figure 6.10 : Grandes régions pour la gestion de l'orignal en 1987	327
Figure 6.11 : Succès de chasse à l'orignal (1976-2005)	331
Figure 6.12 : Évolution de la vente de permis en fonction de l'origine (1976-2003)...	336
Figure 6.13 : Évolution du nombre total d'ours capturés à la chasse d'été au piégeage (1976 à 2003).....	336
Figure 6.14 : Évolution du succès de chasse à l'ours noir combinant arme à feu et arbalète (1976 à 2003)	337
Figure 6.15 : Évolution de la population de caribous de la Gaspésie (1983-2003).....	352
Figure 6.16 : Évolution de la vente de permis de chasse au caribou en fonction de l'origine des chasseurs	356
Figure 6.17 : Nombre de caribous toundriques tués à la chasse sportive (1972-2001)	357
Figure 6.18 : Succès de chasse au caribou toundrique (1972-2001)	357

LISTE DES ABRÉVIATIONS

AANB	Acte de l'Amérique du Nord britannique
BAnQ	Bibliothèque et Archives nationales du Québec
CSN	Confédération des syndicats nationaux
FACCPQ	Fédération des associations de chasse et de pêche du Québec
FQF	Fédération québécoise de la faune
MACPTC	Mouvement pour l'abolition des clubs privés sur les terres de la Couronne
SIGF	Système d'information sur la grande faune
ZEC	Zone d'exploitation contrôlée
ZAC	Zone d'aménagement contrôlée

INTRODUCTION

Depuis la fin du XIX^e siècle, la chasse au Québec a fait l'objet d'un encadrement réglementaire avec l'objectif avoué d'assurer la survie à long terme du gibier sauvage. Le gouvernement provincial mettait alors d'immenses espaces des terres publiques entre les mains des membres des clubs privés de chasse et de pêche qui, en échange de leur engagement pour la protection des ressources et du paiement annuel d'un loyer, obtenaient des droits exclusifs de pêche et de chasse sur des territoires concédés. Tout en devenant une source de revenus considérables pour l'État, ces concessions devenaient un gage pour éviter l'épuisement des ressources cynégétiques par l'exclusion des communautés locales et autochtones du territoire.

Au milieu du XX^e siècle, ce système cessait de convenir à cause de la popularité croissante de la chasse sportive qui rejoignait les membres de plus en plus nombreux d'une classe moyenne élargie. Bien qu'une démocratisation de l'accès aux ressources cynégétiques était en marche depuis le début du XX^e siècle, un grand nombre de chasseurs sportifs n'avaient toujours pas accès à un territoire de chasse au début des années 1970. Confinés dans quelques portions des terres publiques, ces chasseurs auraient exercé une très forte pression sur le gibier. Cette situation alimentait la grogne populaire contre le système des clubs privés.

Parallèlement à ces développements, le gouvernement provincial articulait des savoirs en écologie pour assurer la pérennité des ressources cynégétiques. Chasse sportive et gestion faunique constituaient autant d'interventions sur les dynamiques populationnelles du grand gibier. Ensemble, elles exerçaient une « action domesticatoire » sur la faune sauvage, alors que l'intervention humaine conditionnait le comportement et les populations du grand gibier sauvage.

L'objectif de notre thèse est d'examiner ces changements de rapports à la nature dans la société québécoise. Dans ce chapitre, nous exposerons notre démarche. Tout d'abord, nous ferons le bilan des études sur la chasse et le mouvement de conservation de la nature en Amérique du Nord. Cela nous mènera à nous questionner sur la place de l'animal dans l'historiographie et sur les façons dont les sciences sociales ont abordé cet objet, notamment sous l'angle des rapports entre nature et culture. Ensuite, nous aborderons notre problématique de recherche, notre méthodologie ainsi que nos sources, puis exposerons la structure de la thèse.

Bilan de la littérature

Le développement de la chasse sportive¹ et des mesures de gestion faunique² au Québec sont indissociables de l'essor du conservatisme en Amérique du Nord à la

¹ Nous centrons notre étude sur la chasse sportive ce qui exclut la chasse de subsistance et la chasse commerciale. Nous utilisons la définition de la chasse sportive du philosophe José Ortega y Gasset. Pour être sportive, l'activité doit respecter des conditions spécifiques : éventualité du succès de chasse, rareté du gibier, prise de possession par la mise à mort et impositions de limitations (équilibre entre la supériorité du chasseur et les contre-mesures du gibier). Le respect de ces conditions permet au chasseur de déployer

fin du XIX^e siècle. C'est d'ailleurs uniquement à travers l'étude de ce mouvement de protection de la nature que les historiens ont abordé ces deux thématiques³. Curieusement, il apparaîtra que les animaux sont absents de l'histoire de la chasse. Pour pallier cette absence, nous aborderons, dans un deuxième temps, les *Animal Studies* pour examiner comment les discours et les représentations de la nature ont mené à la mise en forme d'une séparation entre le sauvage et le domestique. Ce bilan illustrera comment une démarche de recherche intégrant l'étude des dynamiques animales apportera un éclairage nouveau sur la façon de comprendre les interactions entre une société et son environnement.

Chasse sportive et gestion de la faune : du conservationnisme à l'environnementalisme

Les premières mesures visant à protéger les ressources cynégétiques sont mises en place dans la seconde moitié du XIX^e siècle sous l'égide du mouvement conservationniste. Ce mouvement visait la protection de la nature par une exploitation rationnelle des ressources naturelles. En Amérique du Nord, comme au Québec, les autorités gouvernementales adoptaient des réglementations encadrant les activités de chasse et de pêche parallèlement à la création de parcs et de réserves pour assurer des aires de reproduction aux espèces animales sauvages.

tout un éventail d'efforts et d'habiletés dans sa quête, José Ortéga y Gasset, *Méditations sur la chasse*, Québec, Septentrion, 2006 (1942), 150 p.

² Dans notre étude, la gestion faunique est un ensemble d'outils visant une exploitation durable des ressources fauniques : aménagement d'habitats, contrôle de la prédation, nourrissage, réglementation concernant les quotas, les périodes de chasse, le sexe des animaux, les règles d'accès et d'utilisation des territoires. Elle favorise les espèces gibiers, et ce, parfois aux dépens d'autres espèces.

³ Par souci de cohérence, nous limiterons notre corpus aux études sur le conservationnisme en Amérique du Nord, même si pareils mouvements ont existé à travers le monde depuis le XVIII^e siècle.

L'essor du mouvement de conservation de la nature a suscité des travaux aux États-Unis et au Canada qui ont souligné l'implication d'acteurs dévoués au mouvement. Issus des bourgeoisies urbaines, ces acteurs ont fait du recours à la science et à une autorité gouvernementale centralisée une condition essentielle à l'utilisation efficace et durable des ressources naturelles. Selon Samuel P. Hays, ces technocrates ont convaincu des gens d'affaires et des politiciens de procéder à des inventaires des ressources, de créer une législation favorisant leur exploitation parcimonieuse et de former des spécialistes dans l'aménagement du territoire et la gestion des différentes ressources⁴. De la même façon, l'historiographie canadienne a souligné l'implication des élites urbaines et des scientifiques dans la gestion des ressources naturelles⁵, même si, en dernier lieu, l'expérience conservacionniste canadienne s'est distinguée par une moins forte centralisation des politiques conservacionnistes et par un essor plus lent et moins mobilisateur du mouvement⁶.

⁴ Samuel P. Hays, *Conservation and the Gospel of Efficiency: the Progressive Movement, 1890-1920*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1999 (1959).

⁵ Voir Janet Foster, *Working for Wildlife. The Beginnings of Preservation in Canada*, Toronto, University of Toronto Press, 1978 ; Michel F. Girard, *L'écologisme retrouvé: Essor et déclin de la Commission de la conservation du Canada*, Ottawa, Les Presses de l'université d'Ottawa, 1994 ; Alexander J. Burnett, *A Passion for Wildlife: History of the Canadian Wildlife Service*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2003.

⁶ Selon Janet Foster, les acteurs fédéraux du mouvement ont eu plus de difficultés qu'aux États-Unis à amener des changements d'attitudes envers la nature à cause des dispositions de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique qui conférait aux provinces la juridiction sur la faune terrestre, Foster, *Working for Wildlife*. Selon Dian Olson Belanger, le retard canadien serait dû à la faible densité de la population au Canada qui aurait limité les catastrophes écologiques retardant une nécessaire prise de conscience, Dian Olson Belanger, *Managing American Wildlife. A History of the International Association of Fish and Wildlife Agencies*, Amherst, University of Massachusetts Press, 1988. Enfin, Marilyn Dubasak et Richard Judd insistent sur une vision de la nature différente pour expliquer ce décalage entre les conservacionnismes américain et canadien. Les Américains ont idéalisé une nature considérée en voie de disparition tandis que les Canadiens ont préféré l'économie à un environnement perçu comme indomptable, Richard W. Judd, « Approches en histoire environnementale. Le cas de la Nouvelle-Angleterre et du Québec », *Globe*, 9 (2006), 35-102 et Marilyn Dubasak, *Wilderness Preservation: A Cross-Cultural Comparison of Canada and the United States*, New York, Garland Publishing, 1990.

Pour John F. Reiger⁷, les chasseurs sportifs, et non les élites urbaines, ont constitué l'avant-garde du mouvement conservateur, car ils ont été à même de percevoir le déclin des espèces prisées et de s'en préoccuper. Ce sont eux qui ont encouragé l'adoption de mesures législatives encadrant l'exploitation du gibier et du poisson. De plus, ils ont élaboré et promu un « code du sportif » embrassant un ensemble de pratiques de chasse et de pêche raisonnées. Richard W. Judd a poursuivi cette réflexion en affirmant que le mouvement conservateur tire son origine des chasseurs des classes populaires⁸.

D'autres historiens ont insisté sur les conséquences désastreuses des mesures conservatrices pour les communautés rurales et autochtones, notamment les restrictions imposées à la chasse commerciale et à la chasse de subsistance⁹. Dans leur rhétorique, les conservateurs ont utilisé la nature comme un levier de conquête du territoire et de la société. Pour ces historiens critiques du conservatisme, des mesures comme l'expropriation ou les réglementations touchant les pratiques de chasse n'ont pas reposé sur des considérations écologiques, mais ont visé seulement l'exercice d'un pouvoir de la bourgeoisie sur des communautés marginalisées et éloignées. Aussi, ces chercheurs se sont intéressés aux pratiques des exclus pour montrer que, bien avant

⁷ John Reiger, *American Sportsmen and the Origins of Conservation*. New York, Winchester Press, 1975.

⁸ Richard W. Judd, *Common Lands, Common People: The Origins of Conservation in Northern New England*, Cambridge, Mass., Harvard University Press, 1997.

⁹ Karl Jacoby, *Crimes against Nature: Squatters, Poachers, Thieves, and the Hidden History of American Conservation*, Berkeley, University of California Press, 2001; Mark D. Spence, *Dispossessing the Wilderness: Indian Removal and the Making of National Parks*, New York, Oxford University Press, 1999; John Sandlos, *Hunters at the margin. Native people and Wildlife Conservation in the Northwest Parks*, New York; Oxford University Press, 2007; Louis S. Warren, *The Hunter's Game: Poachers and Conservationists in Twentieth-Century America*, New Haven, Yale University Press, 1997.

l'imposition de mesures conservacionnistes, de petites communautés locales avaient expérimenté diverses formes de propriété collective garantissant la pérennité des ressources tout en assurant la satisfaction du bien commun¹⁰. De plus, selon Louis S. Warren, John Sandlos et Karl Jacoby, l'intervention de l'État, plutôt que de conduire à une gestion efficace de la faune et de la flore, a eu comme seul résultat de priver les populations autochtones et rurales des ressources de leur territoire.

Au Québec, les historiens ont repris ces problématiques dans leurs études des clubs de chasse et de pêche. Ils ont mis l'accent sur les inégalités découlant de l'instauration du système des clubs qui a permis aux élites d'exercer un monopole territorial et culturel sur les ressources de l'arrière-pays, et ce, au nom de la conservation de la nature¹¹. Pour Paul-Louis Martin, notamment, le système des clubs de chasse et pêche « [a] perpétu[é] des relations de dominants à dominés, sinon de maîtres et de valets¹² ». Ces clubs ont eu une incidence positive sur les communautés locales car ils ont fourni du travail salarié et des débouchés pour la vente des produits locaux. Toujours selon Martin, le revers de ce système, unique en Amérique du Nord, a été la perte de l'accès aux ressources cynégétiques et au territoire pour les pêcheurs et les chasseurs

¹⁰ *Ibid.*

¹¹ Paul-Louis Martin, *La chasse au Québec*, Montréal, Boréal, 1990; Sylvain Gingras, *A Century of Sport: Hunting and Fishing in Quebec*, Saint-Raymond, Éditions Rapides blancs, 1994; *Le club Triton. L'histoire du plus prestigieux club de chasse et de pêche au Québec*, Saint-Raymond, Éditions rapides blancs, 1989; Donald Guay, *Histoires vraies de la chasse*, Montréal, VLB, 1983; *La chasse au Québec: chronologie commentée, 1603-1900*, Lauzon, Société québécoise d'histoire du loisir, 1982.

¹² Paul-Louis Martin, « Club de chasse et de pêche », Serge Courville, dir., *Le territoire*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997, 49.

locaux. Ces derniers ont dû défier les lois pour avoir accès aux ressources de leur propre territoire¹³.

Grâce à leurs relations privilégiées avec l'État, les élites sportives sont parvenues à faire de leurs pratiques et de leurs représentations la norme des rapports à la nature sauvage. Une des conséquences a été la criminalisation des activités des chasseurs et des pêcheurs des milieux populaires, que celles-ci aient été menées à des fins commerciales ou de subsistance. Deux thèses récentes en histoire de l'environnement ont montré l'influence culturelle des élites sportives dans les pratiques de chasse et de pêche au Québec au tournant du XX^e siècle. Darin Kinsey a montré comment les pêcheurs à la ligne issus de l'élite urbaine et industrielle nord-américaine ont construit un espace à la fois culturel et écologique. À l'intérieur de cet espace, les pêcheurs de subsistance et les membres de la classe moyenne allaient adopter un code de conduite pour légalement et moralement pratiquer la « pêche sportive¹⁴ ». De son côté, Darcy Ingram a montré comment l'engagement des grands propriétaires fonciers britanniques pour l'amélioration du territoire a constitué le modèle à suivre dans le développement de la conservation de la faune au Québec. Par une réglementation plus coercitive de la chasse, un gardiennage du territoire, ainsi que des campagnes contre le braconnage, les élites

¹³ Martin, *La chasse au Québec*.

¹⁴ Darin Kinsey, *Fashioning a freshwater eden: elite anglers, Fish culture, and state development of Québec's 'Sport' fishery*, thèse de doctorat (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2008.

sportives ont imposé leurs rapports à la nature et leurs manières d'utiliser les ressources cynégétiques¹⁵.

Pour les historiens, le conservationnisme a participé à un processus plus large de transformation des modes de subsistance et de l'organisation socioéconomique, contribuant à rendre les communautés rurales et autochtones dépendantes des forces du marché¹⁶. De plus, l'État et les élites sportives sont parvenus, malgré une forte résistance populaire¹⁷, à marginaliser la chasse de subsistance et la chasse commerciale en faveur des stratégies de conservation basées sur le modèle sportif. En revanche, Tina Loo¹⁸ a mis au jour l'influence des chasseurs et des pêcheurs issus des communautés rurales et autochtones dans l'élaboration de projets de conservation de la faune au Canada de 1900 à 1970. Selon elle, si les mesures conservationnistes ont créé des conflits, elles ont aussi permis à certains membres de ces communautés locales de monnayer leurs savoirs, notamment comme guide en forêt. Pour Loo, les savoirs locaux ont mené à une transformation des pratiques de conservation de la faune et à une professionnalisation de ces pratiques chez les serviteurs de l'État.

¹⁵ Darcy Ingram, *Nature's improvement; Wildlife, conservation, and conflict in Quebec, 1850-1914*, these de doctorat (histoire), McGill University, 2007.

¹⁶ Darcy Ingram, « 'Au temps et dans les quantités qui lui plaisent': Poachers, Outlaws, and Rural Banditry in Quebec », *Histoire sociale/Social History*, 42 (2009), 1-34; Jacoby, *Crimes against Nature*; Tina Loo, *States of Nature : Conserving Canada's Wildlife in the Twentieth Century*, Vancouver, University of British Columbia Press, 2006; Bill Parenteau, « A 'Very Determined Opposition to the Law': Conservation, Angling Leases, and Social Conflict in the Canadian Atlantic Salmon Fisheries, 1867-1914 », *Environmental History*, 9 (2004), 436-463.

¹⁷ Parenteau, « A 'Very Determined Opposition to the Law' ».

¹⁸ Loo, *States of Nature*.

Outre cette étude de Loo, peu de travaux sur le Québec abordent l'histoire de la chasse et de la gestion de la faune au-delà de la Deuxième Guerre mondiale, sauf pour faire état du « déclubage » qui a mis un terme au système des clubs privés de chasse et de pêche en 1978¹⁹. En revanche, dans l'historiographie nord-américaine, des travaux sur la gestion de la faune en lien avec le développement de l'écologie scientifique et l'émergence de l'environnementalisme montrent comment le développement de nouveaux savoirs, en partie provoqué par des préoccupations populaires, a mené à de nouvelles interventions gouvernementales dans la seconde moitié du XX^e siècle. Samuel P. Hays²⁰ a associé le développement de l'environnementalisme à l'élargissement de la classe moyenne et à sa quête de loisirs et d'une meilleure qualité de vie. Comparativement au conservationisme, pour qui la protection des ressources naturelles se justifiait par des impératifs économiques de production, l'environnementalisme accordait une valeur intrinsèque aux plantes, aux animaux et aux milieux naturels en général. De plus, la préoccupation populaire pour la qualité de l'environnement était partie intégrante de la recherche d'une meilleure qualité de vie chez les tenants de l'environnementalisme.

C'est dans ce contexte que l'écologie scientifique a intégré l'appareil d'État, alors que les gouvernements ont dû répondre aux préoccupations environnementales de

¹⁹ Gingras, *A Century of Sport*; Martin, *La chasse au Québec*; Voir plus spécifiquement l'analyse discursive du débat sur le déclubage dans le Bas-Saint-Laurent de Pascal Gagnon, *La pratique de la chasse dans le comté de Rimouski*, Mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2002.

²⁰ Samuel P. Hays, *Beauty Health and Permanence: Environmental Politics in the United States, 1955-1985*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987; *A History of environmental politics since 1945*, Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 2000.

la population²¹. Comme l'a montré Stephen Bocking, les spécialistes de l'écologie ont imposé leur crédibilité scientifique en se forgeant une niche institutionnelle fondée sur leur expertise²². L'étude de Thomas R. Dunlap sur le contrôle des animaux prédateurs aux États-Unis entre 1850 et 1950 nous présente cette mutation des mouvements de protection de la nature et de l'émergence de l'écologie scientifique dans les cercles gouvernementaux²³. Considérés nuisibles aux populations de gibiers par les élites conservationnistes, les prédateurs, comme le loup et le coyote, ont fait l'objet de campagnes d'extermination dans les premières décennies du XX^e siècle. Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les savoirs écologiques et les préoccupations environnementales populaires qui s'imposaient dans l'espace public ont plutôt encouragé la protection de ces prédateurs en tant qu'espèces essentielles à la viabilité des écosystèmes.

À cet égard, Bocking précise qu'il s'agit là d'un exemple où la redéfinition d'enjeux collectifs – qui deviennent dorénavant des responsabilités gouvernementales – contribue à situer l'expertise scientifique au cœur de l'interventionnisme étatique²⁴. Après la Seconde Guerre mondiale, la plupart des gouvernements des pays industrialisés commence à recourir à divers spécialistes pour alimenter leurs interventions²⁵. Au Québec, lors de la modernisation de l'État associée à Révolution tranquille,

²¹ Stephen Bocking, *Ecologists and Environmental Politics. A History of Contemporary Ecology*, London, Yale University Press, 1997; Hays, *Beauty Health and Permanence*.

²² Bocking, *Ecologists and Environmental Politics*.

²³ Thomas R. Dunlap, *Saving America's Wildlife: Ecology and the American Mind, 1850-1950*, Princeton, Princeton University Press, 1988.

²⁴ Bocking, *Ecologists and Environmental Politics*.

²⁵ Robert Gagnon et Yves Gingras, « La baie James : de territoire à laboratoire », *Bulletin d'histoire politique*, 7 (1999), 67-78.

l'administration publique entame une croissance prononcée et la montée de l'expertise se traduit alors par la multiplication des interventions dans les domaines de l'éducation, de la santé et la solidarité sociale²⁶. L'État participe ainsi au développement des expertises et à leur institutionnalisation. Inversement, les experts assument le rôle de formuler et d'appliquer les politiques étatiques²⁷. Aux sujet des biologistes plus spécifiquement, les historiens Yves Gingras et Robert Gagnon montrent comment, dans le cadre du projet de mise en valeur de la baie James, l'État québécois recourt à leur savoir afin d'évaluer les répercussions sur l'environnement du projet et comment ce projet permet la reconnaissance de l'expertise et de l'intervention de ces scientifiques²⁸. D'une façon générale, cette période est propice à la valorisation de l'expert dans l'aménagement du territoire et l'exploitation des ressources naturelles, alors que les détenteurs d'un savoir spécialisé se voient attribuer un rôle décisionnel²⁹.

Si elle nous permet de voir comment l'environnementalisme mène à une modification des pratiques de gestion faunique, l'historiographie limite sa compréhension des dimensions spatiales de la chasse à la seule emprise que les élites urbaines exerceraient sur les ressources dans l'arrière-pays³⁰. Or, l'analyse de pareilles

²⁶ Hubert Guindon, « La modernisation du Québec et la légitimité de l'État canadien », *Recherches sociographiques*, 18 (1977), 337-367; James Iain Gow, *Histoire de l'administration publique québécoise*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, 1986.

²⁷ Stephen Brooks et Alain-G. Gagnon, *Social Scientists and Politics in Canada between Clerisy and Vanguard*, Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988, 151 p.

²⁸ Gagnon et Gingras, « La baie James ».

²⁹ Julien Prud'homme, « L'agronome, le forestier et l'urbaniste de la Révolution tranquille. L'expertise en commission parlementaire, 1971-1973 », *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 68 (2015), 353-373.

³⁰ À l'exception des travaux du géographe Serge Gagnon sur l'enclavement des territoires des clubs privés de chasse et des parcs nationaux Serge Gagnon, *L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce : de la conservation au développement viable des territoires*, Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006.

dimensions nous renseignerait sur les conséquences écologiques de la démocratisation de la chasse sportive, notamment pour connaître la fréquentation des territoires de chasse et ses conséquences sur les dynamiques animales.

Les rapports sociaux à l'animal : de la domestication et du sauvage

L'animal est globalement absent de l'historiographie de la protection de la nature et des préoccupations environnementales. Par-delà le discours sur la conservation des ressources fauniques, ce qui se passe en forêt demeure inconnu. La prise en compte de l'évolution du milieu écologique – de ses habitats comme de ses habitants – nous paraît toutefois centrale à la compréhension du développement des pratiques de chasse sportive et des mesures de gestion des ressources cynégétiques. Entre autres, elle nous éclairerait sur le rôle des modifications environnementales dans la dynamique des rapports sociaux et des représentations entourant l'exploitation de la faune.

Pourtant, l'animal a suscité de nombreuses réflexions tant chez les anthropologues, les ethnologues que chez les philosophes, bien que chez les historiens, il demeure rarement abordé comme une variable active du changement social et culturel. Ainsi, dans les *Animal Studies*³¹, l'animal apparaît le plus souvent comme un sujet pour les études sur les arts visuels, la littérature ou les symboles³². Dans ces cas, il s'agit

³¹ Voir Nigel Rothfels, « Introduction », *Representing Animals*, Bloomington, Indiana University Press, 2002, vii-xv; Angela N. H. Creager and William C. Jordan, dir., *The Animal/Human Boundary: Historical Perspectives*, Rochester, University of Rochester, 2002; Mary J. Henninger-Voss, dir., *Animals in Human Histories: The Mirror of Nature and Culture*, Rochester, University of Rochester, 2002.

³² Voir Erica Fudge, « A Left-Handed Blow: Writing the History of Animals », *Representing Animals*, Bloomington, Indiana University Press, 2002, 3-18.

davantage de l'étude de représentations de l'animal que de son étude comme objet³³. Une exception ici est le travail en écologie historique de Robert Delort qui consiste à reconstituer l'histoire d'une espèce³⁴. Les monographies d'espèces de cet historien médiéviste montrent non seulement que « les animaux ont une histoire », mais aussi qu'ils sont des acteurs à part entière du devenir des sociétés humaines. Privé de ses dimensions sociales et culturelles, l'homme apparaît dans ces récits comme un « facteur du milieu », une composante écologique parmi d'autres.

Dans une autre perspective, des spécialistes de l'histoire culturelle ont étudié l'évolution des rapports sensibles aux animaux pour questionner la manière dont l'homme a pensé sa suprématie sur l'ordre naturel, ainsi que les conséquences de ces représentations sur les rapports sociaux. Spécialistes de la Grande-Bretagne à l'époque moderne et contemporaine, Keith Thomas et Harriet Ritvo ont montré comment les représentations de l'animal traçaient une ligne de partage entre l'homme et la bête pour soutenir un idéal de comportement humain. Tous ceux qui ne correspondaient pas à cet idéal – notamment ceux dont le comportement était attribué à une nature animale – étaient privés de considérations humaines et s'exposaient aux mêmes traitements que les animaux³⁵.

³³ Voir, par exemple, l'étude de la lente détérioration de l'image de l'ours dans la culture occidentale de Michel Pastoureau, *L'ours : histoire d'un roi déchu*, Paris, Seuil, 2007.

³⁴ Robert Delort, *Les animaux ont une histoire*, Paris, Éditions du Seuil, 1984.

³⁵ Keith Thomas, *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne*, Paris, Gallimard, 1985 (1983); Harriet Ritvo, *The Animal Estate: The English and Other Creatures in the Victorian Age*, Toronto, Penguin Books, 1990.

Dans son étude des sources littéraires du XV^e à la fin du XVIII^e siècle anglais, Thomas³⁶ a examiné la lente et profonde mutation des rapports à la nature et aux animaux durant cette période. Depuis la Renaissance, selon Thomas, les rapports à la nature en Occident s'inscrivent à l'intérieur d'un clivage profond entre nature et culture, entre le domestique et le sauvage. Dans le contexte de l'industrialisation, cependant, les élites du monde anglo-saxon se sont attristées de la conquête de la nature par l'homme. Jusque-là perçue comme une menace, la nature vierge devenait idéalisée. C'est dans le contexte d'une vénération romantique de la « nature sauvage » par les élites artistiques, scientifiques et politiques que les premiers parcs nationaux américains ont vu le jour, pour préserver des espaces témoignant de la *Wilderness* originelle. Ces espaces étaient aussi bien des réserves pour la faune qu'une manière de préserver la beauté scénique du paysage³⁷.

Cette vénération du sauvage se déroule dans un espace construit symboliquement. Les amoureux de la *Wilderness* concevaient cette dernière comme la nature libre de toute action anthropique. C'est au nom de la préservation d'une « nature sauvage » que des communautés locales et des Autochtones se sont vus privés d'accès aux ressources de leur territoire ou carrément expropriés de leur territoire traditionnel. Les historiens ont souvent insisté sur une nature sauvage qui a dû être inventée et créée, avant de pouvoir être protégée pour, paradoxalement, accueillir des touristes toujours plus nombreux. Pour Roderick Nash et Mark D. Spence, notamment, les amoureux de la

³⁶ Keith Thomas, *Dans le jardin de la nature*.

³⁷ Sur la *Wilderness* voir Roderick Nash, *Wilderness and the American Mind*, New Haven, Yale University Press, 2001 (1967).

Wilderness, ceux qui fréquentaient les réserves naturelles, étaient précisément ceux qui la menaçaient le plus³⁸.

Cette sensibilité pour la nature sauvage est particulièrement prononcée chez le chasseur qui traque le gibier uniquement pour le plaisir³⁹. Des historiens et des anthropologues ont analysé la symbolique de ce mode de consommation de l'animal sauvage. Dans leurs analyses, il est souvent question du rôle de la chasse pour exprimer des qualités viriles (mise en valeur des habiletés du chasseur) et des valeurs aristocratiques (mise en scène dramatique de la supériorité de la noblesse sur le commun)⁴⁰. Ceci est particulièrement marquant pour la chasse au grand gibier (cerf, ours), comparativement au petit gibier (lapin, sauvagine). La chasse au grand gibier nécessite du temps, de l'énergie et des moyens qui ne sont pas à la portée de tous. Pour ces raisons, les chasseurs, qu'ils proviennent des élites sportives ou des milieux populaires, ont attribué à cette chasse un grand prestige. Pour les élites sportives, notamment, la chasse au grand gibier correspond à un certain raffinement dans la façon d'entrer en relation avec le sauvage⁴¹. Selon Sergio Dalla Bernardina, José Ortéga y Gasset et Bertrand Hell⁴², la mise à mort de l'animal, scénographiée dans un espace conçu comme sauvage, est l'aboutissement nécessaire de la quête des chasseurs. Cette

³⁸ Nash, *Wilderness and the American Mind*; Spence, *Dispossessing the Wilderness*.

³⁹ Bertrand Hell, *Le Sang noir : chasse et mythes du sauvage en Europe*, Paris, Flammarion, 1994.

⁴⁰ Jean-Claude Chamboredon et al., « Les usages sociaux du cadre naturel : élaboration sociale et conflit des modes de consommation de la campagne (l'exemple de la chasse) », *Revue forestière française*, 1980, 273-279 ; Hell, *Le Sang noir*; Garry Marvin, « Unspeakability, Inedibility, and the Structures of Pursuit in the English Foxhunt », Nigel Rothfels, dir., *Representing Animals*, Bloomington, Indiana University Press, 2002, 139-158.

⁴¹ Sergio Dalla Bernardina, *L'utopie de la nature : chasseurs, écologistes et touristes*, Paris, Imago, 1996; Ortega y Gasset, *Méditations sur la chasse*; Hell, *Le sang noir*.

⁴² *Ibid.*

quête permet précisément aux chasseurs de retrouver leur place originelle dans la nature et d'échapper pour un temps à la civilisation.

Les chercheurs qui se sont penchés sur les relations entre l'homme et les animaux ont surtout porté leur attention aux animaux domestiques. Comparativement au grand gibier, ces derniers ne peuvent se parer des attributs et des fonctions symboliques de la sauvagerie. Partie intégrante de la civilisation, ils sont reconnus pour leur utilité (alimentation, transport, etc.) et ont entretenu des liens étroits et perceptibles avec l'homme.

Engagée décisivement il y a 10 000 ans au Proche-Orient, la domestication est le rapport à l'animal qui a eu le plus de conséquences sur le développement des sociétés et sur les animaux eux-mêmes. Elle serait notamment à l'origine des inégalités entre les sociétés et de la complexification croissante des civilisations⁴³. Aussi, des chercheurs d'horizons disciplinaires variés se sont intéressés aux origines et à l'impact de la domestication sur l'animal. Les zoologues en particulier ont dominé ce champ de réflexion depuis le XIX^e siècle, au point où leur conception a contribué à forger une définition classique de la domestication qui est devenue celle du langage courant. Énoncée par le zoologiste Isidore Geoffroy Saint-Hilaire au milieu du XIX^e siècle, cette définition est maintenant critiquée, car elle s'intéresse uniquement aux résultats de la domestication sur l'animal (physiologie, comportement), limitant alors l'utilisation du

⁴³ Jared Diamond, *De l'inégalité parmi les sociétés. Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*, Paris, Gallimard, 1997.

concept à une liste restrictive d'animaux⁴⁴. Sélectionnés sur la base de certains critères comme l'utilité et la grégarité (tableau 1.1), ces animaux émanent, pour la plupart, de l'industrie agro-alimentaire⁴⁵.

TABLEAU 1.1
La conception zoologique de la domestication

1) Un degré d'appivoisement, un contrôle par l'homme de la reproduction et une utilisation de l'animal.
2) La possibilité d'entretenir des rapports sociaux avec l'homme.
3) Une aptitude à la domestication selon l'organisation sociale de l'espèce, son mode de reproduction, grégarité, etc.
4) La longue durée qui permet de considérer la domestication comme achevée.
5) Le processus de sélection a des conséquences considérables sur les plans anatomiques, comportementaux, physiologiques, etc.
6) Le potentiel utilitaire n'est pas nécessairement présent au début du processus.

Source : Denis Bernard, « La domestication : un concept devenu pluriel », *Productions animales*, 17 (2004), 161-162.

À la suite des zoologues, de nombreux chercheurs provenant des sciences humaines se sont intéressés à la domestication comme en témoigne l'éclatement de la définition du concept aujourd'hui⁴⁶. Ces chercheurs ont montré que la frontière entre les animaux domestiques et les animaux sauvages est poreuse et instable. Selon les espèces et les contextes, l'équilibre entre l'état sauvage et l'état domestique peut pencher

⁴⁴ François Sigaut, « Critique de la notion de domestication », *L'Homme*, 28 (1988), 59-71.

⁴⁵ Denis Bernard, « La domestication : un concept devenu pluriel », *Productions animales*, 17 (2004), 161-162; Sigaut, « Critique de la notion de domestication ».

⁴⁶ *Ibid.*

facilement d'un côté ou de l'autre comme chez les rennes ou les abeilles, par exemple⁴⁷. Pour maintenir des animaux en état de domestication, l'homme doit remplir trois exigences fondamentales, soit les défendre contre les agressions de toute nature, assurer leur alimentation et contrôler leur reproduction⁴⁸. Par ailleurs, la domestication ne vise pas uniquement à « civiliser » les animaux, mais peut parfois consister à maintenir sciemment des animaux dans la sauvagerie (tauromachie, affaitage d'oiseaux de proie, par exemple)⁴⁹.

Ce sont le processus et ses diverses modalités qui définissent aujourd'hui le concept de domestication. Plusieurs chercheurs, dont Juliet Clutton-Brock⁵⁰, ont analysé la domestication comme un processus étalé sur des générations, menant des animaux apprivoisés à rompre contact avec leurs équivalents sauvages au fur et à mesure de leur absorption par des sociétés humaines⁵¹. L'accent est mis sur les changements graduels et les formes de contrôle plus ou moins serré – sur la vie et sur le cycle de reproduction – qui transforment l'animal sauvage et facilitent son exploitation par l'homme, peu importe que le processus aboutisse ou non à la domestication dans son sens classique. Entre l'animal simplement apprivoisé et l'animal de l'industrie agroalimentaire, la

⁴⁷ Bernard, « La domestication »; Gilles Gauthier et Alfred Muzzolini, dir., *La domestication : et l'homme créa ses animaux*, Paris, Errance, 1990, 7-10, 37; Jean-Pierre Digard, *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Paris, Fayard, 1990, 92.

⁴⁸ Voir Jean-Pierre Digard, « Un phénomène méconnu : le marronnage. Aspects modernes et implications », Bernadette Lizet et Georges Ravis-Giordani, dir., *Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance*, Paris, Ed. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1995, 133-145.

⁴⁹ *Ibid.*

⁵⁰ Juliet Clutton-Brock, *A Natural History of Domesticated Mammals*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

⁵¹ Gilles Gauthier et al., *La domestication*.

différence n'en est pas une de nature, mais de degré entre deux catégories qui sont elles-mêmes des conventions⁵².

Ce processus a deux volets interreliés, l'un biologique, l'autre culturel. Le processus biologique consiste en l'isolement d'un groupe d'animaux sauvages qui deviennent habitués à la présence humaine. Ce groupe fondateur change génétiquement en réponse à la sélection naturelle et à la sélection artificielle. Le processus culturel de la domestication affecte à la fois le domesticateur et le domestiqué. Pour être domestiqués, les animaux doivent être incorporés dans la structure sociale d'une communauté humaine et devenir objet de propriété, d'héritage, d'achat ou d'échange. Cela implique que l'animal soit retiré de son environnement naturel pour être transplanté dans un milieu protégé où il doit apprendre un ensemble de relations sociales tout comme de nouvelles stratégies de nourrissage et de reproduction. La domestication impose une organisation sociale différente de celle en place chez les sociétés de chasseurs-cueilleurs, tant pour les hommes que pour les animaux domestiqués⁵³.

Des spécialistes de l'histoire de l'environnement⁵⁴ et de la géographie historique⁵⁵ ont abordé l'impact des interactions entre l'homme et l'animal sauvage dans

⁵² Jean-Pierre Digard, *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Paris, Fayard, 1990.

⁵³ Clutton-Brock, *A Natural History of Domesticated Mammals*, 31. Bien qu'elle soit semblable de l'approche de Clutton-Brock, celle de Digard vise en dernière instance à comprendre la société derrière l'« action domesticatoire ». Nous y reviendrons.

⁵⁴ Voir Harriet Ritvo, « Animal Planet », *Environmental History*, 9 (2004), 204-220; Edmund P. Russel, « Evolutionary History: Prospectus for a New Field », *Environmental History*, 8 (2003), 204-228.

la longue durée et à l'échelle planétaire, sans toutefois chercher à appliquer le concept de domestication à l'étude de la gestion de la faune. Or, depuis le début des interventions conservationnistes, des rapprochements entre l'homme et l'animal sauvage se sont multipliés. L'animal protégé pour son intérêt comme gibier ou pour des considérations esthétiques est placé sous la surveillance des hommes qu'il intéresse. Nous croyons que cet angle d'analyse – appliquer le concept de domestication animale aux pratiques de gestion de la faune sauvage – permettrait d'interpréter l'action que l'homme exerce sur les animaux sauvages et la participation de ces derniers à l'organisation de la société.

Problématique

Notre recherche tente de montrer qu'en visant la pérennisation des ressources cynégétiques en même temps que leur exploitation intensive, les mesures de gestion faunique et les pratiques de chasse exercent une action domesticatoire sur la faune sauvage. Toutefois, cette action domesticatoire ne mène pas à la domestication du grand gibier dans son sens zoologique classique parce qu'elle recherche, paradoxalement, le maintien du caractère sauvage de la faune.

Notre approche se distingue des *Animal Studies* et de l'historiographie du conservationnisme sur trois points. D'abord, et surtout, elle repose sur l'étude des dynamiques animales pour l'analyse du développement des mesures de gestion faunique et de la diffusion de la pratique de la chasse sportive. La prise en compte de cette

⁵⁵ Andrew Goudie, *The Human Impact on the Natural Environment: Past, Present, and Future*, Malden, Blackwell Pub., 2006; Xavier de Planhol, *Le paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique*, Paris, Fayard, 2004.

dimension nous semble particulièrement intéressante à une époque où s'accélère la diffusion de la chasse sportive parmi les membres de la classe moyenne, car ceux-ci sont alors accusés d'épuiser les populations de gibier. Cette intégration permettra de préciser la nature et la portée des causes anthropiques de la modification des dynamiques animales (pression de chasse, transformation de l'environnement et gestion des populations) ce qui, parallèlement, enrichira l'analyse des discours des acteurs sur la pérennité des ressources.

Ensuite, notre approche abordera la dimension spatiale qui est en général absente de l'historiographie, sauf pour montrer la domination des élites urbaines sur les ressources en région au détriment des communautés locales. En examinant l'évolution des territoires des clubs privés, le développement des réserves fauniques et celui du zonage de chasse, ainsi que la fréquentation de ces espaces, nous étudierons comment s'est diffusée la chasse sportive. Nous serons donc en mesure de mettre en lumière la démocratisation graduelle de l'accès au territoire de chasse mais néanmoins bien antérieure à l'abolition des clubs privés en 1977. Notre approche illustrera, enfin, comment le territoire de chasse est aménagé pour répondre aux besoins des usagers, notamment quant à leur volonté d'encadrement du sauvage.

Enfin, les historiens qui ont abordé l'exploitation des ressources cynégétiques ont traité simultanément de la chasse et de la pêche, passant ainsi sous silence les distinctions profondes entre ces deux activités. La chasse elle-même étant très diversifiée (chasse à courre, chasse au petit gibier, fauconnerie), nous nous

concentrerons sur la chasse sportive au grand gibier et examinerons les pratiques de chasse sportive au-delà de la Deuxième guerre mondiale pour étudier les modalités d'appropriation et d'adaptation des pratiques des élites par les chasseurs des milieux populaires.

Notre démarche doit donc nous permettre de comprendre comment s'est négociée matériellement, spatialement et symboliquement l'exploitation du grand gibier dans le contexte de la diffusion de la chasse sportive et du développement des pratiques de gestion faunique. Dans son ensemble, l'analyse permettra de dégager une réflexion sur les rapports que la société québécoise entretient avec ses milieux sauvages.

Questions de recherche

La question générale de notre thèse concerne les manières dont la chasse sportive et la gestion de la faune ont modifié les rapports symboliques et matériels de la société québécoise à la grande faune sauvage. Plus spécifiquement, nous tenterons de répondre aux questions suivantes :

1) Comment la chasse sportive et la gestion faunique agissent sur la faune sauvage, influençant tantôt la répartition des animaux sur le territoire, tantôt les dynamiques des populations?

2) Comment l'évaluation de la disponibilité de la faune a-t-elle entraîné une modification des pratiques de chasse et des mesures de gestion faunique?

3) Comment la société québécoise s'est appropriée la pratique de la chasse sportive?

4) Comment les élites sportives, puis les chasseurs des milieux populaires se sont-ils partagé le territoire de chasse?

5) Quelles représentations du gibier accompagnent cette démocratisation de la chasse et quelles en sont les incidences sur l'exploitation et la gestion des ressources fauniques?

Hypothèses

Pour notre étude, nous retenons la définition de la domestication de l'ethnologue et anthropologue Jean-Pierre Digard qui s'articule autour de la notion d'« action domesticatoire ». Premièrement, la domestication n'est pas un processus fini, mais plutôt une action que l'homme exerce en permanence sur des animaux qu'il possède. Deuxièmement, il n'y a pas à proprement parler d'espèces domestiques, mais des animaux sur lesquels l'homme exerce ou a exercé une action domesticatoire. Troisièmement, l'action sur l'animal s'exerce dans un système domesticatoire particulier. Ce système implique des techniques et des représentations spécifiques liées à un milieu naturel et social concret. Enfin, l'action domesticatoire procède toujours de la même logique inconsciente : le désir d'appropriation et de domination de la nature et des êtres (tableau 1.2)⁵⁶. Cette définition nous servira de grille de lecture des mesures de gestion faunique et des pratiques de chasse au Québec.

⁵⁶ Digard, *L'homme et les animaux domestiques*, 249-250.

TABLEAU 1.2
L'action domesticatoire selon Jean-Pierre Digard

<p>1) La domestication n'est pas un état (point de vue de la zoologie) ni un processus fini (archéologie) qu'il s'agirait seulement d'améliorer (zootchnie). Par domestication, il faut entendre l'action que l'homme exerce en permanence sur les animaux qu'il possède, ne serait-ce qu'en les élevant et éventuellement en les exploitant.</p>
<p>2) Il n'y a pas des animaux domestiques et d'autres qui ne le sont pas, mais des animaux sur lesquels des hommes ont exercé, à un moment ou à un autre, ou exercent encore, sous une forme ou sous une autre, une action domesticatoire.</p>
<p>3) Si l'homme a presque tout essayé en matière de domestication animale, il n'a pas pour autant fait n'importe quoi : toute action sur l'animal s'exerce dans le cadre d'un système domesticatoire particulier, ensemble intégré de techniques et de représentations, qui est lui-même étroitement dépendant d'un milieu naturel et social concret.</p>
<p>4) Malgré des modalités et des intensités diverses, l'action de domestication est une et indivisible, procédant toujours de la même logique inconsciente : quels que soient les produits et les services que l'homme <i>finit</i> par obtenir des animaux qu'il domestique, c'est le désir d'appropriation et de domination de la nature et des êtres qui constitue sa motivation profonde et constante (première et ultime à la fois).</p>

Source : Jean-Pierre Digard, *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*, Paris, Fayard, 1990, 249-250.

Sur le plan matériel, nous montrerons que l'état de la grande faune résulte d'une action humaine sur les populations et de la capacité d'adaptation de certaines espèces. L'action humaine sur la grande faune sauvage est ancienne, mais les modalités de sa mise en œuvre changent dans la deuxième moitié du XX^e siècle. Encadrée par des mesures de gestion faunique, la chasse sportive a un impact sur le grand gibier sauvage différent de celui de la chasse de subsistance et de la chasse commerciale. En effet, le

personnel scientifique de l'administration publique – biologistes et techniciens de la faune – agit sur diverses variables comme les saisons de chasses, le nombre de chasseurs par permis, le coût du permis et les quotas par secteur, pour moduler les dynamiques des populations d'animaux sauvages et en assurer le maintien optimum. L'état des populations de gibier à la fin de notre période d'étude – fortes populations et densités, populations jeunes, rapport mâle/femelle déséquilibré en faveur des femelles, individus réintroduits – est en grande partie le produit de la gestion de la faune et de la chasse sportive.

Sur le plan spatial, nous montrerons comment s'est négocié et réalisé le partage du gibier et du territoire de chasse. Tout d'abord, nous examinerons l'appropriation du territoire par les clubs privés de chasse. Il apparaîtra également que les chasseurs des milieux populaires n'ont pas attendu le déclubage de la fin des années 1970 pour s'adonner à la chasse sportive. En effet, depuis le tournant du XX^e siècle, les chasseurs s'entassent dans les réserves publiques, les pourvoiries, les terres publiques, ainsi que sur les terres privées. Enfin, nous verrons comment, devant l'intérêt économique que représente la chasse sportive, les gestionnaires gouvernementaux organiseront un partage de la ressource en adaptant graduellement les règles d'exercice de l'activité par des limitations de captures (techniques de chasse, quotas, permis de groupe et saisons de chasse), la diminution graduelle de la superficie des clubs ou l'augmentation du nombre de chasseurs par club. Nous étudierons comment, dans ces circonstances, le déclubage amplifiera l'impact de l'action humaine sur l'animal sauvage parce qu'il accentuera la

centralisation des interventions sur le gibier et encouragera une meilleure coordination des pratiques de chasse et des mesures de gestion faunique.

Sur le plan symbolique, nous illustrerons comment l'action sur l'animal correspond à la recherche et à l'imposition d'un ordre naturel et social par les gestionnaires gouvernementaux et les chasseurs sportifs. Durant la période à l'étude, la chasse deviendra presque essentiellement un loisir et une industrie lucrative aux yeux du gouvernement. Pour ces raisons, les seuils de populations ne seront pas fixés uniquement par des études théoriques découlant de considérations écologiques. Aux critères écologiques (comme la capacité de support et la biodiversité) s'ajouteront des critères sociaux et culturels (développement économique, traditions cynégétiques, aspect patrimonial de certaines populations). Ainsi, en fonction de considérations régionales, les gestionnaires gouvernementaux détermineront les niveaux de population du grand gibier dont l'abondance permettra une exploitation sportive tout en limitant les proliférations excessives (déprédations sur les cultures, la régénération forestière et accidents routiers).

Les interactions avec la faune sauvage dans le cadre de cette action domesticatoire s'amplifieront à la fin de la période à l'étude. C'est au nom du maintien du « sauvage » – du maintien de l'équilibre naturel, du maintien de la santé des populations, du maintien de la distance séparant espaces sauvages et espaces humains - que les chasseurs et les gestionnaires gouvernementaux justifieront leur action sur les ressources cynégétiques.

Démarche méthodologique

Notre démarche repose sur l'examen des pratiques de chasse sportive et des mesures gouvernementales de gestion faunique, ainsi que sur une étude de l'évolution de certaines populations animales. Elle s'articule autour des espèces animales ayant acquis le statut de gros gibier au Québec, soit le cerf de Virginie, l'orignal, le caribou et l'ours noir. Les quatre espèces ont fait l'objet d'une exploitation par les chasseurs sportifs, ainsi que d'un suivi scientifique et de mesures de gestion faunique de la part du service de la faune du Québec⁵⁷. Nous mettons à contribution des méthodes d'analyse discursive, statistique et spatiale.

Tout d'abord, nous dresserons un portrait évolutif de la disponibilité de la grande faune au Québec à travers le XX^e siècle, tout en faisant état des observations à partir du milieu du XIX^e pour rappeler le bouleversement accompagnant l'industrialisation et la colonisation agricole. Ce portrait mettra en lumière l'impact sur le gibier sauvage de l'action de l'homme comme elle se manifeste dans les pratiques de chasse sportive et les mesures de gestion faunique. Nous mettrons en relation les fluctuations spatiales et numériques du grand gibier avec les initiatives gouvernementales et la pression de chasse pour évaluer l'action domesticatoire sur la faune sauvage.

⁵⁷ Nous suivons donc l'action du service de la chasse et de la pêche de 1883 à 1961. À partir de 1961, ce service devient le service d'aménagement de la faune, communément nommé service de la faune. De 1961 à 2000, le service connaît plusieurs réorganisations et désignations qui reflètent la spécialisation croissante du personnel qui travaille au ministère dans le domaine de la chasse et la pêche.

Ensuite, une analyse spatiale de l'activité de chasse sportive permettra d'approfondir la question de l'accès au territoire. Nous analyserons l'évolution de la superficie des clubs, du nombre de leurs membres et de leur origine, pour mettre en lumière une démocratisation graduelle de la chasse au grand gibier et, inversement, les inégalités découlant du régime des clubs de chasse et pêche. Dans leurs travaux sur le membership des clubs de chasse et de pêche les plus réputés, les historiens ont insisté sur le faste de leurs établissements et de leurs parties de pêche et de chasse, et souligné l'appartenance sociale des membres de ces clubs aux élites économiques, politiques et anglophones nord-américaines⁵⁸. Toutefois, l'analyse des sources (voir la section suivante) nous révèle l'existence de toute une gamme de clubs reposant vraisemblablement sur une base fortement populaire et qui ont échappé aux analyses historiques. Dans notre analyse de la diffusion de la chasse sportive, nous utilisons les seules catégories apparaissant dans les rapports annuels et le registre des clubs, qui regroupent les chasseurs sportifs selon leur origine géographique : résidents ou non-résidents. En l'absence de données socio-économiques plus précises, nous assumons que le groupe des non-résidents est surtout composé des chasseurs des élites socioéconomiques nord-américaines, tandis que nous considérons que les chasseurs des milieux populaires se retrouvent dans le groupe des résidents. Nous sommes conscients, toutefois, que cette dernière catégorie regroupe aussi les chasseurs des grandes villes québécoises comme Montréal où se retrouvent des éléments de la grande bourgeoisie

⁵⁸ Paul-Louis Martin, « Club de chasse et de pêche », Claude Boudreau dir. *Le territoire*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997, 47-54; Sylvain Gingras, *Le club Triton. L'histoire du plus prestigieux club de chasse et de pêche au Québec*, Saint-Raymond, Éditions Rapides blancs, 1989, 300; *A Century of Sport: Hunting and Fishing in Quebec*, Saint-Raymond, Éditions Rapides blancs, 1994, 351.

canadienne. À défaut de pouvoir bénéficier de données socio-économiques des chasseurs résidents et non-résidents pour dresser un portrait de la stratification sociale de la chasse sportive, nous couplerons ces informations sur l'origine géographique des chasseurs avec des données spatiales sur l'étendue des domaines de chasse pour dégager les disparités existant à l'intérieur du système des clubs. Cela nous permettra d'étudier, malgré toutes les réserves nécessaires, la diffusion et la démocratisation de la chasse sportive au Québec.

Enfin, nous procéderons à l'analyse des pratiques et des représentations de la chasse sportive et de gestion faunique. Nous ferons ressortir les revendications exprimées par les chasseurs sportifs relativement à l'aménagement des conditions de pratique de la chasse que nous mettrons en relation avec les mesures de gestion adoptées par le gouvernement. Cela nous mènera à examiner comment la faune et le territoire sont aménagés pour répondre aux besoins des groupes sociaux. Aussi, l'analyse des représentations plus spécifiques aux chasseurs des milieux populaires permettra de voir comment ceux-ci participent à la modification des pratiques de gestion faunique et de chasse sportive. Enfin, nous nous intéresserons aux discours justificateurs des chasseurs et des gestionnaires de la faune quant aux impacts de leurs pratiques sur les populations de grand gibier.

Sources

Pour la période à l'étude, principalement entre la mise sur pied du service des pêcheries et de la chasse en 1883⁵⁹ et l'adoption des plans de gestion récurrents des populations de grands gibier au cours des années 1990-2000, nous avons composé un corpus diversifié qui comprend des publications gouvernementales, des données de capture, des études scientifiques gouvernementales et universitaires, des articles des grands médias écrits, des imprimés sur la chasse sportive et des archives.

Fluctuations de populations animales de grands gibiers

Bien qu'il soit incontestable que l'action de l'homme transforme l'environnement, les possibilités de quantifier le phénomène dans une perspective historique demeurent limitées. Par exemple, l'exploitation forestière et l'extension de la colonisation sur le plateau laurentien ont modifié en profondeur l'habitat du grand gibier avec des incidences sur les populations animales. Jusque-là, le grand gibier pouvait y trouver un habitat propice malgré une exploitation de longue date par les communautés autochtones. Or, nous ne possédons aucune estimation des effectifs et des densités de ces populations animales avant ou après ces transformations du mode d'occupation du territoire par les populations allochtones.

⁵⁹ Un an plus tôt, la Cour suprême du Canada reconnaissait la pleine compétence des provinces sur la totalité des ressources (lacs, rivières et faune) de leurs domaines non concédés. Ce jugement ouvre la voie à la multiplication des clubs privés de chasse et de pêche.

Précisons que les techniques et les outils qui permettraient de connaître les populations en sont encore à leurs balbutiements à la fin du XIX^e siècle et se développent en premier lieu pour l'étude des communautés végétales⁶⁰. Néanmoins, c'est au XIX^e siècle qu'apparaissent les premières descriptions des animaux sauvages de la part de naturalistes québécois et canadiens. Ces descriptions contiennent un peu d'information sur l'abondance et la répartition des espèces qui nous intéressent. Il faut attendre les années 1950 pour que les biologistes au Québec accordent de l'importance à l'étude de la grande faune.

À défaut d'informations détaillées, les rapports annuels des ministères⁶¹ desquels a relevé le service de chasse et pêche contiennent souvent les totaux des prises et des permis vendus sur une base annuelle. Ces données nous indiquent l'étendue des prélèvements sportifs et de la pratique de la chasse sportive au grand gibier dans la province. Depuis la mise sur pied du service de la chasse et des pêcheries en 1883, les captures du grand gibier sont régulièrement consignées car les clubs privés de chasse et de pêche ont l'obligation de faire rapport au gouvernement de leurs captures.

⁶⁰ Pascal Acot, *Histoire de l'écologie*, Paris, Presses universitaires de France, 1988.

⁶¹ Durant la période couverte par cette thèse, le secteur de la chasse et de la pêche a relevé de différents ministères soit : le commissaire des Terres, Forêts et Pêcheries (1883-1901), le ministère des Terres de la Couronne, des Mines et des Pêcheries (1901-1905), le ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries (1905-1928), le ministère de la Colonisation et des Pêcheries (1928-1929), le ministère de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries (1929-1930) ; le ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries (1930-1934); le ministère des Travaux publics, de la Chasse et des Pêcheries (1935), le ministère des Mines et des Pêcheries (1935-1936); le ministère des Mines et Pêcheries (1936-1940) ; le ministère de la Chasse et de la Pêche (1941-1962) ; le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (1963-1978), le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (1979-1994), le ministère de l'Environnement et de la Faune, (1994-1999), la société de la Faune et des Parcs (1999-2003) et depuis 2003, le ministère des Ressources naturelles et de la Faune.

Malheureusement, un incendie a détruit les archives du ministère durant les années 1980⁶². En revanche, il reste une copie partielle du registre national des clubs qui nous fournit, de 1919 à 1959, des données sur les effectifs des chasseurs sportifs, la superficie du club, le loyer payé et, bien sûr, les captures (espèces et quantités)⁶³.

Insistons sur le fait que les données des clubs et celles compilées par le gouvernement provincial sont exclusivement basées sur les captures par les chasseurs sportifs. Nous ne pouvons que présumer l'importance de la chasse de subsistance, de la chasse commerciale et du braconnage. Les données de captures à la chasse sportive permettent de fournir un ordre de grandeur quant à l'abondance et la répartition des animaux. Ces données sont précises d'un point de vue statistique, mais peu fiables pour une analyse fine car trop de biais interviennent tels que les techniques de chasse, l'effort de chasse et la date de la chasse, notamment. Nous nous intéressons aux tendances que les données traduisent. Finalement, les rapports annuels des ministères contiennent des commentaires sur l'état des populations de grands gibiers. Pour les années 1960, les rapports gouvernementaux des ministères dont a relevé le secteur de la chasse nous renseignent sur la vente de permis et les captures. À compter de 1971, nous comptons

⁶² Voir Monique Laurent, *Rapport sur l'incendie du 31 décembre 1981 survenu au Centre de préarchivage de la rue Dalton à Québec*, Sainte-Foy, Ministère des Affaires culturelles, Archives nationales du Québec, 1982, 29.

⁶³ Nous ne possédons que peu d'archives gouvernementales pour étayer notre démonstration. L'incendie survenu en 1981 a détruit 6 671 boîtes d'archives du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche couvrant la période de 1883 à 1981, dont 992 boîtes se rapportant aux seuls « établissements et territoires », soit aux clubs privés. Cependant, deux registres furent épargnés dont l'un concernant les clubs privés et couvrant la période 1919 à 1963 ainsi qu'un registre se rapportant au trappage des animaux à fourrure. Pierre Louis Lapointe, « La chasse et la pêche : des loisirs enracinés dans l'univers des Québécois », *À rayons ouverts, Chroniques de Bibliothèques et Archives nationales du Québec*, 82 (2010), 19.

sur le Système d'information sur la grande faune (SIGF) qui compile les données de capture (notamment l'espèce, l'origine du chasseur, la date, le lieu, l'arme employée).

Compilées et analysées dans le temps, les observations et les captures des chasseurs sportifs nous permettent de percevoir les tendances de l'évolution des populations de grands gibiers. Que ce soit les captures par la chasse sportive ou encore l'observation de l'abondance des animaux sauvages, il s'agit toujours de perceptions subjectives d'un phénomène, avec tout ce que cela implique. Nous pensons notamment aux fréquentes mentions quant à l'abondance du grand gibier que nous retrouvons dans les rapports annuels du ministère. Ces observations peuvent, dans une certaine mesure, nous donner un indice indirect quant à la rareté générale d'une espèce. Ils peuvent aussi traduire l'incompréhension du comportement des espèces qu'ont les acteurs de l'époque, notamment quant à leur utilisation différenciée du territoire en fonction des saisons⁶⁴.

Toutes ces sources sont insuffisantes, à notre avis, pour comprendre la nature des fluctuations qu'elles nous laissent entrevoir. Les connaissances actuelles sur la biologie et le comportement des espèces fauniques nous permettent de combler en partie cette lacune. À cette fin, nous utiliserons les résultats de la recherche contemporaine sur le comportement et l'habitat du cerf de Virginie *Odocoileus virginianus*, de l'orignal *Alces americanus*, du caribou *Rangifer tarandus* et de l'ours noir *Ursus americanus* – en nous

⁶⁴ Les cervidés utilisent des habitats spécifiques pour accomplir chacune des étapes de leur cycle vital. Au Québec, ce phénomène est beaucoup mieux pris en compte à partir des années 1950.

limitant aux études produites au Québec ou dans les territoires limitrophes (Ontario, provinces maritimes et États du nord-est des États-Unis) – pour jeter un éclairage sur les variations dans la répartition et l’abondance de la grande faune. Nous compléterons ces sources par une analyse des perceptions de la variation de l’abondance des espèces tel que formulées dans les commentaires des naturalistes (revues savantes), du personnel gouvernemental (publications gouvernementales, rapport des ministères) et des chasseurs (périodiques de chasse sportive).

Représentation et encadrement de l’exploitation faunique

Les rapports des clubs et ceux des ministères nous fournissent de l’information pour étudier les dynamiques spatiales à l’œuvre dans le développement de la gestion faunique et la diffusion de la chasse sportive. Les données sur les ventes de permis de chasse, les clubs (date de l’incorporation, superficie, localisation, loyer, durée du bail et membership) et les captures (espèce et quantité) nous permettent de suivre la démocratisation de la chasse sportive.

Pour mesurer l’évolution des pratiques de chasse sportive et des représentations dont elles font l’objet, nous procéderons à l’analyse du discours des chasseurs sportifs et à l’analyse des pratiques de chasse. Pour l’analyse des représentations, nous utiliserons les périodiques de chasse qui paraissent au Québec à partir de la fin des années 1940 et dans lesquels nous retrouvons des collaborateurs de tous les horizons du domaine cynégétique, comme des chroniqueurs sportifs ou des biologistes à l’emploi du gouvernement. Ces collaborateurs font des revues spécialisées un forum de discussions

et d'échanges sur la chasse et la gestion de la faune. Les chroniques sportives des grands médias écrits⁶⁵ offrent un suivi des grands événements fauniques nationaux (débat sur le déclubage, mise sur pied des plans de gestion, par exemple). Enfin, les rapports gouvernementaux contiennent des commentaires sur la chasse de subsistance ou le braconnage.

Structure de la thèse

En utilisant la recherche contemporaine sur les dynamiques populationnelles et les relations écosystémiques du gros gibier, nous dresserons dans le prochain chapitre un portrait de la situation des populations avant la transformation des pratiques de chasse et l'élargissement de l'accès aux ressources cynégétiques. Nous présenterons alors les fluctuations de la grande faune à l'intérieur desquelles nous identifierons l'impact de l'action humaine. La transformation des habitats fauniques notamment par l'exploitation forestière, le développement de voies de communication et la colonisation agricole conjuguée aux dynamiques intra- et inter-spécifiques discutées longuement dans ce chapitre expliqueront ces fluctuations.

⁶⁵ Nous n'avons pas procédé au dépouillement des grands journaux. Nous avons compté sur le fonds Donald Guay, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186. Le fonds concerne l'agriculture, le sport, l'éducation physique et les loisirs. Guay a compilé des coupures de presse sur le monde de la chasse et de la pêche qui nous permettent de suivre les débats sur le déclubage dans un grand nombre de médias écrits spécialement pour les années 1970 à 1985. Le fonds n'est pas indexé. Pour une description du fonds : « Fonds Donald Guay », [En ligne], http://www.chsth.com/archives-et-documentation/fonds-d-archives/recherche-thematique/?id_theme=8&id_notice=189 (Page consultée le 22 juillet 2016). Pour documenter certains faits toutefois, nous avons consulté la couverture faite par *Le Devoir* et *La Presse*.

Dans le deuxième chapitre, nous analyserons comment, en réaction au déclin présumé de la grande faune, les mesures réglementaires à la fin du XIX^e siècle mèneront à une restriction de l'accès au territoire et aux ressources fauniques par la location de droits exclusifs de chasse et de pêche à des clubs privés sur les terres publiques. Notre analyse spatiale soulignera qu'un corolaire de ce mode d'organisation du territoire de chasse au Québec est l'instauration d'une hiérarchie entre chasseurs sportifs selon leur provenance et, par le fait même, leur statut économique. Il apparaîtra néanmoins que, en dépit d'une participation active des chasseurs du Québec au système des clubs, ceux-ci détiendront de plus petits territoires tandis que les chasseurs étrangers auront accès à un territoire plus grand et jouiront d'un meilleur succès de chasse⁶⁶.

Ces deux premiers chapitres couvrent une période à l'intérieur de laquelle nous situons l'apparition d'un processus de domestication concomitante à l'arrivée de la chasse sportive au Québec. Durant cette période de mise en place du système des clubs privés, les populations animales sont placées sous l'intendance d'un groupe d'hommes qui prétendent les protéger contre une exploitation qu'ils jugent abusive. Ces derniers légitiment leur appropriation de la faune et du territoire en faisant valoir leur éthique sportive et les retombées de leurs activités sur les finances publiques et l'économie régionale. Dès lors, il nous apparaît que la chasse sportive introduit un changement fondamental comparativement à la chasse de subsistance des chasseurs cueilleurs ou la

⁶⁶ Le taux de succès de chasse (nombre d'animaux tués / nombre de chasseur x 100) est une mesure utilisée à partir des années 1960 afin d'évaluer indirectement l'abondance du gibier. Le succès de chasse peut être exprimé en pourcentage de chasseurs ou groupe de chasseurs ayant tué un animal ou encore par le nombre d'animaux tué par chasseur.

chasse commerciale. Tandis que ces dernières interactions s'inscrivent dans des rapports de prédation et de compétition interspécifique, la pratique de la chasse sportive établit plutôt une relation de type symbiotique qui serait propre à la domestication puisque l'appropriation particulière que permet le système des clubs privés entraîne des rapports favorables à la fois aux animaux (protection des populations) et aux hommes (pérennisation de l'exploitation de l'animal).

À compter de la fin des années 1930, l'action domesticatoire exercée par la société québécoise sur le grand gibier se poursuit suivant de nouvelles modalités explorées dans les quatre derniers chapitres. Nous montrons alors comment la société québécoise redéfinit la faune comme une propriété collective, alors que le gouvernement provincial tente de partager la ressource faunique par une extension du système des clubs et l'implantation des pourvoiries et des réserves fauniques. De même, il agit sur les populations fauniques par le programme de contrôle des prédateurs tout en organisant le partage du grand gibier en se basant sur un indice relatif d'abondance que représente le taux de succès de chasse. Enfin, l'implantation d'un système de suivi systématique des populations permet aux gestionnaires gouvernementaux d'utiliser la chasse comme la pierre angulaire d'un système de conservation et de développement de la faune. La chasse sportive devient un moyen de réguler les populations fauniques pour stabiliser, maximiser et pérenniser les retombées économiques de l'exploitation de grands gibiers. L'action de l'homme intègre alors des grands pans de la vie des animaux en procédant au rajeunissement et à l'augmentation des populations fauniques.

Dans le quatrième chapitre, nous analysons comment la généralisation de la pratique de la chasse sportive auprès de la population québécoise mènera à une pression de chasse inédite sur les populations de grands gibiers. Cette diffusion de la chasse sportive ne représentera pas un changement sur le plan écologique puisqu'il s'agira simplement d'un transfert de pratiques. Toutefois, au cours des années 1960, la diffusion accélérée de la chasse sportive se traduira par une baisse telle du succès de chasse que la menace pour la survie à long terme du gibier deviendra une possibilité. Dans la foulée de la création du service d'aménagement de la faune en 1961, des recherches sur les causes de mortalité du grand gibier révéleront que la chasse sportive est une des principales menaces alors qu'elle était toujours perçue, jusqu'alors, comme la garantie de la conservation de la faune.

Dans le quatrième chapitre, nous étudierons comment la popularisation de la chasse sportive auprès des chasseurs résidents du Québec ainsi que le discours de contestation populaire poussent le système des clubs privés de chasse et de pêche à son éclatement. En dépit de la présence prononcée et dominante des chasseurs résidents à l'intérieur du système des clubs et de l'existence de territoires de chasse alternatifs, l'attention portée au caractère inéquitable du système des clubs sera au cœur de l'action gouvernementale et de la mobilisation populaire. Durant les années 1960, syndicalistes, chroniqueurs sportifs, politiciens, ainsi que chasseurs et pêcheurs contestataires définiront la faune et le territoire de chasse comme une propriété collective. Territoire et gibier devront donc être aménagés en fonction des intérêts de la majorité québécoise. À

travers cette contestation, la société québécoise affirmera qu'il revient à l'État d'aménager le territoire et de protéger la faune en fonction des besoins de la majorité.

Les mesures et les politiques adoptées par l'État pour ouvrir le territoire de chasse et aménager l'accès à la ressource feront l'objet du cinquième chapitre. Dans la foulée du débat examiné dans le cinquième chapitre, le gouvernement expérimentera diverses formules et s'appropriera les arguments des contestataires en réaffirmant la propriété collective de la faune et conséquemment le droit pour tous d'y avoir accès. En utilisant des études gouvernementales, des rapports des ministères et la couverture médiatique, nous verrons également comment l'implantation de ces politiques tendra à uniformiser le régime d'exploitation conservacionniste, aux mains de l'État, sur l'ensemble du territoire de chasse au Québec, mais fortement marqué par le principe d'accessibilité élargie.

Enfin, nous montrerons comment la chasse sportive devient le principal outil de régulation des populations fauniques dans un dernier chapitre. L'implantation d'un système de suivi des populations conjuguée à la volonté gouvernementale de modifier les populations fauniques afin qu'elles répondent aux besoins de la société en terme de succès de chasse et de développement économique seront au cœur de ce changement. En analysant les dynamiques des populations propres à chaque espèce et en implantant des modalités de chasses sélectives ainsi que le contrôle des prédateurs, la gestion de la faune interviendra dans les structures des populations de gros gibiers, sinon dans leur protection, contribuant ainsi à la domestication du sauvage.

CHAPITRE 1

LE GRAND GIBIER AU QUÉBEC : DYNAMIQUES POPULATIONNELLES ET HUMANISATION DE L'ARRIÈRE-PAYS (FIN DU XIX^E-MILIEU DU XX^E)

À compter de la deuxième moitié du XIX^e siècle, dans le contexte de l'intensification de l'exploitation forestière et de l'extension de l'aire de colonisation sur le plateau laurentien, des chasseurs sportifs et des naturalistes s'inquiètent des transformations de la faune par l'action humaine. Les auteurs d'un article du *Naturaliste canadien* en 1870 évoquent ainsi une éventuelle disparition du grand gibier: « La même chose [extinction d'animaux] peut se voir en Amérique, bien que l'action de l'homme soit ici d'une durée plus restreinte [...] le cerf du Canada (*elaphus Canadensis*)¹ qu'on chassait autrefois sur les bords du St. Laurent ne se trouve plus que dans l'ouest...² ». Ce cervidé, le wapiti (figure 1.1), aurait été présent sur les deux rives du fleuve Saint-Laurent à l'arrivée des premiers colons français. Les plus fortes densités se localisaient dans les environs des îles de Sorel, dans le haut Saint-Laurent et dans la vallée de la rivière Outaouais³. Selon le biologiste Alexander William Francis Banfield, la disparition du wapiti au Québec daterait des années 1830⁴. À la fin du 19^e siècle, le chasseur sportif James McPherson Le Moine et le naturaliste Dominique Napoléon

¹ Il s'agit du Wapiti (*Cervus canadensis*).

² [Anonyme], « Animaux qui s'éteignent », *Le Naturaliste canadien*, 2 (1870), 91.

³ Donald Guay, « La disparition du Wapiti », *Les Carnets de zoologie*, 46 (1986), 42-44.

⁴ Alexander William Francis Banfield, *Les mammifères du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1974, 374.

Saint-Cyr situent sa disparition vers 1870⁵, quoique d'autres auteurs envisagent son occurrence au tournant du siècle. Le naturaliste Henry de Puyjalon prétend ainsi avoir observé des pistes de wapiti au lac des Quinze dans la région du Témiscamingue et rapporte la capture de quatre wapitis au début des années 1890⁶. Enfin, un wapiti est tué en 1899 sur les bords de la rivière Causapscal en Gaspésie; le service de la chasse et des pêcheries de la province en acquiert d'ailleurs la tête. Nous ne connaissons pas les raisons exactes de sa disparition, mais la chasse et la perte d'habitat ne sont pas exclues⁷. Une tentative de réintroduction de l'espèce dans le parc des Laurentides en novembre 1908 s'est soldée par un échec⁸.

Les préoccupations exprimées dans le *Naturaliste canadien* prennent place dans le contexte d'un environnement en pleine transformation. À partir du milieu du XIX^e siècle, la colonisation déborde des basses-terres du Saint-Laurent : depuis les paroisses riveraines, le peuplement gagne le contrefort des Laurentides, puis les vallées intérieures des plateaux⁹. À la fin du XIX^e siècle, le chemin de fer permet de désenclaver le territoire grâce à la construction de nouvelles lignes, à la fois principales et régionales. Des lignes relient Rivière-du-Loup à Halifax par la vallée de la Matapédia, Montréal à Saint-Jérôme, Montréal à Ottawa, Trois-Rivières et Québec.

⁵ James McPherson Le Moine, *Chasse et pêche au Canada*, Québec, N.S. Hardy, 1887, 42; Dominique Napoléon Saint-Cyr, « Le cerf du Canada ou Wapiti », *Le Naturaliste canadien*, 5 (1873), 117.

⁶ [Anonyme], « Exploration du grand Outaouais », *Rapport du commissaire des terres de la couronne de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1896*, Québec, Charles-François Langlois, 1896, 143.

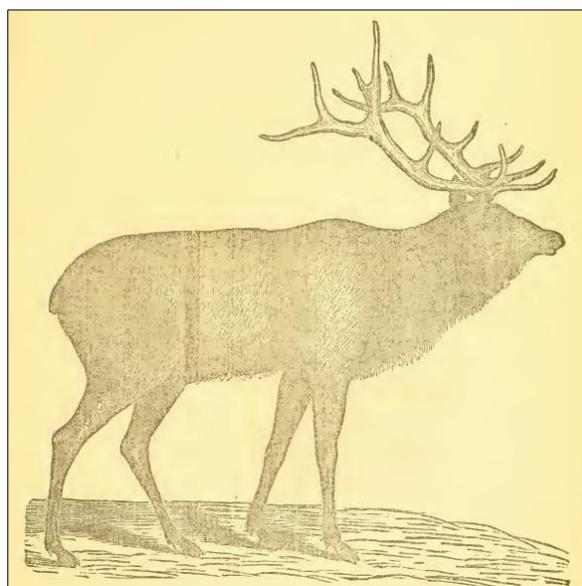
⁷ Donald Guay, *Histoires vraies de la chasse au Québec*, Montréal, VLB éditeur, 1983, 175, 240.

⁸ [Anonyme], « Une addition à la faune de la province de Québec », *Le Naturaliste canadien*, 36 (1909), 2-3.

⁹ Serge Courville, Normand Séguin et Jean-Claude Robert, *Le pays laurentien au XIX^e siècle : les morphologies de base*, Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, 269.

D'autres lignes viennent soutenir le mouvement de colonisation comme celle de Québec vers Roberval, avec un embranchement vers Chicoutimi, et de Québec à la Beauce et aux Cantons de l'Est. Peu avant la Première Guerre mondiale, la ligne du National Transcontinental relie Québec à l'Abitibi. Durant la première moitié du XX^e siècle, la croissance du parc automobile et l'expansion de la colonisation vers les plateaux favorisent la création de routes carrossables¹⁰.

FIGURE 1.1
Le wapiti (*Elaphus canadensis*)



Source: [Anonyme], « L'Élaphe du Canada, *Elaphus Canadensis* », *Le Naturaliste canadien*, 2 (1869), 9.

Parallèlement aux transformations du réseau de voies de communication intérieure, l'exploitation forestière modifie la composition des forêts mixtes et boréales et crée tout un réseau de voies de communication au cœur de l'habitat de la grande

¹⁰*Ibid.*, 342-343.

faune. Limitée à l'industrie du sciage et à l'exportation de bois équarri vers l'Angleterre et, par la suite, les États-Unis, l'exploitation forestière s'oriente vers l'approvisionnement des usines de papier journal pour satisfaire la forte demande du marché américain à partir des années 1880. Comme cette industrie se contente de conifères, même de faible taille comme ceux qui composent typiquement la forêt boréale, et que les scieries et les papetières peuvent désormais compter sur une hydroélectricité à bon marché et facilement accessible, l'abatage se déplace plus profondément dans l'arrière-pays¹¹.

Dans ce chapitre, nous verrons comment la composition et la répartition de certaines espèces animales changent en fonction de facteurs écosystémiques et de leurs interactions dynamiques avec l'homme. Il s'agit ici de dresser un portrait de populations fauniques avant la transformation des pratiques de chasse sportive, l'élargissement de l'accès aux ressources cynégétiques et l'implantation de techniques de gestion faunique dans la deuxième moitié du XX^e siècle afin de mieux comprendre l'impact de ces changements sur les dynamiques populationnelles du grand gibier.

1.1. Les fluctuations des populations animales sauvages au XIX^e-XX^e siècles

Les populations animales sauvages fluctuent dans le temps et l'espace. Comme le montre l'histoire de l'écologie, la stabilité globale des écosystèmes n'est

¹¹ *Ibid.*, 347-348.

qu'apparente¹². À côté des temporalités de l'histoire humaine, il existe un temps écologique¹³. Ainsi, les populations animales sauvages n'ont rien de stable, mais participent, comme l'homme, à des ensembles dynamiques. Or, comme les durées écologiques se caractérisent à la fois par l'infiniment court et l'extrêmement long, il y a une très forte impression de stabilité¹⁴. Notre objectif ici est de cibler l'impact de l'action de l'homme dans ces variations depuis la deuxième moitié du XIX^e siècle jusqu'à la première moitié du XX^e siècle.

1.2. La grande faune originelle : la fragilité du caribou

1.2.1. Espèce et répartition des écotypes

L'ancêtre du genre *Rangifer* est apparu en Amérique du Nord il y a plus de 1,6 millions d'années. Comme plusieurs autres mammifères, le caribou a profité de la création d'un passage terrestre par le détroit de Béring qui liait l'Alaska à la Sibérie pendant le Pléistocène (entre 2,6 millions et 12 000 ans avant notre époque). Ainsi, le passage a permis les échanges d'espèces adaptées au milieu arctique tel que le mammoth laineux qui peuplait encore ces régions froides il y a quelques milliers d'années. Le caribou a suivi l'avance et le recul des glaciers continentaux en Europe et en Asie depuis plus d'un million d'années¹⁵.

¹² Jean-Paul Deléage, *Histoire de l'écologie : une science de l'homme et de la nature*, Paris, La Découverte, 1992.

¹³ François Walter, « L'historien et l'environnement : vers un nouveau paradigme », *Natures, Sciences, Sociétés*, 2 (1994), 31-42.

¹⁴ Deléage, *Histoire de l'écologie*, 246-247.

¹⁵ Jacques Prescott, Jean Ferron et Joëlle Taillon, *Sur la piste de nos cervidés : orignal, cerf de Virginie, caribou*, La Macaza, Orinha, 2013, 185.

Les différentes populations de caribous descendent de deux lignées génétiques principales s'étant différenciées il y a plus de 300 000 ans. À la fin de la dernière période glaciaire (de 8 000 à 6 000 ans avant notre ère), les vastes glaciers continentaux ont dessiné l'aire de répartition actuelle des lignées. La première lignée euro-béringienne aurait été isolée au nord des glaciers continentaux et elle serait à l'origine des populations de rennes européens et des caribous de l'ouest du Canada, de l'Alaska et de l'arctique canadien. Quant à la lignée nord-américaine, elle aurait trouvé refuge au sud de la ligne des glaciers continentaux. Avec le retrait des glaciers, cette lignée se serait étendue vers l'est et l'ouest dans la région boréale du Canada et des États-Unis et dans la portion sud des montagnes Rocheuses. Elle serait à l'origine des populations de caribous forestiers, migrants et montagnards de l'est de l'Amérique du Nord¹⁶.

Selon Banfield, le renne d'Europe et d'Asie septentrionale et le caribou nord-américain forment une seule espèce, *Rangifer tarandus*, bien qu'il y ait des sous-espèces géographiquement définies. Le caribou des bois *Rangifer tarandus caribou* (figure 1.2) est la plus répandue des cinq sous-espèces indigènes à l'Amérique du Nord. Elle habite la forêt boréale, la taïga et la toundra, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique¹⁷.

Cette classification du caribou en sous-espèces fait encore l'objet de débats au sein de la communauté scientifique. Pour contourner le problème, les biologistes

¹⁶ *Ibid.*, 185-186.

¹⁷ Alexander William Francis Banfield, *Les mammifères du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, 357; *A Revision of the Reindeer and Caribou Genus Rangifer*, *Bulletin*, Ottawa, Department of Northern Affairs and National Resources, 177 (1961), 1-137.

utilisent actuellement le concept d'« écotype » afin de distinguer les différentes populations de caribous. Plusieurs éléments sont considérés pour identifier et caractériser un écotype : données génétiques, adaptations morphologiques, écologiques et comportementales d'une population résultant de la sélection naturelle qu'imposent les conditions spécifiques d'une région. L'écotype qui en résulte « est un type de caribou qui présente des caractéristiques particulières, des préférences écologiques et des comportements qui permettent de le différencier [...] des autres groupes d'individus de la même espèce¹⁸ ».

En Amérique du Nord, les biologistes subdivisent les populations de caribous en quatre écotypes principaux dont trois sont présents au Québec : le caribou migrateur (ou toundrique), le caribou forestier ou caribou des bois et le caribou montagnard¹⁹. Le forestier n'effectue pas de migration et il est associé à la forêt boréale. Le montagnard se retrouve dans les monts Chic-Chocs en Gaspésie et effectue une migration altitudinale. Le toundrique, quant à lui, occupe la toundra et effectue d'importantes migrations annuelles²⁰.

¹⁸ Prescott et al., *Sur la piste de nos cervidés*, 181.

¹⁹ Le quatrième écotype est l'insulaire, Mallory, F.F. et T.L. Hillis, « Demographic characteristics of circumpolar caribou populations: ecotypes, ecological constraints, releases, and population dynamics », *Rangifer*, 1998, 49-60; Réhaume Courtois, Louis Bernatchez, Jean-Pierre Ouellet et Laurier Breton, « Significance of caribou (*Rangifer tarandus*) ecotypes from a molecular genetics viewpoint », *Conservation Genetics*, 4 (2003), 393-404.

²⁰ Réhaume Courtois, Claude Dussault, André Gingras et Gilles Lamontagne, *Rapport sur la situation du caribou forestier au Québec*, Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction de la recherche sur la faune, direction de l'aménagement de la faune de Jonquières, direction de l'aménagement de la faune, 2003, 43 ; Réhaume Courtois, Louis Bernatchez, Jean-Pierre Ouellet et Laurier Breton, *Les écotypes de caribou forment-ils des entités génétiques distinctes?*, Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction de la recherche sur la faune, Université Laval, Université du Québec à Rimouski, 2002, 35.

Le caribou toundrique (figure 1.3) vit en troupes de plusieurs milliers d'individus qui migrent sur plusieurs centaines de kilomètres annuellement entre la forêt boréale et la toundra où ils s'agrègent en regroupements denses pour donner naissance aux faons. Les troupes sont nommées en fonction de la localisation de leur aire de mise bas habituelle. Deux grands troupes de caribous toundriques se retrouvent dans le nord du Québec et du Labrador: le troupeau de la rivière George et le troupeau de la rivière aux Feuilles²¹.

Le caribou forestier et le caribou montagnard vivent en petites populations plutôt sédentaires bien qu'ils puissent adopter certains comportements migratoires. Le caribou forestier effectue des déplacements saisonniers à l'intérieur de la forêt boréale tandis que le caribou montagnard effectue ses déplacements altitudinaux dans les milieux alpins en fonction du patron de fonte de la neige. Les femelles de ces deux écotypes se dispersent pour mettre bas. Le caribou montagnard occupe les zones boréales et alpines des régions montagneuses. Le caribou forestier vit surtout dans les forêts boréales climaciques ainsi qu'aux abords des marécages et des tourbières où abondent les lichens. Généralement plus massif que les autres écotypes, le caribou forestier est plus sédentaire et vit seul ou en petit groupe²². Les écotypes forestier et montagnard se rencontrent dans le sud du Québec.

²¹ Prescott, *Sur la piste de nos cervidés*, 182, 194; Banfield, *Les mammifères du Canada*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1975, 360.

²² Mallory et al., « Demographic characteristics of circumpolar caribou populations » ; Banfield, *Les mammifères du Canada*, 360; Prescott et al., *Sur la piste de nos cervidés*, 182.

L'écotype montagnard est représenté au Québec par le troupeau de la Gaspésie et celui des monts Torngat à l'extrême nord de la péninsule du Québec et du Labrador pour lequel il existe encore que très peu d'information. En hiver, le caribou montagnard fréquente les forêts de conifères parvenues à maturité à basse altitude où abondent les lichens terrestres et arboricoles. Lorsque la neige compromet l'accès aux lichens terrestres, il recherche les lichens arboricoles qui abondent dans les peuplements forestiers de haute altitude. Au printemps, il fréquente les forêts situées dans la zone de transition entre les secteurs subalpins et alpins. Pour mettre bas, les femelles se dispersent en haute altitude. En été, le caribou montagnard utilise divers habitats en raison de l'abondance de la végétation dont la diversité varie en fonction de l'altitude²³.

Essentiellement boréal, le caribou forestier occupe l'étendue nord-américaine de la forêt boréale. Nommées « hardes » par les biologistes, les populations de caribous forestiers sont des groupes d'individus partageant des habitats saisonniers communs pour satisfaire les besoins liés à leur cycle vital (mise bas, rut, hivernage). Le caribou forestier a besoin de grands espaces non fragmentés pour réaliser toutes ses activités saisonnières. En fonction des conditions prévalant dans une région, certaines hardes peuvent se contenter de quelques centaines de kilomètres carrés tandis que d'autres peuvent occuper des aires de plusieurs milliers de kilomètres carrés²⁴.

²³ Prescott, *Sur la piste de nos cervidés*, 196.

²⁴ *Ibid.*, 195.

Le caribou migrateur se distingue des autres écotypes par l'utilisation d'aires saisonnières spécifiques et par la fidélité des femelles à une aire de mise bas. Il passe l'hiver à la limite nord de la forêt boréale où il trouve suffisamment de lichens terrestres et arboricoles ainsi qu'un abri contre les intempéries. Au début du printemps, il entreprend une migration de 250 à plus de 800 kilomètres pour atteindre les aires de mise bas et d'estivage situées dans les toundras arbustives et herbacées. À l'automne, les troupeaux quittent les aires d'estivage pour se diriger vers la forêt boréale où il cohabite alors avec le caribou forestier. Le domaine vital utilisé par ces troupeaux couvre plusieurs centaines de milliers de kilomètres carrés²⁵.

1.2.2. *Le lent recul du caribou des bois*

Avant le XX^e siècle, le caribou trouvait des habitats potentiellement favorables dans toute la partie septentrionale de l'Amérique du Nord à l'exception de la plaine centrale. Dans l'est du continent, il était présent dans plusieurs États américains (Maine, New Hampshire, Vermont, Michigan et Minnesota) de même que dans les colonies britanniques (Nouveau-Brunswick, Nouvelle-Écosse et Île-du-Prince-Édouard)²⁶.

Avec la colonisation européenne, l'espèce se replie petit à petit vers le nord de son aire de répartition originelle. Dans les provinces et états limitrophes du Québec, le déclin du caribou des bois est plus marqué et bien perçu dès la première moitié du XIX^e siècle. Le naturaliste américain John James Audubon le croit presque éteint dans les

²⁵ *Ibid.*, 193-194.

²⁶ *Ibid.*, 196.

années 1830 en Nouvelle-Angleterre, sauf dans les profondeurs des Appalaches et certains endroits des Adirondacks²⁷. Il disparaît totalement de l'Île-du-Prince-Édouard en 1874, du Maine en 1913, du New-Hampshire en 1869, du Vermont en 1839, de la Nouvelle-Écosse en 1912 et du Nouveau-Brunswick en 1927²⁸.

Au Québec, le caribou était présent sur les deux rives du Saint-Laurent ainsi que sur les plateaux laurentien et appalachien. Selon Paul-Louis Martin, les Eurocanadiens ont peu chassé cette espèce, contrairement aux Autochtones. L'habitude de l'espèce de se retirer sur les hauts plateaux durant l'hiver et sa capacité à se déplacer sur la neige l'auraient épargnée. Dans les basses-terres du Saint-Laurent, où a pris naissance la colonie canadienne, le caribou des bois n'a probablement jamais été abondant. Les peuplements climaciques sont dominés par les forêts feuillues peu propices à cette espèce. Ces peuplements forestiers dominant encore le paysage au début du XIX^e siècle. Cela n'empêche pas l'espèce de s'aventurer dans la forêt feuillue à proximité d'îlots forestiers présentant une forte proportion de résineux. Néanmoins, le développement de la colonie canadienne a sûrement limité les excursions de caribou dans la vallée du Saint-Laurent.

²⁷ John James Audubon, *Scènes de la nature dans les États-Unis et le nord de l'Amérique*, T. I, Paris, Sauton, 1868, 420-430; Dominique Napoléon St-Cyr, « Le Renne caribou », *Le Naturaliste canadien*, 5 (1873), 91.

²⁸ Banfield, *Les mammifères du Canada*, 363; A. T. Bergerud et W.E. Mercer, « Caribou introductions in eastern North America », *Wildlife Society Bulletin*, 17 (1989), 110-120 ; Michel Crête et Alain Desrosiers, *L'invasion du coyote (Canis latrans) menace la survie de la population relique de caribous (Rangifer tarandus) du parc de conservation de la Gaspésie*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la faune et des habitats, 1993, 1-2.

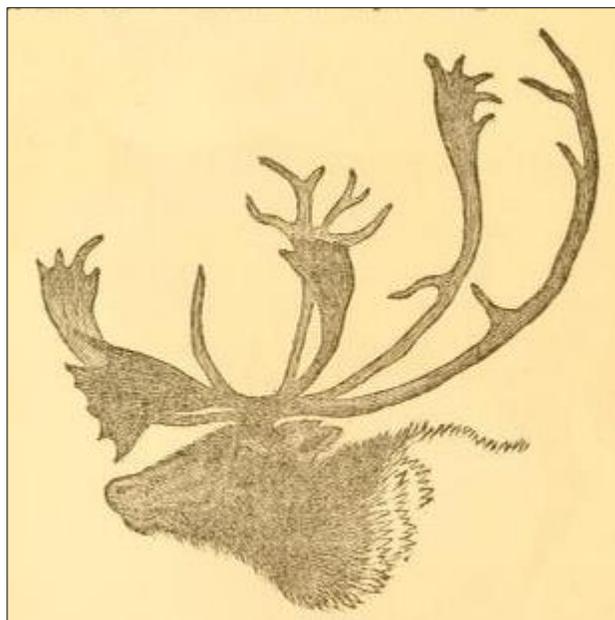
Au milieu du XIX^e siècle, le caribou des bois est donc encore présent dans le sud du territoire québécois bien que beaucoup moins souvent observé qu'aux débuts de la colonisation : la plaine agricole lui est encore moins favorable que la forêt feuillue. Les conditions changent dans la deuxième moitié du XIX^e siècle quand le mouvement de colonisation pénètre beaucoup plus profondément dans l'arrière-pays et que la chasse s'intensifie.

FIGURE 1.2
Le caribou forestier (*Tarandus caribou*)



Source : James Macpherson Le Moine, *Chasse et pêche au Canada*, Québec, N.S. Hardy, 1887, 53.

FIGURE 1.3
Le caribou toundrique (*Rangifer tarandus*)



Source: « Tête du Renne du Nord, *Tarandus arcticus* », *Le Naturaliste canadien*, 2 (1869), 8.

Entre 1865 et 1875, nous le retrouvons encore en quantité appréciable sur la rive nord du Saint-Laurent dans la région de Québec (plus particulièrement dans la région de Charlevoix) et dans les vallées de l'Outaouais, du Saint-Maurice et de la Matapédia. Au tournant du siècle, le caribou des bois commence à se faire rare dans ces régions²⁹. Des « boucheries » de caribous en sont rapportées au cours des années 1880³⁰. Dans la deuxième moitié du XIX^e siècle, les captures de caribous dans la plaine du Saint-Laurent sont signalées dans les journaux : deux caribous sont tués à Bécancour en

²⁹ Gaston Moisan, « Le caribou de Gaspé I : Histoire et distribution », *Le Naturaliste canadien*, 83 (1956), 225-234 ; Réhaume Courtois, Jean-Pierre Ouellet, André Gingras, Claude Dussault, Laurier Breton et Jean Maltais, *Changements historiques et répartition actuelle du caribou au Québec*, Québec, société de la faune et des parcs du Québec, direction de la recherche sur la faune, direction de l'aménagement de la faune, Université du Québec à Rimouski, ministère des Ressources naturelles, 2001, 1-25.

³⁰ J. N. Proulx, « Chasse », *Rapport du commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1885*, Québec, Charles-François Langlois, 1886, 133.

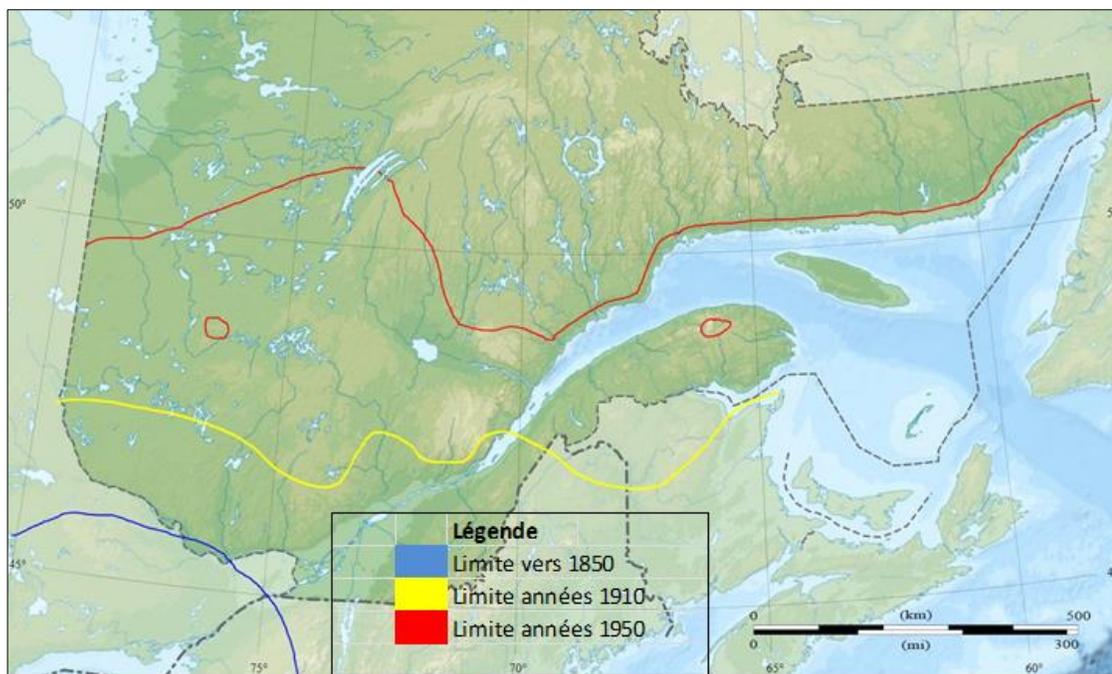
1857³¹. Cette couverture médiatique nous indique autant la présence de l'espèce que le caractère exceptionnel de cette présence dans la plaine du Saint-Laurent.

Au milieu des années 1920, les données sur la chasse sportive compilées dans le registre des clubs privées de chasse et de pêche nous indiquent que le caribou forestier est chassé; quelques captures de caribous sont encore déclarées durant les années 1930. Au cours des années 1930 et 1940, le caribou des bois ne se retrouve que dans les régions les plus reculées des monts Chics-Chocs en Gaspésie et dans la forêt boréale entre les 49° et 55° parallèles. La limite méridionale passe du sud de la baie James jusque vers la Côte-Nord, près de Tadoussac (figure 1.4)³².

³¹ Guay, *Histoires vraies de la chasse*, 142.

³² Courtois et al., *Changements historiques et répartition actuelle du caribou au Québec*; Moisan, « Le caribou de Gaspé I » ; Michel Crête, René Nault et Hélène Laflamme, *Plan tactique : caribou*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la faune et des habitats, service de la faune terrestre, 1990; Benoît Brouillette, *La chasse des animaux à fourrure au Canada*, Paris, Gallimard, 1934, 80.

FIGURE 1.4
Répartition sud du caribou (1850-1950)



Sources : Courtois, Réhaume, Laurier Breton et Jean Maltais, *Changements historiques et répartition actuelle du caribou au Québec*, Québec, société de la faune et des parcs du Québec, direction de la recherche sur la faune, direction de l'aménagement de la faune, Université du Québec à Rimouski, ministère des Ressources naturelles, 2001; Paul-Louis Martin, *La chasse au Québec*, Montréal, Boréal, 1990; Jean Huot, François Potvin et Michel Bélanger, « Southeastern Canada », dans Lowell K. Halls, dir., *White-tailed deer ecology and management. A Wildlife Management Institute book*, Stackpole Books, Harrisburg, 1984.

Les acteurs de l'époque avancent plusieurs causes pour expliquer le « recul » du caribou. Selon une hypothèse souvent reprise aux États-Unis et au Québec, le caribou aurait migré vers le nord :

Le caribou est disparu non pas parce qu'il a été détruit, mais bien parce qu'il a émigré dans les parties éloignées du Canada, surtout dans le nord et l'Alaska. Contrairement à ce qui se produisit lors de l'exode du « buffalo » de l'Ouest, l'homme semble n'être aucunement responsable de cette disparition. Sans doute plusieurs caribous furent tués, mais ceux-ci ne représentent qu'une fraction très minime de la masse qui a quitté ces parages. Depuis au moins deux générations, cette énigme de la forêt intrigue les chasseurs. Tous ignorent

où sont allés les caribous, pourquoi ils sont partis et comment ils sont disparus³³.

La recherche actuelle n'a pas trouvé de fondements à cette interprétation. En revanche, nous comprenons mieux aujourd'hui l'impact de la chasse, du braconnage, de la prédation, de l'exploitation forestière, de la compétition interspécifique et, plus accessoirement, de la transmission d'un parasite dans le déclin du caribou en Amérique du Nord.

1.2.2.1. L'EXPLOITATION FORESTIÈRE ET L'AIRE DE RÉPARTITION DU CARIBOU

L'exploitation forestière a commencé dans la vallée du Saint-Laurent avec l'établissement des premiers colons européens, quoique ces derniers se soient établis au départ dans des régions où le caribou était absent ou présent de façon passagère. Il faut attendre l'intensification de l'exploitation forestière, notamment dans la foulée de l'émergence de l'industrie des pâtes et papiers, avant que celle-ci ait un impact vraiment marqué sur l'aire de répartition du caribou. À partir de 1880, l'exploitation forestière modifie la composition des forêts mixtes et boréales et mène à l'établissement de tout un réseau de voies de communication.

Depuis le XIX^e siècle, la limite méridionale de l'aire de répartition du caribou ne cesse de régresser vers le nord. Les études soulignent d'ailleurs l'impact négatif des

³³ Lorenzo Alain, *Guide du trappeur et la vie du coureur de bois*, Québec, J.-B. Bédard, 1942, 290.

coupes forestières³⁴, des développements hydroélectriques³⁵ et de l'expansion de l'agriculture sur les populations de caribous forestiers³⁶. L'exploitation forestière réduit la superficie des forêts mûres et surannées où le caribou trouve abri et nourriture. Cette espèce s'adapte mal à la forêt transformée et aménagée par l'homme³⁷.

Plusieurs chercheurs suggèrent aujourd'hui que les coupes à blanc, telles que pratiquées pour la production de pâte à papier, ont de multiples conséquences néfastes sur les populations de caribous³⁸. Une certaine proportion de lichens terrestres survit à la coupe à blanc³⁹, mais l'accumulation et le durcissement de la neige, plus marqués en milieu ouvert qu'en milieu couvert, empêchent le caribou d'avoir accès à sa

³⁴ Pierre Dumais, « Les amérindiens et le caribou des bois au sud du Saint-Laurent », *Recherches amérindiennes au Québec*, 9 (1979), 151-158; Pierre Bertrand, *Inventaire aérien du caribou dans la zone 18 est, hiver 1987*, Sept-Îles, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, direction régionale de la Côte-Nord. Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 1987.

³⁵ Marcel Paré, *Effets du remplissage d'un réservoir hydroélectrique sur la population de caribous de Caniapiscau*, Mémoire de maîtrise (biologie), Université Laval, 1987; C. Brassard et M. Brault, *État de la situation du caribou forestier (Rangifer tarandus) de la Côte-Nord du Saint-Laurent*, Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction régionale de la Côte-Nord, 1997.

³⁶ Pierre Dumais, « Les Amérindiens et le caribou des bois au sud du Saint-Laurent », *Recherches amérindiennes au Québec*, 9 (1979), p. 151-158.

³⁷ Arthur T. Bergerud, « Decline of caribou in North America following settlement », *Journal of Wildlife Management*, 35 (1974), 757-770; H. G. Cumming, « Woodland caribou: facts for forest managers », *Forestry Chronicle*, 69 (1992), 481-491.

³⁸ R. Darby et L. S. Duquette, « Woodland caribou and forestry in northern Ontario, Canada », *Rangifer*, 1 (1986), 87-93; Tony E. Chubbs, Lloyd B. Keith, Shane Mahoney et Michael J. McGrath, « Responses of Woodland Caribou (*Rangifer tarandus caribou*) to Clear-Cutting in East-Central Newfoundland », *Canadian Journal of Zoology*, 70 (1993), 487-493; H. G. Cumming et D. B. Beange, « Dispersion and Movements of Woodland Caribou near Lake Nipon, Ontario », *Journal of Wildlife Management*, 51 (1987), 51; H. G. Cumming et D. B. Beange, « Survival of woodland caribou in commercial forests of northern Ontario », *Forestry Chronicle*, 69 (1993), 579-588.

³⁹ A. G. Harris, *Post-logging regeneration of reindeer lichens (Cladonia spp.) as related to woodland caribou winter habitat*, Thunder Bay, Ontario Ministry of Natural Resources Northwest Region, Science and Technology Section. Technical Report No. 69, 1992; G. A. Racey, A. Harris, L. Gerrish, T. Armstrong, J. McNicol et J. Baker, *Forest management guidelines for the conservation of woodland caribou: a landscape approach*, Thunder Bay, Ontario Ministry of Natural Resources, northwestern, 1999; E. T. Webb, « Survival, persistence and regeneration of the reindeer lichens, *Cladonia stellaris*, *C. rangiferina*, and *C. mitis* following clearcut logging and forest fire in northwestern Ontario », *Rangifer*, 10 (1998), 41-47.

nourriture⁴⁰. En revanche, la coupe à blanc supprime complètement les lichens arboricoles qui sont à la base de l'alimentation du caribou des bois en hiver⁴¹. Comme ce type de lichen se propage lentement, il faut compter plus de 40 ans avant qu'une aire de coupe ne redevienne un habitat adéquat pour le caribou forestier⁴². Enfin, l'exploitation forestière amène l'ouverture d'un grand nombre de chemins qui permettent une pénétration au cœur de l'habitat du caribou, ce qui accroît la mortalité due à la prédation, à la chasse et au braconnage⁴³.

1.2.2.2. LA CHASSE ET LE BRACONNAGE

Plusieurs chercheurs attribuent à une chasse trop intensive les déclinés de certaines populations de caribous observés au XIX^e siècle⁴⁴. Parmi les cervidés, le caribou est sans doute le plus vulnérable à la chasse à cause de son comportement : il est curieux, grégaire et peu craintif. Comme il utilise les milieux ouverts par moments et qu'il emprunte souvent les mêmes chemins pour ses déplacements, il est facile à cibler avec une arme. Lorsqu'il se regroupe en hardes, il devient indifférent à l'homme et aux

⁴⁰ Todd K. Fuller et Lloyd B. Keith, « Woodland Caribou Population Dynamics in Northeastern Alberta », *The Journal of Wildlife Management*, 45 (1981), 197-213; W. R. Darby and W. O. Pruitt, « Seasonal movements and grouping behaviour of Woodland Caribou, Rangifer tarandus caribou, in southeastern Manitoba », *Canadian Field-Naturalist*, 98 (1984), 184-190.

⁴¹ Banfield, *Les mammifères du Canada*, 360-361.

⁴² Racey et al., *Landscape planning for the conservation of forest dwelling woodland caribou*.

⁴³ Sonia de Bellefeuille, *Le caribou forestier et la sylviculture. Revue de la littérature et synthèse de la recherche et de l'aménagement en cours au Québec*, Québec, ministère des Ressources naturelles, direction de l'environnement forestier, 2001.

⁴⁴ Moisan, « Le caribou de Gaspé I », 225-234; A.T. Bergerud, « Decline of caribou in North America following settlement »; J. Folinsbee, « Distribution et abondance passées et présentes du caribou (Rangifer tarandus), au Labrador méridional et dans les régions adjacentes du Québec », *Recherches amérindiennes au Québec*, 9 (1979), 37-46; Hélène Jolicoeur et Dibier Le Henaff, *Des caribous et des hommes. L'histoire de la réintroduction du caribou dans les Grands-Jardins, 1963-1973*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la faune et des habitats, 1993.

prédateurs⁴⁵. Par ailleurs, il fait peu de cas du bruit et il serait myope. Il compte presque exclusivement sur son odorat pour déceler le danger⁴⁶. Ces caractéristiques le rendent vulnérable à la chasse et au braconnage.

Des biologistes soulignent que la disparition du caribou de la partie méridionale de son aire de répartition s'est produite simultanément partout en Amérique du Nord. Sans que ne soient établis des rapports de causalité directe avec ces deux phénomènes, il demeure que les récits de chasses abusives sont fréquemment invoqués et que la disparition du caribou coïncide avec l'arrivée de la carabine à répétition⁴⁷.

À la fin du XIX^e siècle, les impacts de la chasse se seraient accentués avec l'accroissement de l'accès au territoire et la sophistication des armes et des moyens de transport utilisés par les chasseurs⁴⁸. Nous ne possédons pas de données sur la chasse sportive au caribou pour le XIX^e siècle et le tout début du XX^e siècle. Les données sur la chasse sportive et sur la vente des fourrures⁴⁹ du caribou nous permettent seulement de constater la poursuite de son exploitation alors que le déclin de l'espèce a bien été observé (figure 1.5). Ajoutons qu'au XIX^e siècle, comme la chasse au caribou s'étend sur une très longue période de l'année comprenant l'hiver, les conditions d'enneigement

⁴⁵ Banfield, *Les mammifères du Canada*, 358.

⁴⁶ Banfield, *Les mammifères du Canada*, 360; Arthur T. Bergerud, « Decline of Caribou in North America Following Settlement », 757-770.

⁴⁷ Gaston Moisan, « Le caribou de Gaspé I. Histoire et distribution », *Le Naturaliste Canadien*, 83 (1956), 225-234; Martin, *La chasse au Québec*, 279; Hélène Jolicoeur et al., *Des caribous et des hommes*.

⁴⁸ J.P. Kelsall, *Status on Woodland Caribou (Rangifer tarandus caribou)*, Ottawa, Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC), 1984.

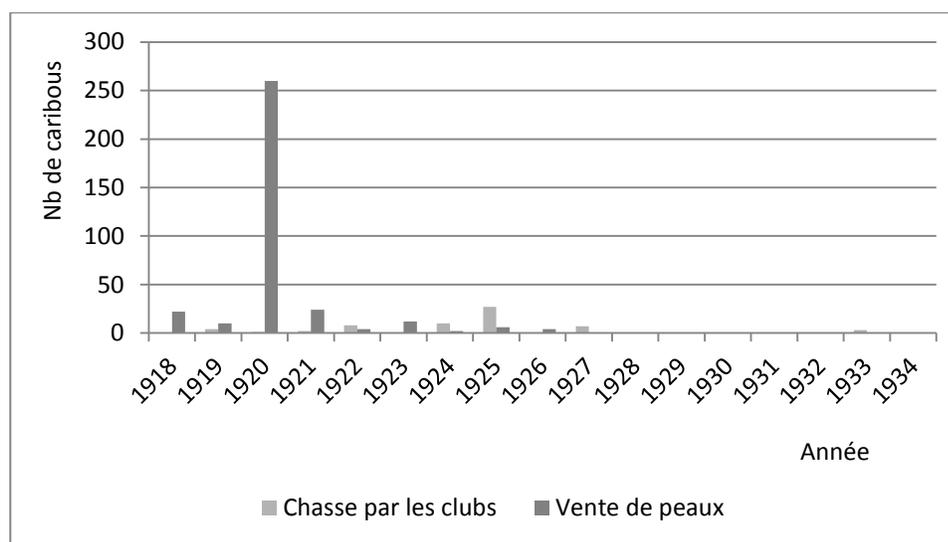
⁴⁹ Les données sur les fourrures ne nous indiquent pas les captures annuelles pour la fourrure, mais seulement le nombre de peaux vendues dans le cadre des encans de fourrures. Cette donnée est intéressante uniquement parce qu'elle indique que l'animal est toujours exploité malgré la perception du déclin.

augmentent la vulnérabilité du caribou. Comme le remarque un chroniqueur à cette époque :

Voilà pourquoi les coureurs des bois, blancs ou sauvages n'entreprennent cette chasse difficile et fatigante que lorsque la neige, d'une grande hauteur, est recouverte d'une mince couche de verglas, incapable de porter cet agile et infatigable Cerf. Alors seulement, la fuite devient alors tellement laborieuse, tellement harassante pour le caribou, que force lui est de s'arrêter de temps à autre pour réparer ses forces épuisées⁵⁰.

Les chasseurs profitent de cette vulnérabilité pour l'atteindre facilement. Le caribou est donc susceptible de faire l'objet de massacres parce qu'il fréquente les espaces ouverts en compagnie de ses congénères⁵¹.

FIGURE 1.5
L'exploitation du caribou par la chasse sportive et pour la fourrure (1918-1934)



Source : BANQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche et Registre des fourrures, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

⁵⁰ Dominique Napoléon St-Cyr, « Le renne caribou », *Le Naturaliste canadien*, 5 (1878), 89.

⁵¹ Kelsall, *Status on Woodland Caribou*.

1.2.2.3. RELATIONS INTERSPÉCIFIQUES

Plusieurs observateurs de l'époque⁵² ont invoqué le rôle de la prédation pour expliquer le recul du caribou dans plusieurs régions du Canada et du nord-est des États-Unis. Le développement de l'agriculture et la régénération forestière sont favorables, comme nous le verrons, à la croissance des populations d'originaux et de cerfs de Virginie. Toutefois, la hausse des populations de cerfs aurait entraîné une augmentation de la densité des loups et donc une multiplication des risques de rencontre et de prédation pour le caribou⁵³.

Les recherches sur la prédation ont montré qu'il n'y avait pas de lien entre une faible densité de cervidés et une faible densité de loups, car ces derniers se tournent facilement vers d'autres proies comme le castor et le lièvre⁵⁴. Par ailleurs, la disparition du loup au sud de la vallée du Saint-Laurent n'a pas empêché le déclin des caribous forestiers et montagnards des Appalaches. Néanmoins, il faut rappeler que la stratégie du caribou forestier pour éviter ses prédateurs est la dispersion, et pour cela, il doit pouvoir disposer de grandes superficies d'habitats bien préservés⁵⁵. Comme son habitat

⁵² Hector Caron, « La chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1909*, Québec, Charles Pageau, 1909, 209-210; « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1910*, Québec, Louis V. Filteau, 1910, 136-139.

⁵³ Jolicoeur et al., *Des caribous et des hommes*; Michel Crête et Micheline Manseau, « Natural regulation of cervidae along a 1 000 km latitudinal gradient : Change in trophic dominance », *Evolutionary Ecology*, 10 (1996), 51-62.

⁵⁴ Michel Hénault et Hélène Jolicoeur, *Les loups au Québec: meutes et mystères*, Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction de l'aménagement de la faune des Laurentides et direction du développement de la faune, 2003, 50-68.

⁵⁵ Arthur T. Bergerud et D. R. Miller, « Antipredator tactics of calving caribou: dispersion in mountains », *Canadian Journal of Zoology*, 62 (1984), 1 566-1 575; Arthur T. Bergerud et R. E. Pagé, « Displacement

se fragmente depuis le début de la colonisation européenne, surtout à partir du XIX^e siècle, il n'en devient que plus vulnérable.

Une dernière cause invoquée pour expliquer le déclin du caribou forestier est la transmission d'un parasite. Le caribou est très peu résistant au ver des méninges (*Paelaphostrongylus tenuis*). L'hôte normal de ce parasite est le cerf de Virginie qui lui résiste sans trop de difficultés. En revanche, le ver provoque la paralysie et la mort à brève échéance chez le caribou. Le cerf de Virginie maintient et propage le parasite par l'excrétion des larves qui poursuivent leur cycle vital chez les gastéropodes terrestres. Le parasite est contracté à nouveau par un cervidé par l'ingestion accidentelle d'escargots collés à la végétation⁵⁶.

Il est possible que la présence du cerf de Virginie ait pu limiter la survie du caribou en propageant le parasite. Toutefois, les deux espèces ne partagent pas le même habitat, sauf certains pâturages estivaux. En revanche, l'orignal aussi peut être contaminé par le ver et le propager dans l'habitat du caribou. Aussi, l'échec de certaines tentatives de réintroduction du caribou forestier dans le nord-est du continent a été attribué à la présence de cerfs de Virginie infectés⁵⁷. Si nous tenons compte de l'expansion de l'aire du cerf de Virginie, la présence du parasite peut constituer une barrière écologique empêchant le caribou de reprendre du terrain.

and Dispersion of Parturient Caribou at Calving as Antipredator Tactics », *Canadian Journal of Zoology*, 65 (1987), 1 597-1 606.

⁵⁶ George A. Feldhamer, Bruce C. Thompson et Joseph A. Chapman, *Wild mammals of North America*, Baltimore, The John Hopkins university press, 1982, 923-959.

⁵⁷ Arthur T. Bergerud et W. E. Mercer, « Caribou introductions in eastern North America », 111-120.

Enfin, une explication invoquée par des chasseurs sportifs veut que ce soit l'orignal qui repousse le caribou. Il est donné pour preuve l'augmentation des populations d'orignaux dans la Mauricie et dans la vallée de la Matapédia après le départ du caribou. Aussi, des guides racontent des combats interspécifiques où l'orignal serait toujours gagnant⁵⁸. Cette dernière hypothèse n'a jamais été documentée. Il est certain, en revanche, qu'à la fin des années 1920, le caribou a déserté son aire de répartition méridionale à l'exception des hauteurs du plateau gaspésien. Il s'est tout d'abord raréfié, puis les hardes isolées sont disparues.

1.2.3. *Le caribou toundrique, les cycles du grand nord*

Les caribous toundriques ont connu des fluctuations spectaculaires dans le passé. Contrairement aux populations de caribous forestiers qui sont régulées par plusieurs facteurs dont la prédation⁵⁹, les populations de caribous toundriques sont principalement régulées par la compétition pour la nourriture⁶⁰. Les populations auraient atteint un sommet au cours de la seconde moitié du XIX^e siècle. Pendant la première moitié du

⁵⁸ Alain, *Guide du trappeur*, 291.

⁵⁹ Crête et al., « Natural regulation of cervidae along a 1 000 km latitudinal gradient », 51-62; A. K. Stuart-Smith, Corey Bradshaw, Stan A. Bouin et A. B. Rippin, « Woodland caribou relative to landscape patterns in northeastern Alberta », *Journal of Wildlife Management*, 61 (1997), 622-633; Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec, *Plan de rétablissement du caribou forestier (Rangifer tarandus) au Québec – 2005-2012*, Québec, ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, 2008, 18.

⁶⁰ Arthur T. Bergerud, « Evolving perspectives on caribou population dynamics », *Rangifer*, 9 (1996), 95-116; Crête et al., « Natural regulation of cervidae along a 1 000 km latitudinal gradient »; Jean-Pierre Ouellet, Stan Boutin et Doug C. Heard, « Responses to simulated grazing and browsing of vegetation available to caribou in the Arctic », *Canadian Journal of Zoology*, 72 (1994), 1 426-1 435.

XX^e siècle, les naturalistes remarquent la rareté du caribou partout dans la région nordique, au nord du 52° N au Québec et au Labrador⁶¹.

Devant la faiblesse des effectifs, le gouvernement interdit la chasse sportive au caribou en 1947, sauf pour les communautés criées, algonquines, innues et inuites qui pénètrent profondément dans l'arrière-pays l'hiver lorsque les ressources du littoral se raréfient⁶². Dans le nord du Québec, la tradition autochtone indique la présence de trois troupeaux, l'un près de la baie d'Hudson, dans la région du lac Guillaume-Delisle et du lac à l'Eau Claire, un deuxième à l'est, qui passait l'été sur les hauts plateaux du Labrador et qui migrait vers la Rivière George à l'hiver, et un dernier qui se déplaçait, entre l'été et l'hiver, du sud de la Baie d'Ungava vers la rivière Caniaspiscau, au centre-est du Québec⁶³.

1.2.4. *Le caribou montagnard, occupant de la Gaspésie*

En Gaspésie, le caribou abondait au point d'être observé à proximité des habitations de Gaspé encore en 1868⁶⁴. Une chasse intensive est invoquée pour expliquer partiellement le déclin de la population de caribous montagnards en

⁶¹ Serge Payette, Claude Morneau, Stéphane Boudreau et Pierre Lamothe, « Le caribou migrateur (*Rangifer tarandus* L.) du Nord québécois dans l'espace et le temps », *Le Naturaliste canadien*, 126 (2002), 25; A. P. Low, « Report on explorations in the Labrador Peninsula along the Eastmain, Koksoak, Hamilton, Manicouagan, and Portions of other rivers, in 1892-93-94-95 », *Annual Report*, Ottawa, Geological Survey of Canada, 1896; C. Elton, *Volves, Mice and Lemmings : problems in Population Dynamics*, London, Oxford University Press, dans Payette et al., « Le caribou migrateur (*Rangifer tarandus* L.) du Nord québécois dans l'espace et le temps », *Le Naturaliste canadien*, 126 (2002), 25.

⁶² Gaston Moisan, *Rapport préliminaire sur la situation du caribou au Nouveau-Québec*, Québec, Université Laval, Centre d'études nordiques, 1964.

⁶³ Courtois et al., *Changements historiques et répartition actuelle du caribou au Québec*, 7.

⁶⁴ [Anonyme], « Les caribous... », *Le Canadien*, 1868 dans Guay, *Histoires vraies de la chasse*, 167.

Gaspésie⁶⁵. Cette chasse aurait été particulièrement considérable entre 1900 et 1915 ainsi que vers 1930. Les modifications de l'habitat causées par le défrichement des terres, l'exploitation forestière et les feux de forêt auraient forcé un déplacement de ce cervidé vers le centre de la péninsule, dans le secteur moins accessible des monts Chics-Chocs⁶⁶. Là aussi, le ver des méninges pourrait avoir joué un rôle dans son déclin. En revanche, la stratification altitudinale de la végétation pourrait permettre aux individus plus montagnards de demeurer à l'écart des cerfs⁶⁷. Ajoutons qu'est survenue une épizootie de cause inconnue entre 1920 et 1928⁶⁸.

En 1929, le gouvernement interdit la chasse dans la réserve forestière de la Gaspésie, en place depuis 1905, puis la permet de nouveau sur ce territoire à compter de 1934. Toutefois, en 1937, la mise sur pied du parc de la Gaspésie met fin à toute chasse dans les limites de celui-ci. Par contre, l'exploitation forestière dans cette aire protégée se poursuit. Ailleurs sur la péninsule gaspésienne, le gouvernement autorise la chasse au caribou jusqu'en 1949⁶⁹.

Cette population est la dernière représentante des hardes établies au sud du Saint-Laurent qui parcouraient jadis les provinces maritimes et quelques États de la

⁶⁵ Moisan, « Le caribou de Gaspé I », 225-234.

⁶⁶ *Ibid.*

⁶⁷ H. G. Cumming, « Woodland caribou : facts for forest managers », *Forestry Chronicle*, 68 (1992), 481-491.

⁶⁸ Moisan, « Le caribou de Gaspé I ».

⁶⁹ *Ibid.*, 225-234.

Nouvelle-Angleterre. Selon une étude récente, les caribous des monts Chics-Chocs diffèrent génétiquement des caribous du bouclier canadien et de la toundra⁷⁰.

1.2.5. *Le caribou forestier de Charlevoix*

La région de Charlevoix est reconnue depuis fort longtemps pour le grand gibier qui y trouve refuge. Jusqu'à la fin du XIX^e siècle, le caribou est le gros gibier le plus abondant dans la région et son aire de répartition déborde bien au-delà des limites du parc national des Laurentides durant l'été et l'automne. L'hiver, les caribous se rassemblent dans le secteur est du parc connu sous le nom des « Grands-Jardins » en raison de l'abondance des lichens terrestres qui s'y trouvent. Dans son rapport annuel, le surintendant du parc décrit ainsi le refuge :

S'il est au Canada un endroit propre à la chasse au caribou, je dirai sans hésiter que c'est le Parc National des Laurentides. Tout s'y prête : conformation du terrain, disposition des bouquets de bois émaillant la prairie, et enfin abondance vraiment surprenante de caribous. Je dis surprenante parce que j'y ai vu moi-même dans un seul troupeau, plus de soixante de ces intéressants animaux⁷¹.

Durant la deuxième moitié du XIX^e siècle, la région est désenclavée. À partir de 1870, un chemin permet aux colons d'atteindre le lac Saint-Jean par voie terrestre à partir de Québec. Puis, en 1880, débute la construction du chemin de fer Québec-Lac Saint-

⁷⁰ Voir Courtois et al., *Les écotypes de caribou forment-ils des entités génétiques distinctes?*.

⁷¹ J. A. Tremblay, « Rapport d'exploration dans le parc national des Laurentides », *Rapport du commissaire de la Colonisation et des Mines de la province de Québec 1899*, Québec, Charles Pageau, 1900, 172; W. C. J. Hall, « Rapport sur le parc national des Laurentides », *Rapport du ministre des terres, Mines et Pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1905*, Québec, Charles Pageau, 1905, 131.

Jean⁷². La fréquentation nouvelle dans la région augmente la pression de chasse sur la population de caribous. Le secteur des « Grands-Jardins » devient un territoire de chasse célèbre dès les années 1880, une réputation qu'il conserve jusqu'à la Première Guerre mondiale⁷³.

À la fin du XIX^e siècle, la population de caribous de la région de Charlevoix est estimée à 10 000 bêtes⁷⁴. Cette estimation qui semble élevée rappelle comment l'espèce pouvait parfois être perçue comme abondante. Peu à peu, des chasses abusives facilitées par le comportement de l'espèce et la diffusion de la carabine à répétition, ainsi que les modifications de l'habitat par l'exploitation forestière, les feux de forêts et les épidémies d'insectes, font disparaître le caribou de la région durant l'entre-deux-guerres⁷⁵.

C'est notamment le cas dans le secteur des Grands-Jardins, un site qui correspond à la partie la plus élevée de la région du massif du lac Jacques-Cartier. Il présente des variations altitudinales allant de 400 à 1 100 m. En fonction de l'altitude et de la rigueur climatique, la végétation marque un étagement pour passer rapidement de

⁷² Ethnoscop, *Historique des parcs de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins*, Québec, ministère du loisir, de la chasse et de la pêche, 1983.

⁷³ Francine Saint-Aubin, *Histoire de la région des Grands Jardins*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction régionale de Québec, 1988, 2 volumes.

⁷⁴ Damase Potvin, *Thomas, le dernier de nos coureurs de bois. Le parc des Laurentides*, Garneau, Québec, 1945.

⁷⁵ Alain Gaudreault et Clément Fortin, *Rapport sur la situation du caribou des Grands-Jardins*, Québec, ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 1988; Jolicoeur et al., *Des caribous et des hommes*; Daniel Banville, *Plan de gestion du caribou de Charlevoix*, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction régionale de Québec, 1998, 31-47.

l'érablière à bouleau jaune dans les parties les plus basses, à la pessière noire à sapin dans les parties les plus hautes où se retrouve le caribou⁷⁶.

Au cours du XX^e siècle, des phénomènes naturels et l'action humaine modifient les forêts des environs des Grands-Jardins. Notamment, les feux de forêt et les épidémies d'insectes perturbent grandement les forêts, tout en menant à leur rajeunissement. Du début à la fin du XX^e siècle, près de la moitié du secteur des Grands-Jardins brûle. L'exploitation forestière contribue aussi à modifier les forêts dans ce secteur, notamment à partir du début des années 1940, avec la coupe de 39% de la superficie entre 1942 et 1947⁷⁷.

La régénération de feuillus suivant les coupes forestières aurait été propice aux populations d'orignaux, de castors et de cerfs de Virginie au tournant du XX^e siècle. Les rapports annuels du service de chasse et pêche font d'ailleurs état de l'augmentation des populations de castors, peut-être stimulées par la régénération feuillue. Dans ces conditions, l'augmentation de la diversité et de l'abondance des proies potentielles du loup dans l'habitat du caribou aurait eu pour conséquence d'augmenter les populations de prédateurs et ainsi d'intensifier la prédation sur le caribou. L'impact de la prédation

⁷⁶ Michel Thibault et Denis Hotte, *Les régions écologiques du Québec méridional, deuxième approximation*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, 1987.

⁷⁷ Paul Jasinski, *Origin and ecology of the spruce lichen woodlands in the Parc des Grands-Jardins, Québec, An alternative stable state to the surroundings spruce moos forest*, thèse de doctorat (biologie), Université Laval, 2004.

du loup pourrait être d'autant plus marquant que la population de caribous était déjà fragilisée par la perte d'habitat et l'intensification de la chasse⁷⁸.

Les rapports gouvernementaux du tournant du XX^e siècle témoignent de la présence du loup qui n'est probablement pas nouvelle dans une région aussi vaste et aussi éloignée des établissements humains. Néanmoins, il est possible que sa présence soit plus marquée en raison de l'abondance à ce moment-là de proies (castors et orignaux). C'est à la même époque qu'apparaît dans cette région le cerf de Virginie, une autre proie potentielle du loup⁷⁹.

Au début du XX^e siècle, des hardes de caribou des bois peuplent encore le bassin de la rivière Malbaie. La chasse demeure notable dans ce secteur jusqu'à la Première Guerre mondiale⁸⁰. Dans son rapport annuel de 1913, le service de chasse et pêche mentionne pour la première fois une diminution alarmante du cheptel. Le surintendant met en cause la prédation par les loups⁸¹. En 1919, il apparaît clairement que la population de caribou a considérablement diminué dans le secteur du parc⁸². Dès 1920, le caribou a presque complètement disparu du parc y compris dans la petite portion de taïga des Grands-Jardins, une région pourtant considérée si propice à l'espèce. La

⁷⁸ Arthur T. Bergerud, « Caribou, wolves and man », *Trends in Ecology and Evolution*, 3 (1988), 68-72.

⁷⁹ Saint-Aubin, *Histoire de la région des Grands Jardins*; Ethnoscop, *Historique des parcs de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins*.

⁸⁰ *Ibid.*

⁸¹ Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1913*, Québec, E. E. Cinq Mars, 1913, 171.

⁸² Hector Caron, « Branche de la chasse et de la pêche », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1919*, Québec, L-A. Proulx, 1919, 171.

chasse au caribou est interdite à l'intérieur du parc en 1928 au moment où l'animal est déjà disparu⁸³.

Le caribou forestier cesse d'être présent sur une aire continue au Québec après la Seconde Guerre mondiale; il ne se retrouve qu'en petits troupeaux isolés. Son déclin en Amérique du Nord a commencé tôt, quoique plutôt lentement au départ avant de s'accélérer à la fin du XIX^e siècle. Des conditions de chasse faciles, un prélèvement considérable, l'exploitation des forêts boréales climaciques ainsi que, dans une certaine mesure, la prédation ont accéléré le déclin des populations de caribous forestiers. Les résultats de cette situation sont manifestes après les années 1910 quand il disparaît des grandes superficies du plateau laurentien⁸⁴.

1.3. Exploitation forestière et chasse intensive : la résistance de l'orignal

1.3.1. Habitat et écologie

Un des plus grands cervidés du monde, l'orignal (figure 1.6) se serait répandu sur le continent américain par vagues successives, de 14 000 à 10 000 ans avant notre époque en profitant du très bas niveau de la mer pour passer de la Sibérie à l'Alaska. Jusqu'au tournant du XX^e siècle, les zoologistes considéraient l'orignal comme une espèce distincte de l'élan de la zone boréale de l'Europe et de l'Asie. Aujourd'hui, les scientifiques considèrent qu'il s'agit d'une même espèce qui comprend néanmoins un certain nombre de sous-espèces. Pendant la dernière période glaciaire, l'espèce

⁸³ Jolicoeur et al., *Des caribous et des hommes*.

⁸⁴ Courtois et al., *Changements historiques et répartition actuelle du caribou au Québec*, 5-20.

originelle se scinda en quatre sous-espèces qui, après le retrait des glaciers, occupèrent toute la région correspondant à la frontière sud du Canada⁸⁵.

L'orignal fréquente les forêts mixtes de conifères et de feuillus, de même que les terres basses aux eaux stagnantes et à la végétation aquatique abondante⁸⁶. Il y recherche les habitats riches en brindilles d'essences décidues de la strate arbustive et des sites perturbés par des chablis ou des épidémies d'insectes, plus riches en ramilles⁸⁷. Il se rencontre en plus faibles densités dans la forêt boréale, mais la faible disponibilité d'essences feuillues restreint sa répartition au-delà de cette limite nordique⁸⁸. Les principales essences recherchées par l'orignal en été sont l'érable à épis, le bouleau blanc, le peuplier faux-tremble, le cornouiller, le saule, le sorbier, l'amélanchier ainsi que diverses plantes aquatiques comme les nénuphars et les potamots. En hiver, il consomme en plus quelques résineux comme le sapin baumier⁸⁹.

L'orignal recherche un couvert de résineux ou de forêt mélangée pour s'abriter de la prédation, minimiser l'effort relié aux déplacements dans la neige et favoriser sa thermorégulation. Il préfère la proximité d'un milieu humide comportant une bonne quantité de plantes aquatiques. Il trouve dans les plans d'eau une nourriture et des sites riches en sel minéraux ainsi qu'un moyen de faciliter sa thermorégulation durant l'été.

⁸⁵ Prescott, *Sur la piste de nos cervidés*, 15.

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ Réhaume Courtois, *Description d'un indice de qualité de l'habitat pour l'Orignal (Alces alces) au Québec*, Québec, ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la ressource faunique, gestion intégrée des ressources, 1993, 6-27.

⁸⁸ Michel Crête, « Forestry practices in Québec and Ontario in relation to moose population dynamics » *Forestry Chronicle*, 64 (1988), 246-250.

⁸⁹ Courtois, *Description d'un indice de qualité de l'habitat pour l'orignal*.

Un milieu où la nourriture et le couvert sont entremêlés est plus propice à la présence de l'orignal qui peut alors réduire l'ampleur de ses déplacements et optimiser ses périodes de broutement, de repos et de rumination⁹⁰.

1.3.2. *Déclin de l'orignal au sud et expansion au nord*

Au début de la colonisation européenne, l'orignal occupe en abondance les forêts boréales de la rive sud du Saint-Laurent, de l'Acadie jusqu'aux versants sud du plateau appalachien. La limite méridionale de l'aire de répartition de l'orignal comprend la Nouvelle-Angleterre jusqu'au nord de la Pennsylvanie⁹¹.

L'espèce connaît un déclin très tôt : les activités humaines, notamment une intensive chasse commerciale, entraînent la disparition de l'orignal dans plusieurs régions. En 1835, John James Audubon écrit que l'orignal est disparu de plusieurs États de Nouvelle-Angleterre, mais il se chasse encore facilement dans le Maine⁹². En 1850, quelques individus sont encore présents dans le nord du Vermont et du New-Hampshire. En 1861, la capture d'un orignal est consignée pour la dernière fois dans l'État de New-York. Au tournant du siècle, l'orignal n'est plus rencontré en Nouvelle-Angleterre et dans les comtés du nord du Maine⁹³.

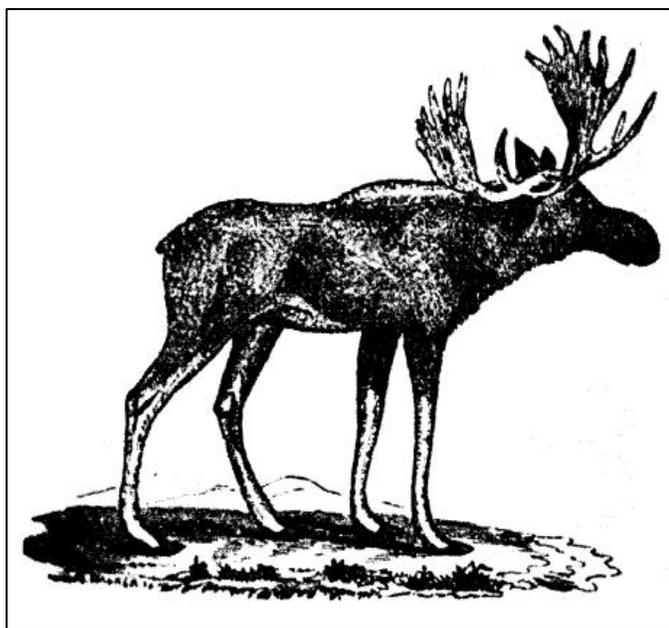
⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Martine Boivin, *Faune du Québec. L'orignal*, Québec, ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, 1984, 6.

⁹² Audubon, *Scènes de la nature dans les États-Unis et le nord de l'Amérique*, 429-430.

⁹³ Don G. Dodds, « Distribution and Status of Moose in the Atlantic Provinces of Canada and Northeastern United States », *Naturaliste canadien*, 101 (1974), 52.

FIGURE 1.6
L'original (*Alces Americana*)



Source : James Macpherson Le Moine, *Chasse et pêche au Canada*, Québec, N.S. Hardy, 1887, 25.

Au Canada, l'espèce connaît également un recul avec un décalage dans le temps et dans l'espace. Dans les années 1870, les naturalistes notent sa présence essentiellement dans les contrées inhabitées de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et des territoires du Nord-Ouest (à l'époque cela comprend la moitié nord du Québec et de l'Ontario ainsi que les prairies canadiennes jusqu'au Yukon). Au Québec, l'original est présent en aval de la ville de Québec, sur les deux rives du fleuve, et à l'ouest de la province, sur la rive nord du fleuve et de la rivière des Outaouais, jusqu'au lac Témiscamingue. Du côté de l'Outaouais, l'original n'apparaît qu'accidentellement⁹⁴.

⁹⁴ Dominique Napoléon St-Cyr, « L'original ou Élan du Canada (1ère partie) », *Le Naturaliste canadien*, 4 (1872), 14-15; « L'original ou Élan du Canada (3ième partie) », *Le Naturaliste canadien*, 4 (1872), 85.

Il semble que, dans la seconde moitié du XIX^e siècle, l'orignal subit une forte pression de chasse avec l'intensification de l'exploitation forestière et le déplacement du mouvement de colonisation sur les plateaux laurentien et appalachien. Le chasseur sportif James MacPherson Le Moine signale aussi des boucheries d'orignaux dans les profondeurs des vallées de la Restigouche et de la Cascapédia vers 1880. Cette pression de chasse fait reculer l'orignal dans le nord des Laurentides et dans les comtés de Témiscouata, de Rimouski et de Bonaventure au sud. Ailleurs, dans la vallée du Saint-Laurent et dans les vallées de ses affluents, dorénavant défrichées et destinées à l'agriculture, il est beaucoup moins abondant et même, souvent absent⁹⁵.

La construction de voies ferrées, l'intensification des feux de forêts⁹⁶, l'exploitation forestière, les chasses intensives, le possible rôle du parasite *Parelaphostrongylus tenuis*⁹⁷ et la colonisation agricole ont réduit la population d'orignaux dans les basses terres du Saint-Laurent et dans les Cantons-de-l'Est, et supprimé les contacts entre les orignaux du nord et ceux du sud du fleuve. Ainsi, Hector Caron, surintendant de la chasse et de la pêche, note en 1912 que l'habitat de l'orignal s'éloigne au rythme du défrichement et du peuplement:

⁹⁵ Martin, *La chasse au Québec*, 188; Le Moine, *Chasse et pêche au Canada*, 29. À la fin du XIX^e siècle, la chasse est considérée bonne dans le parc des Laurentides, J.A. Tremblay, « Rapport d'exploration dans le parc national des Laurentides », *Rapport du commissaire de la Colonisation et des Mines de la province de Québec 1899*, Québec, Charles Pageau, 1899, 172.

⁹⁶ Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1910*, Québec, Louis V. Filteau, 1910, 137; « Rapport du Surintendant de la chasse et de la pêche », *Rapport du ministre des Terres, Mines et Pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1905*, Québec, Charles Pageau, 1905, 53.

⁹⁷ Rôle bien connu dans le recul des populations d'orignaux du nord de la Nouvelle-Angleterre, Dodds, « Distribution and Status of Moose in the Atlantic Provinces of Canada ».

Mais voici que l'on s'aperçoit qu'au fur et à mesure que la civilisation s'avance vers le nord, nos forêts diminuent, et le territoire, où abondaient autrefois le chevreuil, l'orignal et l'ours, est aujourd'hui transformé en champs de blé, au milieu desquels se dressent une multitude de blanches chaumières où règnent la paix et le bonheur. Si donc, d'un côté, nous devons être fiers de l'élan qu'a pris la colonisation depuis quelques années, et par le fait, l'immense défrichement de nos terrains, encore faut-il voir à ce que ce progrès ne soit pas fait au détriment de richesse que nous devons à tout prix nous efforcer de conserver pour les générations futures, je veux dire le gibier de nos grands bois et les poissons de nos magnifiques lacs⁹⁸.

Les autorités politiques ont tôt fait de s'inquiéter de la diminution de la population de ce gibier. Le service de chasse et pêche voit à l'adoption d'une série de mesures pour tenter d'atténuer la pression de chasse sur l'orignal et favoriser un repeuplement : par exemple, l'adoption d'une saison de chasse à partir de 1843, la protection des femelles en 1884, l'interdiction du commerce de la viande en 1928, et le raccourcissement de la saison de chasse en 1935. Il faut mentionner également que les clubs privés, en s'appropriant les meilleurs habitats pour l'espèce, ont contribué à limiter la capture de ce grand gibier et diminuer la pression de chasse.

Au début du XX^e siècle, les rapports annuels du service de chasse et pêche indiquent que les populations d'originaux augmentent⁹⁹. La population dans le parc des

⁹⁸ Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1912*, Québec, Louis V. Filteau, 1912, 161.

⁹⁹ Louis Zéphirin Joncas, « Rapport du surintendant des pêcheries et de la chasse », *Rapport du ministre des Terres, Mines et Pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1902*, Québec, Charles Pageau, 1902, 34; Hector Caron, « Rapport du surintendant des pêcheries et de la chasse », *Rapport du ministre des Terres, Mines et Pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1903*, Québec, Charles Pageau, 1904, 32-34; Hector Caron, « Rapport du surintendant des pêcheries et de la chasse », *Rapport du ministre des Terres, Mines et Pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1905*, Québec, Charles Pageau, 1905, 53; Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des*

Laurentides s'accroît suffisamment pour que la chasse soit possible dans la partie est du parc où l'orignal ne se rencontrait plus quelques années auparavant. L'animal abonderait également dans le centre et la partie ouest du parc¹⁰⁰. À la même époque, il se voit et se tue beaucoup plus d'originaux en Mauricie et au lac Saint-Jean que pendant les années précédentes¹⁰¹. Il en est de même pour les comtés de Beauce et de Mégantic ainsi que dans la vallée de la Matapédia¹⁰². Enfin, l'orignal gagne du terrain en Gaspésie comme en témoigne un garde-chasse de Rivière-à-Claude dans le comté de Gaspé :

L'orignal est très commun à cette saison de l'année, [30 juin 1910] les courriers et autres voyageurs le rencontrent presque tous les jours dans le chemin maritime, il semble vouloir gagner le nord, mais est arrêté par la mer. Il y a quelques années, il n'en était nullement mention dans notre région¹⁰³.

Au début du XX^e siècle, les surintendants de la chasse de la province attribuent l'augmentation des populations d'originaux à leurs interventions tout en admettant qu'il

Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1914, Québec, E.-E. Cinq-Mars, 1914, 162; Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1915*, Québec, E.-E. Cinq-Mars, 1915, 134.

¹⁰⁰ W. C. J. Hall, « Rapport sur le parc national des Laurentides », *Rapport du ministre des Terres, Mines et pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1905*, Québec, Charles Pageau, 1905, 131.

¹⁰¹ Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1909*, Charles Pageau, Québec, 1909, 206.

¹⁰² Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1909*, Charles Pageau, Québec, 1909, p. 210; Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1911*, Québec, Louis V. Filteau, 1911, 150.

¹⁰³ Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1910*, Québec, Louis V. Filteau, 1910, 138.

existe probablement d'autres causes qui puissent avoir un impact majeur¹⁰⁴. Une de ces causes, néanmoins inconnue à cette époque, est probablement la régénération forestière.

Des études récentes montrent que les coupes à blanc ont un impact négatif sur les populations d'originaux. Dans les territoires où se concentrent sur une courte période les coupes à blanc, les densités d'originaux sont faibles au cours des premières années suivant les coupes à cause du manque de couvert forestier pour s'abriter (de 2,5 à 3 mètres minimum) et parce que la régénération feuillue, source de nourriture, n'est pas encore établie¹⁰⁵. La régénération qui suit crée de nouveaux pâturages pour l'original à condition que soit préservé un couvert forestier à proximité.

L'intensification de l'exploitation forestière représente donc, à court terme, une menace pour l'original, mais à moyen terme les coupes intensives ont un impact positif en rajeunissant les forêts et en stimulant la croissance d'une strate arbustive dense et riche en nourriture que recherche l'original. Les coupes à blanc dans les forêts mixtes ou résineuses d'une dizaine à une vingtaine d'années peuvent ainsi répondre aux besoins en nourriture et en camouflage de l'original¹⁰⁶.

¹⁰⁴ Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1910*, Québec, Louis V. Filteau, 1910, 137; Brouillette, *La chasse des animaux à fourrure au Canada*, 82-83.

¹⁰⁵ François Potvin et Réhaume Courtois, *Effets à court terme de l'exploitation forestière sur la faune terrestre: synthèse d'une étude de 5 ans en Abitibi-Témiscamingue et implications pour l'aménagement Forestier*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, direction de la faune et des habitats, 1998, 50-62.

¹⁰⁶ J. R. Vallée et R. Joyal, « Étude de la régénération après coupe des essences composant le régime alimentaire de l'original », *Phytoprotection*, 57, 1976, 155-164; Réhaume Courtois, Jean-Pierre Ouellet et Benoit Gagné, *Habitat hivernal de l'original (Alces alces) dans des coupes forestières d'Abitibi-Témiscamingue*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction de la faune et

FIGURE 1.7
Évolution de la limite septentrionale de l'aire de répartition de l'orignal (1875-1970)



Source : Don G. Dodds, « Distribution and Status of Moose in the Atlantic Provinces of Canada and Northeastern United States », *Le Naturaliste canadien*, 101 (1974), 52.

Les feux de forêts auraient les mêmes effets de rajeunissement du couvert forestier que les coupes à blanc sur les populations d'originiaux, même si, à très court terme, les impacts seraient négatifs. En effet, des incendies de petites superficies

des habitats, 1996; Claude Samson, *Guide d'aménagement de l'habitat de l'orignal*, Sainte-Foy, Société de la faune et des parcs du Québec, Fondation de la faune du Québec et ministère des Ressources naturelles du Québec, 2002.

permettent un meilleur maillage d'abris et de sources de nourriture favorables à l'orignal¹⁰⁷.

Les populations d'orignaux sont à mettre en relation avec celles du castor. En créant des étangs, le castor favorise la croissance de plantes aquatiques essentielles à l'alimentation estivale de l'orignal. Ces deux espèces connaissent un déclin dans le sud de leur aire de répartition dès les débuts de la colonisation européenne à cause de leur exploitation massive. Au début du XX^e siècle, des mesures de protection, notamment la création de sanctuaires de conservation à partir des années 1920¹⁰⁸, permettent au castor de repeupler les zones d'où il était disparu, favorisant du coup le retour de l'orignal¹⁰⁹.

De la fin du XIX^e siècle au début du XX^e siècle, l'habitat propice aux populations d'orignaux s'est étendu avec le rajeunissement de la forêt par l'exploitation et les feux de forêts, l'imposition de la chasse sélective et l'amélioration de l'habitat, si bien qu'au milieu du XX^e siècle, l'orignal est de retour dans l'ensemble de son aire de répartition en dehors de l'espace agricole et s'étend vers le nord. À la fin du XIX^e siècle, l'aire de répartition de l'orignal ne dépasse pas la ville de Québec sur la rive nord du fleuve¹¹⁰. Au milieu du XX^e siècle, l'orignal atteint la zone subarctique jusqu'au 57^e parallèle de latitude nord, et s'est répandu vers l'est jusqu'à la Basse-Côte-Nord (figure

¹⁰⁷ Dodds, « Distribution and Status of Moose in the Atlantic Provinces of Canada ».

¹⁰⁸ Charles Frémont, « Pêche intérieure et chasse », Esdras Minville, dir., *Pêche et chasse, Étude préparée avec la collaboration du département des Pêcheries maritimes et du Département de la Chasse et de la Pêche de Québec ainsi que de l'école supérieure des Pêcheries*, Montréal, Éditions Fides/École des hautes Études commerciales, 1946, 262-263.

¹⁰⁹ Prescott et al, *Sur la piste de nos cervidés*, 60.

¹¹⁰ Boivin, *L'orignal*, 4-6.

1.7)¹¹¹. Le même phénomène est observé dans les provinces maritimes et dans le sud de l'Ontario où la population a diminué notablement au XIX^e siècle en raison de la chasse. Depuis 1930, l'espèce prolifère de nouveau en Nouvelle-Écosse et dans le Nouveau-Brunswick, précisément là où la population se fragilisait depuis le début du XIX^e siècle, tandis qu'en Ontario, la population se répand vers le nord.

1.4. La nouvelle grande faune : la marginalité et l'adaptabilité du cerf de Virginie

1.4.1. Habitat et écologie

Contrairement à la croyance populaire, le cerf de Virginie (figure 1.8) n'est pas naturellement abondant au Québec. Cet habitant de zone tempérée, subtropicale et tropicale d'Amérique mène une existence précaire au Québec. D'ascendance américaine, contrairement à l'original et au caribou, l'espèce est apparue au gré des récurrences glaciaires puis s'est scindée en un grand nombre de sous-espèces plus ou moins distinctes et adaptées à une diversité de milieux. Au Québec, nous rencontrons la sous-espèce *borealis* dont l'aire de répartition s'étend de l'Atlantique au Manitoba, et du golfe Saint-Laurent aux rivières Ohio et Potomac aux États-Unis.

Cette sous-espèce fréquente une grande variété de milieux pour satisfaire ses besoins alimentaires et s'abriter. Le chevreuil se retrouve notamment dans les forêts feuillues et mixtes situées à une altitude généralement inférieure à 600 mètres. Il s'y

¹¹¹ A. W. F. Banfield, « Original », *Les mammifères du Canada*, Québec, Musée national des sciences naturelles, Musées nationaux du Canada, Presses de l'Université Laval, 1975, 370-371.

nourrit d'une grande variété d'herbes, de feuilles et de fruits¹¹². Bien qu'il soit relativement peu exigeant pour satisfaire ses besoins alimentaires et s'abriter, les forêts mûres lui sont peu favorables car il n'y trouve pas suffisamment de nourriture.

Son choix concernant son habitat hivernal est en revanche très restreint. Il préfère les rives des plans d'eau où croissent le thuya, le sapin et des arbustes. La présence d'un peuplement de résineux lui permet de se cacher, de se protéger du froid et des vents et d'éviter les accumulations trop abondantes de neige¹¹³. Lorsque toutes ces conditions sont réunies, les cerfs se rassemblent dans de petites aires appelées «ravages» et dans lesquelles ils broutent toutes les tiges à leur portée. Généralement, les cerfs retournent au même site d'hivernage année après année, parcourant des distances qui dépassent souvent 20 kilomètres¹¹⁴.

Cette période de grande grégarité est un trait spécifique du cerf de Virginie vivant à la limite nord de son aire de répartition¹¹⁵. Le cerf éprouve des difficultés à survivre durant l'hiver lorsque les chutes de neige sont trop abondantes. L'épaisseur de la neige limite ses déplacements et il a tôt fait d'épuiser les ressources alimentaires de ses aires restreintes. Lorsque le nombre de chevreuils est trop élevé dans l'habitat

¹¹² René Pomerleau, *Le cerf de Virginie*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1973, 3-6.

¹¹³ *Ibid.*

¹¹⁴ Charles Pichette et Nicole Samson, *Dispersion et déplacements du cerf de Virginie du ravage d'Armstrong*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1982; François Potvin, Magella Morasse et Charles Pichette, *La situation du cerf dans la région du Trente et un Mille de 1979 à 1981*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1983.

¹¹⁵ Louis Lesage, *Écologie estivale du cerf de Virginie à la limite nord de son aire de distribution: de la Méta-population à l'individu*, thèse de doctorat (biologie), Université Laval, 2000, 27.

d'hiver et que la neige est trop abondante, la famine peut entraîner une mortalité massive. Malgré une fécondité élevée et une grande capacité d'adaptation, le cerf de Virginie arrive difficilement à se maintenir de façon stable en grand nombre dans plusieurs régions au Québec où les hivers sont plus rigoureux comme l'Abitibi-Témiscamingue, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et Charlevoix¹¹⁶.

FIGURE 1.8
Le cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*)



Source : James Macpherson Le Moine, *Chasse et pêche au Canada*, Québec, N.S. Hardy, 1887, 38.

1.4.2. *Extension de l'aire de répartition du cerf au Québec*

À l'arrivée des premiers Européens dans la vallée du Saint-Laurent, le cerf de Virginie occupait une très petite portion du territoire du Québec contemporain. Dans

¹¹⁶ Pomerleau, *Le cerf de Virginie*, 6-7.

leurs descriptions, les explorateurs français notent que le cerf est abondant en pays iroquois – grossièrement le sud du Haut-Saint-Laurent et la rive sud du lac Ontario, entre le lac Érié et le fleuve Hudson – et qu’il devient rare à l’est de Montréal. Il se retrouve également sur le pourtour de la baie des Chaleurs¹¹⁷.

Si la colonisation eurocanadienne a réduit les habitats du caribou et de l’orignal, elle a par contre encouragé l’expansion territoriale du cerf de Virginie. L’espèce a commencé une lente extension de son aire de répartition vers le nord dès les premiers temps de la colonisation européenne de la vallée du Saint-Laurent. L’ouverture du couvert forestier pour l’agriculture et l’exploitation forestière ont mis en place les conditions propices à l’expansion du cerf en favorisant la croissance des plantes herbacées, des arbustes et des jeunes arbres dont il se nourrit.

Selon Paul-Louis Martin, la progression des colons et des forestiers a créé un double vacuum dont le cerf a profité¹¹⁸. Au XIX^e siècle, la chasse commerciale dans les régions au sud du Saint-Laurent et au nord des États-Unis aurait pris la forme d’un véritable massacre du grand gibier; l’épuisement des populations d’orignaux et de caribous aurait ainsi créé un premier vacuum que le cerf de Virginie se serait empressé d’occuper, notamment pour ce qui est des pâturages qu’ils partageaient avec l’orignal¹¹⁹. Le deuxième vacuum serait le résultat de l’exploitation intense de la forêt climacique laurentienne et de son épuisement sur une courte période – l’espace de deux

¹¹⁷ Jacques Cartier, Samuel de Champlain et Pierre Boucher dans Martin, *La chasse au Québec*, 230-238.

¹¹⁸ *Ibid.*, 238-240.

¹¹⁹ *Ibid.*

générations –, alors que la croissance démographique de la population québécoise a rapidement élargit les limites de l'œkoumène. Les forêts de remplacement ont constitué de nouveaux territoires propices au cerf. Enfin, selon Martin, d'autres facteurs ont contribué à l'expansion de l'aire de répartition du cerf, dont le nombre accru d'incendies de forêt, l'ouverture de voies ferrées et de routes ainsi que la facilité du cerf à s'adapter au voisinage de l'homme¹²⁰.

Dans la seconde moitié du XIX^e siècle, le cerf amorce une expansion de son aire de répartition successivement vers le nord, puis vers l'est. Il s'implante bien solidement au nord de Montréal et dans l'Outaouais :

Dans la contrée montagnaise située au nord de la rivière Outaouais, son parcours s'étend jusqu'à cent cinquante mille au nord de ce grand cours d'eau, quoiqu'il ne se rencontre que rarement à la hauteur des terres entre le St. Laurent et la baie d'Hudson, si l'on en doit croire les traitants de fourrures. On rencontre des troupes isolées de ces animaux dans le voisinage des lacs Nipissing et Témiskaming [sic]¹²¹.

Jusqu'aux années 1870, le cerf n'est pas encore observé au nord de la ville de Québec¹²². Durant la décennie suivante, il s'implante dans les environs de la ville et sur la rive sud, dans les comtés de Montmagny, de l'Îslet et de Bellechasse¹²³. À la fin de l'hiver 1887, deux chevreuils tués à Valcartier sont considérés comme les premiers spécimens rencontrés sur la rive nord du Saint-Laurent dans la région de Québec¹²⁴. En

¹²⁰ *Ibid.*, 240-241

¹²¹ Dominique Napoléon St-Cyr, « Le cerf de Virginie ou chevreuil », *Le Naturaliste canadien*, 5 (1873), 188.

¹²² *Ibid.*

¹²³ Le Moine, *Chasse et pêche au Canada*, 59-60.

¹²⁴ *Ibid.*

1909, la chasse au chevreuil est bien implantée dans les comtés de Beauce, de Bellechase, de Dorchester, de Montmagny, de Québec et de Portneuf¹²⁵. Notons également l'observation de premiers chevreuils au Saguenay-Lac-Saint-Jean au début du siècle, ainsi consignée dans un article du *Progrès de Saguenay*:

La semaine dernière, quatre Chevreuils ont été vus le long de la rivière Cyriac, au sud du lac Kénogami. Ce sont les premiers chevreuils qui sont aperçus dans notre région, à notre connaissance. Nous pouvons témoigner, nous aussi, que, durant les 27 dernières années que nous avons résidé au Saguenay, jamais nous n'avons entendu parler de l'occurrence du Chevreuil dans cette région du nord-est de la province de Québec. Il est donc très intéressant de constater que ce territoire s'est enrichi depuis peu d'une nouvelle espèce animale¹²⁶.

Revenant sur le sujet le 31 décembre, le *Progrès du Saguenay* ajoute : « L'été dernier on a commencé à en voir au Lac Saint-Jean, vers Mistassini. Nous n'avons pas été surpris d'apprendre qu'il y en avait de rendus au sud du lac Kénogami : car le terrain y est très propice pour le Chevreuil¹²⁷ ». De 1896 à 1902, quelques 220 individus sont introduits sur l'île d'Anticosti. Malgré un habitat plus pauvre en nourriture, le chevreuil y prolifère en raison de l'absence de prédateur et d'un climat maritime. Il occupe rapidement toute l'île où il est considéré abondant à compter de 1930¹²⁸. Durant la première moitié du

¹²⁵ Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1909*, Québec, Charles Pageau, 1909, 210.

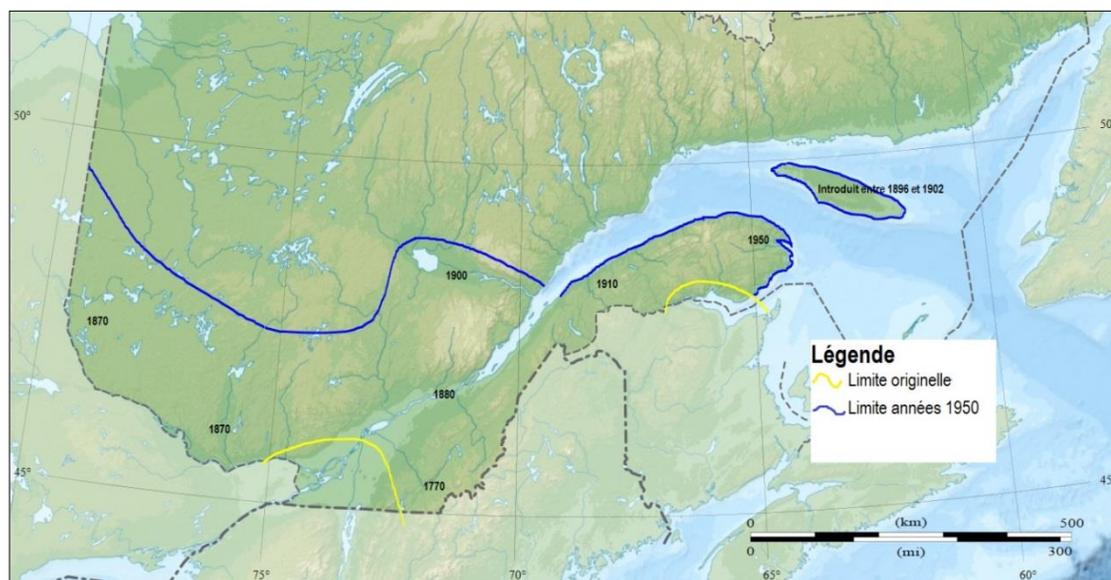
¹²⁶ [Anonyme], « Le chevreuil nous arrive », *Progrès du Saguenay* [Chicoutimi], 26 décembre 1903. Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

¹²⁷ [Anonyme], [Sans titre], *Progrès du Saguenay* [Chicoutimi], 31 décembre 1903. Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

¹²⁸ Jean Huot, François Potvin et Michel Bélanger, « Southeastern Canada », L.K. Halls, dir., *Wildlife Management Institute. White-tailed deer ecology and management*. Harrisburg, Stackpole Books, 1984, 293-304; Jean Huot, *Body condition and food resources of white-tailed deer on Anticosti Island, Quebec*, these de doctorat (biologie), University of Alaska, 1982.

XX^e siècle, il atteint le 49^e parallèle au nord et sa population est relativement abondante en Gaspésie¹²⁹.

FIGURE 1.9
Carte de répartition du cerf de Virginie au Québec



Source : Rapports annuels des ministères (1883-1960), voir note 61 de l'introduction ; Paul-Louis Martin, *La chasse au Québec*, Montréal, Boréal, 1990, 227-255.

Au tournant du siècle, les commentaires concernant l'état des populations de cerfs de Virginie sont généralement optimistes. Tout indique que les populations de chevreuil augmentent régulièrement¹³⁰. Il faut se garder de voir, dans cette

¹²⁹ Martin, *La chasse au Québec*, 227-255; Jean Duguay, « La situation du chevreuil dans la province de Québec », *Rapport général du ministre de la Chasse et des Pêcheries concernant les activités de la chasse et de la pêche pour l'année finissant le 31 mars 1948*, Québec, Rédempti Paradis, 1949, 190-198; Huot et al., « Southeastern Canada », 293-304 ; Gilles Lamontagne et François Potvin, *Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 1995-1999*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, direction de la faune et ses habitats, 1994 ; Le Moine, *Chasse et pêche au Canada*, 62.

¹³⁰ Louis Zéphirin Joncas, « Rapport du surintendant des pêcheries et de la chasse », *Rapport du ministre des Terres, Mines et Pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1902*, Québec, Charles Pageau, 1902, 34-35; Hector Caron, « Rapport du Surintendant des Pêcheries et de la

expansion, une implantation durable et permanente. Avant l'expansion du tournant du siècle, Le Moine note en 1870 que le cerf se voit bien rarement sur la rive nord du fleuve en bas de Québec¹³¹. De plus, l'expansion de son aire de répartition est suivie par des baisses de population assez marquées à certains endroits. En 1907, des observateurs font cas de la disparition du chevreuil¹³². Ils invoquent alors la prédation du loup tout en admettant que les deux espèces interagissent depuis longtemps sans avoir empêché la progression de la population de chevreuil¹³³. Au tournant des années 1930, le cerf semble avoir repris son expansion, atteignant à nouveau le Saguenay¹³⁴.

1.4.3. *Rigueur de l'hiver et limites de l'adaptabilité du cerf*

Si le Québec représente la limite nordique de l'aire de répartition du cerf, cet animal demeure mal adapté au climat de la province. À partir d'une accumulation de 50 centimètres, la neige constitue une entrave sérieuse à la mobilité du cerf car elle l'oblige à se confiner dans des aires d'hivernage où il se déplace grâce à un réseau de sentiers. Pour ses quartiers d'hiver, le cerf recherche en un même lieu la concentration et l'entremêlement de nourriture et d'un couvert qui limite le vent et l'accumulation de

Chasse », *Rapport du ministre des Terres, Mines et Pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1903*, Québec, Charles Pageau, 1904, 33-34; Hector Caron, « Rapport du Surintendant de la Chasse et de la Pêche », *Rapport du ministre des Terres, Mines et Pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1905*, Québec, Charles Pageau, 53; Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1914*, Québec, E.-E. Cinq-Mars, 1914, 162; Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1915*, Québec, E.-E. Cinq-Mars, 1915, 134.

¹³¹ Le Moine, *Chasse et pêche au Canada*, 62.

¹³² Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1907*, Québec, Charles Pageau, 1908, 152.

¹³³ *Ibid.*

¹³⁴ Brouillette, *La chasse des animaux à fourrure au Canada*, 79.

la neige; les sites sont donc généralement peuplés de pousses de la strate arbustive ainsi que de résineux. Les quartiers d'hiver sont de tailles variables allant de moins de 1 km² à 100 km². Les plus petits quartiers ne regroupent que quelques cerfs tandis que les plus grands supportent des milliers d'individus et se situent sensiblement aux mêmes endroits année après année¹³⁵.

Lorsque sa mobilité est réduite et qu'une épaisse couche de neige limite l'accès aux tiges, le cerf trouve difficilement de la nourriture en quantité suffisante. Conséquemment, le bilan énergétique du cerf – le rapport entre l'énergie procurée par la nourriture et l'énergie dépensée pour subsister, se déplacer et trouver de la nourriture – est négatif durant une bonne partie de l'hiver¹³⁶. Le cerf puise alors dans ses réserves de graisse et la perte de poids peut atteindre 30 % au cours d'un hiver. La situation peut devenir critique à la fin de l'hiver lorsque les cerfs ont presque épuisé leurs réserves de graisse. Il suffit parfois d'une grosse tempête en fin de saison ou d'un printemps tardif pour entraîner des mortalités élevées. Lorsque sévissent des hivers particulièrement rigoureux, des taux de mortalité peuvent dépasser 40 %¹³⁷.

¹³⁵ Gilles Lamontagne et al., *Plan de gestion du Cerf de Virginie au Québec, 1995-1999*.

¹³⁶ Gaston Germain, François Potvin et Louis Bélanger, *Caractérisation des ravages de cerfs de Virginie du Québec*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1991.

¹³⁷ Ce taux de mortalité est mesuré durant les années 1970 dans le Bas-Saint-Laurent, François Potvin, Jean Huot et François Duchesneau, « Deer mortality in Pohénégamook wintering area, Québec », *Canadian field-Naturalist*, 95 (1981), 81-84. Des taux de 25 à 38% ont été atteints à Anticosti en absence de prédateurs, François Potvin et Laurier Breton, *Déplacements et survie hivernale des biches d'Anticosti de 1986 à 1990*, Québec, ministère de l'environnement et de la faune, 1997.

Ces fortes mortalités peuvent être contrebalancées par le potentiel de croissance très élevé de l'espèce. Les biches de deux ans et plus sont portées à donner naissance à des jumeaux dans des conditions normales. Dans des conditions excellentes, les biches adultes peuvent donner naissance à des triplets et les biches plus jeunes, à des jumeaux¹³⁸.

Si la mortalité ne contrebalance pas une productivité élevée, la densité de cerf dépasse la capacité de support biologique : soit le nombre de cerfs qu'un territoire peut maintenir en bonne condition physique durant une période de temps prolongée¹³⁹. Dans de telles circonstances, la qualité de l'habitat diminue et la condition physique des animaux se détériore (baisse du poids corporel, taux de reproduction plus faible, diminution de la survie hivernale, accroissement du parasitisme et de l'incidence de maladies). De plus, la compétition entre cerfs pour les ressources alimentaires entraîne un broutement excessif, ce qui modifie la diversité et l'abondance végétale¹⁴⁰.

Parmi les grands gibiers, le cerf est celui qui s'accommode le mieux de l'espace anthropisé : la forêt exploitée, les terres en culture et la proximité des établissements humains. Malgré son implantation sur une large portion du territoire du Québec actuel, il demeure constamment menacé par la rigueur de l'hiver. L'impact de l'hiver est tel que les baisses peuvent être dramatiques et faire disparaître le cerf localement, en dépit

¹³⁸ [Anonyme], *Gestion du cerf de Virginie : quelles sont les options possibles ?*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1990, 2.

¹³⁹ *Ibid.*

¹⁴⁰ *Ibid.*

de la forte fécondité et de la capacité d'adaptation de l'espèce. La rigueur des conditions hivernales dans le nord et l'est du Québec lui est très défavorable. Aussi, des hivers plus rigoureux dans le sud du Québec mènent ponctuellement à des baisses de populations. Comme l'indique Paul-Louis Martin, le cerf de Virginie n'aurait débordé de son aire vitale que d'une façon accidentelle, mais jamais de manière définitive¹⁴¹.

1.5. L'ours noir : un animal nuisible et un gros gibier

L'ours noir (figure 1.10) se rencontre dans toutes les régions boisées du Canada et des États-Unis jusqu'aux régions montagneuses du Mexique. Animal qui peut s'adapter à différents milieux ou conditions, l'ours noir est un grand mammifère qui possède les aires de répartition les plus étendues en Amérique du Nord. Cependant, il a besoin de plusieurs types d'habitats pour combler ses besoins alimentaires et peut pour cela parcourir de longues distances. L'ours est une espèce relativement abondante au Québec et il se répartit sur pratiquement l'ensemble de la province¹⁴².

L'ours noir fréquente les forêts denses et broussailleuses de feuillues et de conifères, souvent à proximité des ruisseaux, des rivières ou des lacs, ou en bordure des marécages. Il est omnivore et son menu varie selon la disponibilité de la nourriture : plantes herbacées, petits mammifères, charogne, insectes, poissons, baies, noisettes, glands et fânes. Il est aussi un prédateur occasionnel des jeunes cervidés¹⁴³.

¹⁴¹ Martin, *La chasse au Québec*, 238.

¹⁴² Claude Samson, *Modèle d'indice de qualité pour l'habitat de l'ours noir (Ursus americanus) au Québec*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, 1996, 2-26.

¹⁴³ Banfield, *Les mammifères du Canada*, 284.

FIGURE 1.10
L'ours noir (*Ursus americanus*)



Source : James Macpherson Le Moine, *Chasse et pêche au Canada*, Québec, N.S. Hardy, 1887, 72.

Cette espèce hiberne d'un sommeil léger durant l'hiver. Dès le début du mois d'octobre, l'ours noir mange de moins en moins et se cherche une tanière où passer l'hiver; il s'installe alors dans une crevasse ou sous un arbre renversé et y subsiste à même ses propres réserves de graisse. Pendant cette période, la température de son corps diminue de 5 ou 6° celsius, son rythme cardiaque s'abaisse légèrement et son métabolisme chute de 75%. C'est pendant l'hibernation que les petits naissent¹⁴⁴.

L'ours noir change ses habitudes alimentaires selon la disponibilité saisonnière et annuelle de nourriture végétale¹⁴⁵. Au printemps, il se nourrit de bourgeons, de jeunes

¹⁴⁴ Les oursons resteront avec leur mère de 16 à 18 mois. Matures à 3 ou 4 ans, les ourses mettent bas tous les 2 ans, Jacques Prescott et Pierre Richard, *Mammifères du Québec et de l'est du Canada*, Waterloo, Éditions Michel Quintin, 1996, 224-225.

¹⁴⁵ Claude Samson, *Écologie et dynamique de population de l'ours noir (*Ursus americanus*) dans une forêt mixte protégée du sud du Québec*, Thèse de Ph.D. Université Laval, 1995, 38-42 ; Samson, *Modèle d'indice de qualité pour l'habitat de l'ours noir*, 41-43.

feuilles et de plantes herbacées hautement digestibles¹⁴⁶. Pendant l'été, l'ours profite de la présence de petits fruits pour se nourrir¹⁴⁷. À l'automne, selon les régions et les essences disponibles, le régime alimentaire de l'ours est constitué principalement de fruits disponibles à cette période¹⁴⁸. Dans les forêts mixtes et feuillues, les fruits secs indéhiscent sont une source majeure d'énergie pour l'ours et lui permettent d'augmenter rapidement ses réserves lipidiques avant la période de dormance¹⁴⁹.

L'hibernation oblige l'ours à accorder une attention extrême à la quête de nourriture car il doit se constituer une réserve d'énergie suffisante pour passer l'hiver sans s'alimenter; dans le cas de la femelle, elle doit en plus assurer la gestation et la lactation. La disponibilité de nourriture et sa qualité seraient d'ailleurs les principaux facteurs limitant la production et la survie des jeunes, donc le succès reproducteur de l'espèce¹⁵⁰.

¹⁴⁶ B. O. Pelchat et R.L. Ruff, « Habitat and spatial relationships of black bears in the boreal mixedwood forest of Alberta », *International Conference on Bear Research and Management*, 6 (1986), 81-92 ; Samson, *Écologie et dynamique de population de l'ours noir*, 43-47; Samson, *Modèle d'indice de qualité pour l'habitat de l'ours noir*, 10-23; C. Costello et R.W. J. Sage, « Predicting black bear habitat selection from food abundance under 3 forest management systems », *International Conference on Bear Research and Management*, 9 (1994), 375-387.

¹⁴⁷ Samson, *Écologie et dynamique de population de l'ours noir*, 43; Samson, *Modèle d'indice de qualité pour l'habitat de l'ours noir*, 14-17; François Boileau, *Utilisation de l'habitat par l'ours noir (Ursus americanus) dans le Parc de conservation de la Gaspésie*, mémoire de maîtrise (biologie), Université Laval, 1993.

¹⁴⁸ Samson, *Écologie et dynamique de population de l'ours noir*, 48-54; Samson, *Modèle d'indice de qualité pour l'habitat de l'ours noir*, 12-14.

¹⁴⁹ Samson, *Écologie et dynamique de population de l'ours noir*, 106-119; Samson, *Modèle d'indice de qualité pour l'habitat de l'ours noir*, 3-10.

¹⁵⁰ Lynn Leroy Rogers, *Social relationships, movements, and populations dynamics of black bears in northeastern Minnesota*, thèse de doctorat (biologie), University of Minnesota, 1977; B. F. Young et R. L. Ruff, « Population dynamics and movements of black bears in east central Alberta », *Journal of Wildlife Management*, 46 (1982), 845-860.

La densité des populations d'ours noir fluctue en fonction de plusieurs facteurs dont, notamment, le succès de reproduction et le taux de mortalité naturelle ou anthropique. La qualité de l'habitat et, surtout, la disponibilité de la nourriture sont des facteurs limitants qui contribuent à la régulation des populations¹⁵¹. Les années où la nourriture se fait rare se traduisent par un échec de la reproduction et par un taux de mortalité élevé chez les jeunes¹⁵². C'est aussi durant ces années que les ours effectuent les plus grands déplacements à la recherche de nourriture. Les ours ont alors des comportements sociaux différents. Notamment, une plus grande familiarité avec l'homme augmente leur vulnérabilité due aux activités anthropiques¹⁵³.

Lorsque la nourriture est peu abondante, l'ours n'hésite pas à fréquenter les milieux ouverts dans les secteurs de villégiature et en bordure des routes qui offrent aussi de nombreux petits fruits. C'est alors qu'il devient plus visible. En période de disette, cet animal omnivore et opportuniste n'hésite pas à recourir à des sources de nourritures anthropiques ainsi qu'à parcourir de grandes distances pour retourner à un site fréquenté des années auparavant¹⁵⁴. Opportuniste, il peut s'accommoder des habitats modifiés par l'homme. Les sources anthropiques de nourriture (productions agricoles, dépotoirs, restes de table et déchets domestiques, appâts destinés à d'autres gibiers) peuvent jouer un rôle significatif pour la survie de l'ours, surtout si la nourriture

¹⁵¹ Rogers, *Social relationships, movements, and populations dynamics of black bears*.

¹⁵² Samson, *Écologie et dynamique de population de l'ours noir*, 130-134.

¹⁵³ Pelchat et al., « Habitat and spatial relationships of black bears », 81-92; Rogers, *Social relationships, movements, and populations dynamics of black bears*.

¹⁵⁴ Gilles Lamontagne, Hélène Jolicoeur et Sébastien Lefort, *Plan de gestion de l'ours noir, 2006-2013*, Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction du développement de la faune, 2006, 6-7.

naturelle se fait rare en lui permettant d'augmenter sa croissance et d'atteindre plus rapidement la condition physique nécessaire à la dormance hivernale et à la production de jeunes¹⁵⁵. Il peut alors causer des dommages aux élevages ainsi qu'aux cultures.

L'ours noir est un animal imprévisible et potentiellement dangereux. L'homme, quant à lui, est souvent intolérant face à la déprédation par les ours ou à leur simple présence. Il est donc fréquent d'observer des situations conflictuelles dans les régions où il y a des populations d'ours et où les développements résidentiels, agricoles ou récréotouristiques voisinent les milieux forestiers¹⁵⁶. Cela dit, l'ours noir évite normalement tout contact avec les humains¹⁵⁷. En fait, la présence humaine est un facteur qui pousse l'ours noir à modifier ses activités pour éviter tout contact. Ainsi, dans les régions sauvages, c'est généralement de l'aube au crépuscule qu'il s'affaire le plus, tandis que dans les secteurs davantage modifiés par l'activité anthropique, il est plutôt nocturne, afin d'éviter les contacts avec l'être humain.

Traditionnellement, l'ours est piégé à titre d'animal à fourrure. L'ours est aussi un gibier convoité par des chasseurs sportifs. Selon Paul-Louis Martin, la chasse à

¹⁵⁵ D. J. Mattson, « Human impacts on bear habitat use », *International Conference on Bear Research & Management*, 8 (1990), 33-56; C.C. Fimbel, L.J. Wolgast et P.A. McConnell, « Use of fragmented habitat and provision site by black bears in New Jersey », *Transactions of the Northeast Section of The Wildlife Society*, 48 (1991), 81-97; Samson, *Écologie et dynamique de population de l'ours noir*, 55; R. L. Schooley, C. R. McLaughlin, W. B. Krohn et G. J. Matula, « Spatiotemporal patterns of macrohabitat use by female black bear during fall », *International Conference on Bear Research & Management*, 9 (1994), 339-348; Pelchat et al., « Habitat and spatial relationships of black bears », 81-92.

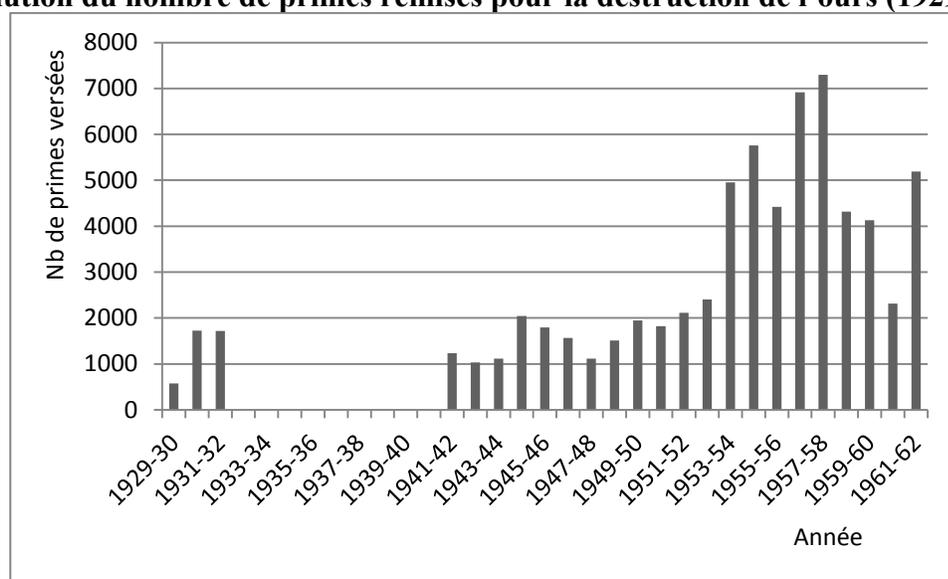
¹⁵⁶ Nathalie Leblanc et Jean Huot, *Écologie de l'ours noir (Ursus americanus) au parc national Forillon*, Ottawa, service de la conservation des écosystèmes de Parcs Canada, Parcs Canada, 2000, 3.

¹⁵⁷ Prescott et al., *Mammifères du Québec et de l'est du Canada*, 227.

l'ours ne fut considérée comme un sport qu'à la toute fin du XIX^e siècle et ce n'est que tardivement que les chasseurs résidents le reconnaissent comme un gibier sportif¹⁵⁸.

En fait, l'ours fait l'objet de représentations négatives et a tôt fait d'être classé parmi les animaux nuisibles par le gouvernement québécois. À compter de 1929, le gouvernement du Québec verse des primes pour sa destruction (figure 1.11). La prime est interrompue en 1932 pour être rétablie à nouveau en 1941¹⁵⁹. De 1953 à 1960, le gouvernement québécois lance un concours auprès des trappeurs dans une dizaine de comtés au nord du Saint-Laurent avec des montants attribués à ceux qui tueraient le plus grand nombre d'ours et de loups. La prime est finalement abolie en 1961¹⁶⁰.

FIGURE 1.11
Évolution du nombre de primes remises pour la destruction de l'ours (1929-1962)



Source : Daniel Banville, *Le contrôle des prédateurs du gros gibier au Québec de 1905 à 1980*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1981, 11.

¹⁵⁸ Selon Paul-Louis Martin, la chasse à l'ours ne devient considérée comme un sport qu'à partir de la fin du XIX^e siècle, sinon plus tardivement, Martin, *La chasse au Québec*, 300.

¹⁵⁹ Daniel Banville, *Le contrôle des prédateurs du gros gibier au Québec de 1905 à 1980*, Québec, direction générale de la faune, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Québec, 1981, 6.

¹⁶⁰ *Ibid.*, 10-18.

Parallèlement aux mesures gouvernementales de destruction, la chasse sportive à l'ours prend un certain essor bien que ce gibier soit beaucoup moins prisé que le cerf ou l'orignal. Durant les années 1950, les détenteurs de baux commerciaux (aussi nommés pourvoyeurs) offrent la chasse à l'ours sur leur territoire (section 4.2.2). Sur le continent, aucune source n'indique que les activités de chasse et de trappage ni même les mesures de destruction n'ont affecté les populations d'ours noir. Par contre, sur l'île d'Anticosti, où la chasse à l'ours noir avait bonne réputation à cause des caractéristiques spécifiques de l'animal, dont une plus grande taille, la population de ce grand gibier a à peu près disparu¹⁶¹, un déclin attribuable à la compétition du cerf de Virginie (section 6.2.2).

Conclusion

De la fin du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle, les chasseurs sportifs et les premiers naturalistes québécois observent que l'aire de distribution ainsi que l'abondance des populations de grands gibiers fluctuent. Les baisses de populations paraissent rapides au regard des observateurs qui s'inquiètent de l'avenir du grand gibier. Le gouvernement quant à lui anticipe une perte éventuelle de revenus qui découlerait de l'épuisement de grands gibiers. La transformation des habitats fauniques, notamment par l'exploitation forestière et la colonisation agricole, conjuguée aux dynamiques intra et interspécifiques expliquent ces fluctuations de populations animales. Les premières mesures visant à assurer la pérennité des ressources fauniques

¹⁶¹ Martin, *La chasse au Québec*, 302.

porteront sur le contrôle des pratiques de chasse et, surtout, sur la restriction de l'accès aux ressources fauniques.

Dans ce chapitre, nous voulions mieux connaître les transformations associées à l'idée du déclin des espèces que les tenants du mouvement conservationniste invoquent depuis le milieu du XIX^e siècle. La recherche actuelle sur la biologie et le comportement des espèces de grands gibiers montre comment les transformations de l'environnement au XIX^e siècle, conjuguées aux dynamiques intra- et interspécifiques, ont des impacts bien plus significatifs sur les populations de grands gibiers que la chasse de subsistance, la chasse commerciale, la chasse sportive et le braconnage alors pratiqués au Québec. En effet, à partir du milieu du XIX^e siècle, la colonisation agricole et l'exploitation forestière qui s'intensifient sont transposées dans l'espace grâce à l'arrivée du chemin de fer qui permet une pénétration profonde au cœur des habitats fauniques. Avant cette époque, les environnements des contreforts et des plateaux laurentien et appalachien sont encore peu perturbés. L'exploitation de la faune par les divers types de chasse a des impacts relativement faibles comparativement aux modifications de l'environnement de la deuxième moitié du XIX^e siècle.

Au cours de la période couverte dans les prochains chapitres, les transformations de l'environnement continuent d'agir sur les populations animales. L'exploitation forestière par exemple, nécessite l'ouverture de chemins forestiers qui ne cesse de se développer dans le temps et dans l'espace. En facilitant l'accès au territoire de chasse et en cloisonnant l'habitat faunique, l'ouverture de ces chemins forestiers va de pair avec

l'exploitation sportive de la faune. Néanmoins, nous considérons que les impacts provoqués par ces changements se distingueront que par leur intensité – leur nature et leur nouveauté ayant été assimilées, comme nous l'avons exploré dans ce premier chapitre.

Cela dit, nous reconnaissons ne pas être en mesure de comprendre toutes les interactions et toutes les modifications que connaît l'environnement sur un aussi grand territoire et sur une aussi grande période de temps. À défaut de pouvoir reconstituer toute la complexité des changements de l'environnement et leurs interactions avec la grande faune, nous nous limitons à analyser un facteur d'interaction, la chasse sportive, que nous interrogerons par le biais du niveau de capture et le succès de chasse, notamment. La description du comportement et de la biologie des espèces que nous avons menée dans ce chapitre vise à éclairer notre examen des impacts spécifiques de la chasse sportive sur les populations animales que nous explorerons dans les prochains chapitres.

CHAPITRE 2

RÉSERVER L'ACCÈS AU TERRITOIRE DE CHASSE : LE SYSTÈME DES CLUBS PRIVÉS COMME MODE DE GESTION DU GRAND GIBIER (1858-1939)

À la fin du XIX^e siècle, le gouvernement provincial met en place un système de location de droits exclusifs de chasse et de pêche sur les terres de la Couronne. En échange de droits exclusifs, des associations sportives s'engagent à travailler à la protection des ressources cynégétiques. Par ce mode de gestion du territoire, le gouvernement vise à éviter l'épuisement des ressources fauniques pour que la chasse devienne une source durable de revenus pour le Trésor public. L'organisation du territoire de chasse à l'échelle de la province s'inscrit alors dans une volonté gouvernementale d'occuper le territoire et d'exploiter les ressources – fauniques et autres – qui s'y trouvent.

Dans ce chapitre, nous verrons qu'un corollaire de ce mode d'organisation du territoire de chasse sportive au Québec est l'instauration d'un *modus operandi* établissant une hiérarchie entre chasseurs sportifs selon leur provenance géographique et, conséquemment, leur statut économique. Le traitement statistique des données contenues dans le registre des clubs et les rapports annuels des ministères concernant les

baux sportifs permettra, d'une part, de mettre en lumière les modalités de la participation des chasseurs, résidents et étrangers, au système des clubs privés et, d'autre part, d'exposer les conséquences de ce mode de gestion du territoire sur la gestion du grand gibier et des *sportsmen*. Avant d'aborder les conséquences de la mise en place du système de location de droits de chasse sur l'accès au territoire et au grand gibier, nous verrons comment les mesures réglementaires touchant la chasse et la pêche à la fin du XIX^e siècle mènent à une gestion de l'accès au territoire de chasse.

2.1. La mise en place d'un système de location des droits de chasse et pêche sur les terres de la Couronne

Au milieu XIX^e siècle, le gouvernement colonial adopte deux lois qui donnent une puissante impulsion à l'implication d'associations sportives dans la protection du gibier et du poisson : le *Lower Canada Game Act* et le *Fisheries Act* de 1858¹. Le *Fisheries Act* permet au gouverneur en conseil d'accorder des baux de pêche sur les rivières à saumon de la Côte-Nord et de la Gaspésie. Le locataire est responsable de l'application des lois de pêche et de la surveillance de son territoire². Quant au *Lower Canada Game Act*, la loi encourage les particuliers et les associations sportives à traduire en justice des individus qui enfreindraient les règlements sur le braconnage en prévoyant le remboursement des frais encourus par la poursuite devant les tribunaux et la remise d'une partie de l'amende éventuellement perçue³.

¹ Darcy Ingram, *Nature's Improvement: Wildlife, Conservation, and Conflict in Quebec, 1850-1914*, thèse de doctorat (histoire), Université McGill, 2007, 39.

² *Ibid.*, 40-41, 46, 80, 109.

³ *Ibid.*, 40.

Avec le partage des pouvoirs découlant de l'Acte de l'Amérique du Nord britannique de 1867 (AANB), les compétences législatives sur les pêcheries côtières et intérieures incombent désormais au gouvernement fédéral. Ce dernier maintient le système de location des droits de pêche au saumon à des associations tel que le permettait le *Fisheries Act*⁴. Un litige entre le gouvernement fédéral et les provinces sur le partage des responsabilités en matière de pêcheries mène toutefois le gouvernement de la province de Québec à s'impliquer davantage dans l'encadrement de l'accès au territoire de pêche puis de chasse.

Le litige oppose, d'une part, des riverains d'une partie de la rivière Miramichi au Nouveau-Brunswick et, d'autre part, Christian A. Robertson. Prétendant agir en vertu des pouvoirs conférés par l'AANB, le ministre de la Marine et des Pêcheries du Canada accorde à Robertson une concession d'une durée de neuf ans pour la pêche au saumon à la ligne sur une portion de rivière en janvier 1874. Toutefois, des riverains qui prétendent avoir le droit exclusif de pêcher le saumon sur les portions de la rivière leur ayant été concédées, pratiquent la pêche en faisant valoir leur statut de propriétaires⁵.

Robertson réclame devant la Cour supérieure du Nouveau-Brunswick que la Couronne le dédommage pour la perte de son privilège de pêche ainsi que pour les dépenses occasionnées pour la protection de sa concession. La Cour suprême du

⁴ *Ibid.*, 46.

⁵ Scott Parsons, *La gestion des pêches maritimes au Canada*, Ottawa, NRC Research Press, 1995, 24.

Nouveau-Brunswick juge, à l'encontre des prétentions de Robertson, que les riverains ont le droit exclusif de pêche sur les sections de la rivière leur appartenant et que le bail est invalide sur les portions concédées de la rivière. Robertson réclame alors un dédommagement au gouvernement fédéral. La Cour de l'Échiquier du Canada répond favorablement à la demande de Robertson, mais le gouvernement fédéral porte la cause en appel devant la Cour suprême du Canada⁶.

La Cour suprême du Canada conclut que la concession de Robertson n'est pas valide puisque le gouvernement fédéral n'a pas le pouvoir d'accorder des privilèges de pêche dans une rivière appartenant à une province ou à un particulier. Le tribunal considère que les propriétaires riverains détiennent un droit exclusif dans les cours d'eau sans marée⁷. Il confirme donc que le droit de pêche et la propriété des eaux vont de pair et indique que les droits de pêche relève de l'État membre de la fédération⁸.

À la suite de cette décision, le Nouveau-Brunswick et le Québec commencent à accorder des concessions de pêche au saumon à la ligne dans les eaux sans marée des rivières situées à l'intérieur de leurs limites⁹. En 30 mars 1883, la province de Québec adopte l'*Acte concernant l'administration des terres publiques avoisinant les cours d'eau non navigables et les lacs de la province de Québec et l'exercice des droits de pêche dans ces cours d'eau et ces lacs* qui donne au commissaire des Terres de la

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*

⁸ « La Reine vs Robertson », *Reports of the Supreme Court of Canada*, Ottawa, 6 (1882), 52; Parsons, *La gestion des pêches maritimes au Canada*, 31.

⁹ *Ibid.*, 25.

Couronne le pouvoir de consentir des baux de pêche sur les terres publiques¹⁰. La loi établit un prix minimum d'une piastre le mille carré du territoire loué pour une superficie maximale de 400 milles carrés (1 036 km²)¹¹.

La même année, le gouvernement provincial se dote d'un service des pêcheries pour établir un système de location des rivières à saumon et des lacs de l'intérieur. En plus de mettre en opération cette nouvelle organisation, le surintendant des pêcheries et de la chasse, Louis-Zéphirin Joncas, reçoit la mission de visiter les principales rivières de la péninsule gaspésienne afin de recueillir sur place des renseignements touchant la valeur des cours d'eau pour la pêche sportive¹².

Pour éviter que, une fois concédées les terres bordant les cours d'eau non navigables, les droits de pêche dans ces cours d'eau sortent du domaine public, le gouvernement provincial adopte la *Loi des trois chaînes* qui a pour effet de réserver à la Couronne une bande de terre, large de trois chaînes (198 pieds ou 60,4 mètres), pour fins de pêche sur les concessions adjacentes à des eaux non navigables¹³. La loi est amendée en 1884 pour que la durée des baux passe d'un an à cinq et que leur attribution se fasse aux plus offrants après avis publié dans la *Gazette officielle*. Enfin, un droit de

¹⁰ Ingram, *Nature's Improvement*, 109.

¹¹ Ingram, *Nature's Improvement*, 12; Québec, « Acte concernant l'administration des terres publiques avoisinant les cours d'eau non navigables et les lacs de la province de Québec et l'exercice des droits de pêche dans ces cours d'eau et ces lacs », *Statuts refondus de la Province de Québec*, Vict. 46, ch. 8, Québec, Charles-François Langlois, 1883, 34-37.

¹² William Warren Lynch, *Rapport du Commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1883*, Québec, Charles François Langlois, 1884, ix.

¹³ René Dussault et Normand Chouinard, « Le domaine public canadien et québécois », *Les Cahiers de droit*, 12 (1971), 66.

passage est consenti en faveur des occupants des terres situées à l'arrière des terres concédées¹⁴.

Le 9 mai 1885, le gouvernement provincial adopte l'*Acte pour faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du poisson et du gibier*¹⁵. Cette loi applique le mode de location existant sur les rivières à saumon de la Gaspésie aux « terres éloignées des centres de colonisation et jusque-là restées improductives¹⁶ ». Elle permet à cinq personnes d'obtenir une existence corporative les autorisant à acquérir des biens meubles et immeubles et à engager des poursuites devant les tribunaux envers ceux qui enfreignent les lois de chasse et de pêche sur leur territoire. Selon l'historien Darcy Ingram, la reconnaissance corporative des associations assure à celles-ci une certaine sécurité car cela limite le risque financier des membres. Toujours selon Ingram, cette disposition facilite la participation de sportifs moins aisés¹⁷. En contrepartie de l'engagement à protéger la faune et à payer annuellement un loyer, l'association obtient l'exclusivité des droits de pêche sur un territoire ne devant pas excéder 400 milles carrés (1 036 km²). Le bail est d'une durée de cinq ans renouvelable¹⁸.

En plus de limiter le risque financier qu'encourent les associations sportives qui veulent s'impliquer dans la protection de la faune (en échange de bénéfices exclusifs

¹⁴ Henri Brun, « Le droit québécois et l'eau (1663-1969) », *Les Cahiers de droit*, vol. 11 (1970), 31-32.

¹⁵ Québec, « Acte pour faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du poisson et du gibier », *Statuts de la province de Québec*, Vict. 48, ch. 12, Québec, Charles-François Langlois, 1885, 27.

¹⁶ Louis Zéphirin Joncas, « Appendice No 21 », *Rapport du Commissaire des terres, forêts et pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1897*, Québec, Charles Pageau, 1897, 54.

¹⁷ Ingram, *Nature's Improvement*, 110-111.

¹⁸ Québec, « Acte pour faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du poisson et du gibier », *Statuts de la province de Québec*, Vict. 48, ch. 12, Québec, Charles-François Langlois, 1885, 27.

d'une concession sur les terres publiques pour les plaisirs de la chasse et de la pêche), la loi simplifie les démarches pour la formation d'une association. Jusqu'à cette date, la Chambre d'assemblée votait l'incorporation de chaque club, l'allocation de droits exclusifs de pêche sur un territoire ainsi que les droits et les devoirs de la nouvelle association, ce qui représentait un processus plutôt lourd. En simplifiant les démarches administratives, la loi donne une forte impulsion à l'affermage de tout le territoire facilement accessible en fonction des infrastructures de transport alors disponibles (routier, ferroviaire ou fluvial). À cet effet, le surintendant de la chasse, J.N. Proulx, écrit au sujet de la loi de 1885 : « l'élan est donné, et c'est déjà beaucoup¹⁹ ».

Outre les droits de pêche, les droits de chasse sur les terres publiques et sur les terres privées suscitent la convoitise des sportifs qui veulent en obtenir l'exclusivité. En 1888, un litige oppose un propriétaire riverain de la rivière Ste-Anne en Gaspésie au détenteur d'un bail de pêche au saumon sur cette même rivière. La cause se présente dans des termes similaires à ceux employés en 1882 à la différence que, contrairement aux prétentions du propriétaire, le détenteur du bail soutient que l'abolition du régime seigneurial en 1854 a annulé les droits de pêche ainsi que les droits de chasse des propriétaires d'une terre concédée dans le cadre de ce régime²⁰. En effet, sous le régime seigneurial, le droit de pêche était accessoire à la propriété des eaux : un seigneur pouvait réserver ou concéder des droits de pêches sur les eaux non navigables de son

¹⁹ J.N. Proulx, « Appendice No. 43. Chasse », *Rapport du commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec pour les douze mois expirées le 30 juin 1885*, Québec, Charles-François Langlois, 1886, 133.

²⁰ [Anonyme], « Horatio Leboutillier vs Henry Hogan », *La Revue Légale*, 17 (1889), 463-465.

fief, mais ne pouvait le faire sur les eaux navigables appartenant à la Couronne que si les droits de pêche lui avaient déjà été concédés par celle-ci²¹. De même, les censitaires étaient autorisés à chasser à l'intérieur des limites de leurs terres, mais ne pouvaient aller ni chez leurs voisins ni sur les terres non-concédées²². La Cour supérieure du Québec confirme que le droit de chasse, tout comme le droit de pêche, est accessoire à la propriété des lieux et que l'abolition du régime seigneurial en 1854 n'a eu aucun effet sur ces droits²³. Ce jugement confirme que le droit de chasse revient au propriétaire des lieux, soit aux particuliers sur les terres privées et au gouvernement provincial sur les terres publiques.

Jusqu'alors, le gouvernement ne louait pas de droits exclusifs de chasse sur les terres de la Couronne. Il était donc loisible à chacun de chasser sur les terres de la Couronne à condition de respecter la réglementation en vigueur. Ce droit n'avait pas pour effet d'accorder à un chasseur la priorité d'utilisation d'un territoire public au détriment des autres chasseurs, pas plus qu'il ne lui en accordait l'exclusivité comme en témoignait le chasseur sportif James Macpherson Le Moine²⁴ dans son guide de la chasse dans la province : « Excepté pendant la période close, il est permis à chacun chez nous d'aller faire la chasse, sans crainte d'être battu de verges comme au temps d'Henri

²¹ Brun, « Le droit québécois et l'eau (1663-1969) », 30.

²² La liberté de chasse fut confirmée par le gouverneur Lauzon en 1652, Marcel Trudel, *Les débuts du régime seigneurial au Canada*, Montréal, Fides, 1974, 194-195.

²³ [Anonyme], « Horatio Leboutillier vs Henry Hogan ».

²⁴ Avocat et fonctionnaire, James MacPherson Le Moine (1825-1912) rédige, notamment, des guides à destination des touristes portant sur l'histoire et la nature de la province durant la deuxième moitié du XIX^e siècle. Chasseur passionné, il y relate ses excursions de chasse et de pêche, tout en décrivant le faune locale, Roger Le Moine, « Le Moine, sir, James MacPherson », *Dictionnaire biographique du Canada* [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/le_moine_james_macpherson_14F.html, (Page consultée le 29 novembre 2015).

IV. On a droit de chasse, sans être nobler [sic], sans même posséder de fief. Voilà un progrès, n'est-ce pas ? »²⁵. En revanche, les locataires de territoires de pêche avaient commencé à chasser sur leur concession en assumant plus ou moins, selon Ingram, qu'ils avaient priorité sur le territoire pour lequel ils détenaient les droits de pêche exclusifs.

Pareille situation pose problème lorsque le gouvernement provincial adopte la *Loi établissant le Parc national des Laurentides* le 12 janvier 1895²⁶. Décrit comme une « réserve forestière, endroit de pêche et de chasse, parc public et lieu de délassement », le parc couvre 1 531 miles carrés (6 555 km²), et occupe une grande partie du territoire situé entre la ville de Québec et le lac Saint-Jean²⁷. Or, les frontières du parc chevauchent les territoires de pêche des clubs Penn, Tourilli et Triton qui se retrouvent partiellement à l'intérieur des limites du parc²⁸.

Le projet de loi précise clairement que les membres des clubs dont le territoire est compris, en tout ou en partie, dans les limites du parc sont dispensés de payer les licences requises pour pêcher dans le parc, mais cette exemption n'existe pas pour la chasse. La création du parc risque d'inciter un grand nombre de chasseurs sportifs à chasser aux environs du territoire sous bail et même à l'intérieur de celui-ci ce que les

²⁵ James Macpherson Le Moine, *Chasse et pêche au Canada*, Québec, N.S. Hardy, 1887, 23.

²⁶ Québec, « *Loi établissant le Parc national des Laurentides* », *Statuts de la province de Québec*, Québec, Vict. 58, ch. 22, Québec, Charles-François Langlois, 1895, 45-51.

²⁷ *Ibid.*

²⁸ Serge Gagnon, *L'échiquier touristique québécois*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003, 202.

clubs perçoivent comme une menace directe à leurs activités et à la préservation du gibier présent sur leur territoire²⁹.

Le comité exécutif du Club Triton, dont une partie du territoire de pêche se trouve dans les limites du parc, approche le gouvernement pour obtenir les droits exclusifs de chasse sur leur territoire de pêche. En décembre 1895, le député libéral de Gaspé Edmund James Flynn, commissaire des Terres de la Couronne, propose d'amender la loi de 1885 pour ajouter la possibilité d'ériger des territoires de chasse à même les terres publiques éloignées des établissements de colons et impropres à la culture³⁰. Comme c'est déjà le cas pour la pêche, il s'agit d'ériger des territoires de chasse à même les « terres publiques éloignées des établissements de colons » dont aucun ne peut excéder 400 milles carrés de superficie, pourvu que ces terres ne soient pas encore subdivisées en lot ou soient impropres à la culture³¹. L'amendement à la loi est adopté le 21 décembre 1895 et le Club Triton obtient la location pour dix ans des droits de chasse exclusifs sur l'ensemble de son territoire de pêche dès le 1^{er} janvier 1896³².

Ainsi, à la fin du XIX^e siècle, le gouvernement adopte des lois et des amendements encadrant l'accès au territoire faunique, et ce, en utilisant les associations sportives qui deviennent responsables de faire respecter la réglementation. À compter de

²⁹ Ingram, *Nature's Improvement*, 123.

³⁰ Québec, « Séance du 10 décembre 1895 », *Débats de l'Assemblée législative, 8^e Législature, 1893-1897*, Québec, 1980, 249.

³¹ *Ibid.*

³² Ingram, *Nature's Improvement*, 115.

1895, les clubs et les particuliers peuvent louer auprès du gouvernement provincial, en plus des droits exclusifs de pêche, des droits exclusifs de chasse sur les terres publiques.

Le gouvernement provincial justifie ce mode de concession des droits de chasse et de pêche en invoquant la nécessité de protéger les ressources fauniques. Les autorités politiques de l'époque reconnaissent que des menaces pèsent sur le gibier et le poisson. Toutefois, le gouvernement prétend manquer de moyens pour assurer la surveillance du territoire. En fait, c'est parce que le gouvernement souhaite accroître ses revenus au moment où il y a un grand appétit pour la chasse sportive chez les membres d'une élite économique et politique en Amérique du Nord qu'il s'intéresse à la protection des ressources fauniques et qu'il entreprend de confier cette protection à des tiers.

La mise en place d'un système de location des droits de chasse sur les terres publiques apparaît à une période difficile sur le plan économique pour la province³³. En effet, la période entre 1873 et 1896 en est une de ralentissement économique à l'échelle du pays qui touche aussi bien l'activité industrielle que l'extraction des ressources, notamment l'exploitation forestière dans l'arrière-pays de la province de Québec. Le commissaire des Terres de la Couronne, William Warren Lynch, en témoigne dans son rapport de 1886 : « la dépression dans le commerce du bois et le malaise général qui s'est produit dans le monde des affaires ont nécessairement exercé une influence

³³ Paul-André Linteau, René Durocher et Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain, Nouv. éd. ref. et mise à jour. T. I : De la confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal, 1989. 89-91.

pernicieuse sur le revenu de mon département³⁴ ». Or la vente de permis d'exploitation et les loyers perçus pour les concessions des terres de la Couronne représentent la deuxième source de revenus du Trésor provincial. C'est dans ce contexte que la protection des ressources fauniques devient essentielle, car il s'agit d'aller chercher des redevances de l'exploitation de la faune.

Par ailleurs, dans les domaines forestier et minier, l'exploitation se déroule dans le cadre d'un système de concessions similaire à celui instauré pour l'exploitation des ressources fauniques. Le gouvernement provincial demeure le propriétaire des terres publiques qu'il loue, mais il concède le droit exclusif d'exploiter le bois ou le minerai à des tiers. En contrepartie, ces derniers doivent payer au gouvernement un droit de location et des redevances en fonction de la quantité de ressources exploitées. À une époque où ses revenus sont restreints, le gouvernement provincial est pleinement conscient de la valeur potentielle des ressources fauniques, et il reconnaît que l'exploitation du gibier et du poisson est un moyen parmi d'autres de favoriser le développement économique. Avec le jugement de la Cour suprême de 1882, il revient alors à l'État québécois de favoriser et d'encadrer, par ses propres politiques, la mise en valeur de cette ressource du domaine public³⁵.

L'intérêt économique est ainsi au centre des mesures qui mènent à ce mode de gestion du territoire de chasse. D'ailleurs, une bonne partie des débats précédant

³⁴ William Warren Lynch, *Rapport du commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1885*, Québec, Charles-François Langlois, 1886, v.

³⁵ Linteau et al., *Histoire du Québec contemporain*, 142.

l'adoption de la loi de 1883 concerne le revenu à tirer des locations des droits de pêche³⁶. Deux moyens sont proposés pour accroître la rentabilité de ces locations : que la période de location ne soit pas trop longue, afin de pouvoir augmenter les prix si une tendance à la hausse se manifeste en cours de bail³⁷, puis de faire connaître les avantages qu'offrent les rivières et les lacs de la province auprès des pêcheurs sportifs³⁸.

Confiant de pouvoir laisser monter le prix des loyers, le gouvernement choisit de mettre à l'enchère les territoires des rivières³⁹. Les baux sont attribués au plus offrant lors d'une vente à l'enchère annoncée dans la *Gazette officielle*. Le loyer minimum est fixé de façon confidentielle par les inspecteurs du ministère. La durée du bail qui devait être d'un an – pour mieux ajuster le prix du loyer – est portée à cinq ans en 1884. En effet, le gouvernement détermine une durée qui est assez brève pour lui permettre de profiter d'une éventuelle croissance de la valeur des terres en location, mais suffisamment longue pour que le locataire ait intérêt à investir de l'énergie et des ressources dans le respect de ses engagements et dans l'amélioration de son territoire par la construction de chemins et de chalets⁴⁰.

³⁶ Québec, *Statuts refondus de la Province de Québec*, Vict. 46, ch. 8, Québec, 1883.

³⁷ La durée du bail proposée est d'une année au départ, puis elle est portée à cinq ans en 1884 et enfin à 10 ans en 1888.

³⁸ [Anonyme], « Séance du 9 mars 1883 », *Débats de la Législature de la province de Québec*, Québec, L. J. Demers, 1883, 960-969.

³⁹ D. C. Mackenzie, *Rapport du Commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1883*, Québec, Charles François Langlois, 1884, 143-144.

⁴⁰ Québec, « Acte amendant l'acte de cette province, 46 Victoria, chapitre 8, 'concernant l'administration des terres publiques avoisinant les cours d'eau non navigables et les lacs de la province de Québec, et l'exercice des droits de pêche dans ces cours d'eau et ces lacs' », *Statuts refondus de la Province de Québec*, Vict. 47, ch. 27, Québec, Charles-François Langlois, 1884, 84-86.

Le deuxième moyen pour accroître les revenus en provenance de la location de territoires de chasse consiste à faire connaître les avantages de la chasse et de la pêche au Québec. En effet, plusieurs rapports font état de la fréquentation de la province par des chasseurs et des pêcheurs de l'Ontario, du Maine et du Nouveau-Brunswick au tournant du XX^e siècle⁴¹, et la vente de permis est une des façons de tirer des revenus de la chasse et de la pêche sportive. Déjà, en 1882, le gouvernement exige que les chasseurs qui n'ont pas de domicile au Québec se munissent d'un permis annuel au coût de vingt dollars⁴², et l'échelle des tarifs privilégie les membres de clubs qui achètent les permis à moitié prix. Les membres résidents quant à eux ne paient pas de permis⁴³.

Au tournant du XX^e siècle, le gouvernement entreprend un travail de publicisation car il juge que la richesse des territoires de chasse n'est pas assez connue par les chasseurs américains et canadiens⁴⁴. À l'exemple du Nouveau-Brunswick, le surintendant de la chasse et de la pêche au Québec, Hector Caron, préconise la diffusion d'annonces et de brochures illustrées pour attirer plus d'amateurs : « Nous devons, nous aussi, ne rien épargner dans ce sens, et comme notre voisine, en bien peu d'années, nous verrons dix fois plus d'amateurs sportifs [sic] fréquenter nos territoires, contribuant à l'augmentation de nos revenus⁴⁵ ».

⁴¹ Voir les rapports du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de 1906, 1913 et 1919.

⁴² Québec, « Acte pour amender et refondre les lois de la chasse en cette province », *Statuts de la province de Québec*, Vict. 45, ch. 15, art. 17, Québec, Charles-François Langlois, 1882, 38.

⁴³ Québec, « Séance du 10 décembre 1895 », *Débats de l'Assemblée législative, 8^e Législature, 1893-1897*, Québec, *Journal des débats*, 1980, 249-250.

⁴⁴ Hector Caron, *Rapport général du Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1906*, Québec, Charles Pageau, 1907, 161.

⁴⁵ *Ibid.*

Dans le discours gouvernemental, la mise en place du mode de location des territoires de chasse est constamment justifiée par les retombées économiques que peut rapporter la « poule aux œufs d'or⁴⁶ » que représentent les ressources fauniques. Comme la poule aux œufs d'or de la fable de La Fontaine, le gibier et le poisson représentent une source de revenus à long terme à condition que cette ressource soit protégée d'une exploitation trop intensive.

Cependant, le gouvernement dispose d'un trop faible nombre de gardes-chasse compte tenu de l'immensité du territoire. De surcroît, ceux-ci sont mal ou pas du tout payés. Dans son rapport de 1885, le surintendant de la chasse, J.N. Proulx, doute de la capacité de son service à protéger efficacement la faune. Sur 120 gardes-chasse en 1885, 68 le sont ex-officio « en leur qualité d'agents des terres et des bois de la Couronne », et 52 sont explicitement nommés à cette fonction, mais ne reçoivent aucun salaire. Selon Proulx, les premiers « n'apportent pas à l'exécution de cette partie de leur devoir tout le zèle que le département est en droit d'attendre d'eux », alors que les seconds doivent subvenir aux « besoins journaliers de leurs familles » et, par conséquent, « perdent souvent de vue leurs fonctions de garde-chasse⁴⁷ ».

Les commentaires contenus dans les rapports laissent croire que la surveillance du territoire par le gouvernement serait la solution idéale. Cependant, le gouvernement

⁴⁶ Louis Zéphirin Joncas, « Appendice No. 18. Rapport du surintendant des pêcheries et de la chasse pour l'année finissant le 30 juin 1899 », *Rapport du Commissaire des terres, forêts et pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1899*, Québec, Charles Pageau, 1900, 34.

⁴⁷ J.N. Proulx, *Rapport du Commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1885*, Québec, Charles-François Langlois, 1886, 133-134.

prétend ne pas avoir les moyens de s'assurer lui-même du respect des lois de chasse et de pêche sur un territoire aussi vaste et aussi difficile d'accès:

Dans un pays aussi étendu que le nôtre, encore si peu peuplé, comprenant encore de si vastes espaces déserts, on conçoit que le gouvernement ne peut exercer une surveillance étroite sur un immense domaine; on reconnaît qu'il est nécessaire d'intéresser au maintien et au bon ordre de la propriété publique des associations spéciales ou des individus qui s'en donnent la tâche, et que, par conséquent, le privilège accordé contre monnaie à ces associations à ces individus n'est, à vrai dire, qu'une délégation partielle et temporaire d'une souveraineté publique impossible à exercer efficacement. Du reste, ce privilège, accordé à nouveau tous les ans, est révocable tous les ans, s'il donne lieu à des abus ou si les conditions de son octroi ne sont pas remplies. Et comme le gouvernement ne l'accorde que pour se décharger sur certaines personnes d'un soin trop difficile pour lui, il n'y a lieu que de s'en féliciter pour le bien général⁴⁸.

Le commissaire juge que le contrôle de droits de chasse entraînerait des charges de surveillance trop onéreuses pour couvrir, dans l'immédiat, les dépenses de protection⁴⁹.

Le gouvernement semble alors attendre que la pratique sportive de la chasse soit plus largement adoptée par les résidents et que les touristes affluent pour prendre en charge la protection de la faune. De même, l'organisation du parc des Laurentides, qui est destiné au grand public, doit permettre au gouvernement de retirer, « sous forme de permis de chasse et de pêche, un revenu probablement assez considérable pour en défrayer les dépenses⁵⁰ ». L'examen des revenus provenant uniquement de la chasse montre la croissance des revenus tout au long de la période à l'étude (tableau 2.1). Malgré la hausse des revenus, le gouvernement provincial ne reconnaît pas le besoin de changer le système de protection de la faune.

⁴⁸ Arthur Buies, *La Province de Québec*, Québec, département de l'Agriculture, 1900, 49-50.

⁴⁹ William Warren Lynch, *Rapport du Commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1883*, Québec, Charles François Langlois, 1884, ix.

⁵⁰ Edmund James Flynn, *Rapport du annuel du commissaire des terres de la Couronne pour les douze mois expirés le 30 juin 1895*, Québec, Charles-François Langlois, 1895, x.

Dans une logique de développement des ressources fauniques, le gouvernement exige, à partir de 1884, la production d'un rapport annuel décrivant les captures de gibier et de poisson des clubs⁵¹. À une époque où le gouvernement connaît mal les ressources fauniques de son territoire, ces données sont fondamentales pour les responsables gouvernementaux. Les données de captures indiquent l'abondance relative du gibier et permettent, conséquemment, d'ajuster les tarifs des baux de chasse et de pêche : plus les captures sont nombreuses sur un territoire de chasse ou de pêche, plus le territoire est recherché par les sportifs et ainsi, plus le coût du loyer atteint aux enchères publiques peut être élevé. Enfin, les données de capture fournissent au surintendant de la chasse de l'information sur l'abondance du gibier et du poisson au surintendant, bien que cet usage potentiel ne soit pas explicitement mentionné.

⁵¹ Québec, *Statuts refondus de la Province de Québec*, 47 Vict., ch. 27, Québec, Charles-François Langlois, 1884, 525.

TABLEAU 2.1
Revenus globaux en dollars courants provenant de la chasse pour les années 1895 à 1945 (comptabilisés au 30 juin)

Année	Revenus (\$)	Année	Revenus (\$)
1896	300,00	1914	37 562,00
1897	3 000,00	1915	39 747,00
1898	4 024,00	1916	40 841,00
1899	3 925,50	1917	44 224,65
1900	8 189,00	1918	41 949,50
1901	9 184,00	1919	39 994,00
1902	-	1920	53 285,14
1903	-	1921	60 735,05
1904	13 004,12	1922	66 819,30
1905	13 241,55	1923	70 553,50
1906	-	1924	72 851,08
1907	20 660,47	1925	95 933,50
1908	25 550,25	1926	82 114,75
1909	29 505,14	1927	93 193,70
1910	29 094,92	1928	104 272,65
1911	32 757,90	1929	103 645,25
1912	33 899,70	1930	110 348,50
1913	35 612,55	1931	102 492,60

Source : Les revenus globaux portent sur les recettes globales retirées de la Chasse pour les années allant de 1895 à 1967. Les montants proviennent des loyers de chasse et de la vente des permis requis nécessaires à la chasse au gros gibier. Rapports annuels des ministères 1896-1931 (voir la note 61 de l'introduction).

Aux deux objectifs précédemment explicités s'ajoute un enjeu, celui de l'occupation et de l'organisation du territoire à une époque où celui-ci s'accroît en s'étendant vers le nord par des vagues d'annexion. Au moment de la Confédération, le

territoire de la province correspond grosso modo au bassin hydrographique du Saint-Laurent. En 1898, la région de l’Abitibi est intégrée au territoire québécois. Puis, s’ajoute une partie du Labrador et l’Ungava en 1912. Le ministre responsable des pêcheries considère alors que ces annexions territoriales permettent à la province de doubler « l’étendue de notre domaine, si immense déjà, de la chasse et de la pêche⁵² ».

Cet enjeu explique, quant à nous, pourquoi le gouvernement choisit de louer des territoires de chasse plutôt que de lotir les terres publiques. Avec le jugement de 1882, le gouvernement québécois opte pour poursuivre la location des droits de pêche sur des sections de rivières plutôt que de vendre les fosses à saumon ou les terres bordant les rivières. Selon le surintendant des pêcheries, D. C. Mackenzie, la colonisation de ces terres, particulièrement recherchées par les pêcheurs sportifs des grandes villes nord-américaines, diminuerait la valeur des droits de pêche qui peuvent en être tirés, en plus de compromettre la reproduction du saumon et ses impacts sur les pêches maritimes. Il ajoute que la vente de terres « favorisera[it] énormément l’acquisition des dites terres par nos voisins de la République américaine au détriment des Canadiens⁵³ ». De plus, le commissaire juge que la vente rapporterait moins à long terme que la location⁵⁴. Compte tenu des revenus croissants provenant de la location du territoire de chasse, le gouvernement a tout intérêt à maintenir ce mode de gestion (tableau 2.1).

⁵² Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries pour l’année finissant le 30 juin 1916*, Québec, E.-E. Cinq-Mars, 1917, p. 134.

⁵³ D. C. Mackenzie, « Appendice No. 58. Inspection des rivières, 1883 », *Rapport du Commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1883*, Québec, Charles-François Langlois, 1884, 144-145.

⁵⁴ *Ibid.*

Aussi, la location est une formule qui fournit une certaine marge de manœuvre au gouvernement : « En passant des baux [...], on peut y définir les pouvoirs des locataires ainsi que l'usage qu'ils auront le droit de faire des dites terres ; le gouvernement peut, en outre y faire certaines réserves pour la protection d'autres intérêts, et cela d'une manière beaucoup plus efficace dans un bail que dans une vente⁵⁵ ». Par la location, le gouvernement se réserve la possibilité d'intervenir au besoin, notamment lorsque le locataire ne respecte pas ses devoirs ; il peut alors confier le territoire à une autre association ou encore l'ouvrir au grand public. Ainsi, bien qu'il délègue ses responsabilités de protection et d'amélioration du territoire de chasse à des tiers, le gouvernement se réserve le pouvoir de récupérer les droits de chasse sur les terres de la Couronne qu'il a affermées.

Si le gouvernement justifie la location des droits de chasse par les retombées économiques potentielles de la mesure, quelques députés se préoccupent de l'impact de cette dernière sur l'accès au territoire de chasse pour les chasseurs résidents. Le député du comté de l'Islet, François-Gilbert Miville Dechène, s'exprime ainsi sur cet enjeu lors d'une intervention à la Chambre d'assemblée:

Je reproche au gouvernement de vouloir s'arroger le droit de louer à des étrangers des territoires destinés à la chasse au détriment des colons. Je suggère que la loi déclare que les colons malgré ces baux, aient le droit d'aller chasser sur ces territoires, pour y gagner une partie de leur subsistance [...].

⁵⁵ *Ibid.*

On nous parle de capitalistes qui vont là établir des clubs et dépenser de l'argent. L'expérience du passé est là pour établir, à peu d'exceptions près, que ces gens-là n'ont jamais fait la fortune des colons. Sous un prétexte comme celui-ci, ces prétendus millionnaires se sont emparés de nos meilleurs lacs à l'exclusion des colons du voisinage. Quant à moi, je ne suis pas ici pour défendre les richards mais bien pour protéger les intérêts des pauvres colons qui n'ont pas l'influence de ces millionnaires auprès du gouvernement.

Nous ressemblons de plus en plus aux territoires des vieux pays, où les paysans étaient sous le joug de lois de chasse tyranniques⁵⁶.

Le député George Washington Stephens du comté de Huntingdon rétorque que la proposition est excellente et rendra de grands services car les particuliers seront plus efficaces que le gouvernement pour protéger le gibier. Pour lui, la mesure ne privera pas les habitants du droit de chasse car la plupart ont suffisamment de territoire sur leur propre ferme pour les satisfaire⁵⁷. D'autres députés prétendent même que la location des droits de chasse est précisément dans l'intérêt des colons, tel le Guillaume-Alphonse Nantel, député conservateur de Terrebonne :

Ces résolutions sont certainement avantageuses pour les habitants. De plus, on assure ainsi la protection de nos animaux et les gens d'ici vont retirer de meilleurs profits de ces clubs.

Les colons demandent l'établissement de clubs qui tout en n'empêchant pas les colons de se livrer à la chasse, leur donnent un marché local pour beaucoup de leurs produits.

Rien n'a plus aidé à la colonisation que les clubs de pêche dans la région du Saint-Maurice. Les clubs de chasse sont destinés à avoir le même effet⁵⁸.

⁵⁶ Québec, « Séance du 10 décembre 1895 », *Débats de l'Assemblée législative, 8^e Législature, 1893-1897*, Québec, *Journal des débats*, 1980, 250.

⁵⁷ *Ibid.*, 251.

⁵⁸ *Ibid.*, 250-251.

Une quinzaine d'années plus tard, cet enjeu continue de nourrir les débats alors que le surintendant de la chasse Hector Caron affirme dans son rapport de 1909 que le système des clubs est accessible à tous :

« La chasse, dans la province de Québec, surtout celle du gros gibier, n'est point, comme cela se voit en Europe, l'apanage à peu près exclusif des grands seigneurs ou des princes de la finance. Elle est au contraire librement ouverte à tout le monde. N'importe quel particulier peut obtenir dans cette province des territoires de chasse d'une étendue d'un à deux milles carrés en superficie »⁵⁹.

En effet, comme nous le verrons dans la prochaine section, plusieurs chasseurs résidents participent au système des clubs, qu'ils fassent ou non partie de l'élite sportive visée par le système de location.

2.2. Hiérarchisation de l'accès au territoire et encadrement des chasseurs sportifs

Le cadre réglementaire établi à la fin du XIX^e siècle vise à protéger les ressources cynégétiques pour en maximiser les retombées économiques. Cette formule de location doit attirer plusieurs chasseurs et pêcheurs des grandes villes nord-américaines pour qu'ils dépensent leur argent dans la province. Il est clair que le cadre réglementaire est favorable à une élite sportive qui doit prendre en charge l'application de la réglementation de la chasse sur les terres publiques. Néanmoins, certains députés et fonctionnaires provinciaux expriment leurs préoccupations quant à l'impact possible de la location des droits exclusifs sur l'accès au territoire pour les chasseurs résidents, et particulièrement pour ceux issus des milieux populaires.

⁵⁹ Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du ministre de la colonisation, des mines et des pêcheries pour l'année finissant le 30 juin 1909*, Québec, Charles Pageau, 1909, 209.

Les historiens au Québec comme ailleurs en Occident ont beaucoup étudié les inégalités qui accompagnent la mise en application des réglementations conservationnistes⁶⁰. Au Québec, plusieurs ont démontré comment l'organisation du territoire de chasse ainsi que la réglementation de la chasse ont privé les Autochtones et les colons d'une source de nourriture ou d'un revenu non négligeable. Outre quelques cas de poursuites judiciaires, nous possédons toutefois peu de données pour traiter quantitativement ce phénomène de marginalisation de communautés de chasseurs. Pour documenter notre argument, nous nous concentrons ici exclusivement sur les chasseurs sportifs qui louent des droits exclusifs de chasse. Cela nous permet d'étudier la participation de deux catégories de chasseurs : les chasseurs résidents et les chasseurs qui proviennent de l'extérieur de la province. À partir de ce classement, nous inférons que les chasseurs non-résidents font partie de la caste des privilégiés qui imposent l'éthique conservationniste à travers l'Amérique du Nord au tournant du XX^e siècle. Nous sommes néanmoins conscients que des chasseurs résidents font sans doute partie eux aussi de la caste des privilégiés. En effet, selon Paul-Louis Martin, deux clubs parmi les premiers fondés, le club Shawinigan (1883) et le club des Laurentides (1885) rassemblent « l'un les financiers, les industriels et les politiciens de Montréal, l'autre

⁶⁰ Karl Jacoby, *Crimes against Nature: Squatters, Poachers, Thieves, and the Hidden History of American Conservation*, Berkeley, University of California Press, 2001; Mark D. Spence, *Dispossessing the Wilderness: Indian Removal and the Making of National Parks*, New York, Oxford University Press, 1999; John Sandlos, *Hunters at the margin. Native people and Wildlife Conservation in the Northwest Parks*, New York, Oxford University Press, 2007; Louis S. Warren, *The Hunter's Game: Poachers and Conservationists in Twentieth-Century America*, New Haven, Yale University Press, 1997.

ceux de Québec⁶¹ ». Tous les premiers ministres du Québec ont été membres en règle d'un club nous dit également Martin⁶².

Ce qui nous importe de souligner, c'est qu'en dépit d'un mode de location des droits de chasse qui est censé profiter uniquement aux chasseurs étrangers nécessairement fortunés (compte tenu des frais d'adhésion et des dépenses inhérentes à un séjour de chasse depuis une grande ville industrielle américaine jusqu'à l'arrière-pays laurentien), des chasseurs résidents qui ne font pas partie de cette élite (sportive, mais aussi économique et sociale) ont obtenu un bail pour un territoire de chasse sur les terres publiques. C'est donc dire que dès le début du XX^e siècle, nous assistons à une forme de démocratisation de la chasse sportive. Toutefois, nous verrons comment le mode de gestion du territoire de chasse sous-tend un mode de gestion du grand gibier qui répond aux attentes des chasseurs sportifs non-résidents et qui laisse aux chasseurs résidents des conditions de chasse moins fructueuses.

Le traitement statistique des données contenues dans les rapports annuels et, surtout, des données contenues dans le registre des clubs de chasse et de pêche⁶³ permet, d'une part, de mettre en lumière une participation prononcée des chasseurs résidents dès le début du XX^e siècle. D'autre part, il nous permet d'exposer les conséquences de la

⁶¹ Paul-Louis Martin, « Sous le signe du poisson », *Continuité*, 145 (2015), [En ligne], <http://www.magazinecontinuite.com/numero-145/sous-le-signe-du-poisson-177/> (Page consultée le 27 juillet 2016).

⁶² *Ibid.*

⁶³ Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

location du territoire de chasse sur la disponibilité du grand gibier, surtout lorsqu'une grande partie du territoire de chasse se retrouve entre les mains de particuliers non-résidents qui composent l'élite sportive tandis qu'une plus petite partie du territoire est répartie entre un plus grand nombre de chasseurs sportifs résidents qui occupent plus densément de petites superficies.

Une fois établi un cadre légal qui facilite les démarches d'incorporation des clubs et de location d'un territoire, le gouvernement fait valoir auprès d'une clientèle étrangère la richesse faunique de la province, véritable « paradis des *sportsmen*⁶⁴ » ainsi que les avantages du mode locatif spécifique au Québec. L'auteur anonyme d'un outil majeur de publicisation des clubs de chasse et pêche souligne ainsi: « The province of Quebec is the only one of the Dominion which offers to sportsmen the practically exclusive privileges of fishing and hunting over large tracts of forest, lake or river territory⁶⁵ ».

Le gouvernement profite aussi de diverses expositions de chasse et de pêche en Amérique du Nord pour publiciser son territoire de chasse et de pêche⁶⁶. Dans certains cas, le premier ministre de la province participe lui-même à la promotion, ce qui traduit bien les attentes du gouvernement. Ainsi, le 15 mars 1899, devant l'Association de

⁶⁴ Voir Darin Kinsey, *Fashioning a Freshwater Eden: Elite Anglers, Fish Culture, and State Development of Québec's "Sport" Fishery*, thèse de doctorat (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2008, 146-167.

⁶⁵ [Anonyme], *The Fish and Game Clubs of the Province of Quebec*, Québec, ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1914, 3.

⁶⁶ [Anonyme], « L'exposition de Boston », *Le Soleil*, 14 février 1900, 5 dans Donald Guay, *Histoires vraies de la chasse*, Montréal, VLB Éditeur, 1983, 20.

chasse et pêche de New-York, le premier ministre de la province Simon-Napoléon Parent invite les Américains à venir faire la chasse et la pêche au Québec⁶⁷.

Dans la foulée de l'adoption de la législation facilitant l'incorporation des clubs et des campagnes de publicité pour faire connaître le paradis des *sportsmen*, le nombre de clubs de chasse et de pêche croît de façon arithmétique (figure 2.1). En outre, la « facilité des communications⁶⁸ » permet de pénétrer profondément l'arrière-pays et d'étendre le territoire sous bail. Par exemple, le territoire compris entre la région de Québec et le Saguenay-Lac-Saint-Jean suscite la convoitise des sportifs avec l'ouverture de la ligne de chemin de fer Québec-Lac-Saint-Jean qui permet l'accès rapide et facile au territoire⁶⁹. Au début du XXe siècle, la région de l'Abitibi suscite le même engouement: « Les sportsmen n'attendent plus que la venue du chemin de fer, le Grand Transcontinental canadien présentement en construction et même à la veille d'être terminé, pour pénétrer dans ce vaste territoire et marcher à la conquête de ce nouveau paradis de pêche et de chasse⁷⁰ ». D'autres lignes encouragent le déploiement du système des clubs de chasse et de pêche sur les contreforts des Laurentides, de la rivière

⁶⁷ Paul Lemieux, « *C'est arrivé par chez-nous... : tourisme, chasse, pêche, loisir : l'histoire d'un Ministère dans l'Est du Québec*, Rimouski, ministère du loisir, de la chasse et de la pêche, direction régionale du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1986, 37.

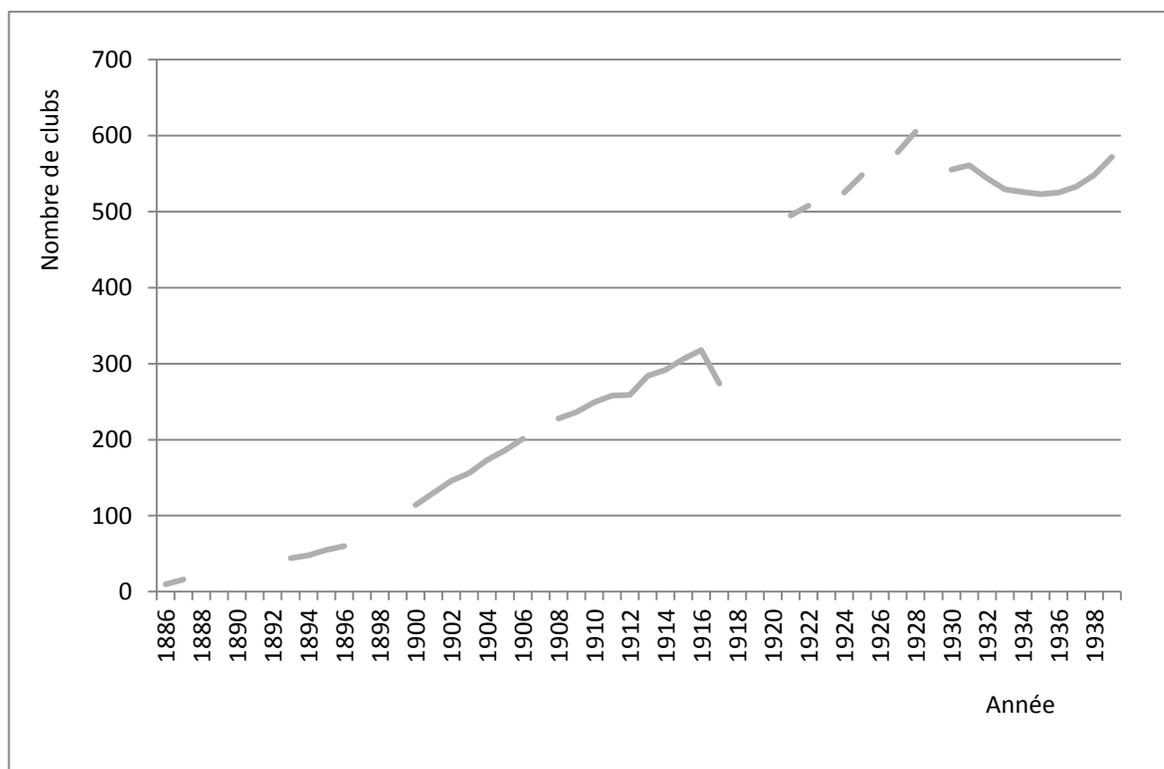
⁶⁸ William Warren Lynch, *Rapport du commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1885*, Québec, Charles-François Langlois, 1886, ix.

⁶⁹ Le commissaire des Terres de la Couronne William Warren Lynch en témoigne dans son rapport de 1885 : « À l'heure qu'il est, il m'arrive tous les jours des demandes pressantes touchant la location des lacs et rivière de cette région ; tellement que j'ai l'intention, lorsque je serai suffisamment informé, d'offrir aux enchères bon nombre de ces rivières et de ces lacs », *Rapport du commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1885*, Québec, Charles-François Langlois, 1886, ix.

⁷⁰ Hector Caron, « Pêcheries et chasse », *Rapport général du Ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1909*, Québec, Charles Pageau, 1909, 208.

des Outaouais jusqu'à la région de Portneuf, ainsi que de la vallée du Saint-Maurice jusqu'à la plaine de l'Abitibi⁷¹.

FIGURE 2.1
Évolution du nombre de territoires de chasse et de pêche sous bail (1886-1939)



Sources : Rapports annuels des ministères 1886-1917 (voir la note 61 de l'introduction), BAnQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

Comme le souligne Martin, la location des droits de chasse et de pêche attire beaucoup de sportifs de l'extérieur du Québec qui se regroupent en association et obtiennent un territoire dans le but d'y pratiquer la chasse : « tout ce que le nord-est de l'Amérique pouvait compter comme bourgeoisie d'affaires et d'industrie, comme

⁷¹ Paul-Louis Martin, *La chasse au Québec*, Montréal, Éditions du Boréal, 1990, 83-84.

personnages riches et influents, sautèrent sur l'occasion de s'offrir les plaisirs autrefois réservés aux rois et aux princes⁷² ». Néanmoins, plusieurs chasseurs résidents participent également au système des clubs privés, qu'ils fassent ou non partie des classes dirigeantes. Cet accès élargi ne s'accompagne pas pour autant d'une plus grande disponibilité d'espaces, de gibiers, ou de ressources pour aménager les lieux – une obligation des locataires des terres de la Couronne.

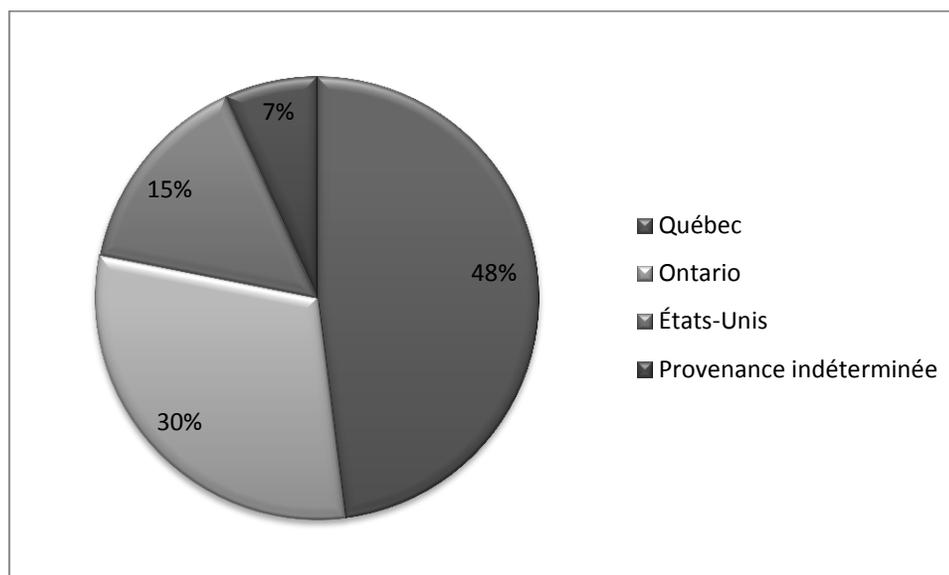
L'analyse des caractéristiques des chasseurs sportifs qui participent au système des clubs n'est possible qu'à partir du début du XX^e siècle lorsque que les premières données détaillées sont publiées par le gouvernement provincial. Les rapports annuels du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries contiennent des données sur le nombre de clubs de chasse et de pêche et sur les territoires affermés (superficie et localisation), ainsi que sur la provenance des locataires d'un territoire de chasse. L'analyse de cette dernière donnée met d'abord en évidence le fort contingent des clubs composés de chasseurs sportifs résidents du Québec au début du XX^e siècle (figure 2.2). Ce groupe représente 48% des locataires. Ces chasseurs proviennent des villes de Québec, de Montréal ainsi que des petites villes de la vallée des Outaouais, des Laurentides, de la région du Saint-Maurice et du Saguenay. La superficie moyenne occupée par ces chasseurs est de 38,2 milles carrés (98,9 km²). De l'amendement de 1895 qui permet de louer des droits de chasse exclusifs jusqu'à la Première Guerre

⁷² Martin n'indique pas de période précise, mais tient cette remarque dans son chapitre couvrant une période allant de la décennie 1880 à la Seconde Guerre mondiale, Martin, *La chasse au Québec*, 99.

mondiale, la majorité des baux émis et la plus grande part du territoire de chasse sont entre les mains des chasseurs résidents de la province.

Le deuxième groupe de locataires en importance se compose de chasseurs sportifs résidents de l'Ontario avec 30,1% des locataires. La moitié de ces locataires proviennent d'Ottawa et l'autre moitié, des autres municipalités ontariennes limitrophes du Québec. Ces chasseurs sportifs fréquentent surtout les territoires de la vallée de la rivière des Outaouais (la moitié dans le comté de Pontiac). La superficie moyenne occupée par ces locataires est similaire à celles des locataires québécois, soit 36 milles carrés (93,2 km²).

FIGURE 2.2
Provenance des locataires d'un territoire de chasse en 1900



Source : E. E. Taché, « Liste des territoires de chasse sous bail, au 30 juin 1900 », *Rapport du ministre des Terres, Mines et Pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1900*, Québec, Charles Pageau, 1901, 56-57.

Enfin, une plus faible proportion des clubs (15,1%) est composée de membres originaires des États-Unis. Ces chasseurs proviennent des grandes villes américaines telles que Philadelphie, New York et Boston. Nous pouvons supposer qu'il s'agit du groupe le plus fortuné, puisqu'il s'agit de chasseurs les plus éloignés de leur lieu de chasse, et que chaque voyage engendre des déboursés majeurs. Ces chasseurs sont présents sur tout le territoire de la vallée des Outaouais à la Gaspésie. En 1898, le commissaire des Terres de la Couronne, E. J. Flynn, indique que les :

(...) sportsmen américains se dirigent en plus grand nombre vers nos meilleurs territoires de chasse et de pêche. Ils paraissent affectionner plus particulièrement, comme lieux de rendez-vous pour la chasse et la pêche, nos belles régions du Témiscamingue, de l'Ottawa, du Saint-Maurice, du Lac Saint-Jean et du lac Témiscouata⁷³.

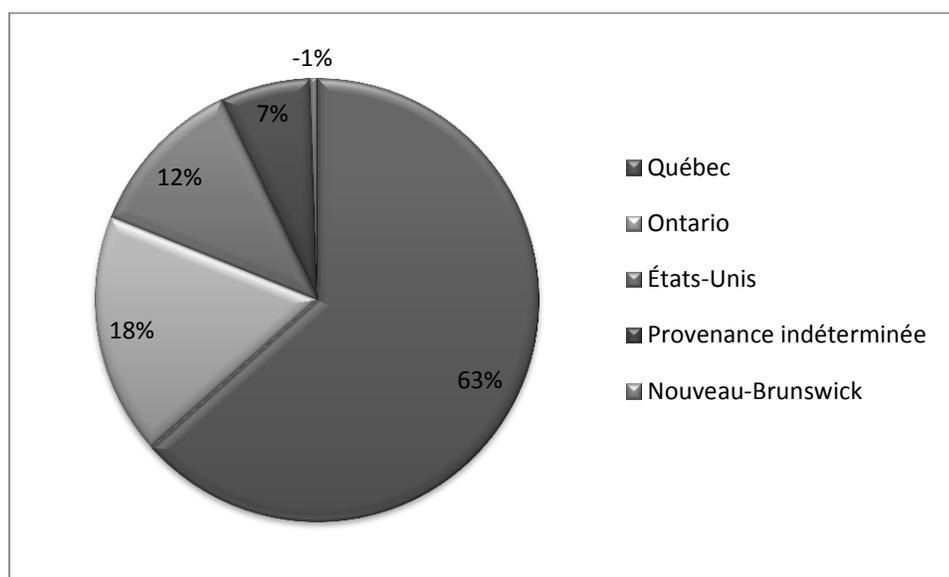
La superficie moyenne occupée par ces clubs est le double de celle des chasseurs résidents et des chasseurs de l'Ontario, soit 86,9 milles carrés (225,1 km²) par location.

Pour la période allant de 1900 à 1914, toutes ces catégories connaissent une croissance. La croissance du groupe de chasseurs résidents est particulièrement marquée. Cette catégorie comprend 63% des locataires d'un territoire de chasse en 1914, comparativement à 48% en 1900 (figure 2.3). En ce qui concerne la superficie sous bail, nous observons là aussi la prédominance de ce même groupe. De 1900 à 1914, l'écart entre la superficie totale occupée par des chasseurs résidents et celle occupée par des chasseurs de l'extérieur de la province s'accroît en faveur des chasseurs résidents (figures 2.4 et 2.5). Elle en vient même à dépasser la somme de la

⁷³ Edmund James Flynn, *Rapport du annuel du commissaire des terres de la Couronne pour les douze mois expirés le 30 juin 1895*, Québec, Charles-François Langlois, 1895, ix.

superficie occupée par les chasseurs de l'Ontario et des États-Unis: les chasseurs résidents occupent 4 941,8 milles carrés (12 799,1 km²), alors que les chasseurs de l'extérieur occupent 2 613,8 milles carrés (6 769,6 km²).

FIGURE 2.3
Provenance des locataires d'un territoire de chasse en 1914

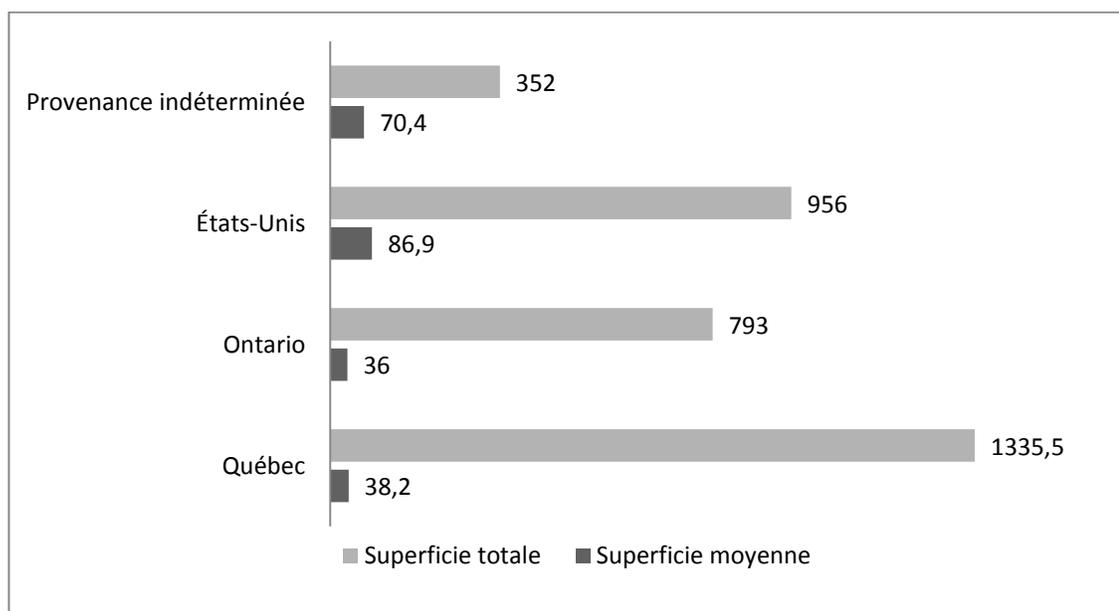


Source : S. Dufault, « Liste des territoires de chasse sous bail, au 30 juin 1914 », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la Province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1914*, Québec, E.-E. Cinq-Mars, 1914, 187-194.

En revanche, la superficie moyenne des territoires détenus par des résidents du Québec est moins élevée que celle des chasseurs étrangers. La superficie moyenne occupée par des chasseurs québécois et celle occupée par des chasseurs ontariens sont comparables avec respectivement 38,2 milles carrés (98,9 km²) et 36 milles carrés (93,2 km²). Par contre, les chasseurs en provenance des États-Unis continuent de jouir des plus grands territoires de chasse avec une moyenne de 86,9 milles carrés (225,1 km²) par locataire, ce qui correspond à plus du double de la moyenne cumulée de la

superficie des territoires loués par les chasseurs sportifs de l'Ontario et du Québec (37,1 milles carrés, ou 96,1 km²).

FIGURE 2.4
Superficie selon la provenance des locataires d'un territoire de chasse en 1900 (en milles carrés)

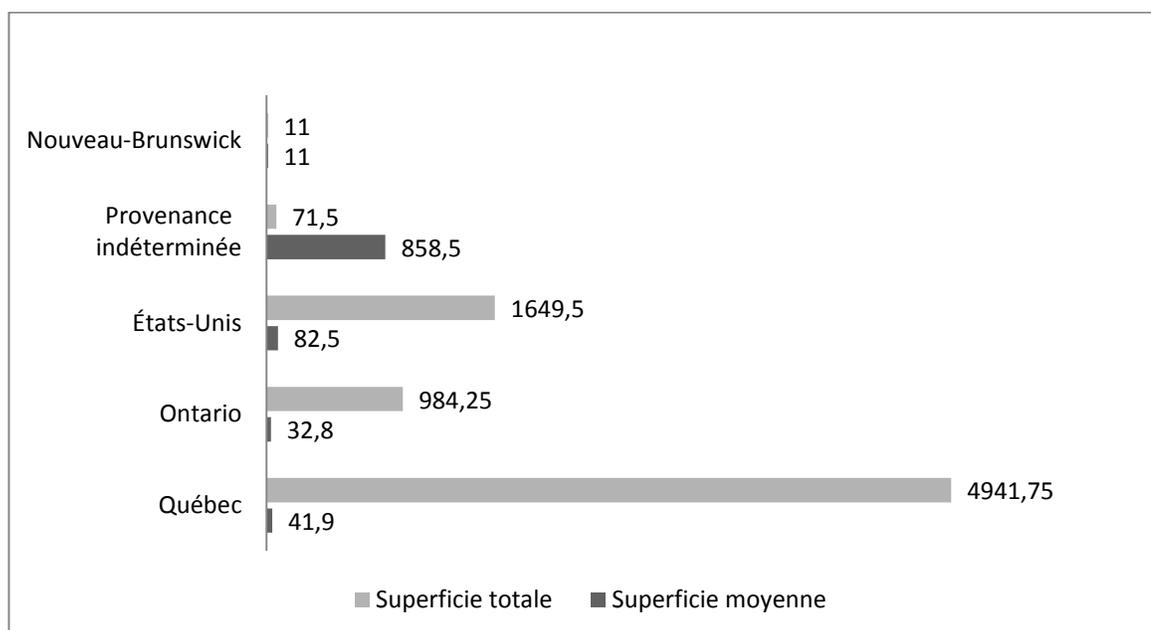


Source : E. E. Taché, « Liste des territoires de chasse sous bail, au 30 juin 1900 », *Rapport du ministre des Terres, Mines et Pêcheries de la province de Québec pour les douze mois expirés le 30 juin 1900*, Québec, Charles Pageau, 1901, 56-57.

Durant ces premières années de location des droits de chasse, ce sont les chasseurs résidents qui participent le plus à la location du territoire de chasse. Ils sont beaucoup plus nombreux, ils détiennent le plus grand nombre de baux et le territoire qu'ils occupent s'étend plus rapidement jusqu'à l'aube de la Première Guerre mondiale comparativement aux chasseurs de l'Ontario et des États-Unis. Nous constatons toutefois que les chasseurs provenant des États-Unis détiennent les plus grands territoires de chasse. La superficie occupée par les chasseurs résidents croît plus

rapidement que celle que les chasseurs non-résidents occupent. Ces derniers s'implantent solidement, mais il demeure que pour ces premières années d'implantation du système, ce sont les chasseurs résidents qui occupent la plus grande part du territoire loué aux chasseurs sportifs.

FIGURE 2.5
Superficie selon la provenance des locataires d'un territoire de chasse en 1914 (en milles carrés)

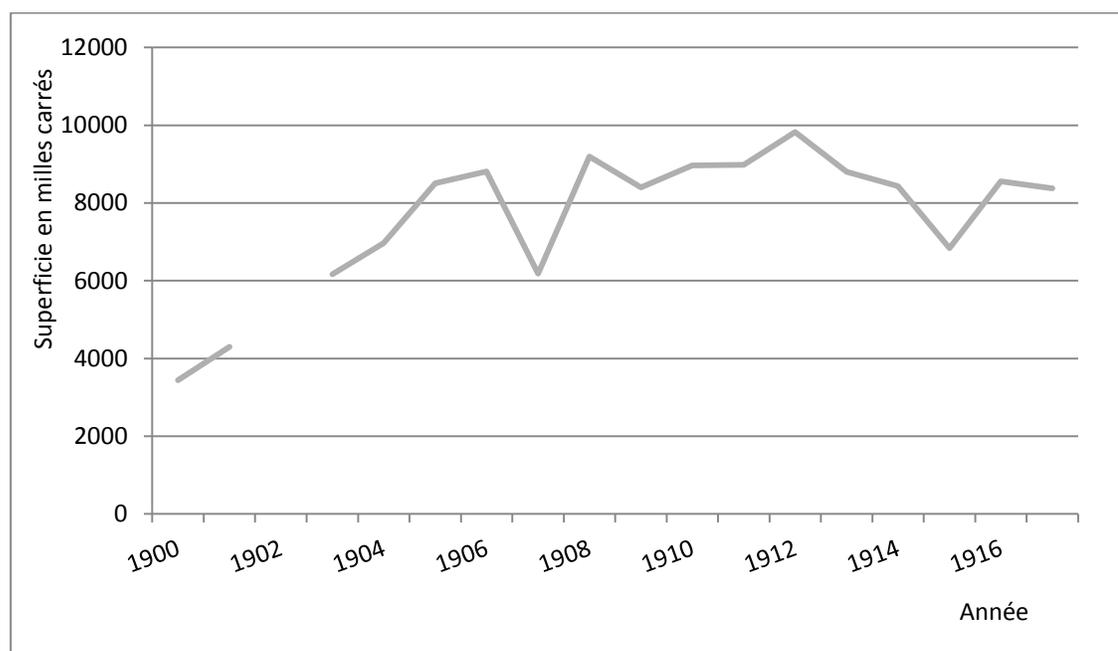


Source : S. Dufault, « Liste des territoires de chasse sous bail, au 30 juin 1914 », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la Province de Québec pour l'année finissant le 30 juin 1914*, Québec, E.-E. Cinq-Mars, 1914, 187-194.

La Première Guerre mondiale a pour effet de ralentir les activités des clubs ce qui se traduit par une baisse des revenus provenant de la vente de permis aux chasseurs en provenance des États-Unis. En 1919, Hector Caron, le surintendant des Pêcheries et de la Chasse, écrit que la « Grande guerre européenne, commencée en 1914, et à laquelle nos voisins, les Américains, ont pris une part très active, [...] a obligé un grand

nombre de *sportsmen* à se rendre sur le champ de bataille, tandis que les autres ont été retenus chez eux⁷⁴ ». Le territoire sous bail connaît également une baisse de son étendue après le déclenchement de la guerre (figure 2.6).

FIGURE 2.6
Évolution de la superficie totale du territoire de chasse sous bail de 1900 à 1917 (en milles carrés)



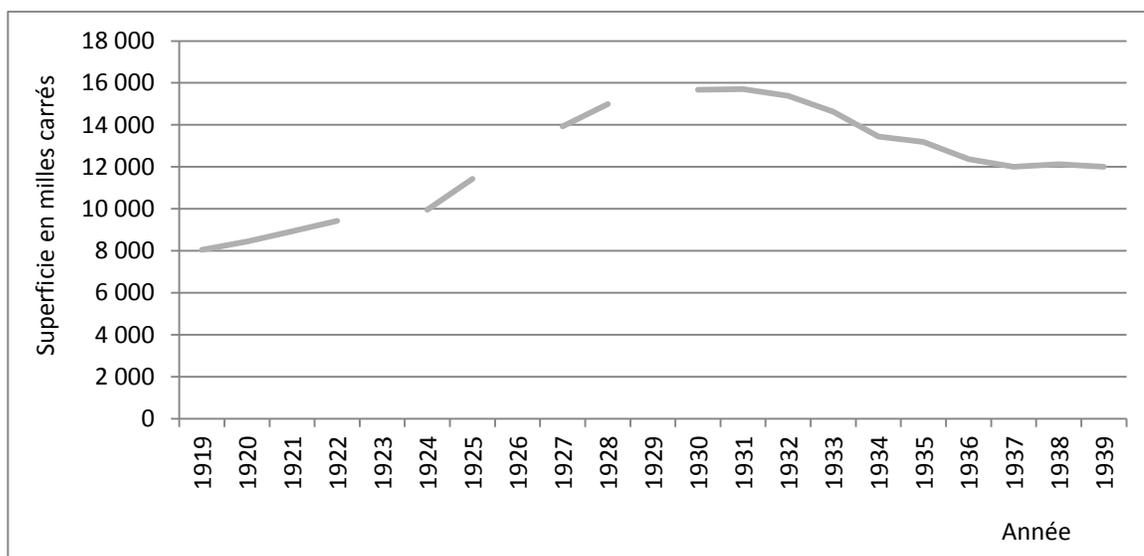
Source : Rapports annuels des ministères 1900-1914 (voir la note 61 de l'introduction).

Au sortir de la Grande Guerre, le territoire sous bail recommence sa croissance, et ce, beaucoup plus rapidement qu'auparavant. L'analyse des données du registre nous indique que la superficie totale des clubs est en hausse jusqu'au début de la crise des années 1930. Elle atteint un sommet avec un peu moins de 16 000 milles carrés

⁷⁴ Hector Caron, « Branche de la chasse et de la pêche », *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries pour l'année finissant le 30 juin 1919*, Québec, L-A. Proulx, 170. Voir également les rapports du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de 1915 (p.134) et de 1918 (p. 158).

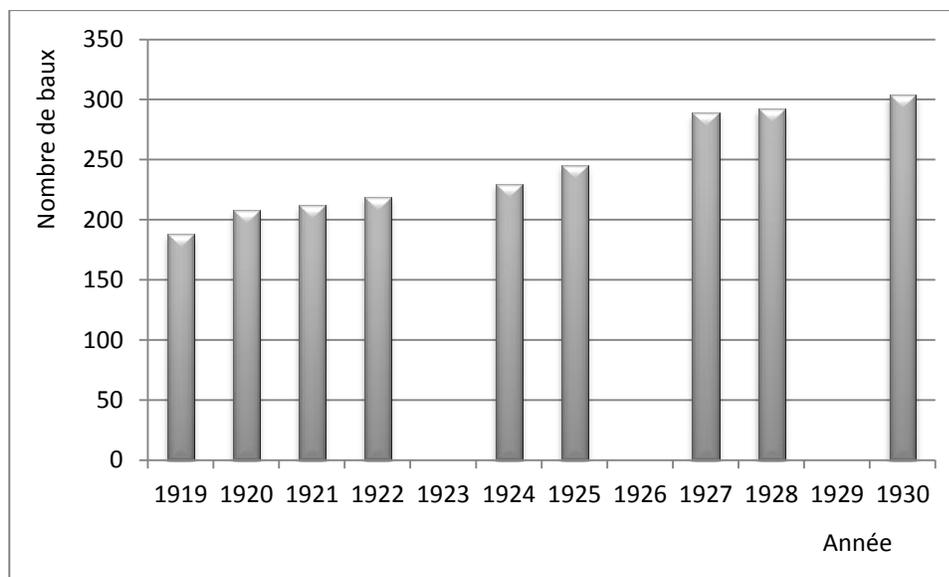
(41 439,8 km²) au début des années 1930 (figure 2.7). Outre la superficie totale des territoires de chasse, le nombre de baux de chasse (figure 2.8) et la superficie moyenne des territoires de chasse (figure 2.9) sont en hausse jusqu'aux premières années de la crise économique.

FIGURE 2.7
Évolution de la superficie totale du territoire de chasse sous bail de 1919 à 1939 (en milles carrés)



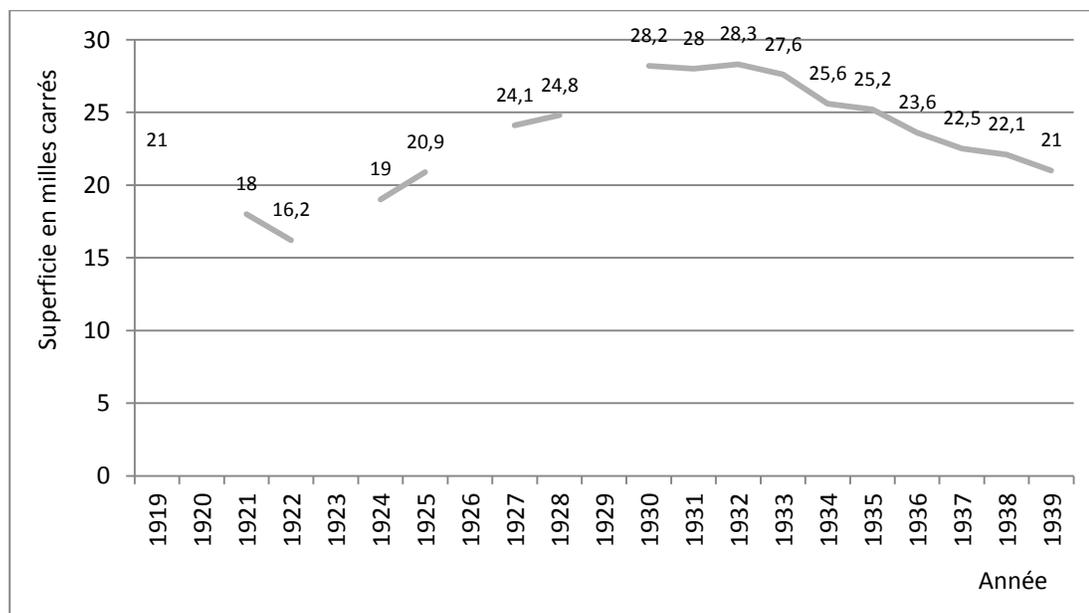
Source: BAnQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

FIGURE 2.8
Nombre de baux de chasse de 1919 à 1930



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

FIGURE 2.9
Évolution de la superficie moyenne des territoires de chasse sous bail de 1919 à 1939 (en milles carrés)



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

Les données sur le membership des clubs contenues dans le registre (incluant tous les territoires de chasse et de pêche) indiquent qu'au sortir de la Première Guerre mondiale, il y a autant de chasseurs et de pêcheurs résidents que de non-résidents (figure 2.10). La crise économique a pour effet de favoriser les chasseurs et pêcheurs non-résidents pendant la première moitié des années 1930. En revanche, leur proportion commence à décliner à partir de 1930 et elle continuera pratiquement toujours à diminuer dans les décennies qui suivront (figure 2.11). La deuxième moitié des années 1930 marque la rupture entre un système dominé par des chasseurs et des pêcheurs étrangers à un système dominé par les chasseurs et les pêcheurs du Québec.

FIGURE 2.10
Évolution du nombre de membres résidents et non-résidents des clubs de
chasse et de pêche (1919-1928)



Source : BAnQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

FIGURE 2.11
**Évolution du nombre de membres résidents et non-résidents des clubs de
 chasse et de pêche (1930-1939)**



Source : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

Durant cette période, nous voyons un écart se creuser entre catégories de chasseurs sportifs. À côté des petites superficies occupées par des particuliers, nous retrouvons de vastes domaines occupés par des clubs dont les membres jouissent de ressources financières considérables. Leurs ressources financières leur permettent de surveiller leur territoire, de compter sur les services de guides dans la pratique de leur sport, de construire des pavillons de chasse et des camps satellites ainsi que de voir à l'entretien de réseaux de chemins et de portages.

Officiellement, la superficie allouée à un club ne doit pas excéder 400 milles carrés (1 036 km²). Toutefois, un membre d'un club peut louer, en son nom personnel, une autre superficie de 400 milles carrés qui, dans les faits, est utilisée par les membres

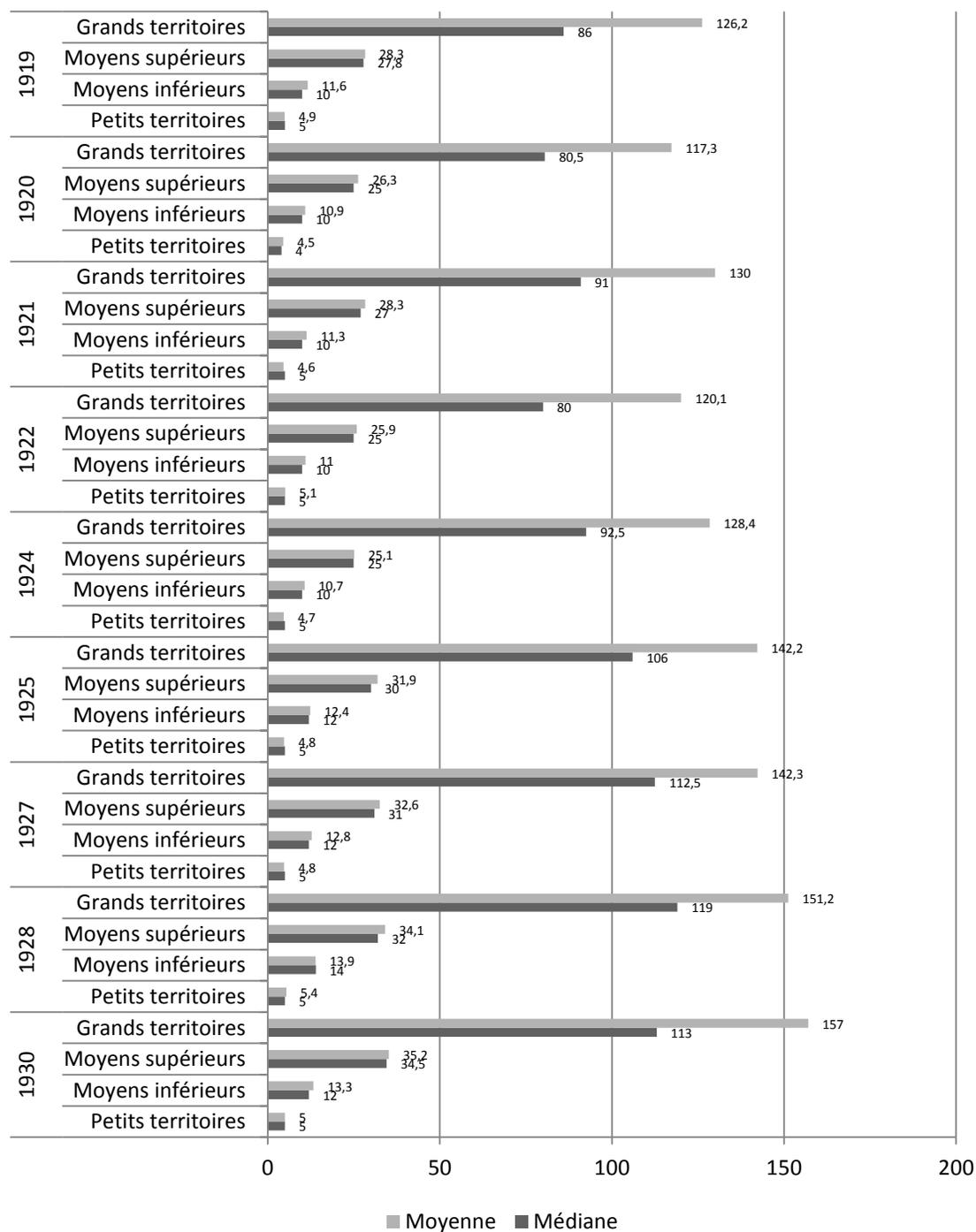
du club dont il fait partie⁷⁵. Cela permet à quelques clubs de se constituer d'immenses domaines. C'est le cas notamment du Triton Club et de ses 540 milles carrés (1 398,6 km²) et du Laurentian Club et de ses 758,5 milles carrés (1 964,5 km²) en 1930.

Pour étudier les disparités existantes entre les locataires, nous avons réparti les baux de chasse en quatre catégories en fonction de la superficie de leur territoire: petit, moyen inférieur, moyen supérieur, grand. Ainsi, nous avons classé tous les baux sportifs en ordre croissant de superficies en prenant soin de regrouper ensemble les territoires distincts mais relevant d'un même club. Puis, à chaque année, nous avons divisé cette répartition en quatre catégories. Nous reprendrons le même exercice plus loin pour lier les disparités à l'origine des chasseurs.

De 1919 à 1930, la superficie est inégalement distribuée entre chasseurs (figure 2.12). Entre les petits et les grands territoires, l'écart est considérable et il s'accroît au cours de la deuxième moitié des années 1920. De 1919 à 1930, les petits territoires occupent des superficies médianes et moyennes d'environ cinq milles carrés (12,9 km²). En revanche, les grands clubs occupent des territoires de plus en plus grands, dont la superficie médiane passe de 86 milles carrés (22,7 km²) à 113 milles carrés (292,7 km²) et la superficie moyenne, de 126,2 milles carrés (326,9 km²) à 157 milles carrés (406,6 km²).

⁷⁵ Le registre indique clairement à quel club reviennent les locations détenues par un particulier. Les données de capture de ce territoire ne sont capitalisées qu'avec le territoire principal.

FIGURE 2.12
Superficies moyenne et médiane selon la catégorie de superficie en milles carrés
(1919-1930)



Source : BANQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

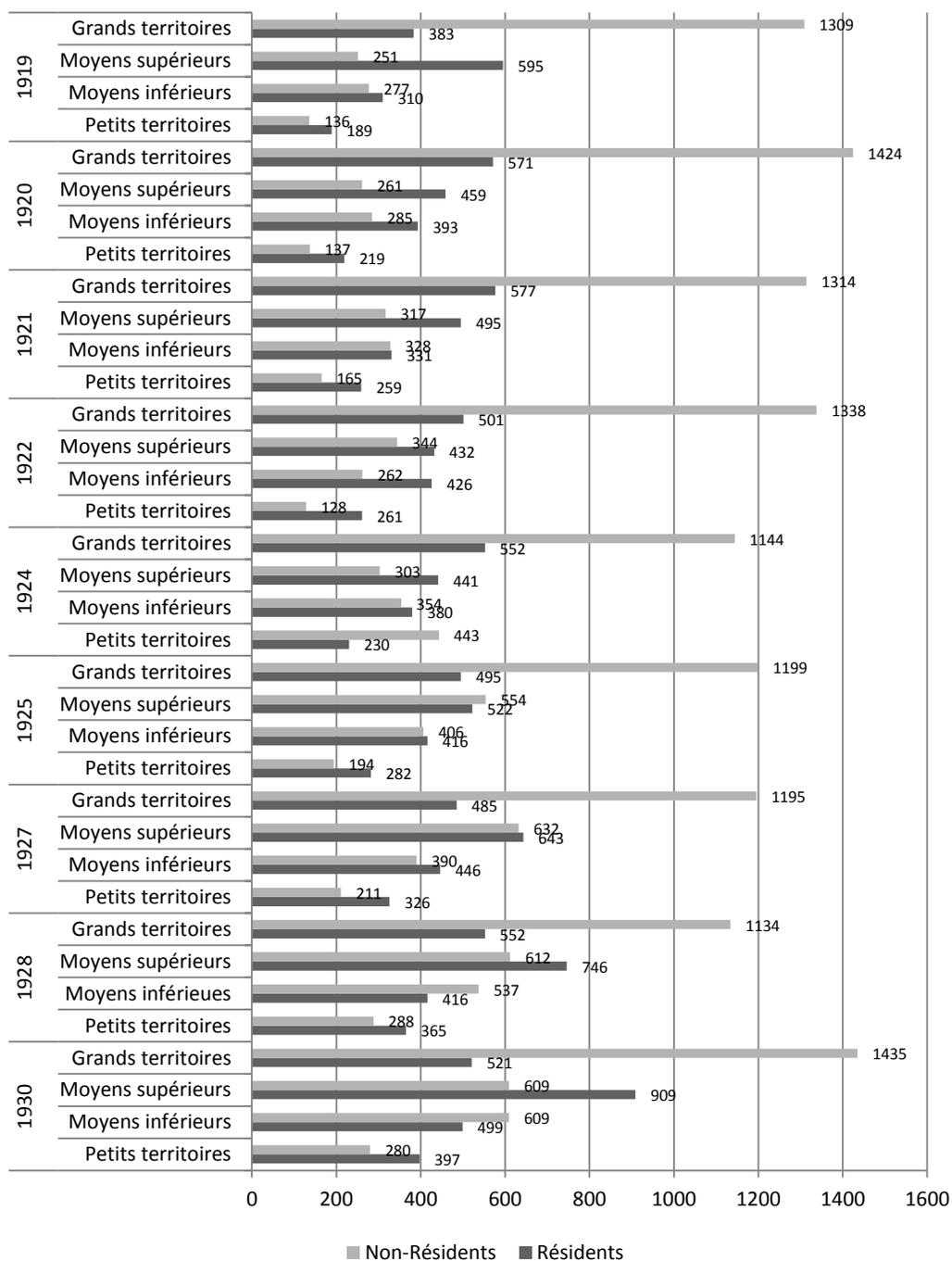
L'intérêt des grandes superficies pour la chasse tient à la faible densité naturelle du grand gibier. Les domaines vitaux de la plupart des cervidés sont immenses, mais ils sont plus nombreux dans certains habitats selon la saison. Ainsi, à grande échelle, les densités de grand gibier sont toujours faibles, mais sont plus élevées localement dans les sites de repos, de reproduction et d'alimentation. Il importe donc, pour s'assurer d'un plus grand succès de chasse, que le chasseur soit positionné au bon endroit au bon moment et que le gibier puisse s'approcher du site de chasse sans avoir subi une pression de chasse sur le territoire environnant. Grâce à l'étendue de leur domaine, les grands clubs sont en mesure de créer une faible densité de chasseurs sur un territoire donné. Les membres des clubs tentent d'occuper les plus grandes superficies possibles, mais se mettent à l'affût qu'aux endroits où les habitats sont favorables.

Les clubs qui occupent de grandes superficies sont aussi ceux qui engagent le plus de dépenses, parce qu'ils occupent de grandes superficies, qu'ils signent des baux de longue durée et qu'ils procèdent à d'importantes immobilisations sur leur location. Nous pouvons alors associer les chasseurs de ces clubs aux membres des classes sociales supérieures. Les grands territoires sont aussi plus stables que les petits territoires : comme les clubs disposant de territoires plus petits ont plus de difficultés à remplir leurs obligations qu'impose l'*Acte pour faciliter la formation en cette province de clubs pour la protection du poisson et du gibier*, ils se voient souvent dans l'obligation de se départir de leur territoire. Un indicateur de cette stabilité est le renouvellement des baux. Si nous comparons les grands et les petits territoires autour de cet enjeu, nous remarquons que 41,6% des baux des grands territoires apparaissant en

1930 étaient déjà consignés en 1919, alors que seulement 22,0% des petits territoires existaient déjà en 1919. Annuellement, au cours des années 1920, 5,5% des grands territoires passent entre les mains d'un autre club contre 7,1% des petits territoires. Ces différences sont révélatrices de la plus grande stabilité des territoires des grands clubs qui s'implantent solidement et durablement.

Pour mettre en lumière la participation des chasseurs résidents, nous avons à nouveau réparti les clubs en fonction de leur territoire selon quatre catégories de superficie : petit, moyen inférieur, moyen supérieur, grand. La répartition des membres par catégorie de superficie en fonction de leur lieu de résidence indique que les chasseurs non-résidents dominent largement les grands territoires. En revanche, les membres résidents sont généralement plus nombreux que les non-résidents dans les trois autres catégories de superficie (figure 2.13). En plus de la superficie, d'autres facteurs font monter la valeur d'un territoire et contribuent à l'exclusion des chasseurs moins bien nantis. Il s'agit de la valeur faunique du territoire qui est établie par des inspecteurs gouvernementaux ou par l'historique de captures du territoire, de la facilité d'accès au territoire que permettent les routes et les voies ferrées et, finalement, des améliorations apportées au territoire par les clubs (chemins, chalet, camp et embarcation).

FIGURE 2.13
Répartition des membres résidents et non-résidents selon la superficie du bail
(1919-1930)

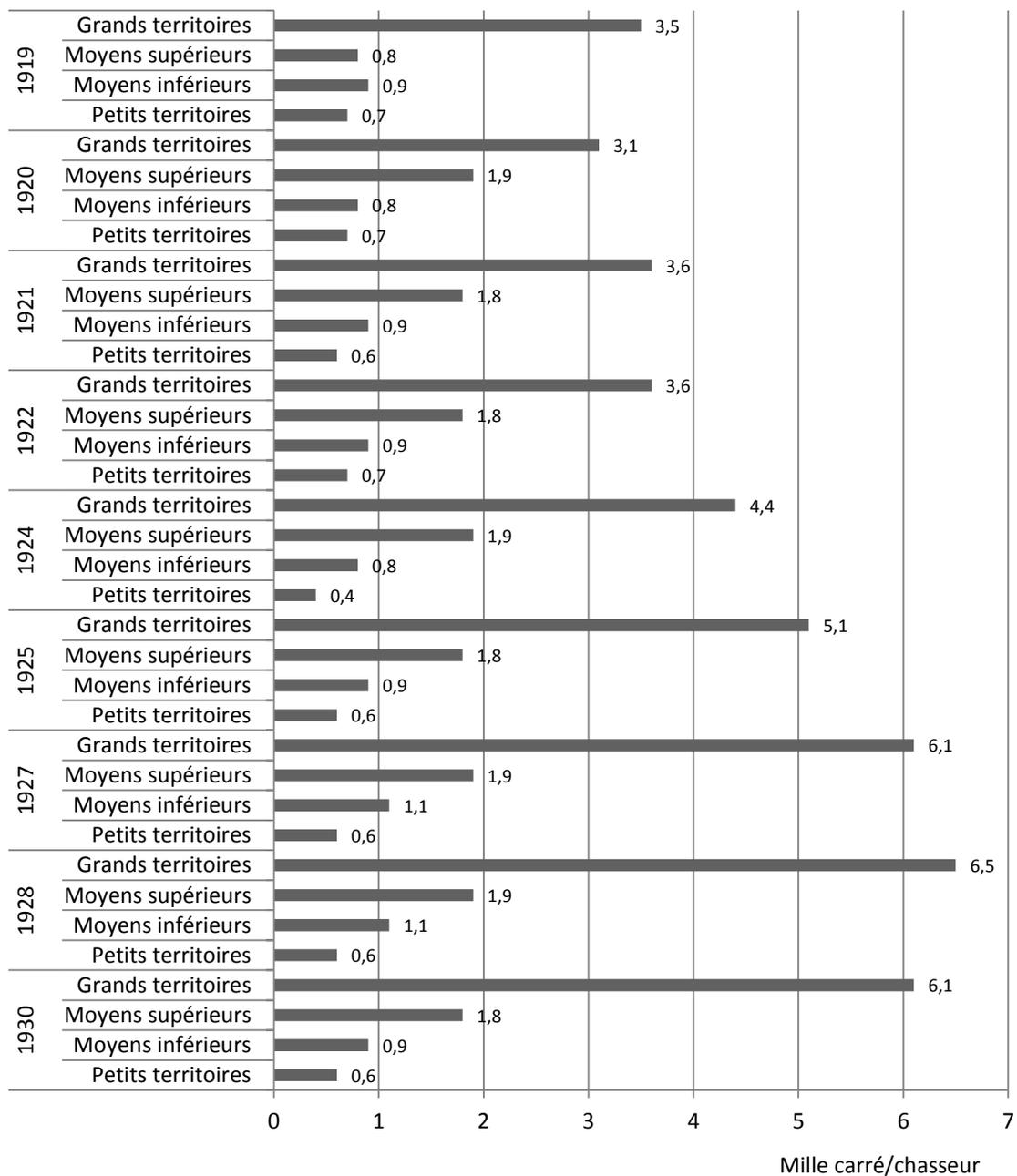


Source : BANQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

Si nous divisons la superficie totale par le nombre de chasseurs, nous constatons que les chasseurs membres d'un club dont le territoire couvre une grande superficie jouissent de densités plus faibles sur leur territoire. Pour les chasseurs membres de clubs occupant un grand territoire, la densité passe de 3,5 milles carrés (9,1 km²) à 6,1 milles carrés (15,8 km²) de 1919 à 1930, tandis que les chasseurs des autres catégories ne disposent que d'une superficie d'un mille carré (2,6 km²) durant cette période (figure 2.14).

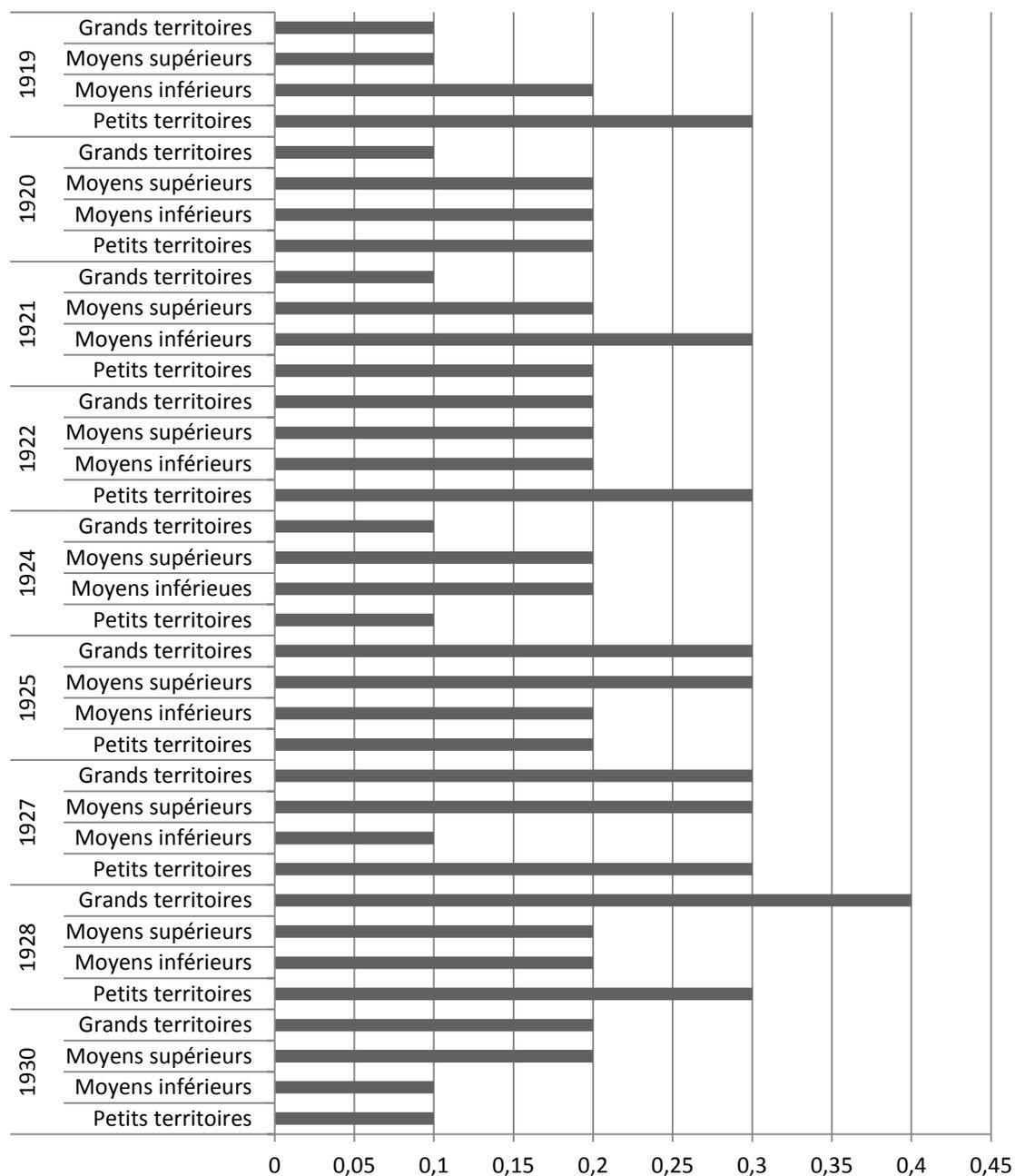
En établissant une faible densité de chasseurs sur leur territoire, les chasseurs des grands territoires sont en mesure de se créer des conditions de chasse favorables sur le plan des captures, tout en exerçant moins de pression. Initialement, cet avantage pèse peu. La répartition des captures de grand gibier (orignal, cerf de Virginie et caribou) selon la superficie du bail de chasse indique que, de 1919 à 1922, ce sont les chasseurs des petits et des moyens territoires qui ont le plus de captures de grand gibier (figure 2.15). C'est dans cette catégorie que nous retrouvons le plus de particuliers louant un petit territoire pour eux seuls et où les membres résidents sont majoritaires. Il est possible que ces territoires soient loués par des chasseurs qui connaissent bien les habitudes du gibier à l'échelle locale. En effet, pour des chasseurs qui connaissent bien une région donnée, il n'est pas nécessaire de louer une grande superficie, mais plutôt un petit site propice au gibier qui n'a pas encore été accaparé par les grands clubs.

FIGURE 2.14
Nombre de milles carrés par chasseur selon la superficie du bail de chasse (1919-1930)



Source : BAnQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

FIGURE 2.15
Répartition des captures de grand gibier selon la superficie du bail (1919-1930)

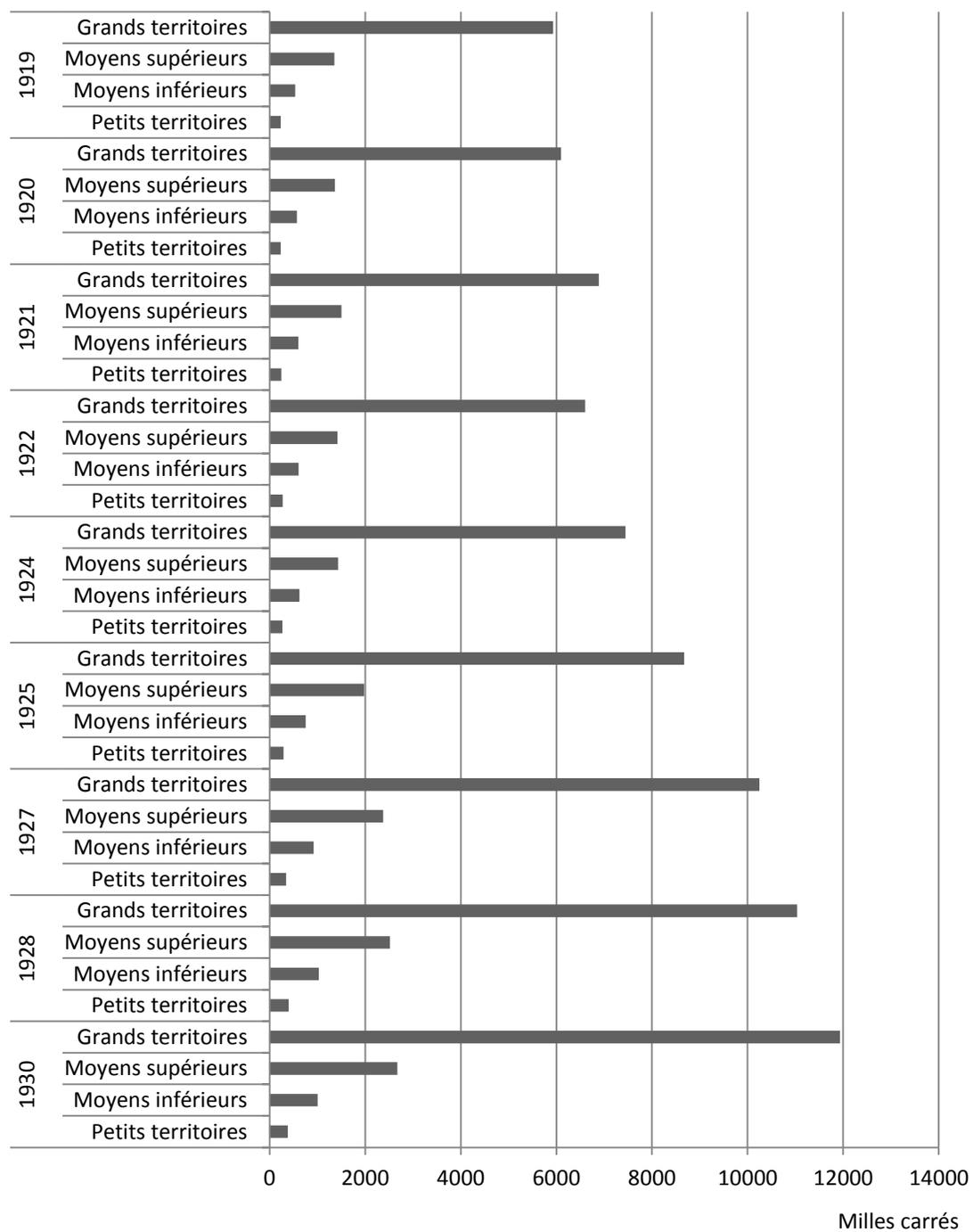


Source : BAnQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

Toutefois, cet avantage quant au succès de chasse sur les petits et les moyens territoires s'effrite à partir de 1925 : les clubs occupant de grandes superficies capturent plus de gibiers par chasseurs que les clubs occupant des superficies moindres pendant que ces derniers voient le nombre de leurs captures diminuer (figure 2.15). Ainsi, durant les années 1920, les chasseurs résidents participent en plus grand nombre à la chasse sportive au grand gibier sur des territoires sous bail à moindre coût compte tenu de leur faible superficie. Ces chasseurs semblent jouir d'un bon succès de chasse, mais à cause de la pression de chasse, les territoires de moindre taille deviennent éventuellement moins giboyeux. Une tendance de fond apparaît : l'appropriation du territoire et de la ressource faunique par les chasseurs sportifs non-résidents. Ces derniers en viennent à s'approprier une plus grande partie du territoire de chasse et à disposer d'un accès de meilleure qualité à la ressource faunique. En effet, la figure 2.16 montre que la superficie totale occupée par les grands clubs ne cesse de se développer alors que celle des petits territoires stagnent.

Le nombre de baux de chasse, la superficie moyenne des territoires de chasse, ainsi que la superficie totale sous bail sont en hausse jusqu'au début des années 1930. La baisse des captures de grand gibier qui apparaît à la fin des années 1920 pour les territoires de moyenne et petite superficie indique qu'il devient de plus en plus difficile de trouver une place pour chasser sur les terres publiques pour les chasseurs qui ne peuvent adhérer aux grands clubs et accéder à leur grand territoire.

FIGURE 2.16
Superficie totale occupée par chaque catégorie de superficie (1919-1930)



Source : BAnQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

Conclusion

Les mesures réglementaires touchant la chasse et la pêche adoptées à la fin du XIX^e siècle visent à encadrer l'accès au territoire de chasse. Élaborées dans le but de protéger les ressources fauniques pour qu'elles soient mieux exploitées, ces lois ont mis en place une hiérarchie entre les chasseurs sportifs selon leur provenance géographique et, incidemment, leur statut socio-économique. Notre analyse indique que les chasseurs résidents participent au système des clubs de chasse et de pêche, mais que ceux-ci détiennent des territoires de moindre taille que ceux dont dispose une élite sportive, principalement composée de chasseurs non-résidents. Ces derniers ont accès à un territoire plus grand et jouissent d'un succès de chasse élevé plus longtemps. Nous attribuons la durabilité de ce succès à la plus faible densité de chasseurs sur les territoires de grande superficie. Quant à eux, les chasseurs résidents, qui disposent de territoires plus petits, réduisent plus rapidement la disponibilité du gibier sur leur territoire.

CHAPITRE 3

DIFFUSION DE LA CHASSE SPORTIVE ET DISPONIBILITE DU GRAND GIBIER (1939-1971)

Dans les décennies qui suivent la fin de la Seconde Guerre mondiale, la diffusion de la chasse sportive auprès de la population québécoise s'accélère. Cette situation nourrit des inquiétudes similaires à celles manifestées par des naturalistes et des conservationnistes au XIX^e siècle. Ainsi, en 1946, le ministre de la Chasse et de la Pêche, Camille Pouliot, se réjouit des retombées économiques que génère l'activité de chasse et de pêche dans la province, mais il ne peut s'empêcher d'exprimer ses préoccupations quant à l'impact de l'intensification des activités de chasse sur la faune:

À l'amélioration constante des voies de pénétration s'ajoute un autre facteur dont il faut tenir compte, et c'est celui des heures de travail hebdomadaire moins nombreuses, des congés payés obligatoires et de la popularité sans cesse croissante des fins de semaine, facteur qui contribue à augmenter le potentiel des sportifs désireux de mettre de côté le brouhaha des villes et le souci des affaires, pour se livrer quelques jours, chaque année, à cet agréable passe-temps que procure un voyage en forêt.

[...] C'est dire que jamais notre faune n'a été en aussi grand danger d'extermination rapide, car il est à douter qu'elle puisse se reproduire à un rythme égal à celui de « l'appétit » même légitime des chasseurs et pêcheurs¹.

Pour le gouvernement, le maintien de l'abondance des ressources fauniques dépend du respect des codes de conduite sportif que l'élite sportive a adoptés depuis le XIX^e

¹ [Anonyme], « Causerie de l'hon. Camille Pouliot, ministre de la chasse et de la pêche », *Nouvelles de la fédération*, 1 (1946), 8.

siècle². Face à une population qui accepte de plus en plus de se conformer à ce code de conduite, le gouvernement n'a d'autre choix que de laisser la pratique de la chasse s'intensifier tout en remarquant, à l'occasion, les risques encourus quant à l'épuisement possible de la ressource faunique.

Dans les premières décennies de la seconde moitié du XX^e siècle, les populations de gibier semblent bien résister à la popularité croissante de la chasse sportive au Québec. Lorsque la pression de chasse se fait sentir au cours des années 1960 et 1970, d'abord sur les populations de cerfs de Virginie, puis sur celles d'orignaux, il s'ensuit une baisse notable du succès de chasse ainsi qu'une baisse des effectifs de ces espèces. Cette situation mène le gouvernement à s'interroger sur les causes de mortalité du grand gibier et sur l'impact spécifique de la chasse sportive pour mieux soutenir l'exploitation des ressources fauniques. Dans un premier temps, et beaucoup sous la pression des chasseurs sportifs, le gouvernement accentue ses mesures de contrôle des prédateurs. Dans un deuxième temps, en comptant sur les activités de recherche de son personnel scientifique, le gouvernement cherche à connaître les causes des fluctuations des populations fauniques. Ces activités mènent à une remise en question du mode de gestion reposant jusque-là sur l'abondance relative que les données sur le succès de chasse semblent révéler.

² Darin Kinsey, *Fashioning a freshwater eden: elite anglers, Fish culture, and state development of Québec's 'Sport' fishery*, thèse de doctorat (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2008.

Dans ce chapitre, nous documenterons d'abord la diffusion de la chasse sportive aux grands gibiers à l'échelle de la province pour en évaluer l'ampleur et la signification. Ensuite, nous illustrerons la pression conséquente sur deux populations de gibier, le cerf de Virginie et l'orignal, l'ours noir et le caribou étant des cibles marginales pour les chasseurs sportifs durant la période à l'étude dans ce chapitre. En effet, la chasse au caribou forestier est interdite dans le sud du Québec en 1949 où il a de toute façon pratiquement disparu. Quant au caribou toundrique, la chasse sportive se développe timidement dans le nord et le moyen nord québécois dans des pourvoiries que desservent des liaisons aériennes à partir des années 1960 (section 7.5.4). Quant à l'ours noir, les chasseurs le considèrent peu comme un gibier de chasse, et sa capture n'est pas consignée dans le registre des clubs de chasse et de pêche. En fait, l'ours noir est surtout piégé pour sa fourrure. Par ailleurs, le gouvernement ajoute l'ours noir à la liste des animaux visés par le programme de contrôle des prédateurs en 1941. C'est seulement sur les territoires de quelques clubs privés qu'il fait l'objet d'une chasse sportive. Il faut attendre le début des années 1980 pour que le ministère responsable de la chasse accorde à l'ours noir le statut de gros gibier et qu'il instaure un permis avec saison de chasse pour compiler les données de chasse sur une base systématique.

3.1. La diffusion de la chasse sportive au sein de la population québécoise

Si, comme l'ont montré Darcy Ingram et Darin Kinsey, la chasse et la pêche sportives se démocratisent dès le tournant du XX^e siècle et qu'elles deviennent plus

accessibles aux chasseurs et aux pêcheurs résidents issus des milieux populaires³, la croissance des effectifs de *sportsmen* s'intensifie après la Seconde Guerre mondiale. Cela s'explique par la croissance économique et la diffusion des loisirs parmi lesquels la chasse sportive occupe une position privilégiée et, dans une moindre mesure, par un certain « rattrapage », les activités sur les territoires des clubs de chasse et pêche ayant fortement diminué durant la Seconde Guerre mondiale⁴. En effet, dans son rapport de 1944, le surintendant provincial de la chasse et de la pêche, Charles Frémont, attribue la baisse des revenus tirés de la location des territoires de chasse et de pêche au fait qu'un grand nombre de chasseurs n'ont pas pu trouver de cartouches puisque la priorité dans la fabrication des munitions allait à l'effort de guerre⁵. Frémont considère également que les restrictions imposées sur les moyens de locomotion, la participation à l'effort de guerre et l'imposition des nouvelles taxes ont limité la capacité de plusieurs membres des clubs à verser leur cotisation annuelle⁶.

La même année, le sous-ministre de la Chasse et de la Pêche Louis Arthur Richard anticipe une reprise des activités des clubs privés de chasse et de pêche après la guerre :

Les pêcheurs et les chasseurs américains sont actuellement enrégés, qu'on me pardonne l'expression, pour reprendre le temps perdu qu'une fois la guerre finie et le devoir accompli envers le pays, aucune force ne pourra les empêcher d'aller

³ Kinsey, *Fashioning a freshwater Eden* ; Darcy Ingram, *Nature's improvement; Wildlife, conservation, and conflict in Quebec, 1850-1914*, thèse de doctorat (histoire), McGill University, Montréal, 2007.

⁴ Charles Frémont, « Service de la chasse et de la pêche », *Rapport général du ministre de la Chasse et de la Pêche pour l'année finissant le 31 mars 1942*, Québec, Rédempti Paradis, 1943, 8.

⁵ Charles Frémont, « Département de la Chasse et de la Pêche », *Rapport général du ministre de Chasse et des Pêcheries pour l'année finissant le 31 mars 1944*, Rédempti Paradis, Québec, 1945, 12.

⁶ *Ibid.*

prendre un repos bien mérité dans des territoires où l'on peut tuer agréablement le temps à pêcher ou à chasser. Je suis même porter à croire que les taxes si élevées soient-elles, ne pourront influencer les pêcheurs et les chasseurs. D'ailleurs, tout le monde ou à peu près, a de l'argent, mais les occasions pour le dépenser ont été rares jusqu'ici. Il faut donc s'attendre à une grande affluence de sportsmen américains vers le Canada en 1945 et surtout à partir de 1946⁷.

De fait, si les membres de clubs privés d'origine américaine reviennent en force au Québec au lendemain de la guerre, la participation des chasseurs résidents au système des clubs privés est de plus en plus notable. Le nombre de locataires de territoire de chasse ou de pêche bondit après la Seconde Guerre mondiale. Alors que le nombre de locataires fluctue autour de 600 durant la Seconde Guerre mondiale, ils sont plus de 1 000 au début des années 1950, puis ce nombre double au début des années 1960. Ce sont les chasseurs résidents qui contribuent à cette croissance. En 1939, ils sont 4 239 membres contre 2 441 membres non-résidents. En 1963, le nombre de membres résidents atteint 27 541, contre 3 045 membres non-résidents⁸.

Cette popularité croissante de la chasse sportive se manifeste même si les chasseurs résidents perdent un avantage qu'ils avaient vis-à-vis les chasseurs non-résidents : celui de ne pas avoir à payer de permis. En effet, le permis de chasse au grand gibier est mis en vente pour les résidents au cours de l'année 1939-1940. En 1940, soit à la fin de la première année d'émission du permis de chasse pour les chasseurs résidents, le trésor public perçoit une somme de 54 755,87 \$ provenant de

⁷ Louis Arthur Richard, « Département de la Chasse et de la Pêche », *Rapport général du ministre de la Chasse et des Pêcheries pour l'année finissant le 31 mars 1944*, Québec, Rédempti Paradis, Québec, 1945, 6.

⁸ Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

28 244 pêcheurs et de 32 572 chasseurs du Québec⁹. Le surintendant Frémont note alors :

Nos officiers, nos gardes-chasses ainsi que les autres personnes autorisées à émettre ce permis, nous déclarent que ces nouveaux permis ont été bien accueillis par le public et que les sportsmen en général approuvent cette obligation nouvelle et se disent heureux de contribuer leur modeste part au coût de la protection de la faune et de l'amélioration des conditions de chasse et de pêche dans notre province¹⁰.

En 1945, ce sont 40 149 chasseurs résidents qui se munissent d'un permis de chasse au grand gibier puis, en 1960, ils sont 94 109 à se procurer un permis pour la chasse au cerf de Virginie et 11 379 pour la chasse à l'orignal¹¹. Le nombre de chasseurs résidents a donc plus que doublé en moins d'une vingtaine d'années.

Ces chiffres, qui semblent confirmer la participation grandissante de la population résidente du Québec à la chasse sportive, demeurent selon nous bien en deçà du nombre total des chasseurs qui prélèvent du grand gibier au Québec. En fait, il semblerait que nous assistions à l'adaptation ainsi qu'à la normalisation des pratiques traditionnelles de chasse. En effet, comme l'a montré Jean-Claude Chamboredon dans une étude sur la diffusion du loisir de chasse en France, une partie de la croissance du loisir repose sur la transformation d'une ancienne pratique de prélèvement – parfois désignée sous le vocable de braconnage – en un loisir affiché¹².

⁹ Charles Frémont, « Département de la chasse et de la pêche », *Rapport général du ministre de la Chasse et de la Pêche pour l'année finissant le 31 mars 1941*, Rédempti Paradis, Québec, 1942, 6.

¹⁰ *Ibid.*, 8.

¹¹ Depuis 1955, le cerf de Virginie et l'orignal ont des permis distincts.

¹² Jean-Claude Chamboredon, « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », *Études rurales*, 87 (1982), 233-260.

Si, comme dans le cas de l'étude de Chamboredon, l'absence de traces de ces pratiques ne nous permet pas d'approfondir suffisamment cette hypothèse, nous pouvons néanmoins confirmer l'existence et l'ancienneté de l'exploitation commerciale et de la chasse de subsistance avec quelques données sur le braconnage et sur la vente des fourrures.

Très négativement connotée dans le langage courant, la notion de braconnage désigne des pratiques de chasse ou de pêche déclarées illégales en fonction de la réglementation en vigueur. Selon le cas, le caractère illégal des pratiques peut concerner le permis, les dates, l'heure, les lieux, les espèces, la taille, ou l'âge du gibier capturé, par exemple. Néanmoins, il faut y voir le résultat d'un travail légitimation des représentations de la nature qu'imposent des élites urbaines dans l'espace public, au détriment de celles que les membres des communautés rurales et autres communautés marginalisées mettent en œuvre. Ces derniers assistent ainsi à la criminalisation de leurs pratiques de chasse et de pêche par une élite économique et politique qui, se réclamant du conservationnisme, utilise la faune comme un levier pour sa conquête de l'espace et de la société. Certains historiens ont ainsi vu dans le braconnage une forme de résistance du monde rural face aux pratiques inévitables des élites urbaines¹³.

¹³ Karl Jacoby, *Crimes Against Nature: Squatters, Poachers, Thieves, and the Hidden History of American Conservation*, Berkeley, University of California Press, 2001; Mark D. Spence, *Dispossessing the Wilderness: Indian Removal and the Making of the National Parks*, New York, Oxford University Press, 1999; Louis S. Warren, *The Hunter's Game: Poachers and Conservationists in Twentieth-Century America*, New Haven, Yale University Press, 1997.

Toutefois, nous observons que les intervenants du milieu cynégétique jugent différemment certaines pratiques illégales. Pendant la crise des années 1930 par exemple, la direction du ministère de la Chasse et de la Pêche se montre souvent bienveillante quand, d'un côté, elle dénonce avec vigueur les braconniers organisés qui menacent la faune et le public et que, de l'autre côté, elle déplore l'ignorance et la pauvreté qui poussent le chasseur local à des prélèvements illégaux. Par exemple, le surintendant de la Chasse et des Pêcheries J. Adolphe Belisle écrit dans son rapport de 1932 :

Je crois cependant, pouvoir dire que l'orignal et le chevreuil ne sont pas plus rares qu'ils l'étaient il y a quelques années, et cela malgré le grand nombre de chômeurs qui ont une tendance assez prononcée pour la chasse en toute saison, dû au fait qu'il y a eu compensation de ce côté par la grande diminution des travaux de chantiers dans la forêt, et du nombre d'hommes employées par les contracteurs.

Il y a cependant un mal sur lequel, monsieur le ministre, je désire attirer spécialement votre attention : c'est la chasse du chevreuil avec des lumières à projections, la nuit. Il y a quelques années, ce genre de braconnage était limité presque exclusivement à deux ou trois comtés. Il a fait tache d'huile, s'est répandu très rapidement et aujourd'hui, je regrette d'avoir à dire que cette épidémie s'est généralisée dans toute la province. [...] La seule mesure qui pourrait donner des résultats serait la licence du port d'armes. C'est une mesure qui peut paraître un peu sévère, mais si l'on songe à toutes les conséquences de cet abus ; si l'on ajoute aux dangers, non seulement de la disparition du gibier, mais aussi de la mort de plusieurs animaux domestiques qui sont pris pour du chevreuil et abattus la nuit, dans les champs des cultivateurs, si l'on ajoute, dis-je, cet autre danger beaucoup plus grave de la menace de la vie des citoyens dans les chemins qui longent la forêt, on devra, je crois, tôt ou tard recourir aux mesures les plus énergiques¹⁴.

¹⁴ J.-Alphonse Belisle, *Rapport général du ministre de la colonisation, de la chasse et des pêcheries pour l'année finissant le 30 juin 1932*, Québec, Rédempti Paradis, 1932, 166,168; Voir également J.-Alphonse Belisle, « Service de la Chasse et des Pêcheries », *Rapport général du ministre de la colonisation, de la chasse et des pêcheries pour l'année finissant le 30 juin 1931*, Québec, Rédempti Paradis, 1931, 150, 152.

Si nous nous fions au nombre de poursuites que le gouvernement intente à l'endroit de contrevenants, le braconnage semble demeurer régulièrement pratiqué depuis la Deuxième Guerre mondiale jusqu'au début des années 1960, bien qu'il affiche une certaine tendance à la baisse. Au cours des années 1940, le nombre de cas de poursuites pour braconnage au grand gibier franchit régulièrement le seuil de 1 000 cas par année, ce qui se produit plus rarement à partir du début des années 1960 d'après les statistiques des rapports annuels. Ainsi, le biologiste Paul Lessard du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche indique que le braconnage du cerf de Virginie est à la baisse dans l'ensemble de la province surtout à compter de la deuxième moitié des années 1960¹⁵.

Le cerf de Virginie demeure l'espèce la plus touchée par le braconnage. En 1961, par exemple, 672 cas de poursuite pour braconnage enregistrés par le ministère de la Chasse et de la Pêche concernent cette espèce, tandis que l'orignal est visé dans 319 causes. Selon nous, cela témoigne de la poursuite de l'exploitation traditionnelle du cerf par les chasseurs des communautés rurales. Rappelons que ce cervidé fréquente surtout les habitats transformés par l'homme et qu'il ne craint pas sa proximité. Par ailleurs, c'est sur le territoire où se concentrent la population humaine et l'agriculture que nous retrouvons la plus grande part de l'aire de distribution du cerf au Québec, soit 70 % de cette aire, notamment sur des terres privées en Montérégie et dans les Cantons de

¹⁵ Paul Lessard, « Rôle de la prédation dans le déclin du cerf au Québec », dans François Potvin et al., *Problématique de la chasse au cerf au Québec*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1977, 87-102.

l'Est¹⁶. En revanche, la chasse à l'orignal exige plus de mobilité ce qui pour le braconnier implique de se déplacer bien au-delà du territoire agricole, dans les profondeurs des forêts mixtes du bouclier canadien.

Plusieurs raisons peuvent expliquer la diminution du braconnage, comme une meilleure surveillance du territoire et la sensibilisation du public. Néanmoins, il paraît difficile de nous avancer davantage sur cette question puisque les données demeurent trop partielles et que trop de facteurs peuvent influencer le nombre de poursuites intentées comme le nombre d'agents de conservation, les moyens mis à leur disposition ou encore l'attitude du ministère à l'égard du braconnage. Nous croyons néanmoins qu'une part de cette diminution du braconnage s'explique par le transfert de pratiques traditionnelles de chasse à des pratiques sportives normalisées que reflète le nombre de permis vendus à des chasseurs résidents. De même, la popularité croissante de la chasse sportive résulterait non seulement de la diffusion du loisir auprès d'une classe moyenne en croissance au lendemain de la Seconde Guerre mondiale – bien que ce phénomène y participe –, mais aussi de l'adaptation et de la normalisation de pratiques traditionnelles de chasse (par la modernisation des équipements et des techniques, ainsi que par l'acceptation et le respect de la réglementation).

¹⁶ Jean Huot, *Le cerf de Virginie au Québec*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la faune, 1973

3.2. Les effets initiaux de la diffusion de la chasse sportive sur les populations de grands gibiers

Si, initialement, la direction du ministère de la Chasse et de la Pêche cherche à stimuler la participation de la population locale aux activités de chasse et pêche, elle se montre rapidement inquiète quant aux impacts de la diffusion de la chasse sur les populations de grands gibiers. Pour la période allant de la Seconde Guerre mondiale à la fin du gouvernement unioniste, le ministère est dirigé par le ministre et député de Gaspé-Sud Camille-Eugène Pouliot (de 1944 à 1960), le sous-ministre Louis-Arthur Richard (de 1943 à 1961) et le surintendant général de la chasse et de la pêche Charles Frémont (de 1937 à 1957). Cette équipe compte sur l'adoption du code de conduite de l'élite sportive pour assurer la survie des populations de gibier et le maintien des revenus qui découlent de son exploitation. L'adoption des pratiques de chasse véhiculées par l'élite sportive est d'autant plus urgente que le temps de loisir, les facilités de déplacement et la hausse des revenus facilitent l'exploitation du grand gibier et le « Département reste convaincu qu'une surveillance plus étroite ainsi que des punitions plus nombreuses n'ont pas peu contribué à améliorer la situation¹⁷ ».

Au début de la Seconde Guerre Mondiale, le surintendant de la Chasse et de la Pêche, Charles Frémont rapporte une chasse sportive à l'original fructueuse dans son rapport de 1941:

Pour le chasseur, ce fut une année remarquable. Dans les bassins de l'Ottawa, de la Gatineau, dans l'Abitibi ou le Témiscamingue, dans les régions du Saint-

¹⁷ Charles Frémont, « Département de la Chasse et de la Pêche », *Rapport général du ministre de la Chasse et de la Pêche pour l'année finissant le 31 mars 1941*, Québec, Rédempti Paradis, 1942, 14.

Maurice et du lac Saint-Jean, nous coureurs de bois, nos chasseurs canadiens et nos touristes furent la plupart du temps très heureux et rapportèrent de beaux trophées¹⁸.

Malgré cette chasse, Frémont reconnaît que ces observations peuvent cacher une toute autre réalité : « L'abondance d'orignaux, est-elle réelle ou apparente?¹⁹ » s'interroge-t-il. Quant au cerf de Virginie; « Dans l'ensemble, il ne paraît pas y avoir diminution²⁰ ».

Le sous-ministre du ministère de la Chasse et de la Pêche, Louis-Arthur Richard, craint pour la survie des populations d'orignaux et de cerfs de Virginie, surtout à la lumière de l'évolution des populations de caribous et d'orignaux ailleurs en Amérique du Nord, en Ontario, dans les provinces maritimes et en Nouvelle-Angleterre²¹. En 1946, Richard annonce que, dans dix ou vingt ans, la question de sa survie se posera pour la province : « [...] pour ma part, je crois qu'en 1966 il ne restera plus d'orignaux que dans les parcs bien gardés ainsi que dans les territoires attribués à des clubs disposés à faire de grosses dépenses pour conserver cet animal²² ». Dans son rapport de 1946, Richard reprend des propos et une illustration glanés dans une revue sportive de l'Ouest canadien où l'auteur traite de la disparition rapide de l'orignal à cause de l'augmentation du nombre de chasseurs (figure 3.1)²³.

¹⁸ *Ibid.*

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ *Ibid.*

²¹ Louis-Arthur Richard, « Service de la Chasse et de la Pêche », *Rapport général du ministre de la Chasse et des pêcheries pour l'année finissant le 31 mars 1943*, Québec, Rédempti Paradis, 1944, 12.

²² Louis-Arthur Richard, « Département de la Chasse et de la Pêche », *Rapport général du ministre de la Chasse et des pêcheries pour l'année finissant le 31 mars 1946*, Québec, Rédempti Paradis, 1947, 4.

²³ *Ibid.*, 10-12.

FIGURE 3.1
Représentation d'un monument fictif érigé en mémoire de la disparition de l'orignal au Québec



Source : Louis-Arthur Richard, Rapport général du ministre de la Chasse et des pêcheries pour l'année finissant le 31 mars 1946, Québec, Rédempti Paradis, 1947, 10.

Le sous-ministre ne se gêne pas pour faire reposer la responsabilité des pertes hivernales sur les épaules des braconniers et des prédateurs. L'hiver 1943 aurait été particulièrement difficile pour l'orignal et le cerf de Virginie. Ces animaux auraient été d'autant plus affectés par le froid que l'accumulation de la neige leur enlevait toute

chance de s'alimenter convenablement. À cause de l'accumulation de neige : « Les animaux sauvages se trouvaient [...] sans défense contre leurs ennemis naturels : les loups et les braconniers²⁴ », selon les résultats d'une enquête menée par les officiers du ministère en 1943 dans les Laurentides. Richard reproche également aux « bons » chasseurs sportifs résidents de ne pas se liguer contre les braconniers comme ils le devraient :

[...] dès maintenant, de modifier leur philosophie de tolérance à l'égard des violateurs de la loi. Jusqu'ici, l'on s'est contenté, en soulevant les épaules, de dire : c'est la faute du gouvernement! Mais non! C'est la faute de tout le monde puisque, trop souvent des soi-disant sportsmen ont encouragé le braconnage en achetant clandestinement de la perdrix, du chevreuil, de l'original ainsi que des poissons dont le commerce est prohibé²⁵.

Il dénonce, enfin, les Amérindiens qui chassent en toute saison et avec des chiens, et qui prennent, selon le sous-ministre, des orignaux en grand nombre²⁶. Face aux braconniers, aux chasseurs résidents et aux Amérindiens, le sous-ministre Richard souligne la qualité des pratiques des chasseurs non-résidents membres des clubs :

Je tiens à m'incliner devant ceux qui font partie de nos clubs. Je ne crois pas que, nulle part au monde, il y ait un groupe nombreux de chasseurs aussi respectueux des lois, aussi bien intentionnés au sujet de la conservation de la nature et de la faune, aussi disposés à faire des sacrifices de temps et d'argent pour améliorer la valeur sportive de leurs territoires²⁷.

À travers les commentaires du sous-ministre, nous saisissons comment les autorités gouvernementales définissent le problème de l'abondance du grand gibier : il

²⁴ Louis-Arthur Richard, « Service de la chasse et de la Pêche », *Rapport général du ministre de la Chasse et des Pêcheries pour l'année finissant le 31 mars 1943*, Québec, Rédempti Paradis, 1943, 20.

²⁵ *Ibid.*, 22.

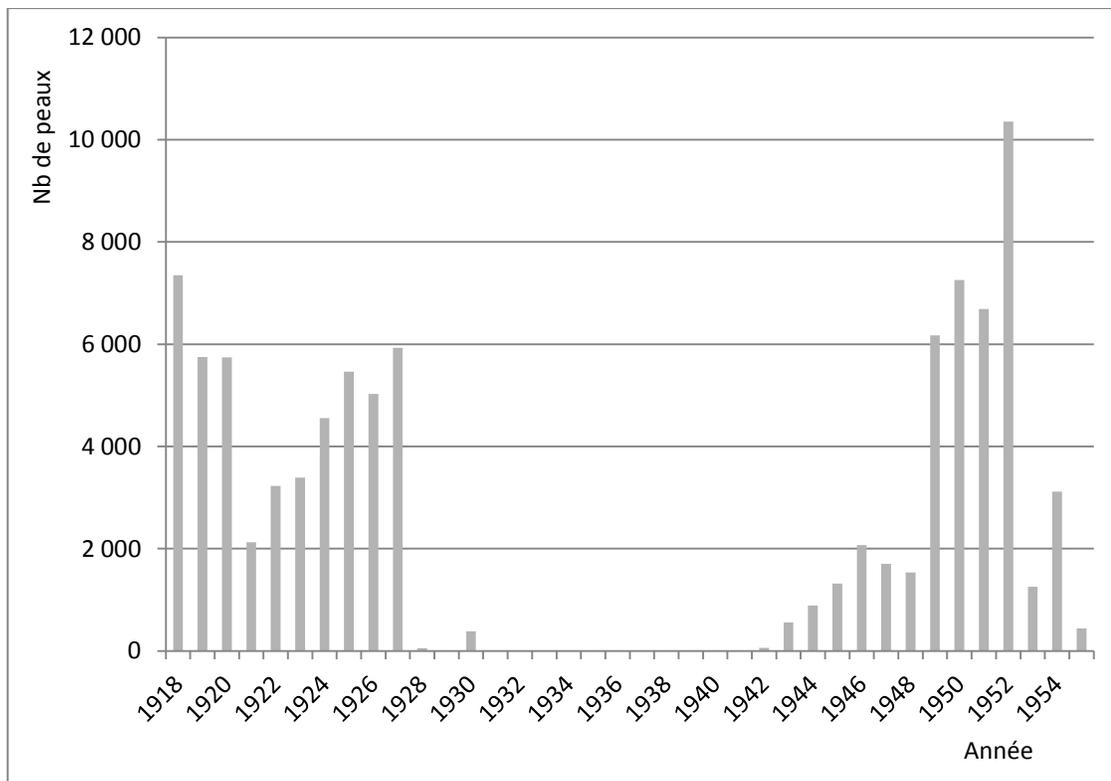
²⁶ Louis-Arthur Richard, « Département de la Chasse et de la Pêche », *Rapport général du ministre de la Chasse et des pêcheries pour l'année finissant le 31 mars 1946*, Québec, Rédempti Paradis, 1947, 4, 6.

²⁷ *Ibid.*

s'agit tout d'abord d'un problème de pratiques antisportives ainsi que d'une concurrence imposée par des chasseurs irresponsables et des prédateurs qui limitent l'expansion des populations de grands gibiers.

Contrairement aux appréhensions du ministre Pouliot et du sous-ministre Richard, il ne semble pas y avoir de situation alarmante quant à la disponibilité de la faune: la pression de chasse sur le cerf de Virginie et l'orignal n'augmente pas de façon notable avant les années 1960. Si nous considérons les données tirées de la chasse commerciale et celles du braconnage et de la chasse sportive, nous constatons que le cerf de Virginie constitue une prise de choix, et ce, depuis au moins le début du XX^e siècle. En moyenne, de 1918 à 1955, pour les années dont nous possédons des données, 3 554 peaux de cerfs sont vendues par année aux encans de Québec (figure 3.2). Il faut préciser que le nombre de peaux vendues fluctue selon la variation annuelle du prix de vente, alors que des peaux peuvent être entreposées en attendant une meilleure conjoncture. Même si ces données ne peuvent fournir exactement le nombre de cerfs tués annuellement, les totaux élevés observés au début des années 1950 sont proches du niveau des captures par des chasseurs sportifs à la fin des années 1950 (figures 3.2 et 3.10). Le maximum est atteint en 1952, alors que le nombre de peaux recueillies est de 10 352.

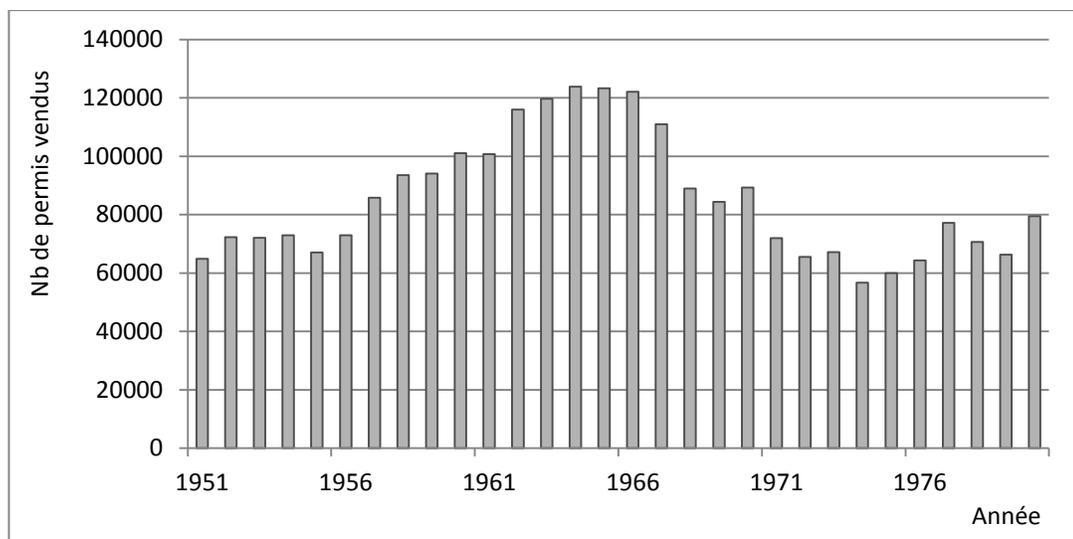
FIGURE 3.2
Peaux de cerfs de Virginie estampillées mises sur le marché de 1918 à 1955



Source : BAnQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

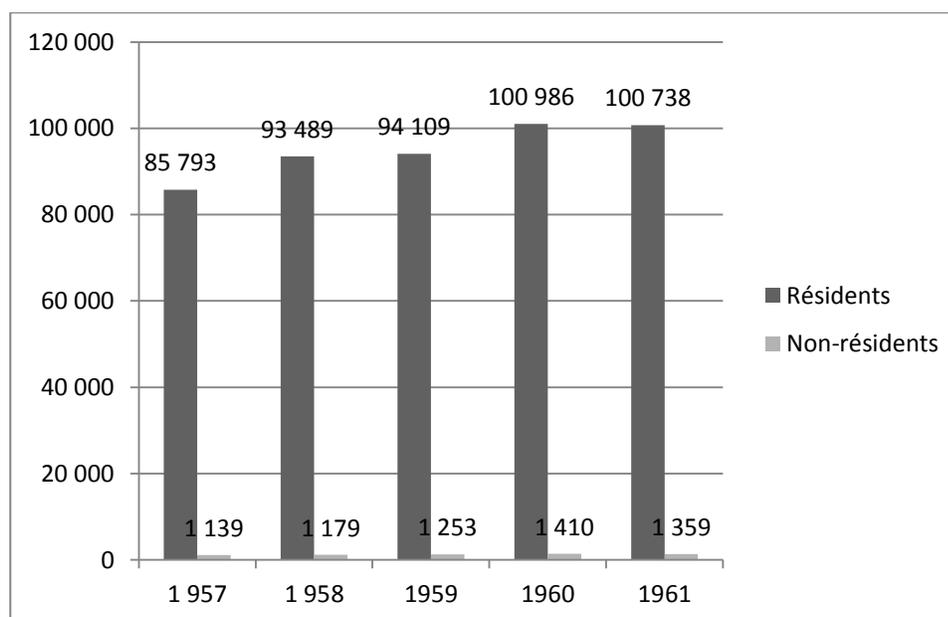
Comme nous pouvons le constater avec la figure 3.3, la vente de permis de chasse au cerf de Virginie augmente à partir de la deuxième moitié des années 1950. Les chasseurs résidents sont largement majoritaires (figure 3.4). Au tournant des années 1960, il ne semble pas y avoir de surexploitation du cerf de Virginie. En effet, le cerf de Virginie paraît abondant car le succès de chasse se maintient. Toutefois, un déséquilibre entre le succès de chasse des membres des clubs de chasse et de pêche et celui des non-membres paraît perceptible (figure 3.5).

FIGURE 3.3
Vente de permis pour la chasse sportive au cerf de Virginie (1951 à 1980)



Source : Rapports annuels des ministères 1951-1980 (voir note 61 de l'introduction).

FIGURE 3.4
Vente de permis pour la chasse au cerf de Virginie chez les résidents et les non-résidents (1957-1961)



Source : Claude Minguy, « Saison de chasse au chevreuil 1961 », *Travaux en cours en 1963*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la Faune, 1963, 106-107.

Dans son bilan de la saison de chasse de 1961, Claude Minguy²⁸, biologiste au ministère de la Chasse et de la Pêche depuis 1956, montre que le succès de chasse au cerf de Virginie chez les chasseurs résidents est plus faible que celui des non-résidents membres d'un club, et ce, de façon assez notable²⁹. Il est en moyenne de 9,8 % pour les résidents contre 22,9 % pour les non-résidents (figure 3.5). Selon Minguy, plusieurs facteurs de réussite expliquent cette différence. Premièrement, les non-résidents séjournent habituellement plus longtemps en territoire de chasse, ce qui leur permet d'acquérir une meilleure connaissance du terrain. Deuxièmement, la majorité des non-résidents obtiennent les services d'un guide. Finalement, les non-résidents chassent sur semaine alors que la pression de chasse est à son plus bas, ce qui leur permet de localiser le gibier avec tout le soin et la tranquillité voulus³⁰.

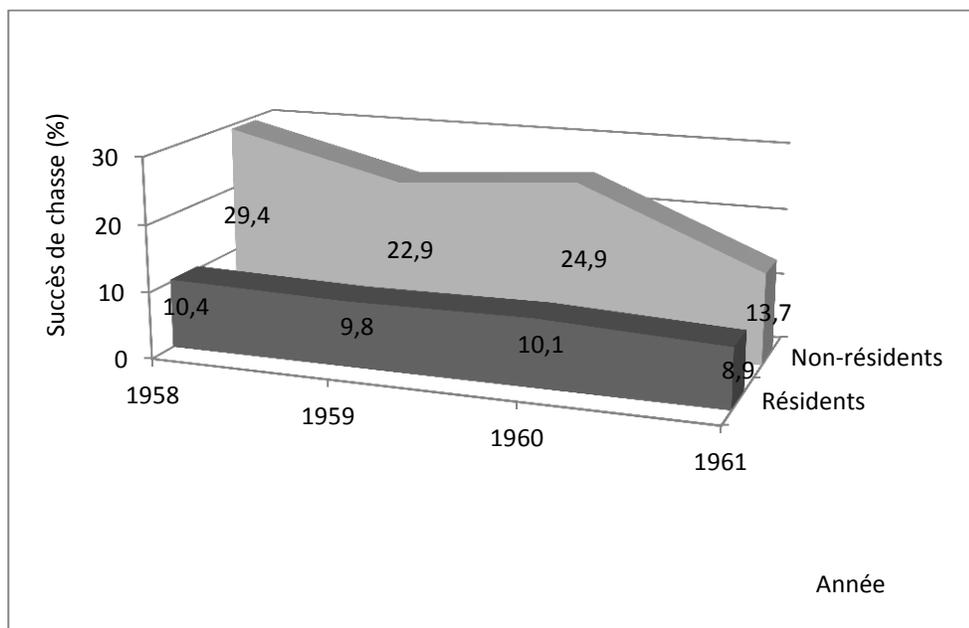
La chasse sportive à l'orignal se popularise aussi, mais beaucoup plus lentement que la chasse sportive au cerf de Virginie. La récolte est passée, selon les rapports gouvernementaux et le registre des clubs, aux environs de 300 orignaux par année durant les années 1930 à près de 600 orignaux au début des années 1950. De plus, la diffusion de la chasse sportive à l'orignal affiche un certain décalage par rapport à la chasse au chevreuil, car la première commence à se développer véritablement seulement au milieu des années 1950.

²⁸ Claude Minguy, biologiste diplômé de l'Université Laval en 1955. Il occupe différents postes au ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche dont entre la direction du Jardin Zoologique de Québec de 1967 à 1981.

²⁹ Minguy, « Saison de chasse au chevreuil 1961 », *Travaux en cours en 1963*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la Faune, Québec, 1963, 106-107.

³⁰ *Ibid.*, 107.

FIGURE 3.5
Succès de chasse des groupes de chasseurs au cerf de Virginie excluant Anticosti
(1958-1961)



Source : Claude Minguy, « Saison de chasse au chevreuil 1961 », *Travaux en cours en 1963*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la Faune, 1963, 106-107.

De la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1950, le nombre de captures et la vente de permis de chasse augmentent. Néanmoins, la diffusion de la chasse sportive ne semble pas affecter spécialement les populations de grand gibier, du moins jusqu'au début des années 1960. Le fait que les rapports gouvernementaux indiquent annuellement que la chasse est plutôt bonne entre les années 1940 et 1960 et que les taux de succès de chasse – comme nous le verrons plus loin – demeurent stables malgré une augmentation constante de la vente de permis et de l'enregistrement des captures tend à soutenir l'idée que nous assistons à un transfert de pratiques traditionnelles de chasse vers une pratique sportive de plus en plus respectueuse de la

réglementation : le prélèvement ne semble pas augmenter de manière significative. La consolidation du service de la protection de la faune participe probablement à ce transfert, tout comme le développement du loisir et l'urbanisation que décrit Chamboredon³¹.

3.3. Le service d'aménagement de la faune (1961-1971)

En 1961, le ministère de la Chasse et de la Pêche crée le service d'aménagement de la faune³² sur les bases de l'office de biologie du Québec, mis en place en 1943 pour la recherche sur la faune aquatique et la pêche sportive. Durant sa première décennie d'existence, le service emploie les outils et les méthodes de l'écologie scientifique pour connaître l'état des populations de gros gibier et proposer des ajustements de la réglementation de la chasse. Le service compte environ 150 employés durant les années 1960 (figure 3.6). Le travail de cet organisme concerne toute la faune du Québec, mais en particulier les espèces animales exploitées pour la chasse et la pêche.

En 1962, lors de la réunion annuelle des biologistes travaillant au sein du service de la faune, le biologiste et premier directeur du service, Louis Lemieux³³, prononce une allocution sur le métier de biologiste au sein du service : « Le biologiste de la faune, par définition, s'applique à l'aménagement de la faune, c'est-à-dire, à la bonne utilisation de

³¹ Chamboredon, « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural », *Études rurales*, 87 (1982), 233-260.

³² Le service de l'aménagement de la faune est communément appelé service de la faune.

³³ Étienne Corbeil lui succède en avril 1965 jusqu'au 24 décembre 1970. Gaston Moisan prend la direction à partir du 18 février 1971, Patrick Cluzeau, *Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de 1963 à 1971*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la recherche, 1971, 131.

cette ressource. Il s'intéresse donc à la faune et à son bien-être et aussi, à son utilisation par l'homme³⁴ ». Ainsi, le biologiste de la faune est appelé à améliorer l'exploitation de la faune et ses travaux de recherche doivent s'inscrire dans cette perspective.

Il faut attendre la fondation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche en 1963³⁵ pour que la notion d'« aménagement » du service se précise. Dans le rapport de 1963-64, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche précise que la notion d'« aménagement » :

[...] consiste à déceler et à contrôler les facteurs qui sont défavorables aux populations animales afin d'assurer un surplus qui peut être prélevé par l'homme. Il est possible, aussi d'améliorer l'habitat naturel des différentes espèces animales, ou de le créer de toutes pièces, favorisant ainsi la propagation de l'animal ou son implantation dans des régions où il n'existait pas. En certains cas, il faut remédier aux méfaits d'une chasse ou d'une pêche intensive par la réintroduction de gibier ou du poisson [...]³⁶.

Considérant la faune comme une « ressource naturelle renouvelable », le service doit, selon son directeur, faire des recherches et des observations devant « assurer le bien-être de cette ressource en même temps que planifier une récolte annuelle optimum³⁷ ». Sur la base de ces recherches, il doit par la suite « fournir aux sportifs du

³⁴ Louis Lemieux, « Qu'est-ce qu'un biologiste de la Faune ? », *Travaux en cours en 1962*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1963, 1.

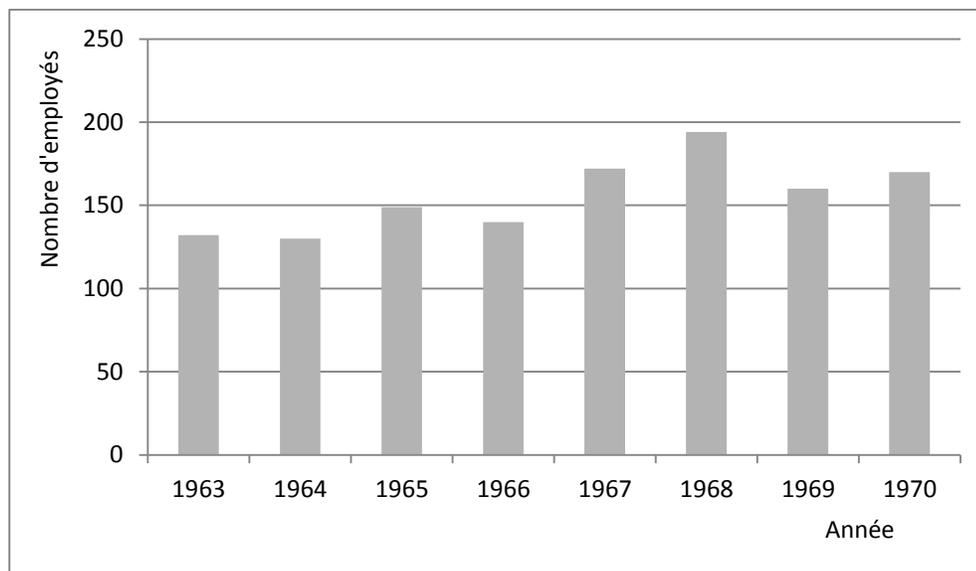
³⁵ Le nouveau ministère intègre les services touristiques et paratouristiques provenant de trois ministères différents. Le nouveau ministère est divisé en deux directions générales, celle du tourisme et celle de la chasse et de la pêche. Au sein de la direction générale de la chasse et de la pêche, nous retrouvons trois grands services qui sont la faune, la protection et les parcs et réserves, [anonyme], « Fondation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche », *Rapport annuel 1963/64*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1964, 4.

³⁶ *Ibid.*, 32.

³⁷ [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1968-69*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1969, 54.

Québec le plus de récréation possible sous forme de pêche, de chasse et d'observation directe³⁸ ».

FIGURE 3.6
Évolution du nombre d'employés du service de la faune de 1963 à 1970



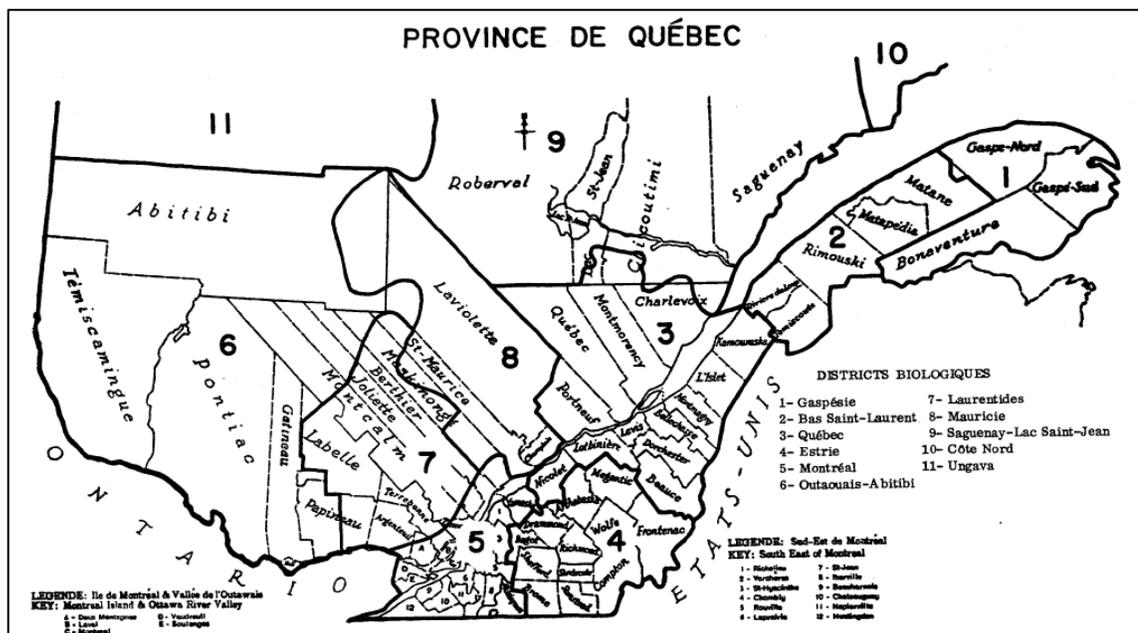
Source : Patrick Cluzeau, *Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de 1963 à 1971*, 35-41.

Graduellement, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche confie ces responsabilités à un personnel spécialisé de biologistes et de techniciens de la faune répartis en unités géographiques appelées « districts d'aménagement » (figure 3.7), véritable cellule de base du travail des biologistes. Chaque district doit représenter une entité géographique et comprendre un ou plusieurs biologistes et techniciens résidents

³⁸ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1970, 52.

qui ont la responsabilité de l'aménagement dit « rationnel » de la faune terrestre et aquatique à l'intention des sportifs³⁹.

FIGURE 3.7
Districts biologiques en 1962



Source : *Travaux en cours en 1962*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1963, vii.

Considérant l'immensité et la diversité du milieu naturel, les responsables de la faune divisent le territoire en zones plus ou moins uniformes quant à leur capacité de subir une pression de chasse et de piégeage. Ce zonage vise à adapter l'exploitation de la faune – périodes de chasse et limites de prises – aux caractéristiques écologiques de chaque zone. Il remplace celui en vigueur depuis les années 1930 qui divisait le territoire en quatre zones de chasse pour l'original et le cerf de Virginie. Deux zones se situaient

³⁹ [Anonyme], « District d'aménagement », *Rapport annuel 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 62.

sur la rive nord du fleuve Saint-Laurent, et deux autres, sur la rive sud. Avec l'implantation du service d'aménagement de la faune, le découpage du territoire en districts d'aménagement vise à circonscrire une aire d'intervention en tenant compte des caractéristiques régionales. Le zonage passe à sept zones en 1961, puis de 11 à 19 zones dans les années 1960, et de 23 à 28 zones dans les années 1970⁴⁰.

En région, les bureaux de district se mettent en place. En 1970, les districts du Bas-Saint-Laurent, de Québec, de la Mauricie, de Montréal, de l'Estrie, des Laurentides et de l'Outaouais sont tous munis de leur propre équipe de biologistes. Les régions de Gaspé, du Lac-Saint-Jean, et du Nord-Ouest du Québec reçoivent à l'occasion la visite de biologistes quand leurs services sont requis⁴¹. Les principales fonctions de ces biologistes et techniciens, souvent nommés « aménagistes », consistent à effectuer des inventaires des populations animales et de leur habitat, réaliser divers projets d'aménagement, et sensibiliser la population de leur région respective sur les problèmes de conservation de la faune et sur les solutions proposées ou réalisées pour résoudre ces problèmes⁴².

⁴⁰ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1972-73*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1973, 125. Au début des années 1980, le système des zones comprend 30 zones. En 1984, les 30 zones de chasse, les cinq zones de piégeage et les 23 zones de pêche sont intégrées en un zonage commun. Le zonage intégré comprend alors 24 zones, [Anonyme], *Manuel de gestion : la grande faune*, Québec, ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, direction de la faune terrestre, 1987, section 2.1, 1.

⁴¹ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1970, 52.

⁴² [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1970, 52-53.

Dans cette phase de développement du service d'aménagement de la faune, il s'agit pour le personnel de se familiariser avec les conditions du territoire où ils sont cantonnés avant de « faire la planification à long terme des aménagements⁴³ ». Initialement, le service concentre ses ressources en grande partie à la description du milieu faunique. Selon le directeur, Louis Lemieux, l'aménagement d'une population animale « présuppose une connaissance de la dimension de cette population, des variations du nombre des individus qui la composent et de leur distribution sur le territoire. Ce travail d'inventaire, ou recensement, est une des principales tâches de la division. Il y a, en plus, des études sur la productivité des espèces, l'habitat et les effets de la chasse⁴⁴ ». C'est ainsi que dans la majorité des districts, le personnel se consacre considérablement aux inventaires biologiques, quoique la faune ichthyologique continue d'être le principal centre d'attention.

Conjointement avec le service des parcs, les biologistes du service d'aménagement de la faune organisent des chasses contrôlées à l'original dans les parcs du Québec à compter de 1962⁴⁵. C'est avec les chasses contrôlées que la recherche gouvernementale sur le grand gibier prend son essor et que les biologistes réalisent les premières activités d'aménagement du grand gibier. Le service met en opération une première station d'enregistrement afin de recueillir des données de capture et des

⁴³ [Anonyme], « District d'aménagement », *Rapport annuel 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 62.

⁴⁴ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1963-64*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1964, 37.

⁴⁵ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 77.

données biométriques dans le parc des Laurentides en 1962. L'extension du projet des chasses contrôlées mène à l'implantation de stations dans le parc de La Vérendrye et la réserve de Matane en 1964, dans la réserve Saint-Maurice en 1967, dans la réserve de Portneuf en 1969, dans la section Nord-Ouest du parc des Laurentides en 1970, dans la réserve de Dunière et le parc du Mont-Tremblant en 1972 et finalement dans la réserve de Mastigouche en 1973. En dehors des parcs et des réserves, le service implante d'autres stations à partir de 1964 en Mauricie à Saint-Roch de Mékinac, à Fort Coulonge en 1969 (relocalisée à Campbell's Bay en 1970), à La Tuque, à Labelle et à la barrière sud du parc de La Vérendrye en 1970, à Ste-Émilie de l'Énergie et au lac Saint-Jean en 1971 et finalement à Mont-Laurier (Rapide des Joachims), en Abitibi et au Témiscamingue en 1972. Dans ces stations, le personnel du service recueille des données de capture et procède au prélèvement de tissus afin de déterminer l'âge de la capture et l'état de santé de l'animal capturé⁴⁶.

Le service d'aménagement de la faune effectue un travail similaire dans les stations d'enregistrement du cerf de Virginie. Il implante des stations à la réserve de Rimouski (1962 à 1970), dans le district de l'Estrie, (comté de Compton, Birchton, Sherbrooke et Magog en 1969), à Buckingham en 1969 (relocalisée à Lachute en 1971), à Hull et à Montebello en 1970, puis à Pohénégamook, New-Richmond, Ste-Agathe et Maniwaki en 1972⁴⁷. Signalons toutefois que la première station d'enregistrement du cerf de Virginie remonte à 1956 dans le comté de Labelle. Si elle a une origine plus

⁴⁶ R. Bouchard, « 1. Le gros gibier », *Compte rendu de l'atelier sur le gros gibier et sur la recherche-original*, Québec, ministère du tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la faune, 1974, 2.

⁴⁷ *Ibid.*

lointaine que les stations d'enregistrement de l'orignal, sa fonction se limitait à consigner la capture de cerf par comté, sans constituer un programme de recherche à proprement parler. Dorénavant, par l'analyse des résultats de la chasse sportive, les biologistes tentent de déterminer le nombre de cerfs et d'originaux qui peuvent être prélevés sans que ne soit compromis le succès de chasse⁴⁸.

En plus de l'opération des stations d'enregistrement et de l'organisation des chasses contrôlées⁴⁹, le service d'aménagement de la faune mène des inventaires des populations de caribous, d'originaux et de cerfs de Virginie à partir de 1963. En raison de la répartition sur de très grandes superficies des individus et de la densité relativement faible de la grande faune, les inventaires du grand gibier s'effectuent par survol aérien du territoire. Bien que coûteuse, cette méthode demeure plus économique pour le gros gibier, et en particulier pour l'orignal qui est moins porté à se regrouper⁵⁰. Durant l'hiver 1969-70, par exemple, l'inventaire d'une superficie de 14 400 milles carrés en Estrie permet de localiser 615 aires hivernales du cerf. Sur une autre superficie de 18 000 milles carrés en Abitibi et au Témiscamingue, l'inventaire permet d'estimer la densité d'originaux présents dans ces régions⁵¹. Le service d'aménagement de la faune entreprend ces travaux d'inventaire en collaboration avec le service de la protection et le

⁴⁸ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1970, 52.

⁴⁹ L'organisation des chasses contrôlées est faite par des biologistes qui ne sont pas attachés à un district d'aménagement.

⁵⁰ Pierre DesMeules et Jean Marie Brassard, « Inventaire aérien de l'orignal dans le Parc des Laurentides (Rapport préliminaire – 1962) », *Travaux en cours en 1962*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1963, 58.

⁵¹ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1970, 55.

programme canadien d'inventaires des terres du Canada qui s'intéresse ici à « la production d'ongulés⁵² ».

Le service instaure également des inventaires aériens récurrents (quinquennaux ou annuels) dans les secteurs reconnus pour leur concentration en ongulés⁵³. Les inventaires quinquennaux servent à estimer le nombre d'individus occupant un secteur donné (laquelle estimation est étendue à l'ensemble de la province) et à mettre en relief les fluctuations ainsi que les modifications dans l'aire de distribution des espèces. Quant aux inventaires annuels, ils permettent des révisions pour suivre les fluctuations des populations d'ongulés dans les territoires situés au sud du 50^e parallèle et compris entre les longitudes 70^o et 79^{o54}. Plus spécifiquement, dans les régions des Laurentides, de l'Outaouais, de l'Estrie et du Bas-Saint-Laurent, les biologistes localisent et décrivent les aires d'hivernage du cerf de Virginie pour connaître l'emplacement des ravages et les déplacements de populations durant l'hiver, ainsi que pour tester et développer des techniques d'inventaire⁵⁵.

⁵² L'inventaire fournit la première mesure uniforme à l'échelle nationale des ressources renouvelables du territoire canadien. Il comporte des évaluations du potentiel des terres pour l'agriculture, l'exploitation forestière, les loisirs de plein air et la faune, « Inventaire des terres du Canada », *Encyclopédie canadienne* [En ligne], <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/inventaire-des-terres-du-canada/> (Page consulté le 20 juin 2016) ; [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 67.

⁵³ Nous pensons ici à la localisation des troupeaux de caribous toundriques, [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 79.

⁵⁴ *Ibid.*, 80.

⁵⁵ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1970, 52.

Outre la description du potentiel faunique du territoire, le service d'aménagement de la faune lance des projets de recherches qui, pour la plupart, portent sur la faune ichtyologique, poursuivant ainsi le travail du défunt office de biologie. Néanmoins se forme un petit groupe des spécialistes de la faune terrestre qui, depuis les bureaux de Québec et de Montréal, mènent des travaux de recherche appliquée pour répondre aux besoins exprimés dans les districts d'aménagement. En outre, le service instaure un programme de recherche visant à connaître les déplacements des meutes de loups dans le parc des Laurentides et à mesurer l'impact de la prédation sur l'orignal et le cerf⁵⁶.

En 1968, le ministère implante formellement un service de la recherche biologique⁵⁷ où collaborent deux divisions, l'une en faune aquatique et l'autre en faune terrestre. Le ministère justifie la pertinence du service de la recherche biologique par le fait que les biologistes dans les districts régionaux « n'ont pas le temps d'étudier à fond l'écologie d'une espèce, l'interrelation des espèces entre elles et avec le milieu⁵⁸ ». De même, il considère que l'« aménagement de la faune doit s'appuyer sur la recherche, qui consiste à étudier le comportement et les populations animales de même qu'à développer les méthodes d'aménagement⁵⁹ ». Il apparaît donc nécessaire de constituer une équipe de

⁵⁶ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1963/64*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1964, 37-38. Le service de la faune s'implique de plus en plus dans le programme de contrôle des prédateurs. En 196, par exemple, le service de la protection met à la disposition du service de la faune toutes les carcasses des prédateurs empoisonnés ou capturés par son personnel pour fin d'analyse, [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 78.

⁵⁷ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1970, 46.

⁵⁸ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 74-75.

⁵⁹ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, 53.

chercheurs en mesure de mener des recherches à longue échéance. Pour des raisons d'efficacité et d'économie, le ministère concentre les chercheurs à Montréal et à Québec⁶⁰. Ces chercheurs travaillent sur des problèmes d'envergure provinciale ou des problèmes spécifiques soulevés dans les districts d'aménagement. En 1970, ils sont une quinzaine de biologistes affectés à la recherche et la plupart d'entre eux occupent un poste régulier⁶¹.

Si, dans ses premières années, le service de la recherche biologique consacre beaucoup d'énergie à s'organiser, il entreprend dès sa création des travaux sur la réintroduction de caribous⁶², sur l'habitat d'hiver du cerf de Virginie et sur le comportement de l'orignal (sa distribution, sa densité et ses relations avec les divers types de peuplements forestiers)⁶³. De même, le service poursuit les travaux d'inventaire des populations de gros gibiers⁶⁴.

Enfin, le ministère confie à ses biologistes la responsabilité de sensibiliser la population québécoise. Ainsi, les rapports mentionnent régulièrement que les stations d'enregistrement permettent de rencontrer les chasseurs sportifs et de faire valoir

⁶⁰ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1968*, 75.

⁶¹ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1968-69*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1969, 55; « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, 53.

⁶² Le service installe un premier groupe de caribous dans un enclos dans le parc des Laurentides en 1966 et 1967 (26 reproducteurs au total). Au printemps 1968, le troupeau passe à 75 caribous. La présence de caribous dans l'enclos du parc des Laurentides permet d'effectuer des études sur la physiologie, la reproduction et le comportement des caribous, [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1970, 53.

⁶³ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1970, 53.

⁶⁴ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1965*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1966, 37.

l'intérêt de la coopération entre les chasseurs sportifs et le personnel du service d'aménagement de la faune. Aussi, les biologistes prononcent des conférences devant divers groupes, mais surtout devant des associations de chasseurs et de pêcheurs ainsi que dans les institutions d'enseignement⁶⁵.

Au cours de cette période d'implantation de la recherche faunique au ministère, nous assistons au démarrage de projets sur les inventaires des ressources fauniques locales, la description de l'habitat hivernal et estival, l'analyse de données obtenues dans les stations d'enregistrements, l'encadrement des chasses contrôlées dans les parcs et les réserves, ainsi que le contrôle des prédateurs. Les biologistes et les aménagistes du service utilisent les résultats de leurs analyses pour suggérer, à la direction du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, des modifications aux modalités d'exploitation par la chasse sportive (saison, quotas, zonage).

Durant cette période, le gouvernement se sert du travail des biologistes pour faire en sorte que la chasse sportive ne prélève que l'usufruit des populations de grands gibiers: « Le potentiel d'exploitation de la faune peut se calculer, mais l'on doit toujours conserver une certaine marge de sécurité si l'on veut que cette ressource demeure dans l'écrin de notre héritage national⁶⁶ ». Dans le contexte de sa popularisation, la chasse

⁶⁵ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, 53; [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1970-71*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1971, 64.

⁶⁶ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1968*, 62.

sportive demeure une menace envers les populations fauniques dont il faut limiter les impacts négatifs pour maintenir à long terme ses impacts positifs.

3.4. La « *Buck fever* » : la chasse sportive et la population du cerf de Virginie

Bien que les autorités gouvernementales cherchent à stimuler l'adoption de la chasse sportive parmi la population résidente depuis la fin du XIX^e siècle, la diffusion accrue de cette pratique pose des nouveaux défis pour la gestion des ressources fauniques. En effet, l'éventualité d'une baisse irréversible des populations de gibier inquiète les autorités gouvernementales depuis la Deuxième Guerre mondiale et cette crainte se maintient au cours des années 1950 et 1960. L'impact de la diffusion de la chasse sportive sur le grand gibier, notamment sur le cerf de Virginie et l'orignal, se fait sentir à partir des années 1960. Comme pour plusieurs autres sports et activités de villégiature, l'État intervient pour organiser la chasse sportive et en assurer l'accessibilité⁶⁷.

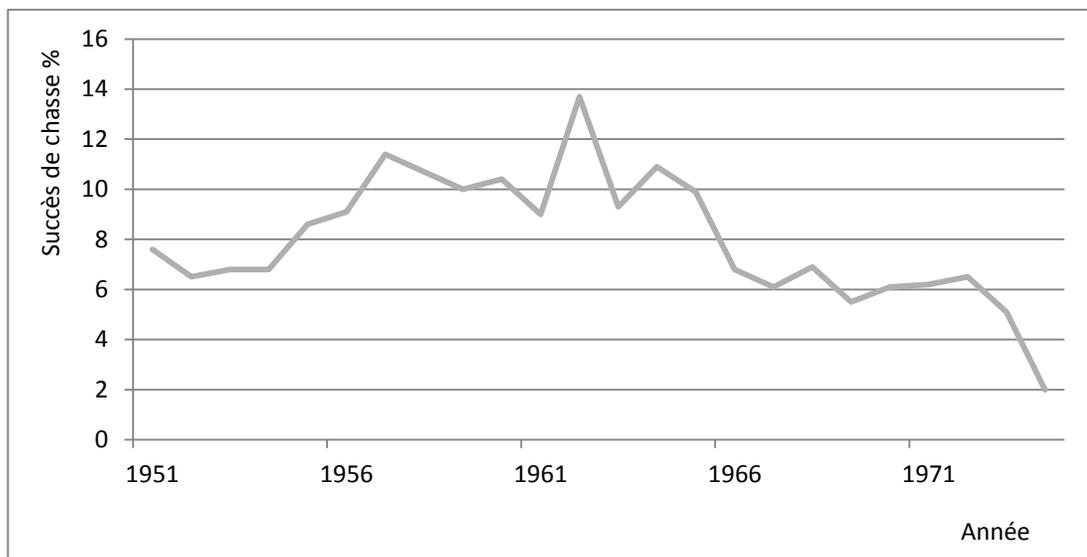
3.4.1. Suivi des populations et mesures initiales

Le taux de succès de chasse pour l'orignal et le cerf de Virginie demeure relativement élevé durant la deuxième moitié des années 1950 malgré la croissance des effectifs de chasseurs sportifs. Le succès de chasse au cerf de Virginie se maintient aux

⁶⁷ Paul-André Linteau, René Durocher, Jean-Claude Robert, *Histoire du Québec contemporain. Tome II Le Québec depuis 1930*, Montréal, Boréal, 1989, 623-633.

environs de 7% durant la première moitié des années 1950, puis monte aux environs de 10% au tournant des années 1960 (figure 3.8).

FIGURE 3.8
Succès de chasse sportive au cerf de Virginie, à l'exclusion de l'île d'Anticosti de 1951 à 1974



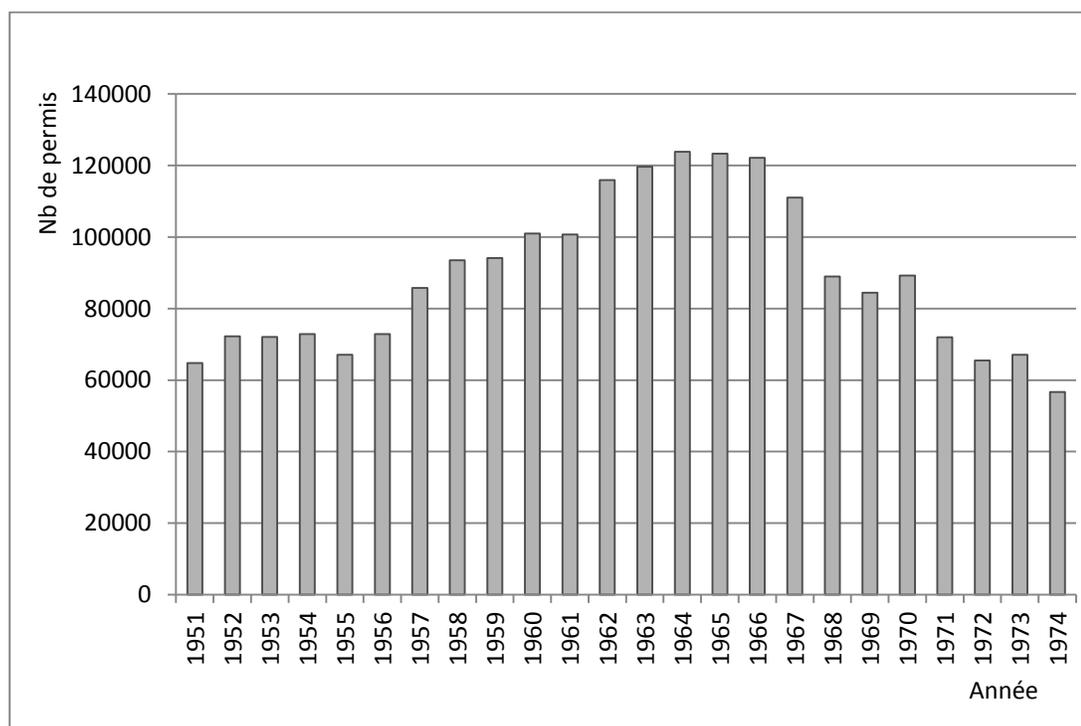
Source : Rapports annuels des ministères 1951-1974 (voir note 61 de l'introduction).

L'intensification de la pression de chasse se fait d'abord sentir avec le cerf de Virginie. L'augmentation du nombre de chasseurs est particulièrement manifeste au début des années 1960 comme en témoigne l'augmentation de la vente de permis (figure 3.9). La récolte annuelle nous permet de jauger l'abondance du gibier parce qu'elle y est fortement corrélée⁶⁸, alors que les milliers de chasseurs qui traquent le grand gibier agissent comme autant de stations d'échantillonnage diffusées à travers le territoire. De

⁶⁸ C'est d'autant plus vrai lorsque la récolte cible le même segment de population dans le temps ce qui est le cas pour le cerf de Virginie à partir de 1974, Claude Daigle et Hélène Crépeau, *Proportion de cerfs sans bois dans la récolte de cerfs de virginie : bilan de dix-huit années d'expérience*, Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction de la recherche sur la faune, 2003, 3.

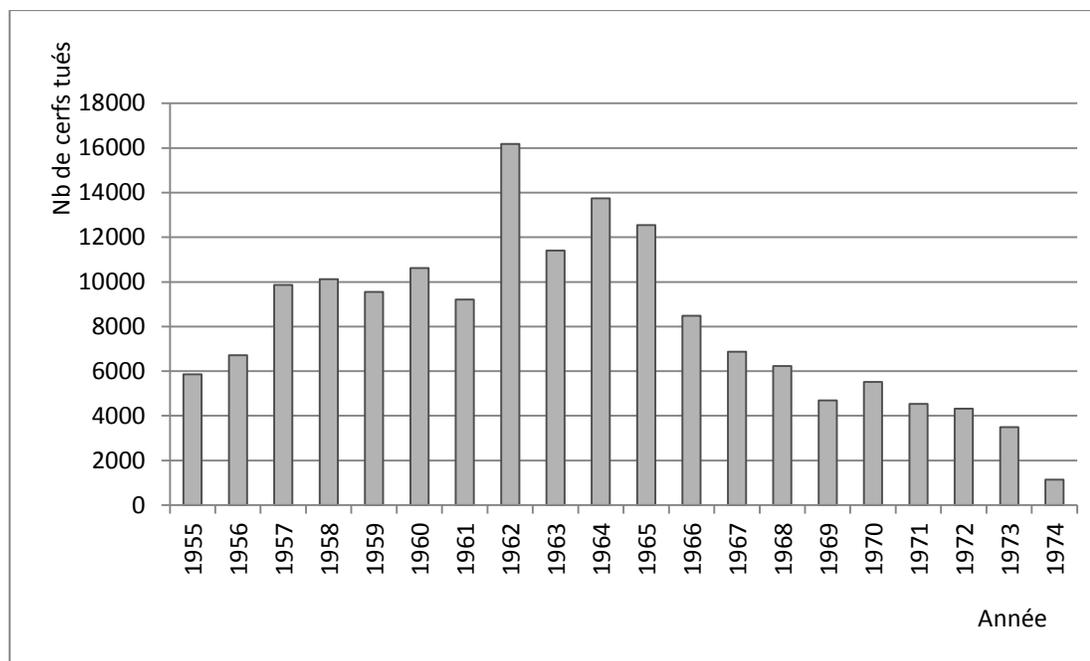
1957 à 1961, la récolte annuelle de cerfs se stabilise autour de 10 000 prises. Au début des années 1960, le nombre de permis vendus atteint son plus haut niveau et s'y maintient pendant plusieurs années. La récolte dépasse même le cap des 16 000 cerfs en 1962. Il s'agit d'une récolte record à l'époque. Toutefois, la récolte diminue continuellement par la suite et atteint moins de 3 500 cerfs en 1973 (figure 3.10).

FIGURE 3.9
Vente de permis pour la chasse sportive au cerf de Virginie de 1951-1974



Source : Rapports annuels des ministères 1951-1974 (voir note 61 de l'introduction).

FIGURE 3.10
Récolte sportive de cerf de Virginie de 1955 à 1974

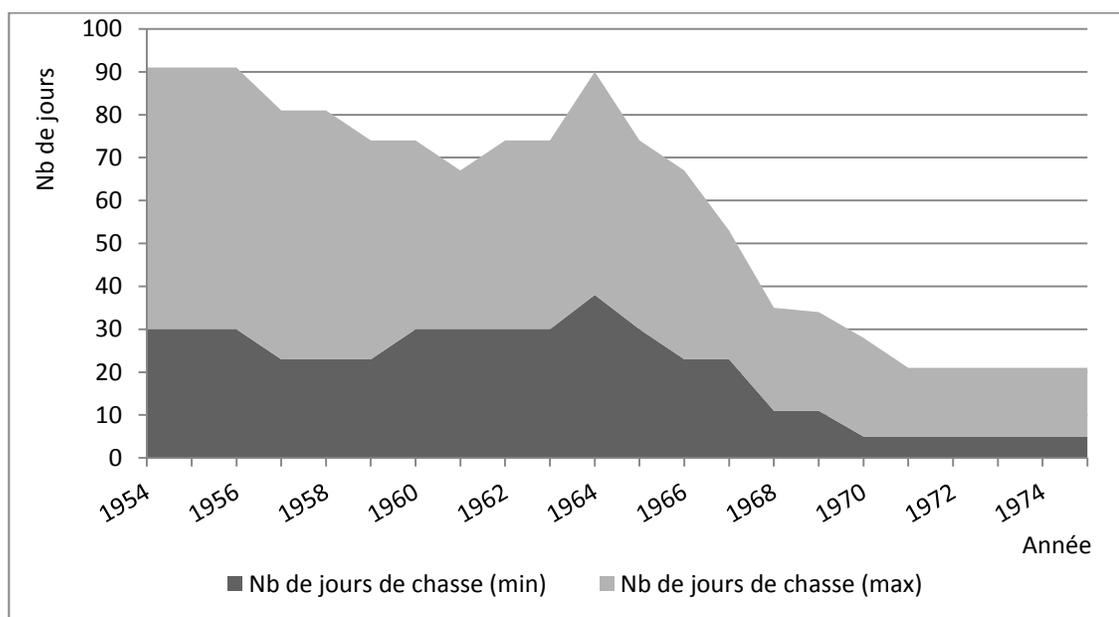


Source : Rapports annuels des ministères 1955-1974 (voir note 61 de l'introduction).

Malgré cette baisse de la récolte de cerfs, les autorités gouvernementales n'adoptent pas de mesures pour restreindre la croissance des effectifs de chasseurs sportifs, ni pour diminuer les chances de tuer un animal. En effet, avant la fin des années 1960, la chasse au cerf n'est pas contingentée et les saisons de chasse sont plutôt longues. Dans les zones où la saison de chasse est plus hâtive, l'ouverture a lieu à la mi-septembre, mais à compter de 1959, la saison de chasse débute à la fin du mois de septembre ou au début du mois d'octobre, puis à la mi-octobre à compter de 1961, et finalement à la fin d'octobre entre 1969 et 1975. Dans les zones où la saison de chasse commence plus tardivement, la fermeture de la saison a lieu en général à la fin du mois de novembre et, à compter de 1967, autour de la deuxième semaine du mois de

novembre. Conséquemment, la durée de la saison de chasse peut atteindre deux mois entre 1950 et 1958, pour être par la suite graduellement réduite à une période de deux semaines au maximum à partir de 1971 (figure 3.11).

FIGURE 3.11
Durée de la saison de chasse au cerf de Virginie de 1954 à 1975, à l'exclusion de l'île d'Anticosti



Source : Rapports annuels des ministères et résumés annuels des règlements de chasse sportive 1954-1975 (voir note 61 de l'introduction).

3.4.2. La recherche des causes du déclin des populations

La baisse drastique de la récolte de cerf de Virginie au début des années 1960 stimule la recherche sur les fluctuations des populations de grand gibier. Parmi les explications qui circulent durant la période couverte par ce chapitre et qui font l'objet d'une évaluation critique de la part du personnel scientifique de l'État, nous retrouvons le braconnage, la pression de chasse et la compétition par les prédateurs.

Une conséquence immédiate de l'augmentation de la chasse sportive au grand gibier est une réorientation du programme de contrôle des prédateurs. Déjà, en 1955, le ministre de la Chasse et de la Pêche, Camille Pouliot⁶⁹, propose de créer des unités de contrôle des prédateurs en raison du nombre croissant de plaintes relatives aux cerfs de Virginie tués par des loups au ravage de Hill Head, près de Montréal. Le programme vise surtout la capture du plus grand nombre de prédateurs qui causent des pertes dans les élevages fermiers. Au départ marginale, la réduction du nombre de prédateurs de gros gibier devient le principal axe du programme de contrôle au milieu des années 1960. Aussi, le personnel scientifique de l'État prend en charge le contrôle des prédateurs qui était jusque-là dirigé par le personnel du ministère de l'Agriculture⁷⁰.

Pour certains chasseurs sportifs, les prédateurs sont responsables de pertes encourues au sein de populations de cerfs de Virginie et de la diminution conséquente du succès de chasse qui survient au début des années 1960. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche prend alors des mesures draconiennes pour éliminer ce prédateur des principaux ravages du nord de Montréal et de l'Outaouais⁷¹. L'adoption de ces interventions résulte des pressions provenant du public et véhiculées par certains chroniqueurs sportifs qui considèrent le loup comme un compétiteur sanguinaire⁷².

⁶⁹ Pouliot est ministre de la Chasse et Pêche dans le cabinet Duplessis du 30 août 1944 au 18 décembre 1958, puis ministre des Pêcheries et Chasse dans les cabinets Duplessis, Sauvé et Barrette du 18 décembre 1958 au 5 juillet 1960, « Camille-Eugène Pouliot (1897-1967) », [En ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/pouliot-camille-eugene-4961/biographie.html>, (Page consultée le 31 juillet 2016).

⁷⁰ Daniel Banville, *Le contrôle des prédateurs du gros gibier au Québec de 1905 à 1980*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1981, 33-35.

⁷¹ *Ibid.*, 23-28.

⁷² Voir, Marcel Cognac et Serge Deyglun, *Guerre aux loups!*, Montréal, Éditions Marcel Cognac, 1962.

Les populations de loups semblent en pleine hausse après la Seconde Guerre mondiale, même s'il est la cible d'une campagne d'éradication par le biais d'un système de primes depuis le XIX^e siècle. Du moins, c'est ce que nous révèle le nombre de primes versées, une mesure que le gouvernement institue en 1903⁷³. Toutefois, il se peut qu'il y ait confusion entre le loup et un nouveau prédateur dont les attaques se font remarquer au milieu des années 1950 au Québec: le coyote. L'aire de distribution de cet animal s'est largement étendue vers l'est et le nord du continent au cours du XX^e siècle. La présence du coyote au Québec est signalée pour la première fois en 1944. En provenance du Vermont et de l'Ontario, il s'est très rapidement propagé dans la plaine agricole et à proximité des villes grâce à son régime alimentaire opportuniste. La disparition du loup dans le sud du Québec a facilité la dispersion du coyote au-delà de la plaine agricole du Saint-Laurent si bien qu'il côtoie le loup et se reproduit avec lui sur un vaste territoire⁷⁴.

De plus petite taille que le loup, le coyote est un prédateur occasionnel du cerf de Virginie, notamment sur la rive sud du fleuve. Certains chroniqueurs sportifs et chasseurs confondent cette espèce avec le loup, comme en témoigne la citation suivante :

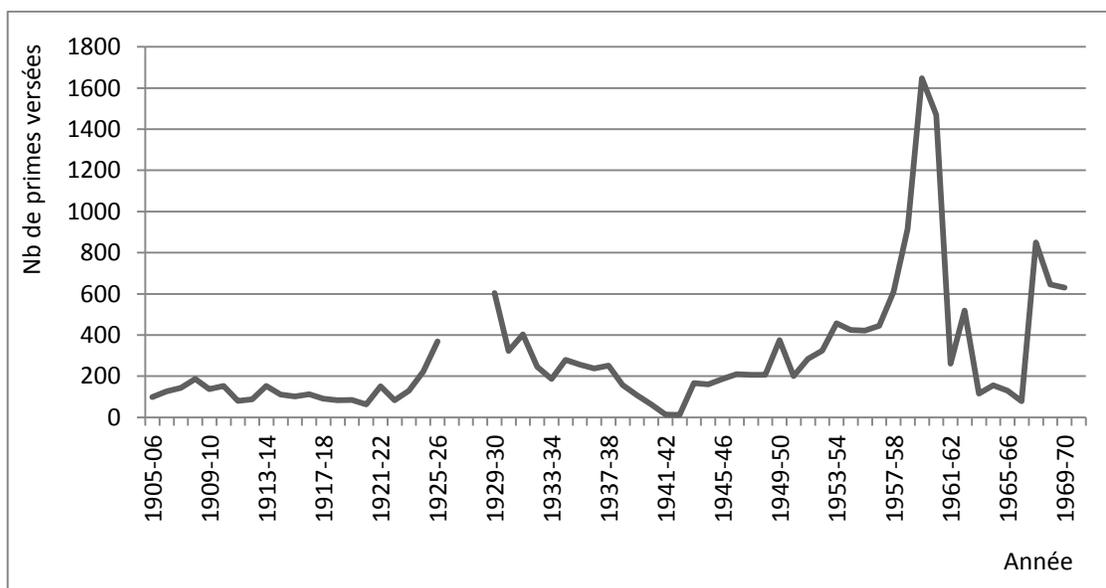
⁷³ C'est en 1861 que les premières primes pour la destruction du loup sont officiellement prévues, mais il n'existe pas de donnée indiquant que des primes furent versées au XIX^e siècle, Banville, *Le contrôle des prédateurs du gros gibier au Québec de 1905 à 1980*, 10.

⁷⁴ Hélène Jolicoeur et Michel Hénault, *Répartition géographique du loup et du coyote au sud du 52^e parallèle et estimation de la population de loups au Québec*, Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction du développement de la faune, direction de l'aménagement des Laurentides, Société de la faune et des parcs du Québec, 2002.

À titre d'exemple et pour prouver que le loup n'habite pas nécessairement les forêts éloignées du Nouveau Québec, sachez qu'on a tué des loups à moins de 25 milles de Montréal ! En 1948, coup de théâtre à Saint-Hilaire sur Richelieu : 4 loups furent abattus et un cinquième capturé vivant. Au cours des années 49 et 50, on signala des loups un peu partout dans les Cantons de l'Est et plus particulièrement dans le comté de Bagot.⁷⁵

Cette confusion expliquerait une partie de l'augmentation du nombre de primes versées pour la destruction du loup à partir de 1957 alors que le gouvernement ne verse pas de primes spécifiquement pour le coyote (figure 3.12)⁷⁶.

FIGURE 3.12
Primes versées pour la destruction du loup de 1905 à 1970



Source : Banville, *Le contrôle des prédateurs du gros gibier au Québec de 1905 à 1980*, 11.

Durant les années 1960 et 1970, des chroniqueurs sportifs font connaître au grand public les résultats les plus spectaculaires du contrôle des prédateurs. Par

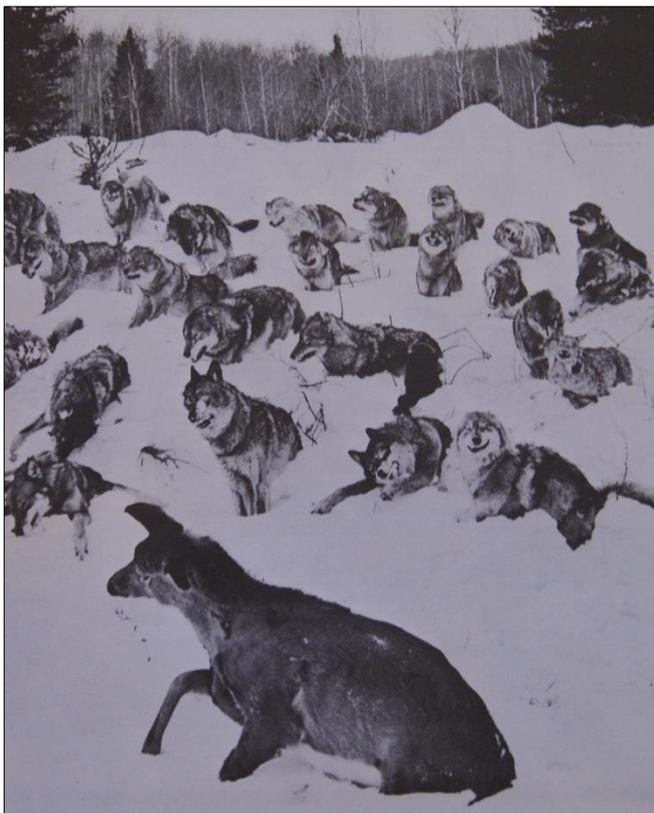
⁷⁵ Deyglun et al., *Guerre aux loups!*, 3.

⁷⁶ Banville, *Le contrôle des prédateurs du gros gibier au Québec de 1905 à 1980*.

exemple, une brochure intitulée *Guerre aux loups!* présente les étapes du contrôle gouvernemental en vigueur au début des années 1960. Cette brochure est un véritable pamphlet qui s'inscrit dans la recherche de causes expliquant la diminution du succès de chasse au grand gibier et surtout au cerf de Virginie spécifiquement. Misant sur la révolusion que peut inspirer une scène de mise à mort, surtout opposée à la beauté et à la délicatesse du cerf, les chroniqueurs sportifs Marcel Cognac et Serge Deyglun décrivent le déroulement du contrôle du loup tel que pratiqué à l'époque par les officiers du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. L'utilisation d'appâts empoisonnés à la strychnine est alors courante. La brochure se termine par un tableau de chasse exposant les victimes alignées devant l'objet de leur convoitise (figure 3.13).

Malgré le programme de contrôle des prédateurs, le déclin de la population de cerfs de Virginie se confirme au cours des saisons de chasse de 1966 et de 1967. La baisse continue dans la récolte annuelle des cerfs, qui se fait surtout sentir dans les comtés au nord de Montréal, apparaît comme une situation suffisamment alarmante pour que le service d'aménagement de la faune entreprenne des recherches sur les causes de mortalité de ce gibier. À l'automne 1967, les biologistes du service, sous la direction des Pierre Desmeules et Gaston Moisan, démarrent une série de recherches pour identifier les facteurs responsables des fluctuations de population du cerf au Québec. Pendant une décennie sont étudiés, outre les prédateurs, le braconnage, le climat et la chasse pour identifier leurs effets sur la disponibilité du cerf de Virginie et évaluer de nouvelles modalités de chasse en vue d'un meilleur aménagement de l'espèce.

FIGURE 3.13
Prédateurs empoisonnés dans le cadre du programme gouvernemental de contrôle des prédateurs



Source : Marcel Cognac et Serge Deyglun, *Guerre aux loups!*, Montréal, Éditions Marcel Cognac. 41.

La même année, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche invite le biologiste Douglas Humphreys Pimlott à mener une enquête sur l'habitat du cerf de Virginie dans la région du nord de Montréal, dans le comté de Labelle où se retrouvent les plus fortes populations de cerfs (à l'exception de l'île d'Anticosti). Pimlott est bien connu des biologistes de la faune pour ses documentaires et ses études sur le rôle des prédateurs ainsi que pour ses efforts pour l'abolition des primes pour la destruction du

loup en Ontario, où il se bute à une résistance locale nourrie par les représentations négatives de ce prédateur⁷⁷.

L'enquête de Pimlott doit déboucher sur des solutions à court terme pour améliorer les conditions de chasse au cerf. Pimlott affirme que la prédation du loup n'est pas responsable du déclin du cerf de Virginie⁷⁸. Il attribue plutôt la réduction de la population de cerfs aux hivers rigoureux de 1958-59 et 1959-60, ainsi qu'à une pression de chasse particulièrement intense qui s'est exercée entre 1962 et 1965 sur une population déjà réduite dans les comtés les plus accessibles comme le comté de Labelle. Des saisons de chasse longues et accompagnées de chutes de neige hâtives ont également favorisé une surexploitation du cerf. En effet, dans ces conditions, les traces laissées dans la neige permettent aux chasseurs de pourchasser les cerfs jusque dans leurs quartiers d'hiver où, contraints dans leurs déplacements, ils deviennent particulièrement vulnérables⁷⁹.

⁷⁷ Tina Loo, *States of Nature. Conserving Canada's Wildlife in the Twentieth Century*, Toronto, UBC Press, Toronto, 2006, 161, 166.

⁷⁸ Douglas H. Pimlott, *Enquête sur le déclin du cerf de Virginie dans les comtés au nord de Montréal – 1968*, Québec, ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, 1968, 37-38.

⁷⁹ Pimlott, *Enquête sur le déclin du cerf de Virginie*; D'autres biologistes confirmeront l'hypothèse de Pimlott. Bruce Stephenson est mis sous contrat à son tour de 1968 à 1970 pour mener des travaux de recherche dans les Laurentides. Il y approfondit l'enquête de Pimlott, Bruce Stephenson, « Le chevreuil et son habitat », *Travaux en cours en 1966 à 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la faune, 1971. Selon le biologiste Paul Lessard du service de la faune, la prédation a joué un rôle une fois le déclin du cerf amorcé. En effet, une fois le déclin amorcé, la population de prédateurs n'a pas immédiatement diminué ce qui a provoqué un débalancement entre les deux populations, particulièrement entre 1963 et 1969. Aussi, dans l'aire québécoise de distribution du cerf de Virginie, la population de coyote a connu une croissance considérable au cours de cette période. Les prélèvements des prédateurs sont devenus excessifs en dépit du programme de contrôle des prédateurs. Lessard considère la prédation non négligeable dans le période de déclin du cerf sans qu'il s'agisse de la cause immédiate, Paul Lessard, « Rôle de la prédation dans le déclin du cerf au Québec », François Potvin et al., *Problématique de la chasse au cerf au Québec*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1977, 83.

Dans la foulée des travaux de Pimlott et des biologistes du service d'aménagement de la faune, le ministère impose des mesures pour la saison de chasse de 1968, parmi lesquelles nous retrouvons des saisons de chasse plus courtes et plus hâtives pour éviter que la neige au sol ne trahisse l'animal. Ces premières mesures n'ont aucun résultat sensible à cause des hivers rigoureux qui surviennent⁸⁰. Le succès de chasse ne s'améliore pas après 1968 (figure 3.8). De plus, Claude Minguy, biologiste du service d'aménagement de la faune, a remis en doute quelques années plus tôt l'efficacité de pareilles mesures. Selon lui, le nombre de prises est indépendant de la durée de la saison de chasse au cerf⁸¹. Cela suggère que les chasseurs s'empressent dès le premier jour de la saison de chasse de se rendre sur leur territoire pour maximiser leur chance de faire une prise. Lorsque les conditions climatiques sont favorables aux chasseurs, les cerfs sont tués dès les premiers jours; la durée de la saison de chasse n'aurait donc qu'un faible impact sur les prises totales.

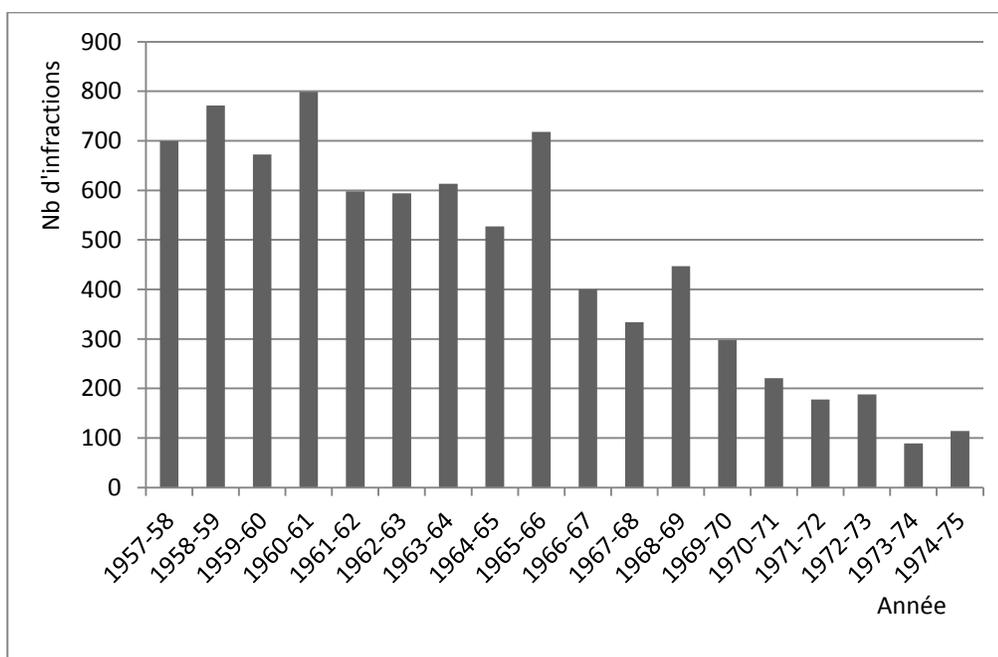
Enfin, l'analyse des statistiques d'infractions concernant le cerf de Virginie révèle que, durant les années 1960 et 1970, le braconnage poursuit sa tendance à la baisse (figure 3.14). Paul Lessard, biologiste du service d'aménagement de la faune, estime qu'au moment où le déclin du cerf débute en 1962, plus de 3 000 cerfs chassés n'ont pas été enregistrés ce qui représente plus 28% du total des cerfs abattus par la chasse légale. Aussi, les statistiques d'infractions indiquent que le nombre annuel des

⁸⁰ Jean Huot, *Le cerf de Virginie au Québec*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la faune, 1973, 35.

⁸¹ Minguy, « Saison de chasse au chevreuil 1961 ».

infractions pour braconnage impliquant le cerf de Virginie diminue progressivement entre 1957-58 et 1974-75, ce qui nous encourage à écarter le braconnage comme cause du déclin du cerf de Virginie. Le braconnage aurait tout de même joué un rôle à la suite de l'amorce du déclin de la population de cerfs. Le braconnage, comme la prédation, est un facteur dont l'action sur une population déjà diminuée ne fait qu'accentuer la pression⁸².

FIGURE 3.14
Statistiques provinciales d'infractions concernant le cerf de Virginie



Source : Lessard, « Rôle de la prédation dans le déclin du cerf au Québec », dans François Potvin et al., *Problématique de la chasse au cerf au Québec*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1977, 73-86.

⁸² Paul Lessard, « Rôle de la prédation dans le déclin du cerf au Québec », 73-86.

Pour ce qui est du climat, les biologistes reconnaissent le rôle de la rigueur des hivers québécois dans les fluctuations du succès de chasse et du nombre de cerfs tués. Au Québec, l'espèce est confrontée à des variations drastiques de climat. Cette situation a des répercussions périodiques sur le taux de survie en hiver, alors que les cerfs sont rassemblés dans les ravages, ce qui donne lieu à des fluctuations des populations. Lorsque la neige est trop épaisse, ils parviennent difficilement à s'alimenter et à se déplacer, ce qui les rend vulnérables. L'analyse de la récolte dans les provinces et les états du nord-est américain entre 1950 à 1975 indique que c'est au Québec que le nombre de captures fluctue le plus amplement⁸³.

Combinés aux autres facteurs de mortalité, les hivers rigoureux au tournant des années 1970 auraient contribué à la réduction des populations de cerfs ou, à tout le moins, à empêcher une reprise de leur croissance⁸⁴. Après 1970, les conditions climatiques auraient affecté de nouveau les populations de cerfs déjà réduites et vivant à l'extrême limite nord de leur aire de répartition⁸⁵. Ainsi, la seule mesure correctrice touchant les pratiques de chasse alors en vigueur – la réduction de la durée des saisons de chasse – n'a pu avoir les résultats attendus. La chasse demeure mauvaise au début des années 1970 (figure 3.8). Les saisons plus hâtives et plus courtes devaient favoriser les cerfs au détriment des chasseurs, mais des hivers rigoureux ont suivi l'implantation

⁸³ Potvin et al., *Problématique de la chasse au cerf au Québec*, 103-120.

⁸⁴ Michel Crête, « Importance of the Winter climate on the decline of Whit-tailed deer harvest in Québec », *Trans. 11th NE Deer Study Groupe Meeting*, 1975, Potvin et al., *Problématique de la chasse au cerf au Québec*, 3.

⁸⁵ François Potvin, « Analyse globale du déclin du cerf au Québec », Potvin et al., *Problématique de la chasse au cerf au Québec*, 42.

de cette mesure. Aussi, lorsque, en 1974, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche instaure la « loi du mâle », c'est-à-dire une chasse sélective qui cible les segments les moins productifs d'une population pour la reproduction, le biologiste François Potvin du service d'aménagement de la faune considère que les autorités ont mis trop de temps avant de réaliser l'ampleur du déclin et de prendre des mesures correctrices qui s'imposaient selon lui⁸⁶.

En 1975, le biologiste Jean Huot du service d'aménagement de la faune affirme qu'aucun des facteurs proposés – chasses excessive, braconnage, hivers rigoureux, prédation, vieillissement des forêts et surexploitation des conifères à la suite du changement des méthodes de coupe⁸⁷ – ne suffit pour expliquer un déclin aussi vaste. Huot prétend que les meilleures années de chasse du cerf au Québec sont choses du passé dans la plupart des endroits et que les conditions favorables d'habitat créées par l'exploitation forestière et l'agriculture et qui ont mené à une explosion de la population du cerf ne pourraient être reproduites dans l'avenir⁸⁸. Le cerf est simplement une espèce qui vit à la limite septentrionale de son habitat, et il utilise au maximum sa capacité d'adaptation au Québec.

Le fait que le nombre de chasseurs diminue presque de moitié entre 1964 et 1974 est révélateur de la dégradation de la qualité de la chasse au cerf, car une part des chasseurs sportifs la délaisse (figure 3.9). Les autorités semblent alors réticentes à

⁸⁶ *Ibid.*

⁸⁷ Pimlott, *Enquête sur le déclin du cerf de Virginie dans les comtés au nord de Montréal.*

⁸⁸ Potvin, *Analyse globale du déclin du cerf au Québec.*

adopter des mesures qui restreindraient la pratique de la chasse sportive, probablement parce qu'une baisse de la vente de permis signifierait une baisse des revenus pour l'État. De plus, il se peut que, dans le contexte de la contestation du système des clubs privés (voir sections 4.3 et 4.4), le gouvernement hésite à adopter des mesures restreignant l'activité des chasseurs résidents.

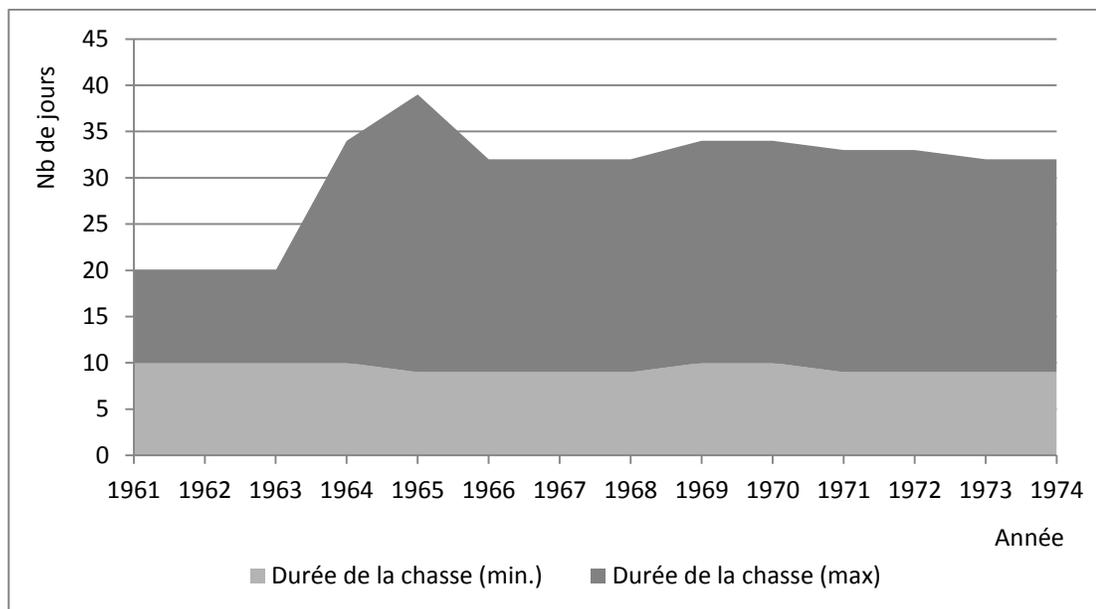
3.5. Un gibier de substitution : la chasse sportive et ses effets sur l'original

Pendant la phase du déclin du cerf de Virginie, la chasse sportive au grand gibier demeure populaire car l'original devient une cible prisée. Toutefois, l'essor de la chasse sportive à l'original est lent initialement, comparativement à l'engouement entourant la chasse sportive au cerf de Virginie. La récolte d'originaux est passée, selon les rapports gouvernementaux, aux environs de 300 spécimens par année durant les années 1930 à près de 600 au début des années 1950. Bien adapté aux conditions climatiques laurentiennes et vivant dans des régions moins densément peuplées, l'original subit donc une pression de chasse croissante.

La popularité de la chasse à l'original apparaît clairement au milieu des années 1960. En vigueur depuis 1864, la loi du mâle, qui interdit de tuer les femelles afin de leur permettre de donner naissance et de s'occuper de leurs petits, est abolie en 1964. L'abolition de la loi du mâle vise à diriger l'appétit des chasseurs pour le cerf de Virginie, dont le succès de chasse ne cesse de se dégrader, vers un gibier de substitution, en l'occurrence l'original. Cela doit permettre de diminuer la pression sur le cerf tout en maintenant le développement de la chasse sportive. De plus, la direction générale de la

faune tente de rendre la chasse à l'original plus attrayante en prolongeant la saison de deux semaines (figure 3.15).

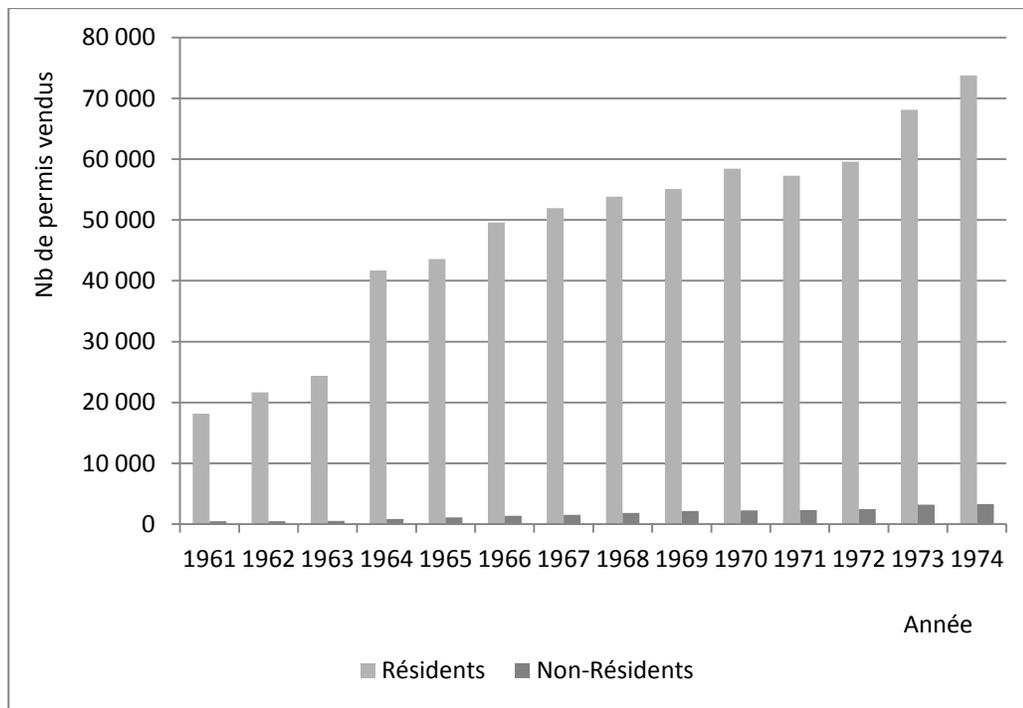
FIGURE 3.15
Durée de la saison de chasse à l'original de 1961 à 1974



Source : Rapports annuels des ministères (voir note 61 de l'introduction) et résumés annuels des règlements de chasse sportive, 1961-1974.

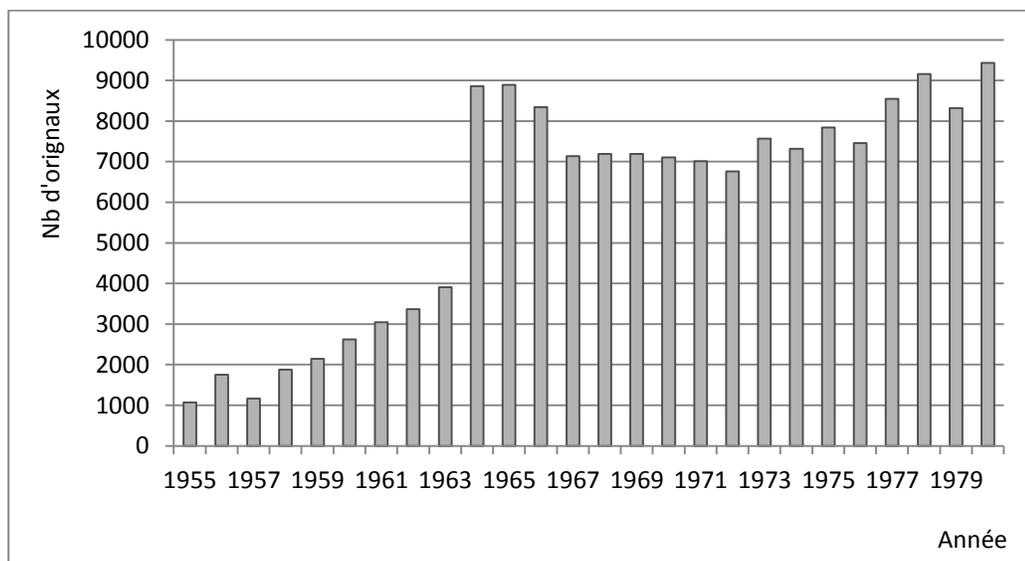
La réponse des chasseurs est immédiate et vigoureuse. En 1963, la vente de permis se chiffre à 25 000 permis. Elle double presque en 1964 avec 43 000 permis vendus (figure 3.16). Inévitablement, cela se traduit par une hausse du nombre d'originaux tués passant de 3 909 en 1963 à 8 857 en 1964 (figure 3.17). La pression de chasse finit par entraîner une diminution de la récolte d'originaux dès 1966 après seulement deux saisons de chasse. Néanmoins, la croissance se maintient par la suite à un rythme de 2 000 nouveaux chasseurs par année à cause notamment de la perte de popularité de la chasse au cerf de Virginie au milieu des années 1970.

FIGURE 3.16
Vente de permis pour la chasse sportive à l'original de 1961 à 1974



Source : Rapports annuels des ministères 1961-1974 (voir note 61 de l'introduction).

FIGURE 3.17
Orignaux tués à la chasse sportive de 1955 à 1980



Source : Rapports annuels des ministères 1955-1980 (voir note 61 de l'introduction).

Plusieurs chasseurs de cerf optent rapidement pour la chasse à l'original car les occasions de tuer un animal sont d'autant plus élevées que dorénavant il est possible de chasser la femelle et le veau⁸⁹. L'allongement de la saison de chasse et la chasse légale aux femelles conjuguées à la croissance de la vente de permis amènent toutefois une forte pression de chasse sur l'original, d'autant plus que le nombre de femelles diminue⁹⁰. Cela se répercute sur le succès de chasse qui subit une décroissance presque constante, passant d'un sommet de 20% (mâle seulement) à un niveau d'environ 7,5% (mâles, femelles et veaux) au cours des années 1970.

La pression de chasse se maintient après 1970. Le nombre d'originaux tués ne suit pas la hausse de la vente de permis. À partir de 1984, tandis que le nombre de chasseurs sportifs oscille autour de 150 000 - il se vend sept fois plus de permis pour cette activité qu'au début des années 1960 -, le nombre d'originaux tués n'augmente pas en proportion. L'ouverture des zones d'exploitation contrôlée après 1978 expliquerait l'accroissement des prélèvements qui atteignent un second pic en 1982 (11 844 originaux)⁹¹. Par la suite, le nombre d'originaux tués diminue de façon à peu près constante et atteint 10 972 originaux en 1989.

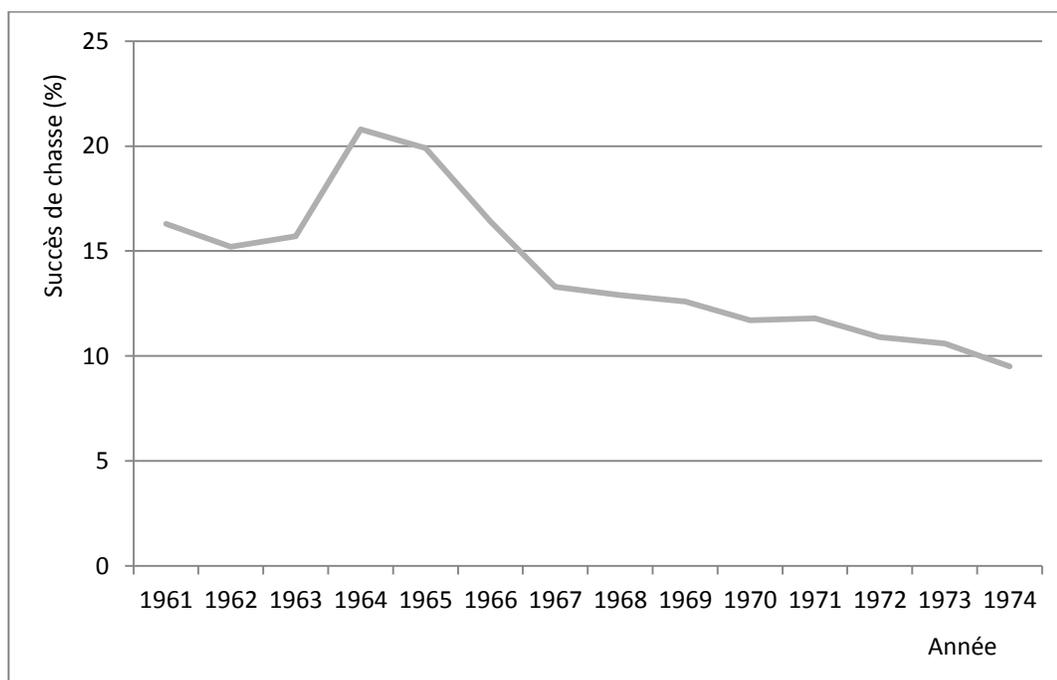
⁸⁹ Potvin, *Analyse globale du déclin du cerf au Québec*, 12; Rodrigue Bouchard et Clément Gauthier, *Gros gibier au Québec en 1975*. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction de la Chasse et de la Pêche, Québec, 1976.

⁹⁰ Pascal Grenier, *Exploitation de l'original au Québec de 1955 à 1970*, Québec, ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, service de la faune, 1970, 87-103.

⁹¹ Réhaume Courtois et Gilles Lamontagne, *Diagnostic sur l'état des populations d'originaux au Québec*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, service de la faune terrestre, 1991.

Comme ce fut le cas pour le cerf de Virginie, la baisse du succès de chasse est perçue comme un déclin majeur, sinon définitif, des populations d'orignaux (figure 3.18). Contrairement à ce qui s'était produit avec le cerf de Virginie toutefois, les biologistes du service d'aménagement de la faune écartent rapidement la prédation et le braconnage dans leur interprétation de la baisse du succès de chasse. L'orignal est moins vulnérable que le cerf à la prédation en raison de sa taille et de son adaptation à la neige. Quant au braconnage, il apparaît en diminution durant la période, même si nous assistons à épisode de braconnage considérable au milieu des années 1970 (figure 3.19).

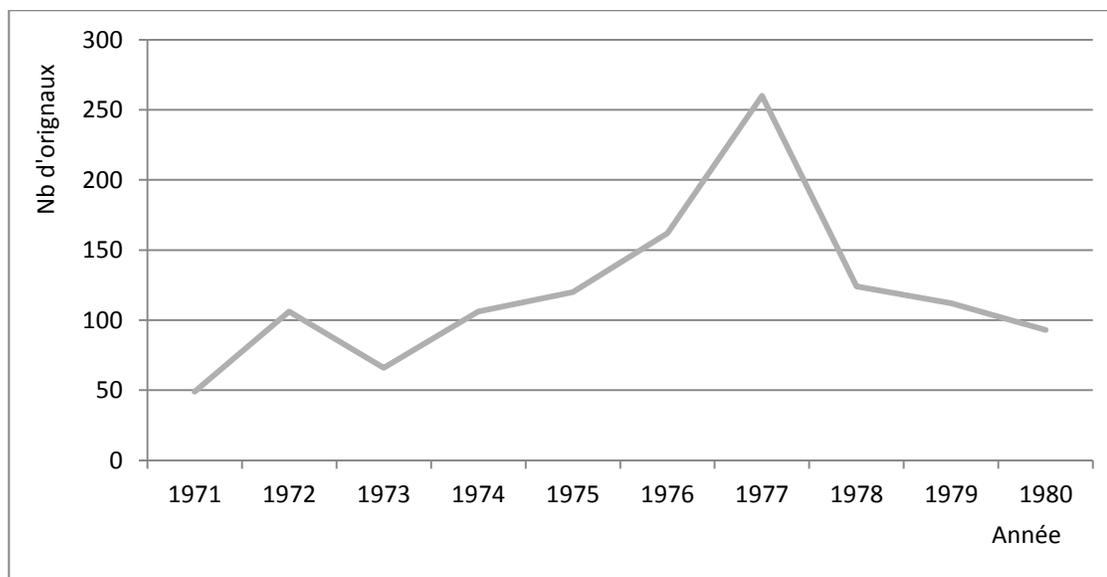
FIGURE 3.18
Succès de chasse sportive à l'orignal de 1961 à 1974



Source : Rapports annuels des ministères 1961-1974 (voir note 61 de l'introduction).

Tout en évaluant l'impact du braconnage, de la prédation et du climat, les biologistes du service d'aménagement de la faune tablent sur leur expérience avec le cerf de Virginie et celle des chasses contrôlées dans les réserves pour utiliser avec prudence le succès de chasse comme moyen de jauger l'abondance d'un gibier. Même si tous les facteurs sont étudiés individuellement, les biologistes les considèrent non pas comme des facteurs à contrôler spécifiquement, mais comme des éléments parmi d'autres intervenant dans un ensemble dynamique. Ainsi, même si le braconnage de l'orignal connaît une forte hausse de 1975 à 1977, ce facteur ne génère pas autant de questionnement comme ce fut le cas pour le cerf de Virginie (figure 3.19).

FIGURE 3.19
Mortalité de l'orignal par braconnage de 1971 à 1980



Source : SIGF (1971-1980), ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008.

L'analyse des statistiques systématiquement compilées depuis 1971 montre que les populations d'originaux sont exploitées à leur maximum, sauf dans les zones peu

accessibles. Les taux d'exploitation par la chasse varient de 9 à 53%, la plupart des zones accessibles étant exploitées à des taux dépassant 19%⁹². Les autres causes de mortalité comme les maladies, la prédation, le braconnage ou la famine paraissent moins graves.

Contrairement à ce qui se produit pour le cerf de Virginie, la surexploitation de l'orignal se traduit par une baisse graduelle plutôt que soudaine des populations. Les biologistes expliquent ce phénomène par la grande résistance de l'espèce aux conditions qui prévalent dans son habitat⁹³, ainsi que par l'apport d'originaux en provenance des réserves fauniques, des provinces et des états limitrophes où la pression de chasse est plus faible. Par exemple, la chasse en territoire québécois est la principale cause de mortalité d'un groupe d'originaux marqués au New Hampshire dans le cadre d'une étude⁹⁴. Néanmoins, il ressort clairement que ce gibier subit une très forte pression due à la chasse sportive qui s'est accrue à partir du milieu des années 1960.

Conclusion

Au cours de la période à l'étude, la pratique de la chasse sportive au grand gibier devient de plus en plus populaire auprès des chasseurs résidents du Québec. Malgré une certaine appréhension quant à un déclin éventuel des populations de gibier, l'intensification de la chasse sportive ne représente pas un changement sur le plan

⁹² Courtois et al., *Diagnostic sur l'état des populations d'originaux au Québec*, 11-13.

⁹³ *Ibid.*

⁹⁴ Michel Crête, « The impact of sport hunting on North American moose », *Swedish Wildlife Research*, 1 (1987), 553-563.

écologique, car il y a un transfert de pratiques traditionnelles de chasse vers la pratique de chasse sportive. De même, le gouvernement laisse se développer la chasse sportive, voire en libéralise la réglementation – prolongation des saisons de chasse et abolition de la loi du mâle –, car le taux de succès de chasse laisse croire à une abondance suffisante du gibier. Toutefois, durant les années 1960, la diffusion rapide de la chasse sportive se traduit par une baisse du succès de chasse telle que la menace pour la survie à long terme du gibier devient beaucoup plus tangible. La recherche sur les causes de mortalité du grand gibier révèle que la chasse sportive est une des principales menaces alors qu'elle était toujours perçue, jusqu'ici, comme la garantie de la conservation de la faune.

CHAPITRE 4

UN TERRITOIRE SOUS TENSION : SATURATION ET REMISE EN QUESTION DU SYSTEME DES CLUBS DE CHASSE (1939-1970)

À partir de la Seconde Guerre mondiale, la croissance du nombre de chasseurs sportifs résidents s'accélère. Plusieurs d'entre eux se regroupent pour faire face aux responsabilités qu'implique la location d'un territoire de chasse et ainsi avoir accès à un territoire de chasse exclusif. Cependant, le système des clubs ne parvient pas à assurer un territoire de chasse de qualité pour toutes les catégories de chasseurs sportifs. Cette situation nourrit la critique du système des clubs et oblige le gouvernement provincial à remettre en question le modèle de gestion du territoire de chasse. Au cours des années 1960 et 1970, le mouvement de contestation prend une ampleur sans précédent. Les grandes figures du mouvement exigent que le gouvernement reprenne en charge ses responsabilités quant à la protection du territoire et à la conservation de la faune et qu'il réorganise le territoire de chasse au bénéfice des chasseurs québécois.

Après une décennie de fortes contestations, la ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Claire Kirkland-Casgrain décrit, dans un discours accompagnant la présentation d'un livre blanc sur l'accessibilité au territoire de chasse et de pêche, le changement d'attitude qui s'est produit dans la population de chasseurs et pêcheurs résidents tout comme au sein de l'État :

Au siècle dernier, les dirigeants gouvernementaux étaient d'humeur à se réjouir de chaque nouvelle location de territoire et ils considéraient comme une double réussite le fait d'intéresser des Américains à former des clubs privés de chasse et de pêche. En effet, c'était une double réussite que de dégager le gouvernement d'une partie des frais de la pénétration en forêt d'une part et d'assurer la protection de la faune d'autre part. [...]

Avec l'accroissement de la population, l'urbanisation, l'avènement de la civilisation des loisirs, ce régime de location des territoires de l'État en est venu progressivement à être remis en question [...]. Les arguments sur lesquels repose cette contestation sont en général les suivants : la faune appartenant à l'État, l'ensemble des citoyens devrait y avoir accès ; le privilège d'exclusivité de la chasse et de la pêche sur certains territoires du Québec est un phénomène unique en Occident, l'efficacité du régime est toute relative en ce qu'il n'assure la protection de la faune que par l'interdiction du territoire au plus grand nombre.

De l'autre côté se trouvent les tenants d'une autre théorie. Ce sont ceux qui favorisent le maintien de la formule des clubs privés, prétendant que ces derniers favorisent la conservation de la faune terrestre et aquatique. Car, disent-ils, l'État n'a pas les moyens requis pour assurer une protection adéquate. [...]

À la lumière des exigences des tendances, nous avons eu à redéfinir entièrement la politique du ministère à l'égard de notre régime de chasse et de pêche. [...]

C'est ainsi que la démocratisation totale et planifiée des territoires de l'État devenait une politique officielle du Gouvernement du Québec¹.

Dans ce chapitre, nous examinerons comment la popularisation de la chasse sportive auprès des chasseurs résidents du Québec ainsi que la contestation populaire mènent à l'éclatement du système des clubs privés de chasse et de pêche. Dans un premier temps, nous analyserons la popularité croissante de la chasse auprès de la population québécoise, à partir de données sur la vente de permis, les baux sportifs et commerciaux et les captures, ainsi que des études produites par des responsables

¹ Discours prononcé à l'occasion du banquet de clôture du congrès annuel de la Fédération québécoise de la faune, le 22 novembre 1970. Texte tiré de Gilles Beaupré, *Le problème de l'utilisation sportive de la faune, principalement dans le comté de Portneuf*, mémoire de maîtrise (foresterie et de géodésie), Université Laval, 1971, 173-175.

gouvernementaux portant sur la pratique de la chasse. Puis, nous examinerons la définition des enjeux et des problèmes entourant l'accès au territoire de chasse par les membres de l'élite sportive, les opposants au système des clubs privés et les responsables gouvernementaux.

4.1. La saturation du territoire de chasse

Pendant la Seconde Guerre mondiale, la pratique de la chasse et de la pêche sportives continue de se développer à travers le système des clubs. Le nombre de clubs augmente pendant les années de guerre et retrouve le même niveau qu'avant la crise économique des années 1930. La figure 4.1 montre que le nombre de clubs, qui a connu une légère baisse durant les années 1930, recommence à croître au début des années 1940, mais avec un rythme plus prononcé que celui observé entre 1886 et 1930. Ce rythme se maintient par la suite durant les années 1950.

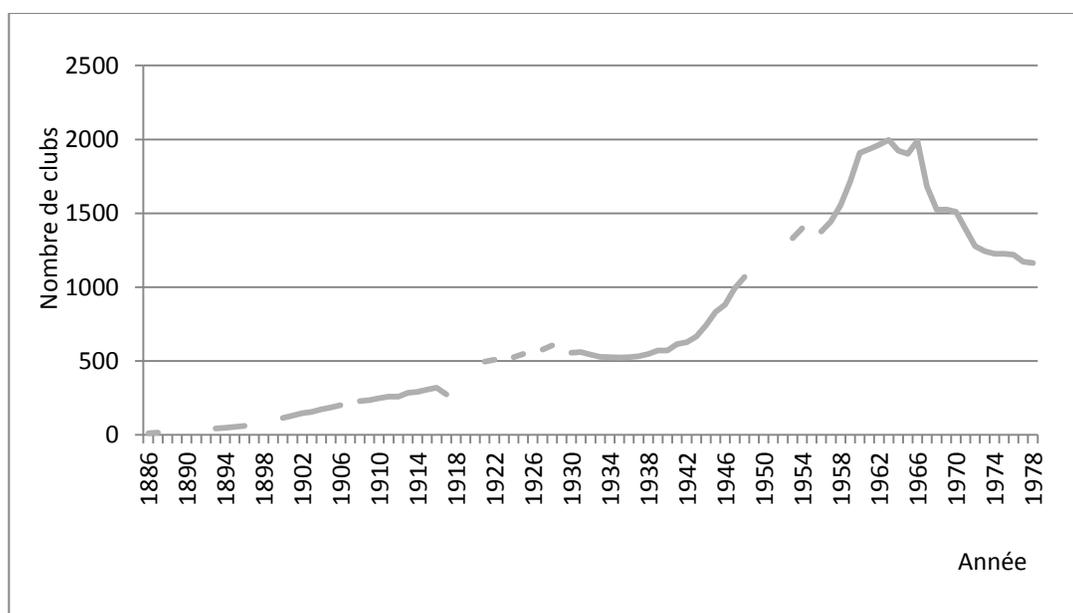
Parallèlement, la superficie du territoire de chasse en location reprend sa croissance. Toutefois, contrairement au nombre de clubs, la superficie totale marque d'abord une légère diminution au début de la guerre (figure 4.2). Tout comme lors de la crise économique des années 1930, des difficultés économiques – et peut-être plus spécifiquement le rationnement – ont pu avoir des conséquences sur les activités des clubs. Ainsi, le surintendant de la chasse et de la pêche Charles Frémont écrit, dans son rapport de 1942, que la diminution des recettes du ministère:

[...] est due, de toute évidence, aux restrictions sur les moyens de locomotion, sur l'enrôlement des jeunes sportsmen dans les services de guerre, sur les nouvelles activités des sportsmen plus âgé forcément retenus à leurs affaires et,

enfin, par l'imposition de taxes qui ont forcé nombre de nos locataires à retrancher de leurs budgets le montant de leurs cotisations annuelles dans les organisations sportives².

La croissance est de retour dès 1943 avec un rythme semblable à celui enregistré au cours des années 1920.

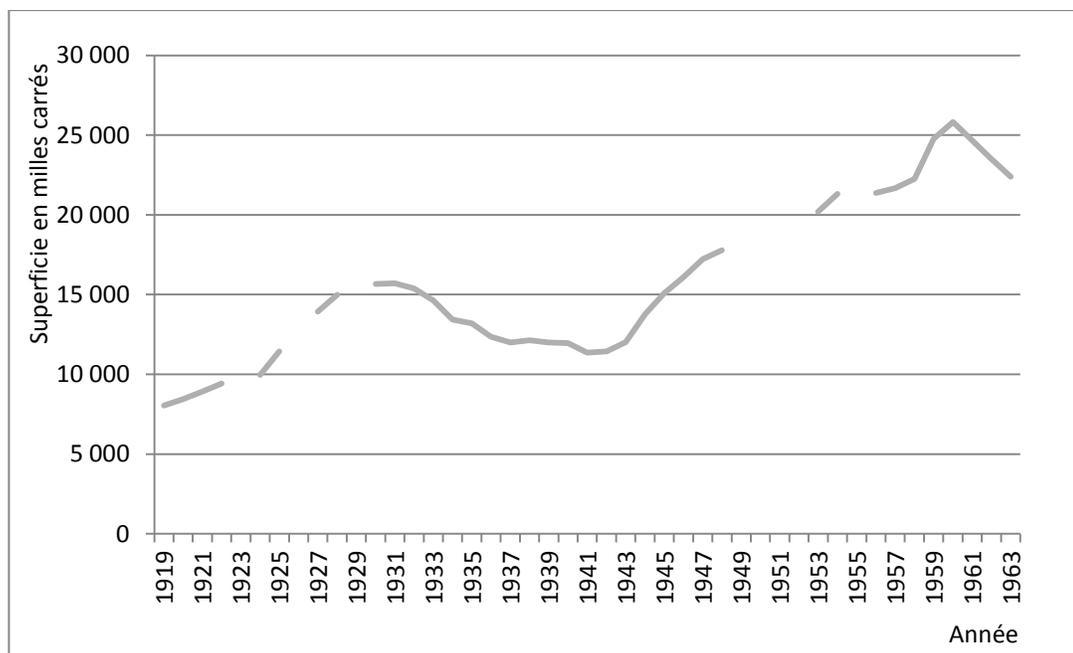
FIGURE 4.1
Évolution du nombre de clubs de chasse et de pêche (1886-1978)



Source : BAnQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01; rapports annuels des ministères 1886 à 1919 et 1953 à 1978 (voir note 61 de l'introduction).

² Charles Frémont, « Service de la chasse et de la pêche », *Rapport général du ministre de la Chasse et de la Pêche pour l'année finissant le 31 mars 1942*, Québec, Redempti Paradis, 1943, 8.

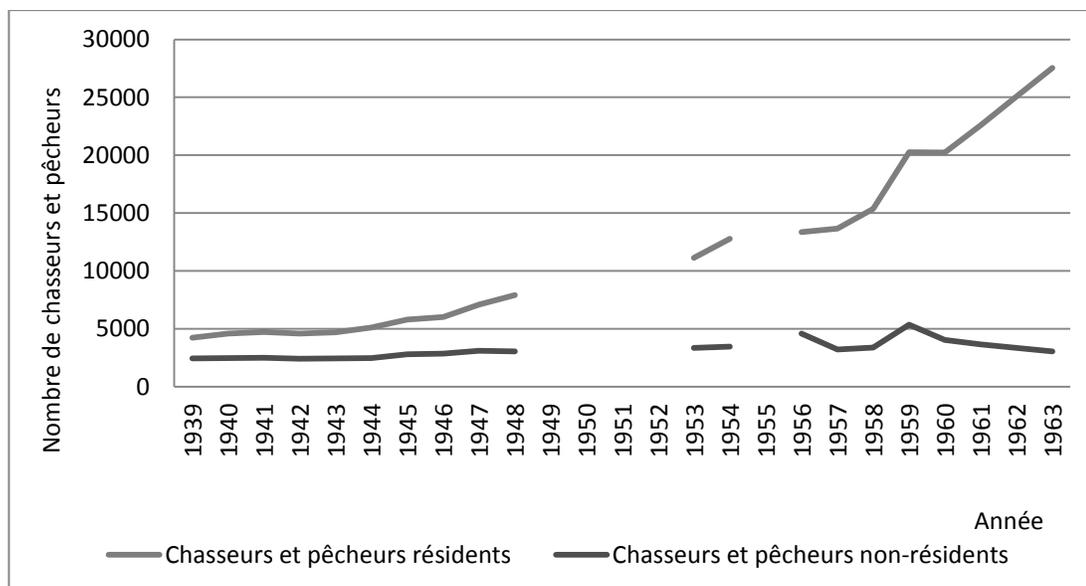
FIGURE 4.2
Superficie totale du territoire de chasse loué (1919-1963)



Source : Rapports annuels des ministères de 1919 à 1963 (voir note 61 de l'introduction).

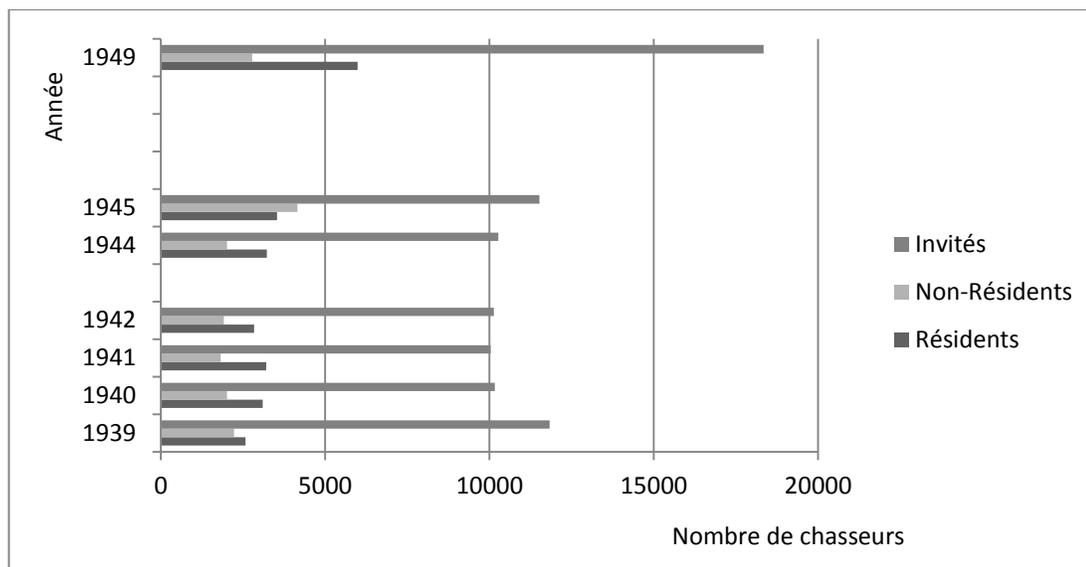
Cette accélération de la croissance du nombre de clubs et celle de la superficie du territoire de chasse en location s'explique par la participation sans cesse plus prononcée des chasseurs résidents. Durant la crise économique des années 1930, les chasseurs résidents augmentent leur participation au point où ils deviennent majoritaires à la fin de la décennie. Ils maintiennent leur prédominance sur les chasseurs non-résidents durant la Seconde Guerre mondiale, et leur sur-présence devient encore plus marquée après la guerre (figures 4.3 et 4.4).

FIGURE 4.3
Répartition des chasseurs et pêcheurs selon leur origine de 1939 à 1963



Source : Rapports annuels des ministères (1939 à 1963) (voir note 61 de l'introduction).

FIGURE 4.4
Répartition des chasseurs sportifs en catégorie de membres des clubs de chasse et de pêche (1939-1949)



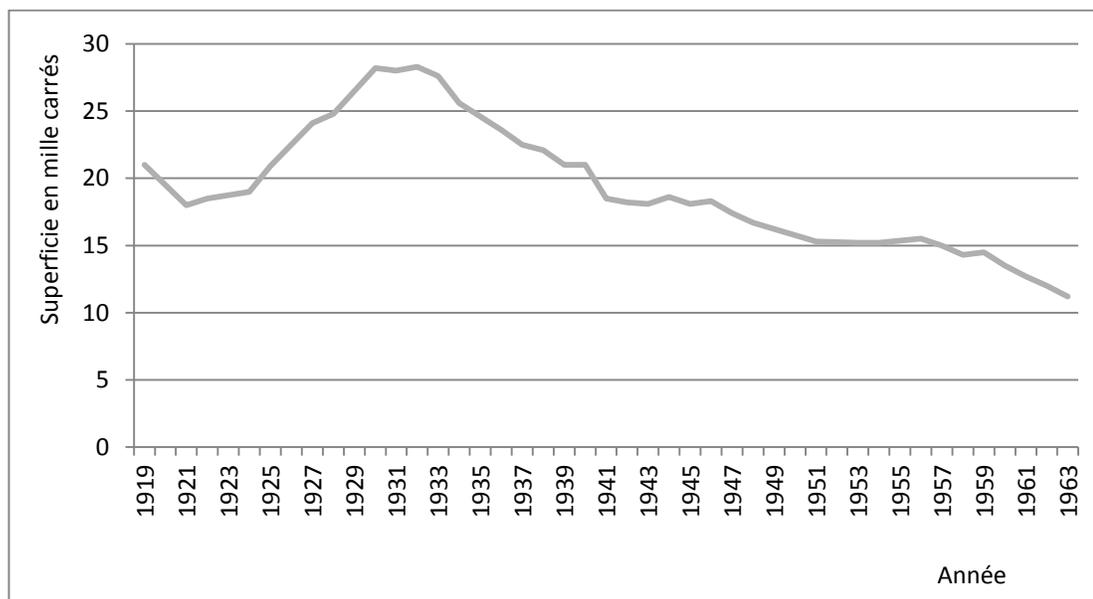
Source : BAnQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01. La catégorie « Invité » contient indistinctement des membres résidents et non-résidents. Conséquemment, l'origine des chasseurs et pêcheurs ne peut être analysée.

Toutefois, la figure 4.4 montre que les chasseurs non-résidents redeviennent majoritaires pour l'année 1945. En effet, lors de la saison qui suit la fin du conflit armé, les chasseurs américains reprennent intensivement leurs activités sur le territoire québécois³. Néanmoins, il s'agit, pour nous, d'un phénomène de rattrapage qui n'affecte pas la tendance à long terme. En effet, la proportion de membres résidents par rapport aux membres non-résidents augmente continuellement de la fin de la Seconde Guerre mondiale au début des années 1960. Ainsi en 1939, les chasseurs résidents comptent pour 64,2% du nombre total des membres. En 1951, ils représentent 74,7%, puis 90% en 1963.

L'augmentation de la superficie du territoire de chasse en location ne suit pas la même croissance que celle du nombre de chasseurs et de pêcheurs. Cela se traduit par une diminution de la superficie moyenne des territoires de chasse. Rappelons que cette tendance est apparue au début des années 1930. Les difficultés liées à la crise économique avaient entraîné une contraction de la superficie totale du territoire sous bail. À la fin de la Seconde Guerre mondiale, le territoire sous bail retrouve une étendue similaire à celle précédant la crise économique et continue de s'accroître jusqu'aux années 1960. Néanmoins, la superficie moyenne des baux poursuit sa décroissance (figure 4.5).

³ Voir Louis-Arthur Richard, *Rapport annuel du ministère de la Chasse et des Pêcheries pour l'année finissant le 31 mars 1944*, Québec, Redempti Paradis, Québec, 1945, 6.

FIGURE 4.5
Évolution de la superficie moyenne des territoires en location (1919 à 1963)



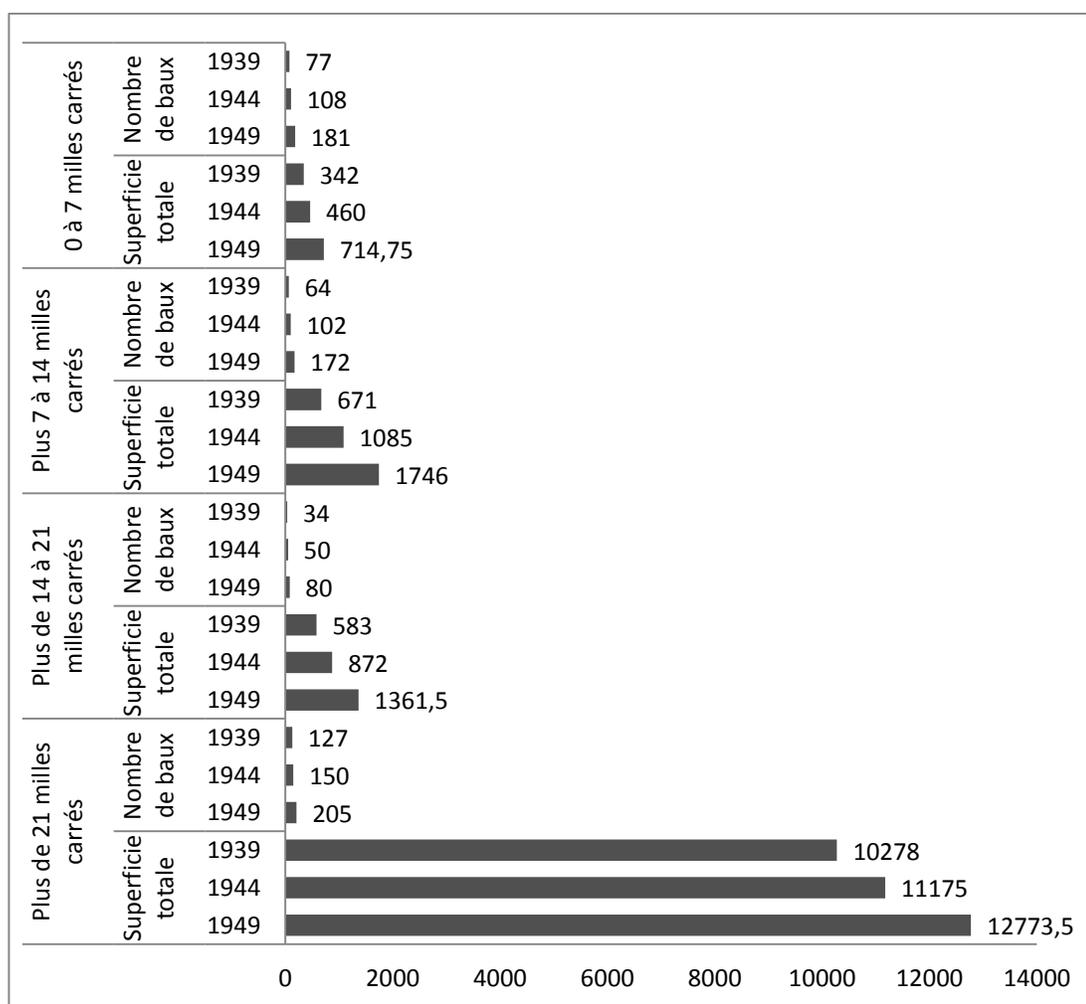
Source : Rapports annuels des ministères 1919 à 1963 (voir note 61 de l'introduction).

Cette diminution de la superficie moyenne des territoires affermés peut s'expliquer par l'apparition de nouveaux clubs de plus petite taille et par la diminution de la superficie des grands clubs. Pour mieux connaître la portée de ces deux facteurs dans l'évolution de la superficie moyenne, nous avons réparti les clubs de chasse en quatre catégories de superficie⁴. Cette répartition indique que les grands clubs occupent une très grande part de la superficie affermée totale : la guerre ne semble pas avoir modifié cette tendance (figure 4.6). La diminution de la superficie moyenne indique, selon nous, que l'espace disponible qui peut être utilisé comme territoire de chasse entre en phase de saturation. D'ailleurs, l'examen des données révèle que durant la Seconde

⁴ Malheureusement, les données de superficie par location ne sont pas disponibles au-delà de 1949.

Guerre mondiale, les clubs dont la superficie de territoire loué et le coût du loyer sont les plus élevés sont ceux qui ont des baux de durées plus longues, de dix ou quinze années, comparativement à des baux d'une durée d'un an ou deux pour les clubs de plus petite taille.

FIGURE 4.6
Répartition de la superficie et du nombre de baux en fonction de leur superficie en 1939, 1944 et 1949



Source : BANQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

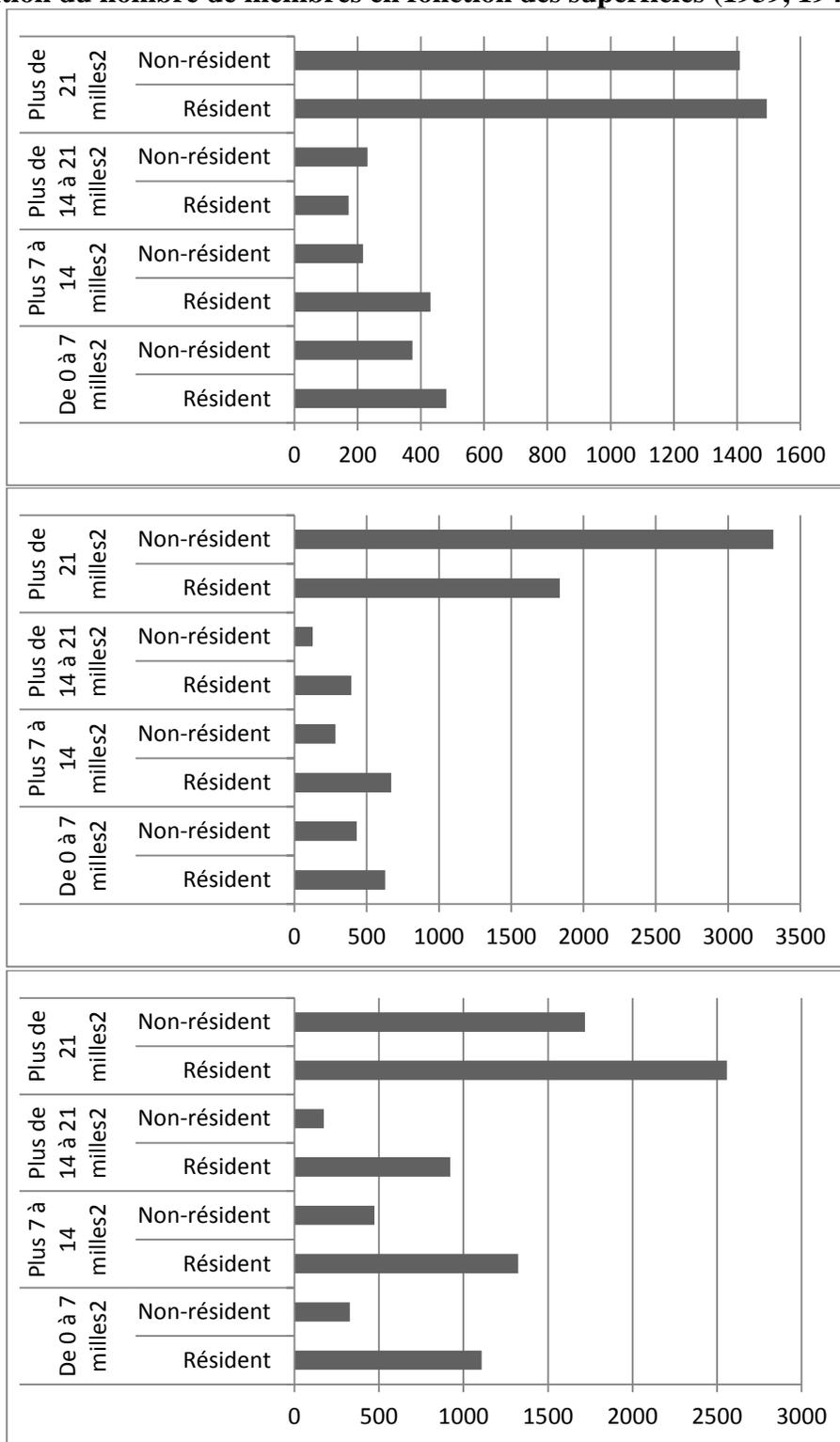
Rappelons que les clubs qui occupent les plus grandes superficies et qui signent des baux de longue durée sont nécessairement bien pourvus financièrement et composés en grande partie de membres des classes sociales supérieures, pour la plupart des chasseurs non-résidents. Créés pour la plupart avant la Première Guerre mondiale, ces clubs disposent de domaines de chasse immenses dans les régions de l'Outaouais, des Laurentides et de la Mauricie. Même si les membres de ces clubs sont moins nombreux que ceux qui occupent de plus petites superficies (figure 4.7), ce sont eux qui s'accaparent le plus de captures de grands gibiers (figure 4.8).

À côté de ces grands clubs, les membres des clubs qui disposent de superficies de moyenne et petite tailles, sont pour la plupart des chasseurs résidents et proviennent d'une base sociale nettement plus populaire⁵. Ils occupent des territoires plus petits et, leurs moyens étant plus faibles, ils ont plus de difficulté à respecter les obligations qu'impose la réglementation du système des clubs. Leurs territoires sont d'ailleurs plus instables, comme en témoigne un nombre plus élevé de transfert de baux.

⁵ Voir le cas du comté de Portneuf, Gilles Beaupré, Le problème de l'utilisation sportive de la faune, principalement dans le comté de Portneuf, 126. Beaupré fait état de 43% d'effectifs provenant des classes salariées au début des années 1970.

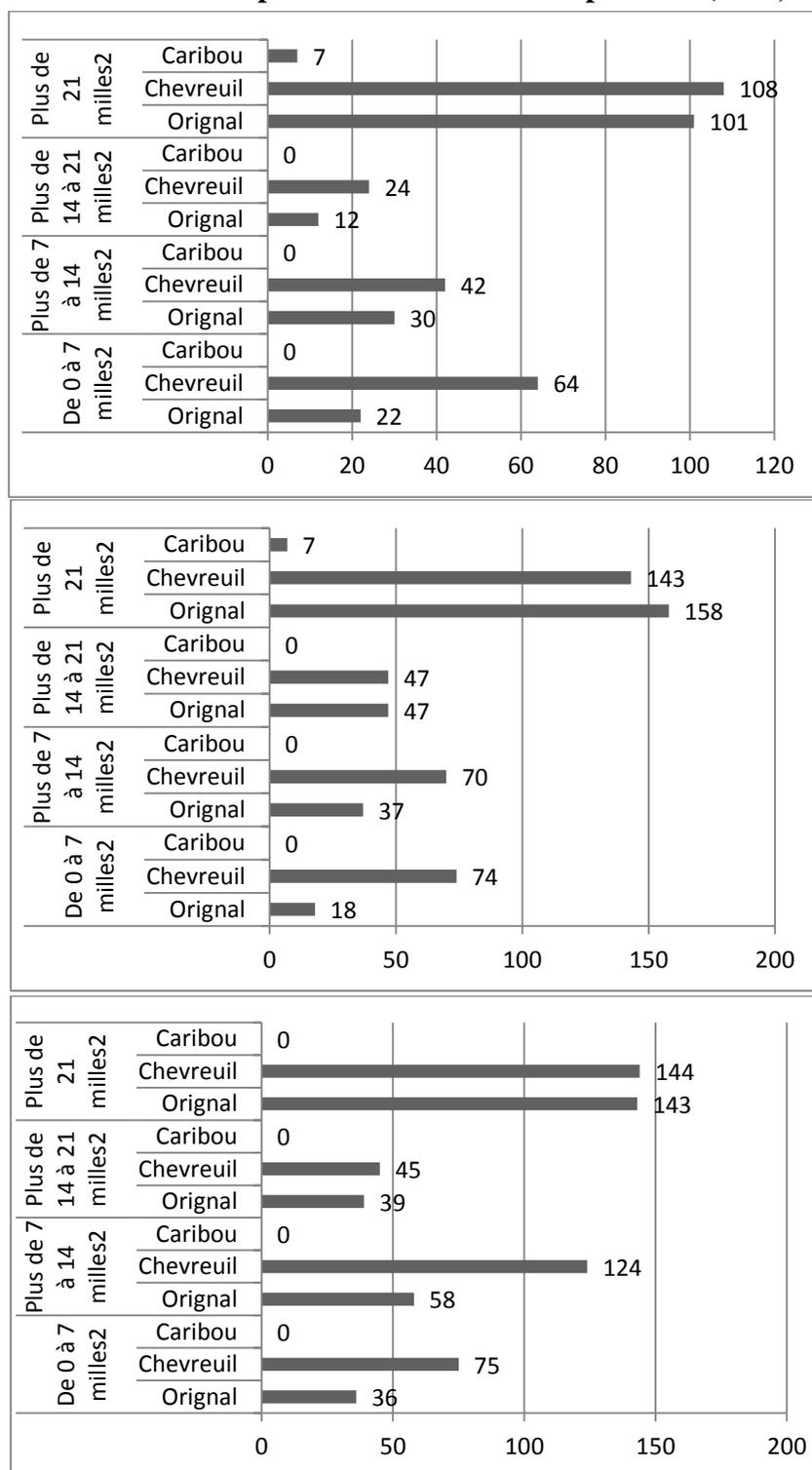
FIGURE 4.7

Répartition du nombre de membres en fonction des superficies (1939, 1945, 1949)



Source : BAnQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

FIGURE 4.8
Répartition du nombre de captures en fonction des superficies (1939, 1944, 1949)



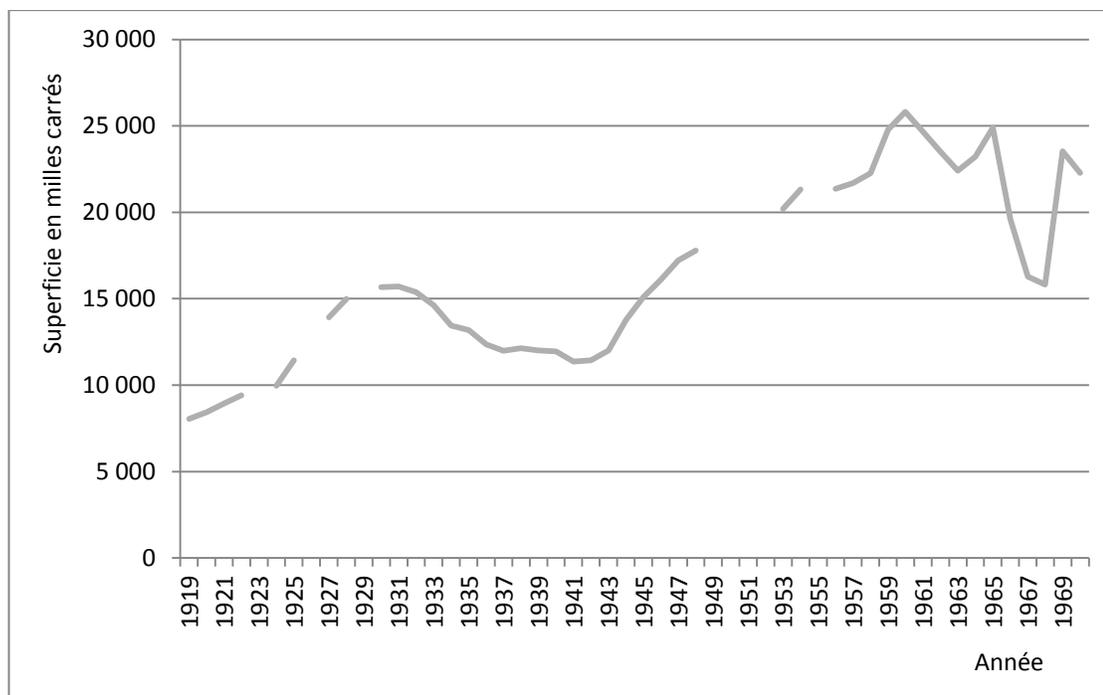
Source : BAnQ, Centre de Québec, Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

Selon Paul-Louis Martin, des clubs de petites superficies et composés des chasseurs résidents prolifèrent pendant la Seconde Guerre mondiale et durant le règne du gouvernement unioniste. Selon lui, la croissance des revenus provenant de la location du territoire et de la vente de permis encourage le gouvernement québécois à laisser aller le développement du système des clubs sans en changer les règles⁶. Malheureusement, parce que, comme le souligne Martin, les rapports annuels après la Seconde Guerre mondiale du ministère responsables de la chasse sont peu loquaces quant au rôle et à la place des clubs et complètement silencieux sur le nombre, le loyer annuel et les conditions générales et particulières des nouvelles concessions ou des renouvellements des baux⁷, nous ne pouvons approfondir notre analyse du territoire de chasse. Néanmoins, nous constatons que la superficie du territoire de chasse sous bail diminue (figure 4.9), une donnée que nous devons conjuguer à une accessibilité croissante au territoire. En outre, les clubs de petites tailles ne parviennent pas à obtenir un succès de chasse comparable à celui des grands clubs. Ce portrait montre un territoire de chasse en voie de saturation.

⁶ Paul-Louis Martin, *Histoire de la chasse au Québec*, Boréal, Montréal, 1990, 161-162.

⁷ *Ibid.*, 162. En revanche, les rapports annuels fournissent des commentaires sur les comportements des chasseurs résidents.

FIGURE 4.9
Évolution de la superficie du territoire de chasse sous bail (1919-1970)



Source : Rapports annuels des ministères 1919-1970 (voir note 61 de l'introduction).

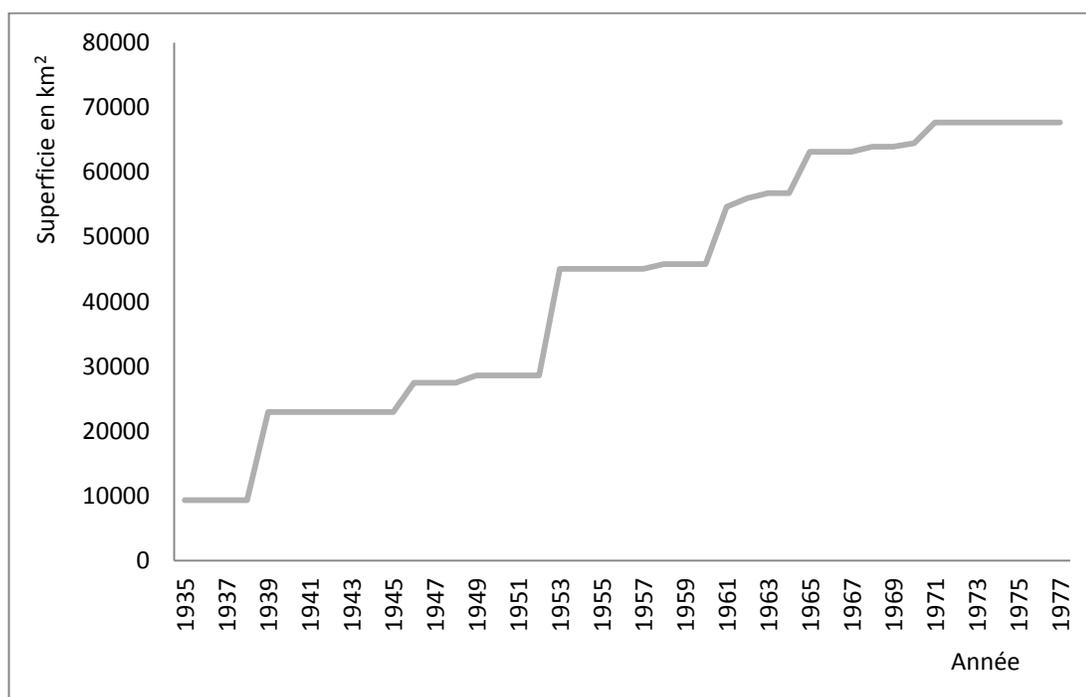
4.2. La chasse en dehors des terres publiques affermées aux clubs privés

Le gouvernement est conscient du problème de saturation du territoire de chasse qui se développe depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pour autant, il n'est pas question de revoir la formule de location des terres publiques car il existe trois moyens par lesquels les chasseurs et les pêcheurs résidents peuvent avoir accès aux ressources fauniques sur le territoire de la province : les parcs et les réserves, les pourvoiries, ainsi que les terres privées.

4.2.1. Parcs et réserves

C'est durant la période couverte par ce chapitre - de la Seconde Guerre mondiale à la fin des années 1960 - que le gouvernement québécois déploie un réseau de réserves fauniques (figure 4.10). Avant 1939, la seule réserve faunique ouverte au public est située dans le parc national des Laurentides et reçoit des touristes résidents et non-résidents. Peu de réserves fauniques d'une superficie considérable sont fondées avant les années 1970.

FIGURE 4.10
Évolution de la superficie totale en réserves de chasse et de pêche (excluant les réserves à saumon) de 1935 à 1977



Source : Rapports annuels des ministères 1935-1977 (voir note 61 de l'introduction).

Le gouvernement tire des revenus respectables de ce réseau de réserves et de parcs en développement. La location des camps et des embarcations, ainsi que l'émission de permis de pêche spéciaux constituent les principales sources de revenus. La hausse continue des revenus durant les années 1950 témoigne de la pertinence de ce réseau pour le gouvernement:

[...] elles démontrent bien clairement la marche ascendante des parcs et des réserves, leur popularité grandissante auprès des pêcheurs et des touristes, leur valeur économique et le grand attrait touristique qu'ils représentent pour la province.

Ces chiffres démontrent bien que le Parc des Laurentides est avant tout un parc pour les résidents de la province, ils démontrent aussi la valeur touristique de nos parcs et réserves puisqu'ils contribuent à attirer dans la province des milliers de visiteurs étrangers. Ces visiteurs en plus de dépenser pour l'achat de licences, location de chalets, etc. aident à augmenter l'économie de la province par les autres dépenses qu'ils font, telles qu'achat de gazoline, achat de provisions, liqueurs, salaires payés aux guides, achats de souvenirs, frais d'hôtel, etc. On peut affirmer que plus de 75% des visiteurs viennent dans la province en vue d'y faire la pêche dans nos parcs⁸.

En outre, les parcs et les réserves constituent un moyen d'endiguer une éventuelle pression sur la faune qu'entraîne le développement de chemins sur les terres publiques.

À propos de la réserve de Chibougamau ouverte en 1950, le directeur des parcs et des réserves, L.-P. Gagnon, aborde cet enjeu en ces termes:

L'ouverture à la civilisation de la région de Chibougamau a sensiblement rapproché le nord du pays, principalement le pays baigné par le lac Mistassini. Cette région autrefois inaccessible, si ce n'est après des semaines de navigation en canot ou après une longue randonnée en avion, n'est plus aujourd'hui qu'à une petite journée de trajet en canot, de la ville de Chibougamau. Ce pays riche en lacs, dont le lac Mistassini le plus grand de la province, offrait de magnifiques possibilités de pêche. Par contre, à cause de la grande étendue des lacs et de l'ampleur des cours d'eau, les voyages en canot sont hasardeux et

⁸ L.-P. Gagnon, « Rapport relatif aux parcs et aux réserves », *Rapport général du ministre de la Chasse et des Pêcheries concernant les activités de la chasse et de la pêche pour les années budgétaires 1952-53, 1953-54 et 1954-55*, Québec, Rédempti Paradis, 1956, 74.

constituent un réel danger pour le voyageur inexpérimenté, s'il n'est accompagné de guides entraînés et familiers avec la région. C'est pourquoi vous avez cru sage de faire une réserve de ce territoire afin de pouvoir y contrôler la circulation, la pêche, etc. [...]⁹.

L'établissement de réserves et de parcs le long des grands axes routiers permet au gouvernement un suivi serré de leur fréquentation. En 1939, la construction de la route Mont-Laurier–Senneterre ouvre une immense région de forêts et de lacs aux visiteurs de la métropole et de l'Ontario. La réserve devenue « parc de la Vérendrye » en 1950 accueille 94 028 véhicules transportant 155 341 personnes en 1952. En rendant ainsi accessible à des milliers de chasseurs et de pêcheurs un territoire d'une richesse faunique exceptionnelle, il devient par le fait même essentiel de le protéger. D'ailleurs, le gouvernement justifie ainsi l'implantation des réserves :

Quelles ressources cynégétiques et halieutiques y trouverions-nous aujourd'hui si la chasse n'avait pas été prohibée dans cette réserve et si la pêche n'y avait pas été limitée et contrôlée, s'il n'y avait pas eu de barrière et de postes de contrôle pour réglementer et vérifier les prises?¹⁰.

Précisons qu'avant les années 1960, les réserves ne sont ouvertes qu'à la villégiature, à la pêche et à l'observation de la nature :

[...] dont le spectacle fait la joie des visiteurs. Nombreux sont ceux qui visitent nos parcs et nos réserves et qui ont l'avantage d'admirer dans leur habitat l'original, ce roi de nos forêts, l'ours intéressant animal et de nombreux autres habitants, tels que le chevreuil, le loup, le castor, la loutre, le vison. J'ajouterais, pour le Parc de la Gaspésie, le caribou, ce magnifique animal qui malheureusement recule constamment devant la civilisation et dont la survivance semble menacée, mais qui a trouvé, dans ce parc, un refuge inviolable¹¹.

⁹ *Ibid.*, 88.

¹⁰ *Ibid.*, 94.

¹¹ *Ibid.*, 78.

La chasse y est interdite car, « comme sanctuaire pour la faune, point de chasse¹² ».

Dans ce contexte, la chasse au grand gibier demeure un loisir haut de gamme accessible presque uniquement aux chasseurs des classes fortunées. La pêche, par contre, demeure accessible à tous :

L'immense population de Montréal a le grand privilège d'avoir pour ses ébats, aux portes mêmes de la métropole canadienne, les lacs Saint-Louis, Saint-François et des Deux-Montagnes. Ce sont peut-être les plus beaux lacs de la province et il faut s'en réjouir pour *l'armée des petites gens* qui, à naviguer ou à pêcher dans ces lacs, peuvent y trouver avec leurs enfants un plaisir et un délassement considérables.¹³

4.2.2. *Les pourvoiries ou « outfitters »*

En plus des réserves fauniques et des terres publiques affermées au bénéfice des clubs privés, les chasseurs sportifs, résidents ou non-résidents, peuvent pratiquer leur activité dans des pourvoiries situées sur les terres publiques. Les pourvoyeurs (aussi désignés *outfitters*) sont des particuliers auxquels le gouvernement permet depuis la fin de la guerre une exploitation commerciale de la chasse sportive sur un territoire, exclusif ou non, situé sur les terres de la Couronne. Les pourvoyeurs doivent offrir, contre le paiement d'un droit d'entrée, le gîte, le couvert, les embarcations nécessaires et accompagner, selon le cas, les touristes. Comme ces territoires sont ouverts à tous, le gouvernement souhaite la mise sur pied de ce type d'établissements pour, d'une part, répondre à la demande des chasseurs résidents, et d'autre part, profiter du passage des touristes. En 1946, le ministre de la Chasse et de la Pêche Camille Pouliot affirme son

¹² *Ibid.*, 82.

¹³ Louis Arthur Richard, « Rapport du sous-ministre », *Rapport général du Ministre de la Chasse et de la Pêche pour l'année finissant le 31 mars 1941*, Québec, Rédempti Paradis, 1942, 28.

intention : « [...] d'augmenter, ou plutôt de favoriser dans les différentes régions de la province, l'établissement d'organisations commerciales pour le sport de la chasse et de la pêche (outfitters), et de voir à ce que leur exploitation fasse honneur à la réputation de notre province¹⁴ ».

L'ouverture du territoire public à une exploitation commerciale s'inscrit dans le contexte du développement des réserves fauniques de chasse et de pêche. L'accès facilité que permet le développement du réseau routier amène sur ces territoires des gens qui désirent chasser et pêcher et, en contrepartie, d'autres qui veulent tirer profit de la présence des touristes en offrant leur service comme guides. Durant la Seconde Guerre mondiale, les responsables du ministère de la Chasse et de la Pêche déplorent constamment la présence de personnes qui s'improvisent guides dans les réserves fraîchement créées et qu'ils désignent péjorativement sous le vocable de « squatters » :

La plaie de la réserve est les squatters qui s'y sont installés sans aucune autorisation. Ils maintiennent des établissements de cinq sous, peu dignes d'un parc. Ils se font fit des règlements concernant la chasse et la pêche et n'essaient en aucune façon de coopérer avec notre personnel. Tant que ces gens seront tolérés, il sera quasi-impossible d'exercer un contrôle. Ils ne paient aucun droit de location et ils sont des compétiteurs illégitimes pour nos concessionnaires et ne sont certainement ni un actif pour la province, ni une réclame pour la réserve¹⁵.

Ce problème apparaît continuellement dans les commentaires des rapports annuels du ministère de la Chasse et de la Pêche durant la Seconde Guerre mondiale.

¹⁴ « Discours de l'Hon. Camille Pouliot », *Nouvelles de la fédération*, 1 (1946), 12.

¹⁵ L. P. Gagnon, « Les parcs et réserves de la province », *Rapport général du ministre de la Chasse et des Pêcheries concernant les activités de la chasse et de la pêche pour l'année finissant le 31 mars 1946*, Rédempti Paradies, Québec, 1947, 144.

Le 24 mai 1945, l'article 28 de la *Loi de la chasse* est modifiée pour ajouter la possibilité d'obtenir un permis spécial permettant d'opérer ce genre de commerce sur les terres publiques et au sein des réserves fauniques. La loi prévoit que toute « personne, société ou corporation qui, dans un but pécuniaire, reçoit, loge, amène ou envoie, par lui-même ou par un agent, dans un lieu de pêche ou de chasse, des touristes ou des voyageurs, pour fins de chasse ou de pêche, doit détenir un permis spécial annuel¹⁶ ». Le premier ministre Maurice Duplessis et le ministre Pouliot expliquent que cette modification réglementaire vise à préserver la faune québécoise, ressource essentielle pour les activités sportives et l'industrie touristique, ainsi que source de revenus tout aussi essentielle pour les coffres de l'État. Le règlement vise donc à donner au ministère de la Chasse et de la Pêche un moyen de contrôle et de surveillance. Ici aussi, il s'agit de tirer des revenus de l'exploitation sportive de la faune au profit du Trésor public : « Des gens bénéficient de ces richesses, sans rien payer à la province, et souvent les dilapident sans scrupule¹⁷ » affirme le ministre.

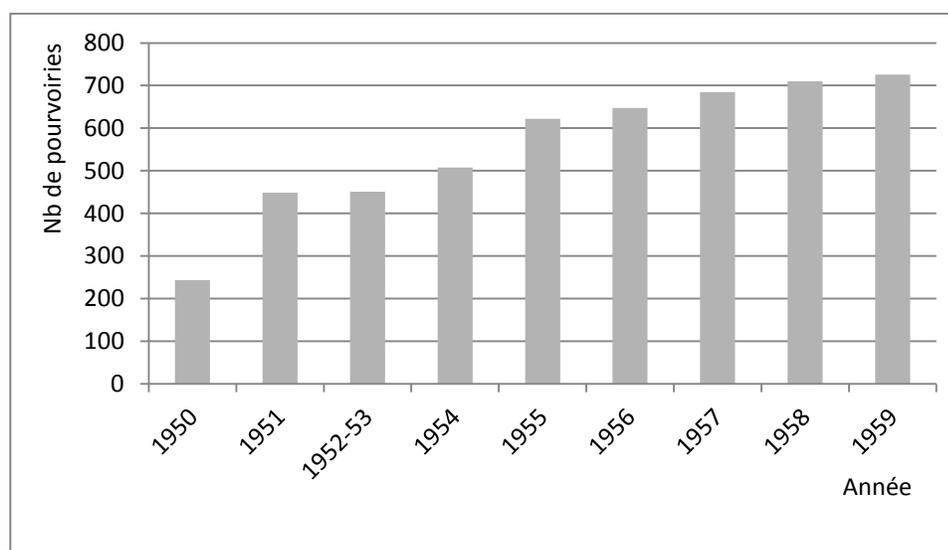
Dès l'année 1945-46, le gouvernement émet des permis spéciaux pour recevoir des touristes. Les intérêts économiques sont au cœur de la démarche gouvernementale, comme le précise le premier ministre Duplessis : « Le gouvernement doit protéger la faune du Québec et exercer une surveillance étroite. Le seul moyen d'y arriver, c'est de

¹⁶ Québec, « Loi modifiant la Loi de la chasse (sanctionné le 24 mai 1945), Chapitre 40 », *Arrêtés en conseil, lettres patentes et avis ayant force de loi dans la province de Québec*, Québec, Rédempti Paradis, 1945, 389.

¹⁷ Québec, « Séance du 17 mai 1945, 22^e législature, 1^{ère} session », *Débats de l'Assemblée législative*, Québec, 1980, 1061.

vendre des permis¹⁸ ». Le nombre de baux pour l'exploitation d'une pourvoirie passe de 243 en 1950 à 726 en 1959 (figure 4.11). Rappelons qu'il existe très peu de documentations officielles sur la question de l'accessibilité pour toute la période allant de 1950 à 1980, et que, en conséquence, il ne nous est pas possible de connaître la fréquentation des pourvoiries ni la quantité de gibier qui y est exploitée.

FIGURE 4.11
Évolution du nombre de pourvoiries de 1950 à 1959



Source : Rapports annuels du ministère de la Chasse et des Pêcheries (1950-1959).

4.2.3. *La chasse sur les terres privées*

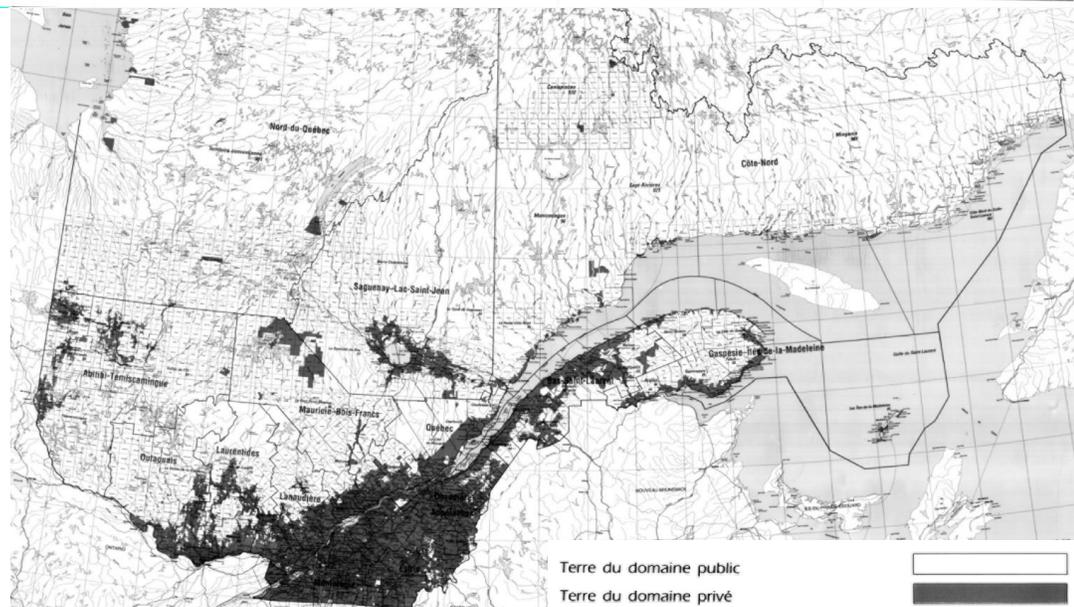
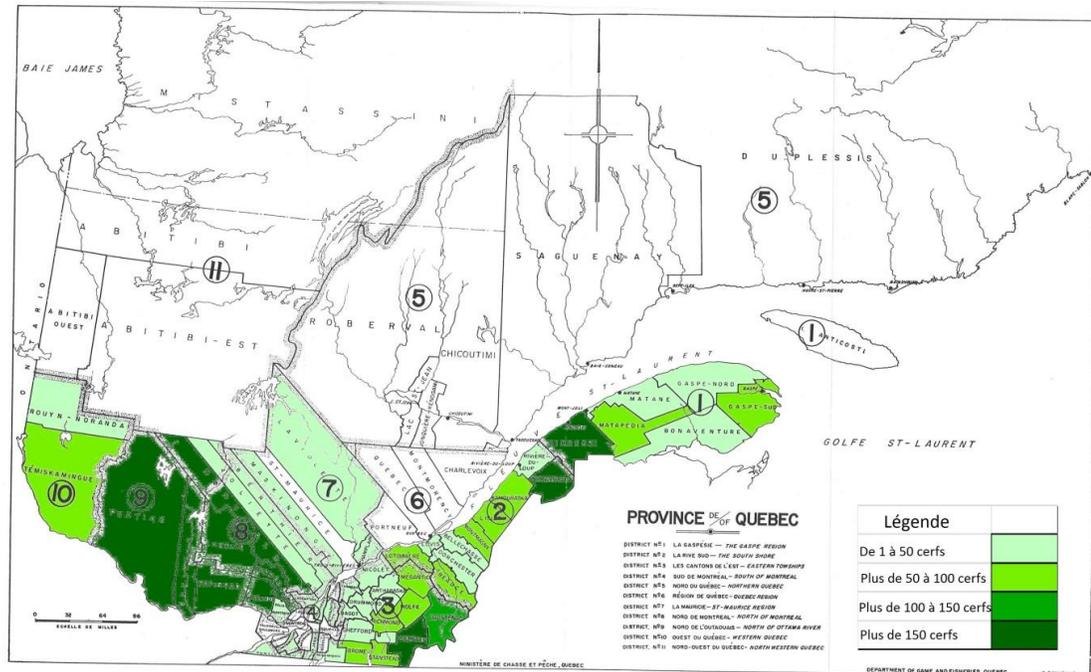
Si, pour les années précédant 1970, nous ne disposons pas de sources permettant de localiser précisément les captures dans le cadre des activités des pourvoiries, les statistiques de chasse compilées par comté permettent de confirmer la pratique de la chasse sportive en dehors du territoire des clubs. En effet, en dépit de l'emprise des

¹⁸ *Ibid.*

clubs sur les terres publiques, l'original et particulièrement le cerf de Virginie sont exploités sur une large étendue du territoire québécois. Ces gibiers sont chassés sur les terres du domaine privé. Pour en faire la démonstration, nous avons rapporté les captures par comté sur une carte utilisée par le ministère de la Chasse et de la Pêche.

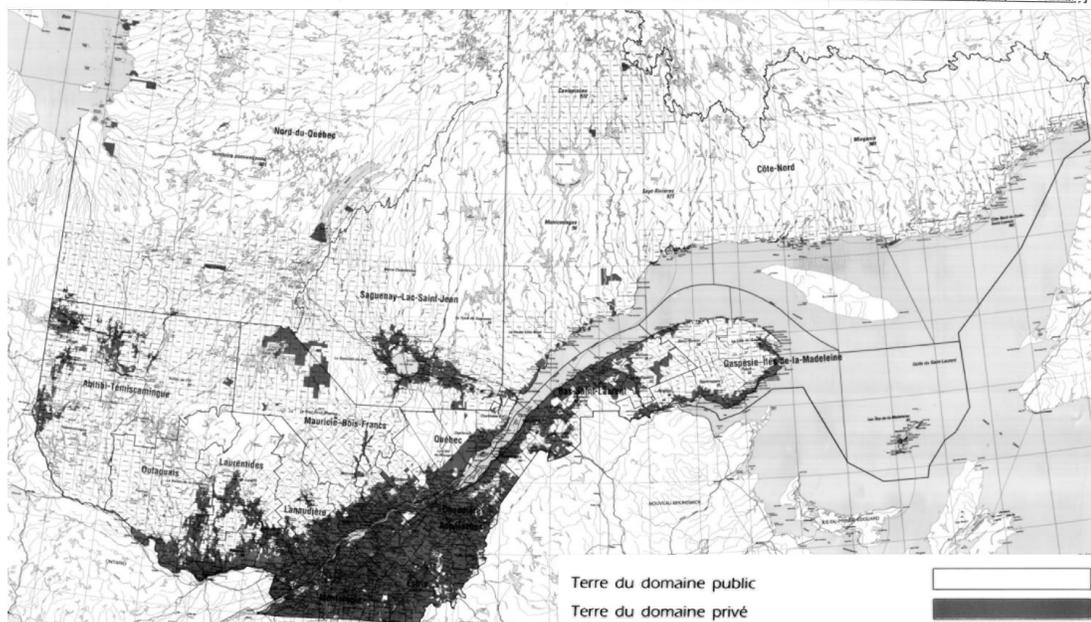
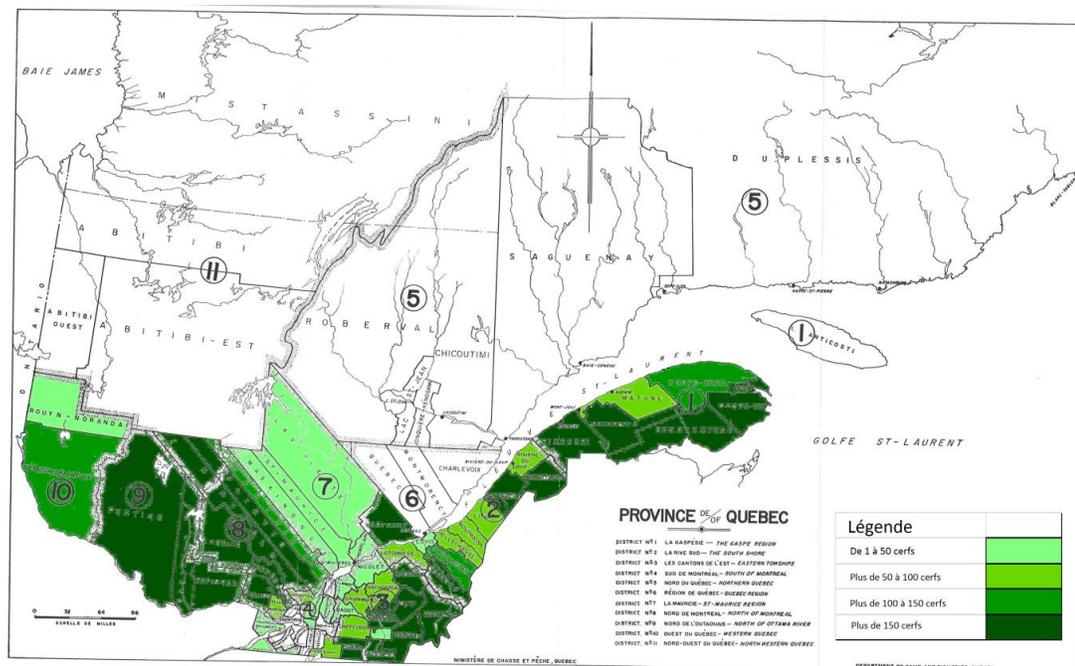
Le cerf de Virginie est exploité dans le sud du Québec dans les terres privées. Le territoire de chasse inclue donc les terres privées que des chasseurs résidents occupent. Les captures sont plus nombreuses en Estrie, dans le Bas-Saint-Laurent et spécialement dans l'Outaouais et dans les Laurentides de 1956 à 1970 (figures 4.12, 4.13 et 4.14). Dans tous les comtés, l'exploitation est à la hausse en 1962, et ce, en fonction des conditions favorables de la saison de chasse et aussi de la croissance du nombre de chasseurs sportifs. Quant à l'exploitation de l'original, elle se produit plus au nord dans les régions dont l'environnement porte moins l'empreinte de l'homme (figures 4.15, 4.16 et 4.17). Il s'agit d'un gibier qui fréquente les territoires affermés aux clubs. Son exploitation s'intensifie et s'étend au sud avec les années en fonction de la popularité croissante de ce gibier auprès des chasseurs sportifs et de la libéralisation de la réglementation survenue en 1965 (voir section 3.5). L'aire de répartition de l'original, contrairement à celle du cerf de Virginie, comporte moins de terres privées, mais plus de territoires faisant l'objet de baux commerciaux pour les pourvoiries. Si nous comparons des cartes touchant l'exploitation du cerf et de l'original avec une carte illustrant la tenure des terres au Québec, l'ampleur de l'exploitation sportive apparaît clairement tant sur les terres du domaine publique que sur les terres du domaine privé.

FIGURE 4.12
Exploitation de cerf de Virginie par comté en 1956



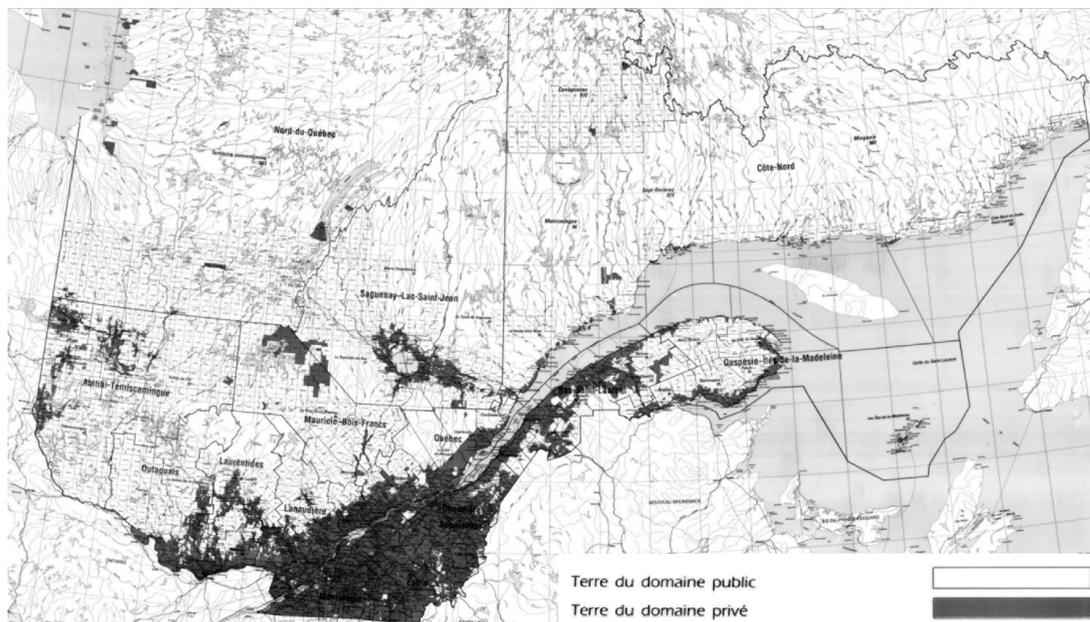
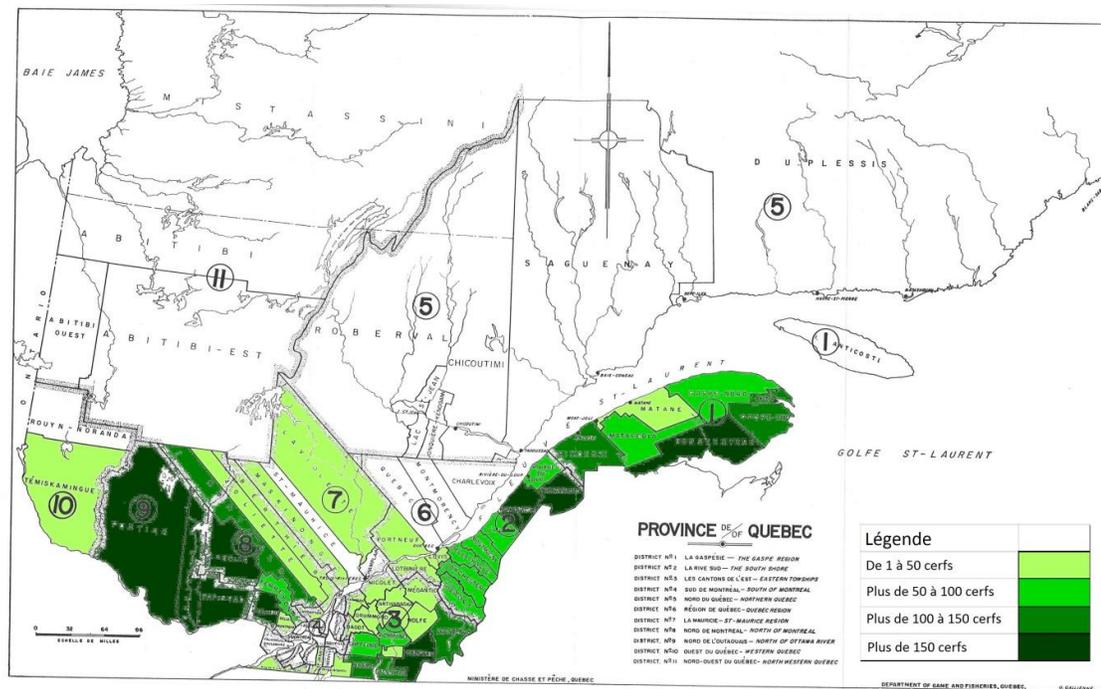
Sources : d'après François Potvin, « Analyse globale du déclin du cerf au Québec », François Potvin dir. Problématique de la chasse au cerf au Québec, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1977, 55-60; *Les terres du domaine public*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, service de la cartographie, service de l'aménagement des terres, 1992.

FIGURE 4.13
Exploitation du cerf de Virginie par comté en 1962



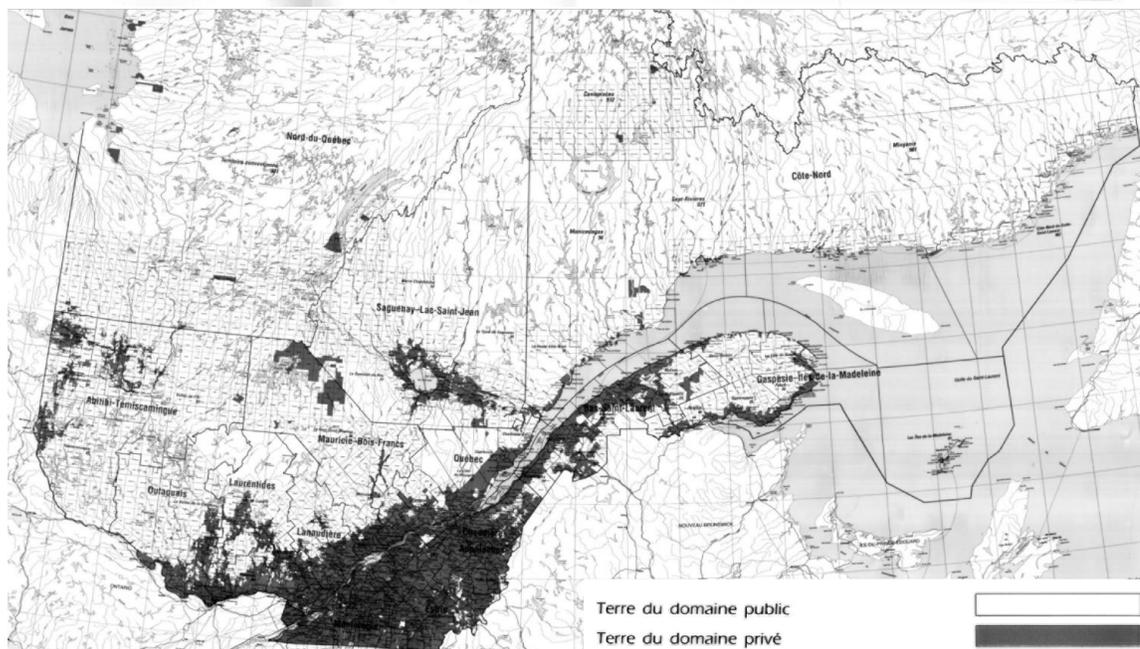
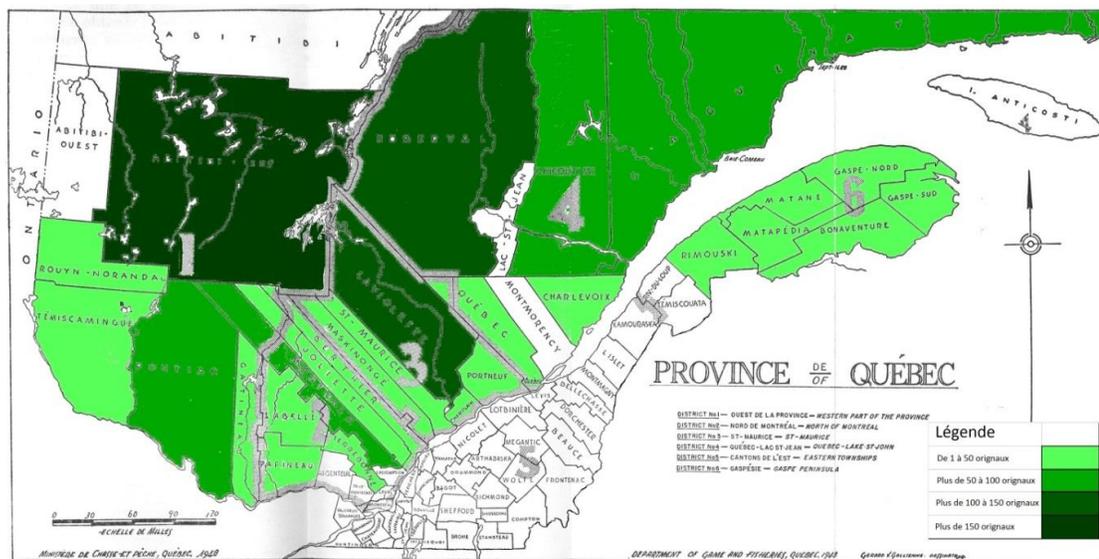
Source : d'après François Potvin, « Analyse globale du déclin du cerf au Québec », François Potvin dir. Problématique de la chasse au cerf au Québec, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1977, 55-60; *Les terres du domaine public*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, service de la cartographie, service de l'aménagement des terres, 1992.

FIGURE 4.14
Exploitation du cerf de Virginie par comté en 1970



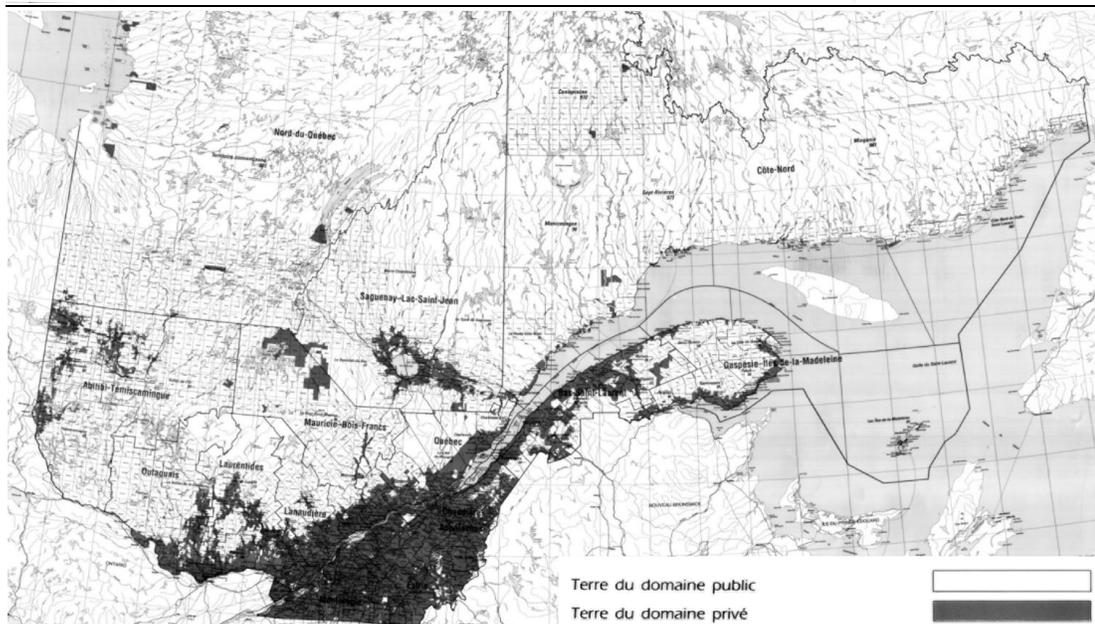
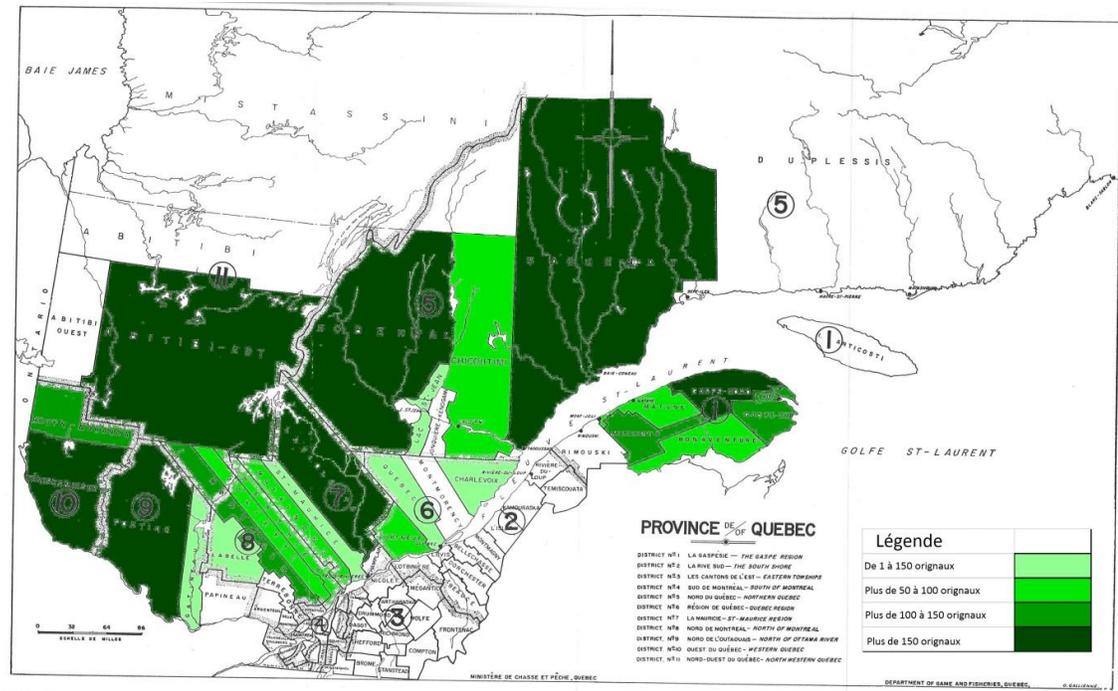
Source : d'après François Potvin, « Analyse globale du déclin du cerf au Québec », François Potvin dir. Problématique de la chasse au cerf au Québec, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1977, 55-60; *Les terres du domaine public*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, service de la cartographie, service de l'aménagement des terres, 1992.

FIGURE 4.15
Exploitation de l'original par comté en 1956



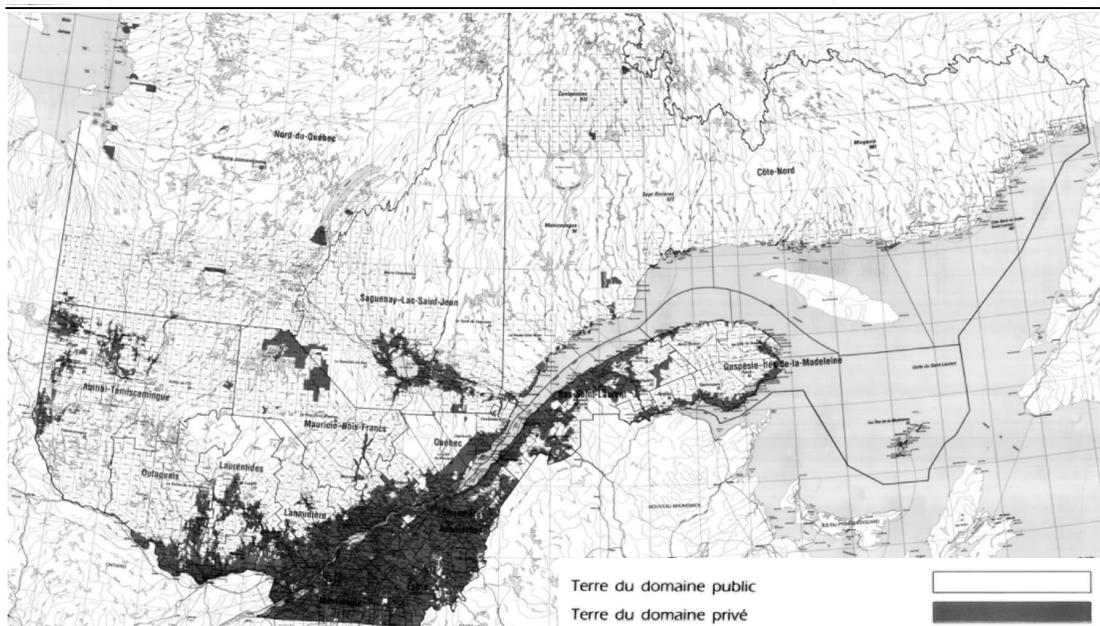
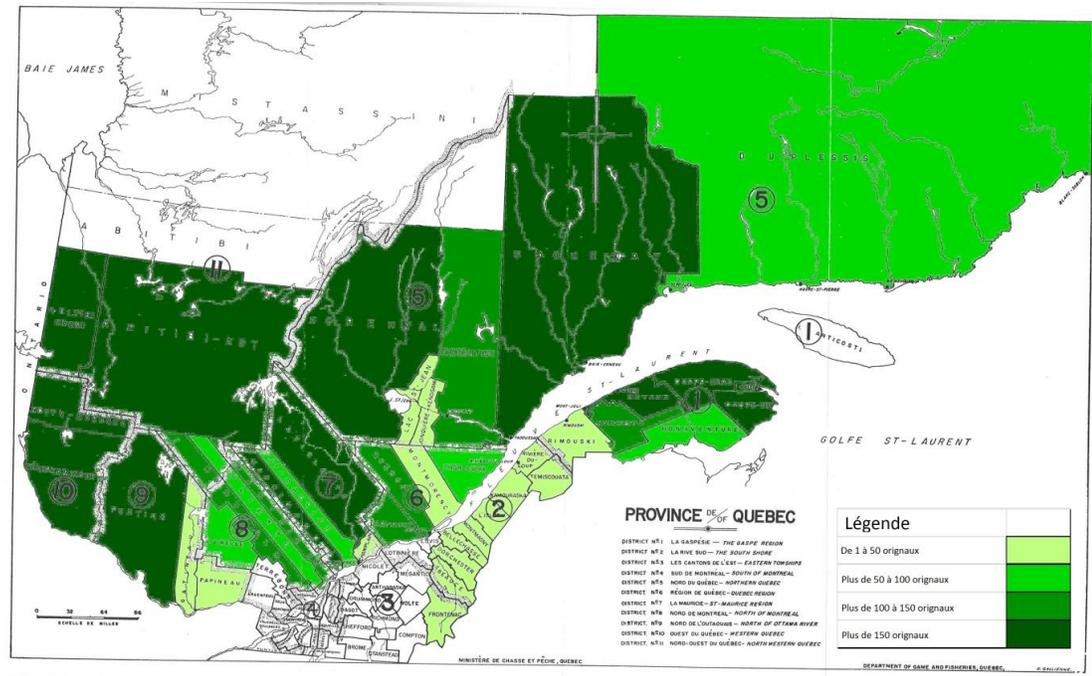
Source : d'après Pascal Grenier, *Exploitation de l'original de 1955 à 1970*, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la Faune, Québec, 1970, 100-101; *Les terres du domaine public*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, service de la cartographie, service de l'aménagement des terres, 1992.

FIGURE 4.16
Exploitation de l'original par comté en 1962



Source : d'après Pascal Grenier, *Exploitation de l'original de 1955 à 1970*, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la Faune, Québec, 1970, 100-101; *Les terres du domaine public*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, service de la cartographie, service de l'aménagement des terres, 1992.

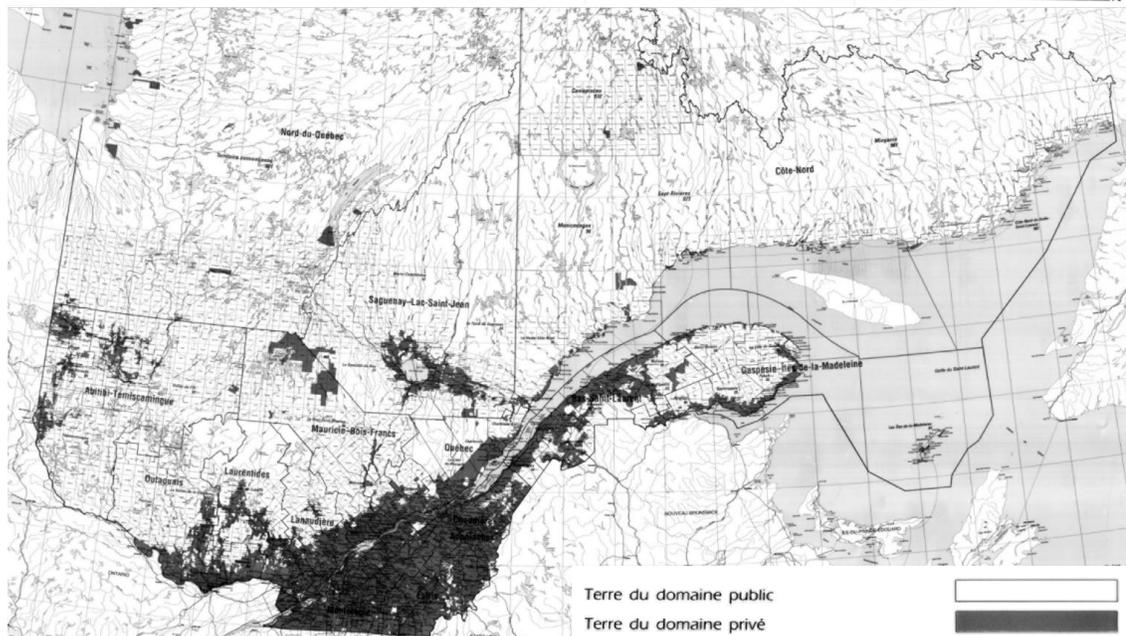
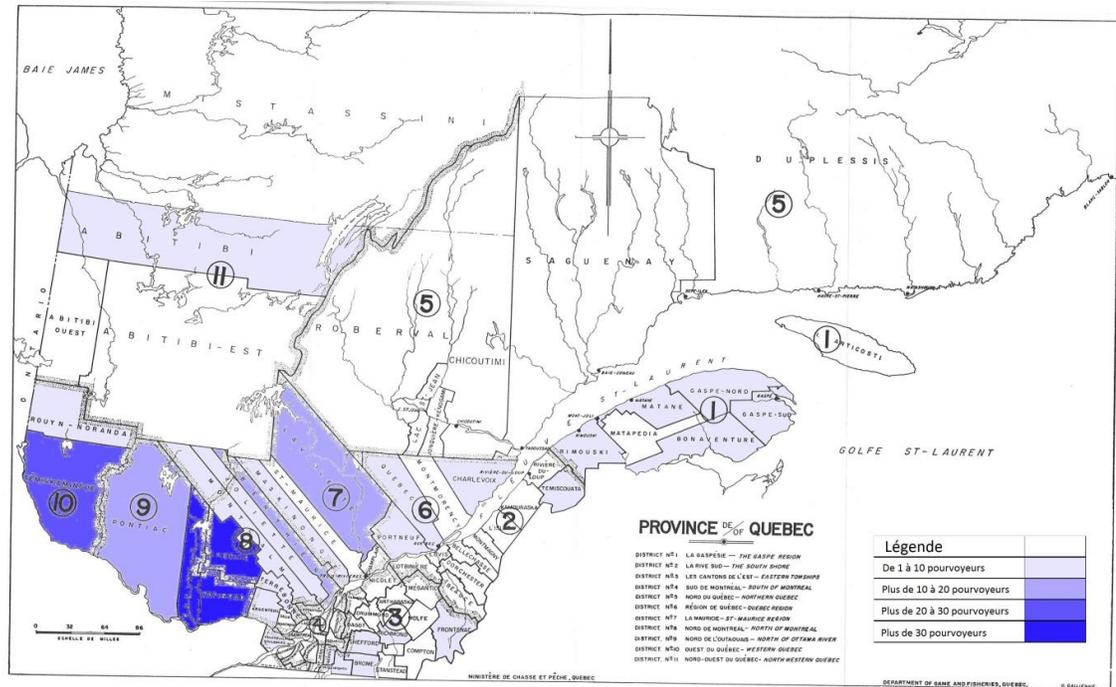
FIGURE 4.17
Exploitation de l'orignal par comté en 1970



Source : d'après Pascal Grenier, *Exploitation de l'orignal de 1955 à 1970*, Ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la Faune, Québec, 1970, 100-101; *Les terres du domaine public*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, service de la cartographie, service de l'aménagement des terres, 1992.

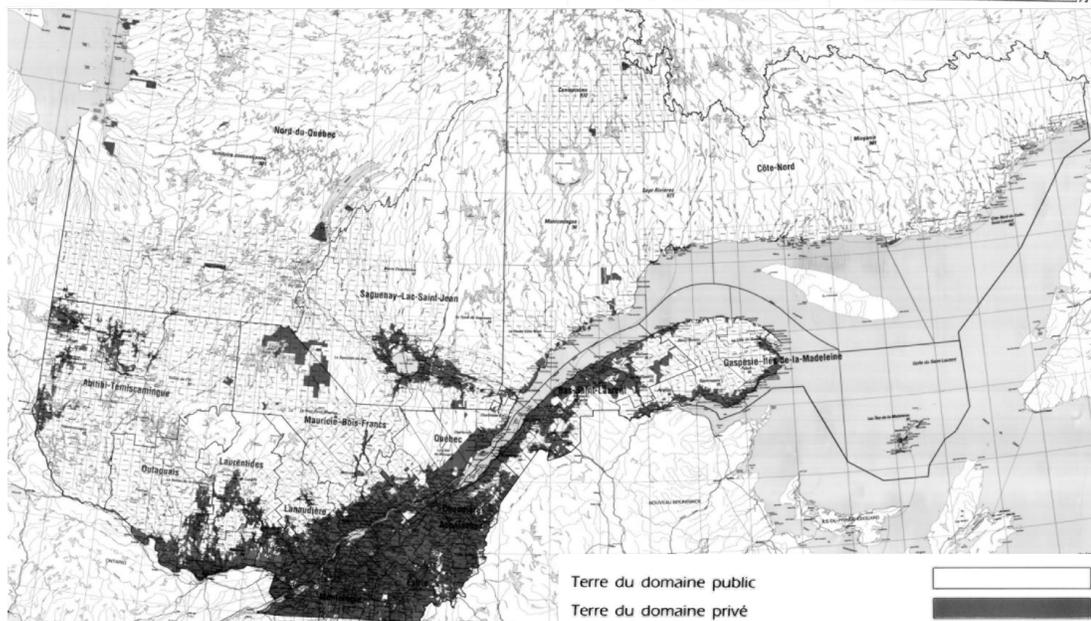
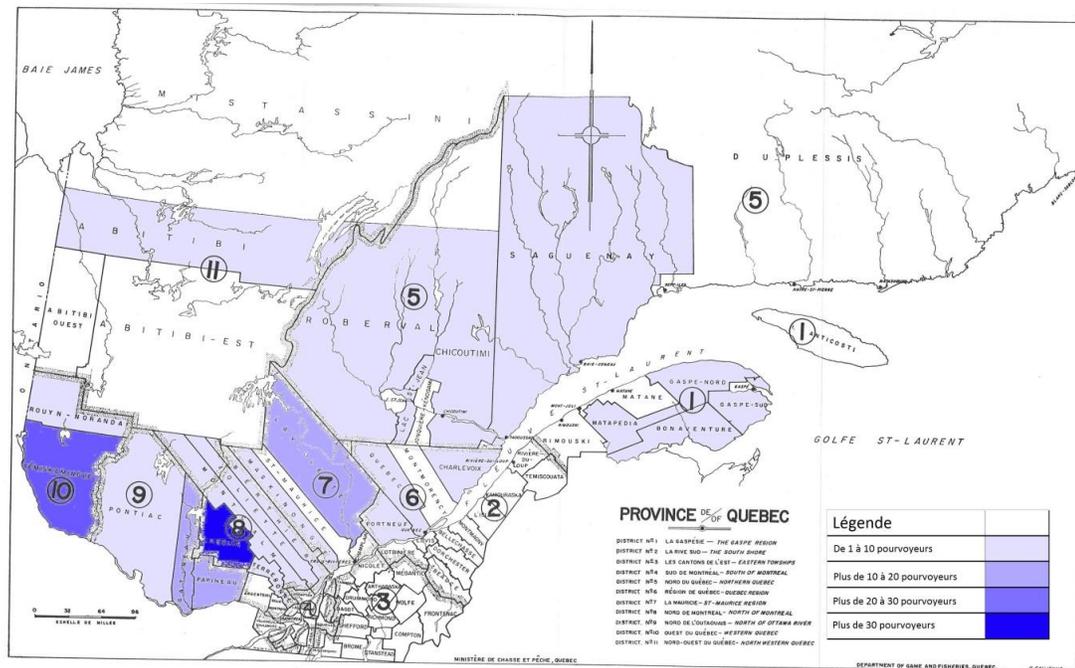
Les figures 4.18, 4.19 et 4.20 nous montrent la distribution géographique des pourvoyeurs en fonction des gibiers qu'ils offrent. Ainsi, les pourvoyeurs pour la chasse au cerf de Virginie se retrouvent principalement dans le Québec méridional (spécialement dans les comtés au nord du Saint-Laurent) et, surtout, dans l'Outaouais et le Témiscamingue. Quant aux pourvoyeurs pour la chasse à l'orignal, ils sont absents sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent et moins présents au nord de Montréal et de la rivière des Outaouais que ne le sont les pourvoyeurs pour la chasse au cerf de Virginie. Par contre, ils apparaissent nombreux dans les comtés plus au nord, notamment dans la région du lac Saint-Jean. Enfin, un nombre relativement substantiel de pourvoyeurs offrent la chasse à l'ours alors que l'intérêt pour ce gibier en est encore à ses balbutiements (section 7.2.4).

FIGURE 4.18
Localisation des pourvoyeurs offrant la chasse au cerf de Virginie en 1954



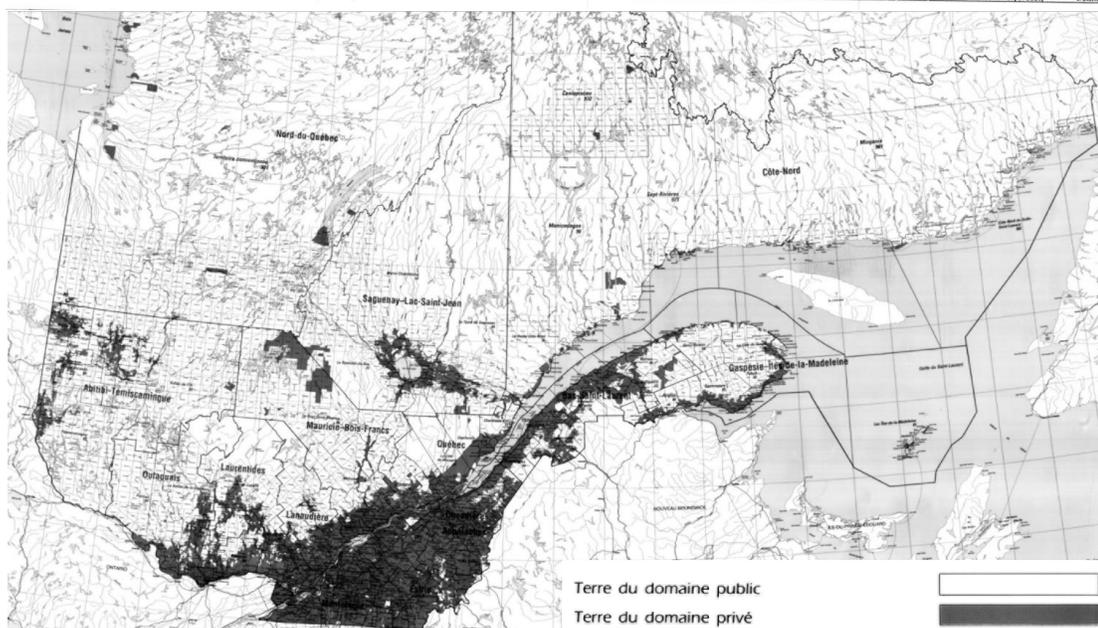
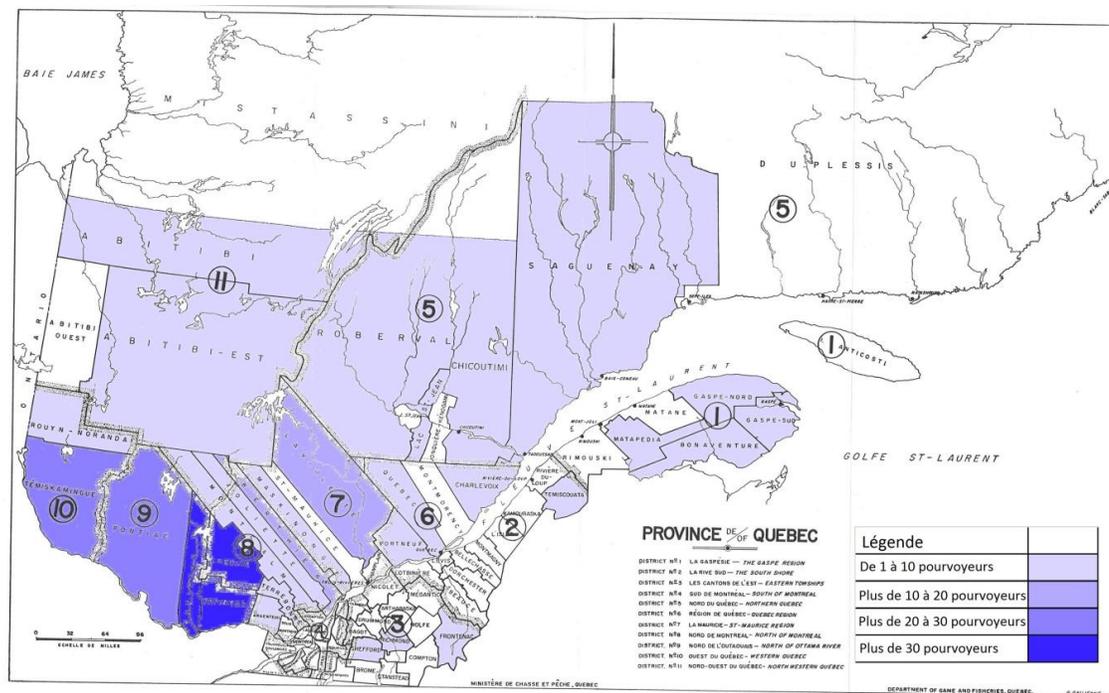
Source : [Anonyme], *Les organisations licenciées de chasse et de pêche dans la province de Québec en 1954*, Ministère de la Chasse et de la Pêche, Service des organisations licenciées, Québec, 1954; *Les terres du domaine public*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, service de la cartographie, service de l'aménagement des terres, 1992.

FIGURE 4.19
Localisation des pourvoyeurs offrant la chasse à l'original en 1954



Source : [Anonyme], *Les organisations licenciées de chasse et de pêche dans la province de Québec en 1954*, Ministère de la Chasse et de la Pêche, Service des organisations licenciées, Québec, 1954, *Les terres du domaine public*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, service de la cartographie, service de l'aménagement des terres, 1992.

FIGURE 4.20
Localisation des pourvoyeurs offrant la chasse à l'ours noir en 1954



Source : [Anonyme], *Les organisations licenciées de chasse et de pêche dans la province de Québec en 1954*, Ministère de la Chasse et de la Pêche, Service des organisations licenciées, Québec, 1954, *Les terres du domaine public*, Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, service de la cartographie, service de l'aménagement des terres, 1992.

Ce portrait, bien qu'imparfait, permet de confirmer une pratique de la chasse en dehors du territoire des clubs. Néanmoins, comme nous l'avons souligné dans la première partie de ce chapitre, le fonctionnement du système des clubs établit une hiérarchie entre chasseurs. Les résultats indiquent que les chasseurs résidents louent aussi des espaces, mais qu'ils sont trop nombreux et que leurs clubs occupent de petites superficies. En revanche, les chasseurs des grands clubs sont beaucoup moins nombreux et ils occupent de vastes superficies, ce qui leur assure un meilleur succès de chasse. Devant la situation, le gouvernement développe un réseau de réserves fauniques et ouvre les terres publiques à une exploitation sportive commerciale. Bien que ce ne soit pas leur vocation originelle, les réserves et les pourvoiries servent de soupapes pour offrir un accès aux chasseurs et aux pêcheurs sans territoire et ainsi éviter des tensions sociales liées à l'inégalité du système des clubs privés.

4.3. Contestation des clubs privés et mise en disponibilité des territoires affermés

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la saturation du territoire de chasse pousse le gouvernement unioniste à mettre sur pied des réserves fauniques pour atténuer le problème d'accessibilité qui se développe tout en continuant d'encadrer la pratique de la chasse. Ces réserves servent en premier lieu à contrer ou à prévenir le braconnage dans certaines régions plutôt qu'à permettre un accès équitable au territoire et à la ressource. Pour le gouvernement duplessiste, l'enjeu est d'abord d'obtenir des revenus par les loyers et la vente de permis qui, à tout le moins, lui permettent de financer des mesures de protection de la faune. Néanmoins, le développement de cette

formule apparaît être un moyen d'offrir un accès aux ressources fauniques pour les chasseurs sans territoire.

Dès juin 1946, l'apparition de la Fédération des associations de chasse et de pêche du Québec (FACCPQ) donne lieu à une première prise de parole pour les détenteurs de baux sportifs. Cette fédération veut regrouper toutes les associations et les clubs de chasse et de pêche du Québec dans un organisme puissant qui collaborera avec les autorités dans l'élaboration et l'exécution d'un programme de conservation du patrimoine naturel de la province¹⁹. Elle regroupe des clubs privés (souvent nommés « associations sportives »), des associations de chasse et de pêche sans droits exclusifs de chasse et de pêche, et des pourvoyeurs. Les clubs sont largement majoritaires au moment de la fondation de l'association²⁰ et ils le demeurent jusqu'à la fin des années 1950²¹. Le gouvernement est à l'écoute des besoins de ce regroupement comme en témoigne la participation officielle et constante des autorités du ministère aux congrès annuels de la FACCPQ²².

Cette association véhicule le point de vue et les intérêts des détenteurs de droits exclusifs qui jugent comme antisportives les pratiques des chasseurs qui n'adhèrent pas à des clubs. À cet égard, la FACCPQ se donne comme mission d'éduquer les chasseurs

¹⁹ Bernard Castonguay, « Notre fédération », *Nouvelles de la fédération*, 1 (1946), 4; [Anonyme], « L'inauguration du congrès. Nous allons de l'avant », *Nouvelles de la Fédération*, 1 (1946), 5.

²⁰ *Ibid.*

²¹ [Anonyme], « Fédération des associations de chasse et de pêche du Québec », *Nouvelles de la fédération*, 12 (1958), 31-34.

²² [Anonyme], [sans titre], *Nouvelles de la fédération*, 17 (1963), 3.

et pêcheurs. Pour ce faire, elle tient un grand nombre d'activités de formation, des expositions et des conférences destinées au grand public. Aussi, par des publicités dans les journaux, elle encourage la dénonciation du braconnage.

Le ministre Pouliot reconnaît que les réserves et les pourvoiries ne peuvent suffire car « une foule de gens ne pourront se livrer aux plaisirs de la pêche ou de la chasse en 1947²³ » et il souligne que des solutions devront être trouvées pour éviter que cette situation ne s'aggrave :

[...] il est [...] primordial pour le département que j'ai l'honneur de diriger, de garder pour ceux qui n'ont pas l'avantage ou le moyen de faire partie d'un club de chasse ou de pêche, des territoires assez grands et assez peuplés où ils pourront se procurer avec des moyens le plus souvent minimes les passe-temps qui jusqu'ici ont été l'apanage des seuls gens fortunés, passetemps auxquels eux aussi ont droit.

C'est pourquoi, tout en favorisant la politique des clubs, on ne peut cependant la généraliser.

[..] il est important de ne pas avoir des lignes de démarcations trop prononcées qui font d'une partie de la population des privilégiés alors que l'on refuse aux autres des distractions et des plaisirs que les premiers ont à profusion.

Or, messieurs les meilleurs endroits de pêche ou de chasse sont actuellement sous location, il ne reste dans notre province, sauf quelques exceptions, que des endroits inaccessibles ou des territoires vides de gibier aquatique ou terrestre. N'y a-t-il pas lieu d'envisager une redistribution plus juste de territoires ou de lacs? N'y a-t-il pas lieu de laisser, à proximité des villes et même des petits centres, des territoires sportifs ou le journalier [...] pourra aller lui aussi se récréer de temps à autre?²⁴.

Pouliot cherche alors à soustraire du territoire affermé un espace pour assurer un plus grand accès à la ressource faunique. Le développement du réseau de pourvoiries est un moyen pour assurer à tous l'accès à un territoire de chasse sans remettre en question

²³ [Anonyme], « Discours de l'Hon. Camille Pouliot », *Nouvelles de la fédération*, 1 (1946), 12.

²⁴ *Ibid.*, 12-13.

le système des clubs. Ces derniers sont cependant invités à augmenter leur densité, sinon à céder une partie de leur territoire, au profit de nouveaux clubs :

Pour atteindre ce but, cet équilibre, les moyens à notre disposition ne me paraissent pas nombreux. Ils sont assurément fort drastiques. Cependant, ils donneraient des résultats immédiats, et c'est ce que réclament à grands cris et à juste titre ceux qui n'ont aucun endroit où aller faire une bonne pêche ou un tour de chasse. En voici quelques-uns :

1-Louer un plus grand nombre de territoires pour fins d'exploitation commerciale.

2-Réduire de notre chef la superficie accordée à certaines organisations qui ont des territoires beaucoup trop vastes, proportionnellement au nombre de leur membres, afin de permettre à une foule de gens d'organiser de nouveaux clubs.

3-Demander aux clubs de se départir volontairement d'une partie de leurs territoires.

4-Demander aux clubs d'accepter un plus grand nombre de membres dans leurs rangs, proportionnellement à la superficie de leurs territoires²⁵.

Durant les années 1950, la FACCPQ se montre ouverte à la mise sur pied de réserves de chasse et de pêche sur les terres publiques pour absorber la masse croissante des chasseurs sportifs, et ce, même par l'annulation de baux sportifs²⁶. La FACCPQ invite périodiquement le gouvernement à établir des réserves de chasse et de pêche sur les terres publiques de la Couronne. Il s'agit alors de diriger les chasseurs et les pêcheurs sans territoire vers des lieux aménagés à cette fin pour éviter que ces derniers ne viennent sur les territoires afferchés et aussi pour calmer la critique du système des

²⁵ *Ibid.*

²⁶ En 1958, la fédération ajoute à la proposition que la création de réserves soit dirigée vers certains lacs ou rivières qui ne sont pas sous bail et situés à proximité des villes, [Anonyme], « Débats du congrès », *Nouvelles de la fédération*, 12 (1958), 25-30.

clubs privés²⁷. Aussi, la FACCPQ encourage le resserrement des mesures gouvernementales de surveillance et le durcissement des peines en cas de braconnage²⁸.

Si le gouvernement et les membres des clubs sont conscients que des changements doivent être apportés pour faciliter l'accès au territoire, les prérogatives des clubs ne sont nullement menacées par le gouvernement avant que le mouvement de contestation ne prenne de l'ampleur durant les années 1960. Ainsi regroupés au sein de mouvements structurés, les opposants à la location du territoire remettent directement en question le système des clubs. Les opposants dénoncent l'inégalité du système et doutent de son efficacité à protéger et à gérer la faune, contrairement aux détenteurs de droits exclusifs qui prétendent garantir la pérennité de la faune contre la masse des chasseurs.

Les chroniqueurs sportifs participent fortement à ce mouvement de contestation. Ils n'hésitent pas à associer l'utilisation du système de clubs à des fins de clientélisme et à dénoncer la collusion qui permet le maintien de ce système que certains considèrent dignes du féodalisme :

L'immense majorité des bons endroits sont des fiefs strictement réservés aux politiciens et aux amis. Nous pourrions vous nommer une bonne demi-douzaine de ministres et de députés qui règnent en rois et maîtres sur des paradis où le contribuable comme vous et moi n'a jamais eu le droit de mettre le pied, à moins d'y être invité pour services rendus²⁹.

²⁷ [Anonyme], « La fédération plaide pour l'observance de nos lois », *Nouvelles de la Fédération*, 3 (1948), 1,6; [Anonyme], « Endroits ouverts au public pour la chasse et la pêche », *Nouvelles de la Fédération*, 10 (1956), 22.

²⁸ Arthur Maddison Wood, « Rapport annuel du président », *Nouvelles de la Fédération*, 12 (1958), 5.

²⁹ Rhéaume Brisebois, « De la pêche et des politiciens », *Dimanche-Matin* [Montréal], 3 juillet 1960, 26.

Soucieux de la protection de la faune, ces mêmes chroniqueurs soulignent souvent l'ampleur du braconnage qui se pratiquerait dans la province. La responsabilité revient au gouvernement qui ne punit pas ou ne veut pas punir efficacement les fautifs ainsi que le manque de formation du personnel. Le travail des gardes-pêche et des gardes-chasse se résumerait à « *watcher* » et à demander « *ousqué ton parmis?* » selon le chroniqueur du *Dimanche-Matin*, Rhéaume Brisebois³⁰.

Dès le début des années 1960, le mouvement de contestation en région se radicalise. Précisons que c'est d'abord en région que des mouvements populaires revendiquent l'accès au territoire de chasse des clubs privés³¹. En 1961, 2 000 personnes se mobilisent en Mauricie pour obtenir l'ouverture des lacs de la région, tandis que, dans la péninsule gaspésienne, la police arrête 32 contestataires sur la rivière Matapédia qui réclament la révocation du bail consenti à un club composé essentiellement d'Américains. En 1962, des associations de la Côte-Nord revendiquent l'ouverture des territoires publics et des rivières à saumon par la création de réserves gérées par des associations³². En 1963, c'est au tour de l'Association de chasse et pêche de la Mauricie de formuler cette demande³³. Enfin, en 1965 et en 1966, le mouvement gagne les

³⁰ *Ibid.*

³¹ En effet, les premières revendications pour un meilleur accès dans le Bas- Saint-Laurent datent des années 1950 et visent d'abord à contrecarrer l'appropriation du territoire par des chasseurs de l'extérieur de la région, en provenance du Canada anglais et des États-Unis, Pascal Gagnon, *La pratique de la chasse dans le comté de Rimouski, 1930-1980*, mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2002, 64-65.

³² Jos. Labrie, « Le député de Duplessis et les rivières à saumon », *Le Soleil* [Québec], 13 mars 1962, 4.

³³ [Anonyme], [sans titre], *Le Nouvelliste* [Trois-Rivières], 17 juin 1963, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

associations du Saguenay-Lac Saint-Jean et des Cantons de l'Est. À mesure que le mouvement se répand sur le territoire, il gagne de plus en plus une couleur nationaliste. Abolir les clubs privés devient une cause politique : c'est rendre le Québec aux Québécois³⁴.

À partir de 1962, le discours gouvernemental manifeste une certaine ouverture pour accroître l'accessibilité au territoire. Le gouvernement prétend mettre de nouveaux territoires à la disposition du public et ce, en utilisant les territoires de certains clubs. Les ministres vont même jusqu'à annoncer l'abolition du système des clubs, bien qu'ils soient obligés de se rétracter par la suite. Ainsi, le ministre libéral de la Chasse et de la Pêche Gérard D. Lévesque annonce, en 1962, l'abolition du système des clubs³⁵. Au congrès annuel de la FACCPQ de l'automne 1962, le nouveau ministre Bona Arsenault annonce l'élimination progressive des clubs de chasse et pêche au Québec. Après une étude complète des territoires loués à des clubs privés, Arsenault affirme que la seule conclusion qui s'impose consiste à ouvrir de nouveaux territoires au public par l'agrandissement des réserves déjà existantes et la création de nouvelles, ainsi que par la mise à la disposition du public de certains territoires sous bail près des centres peuplés et faciles d'accès³⁶.

³⁴ Dollard Morin, « La nature aux Québécois », *La Presse* [Montréal], 12 août 1970, 38.

³⁵ [Anonyme], « Les privilèges des clubs privés seront abolis promet le ministre Gérard Lévesque », *Le Nouveau-journal* [Montréal], 17 mars 1962, 11.

³⁶ [Anonyme], « Le nouveau ministre fait son 1^{er} discours. Chasse et pêche : de nouveaux territoires seront mis à la disposition des sportifs... », *Le Devoir* [Montréal], 10 décembre 1962, 7 ; [Anonyme], « Gérard D. Lévesque passe au ministère de l'Industrie et du Commerce lors du remaniement du 5 décembre 1962 », *Le Devoir* [Montréal], 10 décembre 1962, 7.

Durant les années 1960, tous les gouvernements qui se succèdent considèrent que la présence des clubs privés n'est plus acceptable socialement, particulièrement ceux qui sont localisés près des grandes agglomérations³⁷. Avec ces annonces, les gouvernements envoient le signal que le système est sur le point d'être remplacé. D'ici à leur élimination complète, les baux font l'objet d'un renouvellement annuel et le nombre de membres par clubs doit augmenter sous risque de voir la superficie concédée réduite. Le gouvernement prétend ne plus émettre de nouveaux baux et en révoquer d'autres.

Le 19 février 1963, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche³⁸ décrète une augmentation des tarifs de location à l'intention des clubs qui occupent un territoire excédant 25 milles carrés. Cette mesure, qui permet au gouvernement de recueillir des sommes d'argent qu'il souhaite affecter à la surveillance du territoire, permet en même temps de forcer des clubs à morceler leur territoire ou à accroître leur membership. L'un des objectifs du ministère est d'obtenir que tout club de chasse et pêche ait au moins un membre par mille carré de territoire. La mesure vise

³⁷ [Anonyme], « Hausse des taux de location des territoires de chasse et de pêche », *Le Soleil* [Québec], 20 février 1963, 3.

³⁸ En 1963, l'adoption de la loi organique du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche regroupe les activités afférentes au tourisme et au loisir de plein air. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche est créé le 1er avril 1963. La création du ministère fait suite aux recommandations que le gouvernement du Québec avait reçues du Conseil du tourisme (début des travaux en 1962). Dans ce nouveau ministère, tous les services touristiques et para-touristiques qui relevaient jusque-là de trois ministères différents sont intégrés dans une même structure administrative pour mieux coordonner leur action. Sont réunis sous une même autorité l'office du tourisme, les services de la chasse et de la pêche sportives de l'ancien ministère de la Chasse et des Pêcheries et les services de l'artisanat et de l'hôtellerie, [Anonyme], « Fondation du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche », *Rapport annuel du ministère du tourisme, de la Chasse et de la pêche de l'année 1963-64*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1964, 4-6.

l'aménagement de territoires dans les régions les plus peuplées sous forme de parcs, de réserves ou encore de pourvoies³⁹.

En 1964, le conseil du tourisme dépose un rapport favorable au maintien du système de location des droits de chasse tout en recommandant une reprise de contrôle par l'État des territoires situés en périphérie des lacs situés le long des grandes routes et autour des limites municipales⁴⁰. Le conseil suggère le maintien du système de location de territoires, mais en tenant compte de certains impératifs. Il recommande qu'un

plan d'ensemble soit mis au point pour le retour graduel au grand public des territoires sous bail qui se trouvent situés à proximité des grandes routes et des villages, soit afin de les placer à la disposition des citoyens pour leur permettre de chasser de pêcher, soit pour y rendre possible la concession, par le ministère des Terres et Forêts, de terrains destinés aux villégiateurs⁴¹.

À la suite des recommandations du conseil du tourisme, le gouvernement précise les objectifs de la mesure de 1963. Il annonce alors chercher à refouler les clubs situés autour des routes et des principales agglomérations, favoriser les clubs qui investissent dans des baux d'une durée plus longue, obliger les clubs sous contrôle étranger à admettre 50% de citoyens canadiens et stopper toute nouvelle location en deçà d'une ligne de démarcation septentrionale à définir. Parallèlement et toujours sur la recommandation du conseil du tourisme, le gouvernement avise 125 clubs situés à

³⁹ [Anonyme], « Hausse des taux de location des territoires de chasse et de pêche », *Le Soleil* [Québec], 20 février 1963, 3.

⁴⁰ [Anonyme], « Le Conseil Provincial du Tourisme pris entre deux feux : clubs privés ou lieux publics, là est la question », *Le Devoir* [Montréal], 8 juin 1963, 10.

⁴¹ Le conseil avait émis des recommandations similaires dès 1962 à la suite de sa tournée consultative en province. Le conseil siège à Montréal et Québec en juin 1963. Il soumet ses recommandations au gouvernement le 16 décembre 1963, [Anonyme], « Le ministre Bertrand explique la ligne de conduite à l'égard de la location des territoires de chasse et de pêche », *Le Devoir* [Montréal], 12 février 1964, 15.

proximité des agglomérations – dont une quarantaine en Mauricie – du non-renouvellement de leur bail se terminant le 31 décembre 1963⁴².

Le gouvernement présente la hausse des tarifs de location des territoires de chasse comme une manifestation de sa volonté de hausser ses exigences à l'égard des clubs. Plus un territoire est grand, plus il en coûtera pour conserver l'exclusivité des droits de chasse. Ainsi, un loyer ne dépassant pas 2 500 \$ donne droit à un bail d'une année ; une somme inférieure à 10 000 \$ permet l'obtention d'un bail de deux ans ; une somme inférieure à 25 000 \$ donne droit à un bail de trois ans ; une somme inférieure à 50 000 \$ donne droit à un bail de cinq ans⁴³. Jusqu'au début des années 1960, les tarifs annuels s'établissaient à 10 \$ le mille carré avec un coût minimum de 100 \$. La hausse fait passer la location d'un droit de chasse ou de pêche pour un territoire occupant entre 25 et 50 milles carrés à 20 \$ du mille carré. Une location comprise dans chaque tranche supplémentaire de 25 milles carrés jusqu'à concurrence de 200 milles carrés occasionne dorénavant un déboursé supplémentaire de 50 \$ du mille carré, additionnés au montant fixé dans la tranche inférieure⁴⁴. Or, comme le gouvernement module la durée du bail en fonction du loyer payé, cette mesure n'est pas très contraignante pour les chasseurs plus fortunés.

⁴² [Anonyme], « D'anciens territoires de clubs privés deviennent ouverts au grand public », *Le Devoir* [Montréal], 18 janvier 1964, 8.

⁴³ [Anonyme], « Le ministre Bertrand explique la ligne de conduite à l'égard de la location des territoires de chasse et de pêche », *Le Devoir* [Montréal], 12 février 1964, 15.

⁴⁴ [Anonyme], « Hausse des taux de location des territoires de chasse et de pêche », *Le Soleil*, Québec, 20 février 1963, 3.

Par ailleurs, ces mesures ne parviennent pas à contrer la perception populaire quant aux privilèges du système des clubs privés car les plus riches d'entre eux peuvent poursuivre leurs activités⁴⁵. Aussi, tout en précisant sa ligne de conduite à l'égard de la location des territoires de chasse et pêche, le gouvernement renouvelle pour une année supplémentaire les 125 baux dont il avait déjà annoncé l'annulation. Devant l'impatience et les critiques⁴⁶, le ministre déplore la polarisation sur la question de l'accès et suggère une troisième voie entre le maintien et l'abolition immédiate des clubs. Le ministre affirme avoir besoin de temps pour permettre aux clubs d'étudier leur avenir et permettre au gouvernement de planifier l'aménagement du territoire. C'est ainsi qu'il justifie le renouvellement des baux pour une année supplémentaire⁴⁷.

Cela dit, le gouvernement se montre quand même plus exigeant quant au respect des responsabilités des locataires touchant la protection du territoire⁴⁸, la production d'un rapport annuel contenant des données sur les chasseurs et leurs captures ainsi que le paiement du loyer. À compter du 1^{er} novembre 1964, les clubs doivent soumettre la nomination de leurs gardiens à l'approbation du chef de district de protection⁴⁹. En 1966, la division des locations de territoires de chasse et de pêche entreprend une

⁴⁵ Serge Deyglun, « Les clubs privés, qu'ils le veulent ou non, sont les ghettos des riches ! », *La Presse* [Montréal], 14 mars 1970, 39.

⁴⁶ [Anonyme], « Le système de location de territoires de pêche et de chasse est maintenu », *Le Devoir* [Montréal], 22 janvier 1964, 11.

⁴⁷ [Anonyme], « Le ministre Bertrand explique la ligne de conduite à l'égard de la location des territoires de chasse et de pêche », *Le Devoir* [Montréal], 12 février 1964, 15.

⁴⁸ Dorénavant, le bail prescrit l'engagement permanent d'un gardien du 1^{er} avril au 1^{er} décembre de chaque année.

⁴⁹ [Anonyme], « Les baux des territoires de chasse et de pêche », *Bulletin*, octobre-novembre 1964, 8.

inspection de chacun des territoires loués⁵⁰. Le non-respect des conditions entraîne l'annulation du bail.

Le gouvernement de l'Union nationale de Daniel Johnson, qui arrive au pouvoir en juin 1966, poursuit les initiatives du gouvernement libéral. Sa politique repose sur l'élimination des clubs situés près des grands centres et ceux qui ne se conforment pas aux conditions fixées sur leur bail, l'établissement d'un moratoire de deux ans sur l'octroi de nouveaux baux ainsi que la modification des locations existantes. Ce durcissement de ton s'inscrit dans une volonté du gouvernement de permettre une plus grande accessibilité au territoire, à tout le moins dans le discours officiel: « Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a pour mission, entre autres choses, de donner à un plus grand nombre de citoyens la possibilité de pratiquer les sports de la chasse et de la pêche et de faire en sorte qu'ils ne soient pas le lot unique des plus fortunés⁵¹ ».

En 1966, dans la foulée des interventions des ministres libéraux Gérard D. Lévesque et Bona Arseneault, le ministre unioniste du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Gabriel Loubier, prend officiellement position contre le mode de location du territoire de chasse et de pêche à des tiers. Par exemple, il décrit le mode de location des droits de chasse comme « une formule archaïque, féodale, anachronique, un vestige de colonialisme poussiéreux et détestable qui favorise de 15 000 à 20 000 personnes alors

⁵⁰ [Anonyme], « Avis aux locataires de territoires loués », *Bulletin*, Juillet-juin 1965, 21; [Anonyme], « Le ministère aura des inspecteurs pour les territoires de chasse et de pêche », *Bulletin*, janvier 1966, 9.

⁵¹ [Anonyme], « Sévère avertissement aux locataires de territoires de chasse et de pêche », *Bulletin*, Juin-juillet 1966, 6.

que l'on compte 600 000 sportifs au Québec⁵² ». Néanmoins, ses prises de position s'avèrent parfois contradictoires lorsqu'il affirme:

Devant l'explosion économique de la province, du phénomène social nouveau qui fait qu'aujourd'hui le peuple veut et a le droit de profiter de ses heures de loisirs plus nombreuses, il faut que cesse le privilège des clubs privés qui ont bien administré le territoire... qu'ils [les membres des clubs] dorment en paix, il n'est nullement question de les bouter dehors⁵³.

La politique du ministre Loubier comporte quatre volets : rendre les territoires accessibles aux gens des régions concernées ; élaborer un plan directeur pour la récréation de plein-air ; éliminer les clubs situés près des grands centres et ceux qui ne se conforment pas aux conditions fixées sur leur bail ; établir un moratoire de deux ans sur l'octroi de nouveaux baux et la modification des locations existantes⁵⁴. En juillet 1966, le ministre révoque 198 baux pour manque de surveillance du territoire⁵⁵. Le 21 novembre, 219 autres baux sont annulés. En décembre de la même année, il annonce le non-renouvellement de 71 autres baux et prévoit la disparition d'une cinquantaine de baux supplémentaires en vue de la création de réserves publiques. L'année suivante, c'est plutôt 310 baux que le gouvernement annule (220 baux sont annulés pour non-respect des clauses du bail alors que les autres le sont pour motif d'intérêt public)⁵⁶. La

⁵² [Anonyme], [sans titre], *Le Devoir* [Montréal], 11 février 1967, Fonds Donald Guay, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

⁵³ [Anonyme], [sans titre], *Le Devoir* [Montréal], 22 novembre 1966. Cette situation survient alors que 120 baux avaient été résiliés pour des motifs administratifs, ou d'abandon volontaire ou alors d'intérêt public, [Anonyme], [sans titre], *La Presse* [Montréal], 28 octobre 1967, Fonds Donald Guay, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

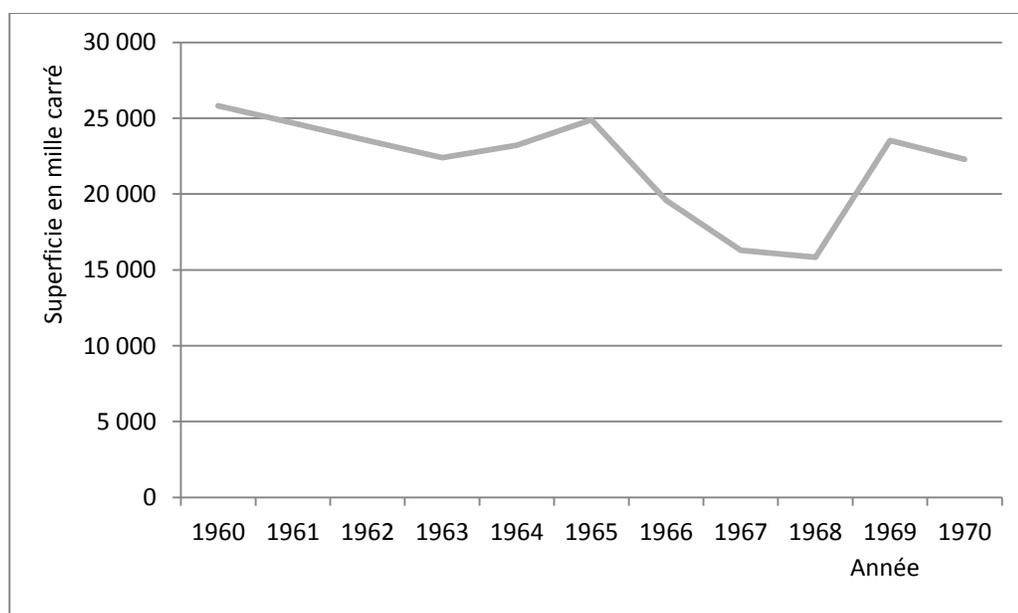
⁵⁴ [Anonyme], « Sévère avertissement aux locataires de territoires de chasse et de pêche », *Bulletin*, Juin-juillet 1966, 6.

⁵⁵ Marcel Thivierge, « Quelque 200 baux de clubs privés annulés par le nouveau ministre Gabriel Loubier! », *Le Devoir* [Montréal], 22 juillet 1966, 13.

⁵⁶ [Anonyme], [sans titre], *Le Soleil* [Québec], 14 avril 1967, Fonds Donald Guay, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186. Une

superficie concédée est réduite à nouveau et atteint 16 284 milles carrés. La superficie et le nombre de clubs diminuent encore en 1968 (figures 4.21 et 4.22). La lenteur du gouvernement à agir ainsi que l'évolution en dents de scie de la superficie sous bail laissent l'impression que le gouvernement veut simplement gagner du temps plutôt que procéder à l'abolition du système des clubs privés⁵⁷.

FIGURE 4.21
Évolution de la superficie du territoire sous bail de 1960 à 1970

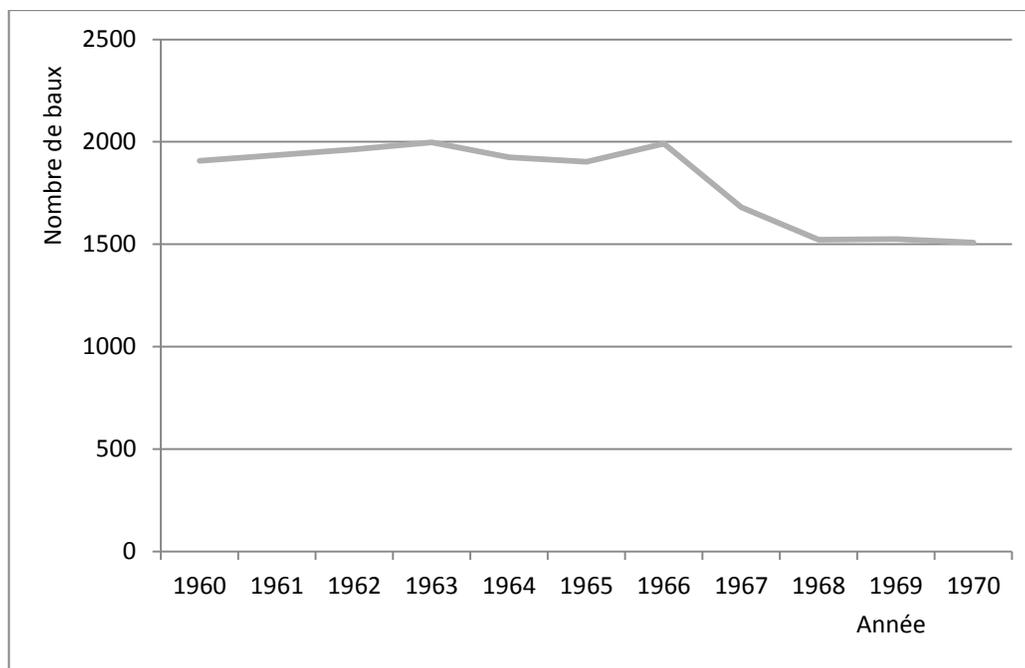


Source : Rapports annuels des ministères 1960-1970 (voir la note 61 de l'introduction).

première liste de baux annuels publiée le 5 novembre, fait part de la révocation de 219 baux; une deuxième liste de 71 clubs paraissait le 11 janvier 1967 et une troisième liste, datée du 14 août, de 86 baux portent le total à 376 baux disparus, [Anonyme], « Annulation de 86 baux », *Bulletin*, Août- septembre 1967, 33.

⁵⁷ J.B.S. Huard, « Les histoires de M. Loubier », *La Patrie* [Montréal], 26 décembre 1969, 66; Serge Deyglun, « Le ministre Loubier a-t-il trahi les chasseurs et pêcheurs du Québec ? », *La Presse* [Montréal], 3 mars 1970, 36; Gérald Godin, « Loubier a menti : des faits le prouvent », *Québec-Pressé* [Montréal], 22 mars 1970, 4; Paul-Henri Dorion, « Loubier : la démocratisation des territoires de chasse et pêche doit se faire graduellement », *Le Soleil* [Québec], 23 mars 1970, 6. Tous ces articles proviennent du Fonds Donald Guay, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

FIGURE 4.22
Évolution du nombre de clubs de 1960 à 1970



Source : Rapports annuels des ministères 1960-1970 (voir la note 61 de l'introduction).

Le 30 avril 1970, le nouveau gouvernement libéral de Robert Bourassa annonce la décision de procéder à une démocratisation planifiée et graduelle des clubs privés de chasse et pêche plutôt qu'à leur abolition, et ce, principalement en raison des coûts estimés à plusieurs millions de dollars. La prise de position du gouvernement Bourassa ne satisfait pas les opposants qui se préparent à manifester. Le 24 juin 1970, des manifestants occupent le Saint-Bernard Fish & Game Club en Mauricie en jetant leur ligne à l'eau. Selon Henri Poupart, la composition de ce club – constitué à 80% d'Américains – en fait une première cible de choix⁵⁸. Huit autres occupations de clubs

⁵⁸ Henri Poupart, *Le scandale des clubs privés de chasse et pêche*, Montréal, Éditions Parti pris, 1971, 109-122.

suivent durant l'été malgré la présence de plus en plus grande de gardes-chasse et de policiers⁵⁹.

Pressée par la contestation du printemps 1970, la ministre Kirkland-Casgrain affirme avoir besoin de temps pour préparer sa politique, prétextant le risque que représente l'abolition du système des clubs pour la faune. Elle tient d'ailleurs un discours similaire à la rhétorique conservationniste employée depuis le XIX^e siècle pour justifier la lenteur de sa réaction: « quand on sait aussi avec quelle facilité des Québécois se sont toujours adonnés à l'opération du braconnage, on comprend mieux pourquoi nous avons jugé préférable de planifier à long terme la libération des territoires en assurant la mise en place de mécanismes de protection vraiment efficaces⁶⁰».

4.4. La radicalisation de la critique du système des clubs privés

À la fin des années 1960, le mouvement d'opposition aux baux sportifs se radicalise lorsque que le mouvement syndical joint ses forces à celles des opposants. Ayant convoqué une assemblée de chasseurs au printemps 1970, le comité d'action politique de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) se prononce pour l'abolition de tous les clubs privés⁶¹. Avec l'appui de la CSN, les associations de

⁵⁹ [Anonyme], « Les Québécois partent en guerre », *Québec-Presse*, 13 septembre 1970; [Anonyme], « Des contre-manifestants détruisent un pont » *Québec-Presse*, 6 septembre 1970, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

⁶⁰ Beaupré, *Le problème de l'utilisation sportive de la faune*, 175.

⁶¹ Poupart, *Le scandale des clubs privés de chasse et pêche*, 109.

chasseurs présents mettent sur pied une structure : le Mouvement pour l'abolition des clubs privés sur les terres de la Couronne (MACPTC).

Le MACPTC regroupe des volontaires qui coordonnent les actions à prendre pour réclamer l'abolition des baux sportifs à l'échelle provinciale. L'action de ce mouvement va des manifestations publiques à l'occupation de clubs privés en passant par des lettres ouvertes aux journaux⁶². La CSN s'implique dans le mouvement en premier lieu sur la Côte-Nord. Grâce à l'implication de la CSN, le mouvement de contestation se structure et accroît sa visibilité pour coordonner efficacement des actions désormais entreprises à l'échelle nationale⁶³.

Les manifestations sont particulièrement nombreuses en 1970 et se poursuivent en 1971 et 1972⁶⁴. Lors de ces événements, les manifestants lèvent les barrières des

⁶² Martin, *La chasse au Québec*, 170.

⁶³ Poupart, *Le scandale des clubs privés de chasse et pêche*, 109-122; Serge Deyglun, « Grande assemblée sur les clubs privés annoncée par la CSN, pour le 18 avril », *La Presse* [Montréal], 14 avril 1970, 37, Michel Rioux, « La CSN réclame l'accès des lacs et rivières aux sportifs québécois », *L'Action*, 4 mars 1970, 13; Marcel Pépin, « Pépin somme Bertrand d'instituer une enquête publique sur l'affaire des clubs privés de chasse et de pêche », *Québec-Press* [Montréal], 8 mars 1970, 10; [Anonyme], « Le Conseil central de Montréal accorde son appui à la campagne de la CSN », *Le Soleil* [Québec], 11 mars 1970, 6; [Anonyme], « La CSN continue la lutte », *Québec-Press* [Montréal], 12 juillet 1970, 16; [Anonyme], « La CSN a orienté la lutte », *Québec-Press* [Montréal], 2 août 1970, 11; Serge Deyglun, « Grande assemblée sur les clubs privés annoncée par la CSN, pour le 18 avril », *La Presse* [Montréal], 14 avril 1970, 37, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

⁶⁴ [Anonyme], « Les clubs privés de chasse : la campagne continue », *La Presse* [Montréal], 13 mars 1970, 60; Yves Jarrette, « 9e occupation d'un club privé de chasse et pêche », *Le Soleil* [Québec], 8 septembre 1970, 3; Henri Poupart, La contestation grande de plus en plus, *Québec-Press* [Montréal], 31 janvier 1971, 13A; [Anonyme], « Le MACPTC continuera la lutte cet été », *Québec-Press* [Montréal], 18 avril 1971, 9A; Gérard Rochette, « 50 pêcheurs occupent un club privé », *Le Soleil* [Québec], 12 juillet 1971, 21; [Anonyme], « 40 arrestations marquent l'occupation d'un club privé », *Le Devoir* [Montréal], 17 juillet 1972, 3; [Anonyme], « Le MACPTC occupera un autre club privé samedi », *Le Devoir* [Montréal], 19 juillet 1972, 3; Gérard Rochette, « 50 pêcheurs occupent un club privé », *Le Soleil* [Québec], 12 juillet

clubs et circulent sur les territoires de ceux-ci. La circulation sur les terres publiques ainsi qu'à l'intérieur des territoires loués aux clubs a toujours été autorisée, mais dans la pratique, les clubs l'ont empêchée. Par la levée de barrières et les marches sur les territoires loués aux clubs privés, les manifestants veulent faire la démonstration que les clubs se sont approprié des droits qui appartiennent à la collectivité. Les manifestants définissent la faune comme une ressource dont la propriété est collective et font de l'accès public un enjeu social : « Ce qu'il nous faut à nous Québécois, ce sont de nouveaux territoires de chasse, de pêche ; des parcs et des réserves accessibles à nos véhicules et à nos budgets⁶⁵ ».

Outre l'implication du mouvement syndical, plusieurs chroniqueurs sportifs comme Henri Poupart et Serge Deyglun soutiennent le mouvement d'opposition aux clubs sportifs, même si, plus rarement, d'autres comme Jean Pagé défendent publiquement les clubs privés⁶⁶. Deyglun et Poupart comptent parmi les porte-étendards les plus en vue de la contestation; ils articulent l'argumentaire, documentent le

1971, 21, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

⁶⁵ [Anonyme], *La ... Libre* [Montréal], 26 novembre 1964, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

⁶⁶ Jacques Marchand, « Les contestataires ne démordent pas ! », *Québec-Press* [Montréal], 15 novembre 1970, 11A ; Jean Pagé, « Marche sur les clubs privés », *Montréal-Matin* [Montréal], 11 novembre 1970, 48; Louise Cousineau, « Les jeunes occupent un club privé : 24 arrestations », *La Presse* [Montréal], 24 août 1970, 1; [Anonyme], « 24 résidents de la Maison du pêcheur sont mis sous arrêt », *Le Soleil* [Québec], 24 août 1970, 1; [Anonyme], « Le maire de St-Alexis et les marcheurs », *Montréal-Matin* [Montréal], 16 juillet 1970, 53; Serge Deyglun, « Demain : marche sur un autre club privé ! », *La Presse* [Montréal], 30 juin 1970, 27; Henri Poupart, « Le 24 juin occupation », *Québec-Press* [Montréal], 14 juin 1970, 9; Serge Deyglun, « Marche sur les clubs privés ! », *La Presse* [Montréal], 12 juin 1970, 17; Serge Deyglun, « Les Québécois occuperont ils le territoire des clubs privés ? », *La Presse* [Montréal], 25 avril 1970, 25; [Anonyme], « Nouvelles pressions contre les clubs privés de chasse et de pêche », *Le Soleil* [Québec], 8 avril 1970, 13, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

problème de l'accessibilité au territoire, diffusent leur discours dans les médias et sensibilisent la population.

En 1971 Henri Poupart publie son pamphlet, *Le scandale des clubs privés de chasse et de pêche* (figure 4.23)⁶⁷. Le journaliste y décrit l'injustice du système des clubs privés de chasse et de pêche. Selon Poupart,

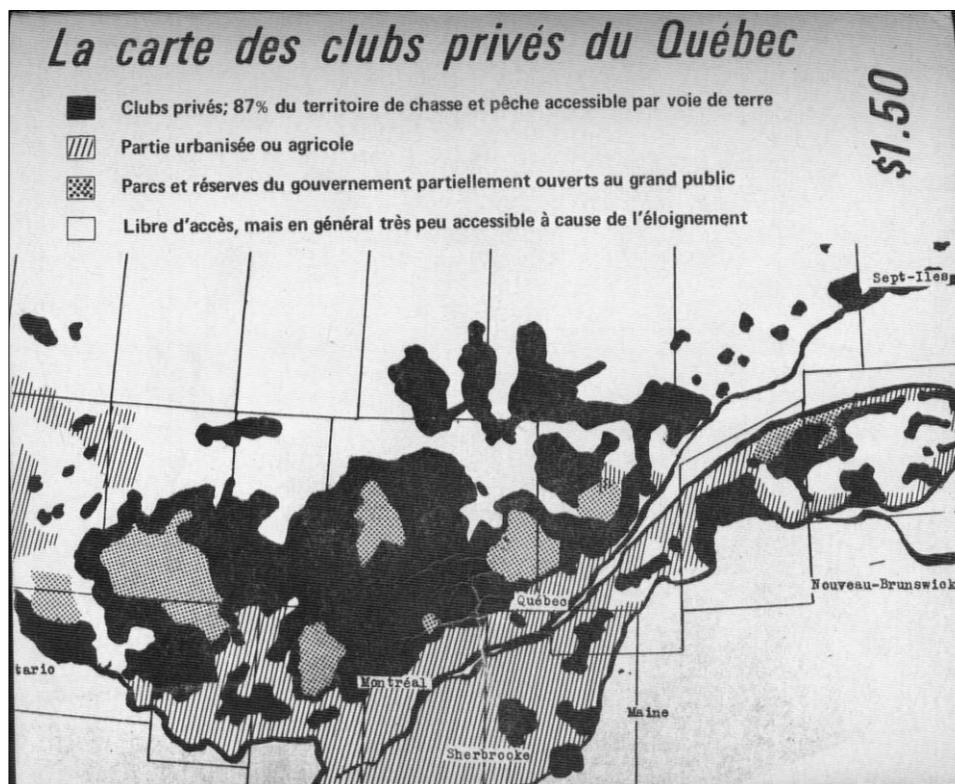
[...] ½ % de la population de la province de Québec, jouît par privilège d'un bien en exclusivité qui appartient à la collectivité. C'est indéniablement une injustice à l'égard du 99 ½% de la population qui reste. Cette injustice est d'autant plus grande, que ce demi pour cent possède en exclusivité plus de 87% d'un bien qui appartient à l'ensemble des québécois⁶⁸.

Bref, comme la faune appartient à l'État, l'ensemble des citoyens doit pouvoir y avoir accès.

⁶⁷ Henri Poupart, *Le scandale des clubs privés de chasse et pêche*, Montréal, Éditions Parti pris, 1971.

⁶⁸ *Ibid.*, 23.

FIGURE 4.23
Carte des clubs privés selon Henri Poupart



Source : Henri Poupart, *Le scandale des clubs privés de chasse et pêche*, Montréal, Éditions Parti, 1971 (verso de couverture).

S'il s'agit là de l'argument central des contestataires, la critique des opposants au régime ne souligne pas le rôle des pourvoyeurs, ni ne distingue les deux types de baux. Cette absence de distinction permet d'amplifier le problème de l'accessibilité au territoire. Si est reconnue la contribution des pourvoyeurs, la compétition exercée par les clubs à l'égard des vrais pourvoyeurs est dénoncée :

Il faut bien l'admettre, les pourvoyeurs sont indispensables au Québec avec ou sans la présence des clubs de chasse et pêche privés. Mais là où les choses se compliquent, c'est quand certains clubs privés commencent à faire une compétition malhonnête aux pourvoyeurs en se déguisant en pourvoyeurs de chasse et pêche. Il est bien connu de tous les pourvoyeurs de chasse et pêche que

plusieurs clubs privés, afin de boucler leur budget, invitent des nemrods moyennant un certain montant⁶⁹.

Poupart dénonce ainsi le fait que les clubs privent les communautés locales des ressources de leur territoire : « [...] les clubs privés encerclent villes et villages, empêchant la majorité de la population de pratiquer la chasse et la pêche à peu de frais ». Il insiste sur le fait que « la population des régions urbaines est privée de territoires qui lui reviennent en droit, et auxquelles elle pourrait avoir accès à très peu de frais, puisqu'ils sont accessibles en quelques minutes en voiture !⁷⁰ ». Ces urbains ne représentent pas nécessairement la majorité de la population de chasseurs car une étude réalisée entre 1973 et 1976 sur la chasse sportive au Québec montre que les plus fortes proportions de chasseurs seraient originaires des zones rurales et de petites municipalités⁷¹.

Poupart contredit les arguments qui insistent sur la contribution des clubs privés à la protection de la faune et qui anticipent la dévastation de la faune dans l'éventualité de l'ouverture des territoires au public⁷². Selon lui, c'est plutôt la présence des clubs qui empêche la surveillance du territoire et l'aménagement rationnel de la faune. Tout d'abord, le statut d'employés des gardiens les inciterait à taire les pratiques antisportives

⁶⁹ *Ibid.*, 59-60.

⁷⁰ *Ibid.*, 15.

⁷¹ [Anonyme], *La chasse sportive au Québec en 1973-74 et 1975-76*, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la recherche socio-économique, Québec, 1977; Marcel Samson et Véronique Barnier, *Vacances et tourisme 1980*, Montréal, INRS-urbanisation, 1982.

⁷² *Ibid.*, 14-15.

de leurs patrons. Qui plus est, Poupart remet en question les compétences des locataires quant à leur responsabilité de conservation de la faune :

Chaque année, il sort de l'université une quantité de biologistes, d'écologistes spécialistes de la faune et la flore québécoise ; pourtant un grand nombre d'entre eux sont obligés de s'expatrier dans d'autres provinces canadiennes ou aux États-Unis. Ici au Québec, ils ne trouvent aucun débouché. Quels sont les clubs privés qui ont déjà fait appel à des biologistes, pour savoir pourquoi on ne trouvait plus d'originaux, pourquoi on ne trouvait plus de chevreuils, pourquoi la perdrix était en voie de disparition? Les clubs qui ont fait de telles recherches sont si peu nombreux qu'il serait facile de les nommer. Pourtant, la conservation ne consiste pas uniquement à ne pas tirer sur tel ou tel gibier, c'est beaucoup plus. Ça consiste également à se poser des questions, à trouver les raisons de certaines disparitions de gibier ou de poisson et d'essayer d'y apporter des solutions pratiques⁷³.

Bien qu'il propose l'abolition complète des clubs, Poupart reconnaît le risque pour la faune que représente une libéralisation complète du territoire de chasse. En revanche, il propose divers changements permettant de mieux encadrer la pratique de la chasse sur le territoire. Notamment, Poupart voit dans la collaboration entre chasseurs et scientifiques à travers l'expérience des chasses contrôlées dans les parcs et les réserves, la solution qui permettrait de rentabiliser l'exploitation faunique et de rendre le territoire et la faune accessibles au plus grand nombre : « Le gouvernement du Québec aurait avantage à planifier la transmission du territoire sportif du Québec aux Québécois, en consultation démocratique avec les associations de chasseurs et pêcheurs et avec l'aide technique des biologistes québécois⁷⁴ ».

⁷³ *Ibid.*, 34-35.

⁷⁴ *Ibid.*, 10.

En fait, pour les critiques des clubs, si les territoires libres sont peu giboyeux, c'est précisément parce que les baux sportifs maintiennent des densités anormalement faibles de chasseurs d'un côté et des densités trop élevées sur les terres privées et les terres publiques encore libres. Selon Gilles Boileau de la Fédération québécoise de la faune (anciennement la FACCPQ), s'il y avait un peu moins de clubs privés au Québec, la pression de chasse serait sans doute moins grande dans certaines régions⁷⁵. Boileau reconnaît un risque à ouvrir le territoire, mais exige du même coup de faire confiance aux chasseurs et pêcheurs: « il est temps qu'on cesse de prendre les chasseurs et les pêcheurs pour des irresponsables qui, s'ils avaient accès à de nouveaux et riches territoires, s'empresseraient de les vider et de les ruiner⁷⁶ ».

Les opposants au système des clubs interprètent les refus des gouvernements d'aller plus vite comme la démonstration de l'usage à des fins clientélistes du système des clubs. D'après Poupart, « les clubs privés sont toujours donnés par l'État en cadeau aux députés, aux juges, à ceux qui contribuent à la caisse électorale, aux grosses compagnies forestières, aux riches Américains (...)»⁷⁷. Malgré les projets d'accessibilité réalisés depuis le début des années 1960 comme les chasses contrôlées dans les réserves et la bonification du réseau de réserves fauniques, « les locataires de territoires ont tendance à se conduire en propriétaires jaloux. Rappelez-vous – et rappelez-leur! – que leur bail ne leur reconnaît que des droits de chasse et pêche et

⁷⁵ Gilles Boileau, « Les droits des Québécois avant les privilèges des étrangers », *Québec Chasse et pêche*, 5 (1976), 70;

⁷⁶ Gilles Boileau, « Les droits des Québécois avant les privilèges des étrangers »; Boileau, qui est président de la Fédération québécoise de la faune, est contre l'abolition simple et rapide, Gilles Boileau.

⁷⁷ Poupart, *Le scandale des clubs privés*, 15.

souvent, que le seul droit de chasse et qu'ils ne peuvent empêcher personne de traverser leur territoire⁷⁸ ».

Si l'État commence à s'interposer entre d'une part « ceux qui préconisent la disparition pure et simple de tous les clubs privés » et d'autre part, l'autre groupe « qui préconise le maintien du statu quo sans se préoccuper des droits légitimes que possède tout citoyen sur les richesses naturelles de son pays⁷⁹ », il est loin de voir à l'élaboration et à l'implantation d'une politique d'ensemble touchant l'accessibilité du territoire de chasse.

Conclusion

Dans le contexte de la croissance du nombre de chasseurs et de l'amélioration du niveau de vie de la population du Québec, le système des clubs de chasse et de pêche apparaît d'autant plus inéquitable aux yeux de la population que la perception de cette inégalité le rend intolérable. Durant les années 1960, de nombreux citoyens en région, puis des mouvements structurés à travers la province dénoncent l'inégalité des baux qui maintiennent des densités anormalement faibles de chasseurs – souvent étrangers – d'un côté et, de l'autre, des densités trop élevées de chasseurs résidents – souvent issus des milieux populaires – sur les terres privées ainsi que les terres publiques encore libres. Syndicalistes, chroniqueurs sportifs, chasseurs et pêcheurs des milieux populaires et villégiateurs définissent le territoire de chasse et le gibier comme les objets d'une

⁷⁸ André Croteau, « La carte des territoires privés, clé de votre paradis secret », *Québec chasse et pêche*, 5 (1976), 24.

⁷⁹ [Anonyme], « Allocution », *Bulletin du MTCP*, Décembre 1966-janvier 1967, 2.

propriété collective. Territoire et gibier doivent donc être aménagés en fonction des besoins et des désirs de la majorité québécoise. À travers cette contestation, la société affirme qu'il revient à l'État d'aménager le territoire, de protéger la faune et de les rendre accessibles à la majorité.

CHAPITRE 5

LA DÉMOCRATISATION DE L'ACCÈS AU TERRITOIRE DE CHASSE : LES POLITIQUES GOUVERNEMENTALES (1970-1985)

La contestation du système des clubs oblige le gouvernement à modifier les règles d'accès au territoire de chasse et de pêche. Petit à petit, le gouvernement s'approprie les arguments des contestataires en réaffirmant la propriété collective de la faune et de son territoire, et conséquemment le droit pour tous d'y avoir accès. À partir du début des années 1970, le gouvernement met en place des politiques touchant la question de l'accès au territoire de chasse dans son entièreté. Dans ce chapitre, nous verrons comment, en réaction à la critique du système des clubs privés, l'État québécois adopte des mesures et des politiques touchant l'aménagement du territoire de chasse pour permettre l'accès à la ressource faunique. Nous verrons également comment l'implantation de ces politiques mène à une révision de la gestion du territoire qui intègre, à l'échelle de la province, des principes développés dans le contexte de la critique du système des clubs.

5.1. Les politiques de démocratisation de l'accès au territoire de chasse

Depuis 1962, le personnel scientifique du service d'aménagement de la faune expérimente des modalités de partage du territoire sur certaines réserves fauniques avec des résultats encourageant en termes de succès de chasse et de satisfaction des chasseurs

sportifs¹. Au cours des années 1970, le gouvernement s'interpose entre, d'une part, ceux qui réclament la disparition complète des clubs privés, et d'autre part, ceux qui préconisent le maintien du statu quo. Bien que le gouvernement soit encore favorable au maintien du système des clubs, il se montre plus exigeant envers les détenteurs de baux sportifs quant au respect de leurs obligations.

Les résultats en termes de succès de chasse, de protection du gibier et de rentabilité économique font ombrage à l'action des clubs. Néanmoins, il se développe une conscience au sein du ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, à l'effet que les clubs sont peu efficaces alors que se maintient, en parallèle, la conviction que les chasseurs des milieux populaires ont des pratiques antisportives. À partir de 1970, les ministres qui se succèdent tentent de développer une formule de remplacement au système des clubs – allant de la réforme à l'abolition simple - pour allier accessibilité et conservation de la faune dans une perspective de rentabilité économique des activités liées à l'exploitation de la faune.

5.1.1. Opération accessibilité (1970-1976)

La radicalisation du mouvement de contestation du système des clubs presse le nouveau gouvernement libéral de Robert Bourassa à intervenir en faveur de l'ouverture du territoire de chasse et de pêche. Le 30 avril 1970, le gouvernement annonce une démocratisation planifiée et graduelle des clubs privés de chasse et pêche par le

¹ Rodrigue Bouchard et Gaston Moisan, *Chasse contrôlée à l'original dans les parcs et les réserves du Québec (1962-1972)*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la faune, 1974.

ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche². À la tête du ministère depuis le printemps, la ministre Claire Kirkland-Casgrain³ annonce en novembre 1970 la préparation d'une politique que la ministre qualifie de « Livre blanc sur la démocratisation du territoire⁴ ». Nommée *Opération accessibilité*, il s'agit de la première politique d'ensemble qui s'appuie sur une analyse des besoins dans les régions péri-urbaines.

Face à l'impatience exprimée par le mouvement de contestation, mais prétextant le risque que représente le déclubage pour la faune, la ministre affirme avoir besoin de temps pour préparer sa politique⁵. Le gouvernement insiste beaucoup sur sa démarche qu'il présente comme rationnelle, documentée et responsable. La ministre Kirkland-Casgrain déclare à ce sujet :

Dans cet esprit, nous avons d'abord analysé les besoins en jours-homme de chasse et en jours-homme de pêche des populations des régions densément peuplées de Montréal, Hull et Trois-Rivières.

Nous avons ensuite déterminé statistiquement la distance parcourue quotidiennement par les chasseurs et les pêcheurs et défini par-là un rayon d'intervention. Il nous restait à analyser les ressources contenues dans cette zone

² Réal Laberge, « Les associations de chasse et pêche ont laissé de côté la question de l'accessibilité aux lacs », *Le Soleil* [Québec], 30 avril 1970, 30, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

³ Claire Kirkland-Casgrain est avocate de profession. Elle est élue députée du parti libéral le 14 décembre 1961 lors d'une élection partielle pour la circonscription de Jacques-Cartier. Du 12 mai 1970 au 15 février 1972, elle occupe les fonctions de ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, « Marie-Claire Kirkland (1924-2016) », [En ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/kirkland-marie-claire-3799/biographie.htm>, (Page consultée le 30 mai 2016).

⁴ [Anonyme], [sans titre], *La Presse* [Montréal], 29 novembre 1970, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

⁵ Discours prononcé à l'occasion du banquet de clôture du Congrès annuel de la Fédération Québécoise de la faune, le 22 novembre 1970. Texte tiré de Gilles Beaupré, *Le problème de l'utilisation sportive de la faune, principalement dans le comté de Portneuf*, Mémoire de maîtrise (foresterie et de géodésie), Université Laval, 1971, 175.

d'intervention pour définir divers projets d'accessibilité. Cette analyse nous est venue du personnel du Ministère sur le terrain⁶.

Un peu plus d'un an après l'arrivée au pouvoir du parti libéral, le 12 mars 1971, la ministre Kirkland-Casgrain annonce la première phase de l'*Opération Accessibilité* qui vise à accroître l'accès au domaine public, en particulier pour répondre à la demande des chasseurs et des pêcheurs des grands centres urbains de Hull, Montréal, Trois-Rivières et Québec. Il s'agit d'une politique sur le long terme pour récupérer les territoires des clubs⁷. Les principes fondamentaux de l'*Opération accessibilité* sont ainsi formulés: « l'accès public sans discrimination ni privilège des territoires de chasse et de pêche, la conservation des richesses fauniques et de la qualité de l'environnement sur les territoires mis à la disposition du public⁸ ».

L'*Opération accessibilité* cible les régions péri-urbaines car le problème de l'accès au territoire et le mouvement de contestation des clubs après la Deuxième Guerre mondiale concernent particulièrement les chasseurs de la classe moyenne habitant les grands centres urbains. Dans son manifeste, Poupart indique bien que c'est la population des régions urbaines qui est privée de territoires qui lui reviennent de droit⁹. Ces urbains ne représentent pas nécessairement la majorité de la population de chasseurs car une étude réalisée sur la pratique de la chasse sportive au Québec au milieu des années 1970 montre que les plus fortes proportions de chasseurs qui ont

⁶ *Ibid.*

⁷ *Ibid.*, 175-176.

⁸ Voir aussi Claire Kirkland-Casgrain, « Un livre blanc », *Journal de Québec* [Québec], 21 janvier 1971. La ministre a une chronique dans le journal à l'époque, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

⁹ Henri Poupart, *Le scandale des clubs privés de chasse et pêche*, Montréal, Éditions Parti pris, 1971, 15.

accès à un territoire sont originaires des zones rurales et d'agglomérations comptant entre 10 000 et 100 000 habitants¹⁰.

L'*Opération accessibilité* concrétise huit projets dits d'« accessibilité » comprenant l'implantation de nouvelles réserves (désignées comme des parcs au départ), puis l'ouverture de la chasse contrôlée dans des réserves existantes. Il s'agit des réserves de Joliette, de Mastigouche et de Labelle, de Papineau et de Mont-Tremblant déjà en place mais sous-exploitées. L'année suivante, le ministère ajoute le parc de Portneuf. Pour la réalisation de ces projets, le gouvernement résilie 105 baux sportifs et récupère ainsi 641 milles carrés de territoire¹¹.

Bien que, à son lancement, l'*Opération accessibilité* soit plutôt bien perçue, les critiques ne tardent pas à apparaître, notamment en ce qui a trait à la rentabilité de l'entreprise et aux impacts appréhendés sur les populations de gibier¹². Le ministère prévoit embaucher 181 nouveaux employés permanents et réserve à cet effet des revenus additionnels de 2,0 millions de dollars par année¹³. Néanmoins, l'*Opération accessibilité* s'avère coûteuse : 9,5 millions de dollars sur trois ans dont une partie de

¹⁰ Jacques Demers, *La chasse au Québec en 1973-74 et en 1976-77*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la recherche socio-économique, 1977.

¹¹ Hélène Demers, Gaétan Hamel et Luc Samson, *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer, 1978-2003*, Québec, Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, 2003, 21-22.

¹² Par exemple, l'ex-ministre Loubier manifeste son opposition au projet: « La mise en application de la libération des territoires donne nettement l'impression que l'on a tout simplement obéi d'une façon un peu affolante aux pressions, sans tenir compte simultanément, d'une façon réaliste et efficace, dans la mise en libération des territoires, de l'impératif de l'accessibilité et de celui de la protection et de la conservation », Yves Jarrete, [sans titre], *Le Soleil* [Québec], 30 avril 1971, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

¹³ Demers et al., *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer*.

cette somme est utilisée pour dédommager les propriétaires de camps et acquérir de nombreux terrains privés. Le gouvernement octroie tant de ressources additionnelles pour concrétiser la première phase de l'*Opération accessibilité* que le projet stagne à la fin de celle-ci.

Bien que la mise en place des mesures prévues par l'*Opération accessibilité* satisfasse en partie les pêcheurs et les chasseurs, le maintien des baux sportifs d'une bonne partie du territoire facilement accessible pour un nombre limité d'individus demeure un anachronisme aux yeux de plusieurs et constitue un obstacle majeur à l'égalité de chance d'accès au territoire¹⁴. De plus, l'*Opération accessibilité* permet aux anciens locataires de poursuivre l'utilisation à leur guise des bâtiments (campements, chalets et embarcations) qu'ils possédaient au sein des nouveaux territoires ce qui est considéré comme un privilège¹⁵. D'ailleurs, les manifestations se poursuivent en 1971 et 1972.

Au cours de la première phase, le gouvernement bonifie son réseau de réserves fauniques en lieu et place des quelques 100 clubs privés dont il révoque les baux. Si cette opération rend des territoires facilement accessibles aux chasseurs et aux pêcheurs

¹⁴ [Anonyme], « Clubs privés : 22 questions au ministre », *Le Devoir* [Montréal], 1er décembre 1972, 2, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

¹⁵ Serge Deyglun, « Éditorial », *Québec chasse et pêche*, 1 (1971), 5.

à proximité des grands centres urbains, le maintien en parallèle de la plupart des baux sportifs est très mal reçu¹⁶.

5.1.2. *Les unités d'aménagement et les sociétés d'aménagement et de conservation*

Le gouvernement libéral donne un nouvel élan au projet d'aménager l'accessibilité au territoire de chasse après l'essoufflement de *l'Opération accessibilité* avec un nouveau ministre et une nouvelle approche. En juin 1974, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Claude Simard¹⁷ annonce qu'il travaille sur une nouvelle formule pour remplacer les baux sportifs. Lancé en décembre 1974 et présenté comme la deuxième phase de *l'Opération accessibilité* - bien qu'il soit difficile de voir ce qui unit les deux phases –, ce projet a comme objectif affiché de rendre les 250 000 chasseurs et pêcheurs québécois responsables de l'aménagement et de la protection de la faune. Le gouvernement reprend ainsi une suggestion souvent avancée par les grandes figures du mouvement de contestation, notamment Henri Poupart, à savoir la délégation de la gestion de la faune et l'implication des usagers. Cette formule intègre aussi un principe avec lequel les clubs sont familiers, celui de l'autofinancement des activités.

Ce projet vise la création d'entités territoriales d'une superficie minimale de 100 milles carrés gérées par des associations à but non-lucratif sous la protection du ministère. Il doit toucher les terres publiques non encore affermées en réserves ou en

¹⁶ [Anonyme], « Clubs privés : 22 questions au ministre ».

¹⁷ Claude Simard est un industriel de profession. Il est élu député libéral dans Richelieu en 1970 et réélu en 1973. Simard occupe le poste de ministre d'État responsable du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du 2 février 1972 au 31 octobre 1972 et ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, du 31 octobre 1972 au 25 novembre 1976, « Claude Simard », [En ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/simard-claude-5365/biographie.html>, (Page consulté le 30 mai 2016).

parcs, y compris les territoires des clubs. En lançant cette deuxième phase, le ministère donne l'impression, pour les uns, qu'il souhaite maintenir le système des clubs, et pour les autres, qu'il s'apprête à y mettre fin.

Le 3 décembre 1974, le journal *La Presse* publie à la une un article de Poupart intitulé « Fin de tous les clubs privés de chasse et pêche »¹⁸. Il y reprend les grandes lignes d'un rapport soumis au ministre sur la mise en place d'un nouveau système d'aménagement du territoire devant éventuellement remplacer les baux sportifs. Dans la même édition du journal, le MACPTC, tout comme l'association des pourvoyeurs ainsi que les détenteurs de baux sportifs, se disent favorables à cette approche. Entre autres, ces intervenants perçoivent favorablement la volonté du gouvernement de fonder la gestion du territoire de chasse sur une meilleure utilisation des savoirs écologiques¹⁹. Ainsi, le découpage administratif mis de l'avant – des unités d'aménagement délimitées en fonction des caractéristiques fauniques et floristiques du territoire – reflèterait mieux la réalité écologique en adaptant la gestion du territoire aux caractéristiques de chaque parcelle et en optimisant par le fait même la récolte de gibier et les retombées économiques associées à la pratique de la chasse et de la pêche sportives²⁰.

Pour alléger les coûts reliés à la gestion de la faune, le ministère projette d'impliquer les utilisateurs du territoire en transformant les clubs de chasse et pêche en

¹⁸ Henri Poupart, « Fin de tous les clubs privés de chasse et pêche », *La Presse* [Québec], 3 décembre 1974, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

¹⁹ *Ibid.*

²⁰ Demers et al., *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer*, 22-23.

sociétés d'aménagement et de conservation. Leur première vocation devient l'aménagement faunique. À cet égard, elles doivent produire un plan d'aménagement physique de leur territoire ainsi qu'un inventaire biologique préparé par des professionnels. Ce travail doit permettre de déterminer les quotas d'exploitation ainsi que l'ensemble des mesures de support cynégétique requises sur le territoire. Aussi, le gouvernement exige des sociétés qu'elles s'autofinancent, qu'elles atteignent une densité de quatre membres par mille carré, qu'elles offrent des activités reliées à la chasse et à la pêche et, s'il y a lieu, des activités récréatives sans prélèvement²¹. De son côté, le ministère récupère les voies d'accès et s'engage à percevoir un tarif de location auprès de ces sociétés établi selon les coûts reliés à la protection car dorénavant, le ministère s'occupe seul de la protection du territoire²².

En 1975 et 1976, le ministère procède à la transformation de deux baux sportifs sur des rivières à saumon en des sociétés d'aménagement et de conservation: le Territoire populaire Chénier inc. dans le Bas-Saint-Laurent et la Société d'aménagement et d'exploitation des ressources récréatives et touristiques de Baie-Trinité sur la Côte-Nord. Puis, il impose un moratoire sur la création de nouvelles sociétés afin d'évaluer

²¹ D'autres obligations comme celles de soumettre à l'approbation du ministère toute amélioration projetée sur le territoire ainsi que l'obligation de présenter régulièrement un inventaire physique du territoire : bâtiments, routes, quai, etc.

²² Cela remplace le paiement du loyer par les clubs qui était établi sur la valeur du territoire, [Anonyme], « Le MTCP surveillera les territoires sous bail », *Québec chasse et pêche*, 4 (1975), 14-15.

ces expériences. En effet, les deux sociétés existantes éprouvent de sérieuses difficultés financières au point où le ministère doit garantir les déficits d'opération²³.

Plutôt que d'étendre les réserves fauniques à l'ensemble du territoire sous bail, une mesure qu'il juge trop coûteuse, le ministère met de l'avant une formule alternative en lançant la deuxième phase de l'*Opération accessibilité*. Le ministère n'est pas en mesure de concrétiser cette phase qui, selon Raymond Gagné du journal *Le Soleil*, ne constitue qu'un simple ballon politique²⁴. Néanmoins, le ministre Simard réussit à envoyer un message à la population quant à la nécessité de prendre en charge une partie des coûts si elle souhaite avoir accès au territoire de chasse. En effet, en recourant à la participation bénévole des usagers pour l'aménagement et l'entretien des infrastructures ainsi qu'au financement, par les usagers, des activités d'aménagement faunique, le gouvernement évite d'engager trop de dépenses dans la gestion de la faune. Bien que les opposants au système des clubs appuient le principe de la participation des usagers, ils considèrent que le gouvernement doit prendre en main les responsabilités de protection et de gestion et d'aménagement fauniques²⁵.

5.2. Opération gestion faune (1976-1982)

L'objectif de l'*Opération accessibilité* consistait à accroître l'accès au domaine public tout en assurant une protection intensive de la ressource faunique. Programmée

²³ Conseil supérieur de la faune, *Les droits exclusifs de chasse et de pêche : analyse de la situation et propositions de solution*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1977, 11-12.

²⁴ Raymond Gagné, [sans titre], *Le Soleil* [Québec], 7 décembre 1974, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

²⁵ Henri Poupart, « Le point sur les sociétés d'aménagement », *Québec chasse et pêche*, 5 (1975), 5.

pour se dérouler en trois phases menant ultimement à la disparition complète des clubs privés – même en l’absence de tout échéancier pour l’atteinte de cet objectif ultime –, l’*Opération accessibilité* s’immobilise après la première phase. Cette politique n’a pas permis de rendre suffisamment accessible le territoire pour répondre à la demande, elle s’est avérée coûteuse et, en parallèle, a maintenu l’impression que le gouvernement cherchait à maintenir les privilèges des mieux nantis et des amis du pouvoir. Néanmoins, l’*Opération accessibilité* a permis d’étendre considérablement le territoire facilement accessible et de signifier la volonté de l’État québécois d’intervenir directement sur la question de l’accessibilité et de la gestion du territoire de chasse.

5.2.1. *L’évaluation de la situation*

Il faut attendre l’élection du Parti québécois en novembre 1976 pour que le gouvernement lance une nouvelle initiative touchant l’accès au territoire de chasse. Comme il s’agit d’un nouveau parti qui a annoncé dans son programme électoral l’abolition des clubs privés, il suscite des attentes élevées quant au remplacement des clubs par un nouveau système de gestion de la faune.

Le gouvernement procède à un examen de la situation et des solutions employées précédemment. Dans l’étude des diverses avenues à emprunter pour régler le problème de l’accès au territoire de chasse, le nouveau gouvernement adopte une attitude plus participative que son prédécesseur. Trois comités consultatifs participent à la réflexion et doivent conseiller le ministre sur les choix à faire pour régler la question de l’accessibilité : un comité de députés qui doit traiter des aspects politiques, un comité

technique composé de fonctionnaires du ministère, ainsi que le conseil supérieur de la faune²⁶.

Relevant du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le conseil de la faune est un organisme consultatif créé en juillet 1968²⁷. Comme le précise le ministre de l'époque, l'unioniste Gabriel Loubier, le conseil rassemble des personnalités qui « sont catégoriquement embarqués dans la libération inconditionnée de tous les territoires privés de chasse et de pêche ; d'autres qui sont contre, et enfin, d'autres qui font preuve de beaucoup de pondération à ce sujet²⁸ ». Au moment où le gouvernement du Parti québécois demande l'avis du conseil sur le problème d'accessibilité, Henri Poupart en est le président.

En avril 1977, le conseil de la faune transmet un avis invitant le gouvernement à prendre davantage en charge le contrôle du territoire de chasse :

Depuis 1971, la politique du ministère concernant la question des clubs privés s'est limitée au statu quo. Les baux des clubs privés étaient renouvelés en catimini pendant qu'on élaborait une formule de rechange (les sociétés de gestion) qui, avant même d'être mise à l'essai, s'est révélée presque inapplicable. Doit-on poursuivre dans le même sens ? Qu'il nous soit permis

²⁶ [Anonyme], « La ZAC, premier jalon de l'opération Gestion Faune », *Québec chasse et pêche*, 7 (1978), 36-42.

²⁷ Yves Jarrette, « Conserver et mettre en valeur la faune québécoise, objectifs du Conseil de la faune », *Dimanche-Matin* [Québec], 14 décembre 1969, 93, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

²⁸ Roger Labonté, « Les chroniqueurs Dean Austin et Serge Deyglun sont nommés au Conseil supérieur de la chasse et de la pêche du Québec », *Le Devoir* [Québec], 2 décembre 1968, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186. Le conseil a un poste permanent, celui de secrétaire, confié à Jean Pagé, opposant notoire au déclubage, entre le 1er février 1969 et le 31 janvier 1971 (arrêté en conseil 1325), Patrick Cluzeau, *Le ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche de 1963 à 1971*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la recherche, 1971, 224.

d'en douter. Tant que l'État n'aura pas les moyens financiers de gérer lui-même les territoires de chasse et de pêche, il lui faudra déléguer ce pouvoir et cette délégation entraînera fatalement des désirs légitimes d'exclusivité de la part de ceux qui doivent payer la note. Le moins que l'on puisse souhaiter c'est de s'assurer que la gestion des territoires confiée à des groupes ou sociétés soit soumise à des contrôles rigoureux et surveillés de près²⁹.

À l'issue d'une première rencontre le 28 septembre 1977, « les trois comités sont d'accord sur les principes généraux d'accessibilité à la faune pour tous, sur la disparition éventuelle des droits exclusifs et sur les objectifs de conservation de la faune en terme de protection³⁰ ». Les comités abordent également la question des coûts engendrés par le déclubage, ainsi que les modalités et la période propice pour réaliser cette opération. Les positions se répartissent sur un axe allant de l'élimination complète et rapide des clubs à leur élimination graduelle. Lors d'une seconde rencontre du 19 octobre 1977, une majorité des participants propose de procéder rapidement à l'élimination des clubs³¹.

À la suite de cet avis, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche publie un mémoire dans lequel il propose l'inverse de la démarche employée lors de l'*Opération accessibilité*. Avant d'évaluer la disponibilité du territoire et des ressources fauniques en fonction des besoins, le ministère prétend qu'en raison de la volonté

²⁹ Conseil de la faune, *Un avis du Conseil de la faune adressé à monsieur Yves Duhaime, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, concernant les clubs privés*, avril 1977, dans Demers et al., *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer*, 28-29.

³⁰ *Rapport de la réunion conjointe des comités sur le dossier des clubs privés au Québec*, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Annexe sans titre, chap. 3, 1977, 8-10, dans Demers et al., *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer*, 29; [Anonyme], « La ZAC, premier jalon de l'opération Gestion Faune », *Québec chasse et pêche*, 7 (1978), 40.

³¹ *Rapport de la réunion conjointe des comités sur le dossier des clubs privés au Québec*, 29 septembre 1977, Demers et al., *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer*, 30.

populaire, il est nécessaire d'intervenir d'abord sur la question des droits exclusifs de chasse et de pêche³². Il affirme ainsi « retenir le principe selon lequel le système des droits exclusifs de chasse et de pêche doit être aboli sauf lorsqu'il existe en faveur de l'État, dans ses parcs et réserves, et envers les pourvoyeurs en chasse et pêche³³ ».

Le mémoire dresse un portrait de la situation à partir de deux principes fondamentaux qui doivent guider l'action du gouvernement :

Le premier affirme que la faune est une ressource collective. En effet, la propriété de cette ressource ne peut être affectée à personne, de sorte que légalement il s'agit d'un bien *res nullius*. La faune appartient donc à la collectivité et l'État n'est que le mandataire de la gestion de cette ressource.

Le deuxième principe est fondamental en démocratie et découle de celui énoncé précédemment. Celui-ci préconise *l'égalité des chances* à l'accès de la ressource faunique pour la population. En fait, la justification de ce principe s'appuie sur les potentialités élevées de développement et d'utilisation récréative de la faune³⁴.

Le ministère affirme nourrir sa réflexion à partir des expériences et des tentatives de déclubage des années précédentes. Ainsi, il rappelle l'annulation de près de 600 baux au cours des années 1960, parce que les détenteurs ne respectaient pas leur principale responsabilité, à savoir la protection de la faune. Néanmoins, l'ouverture subséquente de ces nouveaux territoires sans organisation donnait lieu à des cas de surexploitation. De même, le mémoire mentionne le cas des réserves à gestion déléguée que le ministère a dû finalement administrer entièrement, compte tenu de l'absence ou de l'inefficacité du

³² Conseil de la faune, *Les droits exclusifs de chasse et de pêche : analyse de la situation et propositions de solution*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1977, ii.

³³ *Ibid.*, 15-16. Souligné dans le texte.

³⁴ *Ibid.*, 4.

bénévolat, de même que les coûts élevés d'immobilisation et de fonctionnement que le gouvernement a dû assumer à la place des sociétés de gestion et d'aménagement³⁵.

S'il paraît difficile d'envisager simplement l'abolition du système des baux, le mémoire porte un jugement sévère à l'endroit des clubs quant à leurs responsabilités de protéger, d'améliorer et d'exploiter le territoire de chasse³⁶. En ce qui concerne la protection de la faune, le rapport dénonce à maintes reprises le manque d'indépendance des gardiens car l'employeur est en même temps celui qui doit être surveillé. Le plus souvent, cette fonction consiste à empêcher les non-membres de circuler, de chasser ou de pêcher sur le territoire du club en plus d'assurer l'entretien des camps et des chaloupes. Par ailleurs, le nombre d'infractions rapportés au ministère par les clubs ne constituerait qu'une infime partie des quelques 8 000 rapports d'infractions produits annuellement au Québec. Cette critique sévère n'est pas nouvelle, mais elle légitime une demande à l'effet que le ministère obtienne les ressources nécessaires pour assumer pleinement la responsabilité de la protection dans les territoires sous bail, « et ce, peu importe que le système des clubs privés soit maintenu ou non³⁷ ». L'efficacité du régime est toute relative puisqu'il n'assure la protection de la faune que par l'interdiction du territoire au plus grand nombre.

Le mémoire indique également que les clubs qui ont procédé à un inventaire biologique de leur territoire constituent des cas d'exception. Par ailleurs, ces quelques

³⁵ *Ibid.*, 9-12.

³⁶ Ces trois notions sont comprises dans la « gestion ».

³⁷ *Ibid.*, 5. Souligné dans le texte.

inventaires seraient de peu d'utilité, car ils sont menés sans normalisation des techniques (voir section 6.1)³⁸. Les travaux d'amélioration des clubs sont également remis en question, car ils se résument à des ensemencements de différentes espèces de poissons effectués sans l'avis de professionnels compétents, et qui ont parfois mené à l'introduction d'espèces nuisibles³⁹.

Quant à l'exploitation faunique, elle serait trop faible au regard du potentiel des territoires, considérant qu'un même effort de chasse devrait rapporter la même récolte sur des territoires aux potentiels biologiques comparables. En ce qui concerne le cerf de Virginie, l'analyse des captures des années précédentes démontre que la récolte par les clubs privés est pratiquement inexistante. Néanmoins, le rapport indique qu'une exploitation plus forte sur le territoire des clubs aurait permis une meilleure répartition de la pression de chasse et peut-être ralenti le déclin du cerf survenu au cours des années 1960 et au tournant des années 1970. Quant à l'orignal, le niveau d'exploitation par les clubs privés serait généralement inférieur à la récolte faite sur les territoires publics, où l'accès n'est pas limité, ainsi que sur les réserves ouvertes à la chasse contrôlée. Le ministère juge néanmoins que la récolte totale d'orignaux au Québec se situe près du niveau optimal pour maintenir les populations d'orignaux. En supposant que le niveau d'exploitation de cette espèce pour l'ensemble du Québec se situe près d'une valeur optimale, le ministère juge que les membres des clubs privés sous-exploitent les territoires qui leur sont confiés, forçant ainsi une surexploitation par endroit sur les

³⁸ *Ibid.*, 4.

³⁹ *Ibid.*, 5-6.

terres publiques libres d'accès⁴⁰. Le système des clubs empêcherait donc le ministère de distribuer de façon équitable le potentiel faunique et favoriserait ainsi une surexploitation à certains endroits.

Enfin, le mémoire questionne l'argument depuis toujours avancé pour légitimer l'existence du système des clubs privés, soit sa capacité à assurer une protection adéquate de la faune :

C'est donc devenu un lieu commun que de croire en l'incapacité de l'État de reprendre le contrôle de la gestion de la faune sur l'ensemble du territoire malgré le fait qu'avec les années les possibilités du Québec au niveau de l'aménagement et de la protection de la faune aient considérablement évoluées⁴¹.

Pire encore, ce sous-développement faunique représente une perte de revenu potentiel pour le gouvernement parce que plusieurs chasseurs n'ont pas accès à un territoire pour pratiquer la chasse sportive à l'orignal. Dans ce contexte et sur la base des résultats des chasses contrôlées dans les réserves fauniques, il appert que la menace d'une surexploitation est une hypothèse peu probable pour le ministère⁴².

Enfin, compte tenu des revenus que tire la province de la location des territoires et des dépenses faites par les chasseurs, le mémoire souligne que l'élimination du droit d'exclusivité entraînerait une perte de l'ordre de 3,3 millions de dollars et que les coûts additionnels devraient être supportés par les bénéficiaires d'une plus grande accessibilité par une hausse du coût des permis au cours des prochaines années. Enfin,

⁴⁰ *Ibid.*, 6-7.

⁴¹ *Ibid.*, 8.

⁴² *Ibid.*, 19.

l'émission de permis d'occupation des terres publiques accordés par le ministère des Terres et Forêts aux actuels propriétaires de camps dans les clubs privés devrait rapporter annuellement un minimum de 800 000 \$, ce qui ferait plus que compenser la perte de revenu consécutive à l'élimination des baux qui a rapporté 600 000 \$ en 1977/78⁴³.

5.2.2. *Le déclubage*

Renouvelés par le gouvernement libéral de Robert Bourassa pour trois ans en 1975, la grande majorité des baux sportifs arrivent à échéance au printemps 1978. Le gouvernement péquiste préfère une élimination immédiate des baux plutôt que leur élimination graduelle, ce qui, aux yeux du ministère, risquerait de nourrir le scepticisme de la population compte tenu des expériences passées⁴⁴. Dans la foulée du dépôt du mémoire sur les droits exclusifs de chasse et de pêche, le gouvernement arrête son choix sur l'abolition complète des droits exclusifs pour fins sportives.

Le 22 décembre 1977, le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche Yves L. Duhaime⁴⁵ annonce à l'Assemblée législative qu'aucun bail de droits exclusifs ne sera renouvelé ou maintenu au printemps 1978 à l'exception des baux commerciaux⁴⁶ :

⁴³ *Ibid.*, 26.

⁴⁴ Benoît Dugal, « Clubs privés ou territoires libres », *Le Quotidien* [Chicoutimi], 17 décembre 1977, 19, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

⁴⁵ Yves-L. Duhaime est avocat de profession. Il est élu député du Parti québécois dans Saint-Maurice en 1976. Il est ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du 26 novembre 1976 au 21 septembre 1979, « Yves Duhaime », [En ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/duhaime-yves-3017/biographie.html>, (Page consultée le 30 mai 2016).

Depuis des décennies, et pour être précis, Monsieur le Président, depuis 1883, des privilèges exclusifs de droits de chasse et de pêche ont été accordés et maintenus à des groupes d'individu de notre société, ou encore à des étrangers, privant le plus grand nombre du libre accès à tout le territoire du Québec.

[...]

Le gouvernement entend remettre la gestion et l'exploitation du territoire défini et contenu en des zones d'aménagement et de conservation, aux associations de pêcheurs et de chasseurs des différentes régions du Québec. Nous sommes prêts à aller à la limite de la délégation de pouvoirs à nos concitoyens pour assurer, de concert avec mon ministère, une saine gestion de nos ressources fauniques, leur protection et leur conservation, ainsi que l'aménagement du territoire.

[...]

Le ministère entend orienter son actions, dans les années qui viennent, non seulement vers la protection et la conservation de la ressource faunique, mais surtout vers son aménagement et son renouvellement.

[...]

Je vous annonce aujourd'hui la fin d'une situation anachronique et unique en Amérique du Nord. Cette déclaration répond aux objectifs que notre parti s'était fixés. Nous sommes convaincus que l'immense majorité des Québécois se comportera de façon responsable, qu'elle manifesterà un esprit de conservation et de protection envers la faune, et qu'elle agira avec civisme en forêt.

[...]

Québécois, tel que promis, nous vous remettons ces nouveaux territoires⁴⁷.

À compter d'avril 1978, les quelques 27 000 membres des clubs existants en 1977, parmi lesquels 89% sont des résidents, perdent leur droit exclusif de chasse et de pêche⁴⁸. Les 1 164 clubs privés de chasse et de pêche sont remplacés par une soixantaine de zones d'exploitation contrôlée (zec) dont les responsables proviennent des communautés locales qui se voient confier le mandat d'exploiter et de protéger la faune tout en la rendant plus accessible que par le passé (figure 5.1). Le gouvernement

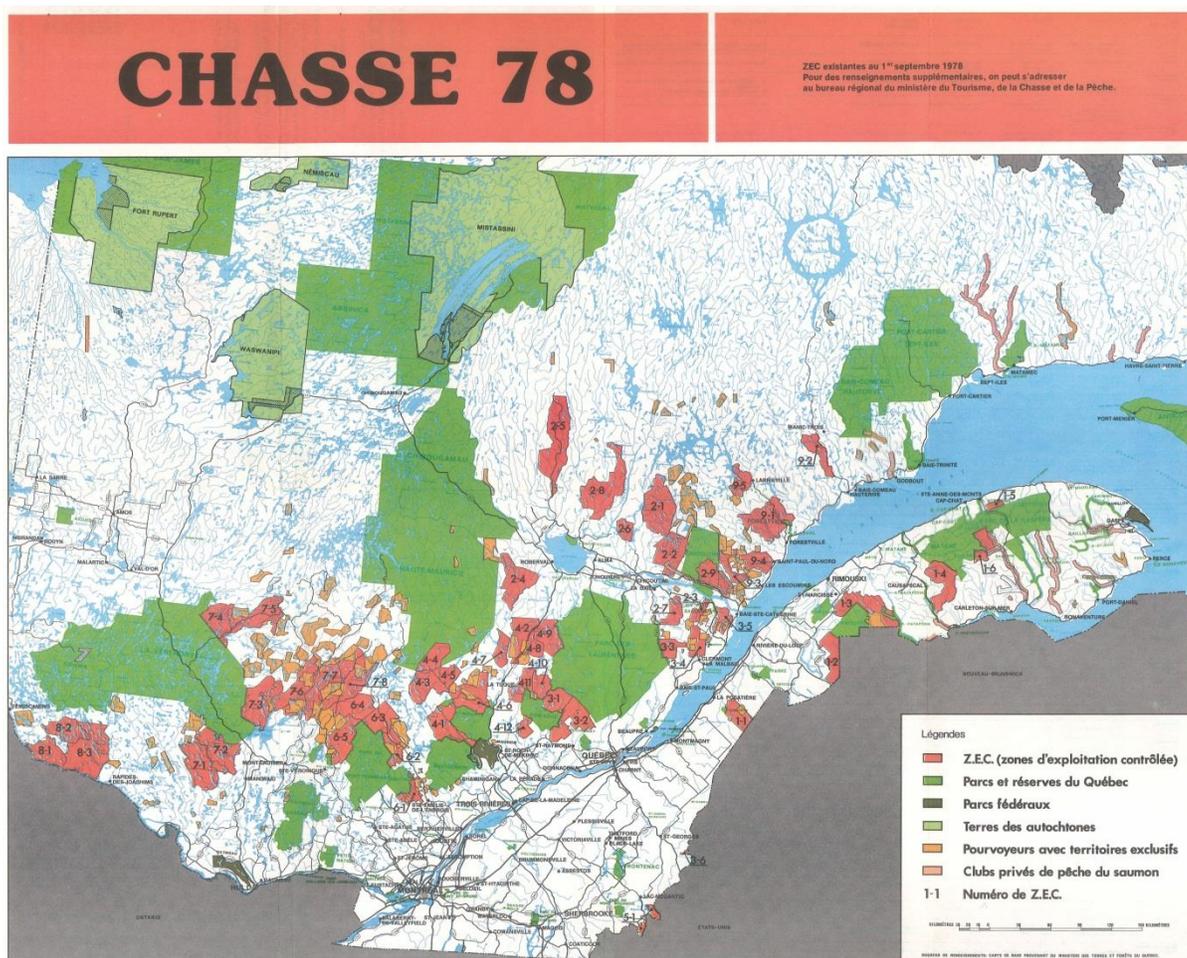
⁴⁶ La décision pour chaque cas de rivières à saumons est cependant reportée. Le ministre prétend vouloir prolonger sa réflexion. Yves Duhaime, « Déclaration ministérielle. Politique concernant les droits de chasse et de pêche », *Journal des débats*, Québec, 22 décembre 1977, 138.

⁴⁷ « Annexe I : Déclaration ministérielle du ministre du Yves-L. Duhaime (22 décembre 1977) », Demers et al. *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer*, 86.

⁴⁸ Conseil supérieur de la faune, *Les droits exclusifs de chasse et de pêche : analyse de la situation et propositions de solution*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, novembre 1977, 2.

révoque les baux sportifs, mais maintient les baux commerciaux. Cependant, le gouvernement décrète un moratoire d'un an afin de pouvoir préciser de nouvelles normes et éliminer les clubs privés qui agissent comme des pourvoies⁴⁹.

FIGURE 5.1
Carte des zecs au 1^{er} novembre 1978



Source : *Chasse 78*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1978. Dépliant publicitaire publié dans *Québec Chasse et Pêche* et *Pêcheur et chasseur Québécois* du mois de juillet 1978.

⁴⁹ En effet, pour financer leurs activités, il semblerait que plusieurs clubs reçoivent des chasseurs et pêcheurs moyennant certains frais, Jean Cinq-Mars, *Exposé de la situation actuelle de l'Opération Gestion Faune*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Québec, 1978, 14-16.

Plutôt que d'adopter un nouveau projet de loi pour abolir le système des clubs, le gouvernement recourt à la *Loi de la conservation de la faune* – qui permet d'établir des réserves de chasse et de pêche – et met en place 55 nouvelles réserves. En 1979, elles prennent le nom officiel de zones d'exploitation contrôlée (zec) :

Attendu qu'en vertu du paragraphe *r* de l'article 77 de la Loi de la conservation de la faune (1969, chapitre 58), le lieutenant-gouverneur en conseil peut établir des réserves de chasse et de pêche et déterminer les conditions auxquelles la chasse ou la pêche y sont permises ; prohiber complètement ou partiellement, dans ces réserves, la chasse ou la pêche, le port d'armes ou la possession d'agrès de pêche, le port d'armes ou la possession d'agrès de pêche, la circulation ou le séjour ;

Attendu qu'il y a lieu d'apporter une protection et un contrôle de ce territoire par la création d'une réserve de chasse et de pêche ;

Attendu qu'il y a lieu en conséquence d'établir une réserve de chasse et de pêche de la Zone d'Exploitation Contrôlée (Z.E.C.) [nom de la réserve]⁵⁰.

Pour mener à bien l'*Opération gestion faune*, le gouvernement dote le ministère d'un budget supplémentaire de 3,2 millions de dollars. Ce budget permet l'embauche d'une soixantaine de biologistes et de techniciens de la faune ainsi que d'une centaine d'agents de conservation de la faune. En plus, tenant compte de l'attrait que peuvent constituer les territoires libérés, le ministère nomme 500 auxiliaires de conservation de la faune supplémentaires. Ces derniers s'ajoutent aux 99 nouveaux postes d'agents affectés à la conservation. En effet, l'abolition des clubs fait ressortir une certaine crainte quant aux risques que court la faune, et la couverture médiatique évoque les

⁵⁰ Québec, *Gazette officielle du Québec*, 3 mai 1978, 110e année, no 21, 2479.

impacts négatifs sur la faune qu'auraient eus les déclubages partiels des années 1960⁵¹. Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ne possède pas de données sur ce phénomène, mais les crédits supplémentaires lui permettent de mettre en place un plan de protection composé, entre autres, d'une surveillance aérienne, d'un service téléphonique pour joindre rapidement un agent de conservation, et d'une campagne d'information⁵². L'objectif est de doubler les efforts de protection et d'éducation⁵³.

De plus, le ministère procède à une réorganisation du territoire de chasse et pêche et de son mode de gestion. D'abord, il reprend le travail de découpage du territoire, effectué en fonction des caractéristiques biophysiques, qu'il avait entrepris dans le cadre des zones d'aménagement de la deuxième phase de l'*Opération accessibilité*. La province se divise alors en une cinquantaine de sous-régions, nommées « zones d'aménagement et de conservation (zac) », dont les contours épousent à peu près le même découpage territorial que les unités de gestion utilisées par le ministère des Terres et Forêts. À l'intérieur de ces zacs, le personnel du ministère prend les décisions quant à l'affectation du territoire à des fins fauniques⁵⁴. L'étape suivante consiste à établir des zones d'exploitation contrôlée (zec) à l'intérieur des zacs. Le ministère accorde la gestion des zecs à des associations dont les membres proviennent des communautés locales. Leurs responsabilités sont semblables à celles des sociétés de

⁵¹ Benoît Dugual, « Clubs privés ou territoires libres », *Le Quotidien* [Chicoutimi], 17 décembre 1977, 19, Centre d'histoire de Saint-Hyacinthe inc. Centre régional d'archives et de généalogie, Fonds Donald Guay, CH186.

⁵² Voir Cinq-Mars, *Exposé de la situation actuelle de l'Opération Gestion Faune*, 8-9, 12.

⁵³ « Communiqué de presse, Dévoilement du plan de protection, 11 mai 1978 » dans Demers et al., *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer*, 35.

⁵⁴ Conseil supérieur de la faune, *Les droits exclusifs de chasse et de pêche*, 17.

gestion et d'aménagement, à la différence que le gouvernement sélectionne les associations sur la base de critères précis⁵⁵ et qu'il débloque des sommes supplémentaires pour faciliter la transition⁵⁶.

Le ministre affirme aller à la « limite de la délégation de pouvoirs » aux citoyens⁵⁷. Pourtant, il n'y a pas de responsabilités de gestion et d'aménagement faunique déléguée aux administrateurs de zec. Ceux-ci ont plutôt la responsabilité de collecter des données d'exploitation à la sortie du territoire pour le compte du ministère, entretenir et améliorer le réseau routier, informer le public, organiser la signalisation à l'intérieur du territoire, opérer le poste d'accueil, louer des embarcations, protéger l'environnement et, dans certains cas, opérer des terrains de camping. Les zecs ont ainsi la responsabilité d'encadrer les usagers sur leur territoire selon les normes établies par le ministère⁵⁸.

En fait, le déclubage entraîne plutôt une diminution du rôle des associations dans la gestion de la ressource faunique au bénéfice d'une plus grande intervention de l'État dans la gestion du territoire de chasse. En effet, les clubs menaient des projets de

⁵⁵ Le ministère veut s'assurer que les organismes aient des capacités en gestion suffisamment solides pour éviter les difficultés - financières notamment - qu'avaient rencontré les sociétés de gestion et d'aménagement mis sur pied dans le cadre de la deuxième phase de l'*Opération accessibilité*. Ces critères sont : le statut d'organisme sans but lucratif, le représentativité des différents intérêts sur le territoire, la permanence de l'organisme, le dynamisme et capacité de monopoliser des énergies, l'implication en aménagement et en gestion de la ressource faunique, l'intérêt et la connaissance des lieux, l'expérience et la capacité de gérer des budgets, un membership large et finalement, la valeur de la proposition dans son ensemble, Cinq-Mars, *Exposé de la situation actuelle de l'Opération Gestion Faune*, 6-7.

⁵⁶ [Anonyme], « La ZAC, premier jalon de l'opération Gestion Faune », *Québec chasse et pêche*, 7 (1978), 40; Cinq-Mars, *Exposé de la situation actuelle de l'Opération Gestion Faune*, 2.

⁵⁷ [Anonyme], « La ZEC, pierre angulaire de l'exploitation contrôlée », 7 (1978), 43-45.

⁵⁸ Cinq-Mars, *Exposé de la situation actuelle de l'Opération Gestion Faune*, 6-7.

gestion faunique en fonction de leurs objectifs et de leurs intérêts particuliers, et il leur revenait d'assurer la protection du territoire. Il faut comprendre l'opération de déclubage comme l'appropriation collective de la gestion du territoire de chasse, non pas par des collectivités locales, mais plutôt par l'État québécois au nom de la collectivité. En revanche, les associations diffèrent des clubs quant à leur mode de recrutement des membres. L'accessibilité des zecs repose sur une faible tarification de la pratique de la chasse et de la pêche et l'absence (au départ) de contingentement sur le nombre d'utilisateurs. Le gouvernement s'assure que les zecs comptent le plus de membres possible pour, d'une part, permettre l'autofinancement et, d'autre part, empêcher la prise de contrôle par un groupe restreint⁵⁹.

En avril 1978, le ministère invite les intéressés à déposer rapidement leur demande d'accréditation auprès d'un bureau régional⁶⁰. Plusieurs tournées d'information sillonnent le Québec afin d'expliquer la politique gouvernementale et fournir aux chasseurs l'information nécessaire à leur regroupement pour prendre en charge des territoires. Dans le choix des groupes d'utilisateurs, le gouvernement indique que les objectifs suivants sont recherchés : garantir la protection de la faune, assurer l'égalité des chances à l'accès à la ressource faunique et, enfin, maximiser la participation des utilisateurs. En un peu moins de trois mois, plus de 150 organismes présentent leur demande pour administrer une zone d'exploitation contrôlée⁶¹.

⁵⁹ [Anonyme], « Dix questions chaudes », *Québec chasse et pêche*, 10 (1978), 38; [Anonyme], « La ZEC, pierre angulaire de l'exploitation contrôlée », 7 (1978), 43-45.

⁶⁰ André Y. Croteau, « Les ZEC : la belle symphonie inachevée », *Québec chasse & pêche*, 7 (1978), 5.

⁶¹ Cinq-Mars, *Exposé de la situation actuelle de l'Opération Gestion Faune*, 6-7.

À l'été 1978, 55 zecs occupant une superficie de 37 000 km² sont en opération. Elles sont accessibles grâce à un réseau d'environ de 5 200 kilomètres de routes entretenues; 36 kilomètres de nouvelles routes sont construites. En juillet 1978, le nombre de membres détenteurs de cartes d'une zec totalise 57 184; ils sont 79 618 à la fin août. Pour toute l'année, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche en dénombre 105 356⁶². Comparativement à la situation prévalant avant 1978, les membres d'une association responsable de la gestion d'une zec – et qui peuvent donc prendre part à l'aménagement et la mise en valeur de la faune – sont quatre fois plus nombreux que les membres des clubs privés.

Adopté dans la précipitation⁶³, ce mode de gestion du territoire de chasse ne connaît que quelques modifications au cours des années subséquentes qui sont liées aux difficultés économiques que connaît le Québec au début des années 1980. Le gouvernement met fin aux subventions de soutien au fonctionnement des zecs et des associations accréditées et introduit l'obligation d'autofinancement des opérations de gestion. Pour préserver le principe de l'accessibilité, le gouvernement fixe des balises à

⁶² *Ibid.*, 20-24. Pour chasser dans une zec, il faut se procurer une carte de membre auprès de l'association qui est responsable du territoire convoité. Cette carte est valide dans toutes les zecs de la province.

⁶³ Selon le ministre, « Les ZEC sont un début. Il fallait faire vite une fois les clubs abolis pour éviter de laisser le territoire sans organisation », Jacques Elliott, « Les ZEC à un tournant de leur courte histoire, Entrevue avec Lucien Lessard, ministre du Loisir de la chasse et de la Pêche », *Sentier*, 1 (1981), 58-59.

l'intérieur desquelles chaque association décide de sa tarification journalière, forfaitaire ou saisonnière⁶⁴.

5.3. Harmonisation de la gestion du territoire de chasse

Au fil des ans, le gouvernement est ponctuellement intervenu pour répondre au mouvement de contestation du système des clubs tout en assurant le maintien de ce système et en le ménageant. Comme nous l'avons vu précédemment, les pourvoiries et les réserves fauniques servaient de soupape pour recevoir les chasseurs et les pêcheurs sans territoire en même temps qu'elles constituaient un levier pour développer le tourisme. Une fois les baux sportifs abolis, quel rôle doivent dorénavant jouer ces territoires ? Après avoir ouvert le territoire occupé par les clubs privés et mis sur pied le réseau de zecs, le gouvernement s'attarde à réviser le rôle et le cadre d'intervention des pourvoiries, des parcs et des réserves au regard des enjeux de l'accessibilité et de développement faunique. Pour le gouvernement, il s'agit de mieux intégrer ces territoires dans une perspective d'ensemble de la gestion du territoire de chasse sur les terres publiques.

5.3.1. Les pourvoiries

En raison de la radicalisation du mouvement de contestation du système des clubs, le gouvernement avait cessé, à partir de 1970, d'émettre de nouveaux baux de chasse et de pêche à des fins sportives. En revanche, il a poursuivi l'émission d'un

⁶⁴ [Anonyme], « Nouvelles modalités d'accès aux ZEC », *Québec chasse et pêche*, 11 (1982), 36 ; Demers et al., *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer*, 48.

certain nombre de baux commerciaux dans la mesure où il jugeait que les pourvoies pouvaient absorber un grand nombre de chasseurs et pêcheurs sans territoire. Bénéficiant parfois de droits exclusifs de la même manière que les baux sportifs, ces baux s'inscrivent tout à fait dans la logique conservationniste qui caractérise l'action gouvernementale depuis les premières locations des droits de chasse et de pêche au XIX^e siècle

En effet, les détenteurs de baux commerciaux ont les mêmes responsabilités que les détenteurs de baux sportifs, soit assurer la conservation des ressources fauniques sur le territoire en veillant au respect de la réglementation de chasse et pêche. En plus, les pourvoies ont un potentiel de retombées économiques intéressantes. Alors que les baux sportifs des clubs privés tendent à réduire la densité de chasseurs et pêcheurs sur le territoire, les propriétaires de pourvoies ont avantage à augmenter la densité de sportifs sur leur territoire et à y stimuler la productivité faunique.

Les pourvoies constituent un des maillons du réseau de territoires que le gouvernement veut ouvrir et développer. Le ministère justifie ainsi son implication :

L'exploitation de la faune contribue de façon appréciable au développement social, culturel et économique du Québec. En effet, à cause de sa grande popularité auprès de la population et chez plusieurs de nos visiteurs, cette activité de loisir génère des impacts très positifs. On comptait 1,3 million de pêcheurs sportifs et 520 000 chasseurs en 1980, générant 12,5 millions des jours de pêche et 3,8 millions jours de chasse.

Les activités de chasse et de pêche constituent une occasion privilégiée de détente, de liberté, de prise en charge, d'éducation et d'échange. On y retrouve même certaines des racines de notre culture. Sur le plan économique, l'exploitation de la faune permet de verser 118 millions de

dollars en salaires à quelque 12 000 travailleurs ; elle permet de recréer un grand nombre de Québécois chez nous et d'attirer bon nombre d'étrangers, particulièrement en raison de la qualité de notre faune et de la compétitivité de services offerts »⁶⁵.

En 1977, 222 baux commerciaux couvrent 5 000 milles carrés. Les régions avec le plus grand nombre de pourvoyeurs sont le Saguenay-Lac-Saint-Jean (700 milles carrés), Trois-Rivières (875 milles carrés) et l'Outaouais (1900 milles carrés)⁶⁶. En 1979, 480 pourvoyeurs offrent des services d'hébergement dont 180 opèrent sur des territoires couvrant une superficie de 12 680 km² avec un bail de droits exclusifs de chasse ou de pêche. De plus, 230 autres pourvoyeurs offraient des services divers reliés à la chasse et à la pêche sans hébergement⁶⁷.

Après l'ouverture du territoire des clubs, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche ébauche une politique pour favoriser le développement des baux commerciaux. Cette politique est d'une grande importance pour le ministère qui souhaite voir les pourvoiries absorber une forte proportion de l'accroissement anticipé de la demande d'utilisation de la faune pour les années à venir⁶⁸.

La politique redéfinit la notion et les catégories de pourvoiries et précise le rôle des intervenants. Le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche définit la pourvoirie comme une partie intégrante de l'industrie touristique (ce qui implique un déplacement

⁶⁵ [Anonyme], *Politique concernant les pourvoiries*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1981, 1-2.

⁶⁶ *Ibid.*, 2.

⁶⁷ *Ibid.*, 3-4.

⁶⁸ *Ibid.*

et un séjour au lieu de destination). Contrairement aux zecs et aux réserves, le ministère ne leur donne pas la responsabilité d'assurer l'accessibilité aux chasseurs et aux pêcheurs résidents. Néanmoins, les pourvoiries doivent garantir le principe d'égalité des chances d'accès à la pratique des activités de chasse et de pêche. Pour ce faire, les pourvoyeurs sont tenus de faire connaître publiquement, chaque année, leur système de réservation ainsi que leur tarification.

Pour le ministère, « [l]a pourvoirie se définit donc comme toute entreprise offrant dans le domaine public, contre rémunération, des prestations touristiques directement orientées vers la chasse ou la pêche, prestations qui comportent obligatoirement l'hébergement sur les lieux mêmes de la pratique de l'activité »⁶⁹. Cette clarification écarte les commerçants qui emploient aussi la désignation ancienne de « outfitter », à savoir les entreprises ou particuliers qui offrent différents services reliés à la chasse ou à la pêche, tels que vente d'articles de chasse et de pêche, le service de transport, la location de chaloupes, de caches, de cabanes sur glace, par exemple, mais sans offrir simultanément de services d'hébergement sur les lieux mêmes de la pratique de l'activité⁷⁰.

La politique désigne comme « pourvoirie » les *pourvoyeurs-concessionnaires* qui détiennent un bail accordant les droits exclusifs de chasse ou de pêche sur un territoire public dûment localisé, les *pourvoyeurs-permissionnaires sans droit territorial*

⁶⁹ *Ibid.*, 4-5.

⁷⁰ *Ibid.*, 5-6.

d'hébergement qui détiennent d'un permis d'offrir des services d'hébergement pour des activités de chasse ou de pêche sur les terres publiques et, enfin, les *pourvoyeurs-permissionnaires avec droit territorial d'hébergement* qui détiennent un permis d'offrir des services d'hébergement pour des activités de chasse sur les terres publiques qui a obtenu l'exclusivité de l'offre d'hébergement⁷¹.

Le gouvernement insère cette distinction pour prévenir les situations où la protection des ressources fauniques exigerait un contrôle des prélèvements. Pour ce faire, le ministère peut contingenter les captures et, si nécessaire contingenter les usagers. Dans ces contextes, le ministère peut concéder par bail des droits exclusifs de chasse (pourvoiries–cessionnaires), où le ministère fixe les limites de capture. Ces droits impliquent que tout chasseur ou pêcheur qui désire pratiquer l'une ou l'autre activité dans ces territoires, doit obligatoirement avoir recours aux services de la pourvoirie–cessionnaire désignée. Le ministère accorde donc des droits exclusifs à une pourvoirie quand un territoire donné est soumis à des contraintes particulières de gestion faunique et lorsque la fréquentation du territoire nécessite un séjour à cause de son éloignement. Enfin, il peut également advenir que le ministère octroie à des entreprises existantes des territoires additionnels et contigus pour assurer leur viabilité économique⁷².

⁷¹ *Ibid.*, 6-7.

⁷² *Ibid.*, 7-8, 16-17.

Les territoires qui ne nécessitent pas de mesure de protection particulière autre que la réglementation générale demeurent libres d'accès. Pour ces territoires, le ministère émet des permis d'hébergement reliés directement aux activités de chasse et de pêche. Ce permis n'est assorti d'aucun droit exclusif de chasse et de pêche. Bien que le nombre de permis de pourvoirie–permissionnaire ne soit pas limité, le ministère peut associer à ces permis des droits commerciaux d'hébergement exclusifs sur des territoires délimités⁷³.

L'encadrement général rappelle le système des clubs, mais une version réformée avec le gouvernement comme maître du jeu. Ainsi, les limites de la concession à droits exclusifs sont définies dans le bail des pourvoyeurs–concessionnaires, ainsi que les activités de chasse auxquelles ces droits s'appliquent. Tout pourvoyeur doit faire rapport de l'ensemble de ses activités annuelles auprès du ministère. La pourvoirie–concessionnaire est tenue d'assurer la protection de la faune sur le territoire qui lui est assigné. À cette fin, le ministère édicte des normes qui comprennent notamment, la nomination d'auxiliaire(s) de la conservation de la faune⁷⁴. Enfin, les pourvoiries doivent « inscrire leurs opérations dans les objectifs définis par le ministère »⁷⁵. Pour mieux en juger, le ministère exige des pourvoiries–concessionnaires qu'ils élaborent un plan d'exploitation, de conservation et d'amélioration de la faune pour la durée de leur bail. De leur côté, les permissionnaires doivent élaborer un plan de conservation pour la

⁷³ *Ibid.*, 9-10.

⁷⁴ *Ibid.*, 10-11, 13.

⁷⁵ *Ibid.*, 14-15.

durée de leur permis. Ces plans et leurs modifications, s'il y a lieu, doivent tous recevoir l'approbation du ministère⁷⁶.

Semblables aux clubs, les pourvoiries en renouvèlent néanmoins la formule. Certes, le gouvernement s'assure que les activités des pourvoiries soient plus transparentes que celles des clubs. Il encadre mieux leurs activités qu'il ne le faisait avec les clubs, notamment au regard de la protection et de l'aménagement des ressources fauniques. Quant à l'accessibilité, le gouvernement impose que leur territoire soit ouvert à tous par l'obligation de rendre publiques les modalités de participation et les tarifs. Toutefois, en jouant sur les tarifs, les pourvoiries ont théoriquement la possibilité de reproduire les inégalités caractéristiques du système des clubs.

5.3.2. *Les parcs et réserves*

Au cours des années 1960 et 1970, le gouvernement compte beaucoup sur les parcs et réserves pour donner un accès peu coûteux aux chasseurs, aux pêcheurs et aux villégiateurs des milieux populaires. Tout comme pour les pourvoiries, le ministère précise la vocation des réserves fauniques et en détermine le rôle quant à l'accessibilité aux ressources fauniques.

Avant la *Loi sur les parcs* de 1977, selon le biologiste Daniel Banville, plusieurs réserves fauniques sont connues sous le nom de « parc »⁷⁷. La loi confirme que la désignation « parc » ne concernera dorénavant que les véritables territoires de

⁷⁶ *Ibid.*

⁷⁷ Daniel Banville, *Les réserves fauniques du Québec*, Montréal, Regroupement Loisir Québec, 1985, 4.

conservation ou de récréation où l'exploitation des ressources naturelles est interdite. En 1978, le gouvernement, dans la précipitation de son intervention, crée les zecs en tant que « réserve faunique » tel que le prévoit la *Loi de la chasse*. Du même coup, il devient nécessaire de redéfinir la vocation des autres territoires qui ne sont pas destinés à la conservation, comme les parcs, ou à l'exploitation, comme les zecs.

Dans la foulée de l'*Opération gestion faune*, le ministère entreprend donc une analyse de ce système de gestion du territoire de chasse et propose en 1985 une nouvelle politique des réserves fauniques. Cette politique s'inscrit aussi dans la recherche d'accessibilité au territoire car elle vise à encadrer la mise à disposition du public, pour des fins récréatives, des espaces voués à la conservation et à la mise en valeur des potentiels fauniques⁷⁸.

Ainsi, les réserves ont comme point commun d'offrir au public des activités de récréation soit de chasse, de pêche, de piégeage ou de villégiature. L'accès y est, de façon générale, contrôlé et contingenté, mais la plupart des réserves offrent aussi ces activités de façon non contingentée sur une base quotidienne (sauf le piégeage)⁷⁹. Pour les activités contingentées comme la chasse au grand gibier, les chasseurs doivent s'inscrire à un tirage au sort, ce qui poursuit l'exploitation telle que développée dans le cadre des chasses contrôlées depuis 1962⁸⁰.

⁷⁸ *Ibid.*, 3.

⁷⁹ À partir des années 1980, le ministère maintient l'exploitation par le piégeage sur certaines portions des réserves fauniques et des parcs pour contrôler la prédation sur les cervidés lorsque des populations sont considérées en difficulté par les biologistes du ministère.

⁸⁰ *Ibid.*, 1-2.

À l'intérieur de ces territoires, la chasse et la pêche continuent à occuper une position prépondérante dans l'offre d'activités et de services. Aussi, les réserves assument le rôle de secteur-témoin dans le domaine de la gestion des ressources fauniques : le MLCP utilise les réserves pour acquérir et améliorer les connaissances nécessaires à la gestion de la faune. Au besoin, la réglementation particulière des réserves permet de limiter le nombre de personnes qui peuvent y avoir accès de même que les espèces fauniques qui peuvent y être exploitées⁸¹.

Conclusion

Le gouvernement met en place une première politique en matière d'accessibilité au territoire à partir de 1971 en réaction au mouvement de contestation. Partout, aménagement et exploitation sont soit complètement menés par le gouvernement (réserves) ou délégués à une association (zecs) ou à un particulier (pourvoiries). Dans ces deux derniers cas, le gouvernement doit autoriser préalablement des plans d'exploitation et d'aménagement. Il centralise ainsi la gestion du territoire. À travers la mise en place de ces modes d'exploitation de la faune, le gouvernement établit les conditions lui permettant d'agir directement sur l'ensemble du territoire de chasse afin de mieux en réaliser le développement faunique, en plus de s'assurer de l'accessibilité au territoire de chasse.

⁸¹ *Ibid.*, 6-8.

CHAPITRE 6

LES PLANS DE GESTION DU GROS GIBIER :

CHASSE SPORTIVE ET RÉGULATION DES POPULATIONS (1971-1998)

Parallèlement au lancement de l'*Opération accessibilité*, les biologistes du service de la faune¹ implantent un système de suivi des populations de gros gibiers. Grâce à la comparaison interannuelle de plusieurs paramètres, les biologistes souhaitent dégager des tendances à partir desquelles modifier la réglementation de la chasse pour augmenter l'accessibilité aux ressources fauniques. Si le système de suivi permet de mieux établir le niveau d'exploitation maximale en fonction des fluctuations annuelles, cela ne suffit toutefois pas à « assurer du gibier pour tous ». À partir de leurs analyses des dynamiques des populations animales sur le territoire québécois, les biologistes en viennent à proposer de moduler la réglementation de la chasse de façon à intervenir dans les structures des populations de gros gibiers.

En effet, tandis que l'accès au territoire de chasse cesse d'être le mode de conservation des ressources fauniques et de régulation des populations animales, la popularité croissante de la pratique de la chasse sportive compromet la disponibilité du

¹ De 1961 à 2000, le service connaît plusieurs réorganisations qui reflètent tant la structuralisation du ministère que la spécialisation croissante du personnel qui travaille au ministère dans le domaine de la chasse et la pêche. Pour faciliter la compréhension, nous conserverons dans ce chapitre la désignation de service de la faune pour la période allant de 1961 à 1979, puis nous parlerons de direction de la faune après 1979.

gibier et, conséquemment, l'accessibilité à la pratique de ce loisir. La régulation des populations fauniques dépend non plus de la régulation de la population des chasseurs, mais de l'encadrement de la pratique de la chasse considérée comme principal facteur de mortalité du grand gibier. Le ministère se dote des outils, du personnel et des institutions pour encadrer la pratique de la chasse sportive, notamment par la mise en place de plans de gestion pour les différentes espèces de grand gibier.

Dans ce chapitre, nous verrons comment la chasse sportive devient le principal outil de régulation des populations fauniques. Pour ce faire, nous étudierons comment, en recherchant un point d'équilibre entre la productivité des populations de gros gibiers et leur exploitation intensive, le personnel du ministère encadre la pratique de la chasse sportive au Québec. D'abord, nous examinerons comment le service de la faune se dote de ses propres outils d'inventaire des populations animales pour identifier les méthodes de contrôle appropriées à l'élaboration de différents plans de gestion faunique. Puis, pour chacune des espèces de grand gibier, nous étudierons les modalités d'introduction des méthodes d'inventaire et de gestion des populations fauniques, ainsi que la réponse du gibier à cette action domesticatoire.

6.1. La recherche faunique et la compilation systématique des données

Aux dires même de son directeur, le service de la faune connaît « un élan exceptionnel » quand le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche lance

l'*Opération accessibilité* en 1971². Le service est très actif dans les travaux d'élaboration et de planification de l'*Opération accessibilité*, qui consiste à permettre à un plus grand nombre de chasseurs de pratiquer leur sport sur un certain nombre de territoires jusque-là sous bail. Si le ministère précise alors que le service de la faune « n'est pas un organisme de recherche d'abord, mais [qu]'il doit mener certaines recherches qui sont orientées vers la poursuite d'un meilleur aménagement de la ressource faunique³ », l'ajout d'un personnel et de moyens supplémentaires consolident les travaux scientifiques entrepris au cours de la décennie précédente pour mieux connaître l'état des populations animales ainsi que les facteurs – dont la chasse sportive – responsables des fluctuations des populations. Tablant sur les travaux du service pour remplir ses engagements en matière d'accessibilité, le ministère procède à l'embauche de scientifiques pour « inventorier les populations fauniques, terrestres et aquatiques, vérifier les conditions de l'habitat (lacs, rivières, frayères et ravages), réglementer et mesurer la récolte, informer le public⁴ ». Notamment, le professeur de l'Université Laval, Gaston Moisan, remplace Étienne Corbeil à la direction du service de la faune⁵. Détenteur d'une maîtrise de l'Université Cornell aux États-Unis et d'un doctorat de l'Université Laval, Moisan a travaillé au service canadien de la faune et collaboré avec des biologistes du *Fish and Wildlife Service* aux États-Unis.

² Gaston Moisan, « Service de la faune », *Rapport annuel 1971/72*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1972, 92.

³ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1970-71*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1971, 64-65.

⁴ Moisan, « Service de la faune », *Rapport annuel 1971/72*, 92.

⁵ George Gruenefeld, « Quebec's Wildlife Service takes on greater projects », *Montreal Gazette* [Montréal], 24 novembre 1971, 20; Patrick Cluzeau, *Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de 1963 à 1971*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la recherche, 1971, 133-136.

Une des premières tâches de Moisan est d'évaluer les retombées des chasses contrôlées instaurées depuis 1962, car leur extension aux parcs et aux réserves fauniques du Québec apparaît comme un moyen d'accroître l'accessibilité à la pratique de la chasse sportive. Rappelons que dans le cadre des chasses contrôlées (section 5.1.1), la détermination du nombre d'animaux qui peuvent être prélevés se fonde sur une évaluation de leur abondance, de leur taux de productivité et de l'accessibilité physique du territoire. Considérant que le succès de chasse dans le parc des Laurentides est plus élevé que celui enregistré dans le reste du Québec, le directeur du service de la faune conclut qu'un encadrement serré de l'activité de chasse permet d'éviter que le prélèvement nuise au capital faunique. De plus, l'expérience des chasses contrôlées démontre la portée d'une compilation de données précises sur les animaux tués (sexe, état de santé, âge et localisation de la capture) et de moduler la pression de chasse selon les possibilités qu'offrent de plus petites divisions spatiales comparativement au zonage alors employé⁶.

Tandis que les inventaires réguliers et la compilation systématique des données de capture doivent permettre une connaissance de plus en plus fine de l'état des populations de grands gibiers, il appert que les travaux menés depuis les années 1960 ne semblent plus convenir. En effet, lors d'un atelier de travail tenu en 1971, les biologistes du service de la faune soulèvent plusieurs problèmes dont le manque d'uniformité dans

⁶ Rodrigue Bouchard et Gaston Moisan, « Chasse contrôlée à l'original dans les parcs et réserves du Québec (1962-1972) », *Le Naturaliste canadien*, 101 (1974), 689-704.

la prise des données et l'absence de planification et de coordination des inventaires faits sur les trois espèces d'ongulés. Le service procède alors à la formation d'un comité de coordination des inventaires⁷, et dès l'hiver 1973, le personnel affecté aux districts et à la recherche applique dorénavant des méthodes standardisées d'inventaire⁸ dans l'optique de conduire à un suivi plus serré des populations.

À cette fin, un des principaux outils dont se dote le service à partir de 1971 est le système d'information sur la grande faune (SIGF) pour compiler des données de capture (espèces, origine du chasseur, date, lieu, zone de chasse, arme, etc.). L'implantation de ce système répond à une demande maintes fois formulée par les biologistes dès la création du service⁹. Plus récemment, le directeur du service Étienne Corbeil formulait dans son rapport général en 1968 le besoin pour des nouveaux outils de cueillette de données car l'analyse des talons d'enregistrement – le seul moyen en usage depuis les années 1950 – faussait parfois l'évaluation, certaines régions apparaissant surexploitées au détriment de certaines autres qui étaient à peine visitées. Le directeur affirmait ainsi que l'« organisation de nouvelles méthodes pour la cueillette des données nécessaires à l'aménagement de ce cheptels, est envisagée et nous prévoyons, pour les années futures,

⁷ [Anonyme], « 1. Le gros gibier », *Compte-rendu de l'atelier sur le gros gibier et sur la recherche-original tenu à Québec les 12, 13 et 14 février 1974*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1974, 27-29.

⁸ *Ibid.*, 29.

⁹ En effet, au début des années 1960, le biologiste Claude Minguy trouve « malheureux qu'[...]on ne puisse déterminer la répartition des chasseurs suivant l'endroit de chasse. Cette lacune nous empêche de connaître la pression de chasse à l'intérieur des zones et des régions ». Claude Minguy, « Saison de chasse au chevreuil 1961 », *Travaux en cours en 1963*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la Faune, 1963, 103.

des réglementations plus variées et mieux adaptées aux besoins spécifiques de chacune des régions¹⁰ ».

En s'inspirant de mesures en place aux États-Unis et ailleurs au Canada, le service décide de recourir aux fiches mécanographiques (cartes perforées) pour le gros gibier afin de structurer un nouveau système de compilation de données¹¹. Il exige des chasseurs qu'ils se présentent avec leur prise au bureau régional du ministère pour y faire enregistrer les données de capture sur des fiches. De plus, les responsables régionaux doivent déterminer l'âge et le sexe de chaque capture et procéder à l'examen de certains organes, reprenant ainsi le même suivi que celui instauré lors des chasses contrôlées, et inscrire ces données sur des fiches qu'ils acheminent à un centre de mécanographie. Ce programme permet de recueillir d'une façon uniforme des données de l'exploitation par la chasse (et des animaux morts par diverses causes) et de les emmagasiner dans des systèmes informatiques pour leur traitement statistique. Le service entend ainsi dégager des tendances quant à l'état des populations fauniques et de leur santé.

Ce système de compilation prend encore quelques années à s'implanter de façon satisfaisante, mais le service commence à utiliser les données dès 1971¹². Dans son

¹⁰ Étienne Corbeil, « Service de la faune », *Rapport annuel 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 78.

¹¹ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1969-70*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1970, 48.

¹² [Anonyme], « 1. Le gros gibier », 21. La responsabilité du programme « Fiche du gros gibier » est confié au biologiste du service Jean Huot et un premier rapport est produit pour l'année 1972,

rapport annuel de 1974-75, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche indique que les modifications aux règlements de chasse pour la saison 1975 s'appuient sur les résultats de l'analyse des données de capture des quatre saisons compilées avec le « nouveau mode d'enregistrement mis en marche en 1971 », combiné à « des données plus précises grâce aux connaissances acquises » avec les inventaires et les enquêtes biologiques¹³. À compter de l'année suivante, l'analyse donne lieu à la diffusion d'un rapport annuel sur les statistiques concernant l'exploitation du gros gibier¹⁴.

La volonté d'élargir l'accès au territoire de chasse qui guide l'*Opération gestion faune* à partir de 1976 ne change pas le fonctionnement du service¹⁵, ni les objectifs de maintien et d'amélioration des populations fauniques sur lesquels travaille son personnel. Néanmoins, le service se fait plus insistant quant à la possibilité de modifier le milieu pour atteindre ces fins et recourt fréquemment à la notion de « gestion faunique ». De même, le service remplace le terme d'« aménagiste » par celui de « gestionnaire » pour désigner dorénavant son personnel en région. Cette nouvelle désignation souligne l'élargissement des fonctions du personnel qui, en plus des tâches spécifiquement liées à

[Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1974/75*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1975, 98.

¹³ [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1974/75*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1975, 87; [Anonyme], « II-Secteur faune », *Rapport annuel 1980/81*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1981, 39.

¹⁴ [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1975-76*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la pêche, 1976, 152.

¹⁵ Le service de la faune et le service de la recherche biologique, instauré en 1974, sont placés sous une même direction et deviennent des divisions du « secteur faune » du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche. Cette désignation rend compte plus simplement de l'action de deux entités qui, bien qu'administrativement distinctes, travaillent sur les mêmes projets.

l'aménagement, soit le « processus d'affectation du sol et des ressources fauniques tenant compte des potentiels et contraintes du milieu et visant à satisfaire les besoins de la population », intègre, l'« ensemble des actions ou fonctions ayant pour objet l'administration des ressources fauniques, à savoir : acquisition de connaissances (recherche et inventaire), protection, amélioration et exploitation (assurer la répartition équitable et l'utilisation rationnelle du potentiel faunique entre les usagers) »¹⁶.

Quant à la recherche, le service poursuit le développement des techniques¹⁷ pour évaluer les populations animales, leur structure et leur habitat¹⁸. Pareils travaux s'inscrivent dans l'*Opération Gestion Faune* alors que le ministère s'engage à « assurer la disponibilité des ressources fauniques pour satisfaire certains besoins récréatifs et économiques de la société » ainsi qu'à « favoriser la participation active des citoyens à la gestion de ses ressources¹⁹ ».

Le nouveau ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche²⁰ créé en 1979 poursuit l'action entreprise en matière d'accessibilité et de conservation des ressources

¹⁶ Conseil de la faune, *Les droits exclusifs de chasse et de pêche : analyse de la situation et propositions de solution*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1977, p. i.

¹⁷ Par exemple, en 1975, les biologistes améliorent la méthode de détermination de l'âge des cervidés par la couche de ciment des incisives, [Anonyme], « Service de la recherche biologique », *Rapport annuel 1975/76*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1976, 152.

¹⁸ *Ibid.*, 144.

¹⁹ [Anonyme], « Avant-propos », *Rapport annuel 1977/78*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1978, 11.

²⁰ La création du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du Livre blanc sur le loisir rendu public par le gouvernement en septembre 1979, [Anonyme], « Avant-propos », *Rapport annuel 1979-80*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1980, 11.

fauniques²¹. Il consacre une grande part de ses ressources à la concrétisation de *l'Opération Gestion Faune* qui élimine la plupart des droits exclusifs de chasse et de pêche sportives. L'enjeu pour le ministère, qui dorénavant occupe pleinement ses responsabilités en matière de gestion des ressources fauniques, est de maintenir la disponibilité du gibier compte tenu de l'accessibilité consacrée du territoire de chasse et de la hausse du nombre de chasseurs.

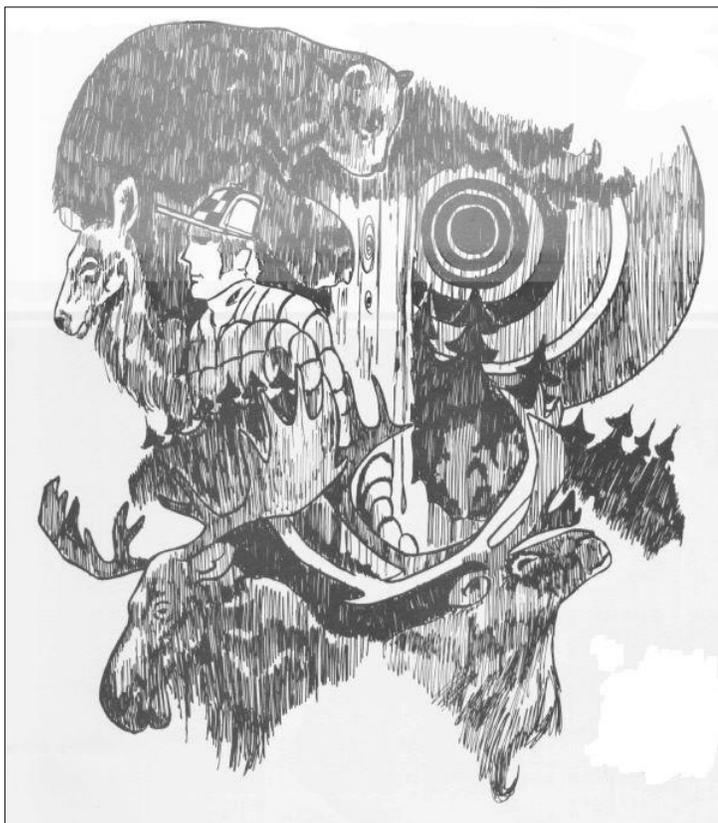
Si, avec les informations provenant du SIGF et des inventaires, les gestionnaires de la faune pensent améliorer leur évaluation des prélèvements possibles de gibiers, le nombre de chasseurs sportifs leur paraît trop élevé pour assurer un succès de chasse satisfaisant. Dans ce contexte, le service met au point des « plans tactiques de gestion » pour définir les modalités d'exploitation de différentes espèces de gibier. Initialement, le service s'appuie sur les travaux de deux comités techniques qui ont spécifiquement étudié le cerf et l'orignal pour évaluer leur population, l'impact de la chasse sur ces espèces et élaborer une « philosophie d'exploitation²² ». Puis, il s'engage dans un processus de consultation auprès des intervenants de la faune pour préparer le plan tactique de gestion pour chacune des espèces. Par la suite, dans la deuxième moitié des années 1980, il procède à l'élaboration de plans tactiques de gestion pour l'orignal, le

²¹ [Anonyme], « Avant-propos », *Rapport annuel 1981-82*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1982, 9-10.

²² [Anonyme], « Service de la recherche biologique », *Rapport annuel 1976/77*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1977, 125.

cerf de Virginie et l'ours noir²³, pour lesquels il distribue un manuel (figure 6.1) auprès de son personnel dans les districts d'aménagement en région.

FIGURE 6.1
Représentation du gros gibier et d'un chasseur



Source : [Anonyme], *Manuel de gestion : la grande faune*, Québec, direction de la faune terrestre, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1987, page de couverture.

Pour l'élaboration de ces plans tactiques, l'analyse des données du SIGF permet de répertorier, selon les zones de chasse et les sexes, les quantités d'animaux prélevées²⁴

²³ En fait, la direction de la faune terrestre soumet à la consultation les plans tactiques de gestion d'une dizaine d'espèces considérées prioritaires, [Anonyme], « Secteur faune », *Rapport annuel 1984/85*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1985, 38.

²⁴ [Anonyme], « II-Secteur faune », *Rapport annuel 1981/82*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1982, 23.

et ultimement de modifier la réglementation spécifique à chaque zone²⁵. Aux yeux des biologistes, l'analyse des systèmes de suivi de gros gibiers indique « hors de tout doute » que le nombre de chasseurs est beaucoup trop élevé pour assurer un succès de chasse satisfaisant, et ce, même après l'abolition du système des clubs et l'implantation d'une chasse adaptée aux possibilités de chaque territoire. Par ailleurs, le ministère anticipe une croissance continue du nombre de chasseurs, ce qui le rend d'autant plus réticent à adopter des mesures qui restreindraient l'exploitation faunique compte tenu de toutes les démarches entreprises pour libéraliser l'accès au territoire.

Si la chasse représente un facteur de mortalité notable, les scientifiques considèrent dorénavant l'utiliser pour stimuler la productivité des populations et ainsi atteindre l'objectif d'accessibilité aux ressources. Ils préconisent alors revenir à des mesures restrictives dans une optique de régulation des populations. Plutôt que d'interdire complètement la chasse et de risquer ainsi de désintéresser la population envers cette activité – et subir les pertes économiques conséquentes –, ils participent à l'élaboration de plans de gestion pour protéger certains segments de la population par une réglementation portant, par exemple, sur l'émission d'un nombre limité de permis de chasse ou l'interdiction complète de la chasse pour ce segment. C'est généralement la protection accrue des femelles adultes que les gestionnaires choisissent comme modalité de chasse sélective.

²⁵ [Anonyme], « Secteur faune », *Rapport annuel 1977/78*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1978, 25 ; [Anonyme], « Direction générale de la faune », *Rapport annuel 1982/83*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1983, 25.

Les plans de gestion adoptés et mis en pratique au tournant des années 1990 sont l’aboutissement des analyses des populations et des expérimentations de modalités de chasse, à la suite desquelles les biologistes et les gestionnaires de la faune ont défini les actions propres à encourager la croissance des populations fauniques et leur exploitation, tout en tâchant d’éviter les proliférations excessives. Chaque plan rassemble, sur un horizon généralement de quatre ans et pour chaque zone de chasse, des cibles concernant la population animale, la récolte, le nombre de chasseurs, le nombre de jours de chasse, et le succès de chasse. Chaque plan est soumis à un processus de consultation publique qui, officiellement, vise à entendre l’opinion des chasseurs sportifs. Dans la pratique, il s’agit plutôt de démarches de sensibilisation envers les chasseurs qui témoignent souvent de leur insatisfaction ou de leur scepticisme envers les modalités de chasse préconisées par les gestionnaires.

Bien que spécifiques à chaque zone et à chaque espèce, les plans de gestion poursuivent un objectif commun à l’échelle nationale, soit assurer un succès de chasse satisfaisant au plus grand nombre possible de chasseurs, ce qui implique une augmentation des populations de gros gibier. Les différents scénarios respectent le principe d’accessibilité hérité des initiatives de démocratisation du territoire de chasse depuis le début des années 1960. Ils reposent néanmoins sur de nouvelles méthodes d’inventaire et de nouveaux outils d’analyse où la chasse sportive apparaît non seulement comme un facteur de mortalité du gros gibier, mais aussi comme un facteur de régulation des populations.

6.2. La production d'un grand gibier populaire : le cerf de Virginie

Au tournant des années 1960, les biologistes du service de la faune implantent un système de suivi des populations du cerf de Virginie et entreprennent des études sur les facteurs de mortalité de cet ongulé au Québec, alors que les populations de ce gibier connaissent de sérieuses difficultés au point d'inquiéter les chasseurs sportifs et le gouvernement. En effet, la chasse au cerf de Virginie jouit alors d'une forte popularité bien que ce gibier commence à manquer pour une clientèle de chasseurs de plus en plus nombreuse. Les statistiques sur la vente de permis nous donnent une indication de la popularité de cette chasse (section 3.3). Au début des années 1960, pendant une période d'abondance relative du cerf, le nombre de permis vendus atteint son plus haut niveau et s'y maintient pendant plusieurs années, même si la récolte diminue continuellement. Après s'être stabilisée autour de 10 000 prises annuellement de 1957 à 1961, la récolte dépasse brusquement le cap des 16 000 en 1962. Après la saison record de 1962, la récolte entreprend une lente diminution.

Dès la fondation du service de la faune en 1962, le gouvernement lui confie la tâche d'estimer la quantité de cerfs que les chasseurs peuvent prélever. Ce travail passe par l'analyse des données consignées aux stations d'enregistrement en fonction depuis 1955²⁶ où le personnel gouvernemental comptabilise les captures, et au besoin, examine

²⁶ Avec l'arrivée du service de la recherche en 1968, cette tâche est partiellement confiée aux districts régionaux qui compilent et analysent les données régionales tandis que le service de la recherche prépare un bilan provincial, [Anonyme], « 1. Le gros gibier », 5.

les cerfs rapportés par les chasseurs pour évaluer l'intensité de la chasse et son effet sur le cheptel²⁷.

Au cours des années 1960, certains biologistes du service considèrent ces données insuffisantes et insatisfaisantes. En 1968, Pimlott écrit qu'il est inutile de formuler des hypothèses pour expliquer les fluctuations de populations et de proposer des aménagements dans l'habitat « à partir d'informations aussi inadéquates²⁸ ». Pimlott n'est pas le seul à souligner cette lacune. Un grand nombre de rapports – issus de la série des *Travaux en cours* publiée par le service de la faune – le mentionnent régulièrement entre 1962 et 1973, date à laquelle est mis en place d'un système de suivi.

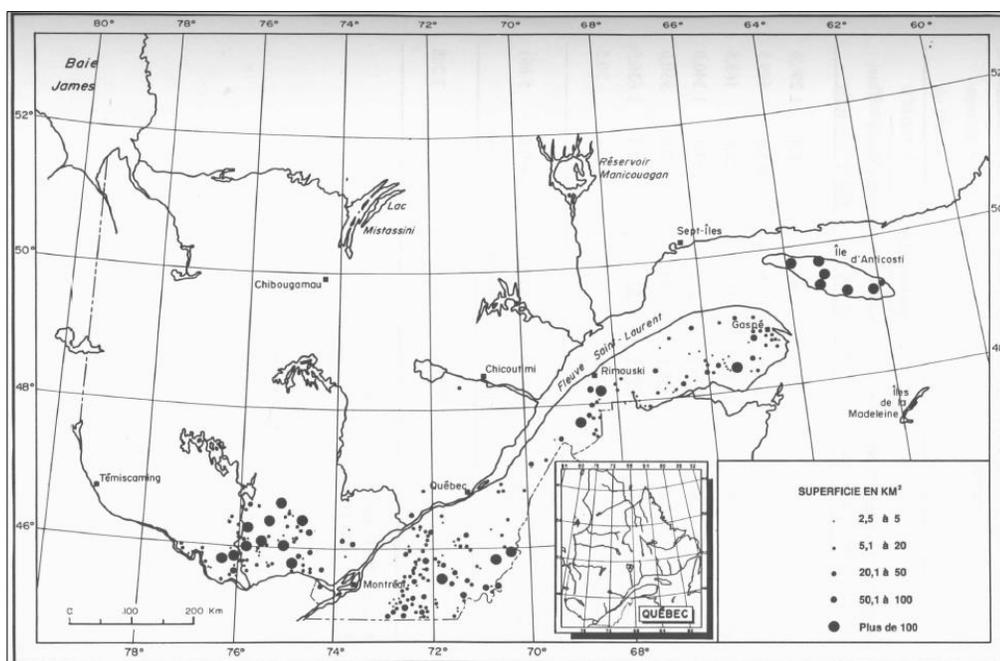
Le système de suivi du cerf de Virginie comprend, en premier lieu, les inventaires aériens. Alors que, durant les années 1960, tout le territoire québécois est survolé afin de localiser les aires d'hivernage du cerf (figure 6.2), le programme d'inventaires aériens du cerf mis en place dans les années 1970 comporte deux volets, soit l'inventaire de l'habitat et l'inventaire des populations. L'inventaire de l'habitat a pour but de délimiter les ravages permanents qui, en vertu de la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* de 1981, deviennent des habitats protégés²⁹.

²⁷ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1963/64*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1964, 38; [Anonyme], « Résumé des travaux », *Travaux en cours en 1962*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la faune, 1963, ix.

²⁸ Douglas H. Pimlott, *Enquête sur le déclin du cerf de Virginie dans les comtés au nord de Montréal*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 49.

²⁹ Réhaume Courtois, François Potvin, Serge Couturier et André Gingras, *Révision des programmes d'inventaires aériens des grands cervidés*, Québec, ministère de l'Environnement et du Québec, direction de la faune et des habitats, direction des affaires régionales, 1996, 12-13.

FIGURE 6.2
Répartition des aires de confinement du cerf de Virginie en 1989



Source : Gilles Lamontagne et François Potvin dir., *Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 1995-1999*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, direction de la faune et des habitats, 1994, 29.

Le deuxième outil de suivi consiste en des enquêtes postales sur la chasse du cerf menées occasionnellement auprès des chasseurs à partir de 1973³⁰. Cet outil de gestion fournit plusieurs informations pour mesurer la pression et l'effort de chasse (nombre de jours de chasse et territoires visités), deux indicateurs que le service utilise

³⁰ Pour un exemple, voir François Potvin, *Enquête postale sur la chasse du cerf au Québec en 1983*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1984; Jean Tremblay et Pierre Dumont, 1981, *La chasse au cerf de Virginie dans le Territoire du lac des Trente et un Mille*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, direction générale de l'Outaouais, 1981; Marcel Lacasse et Jacques Pelletier, *Aspects socio-économiques de l'exploitation de l'orignal par la chasse sportive au Québec en 1978*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, service de la recherche socio-économique, 1979.

pour analyser annuellement la situation des populations de cerfs par zone³¹. Dans certains cas, il s'agit aussi de tâter le pouls des chasseurs face aux modifications réglementaires envisagées³².

Enfin, l'implantation du programme « Fiche du gros gibier » qui devient le SIGF en 1974 devient le principal outil du service de la faune. Plus que les outils précédents, il permet de compiler dans un système informatique centralisé, la date de la chasse, la localisation de la capture (géoréférencée à partir de 1974), le statut du chasseur (résident, non-résident, autochtone), le lieu de résidence du chasseur ainsi que l'âge de l'animal, entre autres.

Ces suivis outillent le comité consultatif du cerf, mis sur pied en 1976 par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, pour mener des études spécifiques sur le cerf de Virginie³³ et travailler à la définition des modalités d'exploitation « rationnelle du cerf » et à l'élaboration de scénarios de gestion³⁴. Dans son premier rapport déposé en 1977, le comité publie les résultats des travaux sur les facteurs de mortalité ayant affecté les populations de cerfs durant la phase de déclin. Les résultats indiquent que le facteur principal est la surexploitation par la chasse, tout en

³¹ Comité consultatif sur le cerf, *Proposition de réforme pour la chasse du cerf au Québec*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1980.

³² Potvin, *Enquête postale sur la chasse du cerf au Québec en 1983*, 1.

³³ Les études sur le cerf de Virginie se divisent en deux thèmes principaux : les travaux sur la dynamique de population et les travaux reliés à l'habitat d'hiver, [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1974/75*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1975, 101.

³⁴ [Anonyme], « Service de la recherche biologique », *Rapport annuel 1976/77*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1977, 125.

reconnaissant que la prédation et le braconnage ont joué un rôle accélérateur³⁵. Qui plus est, la mécanisation des opérations des coupes forestières a mené à une détérioration de l'habitat hivernal du cerf et même à l'élimination de certains ravages³⁶. Parallèlement à la baisse de populations de cerfs, le succès de chasse et le nombre de chasseurs ont chuté fortement (section 3.4.1).

Grâce aux mesures de chasse sélective et à une série d'hivers cléments au début des années 1980, la situation du cerf se rétablit graduellement, de sorte que la récolte de mâles avec bois fait plus que quintupler de 1975 à 1985. De même, les populations de cerfs de différents ravages doublent et parfois triplent au cours de cette période.

Au cours des années 1980, les conditions de chasse au cerf de Virginie connaissent une amélioration : le nombre de capture, le succès de chasse ainsi que la vente de permis sont en hausse (figures 6.3, 6.4 et 6.5). En 1981, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche autorise une chasse des cerfs sans bois, limitée à une journée seulement. Très populaire, cette chasse mène à un accroissement de près du double de la récolte totale pour cette année³⁷. Le ministère maintient la loi du mâle intégralement de 1982 à 1984 et introduit une chasse contingentée des cerfs sans bois

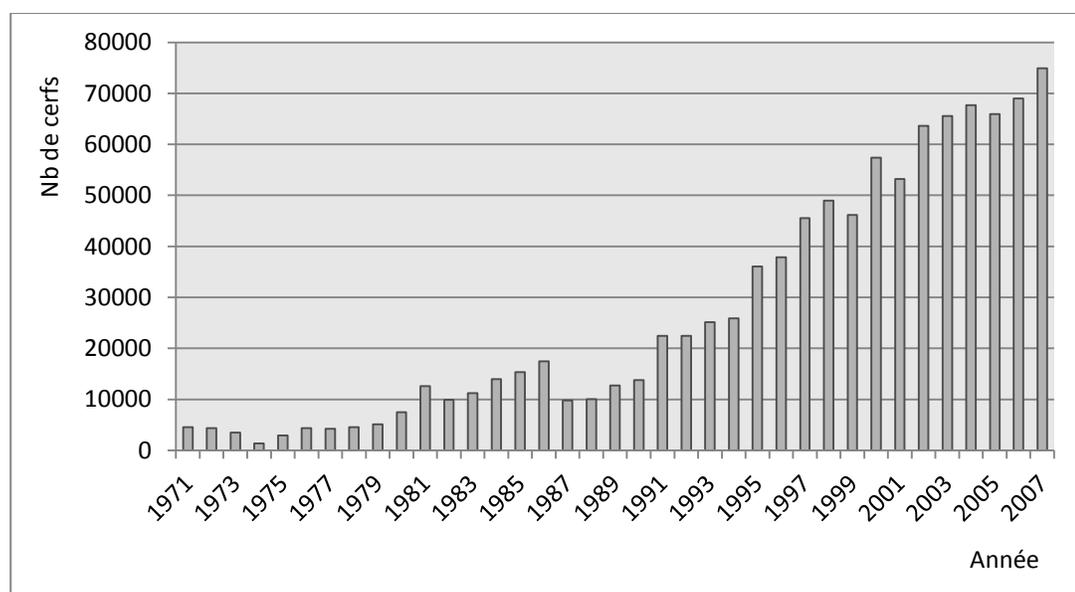
³⁵ Comité consultatif sur le cerf, *Problématique de la chasse du cerf au Québec*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1977.

³⁶ F. Duchesneau, M. Bélanger et G. Boucher, *Bilan des travaux de protection et d'amélioration de l'habitat du cerf de Virginie au Québec de 1971-72 à 1978-79*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1981.

³⁷ Comité consultatif du cerf, « La chasse du cerf au Québec en 1981 », *Sentier chasse-pêche*, 12 (1982), 43-47.

dans quatre zones, dont l'Outaouais et le Bas-Saint-Laurent, en 1985³⁸. Dans la plupart des zones, sauf à l'île d'Anticosti, la modalité de gestion en vigueur est une chasse des adultes mâles, à laquelle s'ajoute occasionnellement une récolte limitée de cerfs sans bois.

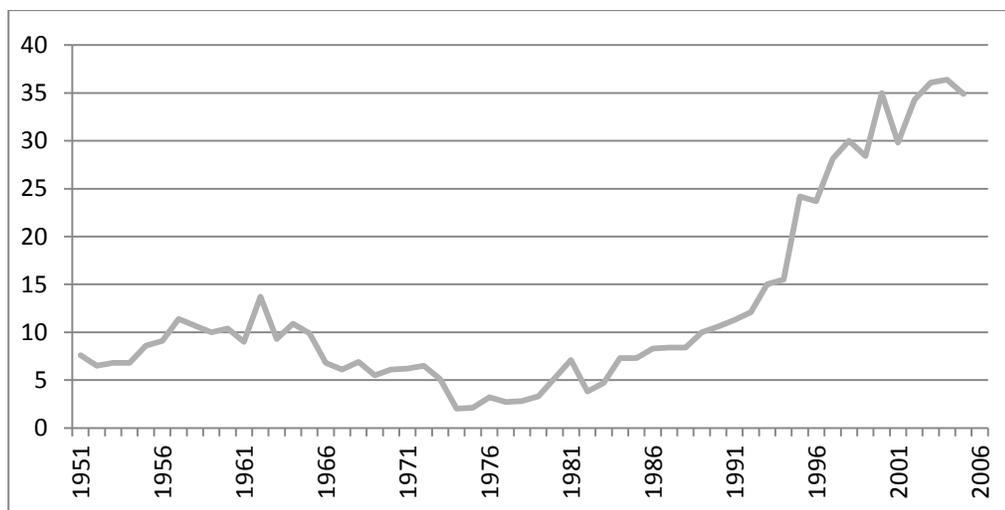
FIGURE 6.3
Évolution du nombre de cerfs tués à la chasse sportive (1971-2007)



Source : SIGF (1971-2007), ministère des Ressources naturelles et de la faune, 2008.

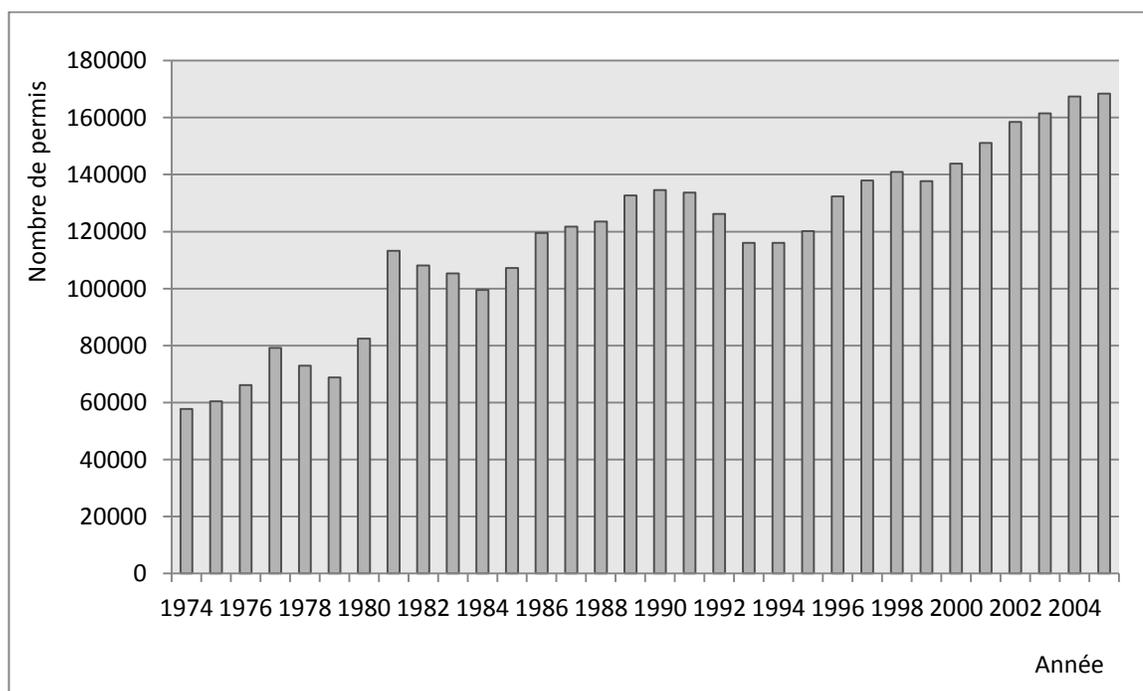
³⁸ François Potvin et Michel Bélanger, « La chasse des biches et des faons en 1985 : pour une gestion réaliste et prudente », *Sentier chasse-Pêche*, 14 (1985), 34-41.

FIGURE 6.4
Succès de chasse au cerf de Virginie excluant Anticosti



Source : François Potvin, « Analyse globale du déclin du cerf au Québec », François Potvin dir. *Problématique de la chasse au cerf au Québec*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1977, 10; SIGF (1971-2005), ministère des Ressources naturelles et de la faune, 2008.

FIGURE 6.5
Évolution de la vente de permis pour la chasse au cerf de Virginie (1974-2005)



Source : SIGF (1974-2005), Ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008.

Le plan tactique du cerf adopté en 1986 reprend les mesures de chasse sélective en place en cherchant à étendre la chasse au cerf de Virginie à d'autres zones³⁹. En 1990, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche publie un bref document qui présente divers scénarios de gestion dans un contexte de fortes densités du cerf de Virginie. Alors que, dans leurs publications des années 1960 et 1970, les biologistes insistaient sur le risque d'un déclin définitif du cerf au Québec, le ton change complètement alors qu'il s'agit plutôt de contrôler les proliférations de cerfs. Pour ce faire, le ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche défend l'idée que :

[...] la chasse récréative apparaît comme une méthode écologiquement fondée, socialement profitable et fiscalement responsable pour gérer les populations de cerfs. Les autres approches qui sont fréquemment mentionnées comme des alternatives à la chasse sont généralement d'application limitée, d'un coût prohibitif et d'une logistique boiteuse ou techniquement irréalisable. C'est pourquoi les professionnels de la faune en sont venus à reconnaître la chasse récréative comme la base d'un programme de gestion efficace du cerf⁴⁰.

Adopté en 1994 et entré en vigueur l'année suivante, le premier plan de gestion du cerf de Virginie s'inscrit dans la poursuite du plan tactique publié huit ans plus tôt. Le plan reconduit la protection des biches, prévoit un programme d'alimentation d'urgence dans l'habitat d'hiver du cerf, la modulation par zone de la réglementation et

³⁹ François Potvin, *Plan tactique – Cerf de Virginie*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la pêche, direction de la faune terrestre, direction générale de la faune, 1986.

⁴⁰ [Anonyme], *Gestion du cerf de Virginie. Quelles options possibles ?*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1990, 9. Il s'agit de la traduction et de l'adaptation d'une publication américaine, Mark R. Ellingwood, *Evaluation of deer management : options*, Northeast Deer Technical Committee, 1988.

la possibilité d'ajuster la récolte à chaque année en tenant compte de la rigueur de l'hiver⁴¹.

Néanmoins, le plan de gestion se situe dans un contexte où les gestionnaires appréhendent une extension considérable des populations de cerfs⁴² et anticipent une détérioration conséquente de la qualité de l'habitat et de la condition physique des animaux (baisse du poids corporel, taux de reproduction plus faible, diminution de la survie hivernale, accroissement du parasitisme et de l'incidence de maladies)⁴³. Le plan de gestion intègre donc la possibilité de limiter les populations de cerfs au moyen de la chasse sportive à un niveau « acceptable aux plans écologique et social, c'est-à-dire qui ne met pas en danger les autres espèces animales ou végétales et qui correspond au seuil de tolérance du public face à la présence du cerf⁴⁴ ».

Au moment de l'adoption du *Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 1995-1999*, les populations de cerfs du Québec continental comptent 155 000 individus. Au début des années 2000, soit à la fin du premier plan de gestion, les gestionnaires considèrent que les populations ont atteint le niveau optimal dans la plupart des zones de chasse. Le cerf de Virginie occupe désormais durablement toute son aire de répartition maximale, ce qui s'observe par la diffusion dans l'espace de l'activité de

⁴¹ François Potvin et Gilles Lamontagne, *Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 1995-1999 – L'espèce, son habitat et sa gestion*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, direction de la faune et des habitats, 1994.

⁴² *Ibid.*

⁴³ [Anonyme], *Gestion du cerf de Virginie. Quelles options possibles ?, 2.*

⁴⁴ Lamontagne et al., *Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 1995-1999*, 38.

chasse au cerf vers le nord et l'est de la province. La chasse est ainsi ouverte en Gaspésie, dans une partie des Laurentides et au Témiscamingue. Toutefois, dans les zones du sud du Québec, une dégradation de la végétation forestière, où la strate herbacée et la strate arbustive sont dégarnies, affecte l'état des populations de cerfs et les rend vulnérables à des conditions hivernales difficiles⁴⁵.

En fait, dans le sud du Québec, les populations de cerfs atteignent des densités élevées et font face à une compétition alimentaire intense dans un habitat dégradé où la disponibilité de nourriture de qualité est réduite⁴⁶. Dans le deuxième plan de gestion du cerf de Virginie (2002-2008), le ministère intègre l'objectif de stabiliser les populations de cerf. Tout en stimulant la croissance des populations de cerfs dans des secteurs moins bien pourvus, le plan vise à mieux répartir les densités à travers le territoire en diminuant les populations trop abondantes dans certaines zones – notamment dans le sud du Québec où les cerfs sont devenus une source de déprédation sur l'agriculture, l'horticulture et la foresterie et où ils sont impliqués dans un nombre élevé d'accidents routiers⁴⁷.

⁴⁵ Michel Huot, Gilles Lamontagne et François Goudreault, *Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008*, 8. *Vers une utilisation optimale des populations de cerf*, Québec, Société de la faune et des parcs, 2002, 1.

⁴⁶ Au début des années 2000, une étude de la société de la Faune et des Parcs du Québec indique que la masse corporelle des cerfs est plus faible dans ce contexte de hausse de la densité surtout chez les jeunes individus. Les données proviennent de captures sportives faites entre 1973 et 2000 dans sept zones de chasse, Stéphanie Boucher, Michel Crête, Jean-Pierre Ouellet, Claude Daigle et François Potvin, *Augmentation de la densité des populations de cerf de Virginie (Odocoileus virginianus) au Québec ; comparaison d'indices de condition physique*, Québec, société de la Faune et des Parcs du Québec, 2003.

⁴⁷ Huot et al., *Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008*.

6.2.1. *L'insularité du cas d'Anticosti*

Le cerf de Virginie sur l'île d'Anticosti fait l'objet d'un plan de gestion spécifique. Nous en traitons dans une section particulière car il illustre, à nos yeux, le rôle de la chasse dans la régulation de populations dont la reproduction incontrôlée met à risque la survie même de l'habitat et de l'espèce.

Anticosti est une île du golfe du Saint-Laurent d'une superficie de 7 900 km². La faune originelle de l'île était pauvre en grands mammifères et se limitait à l'ours noir⁴⁸. Le chocolatier français Henri Menier acheta l'île en 1895 et y développa un projet de réserve de chasse et de pêche. Menier fit rechercher des espèces pouvant s'adapter au climat de l'île : castors, lièvres d'Amérique, orignaux, cerfs, bisons, visons, caribou et wapitis. Selon Charlie McCormick, Menier y introduisit 220 cerfs en provenance de la rive sud du Saint-Laurent de 1896 à 1900⁴⁹.

En l'absence de prédateur, le cerf de Virginie s'implanta avec succès, au point d'affecter la régénération forestière. Si, au début du XX^e siècle, les sapinières dominaient encore largement le paysage forestier et couvraient 40% de la superficie totale, les frères Marie-Victorin et Rolland-Germain notèrent l'impact de la présence du cerf sur la végétation de l'île lors de leurs passages entre 1917 et 1928 et parlèrent

⁴⁸ Victor Amédée Huard, *Labrador et Anticosti*, Montréal, Beauchemin & Fils, 1972 (1897), 212, 223.

⁴⁹ Charlie McCormick, *Anticosti*, Chicoutimi, Éditions JCL, 1982, 37, 172. Il y a plusieurs autres versions sur l'origine et le nombre de cerfs introduits à Anticosti. Voir A.W. Cameron, *Mammals of the Islands of the Gulf of St-Lawrence*, Nat. Mus. Canada, 154, 1958; Donald MacKay, *Anticosti – The untamed Island*, Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd, 1979, 128; W.M. Newson, « Mammals on Anticosti island », *Journal of Mammalogy*, 18 (1937), 435-442.

d'« introductions qui [...] bouleversent profondément l'équilibre de la flore et de la faune⁵⁰ ». Pimlott rapporta que durant les années 1930, des forestiers signalaient l'impact négatif du cerf sur la régénération forestière, alors que l'animal était présent sur l'ensemble de l'île⁵¹.

En 1947, dans un état des lieux des problèmes de surpopulation du cerf en Amérique, des biologistes du département de gestion de la faune de l'Université du Wisconsin présentent Anticosti comme l'exemple d'un problème de surpopulation où le cerf souffre de malnutrition parce qu'il endommage son habitat par un broutement excessif⁵². En 1950, l'ethnobotaniste Jacques Rousseau déplore à son tour la faible diversité végétale à cause de l'action du cerf⁵³. Deux ans plus tard, un biologiste du service canadien de la faune affirme avoir observé un nombre anormalement élevé de carcasses, signe, selon lui, d'une malnutrition causée par la surexploitation de la végétation⁵⁴. Au début des années 1960, des biologistes de l'État de New-York viennent documenter la condition physique et la productivité de la population de cerfs. L'examen des carcasses de 150 cerfs abattus par des chasseurs confirme que cette population est probablement l'une des plus mal en point en Amérique du Nord⁵⁵.

⁵⁰ Frère Marie-Victorin et Frère Rolland-Germain, *Flore de l'Anticosti-Minganie*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1969, 12.

⁵¹ Douglas Pimlott, « Influence of deer and moose on boreal forest vegetation in two areas of eastern Canada », *Trans. Intern. Union Game Biol.*, 6 (1963), 105-116.

⁵² Aldo Leopold, Lyle k. Sowls et David L. Spencer, « A survey of overpopulated deer range in the United States », *Journal of Wildlife Management*, 11 (1947), 162-177.

⁵³ Jacques Rousseau, « Cheminement botaniques à travers Anticosti », *Canadian Journal of Research*, 28 (1950), 225-272.

⁵⁴ Cameron, « Mammals of the islands of the gulf of St-Lawrence ».

⁵⁵ S. Free et C.W. Severinghaus, *Preliminary report on the Anticosti island deer collection – March 1966*, Consolidated-Bathurst Ltée, 1967 dans François Potvin, Pierre Beaupré, André Gingras et David

Dans les années 1950, les estimations de la population de cerfs de l'île varient de 15 000⁵⁶ à 350 000 cerfs⁵⁷. Le succès de chasse compilé depuis 1965 indique des variations annuelles plus ou moins prononcées, sans toutefois afficher une tendance à la hausse ou à la baisse pendant deux décennies. Cela indique que la population d'Anticosti connaît des fluctuations annuelles notables, mais une stabilité relative sur le long terme⁵⁸.

Après l'acquisition de l'île par le gouvernement du Québec en 1974, les biologistes du service de la faune entreprennent de mener une série de travaux pour mieux connaître l'habitat, les dynamiques de population particulières à l'île, ainsi que l'impact de la compétition en l'absence de prédation sur les conditions physiques du cerf⁵⁹. La comparaison de plusieurs paramètres avec des cerfs sur le continent révèle que le cerf sur l'île exhibe une taille plus petite, un poids inférieur et des bois moins

Pothier, *Le cerf et les sapinières de l'île d'Anticosti*, Québec, société de la Faune et des Parcs, direction de la faune et des habitats, 2000, 9.

⁵⁶ Rousseau, « Cheminements botaniques à travers Anticosti ».

⁵⁷ Cameron, « Mammals of the Islands of the gulf of St-Lawrence », 154; Plus précisément, la population oscillerait entre 30 000 et 100 000 individus, François Potvin, Laurier Breton et André Gingras, *La population de cerfs d'Anticosti en 1988-1989*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction gestion espèces et habitat, 1991.

⁵⁸ François Potvin, André Gingras et Alain Lussier, *Bilan de l'exploitation du cerf à Anticosti de 1975 à 1986*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la ressource faunique, 1987, 7.

⁵⁹ [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1974/75*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1975, 98; [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1976-77*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1977, 124.

ramifiés. Les biologistes attribuent ces différences à une nutrition déficiente, à un climat rigoureux et à une densité élevée⁶⁰.

En collaboration avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, le ministère des Terres et Forêts poursuit l'exploitation des potentiels récréatif et forestier d'Anticosti⁶¹. La chasse pratiquée par des chasseurs résidents s'y développe jusqu'au début des années 1980, comme en témoigne la hausse de la vente de permis, qui passe de près 700 au début des années 1970 à environ 3 500 au début des années 1980. En revanche, le nombre de permis vendus à des non-résidents diminue, de 1974 jusqu'au début des années 1980 (figure 6.6).

De 1983 à 1985, la direction de la faune du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche étend son programme de suivi du cerf à l'île d'Anticosti par des inventaires aériens spécifiques⁶². Les inventaires réalisés en 1988 et 1989 confirment les difficultés du cerf sur l'île. Les biologistes estiment la population à 121 000 individus, soit une densité moyenne de 15 cerfs au kilomètre carré⁶³. L'île est surpeuplée et les cerfs y vivent dans un état de précarité. Pour survivre à l'hiver, ils utilisent environ 40%

⁶⁰ François Potvin, « Morphologie du cerf de Virginie au Québec : variations régionales et annuelles », *Le Naturaliste canadien*, 116 (1989), 87-100.

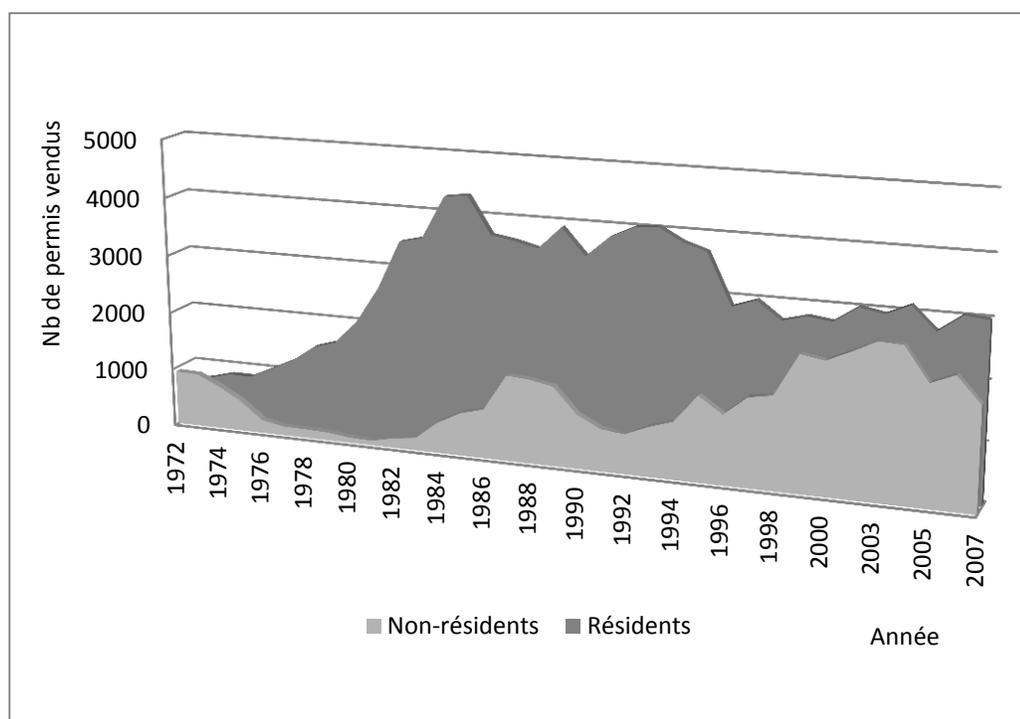
⁶¹ Jean-Noël Dion et Lionel Lejeune, *Anticosti – L'époque de la Consol 1926-1974*, Saint-Hyacinthe, Éditions JML, 1989.

⁶² [Anonyme], « Secteur faune », *Rapport annuel 1984/85*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1985, 38; [Anonyme], « Secteur faune », *Rapport annuel 1983/84*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1984, 38.

⁶³ André Gingras, *Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008, Zone 20 – Anticosti*, Québec, société de la Faune et des Parcs du Québec, direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, 2002, 1-2.

de leurs réserves corporelles⁶⁴, ce qui diminue la productivité des femelles⁶⁵. L'hiver est la principale cause de mortalité des cerfs puisqu'aucun prédateur n'est présent et que la chasse sportive prélève moins de 10% du cheptel annuellement⁶⁶.

FIGURE 6.6
Évolution de la vente de permis pour la chasse au cerf de Virginie sur l'île d'Anticosti en fonction de l'origine des chasseurs (1972-2007)



Source : SIGF (1972-2007), ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008.

⁶⁴ Jean Huot, *Body condition and food resources of white-tailed deer on Anticosti Island, Québec*, thèse de doctorat (biologie), University of Alaska, 1982.

⁶⁵ François Potvin, *Exploitation et dynamique de la population de cerfs d'Anticosti de 1975 à 1984*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la faune terrestre, direction générale de la faune, 1985, 36; François Goudreault, *Reproduction et dynamique de la population de cerfs de l'île d'Anticosti*, mémoire de maîtrise (biologie), Université Laval, 1980.

⁶⁶ André Gingras, *Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008, Zone 20 – Anticosti*, 4, Société de la faune et des parcs du Québec, direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, 2002.

En 1993, la direction de la faune prépare un premier plan de gestion du cerf de l'île d'Anticosti⁶⁷. Ce plan de gestion vise le maintien du cheptel à un niveau très élevé et un prélèvement sportif encadré par un contingentement serré. En cela, il est identique au plan de gestion appliqué au même moment sur le continent où le cerf est soumis à une chasse et une prédation devant limiter d'éventuelles proliférations excessives. Ces objectifs sont atteints dans les années qui suivent. En effet, un inventaire aérien réalisé à l'été 1996 évalue la population à environ 82 000 cerfs, soit une densité de près de 10 cerfs/km². Cinq ans plus tard, la même procédure estime la population à 130 000 cerfs, soit une densité de près de 16 cerfs/km² avant la chasse (121 000 cerfs après la chasse). Selon les biologistes du ministère, à ce niveau, la population de cerfs d'Anticosti oscille autour du maximum de la capacité de support de l'habitat⁶⁸.

Tandis que les biologistes reconnaissent l'impact écologique dévastateur de densités élevées de cerf,⁶⁹ dont une réduction de la diversité biologique en général,⁷⁰ les gestionnaires justifient l'importance de maintenir une densité élevée de cerf pour éviter un effondrement du cheptel et ses impacts négatifs sur l'industrie de la chasse :

Une autre conséquence dramatique est que l'industrie de la chasse risque de devenir marginale, sinon de disparaître, si la densité de cerfs devient trop basse pour soutenir une chasse de haute qualité. L'attrait d'Anticosti et le prix élevé qu'accepte de payer la clientèle sont liés à un succès exceptionnel⁷¹.

⁶⁷ *Ibid.*, 21.

⁶⁸ *Ibid.*, 10.

⁶⁹ Potvin et al. *Le cerf et les sapinières de l'île d'Anticosti*.

⁷⁰ C'est le cas des communautés d'insectes, Christian Hébert et Luc Jobin, « Impact du cerf de Virginie sur la biodiversité des forêts de l'île d'Anticosti. Les insectes comme indicateurs », *Le Naturaliste canadien*, 125 (2001), 96-107.

⁷¹ Potvin, *Le cerf et les sapinières de l'île d'Anticosti*, 28.

Le second plan de gestion du cerf de Virginie sur l'île d'Anticosti (2002-2008) prévoit réduire légèrement la population de cerfs pour la maintenir juste sous le seuil de population maximum que peut soutenir l'écosystème de l'île. Sans connaître ni pouvoir estimer l'ampleur ou la date d'un éventuel effondrement appréhendé des populations de cerfs sur l'île, la direction de la faune oriente son action vers un amenuisement des fortes fluctuations caractéristiques des populations de cerfs sur l'île et leur l'impact potentiel sur l'industrie de la chasse⁷². La gestion du cerf de Virginie sur l'île d'Anticosti cherche à maintenir l'équilibre précaire entre une capacité maximale de support du milieu et une qualité de chasse exceptionnelle.

6.3. Un gibier de substitution devenu cible de choix: l'orignal

C'est avec l'orignal que des biologistes du service de la faune documentent en premier lieu la capacité de la chasse à modifier les dynamiques populationnelles. Si des résultats positifs découlent de l'implantation de chasses contrôlées dans les parcs et les réserves publiques, le service de la faune n'étend pas immédiatement cette expérience ailleurs au Québec; il oriente plutôt les mesures de gestion faunique vers le partage de la ressource entre les chasseurs sportifs. Lorsque la popularité de la chasse sportive à ce gibier « alternatif » devient une menace pour le cheptel, le service de la faune se résout à modifier les modalités d'exploitation de l'orignal.

⁷² Gingras, *Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008, Zone 20 – Anticosti*, 14-15.

Jusqu'au milieu des années 1970, les données provenant des chasses contrôlées alimentent les travaux du service de la faune sur les modalités d'exploitation de l'orignal autour de trois enjeux, soit l'exploitation par la chasse, l'habitat, ainsi que les inventaires et le marquage⁷³. Ces travaux se fondent sur trois outils qui composent le système de suivi de l'orignal. D'abord, le système d'information sur la grande faune fournit aux biologistes des statistiques pour chacune des zones de chasse à partir desquelles ils formulent des recommandations sur la gestion de l'orignal, en particulier sur les règlements de chasse. Puis, le service de la faune compte, comme deuxième outil, sur un plan quinquennal d'inventaires aériens à partir desquels est estimé le nombre d'originaux occupant chacune des principales zones de chasse. Enfin, le service de la faune procède à des sondages postaux auprès des chasseurs afin de connaître, notamment, la fréquentation des zones de chasse et le taux de succès de chasse⁷⁴.

En 1975, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche met sur pied un comité d'étude sur l'exploitation de l'orignal. Il a comme mandat de déterminer les modalités de chasse pour une exploitation optimale des populations d'originaux sur le territoire québécois, c'est-à-dire d'intensifier la chasse sans compromettre la survie de l'espèce⁷⁵. En 1976 et 1977, ce comité analyse des rapports techniques touchant la

⁷³ Émile Audy, « 2. La recherche sur l'orignal », *Compte-rendu de l'atelier sur le gros gibier et sur la recherche orignal tenu à Québec les 12, 13 et 14 février 1974*, Québec, ministère du Tourisme, de la chasse et de la Pêche, service de la faune, 1974, 45-51.

⁷⁴ Par exemple, Marcel Lacasse, Jean-Luc Ducharme et Jacques Pelletier, *Aspects socio-économiques de l'exploitation de l'orignal par la chasse sportive au Québec en 1978*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la recherche socio-économique, 1979.

⁷⁵ [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1974/75*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1975, 97; Les modalités de chasse permettant une exploitation optimale de la population ont été étudiées par le biais d'un comité, [Anonyme], « Service de la recherche

philosophie de l'exploitation de l'orignal, l'analyse de statistiques de la chasse et des inventaires, ainsi que les modalités de mise en exploitation des populations d'originaux⁷⁶.

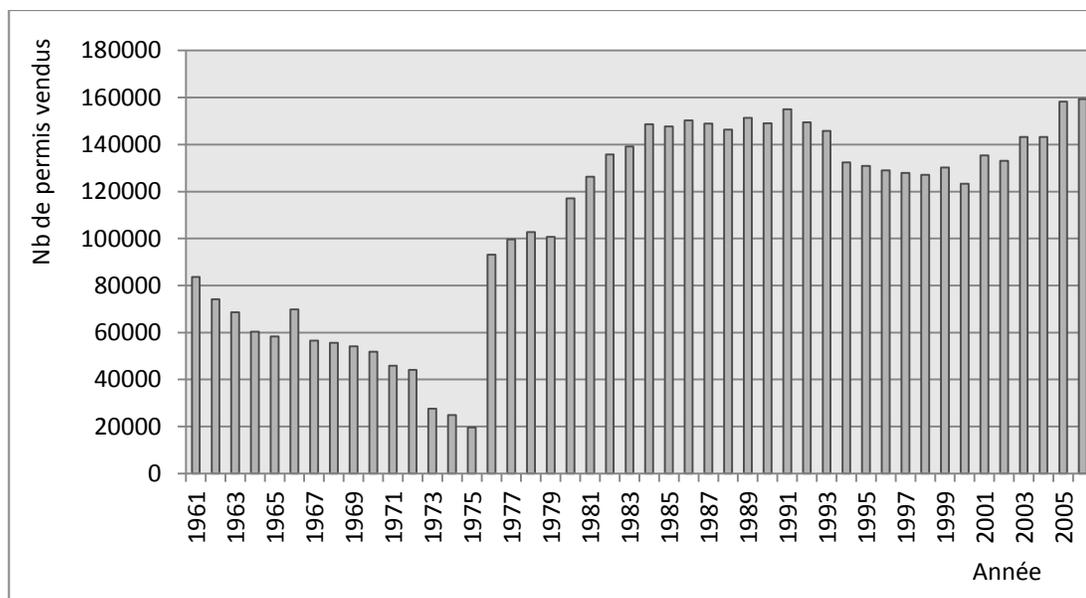
Au cours des années 1970, la chasse à l'orignal connaît une forte popularité d'autant plus que bon nombre de chasseurs sportifs se désintéressent du cerf pour lequel le succès de chasse connaît une forte baisse⁷⁷. La vente de permis se multiplie alors par quatre, d'autant plus que la promesse du Parti québécois d'abolir le système des clubs pousse les membres des clubs à profiter au maximum de leurs derniers privilèges. Après l'ouverture des zones d'exploitation contrôlée en 1978, la hausse de la pratique de la chasse sportive à l'orignal se maintient; la vente de permis oscille autour de 150 000 permis à partir du milieu des années 1980, alors qu'elle atteignait 20 000 au milieu des années 1970 (figure 6.7).

biologique », *Rapport annuel 1975/76*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1976, 144-145.

⁷⁶ [Anonyme], « Service de la recherche biologique », *Rapport annuel 1976-77*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1977, 125.

⁷⁷ François Potvin, « Analyse globale du déclin du cerf au Québec », Potvin et al., *Problématique de la chasse au cerf au Québec*, 12; Rodrigue Bouchard et Clément Gauthier, *Gros gibier au Québec en 1975*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction de la Chasse et de la Pêche, 1976.

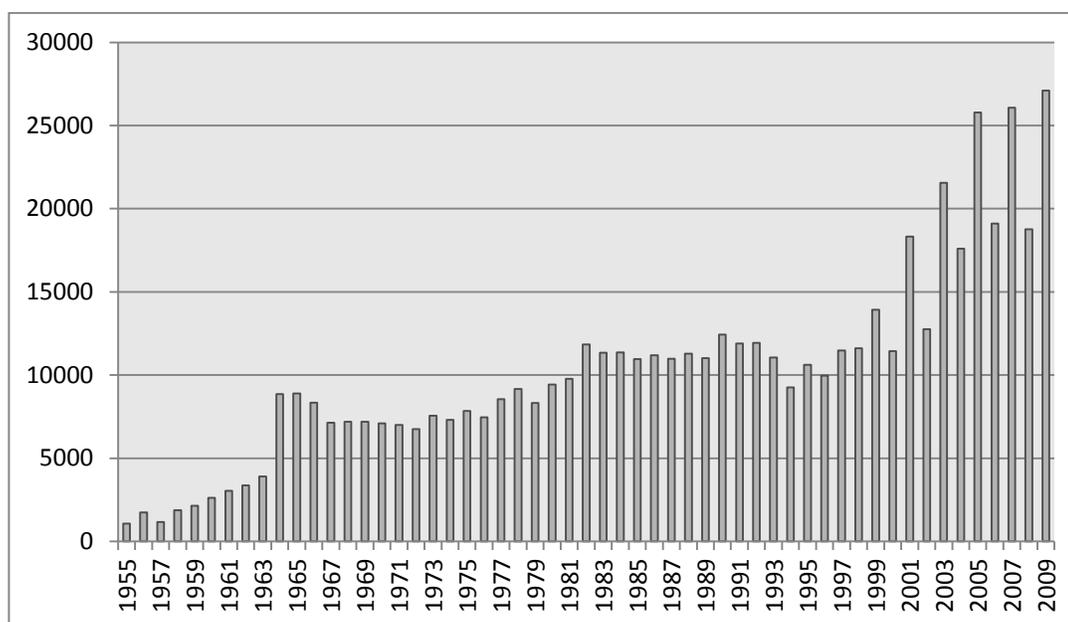
FIGURE 6.7
Évolution de la vente de permis pour la chasse à l'orignal (1961-2006)



Source : Pascal Grenier, *Exploitation de l'orignal de 1955 à 1970*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la Faune, 1970, 100-101; SIGF (1971-2005), ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008.

La popularité de la chasse se traduit par une hausse notable des prélèvements. De l'ordre de 2 500 bêtes au début des années 1960, les prélèvements passent à environ 8 000 au milieu des années 1970, puis à près de 12 000 au début des années 1980 (figure 6.8). Le succès de chasse subit une décroissance presque constante, passant d'un sommet de près de 20,0 % (mâle seulement) à environ 7,5 % (mâles, femelles et veaux) au cours des années 1970 et 1980 (figure 6.9). Encore ici, l'ouverture des zecs est suivie d'un accroissement des prélèvements qui atteignent un second pic en 1982 (11 844 orignaux).

FIGURE 6.8
Évolution du nombre d'orignaux tués à la chasse sportive (1955-2009)



Source : Pascal Grenier, *Exploitation de l'orignal de 1955 à 1970*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la Faune, 1970, 100-101; SIGF (1971-2009), ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2009.

FIGURE 6.9
Évolution du succès de chasse à l'orignal (1961-1976)



Source : Pascal Grenier, *Exploitation de l'orignal de 1955 à 1970*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, Service de la Faune, 1970, 100-101; SIGF (1971-1976), ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, 2008.

À partir de 1983, la direction de la faune travaille à la production d'un plan tactique de l'orignal⁷⁸. Complété en 1985, le plan tactique de l'orignal dresse un état des lieux des connaissances sur les dynamiques de population de l'orignal⁷⁹. Ce plan sert de fondement à l'élaboration du premier plan de gestion de l'orignal, complété puis soumis à la consultation en 1987; il entre en vigueur la même année et le ministère se réserve une autre année pour apporter des modifications si cela s'impose à la suite des consultations⁸⁰.

Après avoir rappelé l'importance de la chasse dans la société québécoise tant sur le plan culturel qu'économique, le plan indique qu'il importe de bien gérer cette ressource naturelle renouvelable que représente l'orignal. À cet égard, le plan énonce que : « la chasse constitue le facteur primordial de régulation des populations d'originaux au Québec. C'est pourquoi, dans le plan de gestion actuel, le contrôle de la récolte sportive s'avère l'outil privilégié pour amener les populations au niveau de densité désiré⁸¹ ».

Considérant que la dynamique des populations d'originaux n'est pas régie par les mêmes forces partout au Québec, les cibles du plan de gestion varient d'une région à l'autre (figure 6.10). Globalement, en raison de la pression croissante exercée sur ce

⁷⁸ [Anonyme], « II-Secteur faune », *Rapport annuel 1980/81*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1981, 39.

⁷⁹ [Anonyme], *Plan tactique – Orignal*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la faune terrestre, direction générale de la faune, 1985, 57.

⁸⁰ [Anonyme], *Plan de gestion de l'orignal*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1987.

⁸¹ *Ibid.*, 1.

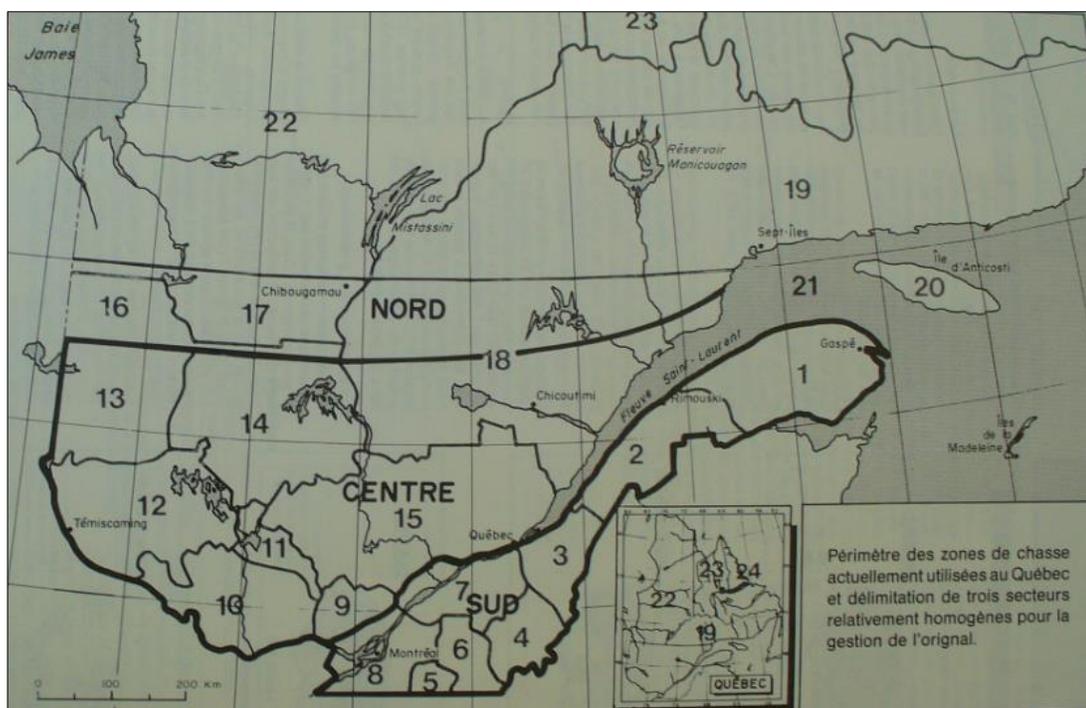
gibier, le ministère dit devoir modifier les mesures traditionnelles qu'il emploie (par exemple, le raccourcissement de la saison de chasse ou le contingentement des permis) et qu'il entend privilégier la chasse sélective⁸².

Sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent, les gestionnaires visent à augmenter les densités à 10 orignaux par 10 km², mais compte tenu de l'écart entre la densité-cible et le niveau de population, le ministère propose de limiter le nombre de permis de chasse disponibles pour ce gibier pour réduire les prélèvements d'orignaux adultes. Dans les zones du centre du Québec, les gestionnaires tentent de conserver les populations à un niveau de 2 à 3 orignaux par 10 km². Dans certaines zones du secteur central, l'exploitation de l'original est légèrement excessive, en particulier dans l'ouest. À ces endroits, les utilisateurs consultés choisissent le raccourcissement de la saison pour corriger la situation, même si cette mesure pose problème aux pourvoyeurs détenteurs de droits exclusifs qui préfèrent la chasse sélective. Finalement, la densité-cible est encore imprécise pour les zones du nord dans le plan de 1987 compte tenu du manque de connaissance. Ailleurs, la situation est jugée plus équilibrée et aucun changement n'est envisagé⁸³.

⁸² *Ibid.*, 45.

⁸³ *Ibid.*, 3.

FIGURE 6.10
Grandes régions pour la gestion de l'orignal en 1987



Source : [Anonyme], *Plan de gestion de l'orignal*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1987, 3.

À la fin des années 1980, le service de la faune considère le niveau de récolte trop élevé car des indices laissent entrevoir un déclin de la population⁸⁴. D'ailleurs, la récolte provinciale diminue doucement pour atteindre 10 972 orignaux en 1989. En fait, selon les biologistes de la direction de la faune, Réhaume Courtois et Gilles Lamontagne, la chasse est devenue le principal facteur de mortalité dans la plupart des régions et l'exploitation intensive de l'orignal entraîne une détérioration graduelle des

⁸⁴ Réhaume Courtois et Gilles Lamontagne, *Diagnostic sur l'état des populations d'orignaux au Québec*, Québec, ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, service de la faune terrestre et service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 1990, 37; Réhaume Courtois et Gilles Lamontagne, « Management system and current status of moose in Québec », *Alces*, 33 (1997), 97-114.

conditions de chasse⁸⁵. Pour ces chercheurs, les populations d'orignaux sont exploitées à leur maximum, sauf dans les zones peu accessibles. Les taux d'exploitation varient de 9 % à 53%, et dépassent 19 % dans la plupart des zones accessibles. Les autres causes de mortalité comme les maladies, la prédation, le braconnage ou la famine exercent un effet moindre⁸⁶.

Avant que le premier plan de gestion de l'orignal ne tombe à échéance, la direction de la faune reprend les études sur le système de suivi de l'orignal⁸⁷, le diagnostic sur l'état des populations en fonction de leur exploitation⁸⁸ et l'examen des modalités de chasse⁸⁹. Courtois et Lamontagne évaluent alors la population d'orignaux avant chasse à environ 67 000 bêtes, dont 10 000 dans les parcs et les réserves fauniques, alors que le nombre de chasseurs s'élève à 155 000⁹⁰. Pour ces chercheurs, la récolte dépasse le potentiel de productivité des populations dans la majorité des zones de chasse, tandis qu'une trop forte portion des meilleures femelles reproductrices est prélevée, ce qui s'est traduit par une baisse des populations au cours des années 1980⁹¹.

⁸⁵ Réhaume Courtois, *Analyse du système de suivi de l'orignal*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1989; Courtois et al., *Diagnostic sur l'état des populations d'orignaux du Québec*.

⁸⁶ Réhaume Courtois et Gilles Lamontagne, *Diagnostic sur l'état des populations d'orignaux au Québec*, 1-4.

⁸⁷ Réhaume Courtois, *Analyse du système de suivi de l'orignal*.

⁸⁸ Courtois et al., *Diagnostic sur l'état des populations d'orignaux du Québec*.

⁸⁹ Réhaume Courtois et Gilles Lamontagne, *Modalités de chasse utilisables pour l'exploitation de l'orignal*, Québec, ministère du loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, service de la faune terrestre, 1991.

⁹⁰ *Ibid.*

⁹¹ Courtois et al. *Diagnostic sur l'état des populations d'orignaux du Québec*.

En 1993, la direction de la faune adopte un second plan de gestion de l'original (1994-1998), avec l'objectif d'accroître la population de 13% à 15% à l'intérieur d'un horizon de cinq ans, de manière à atteindre une densité hivernale de 1,0 original/10 km² pour les zones de chasse au sud du 50^e parallèle et de 0,5 original/10 km² au nord. En outre, le plan dirige la pression de chasse vers les segments de la population qui ont un rôle moindre dans la reproduction, soit les faons et les mâles⁹².

En pariant sur une protection des femelles pour stimuler la croissance des populations, les gestionnaires s'engagent à provoquer un débalancement du rapport mâle/femelle au sein des populations d'original. Après les essais sur les populations de cerfs – où les femelles bénéficient d'une protection depuis 1974 –, cette mesure peut sembler aller de soi. Or, l'original est beaucoup moins grégaire que le cerf et sa productivité naturelle, plus faible. Il n'est pas certain que toutes les femelles soient en mesure de s'accoupler advenant une diminution du nombre de mâles. Des biologistes recommandent plutôt de maintenir un rapport des sexes équilibré pour permettre une pleine productivité des femelles⁹³.

Les premières années de mise en application du second plan de gestion de l'original sont marquées par une diminution de la récolte totale. La récolte d'originaux connaît une baisse de 20% lors de la première année du plan comparativement à la récolte moyenne entre 1991 et 1993. La situation s'améliore rapidement par la suite et

⁹² Réhaume Courtois et Gilles Lamontagne dir., *Plan de gestion de l'original 1994-1998. Objectifs de gestion et scénarios d'exploitation*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1993.

⁹³ Voir les comptes rendus des ateliers sur la grande faune au cours des années 1980.

affiche une nette tendance à la hausse. En fait, la récolte de 1997 (11 426 orignaux) a presque atteint la récolte moyenne entre 1991 et 1993 (11 629) et a même dépassé la récolte de 1993 (figure 6.11)⁹⁴.

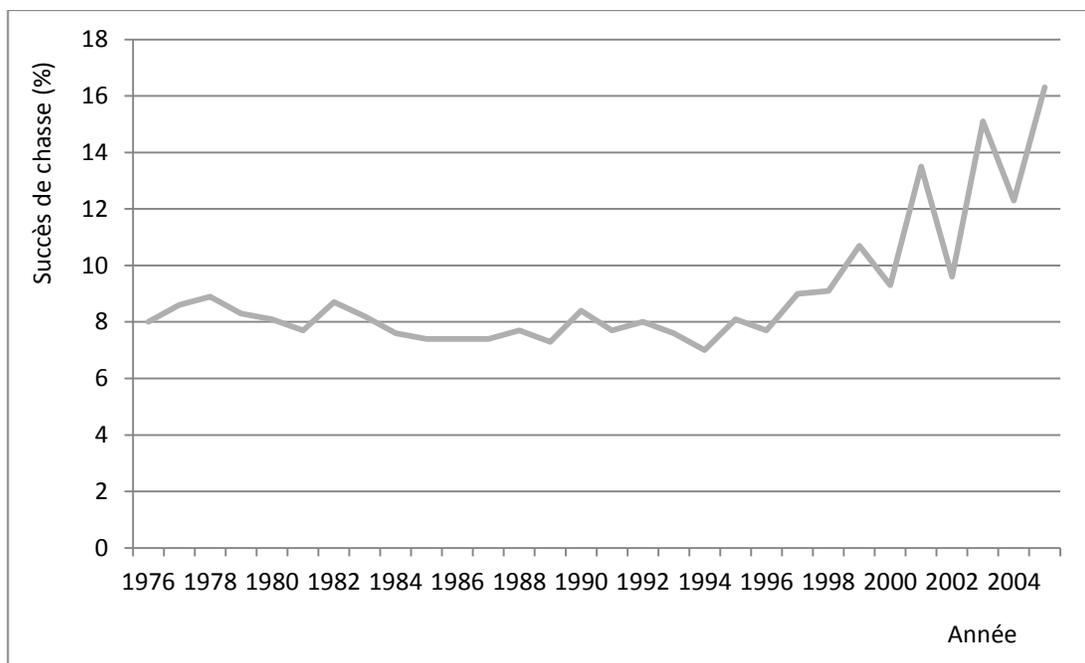
Le succès de chasse connaît également une baisse en 1994 lors de la mise en œuvre du second plan de gestion de l'orignal, mais il se rétablit rapidement. Pour les années suivantes, le succès affiche une hausse constante atteignant 8,9% en 1997, niveau qu'il n'avait pas connu depuis 1978. Si, pour l'ensemble du Québec, l'objectif d'un succès de chasse de 10% n'est pas atteint lors des quatre premières années de mise en application du plan, plusieurs zones y parviennent néanmoins, ce qui reflète une augmentation du cheptel⁹⁵. Après quatre ans de chasse sélective, les populations ont augmenté de 1,6 % à 16,0 % selon les zones de chasse. De même, la productivité s'est maintenue, même si un déséquilibre du rapport des sexes en faveur des femelles s'est accru dans la majorité des zones de chasse⁹⁶.

⁹⁴ Gilles Lamontagne et Donald Jean, *Plan de gestion de l'orignal 1999-2003*, Québec, société Faune et Parcs, 1999, 9.

⁹⁵ *Ibid.*, 17.

⁹⁶ Réhaume Courtois et Gilles Lamontagne, « The protections of cows : its impact on moose hunting and moose population », *Alces*, 35 (1999), 11-29.

FIGURE 6.11
Succès de chasse à l'orignal (1976-2005)



Source : SIGF (1976-2005), ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008.

Le *Plan de gestion de l'orignal 1999-2003*⁹⁷, le troisième du genre, poursuit les mêmes objectifs que le précédent. Dans la majorité des zones, il maintient la protection des femelles une année sur deux afin de soutenir la croissance des populations⁹⁸. Près d'une décennie de protection accordée aux femelles (et des pratiques forestières favorables) encourage une nette hausse de la population d'orignaux. La récolte augmente de 32% et s'établit à environ 14 500 orignaux annuellement au début des

⁹⁷ Lamontagne et al., *Plan de gestion de l'orignal, 1999-2003*.

⁹⁸ La modalité de l'alternance est mise de l'avant suite à la suggestion des chasseurs sportifs. Elle consiste à interdire l'abattage des femelles adultes une année sur deux, *Ibid.*, 34-35.

années 2000, tandis que le succès de chasse moyen, de l'ordre de 7 à 8% au début des années 1990, se situe entre 10 et 11% à la fin de la décennie⁹⁹.

Enfin, les inventaires réalisés au début des années 2000 indiquent généralement une augmentation des densités de populations d'orignaux. La croissance est significative dans les régions propices à l'espèce : Abitibi-Témiscamingue, Mauricie, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent et Gaspésie. Les populations s'y portent très bien et poursuivent leur croissance :

Tous les indicateurs utilisés pour la gestion de l'orignal vont dans le même sens et tendent à démontrer une croissance des populations d'orignaux dans la plupart des régions du Québec. L'ensemble de ces éléments indique que la situation de l'orignal est actuellement florissante au Québec¹⁰⁰.

Dans certaines régions, comme dans le Bas-Saint-Laurent, des proliférations jugées excessives d'orignaux commencent à apparaître. Dans les réserves fauniques de Matane et de Dunière, les gestionnaires encouragent l'exploitation des femelles adultes pour ramener les niveaux de population à la limite de la capacité de support du milieu naturel (pression sur la régénération forestière) et social (irruption d'animaux importuns notamment sur les routes)¹⁰¹. Les gestionnaires tentent ainsi d'atteindre un point d'équilibre entre des densités assez élevées pour assurer une chasse agréable, mais assez faibles pour maintenir un environnement sain et des impacts anthropiques jugés acceptables.

⁹⁹ *Ibid.*, 3.

¹⁰⁰ Gilles Lamontagne et Sébastien Lefort dir., *Plan de gestion de l'orignal 2004-2010*, Québec, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, direction du développement de la faune, 2004, 3.

¹⁰¹ *Ibid.*

6.4. Mise en marché de la chasse sportive d'un nuisible : l'ours noir

Tardivement, le gouvernement s'efforce de populariser la chasse à l'ours noir auprès de chasseurs résidents. Traditionnellement, l'ours noir était principalement piégé et son statut légal était celui d'animal à fourrure. Rappelons que l'ours noir est, parallèlement, considéré comme un ravageur des récoltes, un prédateur du bétail ainsi qu'un prédateur occasionnel des grands cervidés et, à cet égard, il fait l'objet lui aussi de mesures de contrôle. Entre 1929 et 1967, le programme de contrôle des prédateurs entraîne la capture de 78 000 ours, dont plus de la moitié entre 1954 et 1967¹⁰². Le gouvernement tente néanmoins de changer les représentations de cette espèce pour en faire un gros gibier comme le cerf de Virginie et l'original.

Avant 1971, l'ours peut être capturé partout sans aucune restriction¹⁰³. L'attitude du gouvernement envers cette espèce change au cours des années 1960. Par exemple, à partir de 1965, les ours importuns du parc des Laurentides ne sont plus automatiquement abattus, mais capturés, marqués, puis relâchés à l'autre extrémité du parc¹⁰⁴. Il s'agit de savoir si c'est l'individu qui est plus dangereux ou si cela est plutôt attribuable au milieu dans lequel il se trouve¹⁰⁵. À quelques occasions, la recherche au

¹⁰² Daniel Banville, *Le contrôle des prédateurs du gros gibier au Québec de 1905 à 1980*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1981.

¹⁰³ Hélène Jolicoeur, *Plan tactique : ours noir*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, service de la faune terrestre, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1987, 35.

¹⁰⁴ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 79.

¹⁰⁵ *Ibid.*

service de la faune porte sur cette espèce¹⁰⁶, entre autres pour connaître le régime alimentaire de l'ours et en évaluer l'impact sur les populations de grands cervidés¹⁰⁷, mais ces initiatives sont rares. Par ailleurs, le ministère ne se dote pas de tous les outils employés pour faire un suivi de l'espèce; aucun inventaire n'est réalisé pour l'ours noir avant 1974, quand le service de la faune rend obligatoire l'enregistrement de tout ours abattu ou trouvé mort, pour lancer son suivi.

Au cours des années 1970, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche cherche à développer la chasse sportive à l'ours noir¹⁰⁸. En 1977, il lève l'interdiction, en vigueur depuis 1971, de la capture de l'ours du 1^{er} août au 15 septembre, puis il instaure l'année suivante des saisons fermées pour la chasse et le piégeage de l'ours¹⁰⁹. Enfin, la *Loi sur la conservation et la mise en valeur de la faune* adoptée en 1981 définit l'ours noir comme un gros gibier au même titre que l'orignal, le cerf ou le caribou.

Un des problèmes auxquels fait face le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche pour développer une exploitation optimale de l'ours noir est l'absence de

¹⁰⁶ En 1972-73, dans le district des Laurentides, une étude sur l'ours noir a été amorcée, [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1972-73*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1973, 127.

¹⁰⁷ Parmi ces travaux, mentionnons l'évaluation du régime alimentaire et de la population d'ours noir dans le sud-ouest du Québec, *Rapport annuel 1982/83*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1983, 25; et l'étude des relations prédateurs/proie existant entre le loup et l'ours noir d'une part, le cerf de Virginie, l'orignal et le castor, d'autre part, *Rapport annuel 1983/84*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1984, 38.

¹⁰⁸ Comité d'étude et d'exploitation de l'ours noir, *Aménagement et exploitation de l'ours noir au Québec*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 1982.

¹⁰⁹ Depuis cette date, le chasseur doit se procurer un permis annuel valide pour les deux saisons (printemps et automne), Jolicoeur, *Plan tactique*, 35.

connaissances propres à la situation de l'espèce au Québec¹¹⁰. Rédigé entre 1984 et 1987, le plan tactique souligne que les « connaissances élémentaires les plus indispensables pour assurer une gestion minimale telles que la densité, la productivité et la qualité des habitats sont encore à acquérir¹¹¹ ». En effet, les biologistes déplorent que les connaissances sur l'espèce proviennent essentiellement de la recherche nord-américaine¹¹².

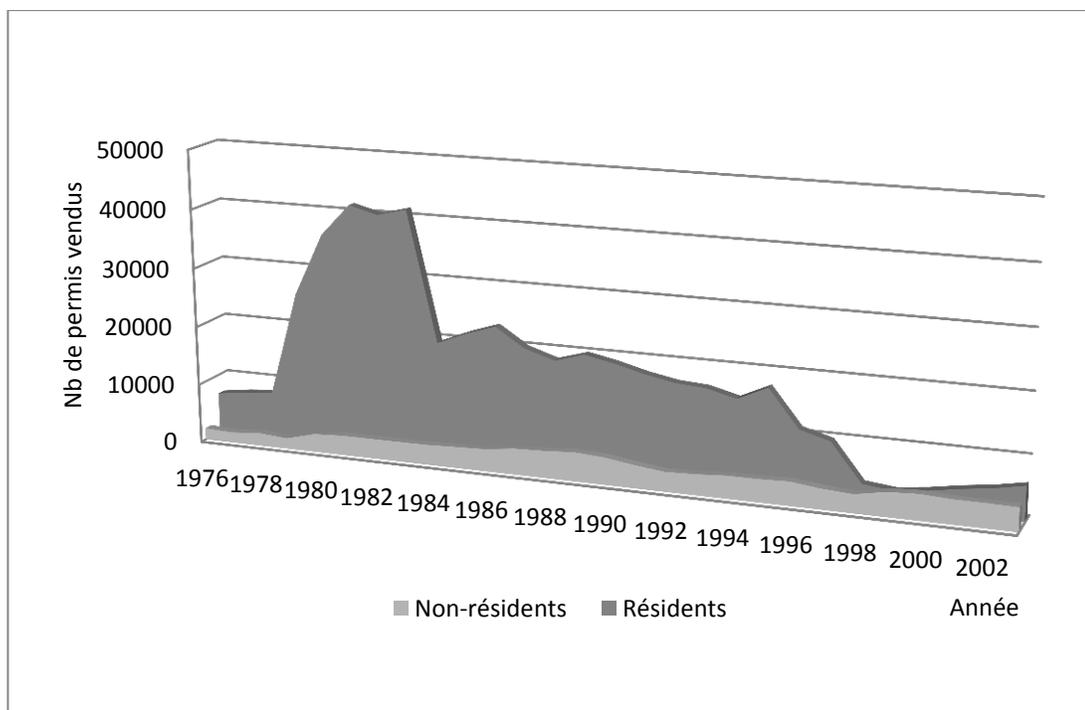
Si la priorité doit aller à la recherche pour éventuellement modifier les modalités d'exploitation de l'ours noir, les gestionnaires de la faune disposent de nouveaux outils pour effectuer le suivi de l'animal grâce à l'enregistrement obligatoire et l'émission de permis de chasse et de piégeage à l'ours. Au début des années 1980, le nombre de chasseurs à l'ours noir tourne autour de 22 000 (81% résidents et 19% non-résidents). La tendance des ventes de permis par la suite montre une diminution des chasseurs résidents (figure 6.12). Ainsi, le nombre de permis vendus aux résidents a d'abord augmenté de 1984 à 1986, puis a constamment décliné jusqu'en 1998, malgré des reprises dans les ventes en 1990 et en 1995. Chez les non-résidents, les ventes ont oscillé autour de 3 800 permis par année; les ventes ont augmenté de 2 665 à 4 758 permis de 1984 à 1989, puis diminué jusqu'en 1993. Les ventes ont repris par la suite sans atteindre le niveau de 1989.

¹¹⁰ [Anonyme], « Service de la recherche biologique », *Rapport annuel 1976-77*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1973, 123.

¹¹¹ *Ibid.*, 13.

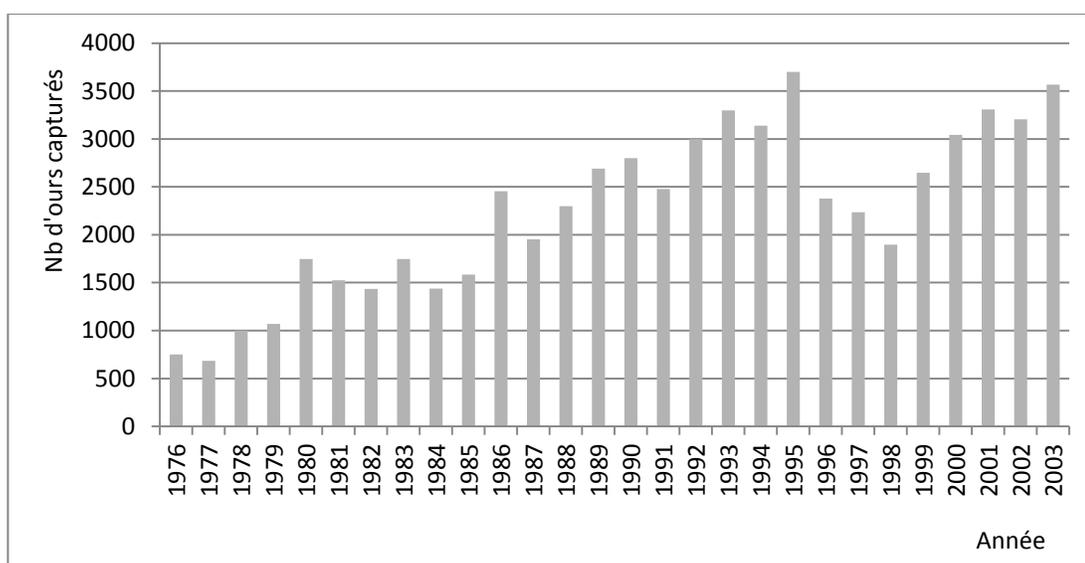
¹¹² [Anonyme], « Secteur faune », *Rapport annuel 1984/85*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1985, 38; Jolicoeur, *Plan tactique. Ours noir*.

FIGURE 6.12
Évolution de la vente de permis en fonction de l'origine (1976-2003)



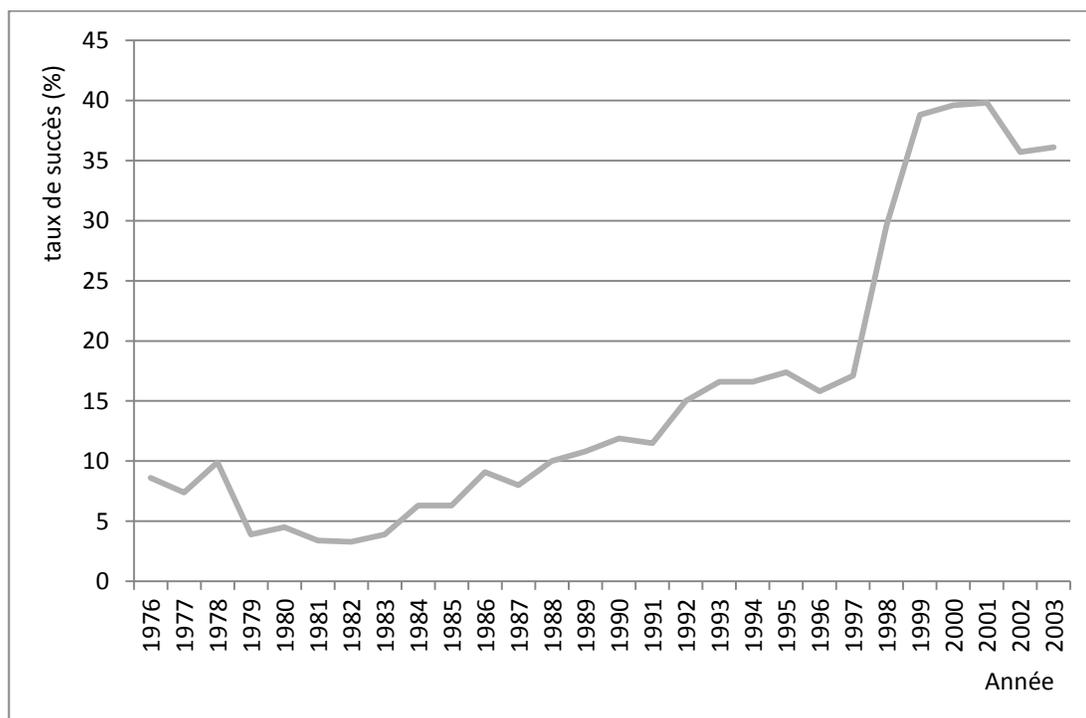
Source : SIGF (1976-2003), ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008.

FIGURE 6.13
Évolution du nombre total d'ours capturés à la chasse d'été au piégeage (1976 à 2003)



Source : SIGF (1976-2003), ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008.

FIGURE 6.14
Évolution du succès de chasse à l'ours noir combinant arme à feu et arbalète (1976 à 2003)



Source : SIGF (1976-2003), ministère des Ressources naturelles et de la Faune, 2008.

Depuis le milieu des années 1980, le succès de chasse s'élève continuellement, de 6,3% en 1984 à 17,4% en 1995. Selon Gilles Lamontagne et Hélène Jolicoeur, les chasseurs achètent surtout leur permis à l'automne parce qu'ils chassent l'ours en même temps qu'un autre gibier. En 1993, 83% des détenteurs de permis de chasse à l'ours achètent également un permis pour un autre grand gibier (orignal, cerf ou caribou) et

9% achètent un permis pour le petit gibier. Seulement 8% des chasseurs d'ours se procurent un permis pour ce gibier seulement¹¹³.

La hausse du nombre de chasseurs et du succès de chasse s'explique en partie par le développement du marché des parties de l'ours noir, particulièrement des vésicules biliaires, à partir des années 1980¹¹⁴. De 1984 à 1995, les trappeurs sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à ce gibier et ils sont aussi de plus en plus efficaces dans leurs techniques de prélèvement. Alors que l'ancienne période de chasse, qui commençait au mois de mai, visait l'obtention d'une fourrure de meilleure qualité, le déplacement du début de la saison de chasse à la mi-juin favorise la récolte de vésicules biliaires, même si leur fourrure est alors d'une qualité moindre. De plus, l'allongement de la période de piégeage, de la mi-juin à la première semaine de juillet, mène à une augmentation du succès de chasse puisque les ours répondent mieux aux appâts à cette période de l'année (alors que les sources de nourriture sont encore faibles et les animaux sont affamés)¹¹⁵.

L'ajout d'une saison de chasse au printemps, les méthodes de chasse sur appâts et la vente de vésicules biliaires concourent à populariser la chasse à l'ours jusqu'au milieu des années 1990. Avant cette date, les ours étaient principalement chassés à

¹¹³ Gilles Lamontage et Hélène Jolicoeur, *Évolution de différents facteurs influençant la récolte d'ours noirs : période 1984-1995*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, direction de la faune et des habitats, service de la faune terrestre, 1997, 7.

¹¹⁴ Lamontage et al., *Évolution de différents facteurs influençant la récolte d'ours noirs*, 31.

¹¹⁵ *Ibid.*

l'automne, parallèlement à la chasse aux cervidés, mais la situation s'est complètement inversée en dix ans avec deux fois plus d'ours chassés au printemps qu'à l'automne¹¹⁶.

La récolte d'ours et la vente de permis chutent dramatiquement durant les années précédant la mise en œuvre du premier plan de gestion de l'ours en 1998. En 1995, la récolte par chasse et par piégeage est de 5 515 ours. Entre 1996 et 1998, le nombre de bêtes abattues baisse rapidement de 3 858 ours en 1996 à 3 692 en 1997, puis à 2 352 en 1998 (figure 6.13). L'écart entre les récoltes de 1995 et celles entre 1996 et 1998 s'explique difficilement, sinon par une baisse de la clientèle et par le fait que ces années correspondent à une période de disette pour l'ours. Les ventes de permis en 1995 rendent la chute de 1996 encore plus abrupte alors que plusieurs chasseurs avaient acheté leur permis à l'automne à la suite d'un épisode de grande visibilité des ours¹¹⁷.

En conséquence, dans le premier plan de gestion de l'ours noir (1998-2002), les gestionnaires cherchent à stabiliser les populations pour le bien à la fois de l'espèce et de cette jeune activité de chasse chez les chasseurs résidents. Pour ce faire, le plan vise un ralentissement de la croissance des captures et la protection des femelles. La productivité limitée de l'ours et son comportement envers les appâts en font une espèce potentiellement sensible à l'exploitation. Les gestionnaires considèrent que dans

¹¹⁶ Gilles Lamontagne, Hélène Jolicoeur et Sébastien Lefort, 2006, *Plan de gestion de l'ours noir 2006-2013*, Québec, ministère des Ressources naturelles et de la faune, direction du développement de la faune, 2006, 10.

¹¹⁷ *Ibid.*, 12.

plusieurs zones, les niveaux de récolte sont près des maxima historiques et ils jouent donc de prudence¹¹⁸.

L'adoption du premier plan de gestion pour l'espèce implique un virage dans la manière d'exploiter l'espèce. L'accent mis sur la saison printanière – qui permet au chasseur d'identifier une femelle par la présence d'un ourson – permet d'agir sur la productivité des populations tout en offrant une chasse spécifique plutôt qu'une activité en marge de la chasse aux cervidés. Le plan abolit la saison de chasse d'automne dans plusieurs zones et les gestionnaires espèrent que les chasseurs acceptent de pratiquer la chasse au printemps. Il ramène la limite de capture à un ours par année. Il impose aux trappeurs un quota de deux ours par année et ce, pour assurer une meilleure répartition de la récolte entre les piégeurs. Enfin, le plan interdit la possession et la vente de vésicule¹¹⁹.

Après la première année d'application du plan, la vente de permis et la récolte recommencent à progresser. La croissance est assez rapide compte tenu de la réduction quasi-complète de la saison de chasse automnale et de l'interdiction de la vente de vésicules. Après quelques années, la récolte par la chasse et par le piégeage retrouve le niveau qu'elle avait avant l'écrasement de la population au milieu des années 1990 avec environ 4 500 ours au début des années 2000 (figure 6.13).

¹¹⁸ *Ibid.*, 37-38.

¹¹⁹ Ajoutons que le plan abolit la chasse à l'ours avec des chiens. Le plan est prolongé en 2003, 2004 et 2005, *Ibid.*, 3-4.

La reconstitution des populations d'ours, initialement et naturellement commencée dès 1996, se réalise dans la foulée de la mise en application du plan de gestion. Le succès de chasse connaît une hausse dès la mise en œuvre du plan. De 1996 à 2000, le succès des chasseurs résidents passe de 15,8% à 39,6% (figure 6.14). La hausse s'explique notamment par la mise en œuvre du plan qui écarte les chasseurs qui se munissaient d'un permis dans l'éventualité d'une rencontre fortuite avec un ours lors de leur chasse aux ongulés à l'automne. Les chasseurs seraient beaucoup plus performants, car ils investissent du temps et de l'énergie spécifiquement pour la capture de cette espèce¹²⁰.

Au moment où les gestionnaires souhaitent donner un peu de lest pour stabiliser la population animale, le problème des ours importuns prend de l'ampleur alors que des ours sont responsables de la mort de trois personnes au Québec de 2000 à 2003. Pendant les mêmes années, le nombre de plaintes concernant l'ours passe de quelques centaines par année à plus de 2 000. Les plaintes proviennent surtout des régions de l'Outaouais, de Québec et généralement des grands espaces boisés situés à proximité des centres urbains. En fait, les plaintes proviennent des zones de forte utilisation de l'espace par les villégiateurs¹²¹.

La perception négative de l'ours demeure donc encore très forte. Une part notable de la population humaine craint cet animal qui est parfois chassé illégalement

¹²⁰ *Ibid.*, 30.

¹²¹ *Ibid.*, 4-5.

aux sites d'appâtage, et même abattu près des lieux de villégiatures et sur les terres agricoles¹²². Bien que les gestionnaires de la faune considèrent que l'ours a sa place parmi les gros gibiers, le nombre de chasseurs d'ours n'atteint pas des niveaux équivalents à ceux rencontrés pour le cerf ou l'orignal. Les gestionnaires font de la sensibilisation durant ces années pour justifier les objectifs retenus dans les plans de gestion malgré une certaine critique dans l'opinion publique¹²³.

6.5. La conservation d'un patrimoine faunique: le caribou

Depuis le XIX^e siècle, la limite méridionale de l'aire de répartition du caribou ne cesse de régresser vers le nord (section 1.2). Au fil du recul, le gouvernement québécois a limité l'exploitation de l'espèce pour en assurer la survie. Ainsi, en 1885, le gouvernement a restreint la capture annuelle des chasseurs non-résidents à cinq caribous par chasseur, puis interdit la vente de venaison en 1929. En 1937, la chasse est interdite pour une période de cinq ans, sauf dans les comtés de Gaspé et de Bonaventure où elle persiste jusqu'en 1949. De 1950 à 1963, la chasse au caribou est complètement interdite au Québec.

Au cours des années 1960, le gouvernement tente le développement de la chasse sportive au caribou dans le nord du Québec. Toutefois, le service de la faune soutient qu'en considérant la hausse rapide de la vente de permis pour cette espèce, il faut

¹²² *Ibid.*, 8-9.

¹²³ Voir Édith Cadieux, *Les ours noirs (Ursus americanus) importuns : portrait de la situation au Québec et évaluation des méthodes de contrôle*, thèse de maîtrise (gestion de la faune et des habitats), Université du Québec à Rimouski, société de la Faune et des Parcs, 2001.

organiser une « récolte qui soit mieux dirigée et qui tienne compte des facteurs différents qui existent dans les principaux secteurs du Québec¹²⁴ ».

Comme pour les autres espèces d'ongulés, le service de la faune et le gouvernement canadien réalisent à partir de 1962 des inventaires pour connaître l'emplacement des hardes et les contours des troupeaux afin de mieux prévoir la récolte par la chasse sportive¹²⁵. Les efforts de recherche concernent la distribution saisonnière, les voies de migration et la localisation des sites de vèlage¹²⁶. Parallèlement, le service procède à la réintroduction d'une population du caribou dans le parc des Laurentides et conduit le suivi des hardes en difficulté dans le sud de la province¹²⁷.

¹²⁴ Le gouvernement se réjouit de la vente de permis qui passe de 112 permis en 1963 à 591 permis en 1967, [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 77.

¹²⁵ [Anonyme], « Résumé des travaux », *Travaux en cours en 1964*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1967, xi; [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1963/64*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1964, 37.

¹²⁶ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968; [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1972/73*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1973, 125; [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1973/74*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1974, 150; [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1974/75*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1975, 92; [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1975/76*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1976, 145; [Anonyme], « Service de la recherche biologique », *Rapport annuel 1976-77*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1977, 121, 125-126, 130; [Anonyme], « II-Secteur faune », *Rapport annuel 1980/81*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1981, 39; [Anonyme], « Secteur faune », *Rapport annuel 1984/85*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1985, 38.

¹²⁷ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1973/74*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1974, 147, 150; [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1974/75*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1975, 96; [Anonyme], « Service de l'aménagement de la faune », *Rapport annuel 1975/76*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1976, 134; [Anonyme], « Service de la recherche biologique », *Rapport annuel 1976-77*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1977, 115; [Anonyme], « II-Secteur faune », *Rapport annuel 1980/81*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1981, 39.

Avec cette espèce, la mise en place de la chasse comme outil de gestion se dessine différemment. Le comportement en troupeau ainsi que le fait que mâle et femelle portent des bois empêchent l'implantation d'une chasse sélective comme moyen de stimuler la productivité. Aussi, la localisation des caribous toundriques et forestiers sur des territoires occupés par des Autochtones complexifie le processus de préparation et d'implantation des plans de gestion.

En 1989, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche révisé le système de suivi du caribou au Québec¹²⁸. L'année suivante, il dépose un plan tactique¹²⁹ par lequel il établit les priorités de gestion du caribou pour chacune des subdivisions de l'aire de répartition de l'espèce. Au sud, il s'agit de redresser le taux de survie des faons qui naissent dans le parc de la Gaspésie au risque de voir disparaître rapidement la petite population. Dans le moyen-nord, la priorité va à la recherche sur l'état des populations et la relation existant entre l'exploitation forestière et le caribou pour garantir un habitat adéquat à long terme. Enfin, pour les troupeaux du nord, le plan indique qu'il faut trouver le moyen d'accroître leur exploitation, notamment pour réduire la pression sur la végétation à la rivière George afin d'éviter un krach de population¹³⁰.

¹²⁸ Michel Crête et René Nault, *Analyse du système de suivi du caribou au Québec*, Québec, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1989.

¹²⁹ Michel Crête, René Nault et Hélène Laflamme, *Plan tactique : caribou*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, service de la faune terrestre, 1990.

¹³⁰ Crête et al., *Plan tactique. Caribou*, 64.

6.5.1. *Le caribou forestier de Charlevoix*

Durant les années 1950 et 1960, les biologistes distinguent mal les contours des hardes de caribous forestiers et de caribous toundriques. Les estimations des inventaires montrent néanmoins la précarité des populations ainsi que leur déclin. En 1963, les biologistes estiment à 60 000 individus la population vivant au centre et à l'est du Québec¹³¹. Cet inventaire confirme la réduction de l'aire de répartition du caribou au Québec. Plus que deux hardes isolées subsistent au sud du 49^e parallèle : celle de la Gaspésie et celle de Val-d'Or. D'origine naturelle, la population de caribous de Val-d'Or persiste malgré un effectif très réduit¹³². Plus au nord se trouvent de nombreux groupes isolés ainsi que quatre aires de forte concentration (deux au centre du Québec, dans la région du lac Bienville et du lac Caniapiscou, une sur la Côte-Nord à la frontière du Labrador, et une autre dans la partie nord-est de la province également à la frontière du Labrador). Le cheptel total comprend entre 68 000 et 90 000 caribous répartis sur une superficie de 1 007 432 km²¹³³. Parmi les hardes inventoriées depuis les années 1960, certaines ont complètement disparues par la suite¹³⁴.

¹³¹ Pierre Desmeules et Jean-Marie Brassard, « Inventaire préliminaire du caribou (*Rangifer tarandus caribou*) d'un secteur de la Côte-Nord et du secteur de l'Ungava, *Travaux en cours en 1963*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chase et de la Pêche, service de la faune, 1964, 187-219.

¹³² Réhaume Courtois, Jean-Pierre Ouellet, André Gingras, Claude Dussault, Laurier Breton et Jean Maltais, *Changements historiques et répartition actuelle du caribou au Québec*, société de la faune et des parcs du Québec, direction de la recherche sur la faune, direction de l'aménagement de la faune, Université du Québec à Rimouski, ministère des Ressources naturelles, 2001, 7; M. Paré et C. Brassard, *Écologie et plan de protection de la population de caribous de Val-d'Or*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, 1994.

¹³³ Courtois et al, *Changements historiques et répartition actuelle du caribou au Québec*, 7.

¹³⁴ Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec, *Plan de rétablissement du caribou forestier (*Rangifer tarandus*) au Québec – 2005-2012*, Québec, ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, Faune Québec, direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, 2008, 20.

En fait, l'exploitation forestière réduit la superficie des forêts mûres et surannées où le caribou trouve abri et nourriture. De plus, l'accessibilité aux forêts aménagées perturbe la quiétude et la protection du caribou forestier. Cet écotype ne trouve donc plus d'habitat qui lui convient dans les terres du domaine public soumises à un régime rapide de successions de coupes forestières. Le déclin de cet écotype encourage le service à le réintroduire dans un lieu emblématique de sa présence : le parc des Laurentides.

Au milieu des années 1960, Pierre Desmeules, biologiste au service de la faune, envisage de réintroduire le caribou dans le parc des Laurentides. Accompagné du biologiste Jean-Pierre Brassard et d'étudiants, Desmeules vérifie l'abondance des lichens terrestres dans le secteur des Grands-Jardins et la capacité de support du milieu pour une population de caribous. Devant des résultats encourageants, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche donne son accord au projet¹³⁵. Ce projet se défend bien à l'époque car, depuis 1961, l'État du Maine procède à des réintroductions de caribous sur son territoire¹³⁶. Par ailleurs, la réintroduction d'espèces sportives fait partie du mandat du service de la faune¹³⁷.

¹³⁵ Francine St-Aubin, *Histoire de la région des Grands Jardins*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1987, 2 volumes; Hélène Jolicoeur, *Des caribous et des hommes : l'histoire de la réintroduction du caribou dans les grands jardins, 1963 à 1973*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la faune et des habitats, 1993.

¹³⁶ Arthur T. Bergerud et W.E. Mercer, « Caribous introductions in eastern North America », *Wildlife Society Bulletin*, 17 (1989), 111-120.

¹³⁷ Dans le rapport de 1963-64, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche indique qu'en « certains cas, il faut remédier aux méfaits d'une chasse ou d'une pêche intensive par la réintroduction de gibier ou du poisson », [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1963/64*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1964, 32.

En 1966 et 1967, une cinquantaine de bêtes sont capturées et placées en enclos pour leur reproduction. Une première libération de 42 caribous a lieu le 3 novembre 1969 dans le secteur des Grands-Jardins. Deux autres libérations totalisant 41 individus suivent en 1971 et 1972¹³⁸. Les biologistes du service profitent de la présence de caribous dans l'enclos du parc des Laurentides pour effectuer des observations sur la physiologie, la reproduction et le comportement du caribou¹³⁹.

En 1981, le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche crée le parc des Grands-Jardins à l'intérieur du parc des Laurentides pour protéger cette partie de l'habitat du caribou, sans toutefois interdire l'exploitation forestière autour du parc de conservation¹⁴⁰. Le service de la faune procède également à des contrôles des prédateurs, notamment dans les secteurs d'hivernage du caribou¹⁴¹. À partir de 1984, le contrôle se réalise par le piégeage des animaux à fourrure, dont le loup et l'ours, à l'intérieur des limites du parc¹⁴².

La petite harde connaît une croissance de ses effectifs jusqu'au début des années 1990, avec 126 individus en 1992, soit près du double de la population enregistrée dans

¹³⁸ Jolicoeur, *Des caribous et des hommes*.

¹³⁹ [Anonyme], « Service de la faune », *Rapport annuel 1968*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1968, 77.

¹⁴⁰ Georges Gauvin, *Pourquoi constituer un parc de conservation avec les Grands Jardins*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction de la recherche faunique, 1979.

¹⁴¹ [Anonyme], « Service de la recherche biologique », *Rapport annuel 1976-77*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1973, 126.

¹⁴² Catherine Lambert, Réhaume Courtois, Laurier Breton, Rolland Lemieux, Vincent Brodeur, Jean-Pierre Ouellet, Daniel Fortin et Marius Poulin, « Étude de la prédation du caribou forestier dans un écosystème exploité : Résultats préliminaires », *Le Naturaliste Canadien*, 130 (2006), 44-50.

les années 1970¹⁴³. Il s'agirait de la seule expérience du genre à avoir fonctionné en Amérique du Nord¹⁴⁴, même si la présence et la survie de cette harde dépendent de la protection par le service, notamment quant à la conservation de son habitat et au contrôle des prédateurs.

Le contrôle des prédateurs, l'arrêt de l'exploitation forestière et la préservation des sites à lichens que permet la création du parc des Grands-Jardins ne suffisent pas à assurer une certaine stabilité à la harde dont la population redescend à 75 en 2004¹⁴⁵. Après 35 ans, la population stagne alors que son aire de répartition a presque triplé à la suite des transformations du milieu; le caribou de Charlevoix doit alors dépenser plus d'énergie pour accomplir son cycle vital et s'exposer davantage aux risques de prédation¹⁴⁶.

Les difficultés que connaissent les caribous de Charlevoix s'expliquent par la modification des habitats et la dispersion des animaux qui, dans le contexte d'isolement,

¹⁴³ Aïssa Sebbane et al., *Utilisation de l'espace et caractéristiques de l'habitat du caribou forestier de Charlevoix, entre l'automne 1998 et l'hiver 2001*, Québec, Société de la faune et des parcs, 2002; Paul-Émile Lafleur, Laurier Breton, Aïssa Sebbane, Réhaume Courtois et Sylvain St-Onge, *Plan d'aménagement forestier pour le territoire fréquenté par le caribou de Charlevoix, période 2006-2011*, Québec, ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, directions régionales de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, 2006; Aïssa Sebbane, Réhaume Courtois et Hélène Jolicoeur, *Changement de comportement du caribou de Charlevoix en 1978 et 2001, en fonction des modifications de l'habitat*, Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, 2008.

¹⁴⁴ Bergerud et al., « Caribou introductions in eastern North America ».

¹⁴⁵ Paul-Émile Lafleur et al., *Plan d'aménagement forestier pour le territoire fréquenté par le caribou de Charlevoix*.

¹⁴⁶ Hélène Jolicoeur, Réhaume Courtois et Sébastien Lefort, *Le caribou de Charlevoix, une décennie après sa réintroduction, 1978-1981*, Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction du développement de la faune, direction de la recherche sur la faune, 2005; Aïssa Sebbane et al., *Utilisation de l'espace et caractéristiques de l'habitat du caribou forestier de Charlevoix*, 45; Lambert et al., « Étude de la prédation du caribou forestier dans un écosystème exploité », 44-50.

accroît la fragilité de la harde. Les gestionnaires orientent leurs stratégies de conservation sur l'aménagement de l'habitat notamment par la protection des sites à lichens et le maintien des populations de loups à des niveaux susceptibles de faciliter la survie des caribous, sans toutefois compromettre la présence de ces prédateurs¹⁴⁷.

6.5.2. *La caribou montagnard de la Gaspésie*

Les premiers travaux de recherche sur le caribou au Québec sont menés en 1953 et 1954 par le biologiste du service canadien de la faune, Gaston Moisan, dans le cadre de son mémoire de maîtrise à l'Université Cornell aux États-Unis, et ils portent sur la harde de la Gaspésie¹⁴⁸. Le premier inventaire du caribou en Gaspésie effectué en 1953 permet d'estimer la population entre 700 et 1 500 individus, la valeur inférieure étant plus près de la réalité d'après Moisan. Ces caribous montagnards se répartissent sur environ 1 000 km² en quatre groupes principaux qui hivernent dans la toundra alpine des monts Logan, Albert, McGerrigle et Copper¹⁴⁹. Cette population suscite l'intérêt des chercheurs parce que, dernière représentante des hardes qui parcouraient jadis les provinces maritimes et quelques États de la Nouvelle-Angleterre¹⁵⁰, elle serait une population génétiquement distincte des populations du nord du Québec¹⁵¹. Moisan juge

¹⁴⁷ Lafleur et al., *Plan d'aménagement forestier pour le territoire fréquenté par le caribou de Charlevoix*.

¹⁴⁸ Moisan y documentent le comportement migrateur qui serait altitudinal, mais sans l'ampleur des populations de caribou montagnard de l'ouest canadien. Ce comportement l'associe au caribou montagnard selon Moisan, Gaston Moisan, « Le caribou de Gaspé I. Histoire et distribution », *Le Naturaliste canadien*, 83 (1956), 225-234; Gaston Moisan, *The caribou of Gaspé : a preliminary study of range conditions and herd status*, Cornell University, 1955.

¹⁴⁹ Moisan, « Le caribou de Gaspé I. Histoire et distribution ».

¹⁵⁰ William Alexandre Francis Banfield, *A Revision of the Reindeer and Caribou Genus Rangifer*, *Bulletin*, Ottawa, Department of Northern Affairs and National Resources, 177 (1961).

¹⁵¹ Réhaume Courtois, Louis Bernatchez, Jean-Pierre Ouellet et Laurier Breton, *Les écotypes de caribou forment-ils des entités génétiques distinctes?*, Québec, Société de la faune et des parcs du Québec,

alors que la création du parc et l'interdiction de la chasse suffisent pour préserver la population¹⁵².

En dépit de la protection offerte par le parc, le suivi de la population par les biologistes indique qu'elle diminue, et ce, particulièrement au milieu des années 1970. En 1977, toute forme d'exploitation forestière et minière est interdite à l'intérieur des limites du parc national de la Gaspésie pour protéger davantage la population de caribous. Selon l'inventaire de 1981, la population se situe entre 204 et 303 individus¹⁵³.

Cette accélération du déclin coïncide avec l'arrivée du coyote dans la région. Ce prédateur, qui a colonisé le Gaspésie au milieu des années 1970, ajoute à la pression de prédation de l'ours par la forte mortalité qu'il cause parmi les faons qui sont vulnérables jusqu'à l'âge de six mois. Dans le parc de la Gaspésie, la prédation par le coyote et l'ours peut atteindre un niveau élevé certaines années, occasionnant parfois la perte de près de 75% des faons¹⁵⁴.

direction de la recherche sur la faune, Université Laval, Université du Québec à Rimouski, 2001; Gaston Moisan, « Le caribou de Gaspé III, Analyse de la population et plan d'aménagement », *Le Naturaliste Canadien*, 84 (1957), 5-27 ; Gaston Moisan, « Le caribou de Gaspé I. Histoire et distribution », 225-234; Réhaume Courtois, Jean-Pierre Ouellet, André Gingras, Claude Dussault, Laurier Breton et Jean Maltais, « Historical changes and current distribution of caribou, *Rangifer Tarandus*, in Québec », *Canadian Field Naturalist*, 117 (2003), 399-414; Daniel Banville, *Plan de gestion du caribou de Charlevoix*, Québec, ministère l'Environnement et de la Faune, direction régionale de Québec, 1998, 7.

¹⁵² Gaston Moisan, « Le caribou de Gaspé III, Analyse de la population et plan d'aménagement », 5-27.

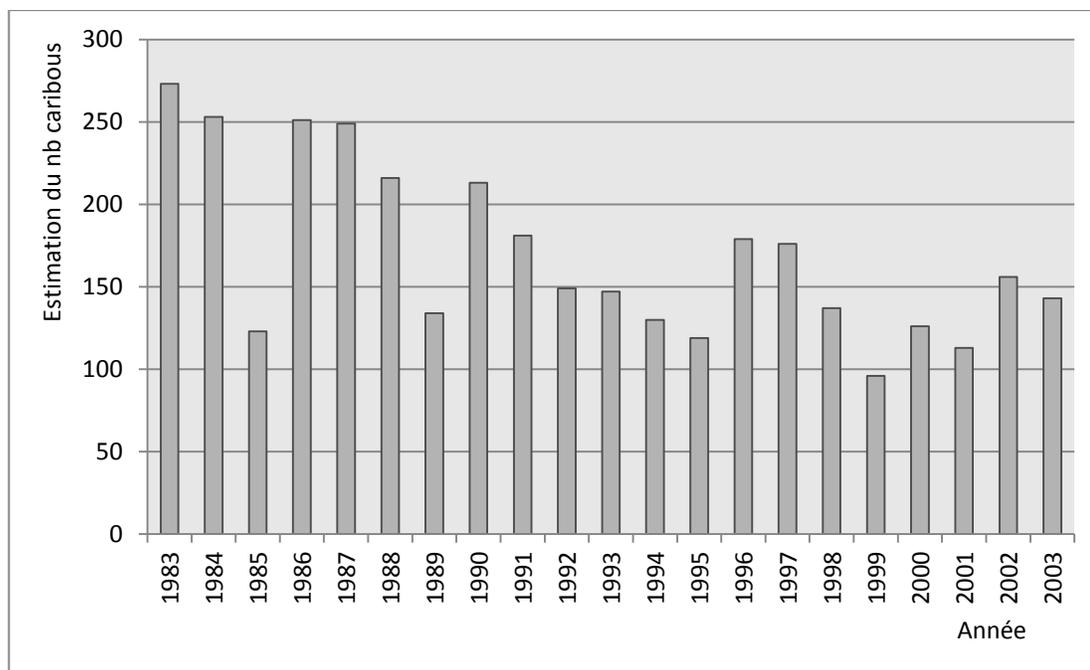
¹⁵³ Sylvie Trépanier, *Rapport sur la situation du caribou (Rangifer tarandus caribou) de la Gaspésie*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Montréal, Association des biologistes du Québec, Québec, 1984, 1.

¹⁵⁴ Michel Crête et Alain Desrosiers, *L'invasion du coyote (Canis latrans) menace la survie de la population relique de caribous (Rangifer tarandus) du parc de conservation de la Gaspésie*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la faune et des habitats, 1993.

Dans les années 1990, les biologistes du ministère entreprennent des opérations de contrôle des prédateurs pour réduire la prédation sur les faons. Des petites hausses de population de caribous suivent l'introduction des mesures de réduction des prédateurs en 1996-1997 et en 2001-2003, bien qu'elles ne suffisent pas à renverser la tendance à la baisse à long terme (figure 6.15)¹⁵⁵.

¹⁵⁵ A. Desrosiers et R. Faubert, *Inventaire aérien du caribou (Rangifer tarandus caribou) de la Gaspésie, automne 2006*, Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Secteur faune, direction de la recherche sur la faune et direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, 2007; Nelson Fournier et René Faubert, *État de situation du troupeau de caribous de la Gaspésie*, Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, 2001; C. Banville et J. Lévesque, *Résultats des repérages télémétriques effectués sur les caribous du troupeau du parc de la Gaspésie et État de la population en 1987 et 1988*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Zac Chics-Chocs, direction régionale du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie Îles de la Madeleine, 1989; Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, *Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2002-2012) (Rangifer tarandus caribou) - mise à jour*, Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction du développement de la faune, 2004, 16.

FIGURE 6.15
Évolution de la population de caribous de la Gaspésie (1983-2003)



Source : Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, *Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2002-2012) (Rangifer tarandus caribou) Mise à jour*, Société de la faune et des parcs du Québec, Direction du développement de la faune, Québec, 2004, 9.

En septembre 2001, le gouvernement du Québec désigne le caribou de la Gaspésie comme « vulnérable » en vertu de la *Loi sur les espèces menacées ou vulnérables*. Le *Règlement sur les espèces fauniques menacées ou vulnérables et leurs habitats* permet de reconnaître un périmètre d'habitat à l'intérieur duquel les besoins du caribou de la Gaspésie doivent être pris en considération lorsque des interventions forestières, minières ou des initiatives de développement touristiques seraient réalisées¹⁵⁶. Compte tenu des résultats satisfaisants enregistrés au début des années 1990, la direction de la faune considère que le caribou de la Gaspésie peut

¹⁵⁶ Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, *Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2002-2012) (Rangifer tarandus caribou) – Mise à jour*.

« disparaître[e] à moyen terme sans intervention humaine¹⁵⁷ », et que le troupeau dépend désormais d'un contrôle récurrent de la prédation et de la protection de l'habitat par la réglementation du parc de la Gaspésie.

6.5.3. *Le caribou toundrique*

Les troupeaux de caribous toundriques sont demeurés extrêmement rares jusqu'au milieu des années 1950. À l'époque, l'ethnobotaniste Jacques Rousseau estime la population totale de caribous de la toundra à seulement 3 500 bêtes, et il envisage que l'espèce puisse disparaître de la région¹⁵⁸. Néanmoins, la population de caribous toundriques croît par la suite¹⁵⁹. Deux inventaires réalisés dans le nord du Québec, en 1954 et 1958, chiffrent la population totale à 6 000 et à 12 000 individus respectivement¹⁶⁰.

La croissance spectaculaire des populations de la rivière George et de la rivière aux Feuilles dans les années 1960 crée une nouvelle occasion d'exploiter le caribou au Québec¹⁶¹. Le gouvernement ouvre alors des saisons de chasse sportive au nord du 52°N

¹⁵⁷ Comité de rétablissement du caribou de la Gaspésie, *Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2002-2012) (Rangifer tarandus caribou) - Mise à jour*, 35.

¹⁵⁸ Jacques Rousseau, *La protection du caribou de la toundra et l'élevage du renne dans le Québec : les bases d'un programme*, Association de la Province de Québec pour la protection du poisson et du gibier, 1951, 28-35; Jacques Rousseau, « Le caribou et le renne dans le Québec arctique et hémiarctique », *Revue canadienne de géographie*, 4 (1950), 60-89.

¹⁵⁹ Courtois *et al.*, *et al.*, *Changements historiques et répartition actuelle du caribou au Québec*.

¹⁶⁰ Alexander William Banfield et J. S. Tener, "A preliminary study of the Ungava caribou", *Journal of Mammalogy*, 39 (1958), 560-573.

¹⁶¹ Crête *et al.*, *Plan tactique : caribou*.

dès 1964¹⁶². En 1968, moins de 1 000 permis de chasse sont vendus. Par la suite, la vente augmente rapidement et atteint 5 600 permis en 1981 (figure 6.16), même si, entre 1975 et 1979, le gouvernement du Québec limite le nombre de permis dans le but de contrôler le nombre de chasseurs sportifs dans le nord du Québec ; les biologistes affirment alors ne pas disposer de connaissances suffisantes sur la taille des troupeaux et craignent que ce type de chasse ne devienne trop populaire en dépit des déboursés qu'elle nécessite.

Les premiers inventaires exhaustifs sont réalisés en 1972 et 1973. Les scientifiques couvrent alors tout le Québec et le Labrador à partir du 49^e parallèle jusqu'au détroit d'Hudson. Les troupeaux nordiques se concentrent entre le sud et l'est de la baie d'Hudson. L'estimation indique 120 000 caribous au nord du 52^e parallèle et à 12 000 au sud¹⁶³. Les inventaires subséquents réalisés dans les aires de fortes concentrations identifiées en 1972 et 1973 montrent l'expansion des troupeaux nordiques dont la composition se chiffrerait à plus de 1 000 000 individus¹⁶⁴.

Pour favoriser le développement de la chasse sportive au caribou, le ministère modifie la réglementation au fur et à mesure que s'améliorent les connaissances sur l'état des troupeaux. Afin d'augmenter la récolte en réponse à l'accroissement rapide du

¹⁶² Donald Jean et Gilles Lamontagne, *Plan de gestion du caribou (Rangifer tarandus) dans la région Nord-du-Québec 2004-2010*, Québec, ministère des Ressources naturelles et de la faune, direction de l'aménagement de la faune du Nord-du-Québec, 2004, 40.

¹⁶³ Jean-Marie Brassard, *Inventaire aérien du gros gibier*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la faune, 1972; C. Pichette et P. Beauchemin, *Inventaire aérien du caribou*, Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la faune, 1973.

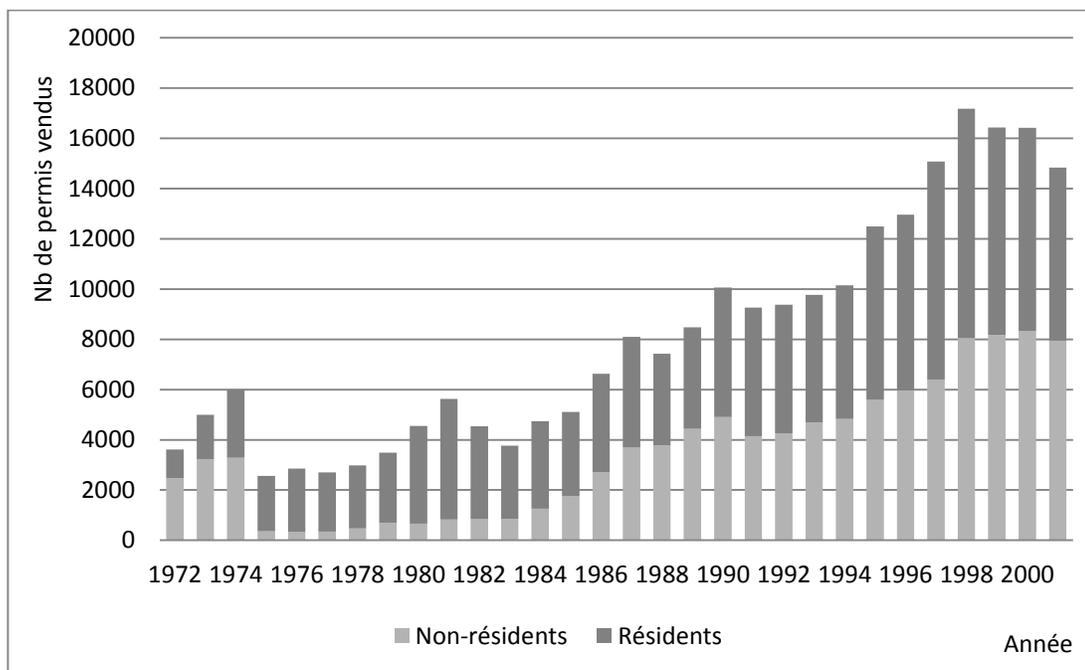
¹⁶⁴ S. Couturier, R. Courtois, H. Crépeau, L.-P. Rivest et S. Luttich, « Calving photocensus of the Rivière George Caribou Herd and comparison with an independant census », *Rangifer*, 9 (1994), 283-296.

nombre de caribous, la limite de prises est portée à deux par chasseur à toutes les saisons de chasse en 1983, sans restriction en fonction du sexe ou de l'âge de l'animal¹⁶⁵. De plus, le ministère instaure une saison de chasse hivernale. La chasse automnale se déroule dans la partie sud de l'aire occupée par les caribous toundriques, dans un secteur qui chevauche l'aire de répartition des caribous forestiers. Comme les caribous toundriques occupent environ 39% de l'aire de répartition des caribous forestiers durant l'hiver, ces derniers se trouvent exposés à la chasse ainsi qu'à la prédation par des loups qui suivent les caribous toundriques (figure 6.17)¹⁶⁶.

¹⁶⁵ Un chasseur peut récolter plus de deux caribous en une année en combinant ses récoltes dans plusieurs zones. Les chasseurs sportifs doivent enregistrer les caribous qu'ils abattent, Donald Jean et Gilles Lamontagne, *Plan de gestion du caribou (Rangifer tarandus) dans la région Nord-du-Québec 2004-2010*, 7-9.

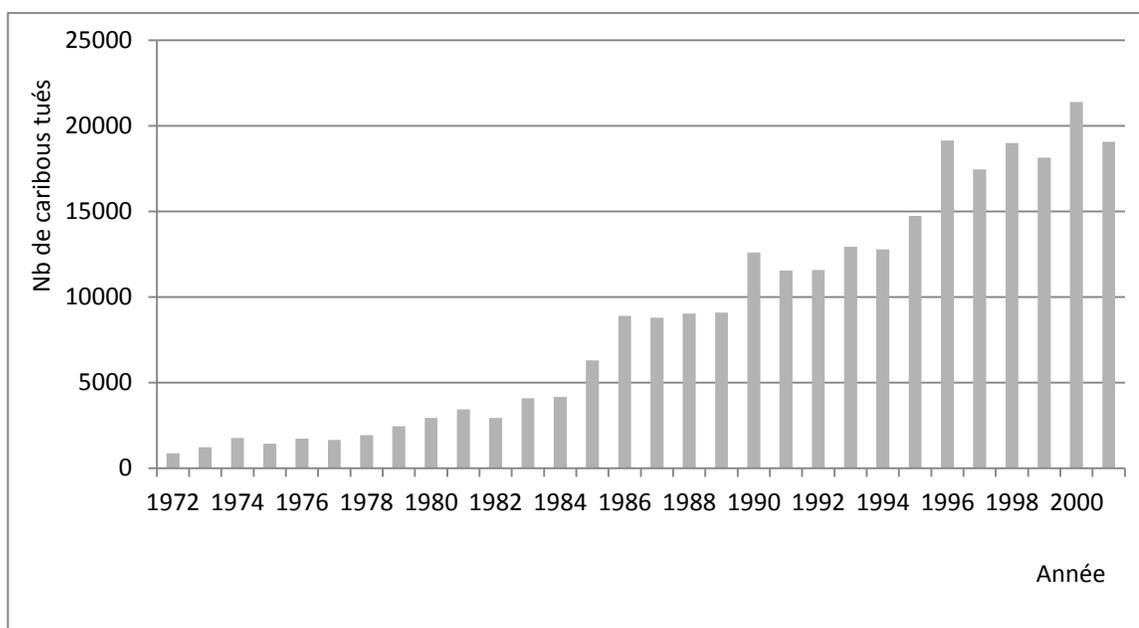
¹⁶⁶ Équipe de rétablissement du caribou forestier du Québec, *Plan de rétablissement du caribou forestier (Rangifer tarandus) Au Québec – 2005-2012*, Québec, ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, 2008, 14.

FIGURE 6.16
Évolution de la vente de permis de chasse au caribou en fonction de l'origine des chasseurs



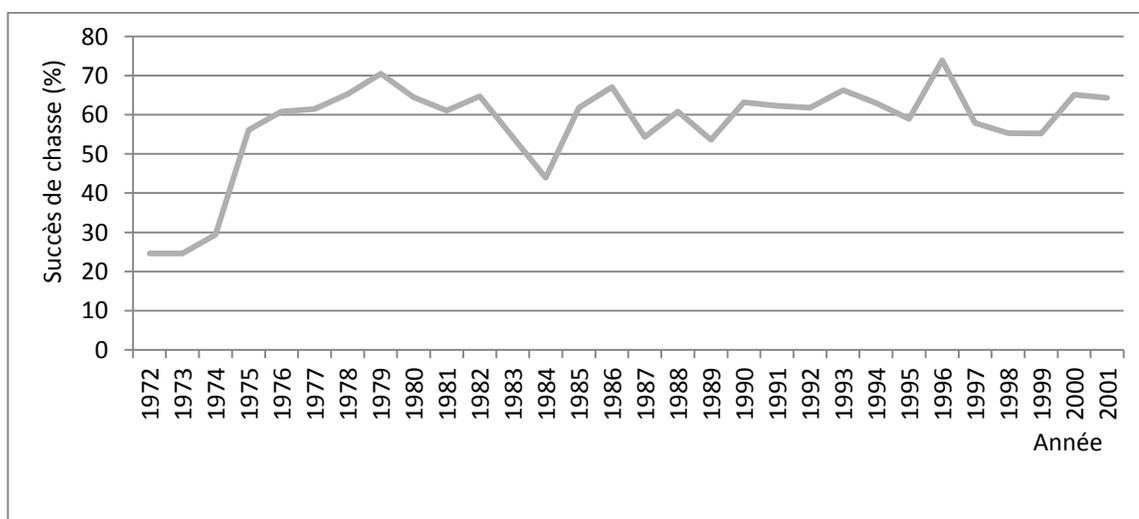
Source : Gilles Lamontagne et Lucie Lajoie, *Gros gibier en 1990*, Québec, direction de la gestion des espèces et des habitats, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1991, 30 ; De 1980 à 2001, Sébastien Lefort, Lucie Gignac et Gilles Lamontagne, *Gros gibier au Québec en 2001*, Québec, direction du développement de la faune, Société de la faune et des parcs du Québec, 2004, 41.

FIGURE 6.17
Nombre de caribous toundriques tués à la chasse sportive (1972-2001)



Source : Gilles Lamontagne et Lucie Lajoie, *Gros gibier en 1990*, Québec, direction de la gestion des espèces et des habitats, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1991, 3. De 1980 à 2001, Sébastien Lefort, Lucie Gignac et Gilles Lamontagne, *Gros gibier au Québec en 2001*, Québec, direction du développement de la faune, Société de la faune et des parcs du Québec, 2004, 41.

FIGURE 6.18
Succès de chasse au caribou toundrique (1972-2001)



Source : Gilles Lamontagne et Lucie Lajoie, *Gros gibier en 1990*, Québec, direction de la gestion des espèces et des habitats, Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1991, 30. De 1980 à 2001, Sébastien Lefort, Lucie Gignac et Gilles Lamontagne, *Gros gibier au Québec en 2001*, Québec, direction du développement de la faune, Société de la faune et des parcs du Québec, 2004, 41.

La gestion des populations du caribou toundrique s'inscrit dans le contexte des grands chantiers hydroélectriques à la baie James et des négociations entre le gouvernement du Québec et les peuples autochtones dans le cadre de la Convention de la baie James et du Nord québécois, signée avec les communautés crie et inuit en 1975, et de la Convention du Nord-Est québécois, signée avec les Naskapis en 1978. Notamment, l'article 24.4.1 de la Convention de la Baie-James et du Nord québécois prévoit une structure officielle pour la gestion de la faune du Nord québécois : le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage. Cet organisme consultatif se compose de représentants autochtones et de représentants gouvernementaux pour étudier, administrer et, dans certains cas, surveiller et réglementer le régime de chasse, de pêche et de trappage¹⁶⁷.

Au début des années 1980, les discussions tenues au sein du Comité conjoint mènent à la première demande d'un plan de gestion du caribou. En 1983, les représentants du gouvernement du Québec membres du Comité conjoint insistent sur une augmentation du nombre maximal de prises puisque les premières études scientifiques suggèrent que le troupeau connaît une croissance trop rapide : la taille réelle et prévue des troupeaux suscite des préoccupations à propos de la qualité de l'habitat à long terme. Les représentants autochtones membres du Comité conjoint acceptent l'augmentation des quotas à condition qu'un plan de gestion soit rédigé et

¹⁶⁷ Jean et al., *Plan de gestion du caribou (Rangifer tarandus) dans la région Nord-du-Québec 2004-2010*, 5-7.

présenté. Une ébauche du plan de gestion du caribou est présentée au Comité conjoint en 1986, sans qu'elle ne soit parachevée¹⁶⁸.

En collaboration avec le Comité conjoint de chasse, de pêche et de piégeage, le gouvernement élabore un autre plan tactique pour le caribou toundrique¹⁶⁹. Il revient au Comité conjoint de déterminer une limite de captures maximales¹⁷⁰. D'abord établie à 3 300 caribous, la limite de captures atteint 9 000 en 1986, puis le Comité conjoint décide, à la demande du gouvernement, de ne plus fixer de limites maximales de prises, étant donné la taille considérable des troupeaux¹⁷¹. Le nombre de caribous tués à la chasse sportive connaît donc une hausse qui suit celle des populations (figure 6.17). Le succès de chasse est élevé, ce qui résulterait du contingentement de la chasse, du comportement grégaire de l'animal et du travail des pourvoyeurs qui mènent les chasseurs jusqu'aux troupeaux (figure 6.18).

En raison des différences fondamentales existant entre les contextes juridiques, sociaux, culturels et écologiques des aires d'occupation du caribou du nord du Québec et du caribou du sud, le plan de gestion ne concerne que les caribous toundriques¹⁷². Pour les populations reliques du sud, l'exploitation sportive est incompatible avec la survie de populations extrêmement réduites.

¹⁶⁸ *Ibid.*, 85-86.

¹⁶⁹ *Ibid.*

¹⁷⁰ Le gouvernement peut intervenir s'il considère que la conservation de l'espèce est compromise.

¹⁷¹ Jean et al., *Plan de gestion du caribou (Rangifer tarandus) dans la région Nord-du-Québec 2004-2010*, 11.

¹⁷² Il s'agit du troupeau de la Rivière-George, de celui de la Rivière-aux-Feuilles puis de celui des Monts-Torngat, Jean et al., *Plan de gestion du caribou (Rangifer tarandus) dans la région Nord-du-Québec 2004-2010*, 2.

Le premier plan de gestion du caribou toundrique (2004-2010) insiste, plus que ne le faisait le plan tactique, sur la nécessité d'ajuster le prélèvement à l'abondance des effectifs, en fonction des priorités suivantes ainsi hiérarchisées : la protection de la ressource, la pratique de la chasse de subsistance par les peuples autochtones, et, en dernier lieu, les activités de chasse sportive¹⁷³. Considérant les cycles d'abondance de très grandes amplitudes du caribou toundrique, de son comportement grégaire, de ses migrations et de l'absence de différenciation sexuée facilement identifiable, il n'apparaît pas possible de stabiliser les populations à un niveau désiré en manipulant les récoltes au moyen d'une chasse sélective. Les mesures de gestion faunique stimulant la productivité de l'espèce s'avérant inapplicables, les biologistes évoquent tout au plus l'espoir de « moduler un peu ces cycles, principalement en atténuant quelque peu la croissance ou le déclin¹⁷⁴ ».

Conclusion

En lançant l'*Opération Accessibilité*, le gouvernement québécois se donne la responsabilité d'assurer le plus grand accès possible aux ressources fauniques autrement que par la seule libération du territoire affermé. Dans un premier temps, la réglementation tend à ajuster l'exploitation aux caractéristiques démographiques des populations de grand gibier. Dans un deuxième temps, le gouvernement procède à une gestion active des populations lorsque le comportement et les dynamiques

¹⁷³ *Ibid.*, 64.

¹⁷⁴ *Ibid.*, 60.

populationnelles, que révèle la recherche, le permettent. Dans ce cas, la chasse devient l'outil privilégié de la gestion de la faune.

Spécifiquement, la gestion active des populations fauniques prend une forme achevée au Québec dans les années 1990 lors de la mise en place de plans de gestion pour différents gibiers. Les plans de gestion indiquent les possibilités fauniques disponibles à l'exploitation, déterminent les enjeux et proposent des solutions adaptées aux réalités du terrain en fonction de trois objectifs : maintenir ou augmenter les populations, maintenir les occasions de récréation et améliorer la qualité de chasse.

Dans le cas de l'orignal et du cerf, jamais les populations n'ont été aussi abondantes sur le territoire québécois et, paradoxalement, jamais elles n'ont été autant exploitées. Cette hausse implique un rajeunissement des populations, un rapport mâle/femelle en faveur des femelles et une mortalité surtout attribuable à la chasse. Quant à l'ours, le plan de gestion travaille à transformer une espèce nuisible en un gibier sportif tout en stabilisant les fluctuations naturelles de l'espèce. Par contre, dans le cas du caribou, et pour ses différents écotypes présents sur le territoire du Québec, à défaut d'intervenir dans les structures des populations, la gestion vise à tirer le maximum des possibilités récréatives, économiques et culturelles de l'espèce et de maintenir artificiellement certaines hardes par le contrôle de l'environnement de ces dernières.

L'état des populations de grand gibier est donc le produit de son interaction avec la société québécoise, soit d'une pratique de la chasse encadrée et d'une intervention

ciblée de la direction de la faune touchant la prédation ou le milieu. Un processus par lequel la société construit l'animal sauvage et le soumet aux besoins économiques, sociaux, culturels de la société.

CONCLUSION GÉNÉRALE

En 1999, la Société Faune et Parcs du Québec diffuse une publication sur le rôle de la chasse comme « outil de gestion de la faune ». Selon la Société, « [la chasse] permet de maintenir les populations animales à un niveau souhaitable, qui ne compromet pas la qualité de leur habitat¹ ». Cette représentation faisant de la chasse un moyen pour assurer le bien de l'animal sauvage illustre le nouveau rapport qui se met en place au cours du XX^e siècle, dans lequel chasse sportive et gestion du gros gibier exercent une « action domesticatoire » sur la faune sauvage, et dont nous avons démontré les ressorts au long de cette thèse.

Les premières préoccupations pour la survie à long terme des ressources fauniques sont apparues au XIX^e siècle au Québec. Dans le contexte d'un environnement en pleine transformation, des chasseurs et des naturalistes s'inquiétaient de la disparition de certaines espèces ou du déclin de certaines populations de gibiers. Cette perception d'un déclin a poussé les autorités politiques à adopter des règlements encourageant une exploitation parcimonieuse de la faune et à créer les premiers parcs et réserves de chasse et de pêche.

¹ [Anonyme], *La chasse à l'aube du XXI^e siècle*, Québec, Société faune et parcs, Québec, 1999, 13.

Alors que les historiens ont repris cette thèse du déclin des espèces pour mieux situer l'apparition des premières mesures de conservation de la faune, nous nous sommes attardés dans cette thèse à dresser un portrait de la situation des populations de gibiers sauvages avant la diffusion des pratiques de chasse sportive au tournant du XX^e siècle. Nous avons aussi documenté la perception de l'abondance ou de la rareté du gibier par les chasseurs sportifs, les naturalistes et le personnel gouvernemental et souligné à quel point les fluctuations des populations leur paraissaient rapides et comment certains de ces observateurs s'inquiétaient de l'avenir du grand gibier et de la disparition éventuelle des retombées économiques découlant de l'exploitation des ressources fauniques. De plus, nous avons mis en parallèle les connaissances actuelles sur la biologie et le comportement de quatre espèces de grands gibiers pour montrer la part de l'action de l'homme sur chacune de ces espèces en fonction de leurs spécificités. Nous avons expliqué ces fluctuations par la transformation des habitats fauniques, notamment par l'exploitation forestière et par la colonisation agricole, conjuguée aux dynamiques intra- et interspécifiques.

La protection des ressources fauniques a toujours constitué le discours de justification des élites conservationnistes. En cherchant à évaluer le fondement de ces prétentions, nous avons montré également qu'en dehors des transformations anthropiques de l'environnement, les populations de gibier ont fluctué numériquement et spatialement en fonction d'un ensemble de relations écosystémiques. Au XIX^e siècle toutefois, la rapide diminution de certaines espèces, voire leur disparition, a mené à une remise en question de la représentation de la faune comme ressource abondante, voire

inépuisable. En fait, à l'époque, l'exploitation forestière et l'extension de la colonisation sur les plateaux laurentien et appalachien ont modifié en profondeur la qualité et la disponibilité des habitats essentiels de la grande faune. Jusque-là, le grand gibier y trouvait un environnement propice malgré une exploitation très ancienne par les communautés autochtones. En analysant les dimensions matérielles du « déclin » du grand gibier au tournant du XX^e siècle, nous avons enrichi la critique que les historiens ont formulé à l'endroit des conservationnistes, pour qui la chasse de subsistance était responsable de la disparition du gibier. Il est ressorti de notre analyse que si les populations fauniques réagissaient aux transformations rapides de la fin du XIX^e et du début du XX^e siècle, généralement elles n'étaient ni en déclin, ni touchées par les différents types de chasse. Seul le caribou faisait exception, car cette espèce ne peut s'adapter à un environnement anthropisé.

Les premières mesures visant la pérennité des ressources fauniques ont porté sur le contrôle des pratiques de chasse et la restriction de l'accès aux ressources fauniques. En effet, les élites conservationnistes appréhendaient un déclin des espèces si les communautés rurales et autochtones ne changeaient pas leurs pratiques de chasse de subsistance, indépendamment de leur ancienneté. Les élites conservationnistes ont alors poussé le gouvernement à adopter une réglementation de la chasse qui compliquait l'exploitation de la faune pour la subsistance et favorisait une exploitation sportive et parcimonieuse du grand gibier. Intéressé par le potentiel économique qu'il tirait de l'exploitation des ressources fauniques, le gouvernement a adopté le programme conservationniste. Contre le paiement annuel d'un loyer, il a mis d'immenses espaces

des terres publiques entre les mains des membres d'associations de chasse et de pêche qui s'engageaient à protéger les ressources fauniques. Les mesures réglementaires touchant la chasse et la pêche à la fin du XIX^e siècle ont ainsi mené à une gestion de la ressource faunique par une restriction de l'accès au territoire de chasse. Le système des clubs a donc implanté une protection de l'animal sur le territoire qui constituait, pour nous, un premier jalon de l'action domesticatoire sur la faune.

Ainsi, durant la période allant des années 1880 jusqu'à l'aube de la Deuxième Guerre mondiale, l'étalement du système des clubs a correspondu à l'imposition, sur des portions croissantes des populations animales, des relations symbiotiques générées par la chasse sportive. Grâce à leurs relations privilégiées avec l'État, les chasseurs sportifs se sont appropriés le territoire habité par la faune. À l'intérieur de leurs concessions, les chasseurs sportifs ont instauré une protection de l'animal – contre la chasse de subsistance et la chasse commerciale – pour à la fois bénéficier de l'animal, en termes de loisir et de retombées économiques, et assurer la survie à long terme des espèces de gibier.

Tout en reconnaissant que la transformation anthropique de l'environnement pouvait, dans certains cas, être favorable aux espèces sauvages et donc s'inscrire dans l'action domesticatoire, nous avons souhaité insister sur un changement fondamental qui a accompagné la diffusion de la chasse sportive. Car, contrairement aux autres formes d'exploitation de la faune, la protection de l'animal qu'a instituée le cadre réglementaire de la chasse sportive a visé une plus forte exploitation de l'animal qui, néanmoins, a bénéficié de cette relation imposée sous le couvert de la chasse sportive.

Les historiens se sont beaucoup intéressés aux inégalités du système des clubs au moyen duquel les élites urbaines des grandes villes nord-américaines se sont approprié le territoire de chasse de l'arrière-pays au détriment des communautés locales. Notre traitement statistique des données contenues dans le registre des clubs et les rapports annuels des ministères concernant les baux sportifs a tout d'abord confirmé le caractère inéquitable du système. Puis, nous avons d'une part mis en lumière les modalités de la participation des chasseurs sportifs résidents et étrangers et, d'autre part, exposé les conséquences de ce mode de gestion du territoire. Nous avons enfin démontré que, en dépit d'un mode de location des droits de chasse dont les chasseurs étrangers étaient censés être les uniques bénéficiaires, des chasseurs résidents obtenaient un bail pour un territoire de chasse sur les terres publiques, et ce, plus tôt que ce que l'historiographie a laissé voir.

Le système n'en était pas moins inéquitable. Il instaurait une hiérarchie entre les chasseurs sportifs selon leur provenance géographique et, conséquemment, selon leur statut économique. Si les chasseurs résidents participaient au système des clubs, ils détenaient de plus petits territoires. Quant aux chasseurs étrangers, ils accédaient à un territoire plus grand et jouissaient d'un bon succès de chasse plus longtemps car ils étaient en mesure d'établir une plus faible densité de chasseurs. L'intérêt des grandes superficies pour la chasse au grand gibier tenait à la faible densité naturelle du grand gibier. Les grands cervidés avaient besoin de grands domaines vitaux pour combler tous leurs besoins mais ils étaient plus nombreux dans certains habitats selon la saison. En se mettant à l'affût aux endroits favorables sur des superficies de plus petite taille, les

chasseurs résidents réduisaient rapidement la disponibilité du gibier sur leur territoire, confirmant par le fait même la rhétorique conservationniste des élites quant aux caractères dévastateurs des pratiques de chasse des populations locales. Quant à la capacité des grands clubs à protéger les ressources fauniques, elle reposait sur la faible densité de chasseurs qu'ils étaient en mesure d'imposer sur un territoire généralement de très grande taille.

Comme l'illustre notre analyse statistique, les chasseurs résidents du Québec ont investi le territoire sous bail malgré la mainmise des élites urbaines sur le territoire et les ressources de l'arrière-pays. Les chasseurs du Québec sont même devenus plus nombreux que les chasseurs non-résidents pendant la crise économique des années 1930 au moment même où un mouvement de contestation du système des clubs faisait son apparition.

À travers le mouvement de contestation du système des clubs, la société québécoise a redéfini la faune comme une propriété collective. Le gouvernement a maintenu la protection de l'animal sous le système des clubs alors que les pratiques de chasse sportive se généralisaient. Si dorénavant d'immenses populations animales étaient intégrées à l'ensemble des relations qu'impliquait la chasse sportive, le gouvernement a tenté d'agir sur l'environnement de la grande faune par le programme de contrôle des prédateurs tout en organisant le partage de la faune en se basant sur un indice relatif d'abondance que représente le taux de succès de chasse.

Après la Deuxième Guerre mondiale, ce mouvement de contestation du système des clubs s'est amplifié, puis s'est radicalisé à la fin des années 1960. Selon le discours des contestataires, le système des clubs limitait les possibilités d'exploiter le grand gibier à un petit nombre de chasseurs étrangers privilégiés : les clubs accaparaient tout le territoire de chasse et de pêche facilement accessible, laissant les chasseurs résidents s'entasser dans des territoires vidés de leurs gibiers.

Notre travail nous a mené à mettre en perspective cette critique qu'une historiographie préoccupée par les inégalités du système des clubs a trop rapidement embrassée. Notre traitement statistique et spatial de la diffusion de la chasse sportive chez les chasseurs résidents a révélé que la pratique de la chasse sportive auprès de la population québécoise s'est accélérée à partir de la Deuxième Guerre mondiale en dépit de l'emprise des clubs privés sur les territoires de chasse et de pêche. En fait, la critique des clubs a passé sous silence le fait que les chasseurs résidents chassaient sur toutes sortes de territoires. Le territoire des clubs formait une portion, certes vaste, du territoire de chasse au Québec, mais elle n'en demeurait pas moins qu'une portion.

Pour mieux encadrer et tirer profit de l'arrivée de plus en plus massive d'automobilistes (du Québec ou d'ailleurs) se déplaçant profondément dans l'arrière-pays par le réseau de chemins forestiers, le gouvernement a créé au début de la Deuxième Guerre mondiale, une version commerciale des baux sportifs accordés aux clubs privés. Les outfitters, ou pourvoiries, accueillaient des touristes résidents ou non-résidents pour leur donner accès aux ressources fauniques. Mais comme acheter des

droits exclusifs sur un territoire ou les services d'un pourvoyeur demeurait l'apanage de quelques-uns, le gouvernement a déployé à la même époque un réseau de réserves fauniques pour le camping et la pêche. Souvent en procédant par annulation de baux sportifs, le gouvernement a établi des réserves précisément dans des régions réputées giboyeuses et faciles d'accès, un fait tu par les opposants au régime des clubs. Quant à la chasse au grand gibier, elle est demeurée interdite sur les réserves fauniques jusqu'aux années 1960.

Le gouvernement poursuivait ainsi l'affermage de nouveaux territoires de même que le déploiement des pourvoiries d'autant plus qu'il jugeait le territoire de la province suffisamment vaste pour l'établissement de nouveaux territoires de chasse plus au nord. S'il est indéniable que le gouvernement, craignant que des pratiques antisportives ne nuisent à la richesse faunique, ne souhaitait pas ouvrir le territoire détenu par les clubs, il intervenait néanmoins pour assurer un accès, bien que partiel, aux ressources fauniques. Ici encore, le suivi des populations fauniques que nous avons mené nous a indiqué que la diffusion de la chasse sportive n'a pas semblé nuire aux populations de grand gibier, du moins pas avant le début des années 1960.

Comme l'a révélé l'analyse des données de capture et de la vente de permis, un grand nombre de résidents du Québec n'ont pas attendu le déclubage, ni même la création de réserves fauniques ou des pourvoiries, pour s'adonner à la chasse. D'après les rapports gouvernementaux, depuis les années 1940 jusqu'aux années 1960, la chasse était plutôt bonne et les taux de succès de chasse demeuraient stables malgré une

augmentation constante de la vente de permis et de l'enregistrement des captures. Comme le prélèvement ne semble pas avoir augmenté de manière significative, nous affirmons avoir discerné un transfert de pratiques de chasse, depuis des pratiques traditionnelles, axées sur la subsistance et souvent qualifiées de braconnage, vers des pratiques sportives respectueuses de la réglementation. Jusqu'à la fin des années 1950, la diffusion accélérée de la chasse sportive ne s'explique pas seulement par l'engouement soudain envers ce loisir pour une classe moyenne qui s'élargit rapidement, comme l'indique l'historiographie. Bien que ce phénomène y participe notablement, nous considérons également assister à l'adaptation ainsi qu'à la normalisation de pratiques de chasse traditionnelles.

L'insistance sur les inégalités du système des clubs dans l'historiographie tout comme la complexité actuelle de la réglementation entourant la pratique de la chasse – pensons aux règlements entourant la possession, le transport et le maniement des armes à feu – font oublier comment les milieux populaires ont tiré profit des occasions de chasse en milieu rural et périurbain où ponts, rives, bord de chemins, champs, boisés, et terres privées offraient tout un éventail de lieux de chasse et de pêche. En effet, les statistiques de vente de permis et celles de capture ont laissé entrevoir une fraction seulement du nombre de chasseurs et du nombre de prises chez les chasseurs résidents, surtout pour des espèces fauniques, comme le cerf de Virginie, adaptables à un environnement anthropisé.

En fait, les pratiques et les représentations de la chasse sportive ont gagné constamment les milieux populaires tout au long du XX^e siècle. Devons-nous nous étonner alors de la croissance si rapide du nombre de chasseurs observée à compter de 1942, alors que le permis est devenu obligatoire pour les chasseurs résidents? Sans doute que la croissance démographique, l'amélioration des conditions socioéconomiques et la diffusion du loisir y ont participé fortement, mais il faut ajouter à ces explications le transfert de pratiques entre une chasse traditionnelle, où subsistance et loisir peuvent se confondre, et un sport affiché et dûment enregistré.

La progression du nombre de chasseurs sportifs après la Deuxième Guerre n'a donc pas entraîné de changements sur le plan écologique, malgré une constante appréhension d'un déclin des ressources fauniques. Le gouvernement encourageait la croissance de la chasse sportive, car l'indice révélateur de l'abondance du gibier, le taux de succès de chasse, laissait croire à une abondance suffisante du gibier. Aussi, face à une population dont les pratiques se conformaient de plus en plus au modèle véhiculé par l'élite sportive, le gouvernement n'avait pas intérêt à empêcher le déploiement de nouveaux territoires de chasse.

Au cours des années 1960 et 1970, le mouvement de contestation a pris une ampleur sans précédent. Les grandes figures du mouvement exigeaient que le gouvernement prenne en charge ses responsabilités quant à la protection du territoire et à la conservation de la faune et qu'il réorganise le territoire de chasse au bénéfice de la majorité de la société québécoise. À l'ombre de ces discours, une participation des

chasseurs résidents toujours plus prononcée se manifestait à travers une croissance accélérée du nombre de clubs et de la superficie du territoire de chasse concédé. En effet, le territoire sous bail continuait son expansion durant les années 1960, notamment grâce à l'apparition de nouveaux territoires au nord de la province. Plus encore que pendant les années 1950, l'établissement de réserves fauniques – une solution qui ralliait les membres des clubs tout comme les opposants - se réalisait par l'annulation de baux sportifs dans les régions les plus facilement accessibles. Le gouvernement amorçait donc le déclubage bien avant la fin des années 1970, et ce, au bénéfice des chasseurs résidents.

L'historiographie a souligné le rôle du mouvement de contestation dans l'éclatement du système des clubs, sans toutefois relever que lors de ces débats sur l'accès au territoire, la société québécoise définissait un nouvel ordre social et naturel. Syndicalistes, chroniqueurs sportifs, chasseurs et pêcheurs des milieux populaires, villégiateurs et politiciens faisaient de la faune une propriété collective. Territoire et gibier devaient être administrés en fonction des besoins de la société québécoise qui, à travers cette contestation, affirmait qu'il revenait à l'État d'aménager le territoire, de protéger la faune et de les rendre accessibles à la majorité de la population. Aux nécessités de conserver les ressources fauniques et d'en tirer un revenu pour l'État et l'économie régionale qui prévalaient depuis la fin du XIX^e siècle, le mouvement de contestation a imposé une autre vision devant guider la planification et l'administration du territoire de chasse: comme les ressources fauniques appartenaient à la collectivité, leur gestion devait reposer sur une participation citoyenne et viser leur accessibilité.

Dans la foulée des transformations de l'État québécois accompagnant la Révolution tranquille, le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche se dotait d'un service d'aménagement de la faune en 1961. Composé de biologistes et de techniciens de la faune, le service devait planifier l'exploitation des espèces de manière intensive, mais prudente, notamment par une réglementation visant à ajuster l'exploitation aux caractéristiques démographiques des populations de grand gibier pour en tirer le maximum. Au cours des années 1960 et 1970, l'augmentation du nombre de chasseurs sportifs s'est traduite par une baisse du succès de chasse et des populations de cerfs de Virginie et d'orignaux. Pour la première fois, la menace à la survie à long terme du gibier devenait tangible. Les opposants au système des clubs et les membres des clubs utilisaient cette situation pour justifier leurs positions respectives.

Cette situation a mené les biologistes et les gestionnaires de la faune à s'interroger sur les causes de mortalité du grand gibier (notamment la prédation et le braconnage) et sur l'impact spécifique de la chasse sportive pour mieux soutenir l'essor de ce loisir. Par ses travaux, le service de la faune en est venu à disculper le braconnage et les prédateurs pour les mauvaises saisons de chasse, et à remettre en question un mode de gestion reposant jusque-là sur l'abondance relative des populations de gibier jaugée par une seule variable : le succès de chasse. Les travaux du service révélaient que la chasse sportive constitue une des principales causes de mortalité du grand gibier, et non plus une garantie de la conservation de la faune.

Les biologistes du service de la faune ont souligné les limites des outils de gestion en usage, entre autres pour composer avec une croissance aussi prononcée du nombre de chasseurs. Les effectifs animaux étaient simplement insuffisants pour satisfaire la demande alors qu'une grande partie du territoire était encore entre les mains des clubs privés. Sur les terres publiques, le gibier était exploité au maximum alors que, sur leur territoire affermé, les membres des clubs exploitaient le capital faunique bien en-deçà de son potentiel.

Pour favoriser l'exploitation optimale du grand gibier, le service de la faune s'est doté d'un système de suivi dans la foulée du lancement de l'*Opération accessibilité* en 1971. Le personnel scientifique disposait alors de moyens pour la mise au point de techniques de recensement des populations fauniques, notamment pour en dresser un bilan et en faire le suivi à partir de la connaissance du territoire, de la densité des populations et de la capacité de reproduction des espèces. En outre, l'enregistrement obligatoire des prises de gros gibier par les chasseurs offrait aux biologistes une base de données d'un grand intérêt pour déterminer les tendances des populations et les ressources disponibles dans leurs habitats.

Le service de la faune s'est inspiré de plusieurs techniques mises en œuvre lors des chasses contrôlées organisées depuis 1962 pour intervenir dans les structures des populations de grand gibier et stimuler la productivité des populations. Lors des expériences de chasse contrôlée, des chasseurs résidents sans territoire obtenaient un taux de succès de chasse élevé, et ce, sans menacer le cheptel. Encouragés par les

résultats de ces expériences, les biologistes ont proposé diverses modalités de chasse sélective appliquées à l'ensemble du territoire québécois à compter de 1971. Entre autres, le service d'aménagement de la faune s'est fait plus insistant quant à la possibilité de modifier l'environnement pour atteindre ces objectifs de régulation des populations. Ces principes étaient à la base des modalités d'exploitation des espèces fauniques quand le gouvernement a lancé dans une révision de son mode de gestion du territoire au début des années 1980.

En 1977, le gouvernement s'est engagé à assurer la disponibilité des ressources fauniques pour satisfaire certains besoins récréatifs et économiques de la société en lançant l'*Opération gestion faune*. Il a créé des zones d'exploitation contrôlées et confié alors l'ancien territoire des clubs à des associations locales. L'opération a été marquante, sans pour autant constituer l'aboutissement du processus de démocratisation de l'accès au territoire de chasse. Nous considérons en effet que le changement provoqué par l'*Opération gestion faune* a surtout tenu à la centralisation de la gestion faunique et à l'intégration de la participation citoyenne dans l'administration du territoire de chasse. Le gouvernement a alors édicté des normes régissant l'administration des zones d'exploitation contrôlées qu'il s'est appliqué à reproduire sur les autres territoires de chasse (pourvoiries, parcs et réserves) au début des années 1980. Les principes de conservation des ressources, de propriété collective de la faune, d'accessibilité et de développement économique étaient dorénavant à la base des modalités d'exploitation des espèces fauniques à travers les terres publiques de la province.

Tandis que l'historiographie a présenté le déclubage – soit l'abolition du système des clubs par l'*Opération Gestion Faune* de 1977 – comme un moment charnière de l'histoire de la chasse et de la gestion faunique au Québec, nous avons dans le cours de cette thèse démontré, d'une part, que sur le plan spatial, le gouvernement a commencé à rendre accessible le territoire de chasse bien avant cette date. D'autre part, nous avons insisté sur un autre jalon de l'histoire de la chasse et de la gestion faunique en présentant la rupture occasionnée par l'introduction de la chasse comme mode de régulation des populations de grands gibiers, mode de régulation qui jusqu'aux années 1960 reposait entièrement sur l'accessibilité au territoire de chasse que garantissait – ou prévenait – le système des clubs privés.

En effet, le changement de représentations de la chasse sportive, qui, d'une pratique à limiter par la restriction de l'accès au territoire de chasse pour protéger les ressources fauniques, est devenu un outil de régulation des populations fauniques, a constitué un moment charnière de l'histoire de la chasse au grand gibier en particulier, et de l'histoire des rapports sociaux aux animaux plus généralement. Le système de suivi est devenu un moyen privilégié que le ministère a utilisé dans l'objectif d'augmenter l'accessibilité aux ressources fauniques. Tout en analysant les dynamiques des populations de gros gibiers propres au territoire québécois, les biologistes en sont venus à moduler la réglementation de la chasse afin d'intervenir dans les structures des populations fauniques à travers les plans de gestion des gros gibiers. L'implantation d'un système de suivi systématique des populations a ainsi constitué une autre modalité de l'utilisation de la chasse sportive comme action domesticatoire sur la grande faune.

Globalement, notre analyse a enrichi l'histoire de la gestion de la faune au Québec en l'assimilant à un processus de domestication du sauvage. L'historiographie a montré comment le sauvage était une construction symbolique. Notre analyse des plans de gestion a montré comment la chasse sportive est devenu un outil permettant la régulation des fluctuations naturelles du gros gibier ainsi que la domination par une société d'un groupe d'animaux en fonction de ses besoins et de ses représentations de la nature.

La gestion active des populations fauniques a pris une forme nouvelle au Québec dans les années 1990 lors de la mise en place de plans de gestion pour différentes espèces de grands gibiers. L'élaboration d'un plan de gestion a constitué un exercice de planification de l'action humaine sur les dynamiques populationnelles d'espèces fauniques. Il s'agissait d'augmenter les populations et de les maintenir à la limite de capacité de support des écosystèmes en évitant les proliférations nuisibles à l'environnement, à la population faunique et à la société. Ce faisant, l'organisation de la chasse sportive a entraîné une stabilisation prononcée des populations de grands gibiers. L'atteinte du seuil optimum d'une population est un fragile jeu d'équilibre. Stabiliser des populations, c'est stabiliser et pérenniser l'intensité d'une activité économique.

Malheureusement, nous n'avons pas pu pousser l'analyse de diverses facettes de l'histoire des représentations de la chasse sportive et de la gestion de la faune au

Québec. Nous pensons premièrement au phénomène de transferts de pratique de chasse traditionnelle vers la chasse sportive. Il y aurait lieu, notamment, de voir comment le développement des outils de surveillance a participé à ce transfert de pratiques ainsi que le rôle de la sensibilisation aux pratiques sportives menée par le gouvernement et certaines associations sportives. Il serait également intéressant d'étudier le braconnage au moyen des archives judiciaires pour en connaître l'évolution, que ce soit à travers ses représentations populaires ou les réglementations. Pour enrichir cette histoire des représentations, il y aurait lieu d'aborder d'autres types de chasse comme, par exemple la chasse à courre, la fauconnerie, ou l'exploitation du petit gibier, fortement associée aux pratiques de chasse des milieux populaires. Et puis, chaque espèce fait l'objet de représentations spécifiques. Dans leur travail, les gestionnaires de la faune créent des catégories auxquelles s'appliquent tout un ensemble de représentations et de pratiques. Il serait intéressant d'étudier l'avènement du statut de « gros gibier » comme objet politique et scientifique appliqué à différentes espèces comme l'ours noir qui multiplie les statuts (prédateurs, animaux à fourrure, gros gibier), le caribou (gros gibier, espèce menacée) ou encore le bœuf musqué (espèce introduite au Québec par le ministère en 1967).

De même, malgré tout l'intérêt que nous avons porté au travail des scientifiques de la faune, nous n'avons pas cherché à inscrire notre recherche dans l'historiographie de l'histoire des sciences. Nous n'avons donc pas interrogé les concepts en écologie - comme ceux d'habitat ou d'écosystème - employés par le personnel scientifique et retracé les modalités de leur intégration dans les pratiques du service de l'aménagement

de la faune. Notamment, nous aurions souhaité examiner comment les avancées de la recherche nourrissent le travail et la recherche au ministère pour mieux comprendre l'évolution de la gestion de la faune au Québec. Nous aurions également pu nous pencher sur les lieux d'échanges et de formations des biologistes qui ont œuvré au sein du service de l'aménagement de la faune, notamment en nous attardant à certains parcours individuels notables comme ceux de Gaston Moisan ou de Douglas Humphreys Pimlott. En outre, l'étude des expériences de gestion de la faune menées au sein des autres juridictions du nord-est américain nous permettrait de nuancer la soi-disant singularité de la situation québécoise que des historiens ont relevée. Rappelons que le système des clubs privés au Québec constitue au départ un calque d'un système similaire existant sur les rivières du Nouveau-Brunswick. La situation québécoise s'en distingue néanmoins par l'extension du système locatif au territoire de chasse alors que l'État dispose d'un immense domaine en terres publiques. En revanche, bien que cette modalité de gestion du territoire public soit spécifique au Québec, les concepts scientifiques ainsi que les outils de gestion faunique tel que le système de suivi des populations sont les mêmes que ceux employés dans les autres juridictions du nord-est du continent. Comparativement aux autres juridictions nord-américaines, l'État québécois a modernisé tardivement ses outils de gestion. En considérant, comme nous l'avons fait, la gestion de la faune comme un exercice de planification de l'évolution d'une population animale par une population humaine en fonction de ses représentations et de ses besoins, des études comparatives éclaireraient davantage les rapports de la société québécoise avec sa grande faune.

Enfin, l'emploi d'autres sources et outils enrichirait notre histoire écologique des espèces fauniques. Les données d'exploitation pour les fourrures, les analyses des restes sur les sites archéologiques, les récits du personnel réalisant le cadastre du territoire et les données sur l'exploitation des différentes essences forestières seraient des sources pertinentes pour analyser l'histoire des espèces. Quant aux outils, la géomatique permettrait de définir le potentiel faunique du territoire (altitude, hydrographie, climat). En utilisant les connaissances actuelles sur les besoins de chacune des espèces en termes d'habitat, il serait possible de déduire comment les espèces ont colonisé et occupé le territoire. Cette analyse du potentiel faunique du territoire pourrait par la suite être mise en relation avec les différents territoires établis (clubs, parcs et réserves) pour évaluer la valeur faunique potentielle de chaque territoire.

Chasse sportive et gestion de la faune sont dépendantes l'une de l'autre : c'est pour intensifier les activités de chasse que le gouvernement a implanté un système de gestion de la faune et c'est parce que la gestion de la faune stimule la croissance des populations que la chasse sportive est devenu nécessaire aux populations de gibier. Toutefois, cette action domesticatoire ne mène pas à la domestication du grand gibier dans son sens classique parce qu'elle recherche, paradoxalement, le maintien du caractère sauvage de la faune. Bien sûr, chasseurs et gestionnaires de la faune n'ont certainement pas l'impression d'agir dans ce sens. Au contraire, apprécier et soutenir le maintien du sauvage sont au cœur de leur action.

BIBLIOGRAPHIE

I-Sources

Archives

BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC (Centre de Québec).
Fonds du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Registre des clubs de
chasse et de pêche, 1 C 018 02- 04- 001A- 01.

CENTRE D'HISTOIRE DE SAINT-HYACINTHE INC. (Centre régionale d'archives et
de généalogie). Fonds Donald Guay, CH186.

Publications gouvernementales sérielles

- *Rapport du Commissaire des terres de la Couronne de la province de Québec (1883-1901)*
- *Rapport du ministre des Terres, Mines et Pêcheries (1901-1905)*
- *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries de la province de Québec (1905-1928)*
- *Rapport général du ministère de la Colonisation et des Pêcheries (1928-1929)*
- *Rapport général du ministre de la Colonisation, de la Chasse et des Pêcheries (1929-1930)*
- *Rapport général du ministre de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries (1930-1934)*
- *Rapport général du ministre des Travaux publics, Chasse et des Pêcheries (1935)*
- *Rapport général du ministre des Mines et des Pêcheries (1935-1936)*

- *Rapport général du ministre des Mines et Pêcheries* (1936-1940)
- *Rapport général du ministre de la Chasse et de la Pêche* (1941-1962)
- *Rapport annuel du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche* (1963- 1978)
- *Rapport annuel du ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche* (1979-1994)
- *Rapport annuel du ministère de l'Environnement et de la Faune* (1994-1999)
- *Rapport annuel de la Société de la Faune et des Parcs* (1999-2003)
- *Rapport du ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs* (2003-2010)
- *Débats de la Législature de la province de Québec* (1883-1963)
- *Travaux en cours* (1962-1974)
- *Inventaire aérien du gros gibier* (1972-1981)
- *Gros gibier au Québec* (1973-2006)
- *Bulletin du ministère* (1964-1970)
- *Compte-rendu de l'atelier sur le gros gibier* (1974-1984)

Publications scientifiques

- [Anonyme] *La chasse à l'aube du XXI^e siècle*. Québec, Société faune et parcs, 1999. 24 p.
- [Anonyme] *Gestion du cerf de Virginie. Quelles options possibles ?*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1990. 9 p.
- [Anonyme] *Plan de gestion de l'original*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1987. 45 p.
- [Anonyme] *Plan tactique – Original*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la faune terrestre, direction générale de la faune, 1985. 57 p.

- [Anonyme] *The Fish and Game Clubs of the Province of Quebec*. Québec, ministère de la Colonisation, des Mines et des Pêcheries, 1914. 79 p.
- BANFIELD, Alexander William Francis. *Les mammifères du Canada*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1974. 406 p.
- BANFIELD, William Alexandre Francis. « A Revision of the Reindeer and Caribou Genus Rangifer ». *Bulletin*, Ottawa, Department of Northern Affairs and National Resources, 177 (1961) : 1-137.
- BANFIELD, Alexander William et J. S. TENER. « A preliminary study of the Ungava caribou ». *Journal of Mammalogy*, 39 (1958) : 560-573.
- BANVILLE, Daniel. *Plan de rétablissement de gestion de Charlevoix*. Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction régionale de Québec, 1998. 28 p.
- BANVILLE, C. et J. LÉVESQUE, *Résultats des repérages télémétriques effectués sur les caribous du troupeau du parc de la Gaspésie et État de la population en 1987 et 1988*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, Zac Chics-Chocs, direction régionale du Bas-Saint-Laurent/Gaspésie Îles de la Madeleine, 1989. 15 p.
- BANVILLE, Daniel. *Le contrôle des prédateurs du gros gibier au Québec de 1905 à 1980*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1981. 54 p.
- BEAUCHEMIN, P. et C. PICHETTE. *Inventaire aérien du caribou*. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la faune, 1973. 11 p.
- BEAUPRÉ, Pierre, François POTVIN, André GINGRAS et David POTHIER. *Le cerf et les sapinières de l'île d'Anticosti*. Québec, Société de la Faune et des Parcs, direction de la faune et des habitats, 2000. 35 p.
- BÉLANGER, Michel, Jean HUOT et François POTVIN. « Southeastern Canada ». L. K. Halls dir. *White-tailed deer ecology and management*. Harrisburg, Stackpole Books, 1984 : 293-304.
- BÉLANGER, M., F. DUCHESNEAU et G. BOUCHER. *Bilan des travaux de protection et d'amélioration de l'habitat du cerf de Virginie au Québec de 1971-72 à 1978-79*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la ressource fauniques, 1981. 25 p.
- BELLEFEUILLE (de), Sonia. *Le caribou forestier et la sylviculture. Revue de la littérature et synthèse de la recherche et de l'aménagement en cours au Québec*. Québec, ministère des Ressources naturelles, direction de l'environnement forestier, 2001. 91 p.

- BERGERUD, Arthur T. « Evolving perspectives on caribou population dynamics ». *Rangifer*, 9 (1996) : 95-116.
- BERGERUD, Arthur T. Bergerud et W.E. MERCER. « Caribou introductions in eastern North America ». *Wildlife Society Bulletin*, 17 (1989) : 110-120.
- BERGERUD, Arthur T. « Caribou, wolves and man ». *Trends in Ecology and Evolution*, 3 (1988) : 68-72.
- BERGERUD, Arthur T. et R. E. PAGÉ. « Displacement and Dispersion of Parturient Caribou at Calving as Antipredator Tactics ». *Canadian Journal of Zoology*, 65 (1987) : 1597-1606.
- BERGERUD, Arthur T. et al. « Antipredator tactics of calving caribou: dispersion in mountains ». *Canadian Journal of Zoology*, 62 (1984) : 1566-1575.
- BERGERUD, Arthur T. « Decline of caribou in North America following settlement ». *Journal of Wildlife Management*, 35 (1974) : 757-770.
- BERTRAND, Pierre. *Inventaire aérien du caribou dans la zone 18 est, hiver 1987*. Sept-Îles, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, direction régionale de la Côte-Nord, Service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 1987. 23 p.
- BOILEAU, François. « Utilisation de l'habitat par l'ours noir (*Ursus americanus*) dans le Parc de conservation de la Gaspésie ». Mémoire de maîtrise (biologie), Université Laval, 1993. 55 p.
- BOIVIN, Martine. *Faune du Québec. L'orignal*. Québec, ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1984. 8 p.
- BOUCHARD, Rodrigue et Gaston MOISAN. « Chasse contrôlée à l'orignal dans les parcs et réserves du Québec (1962-1972) ». *Le Naturaliste canadien*, 101 (1974) : 689-704.
- BOUCHER, Stéphanie, Michel CRÊTE, Jean-Pierre OUELLET, Claude DAIGLE et François POTVIN. *Augmentation de la densité des populations de cerf de Virginie (*Odocoileus virginianus*) au Québec ; comparaison d'indices de condition physique*. Québec, société de la faune et des parcs du Québec, direction du développement de la faune, direction de la recherche sur la faune, 2003. 22 p.
- BRASSARD, C. et M. BRAULT. *État de la situation du caribou forestier (*Rangifer tarandus*) de la Côte-Nord du Saint-Laurent*. Québec, Ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction régionale de la Côte-Nord, 1997. 62 p.

- BRASSARD, C. et M. PARÉ. *Écologie et plan de protection de la population de caribous de Val-d'Or*. Québec. Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction régionale de l'Abitibi-Témiscamingue, 1994. 5 p.
- BRASSARD, Jean-Marie. *Inventaire aérien du gros gibier*. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la faune, 1972. 41 p.
- BRETON, Laurier, Réhaume COURTOIS, Jean-Pierre OUELLET, André GINGRAS, Claude DUSSAULT, Laurier BRETON et Jean MALTAIS. « Historical changes and current distribution of caribou, *Rangifer Tarandus*, in Québec ». *Canadian Field Naturalist*, 117 (2003) : 399-414.
- BRETON, Laurier, SEBBANE, Aïssa, Réhaume COURTOIS, Sylvain ST-ONGE, Paul-Émile LAFLEUR. *Utilisation de l'espace et caractéristiques de l'habitat du caribou forestier de Charlevoix, entre l'automne 1998 et l'hiver 2001*. Québec, société de la faune et des parcs, direction de la recherche sur la faune, 2002. 60 p.
- BRETON, Laurier, François POTVIN et André GINGRAS. *La population de cerfs d'Anticosti en 1988-1989*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction gestion espèces et habitat, 1991. 28 p.
- CADIEUX, Édith. « *Les ours noirs (Ursus americanus) importuns : portrait de la situation au Québec et évaluation des méthodes de contrôle* ». Thèse de maîtrise (gestion de la faune et des habitats), Université du Québec à Rimouski, Société de la faune et des parcs, 2001. 145 p.
- CAMERON, A.W. *Mammals of the Islands of the Gulf of St-Lawrence*. Nat. Mus. Canada, 154, 1958. 165 p.
- CHUBBS, Tony E., Lloyd B. KEITH, Shane MAHONEY et Michael J. MCGRATH. « Responses of Woodland Caribou (*Rangifer tarandus caribou*) to Clear-Cutting in East-Central Newfoundland ». *Canadian Journal of Zoology*, 70 (1993) : 487-493.
- CINQ-MARS, Jean. *Exposé de la situation actuelle de l'Opération Gestion Faune*. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 1978. 19 p.
- CLUZEAU, Patrick. *Le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche de 1963 à 1971*. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la recherche, 1971. 357 p.
- COMITÉ CONSULTATIF SUR LE CERF. *Proposition de réforme pour la chasse du cerf au Québec*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la Faune, 1980. 71 p.

- COMITÉ D'ÉTUDE ET D'EXPLOITATION DE L'OURS NOIR. *Aménagement et exploitation de l'ours noir au Québec*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 1982. 31 p.
- COMITÉ DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU DE LA GASPÉSIE. *Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie (2002-2012) (Rangifer tarandus caribou) - mise à jour*. Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction du développement de la faune, 2004. 51 p.
- CONSEIL SUPÉRIER DE LA FAUNE. *Les droits exclusifs de chasse et de pêche : analyse de la situation et propositions de solution*. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1977. 29 p.
- COSTELLO et R.W.J. SAGE. « Predicting black bear habitat selection from food abundance under 3 forest management systems ». *International Conference on Bear Research and Management*, 9 (1994) : 375-387.
- COURTOIS, Réhaume, Aïssa SEBBANE et Hélène JOLICOEUR. *Changement de comportement du caribou de Charlevoix en 1978 et 2001, en fonction des modifications de l'habitat*. Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, 2008. 54 p.
- COURTOIS, Réhaume, Louis BERNATCHEZ, Jean-Pierre OUELLET et Laurier BRETON. « Significance of caribou (Rangifer tarandus) ecotypes from a molecular genetics viewpoint ». *Conservation Genetics*, 4 (2003) : 393-404.
- COURTOIS, Réhaume, Claude DUSSAULT, André GINGRAS et Gilles LAMONTAGNE. *Rapport sur la situation du caribou forestier au Québec*. Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction de la recherche sur la faune, direction de l'aménagement de la faune de Jonquière, direction de l'aménagement de la faune, 2003. 45 p.
- COURTOIS, Réhaume et Gilles LAMONTAGNE. « The protections of cows: its impact on moose hunting and moose population ». *Alces*, 35 (1999) : 11-29.
- COURTOIS, Réhaume et François POTVIN. *Effets à court terme de l'exploitation forestière sur la faune terrestre: synthèse d'une étude de 5 ans en Abitibi-Témiscamingue et implications pour l'aménagement forestier*. Québec, direction de la faune et des habitats, ministère de l'Environnement et de la Faune, 1998. 91 p.
- COURTOIS, Réhaume et Gilles LAMONTAGNE. « Management system and current status of moose in Québec ». *Alces*, 33 (1997) : 97-114.

- COURTOIS, Réhaume, François POTVIN, Serge COUTURIER et André GINGRAS. *Révision des programmes d'inventaires aériens des grands cervidés*. Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, direction de la faune et des habitats, direction des affaires régionales, 1996. 49 p.
- COURTOIS, Réhaume et Gilles LAMONTAGNE dir. *Plan de gestion de l'orignal 1994-1998. Objectifs de gestion et scénarios d'exploitation*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, 1993. 139 p.
- COURTOIS, Réhaume et Gilles LAMONTAGNE. *Diagnostic sur l'état des populations d'originaux au Québec*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la faune terrestre, service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, 1991. 37 p.
- COURTOIS, Réhaume et Gilles LAMONTAGNE. *Modalités de chasse utilisables pour l'exploitation de l'orignal*. Québec, ministère du loisir de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, service de la faune terrestre, 1991. 45 p.
- COURTOIS, Réhaume, Hélène Jolicoeur, et Sébastien Lefort. *Le caribou de Charlevoix, une décennie après sa réintroduction, 1978-1981*, Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction du développement de la faune, direction de la recherche sur la faune, 2005. 178 p.
- COURTOIS, Réhaume, Louis BERNATCHEZ, Jean-Pierre OUELLET et Laurier BRETON. *Les écotypes de caribou forment-ils des entités génétiques distinctes?* Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction de la recherche sur la faune, Université Laval, Université du Québec à Rimouski, 2001. 33 p.
- COURTOIS, Réhaume, Jean-Pierre Ouellet, André GINGRAS, Claude Dussault, Laurier BRETON et Jean MALTAIS. *Changements historiques et répartition actuelle du caribou au Québec*. Québec, société de la faune et des parcs du Québec, direction de la recherche sur la faune, direction de l'aménagement de la faune, Université du Québec à Rimouski, ministère des Ressources naturelles, 2001. 45 p.
- COURTOIS, Réhaume, Jean-Pierre OUELLET et Benoit GAGNÉ. *Habitat hivernal de l'orignal (Alces alces) dans des coupes forestières d'Abitibi-Témiscamingue*. Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec, direction de la faune et des habitats, 1996. 33 p.
- COURTOIS, Réhaume, S. COUTURIER, H. CRÉPEAU, L.-P. RIVEST et S. LUTTICH. « Calving photocensus of the Rivière George Caribou Herd and comparison with an independant census ». *Rangifer*, 9 (1994) : 283-296.

- COURTOIS, Réhaume. *Description d'un indice de qualité de l'habitat pour l'Orignal (Alces alces) au Québec*. Québec, ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la ressource faunique, gestion intégrée des ressources, 1993. 56 p.
- COURTOIS, Réhaume. *Analyse du système de suivi de l'orignal*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1989. 5 p.
- CRÉPEAU, Hélène et Claude DAIGLE. *Proportion de cerfs sans bois dans la récolte de cerfs de virginie : bilan de dix-huit années d'expérience*. Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction de la recherche sur la faune, 2003. 23 p.
- CRÊTE, Michel et M. MANSEAU. « Natural regulation of cervidae along a 1 000 km latitudinal gradient : Change in trophic dominance ». *Evolutionary Ecology*, 10 (1996) : 51-62.
- CRÊTE, M., C. BARETTE, F. BOULANGER, J. FERRON, N. FOURNIER, M. HUOT, J. LAMOUREUX, J. LÉVESQUE et H. ROSS. *Plan national de rétablissement du caribou de la Gaspésie. Rapport n°9*. Ottawa: Comité de rétablissement des espèces canadiennes en péril, 1994. 18 p.
- CRÊTE, Michel et Alain DESROSIERS. *L'invasion du coyote (Canis latrans) menace la survie de la population relique de caribous (Rangifer tarandus) du parc de conservation de la Gaspésie*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la faune et des habitats, 1993. 31 p.
- CRÊTE, Michel, René NAULT et Hélène LAFLAMME. *Plan tactique : caribou*, Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, service de la faune terrestre, 1990. 73 p.
- CRÊTE, Michel et René NAULT. *Analyse du système de suivi du caribou au Québec*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1989. 28 p.
- CRÊTE, Michel, « Forestry practices in Québec and Ontario in relation to moose population dynamics », *Forestry Chronicle*, 64 (1988) : 246-250.
- CRÊTE, Michel. « The impact of sport hunting on North American moose ». *Swedish Wildlife Research*, 1 (1987) : 553-563.
- CUMMING, H. G. et D. B. BEANGE. « Survival of woodland caribou in commercial forests of northern Ontario ». *Forestry Chronicle*, 69 (1993) : 579-588.
- CUMMING, H. G. « Woodland caribou: facts for forest managers ». *Forestry Chronicle*. 69 (1992) : 481-491.

- CUMMING, H. G. et D. B. BEANGE. « Dispersion and Movements of Woodland Caribou near Lake Nipon, Ontario». *Journal of Wildlife Management*, 51 (1987) : 69-79.
- DARBY, R. et L. S. DUQUETTE. « Woodland caribou and forestry in northern Ontario, Canada ». *Rangifer*, 1 (1986) : 87-93.
- DARBY, W. R. Darby and W. O. PRUITT. « Seasonal movements and grouping behaviour of Woodland Caribou, *Rangifer tarandus* caribou, in southeastern Manitoba ». *Canadian Field-Naturalist*, 98 (1984) : 184-190.
- DESROSIERS, A. et R. FAUBERT. *Inventaire aérien du caribou (Rangifer tarandus caribou) de la Gaspésie, automne 2006*. Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune du Québec, Secteur Faune, direction de la recherche sur la faune et direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, 2007. 43 p.
- DIRECTION GÉNÉRALE DE LA FAUNE. *Politique concernant les pourvoies*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Direction générale de la faune, 1981. 18 p.
- DODDS, Don G. « Distribution and Status of Moose in the Atlantic Provinces of Canada and Northeastern United States ». *Le Naturaliste canadien*, 101 (1974) : 51-65.
- DUCHESNEAU, François et Jean HUOT. « Deer mortality in Pohénégamook wintering area, Québec ». *Canadian field-Naturalist*, 95 (1981) : 80-84.
- DUMONT, Pierre et Jean TREMBLAY. *La chasse au cerf de Virginie dans le Territoire du lac des Trente et un Mille*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, direction générale de l'Outaouais, 1981. 48 p.
- ÉQUIPE DE RÉTABLISSEMENT DU CARIBOU FORESTIER DU QUÉBEC. *Plan de rétablissement du caribou forestier (Rangifer tarandus) au Québec – 2005-2012*. Québec, ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, Faune Québec, direction de l'expertise sur la faune et ses habitats, 2008. 78 p.
- ETHNOSCOP. *Historique des parcs de la Jacques-Cartier et des Grands-Jardins*. Québec, ministère du loisir, de la chasse et de la pêche, 1983. 2 volumes.
- FAUBERT, René et Nelson FOURNIER. *État de situation du troupeau de caribous de la Gaspésie*. Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction de l'aménagement de la faune de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, 2001. 28 p.

- FIMBELL, C. C., P. A. MCCONNELL et L. J. WOLGAST. « Use of fragmented habitat and provision site by black bears in New Jersey ». *Transactions of the Northeast Section of The Wildlife Society*, 48 (1991) : 81-97.
- FOLINSBEE, J. « Distribution et abondance passées et présentes du caribou (Rangifer tarandus), au Labrador méridional et dans les régions adjacentes du Québec ». *Recherches amérindiennes au Québec*. 9 (1979) : 37-46.
- FULLER, Todd K. et Lloyd B. KEITH. « Woodland Caribou Population Dynamics in Northeastern Alberta ». *The Journal of Wildlife Management*, 45 (1981) : 197-213.
- GAUDREAU, Alain et Clément FORTIN. *Rapport sur la situation du caribou des Grands-Jardins*. Québec, ministère du Loisir de la Chasse et de la Pêche, service de l'aménagement et de l'exploitation de la faune, direction régionale de Québec, 1988. 42 p.
- GAUVIN, Georges. *Pourquoi constituer un parc de conservation avec les Grands Jardins*. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction de la recherche faunique, 1979. 9 p.
- GERMAIN, Gaston, François POTVIN et Louis BÉLANGER. *Caractérisation des ravages de cerfs de Virginie du Québec*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1991. 105 p.
- GINGRAS, André. *Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008, Zone 20 – Anticosti*. Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction de l'aménagement de la faune de la Côte-Nord, 2002. 25 p.
- GOUDREAU, François, Michel HUOT et Gilles LAMONTAGNE. *Plan de gestion du cerf de Virginie 2002-2008. Vers une utilisation optimale des populations de cerfs*. Québec, Société de la faune et des parcs, 2002. 13 p.
- GOUDREAU, François. *Reproduction et dynamique de la population de cerfs de l'île d'Anticosti*. Mémoire de maîtrise (biologie), Université Laval, 1980. 121 p.
- HARRIS, A. G. *Post-logging regeneration of reindeer lichens (Cladonia spp.) as related to woodland caribou winter habitat*. Thunder Bay, Ontario Ministry of Natural Resources Northwest Region, Science and Technology Section. Technical Report No. 69, 1992. 33 p.
- HÉBERT, Christian et Luc JOBIN. « Impact du cerf de Virginie sur la biodiversité des forêts de l'île d'Anticosti. Les insectes comme indicateurs ». *Le Naturaliste canadien*, 125 (2001) : 96-107.

- HÉNAULT, Michel et Hélène JOLICOEUR. *Les loups au Québec: meutes et mystères*. Québec, société de la faune et des parcs du Québec, direction de l'aménagement de la faune des Laurentides, direction du développement de la faune, 2003. 129 p.
- HÉNAULT, Michel et Hélène JOLICOEUR. *Répartition géographique du loup et du coyote au sud du 52^e parallèle et estimation de la population de loups au Québec*. Québec, Société de la faune et des parcs du Québec, direction du développement de la faune, direction de l'aménagement des Laurentides, Société de la faune et des parcs du Québec, 2002. 45 p.
- HUOT, Jean et Nathalie LEBLANC. *Écologie de l'ours noir (Ursus americanus) au parc national Forillon*. Ottawa, service de la conservation des écosystèmes, Parcs Canada, 2000. 115 p.
- HUOT, Jean. « Body condition and food resources of white-tailed deer on Anticosti Island, Quebec ». Thèse de doctorat (biologie), University of Alaska, 1982. 240 p.
- HUOT, Jean. *Le cerf de Virginie au Québec*. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, service de la faune, 1973. 49 p.
- JASINSKI, Paul. « Origin and ecology of the spruce lichen woodlands in the Parc des Grands-Jardins, Québec - An alternative stable state tot the surroundings spruce moos forest ». Thèse de doctorat (biologie), Université Laval, 2004. 66 p.
- JEAN, Donald et Gilles LAMONTAGNE dir. *Plan de gestion du caribou (Rangifer tarandus) dans la région Nord-du-Québec 2004-2010*. Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune – Secteur Faune, direction de l'aménagement de la faune du Nord-du-Québec, 2004. 86 p.
- JOLICOEUR, Hélène, Gilles LAMONTAGNE et Sébastien LEFORT dir. *Plan de gestion de l'ours noir. 2006-2013*. Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune, direction du développement de la faune, 2006. 487 p.
- JOLICOEUR, Hélène et Gilles LAMONTAGNE. *Bilan de l'exploitation de l'ours noir au Québec. Évolution de différents facteurs influençant la récolte d'ours noirs : période 1984-1995*, Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, direction de la faune et des habitats, service de la faune terrestre, 1997. 41 p.
- JOLICOEUR, Hélène. *Des caribous et des hommes : l'histoire de la réintroduction du caribou dans les grands jardins. 1963 à 1973*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la faune et des habitats, 1993. 76 p.

- JOLICOEUR, Hélène. *Plan tactique. Ours noir*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la faune terrestre, direction de la gestion des espèces et des habitats, 1987. 78 p.
- JOYAL, R., J. R. VALLÉE et R. COUTURE. « Étude de la régénération après coupe des essences composant le régime alimentaire de l'orignal ». *Phytoprotection*, 57 (1976) : 155-164.
- KELSALL, J. P. *Status on Woodland Caribou (Rangifer tarandus caribou)*. Ottawa, Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada (COSEWIC), 1984. 99 p.
- KROHN, W.B., G.J. MATULA, C.R. MCLAUGHLIN et C.R. SHOOLEY. « Spatiotemporal patterns of macrohabitat use by female black bear during fall ». *International Conference on Bear Research & Management*, 9 (1994) : 339-348.
- LACASSE, Marcel et Jacques PELLETIER. *Aspects socio-économiques de l'exploitation de l'orignal par la chasse sportive au Québec en 1978*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Service de la recherche socio-économique, 1979. 73 p.
- LAFLEUR, Paul-Émile, Réhaume COURTOIS et M. CLOUTIER. *Plan d'aménagement forestier pour le territoire fréquenté par le caribou de Charlevoix, période 2006-2011*, Québec, ministère des Ressources Naturelles et de la Faune, direction de l'aménagement de la faune de la Capitale-Nationale, de Chaudière-Appalaches et de l'Estrie, 2006. 17 p.
- LAMBERT, Catherine, Réhaume COURTOIS, Laurier BRETON, Rolland LEMIEUX, Vincent BRODEUR, Jean-Pierre OUELLET, Daniel FORTIN et Marius POULIN. « Étude de la prédation du caribou forestier dans un écosystème exploité : Résultats préliminaires ». *Le Naturaliste canadien*, 130 (2006) : 44-50.
- LAMONTAGNE, Gilles et Sébastien LEFORT dir. *Plan de gestion de l'orignal 2004-2010*. Québec, ministère des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, direction du développement de la faune, 2004. 265 p.
- LAMONTAGNE, Gilles et Donald JEAN, dir. *Plan de gestion de l'orignal, 1999-2003*. Québec, société Faune et Parcs, 1999. 178 p.
- LAMONTAGNE, Gilles et François POTVIN. *Plan de gestion du cerf de Virginie au Québec 1995-1999 – L'espèce, son habitat et sa gestion*. Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, direction de la faune et ses habitats, 1994. 144 p.
- LEOPOLD, Aldo, Lyle K. SOWLS et David L. SPENCER. « A survey of overpopulated deer range in the United States ». *Journal of Wildlife Management*, 11 (1947) : 162-177.

- LESAGE, Louis. « Écologie estivale du cerf de Virginie à la limite nord de son aire de distribution: de la Métapopulation à l'individu ». Thèse de doctorat (biologie), Université Laval, 2000. 200 p.
- MALLORY, F. F. et T. L. HILLIS. « Demographic characteristics of circumpolar caribou populations: ecotypes, ecological constraints, releases, and population dynamics ». *Rangifer*, 10 (1998) : 49-60.
- MARIE-VICTORIN, Frère et Frère ROLLAND-GERMAIN. *Flore de l'Anticosti-Minganie*. Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1969. 527 p.
- MATTSON, D. J. « Human impacts on bear habitat use ». *International Conference on Bear Research & Management*, 8 (1990) : 33-56.
- MILLER, F. L., J. A. CHAPMAN et G. A. FELDHAMER, dir. *Wild mammals of North America*. Baltimore, The John Hopkins university press, 1982 : 923-959.
- MOISAN, Gaston. *Rapport préliminaire sur la situation du caribou au Nouveau-Québec*. Québec, Université Laval, Centre d'études nordiques, 1964. 34 p.
- MOISAN, Gaston. « Le caribou de Gaspé III, Analyse de la population et plan d'aménagement ». *Le Naturaliste canadien*, 84, (1957) : 5-27.
- MOISAN, Gaston. « Le caribou de Gaspé I : Histoire et distribution ». *Le Naturaliste canadien*, 83 (1956) : 225-234.
- MOISAN, Gaston. *The caribou of Gaspé : a preliminary study of range conditions and herd status*. Mémoire de maîtrise (biologie), Cornell University, 1955. 60 p.
- NEWSON, W. M. « Mammals on Anticosti Island ». *Journal of Mammalogy*, 18 (1937) : 435-442.
- OUELLET, Jean-Pierre, Stan BOUTIN et Doug C. HEARD. « Responses to simulated grazing and browsing of vegetation available to caribou in the Arctic ». *Canadian Journal of Zoology*, 72 (1994) : 1426-1435.
- PARÉ, Marcel. « Effets du remplissage d'un réservoir hydroélectrique sur la population de caribous de Caniapiscou ». Mémoire de maîtrise (biologie), Université Laval, 1987. 141 p.
- PARSONS, Scott. *La gestion des pêches maritimes au Canada*. Ottawa, NRC Research Press, 1995. 907 p.
- PAYETTE, Serge, Claude MORNEAU, Stéphane BOUDREAU et Pierre LAMOTHE. « Le caribou migrateur (*Rangifer tarandus* L.) du Nord québécois dans l'espace et le temps ». *Le Naturaliste canadien*, 126 (2002) : 24-36.

- PELCHAT, B. O. et R. L. RUFF. « Habitat and spatial relationships of black bears in the boreal mixedwood forest of Alberta ». *International Conference on Bear Research and Management*, 6 (1986) : 81-92.
- PICHETTE, Charles et Nicole SAMSON. *Dispersion et déplacements du cerf de Virginie du ravage d'Armstrong*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la recherche faunique, 1982. 47 p.
- PIMLOTT, Douglas H. *Enquête sur le déclin du cerf de Virginie dans les comtés au nord de Montréal – 1968*. Québec, ministère du Tourisme de la Chasse et de la Pêche, 1968. 49 p.
- PIMLOTT, Douglas. « Influence of deer and moose on boreal forest vegetation in two areas of eastern Canada ». *Trans. Intern. Union Game Biol.*, 6 (1963) : 105-116.
- POMERLEAU, René. *Le cerf de Virginie*. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, 1973. 8 p.
- POTVIN, François, Laurier BRETON, et André GINGRAS. *Déplacements et survie hivernale des biches d'Anticosti de 1986 à 1990*. Québec, ministère de l'environnement et de la faune, 1997. 43 p.
- POTVIN, François. « Morphologie du cerf de Virginie au Québec : variations régionales et annuelles ». *Le Naturaliste canadien*, 116 (1989) : 87-100.
- POTVIN, François et André GINGRAS. *Bilan de l'exploitation du cerf à Anticosti de 1975 à 1986*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la ressource faunique, 1987. 20 p.
- POTVIN, François. *Plan tactique – Cerf de Virginie*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la pêche, direction de la faune terrestre, direction générale de la faune, 1986. 54 p.
- POTVIN, François. *Exploitation et dynamique de la population de cerfs d'Anticosti de 1975 à 1984*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction de la faune terrestre, direction générale de la faune, 1985. 36 p.
- POTVIN, François. *Enquête postale sur la chasse du cerf au Québec en 1983*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1984. 21 p.
- POTVIN, François, Magella MORASSE et Charles PICHETTE. *La situation du cerf dans la région du Trente et un Milles de 1979 à 1981*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1983. 70 p.

- POTVIN, François dir. *Problématique de la chasse au cerf au Québec*. Québec, ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, direction générale de la faune, 1977. 150 p.
- PRESCOTT, Prescott, Jean FERRON et Joëlle TAILLON. *Sur la piste de nos cervidés : orignal, cerf de Virginie, caribou*. La Macaza, Orinha, 2013. 262 p.
- PRESCOTT, Jacques et Pierre RICHARD. *Mammifères du Québec et de l'est du Canada*. Waterloo, Éditions Michel Quintin, 1996. 399 p.
- RACEY, G., A. HARRIS, L. GERRISH, T. ARMSTRONG, J. MCNICOL et J. BAKER. *Forest management guidelines for the conservation of woodland caribou: a landscape approach*. Thunder Bay, Ontario Ministry of Natural Resources, northwestern, 1999. 69 p.
- ROGERS, Lynn Leroy. *Social relationships, movements, and populations dynamics of black bears in northeastern Minnesota*. Thèse de doctorat (biologie), University of Minnesota, 1977. 203 p.
- ROUSSEAU, Jacques. *La protection du caribou de la toundra et l'élevage du renne dans le Québec : les bases d'un programme*. Association de la Province de Québec pour la protection du poisson et du gibier, Rapport A (1951) : 28-35.
- ROUSSEAU, Jacques. « Cheminements botaniques à travers Anticosti ». *Canadian Journal of Research*, 28 (1950) : 225-272.
- ROUSSEAU, Jacques. « Le caribou et le renne dans le Québec arctique et hémiarctique », *Revue canadienne de géographie*, 4 (1950) : 60-89.
- SAINT-AUBIN, Francine. *Histoire de la région des Grands Jardins*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, direction régionale de Québec, 1988. 2 volumes.
- SAMSON, Claude dir. *Guide d'aménagement de l'habitat de l'orignal*. Sainte-Foy, ministère des Ressources naturelles du Québec, société de la faune et des parcs du Québec, Fondation de la faune du Québec, 2002. 48 p.
- SAMSON, Claude. *Modèle d'indice de qualité pour l'habitat de l'ours noir (Ursus americanus) au Québec*. Québec, ministère de l'Environnement et de la Faune, direction de la faune et des habitats, 1996. 57 p.
- SAMSON, Claude. « Écologie et dynamique de population de l'ours noir (Ursus americanus) dans une forêt mixte protégée du sud du Québec ». Thèse de doctorat (biologie), Université Laval, 1995. 201 p.

- STUART-SMITH, A. K., Corey BRADSHAW, Stan A. BOUTIN et A. B. RIPPIN. « Woodland caribou relative to landscape patterns in northeastern Alberta ». *Journal of Wildlife Management*, 61 (1997) : 622-633.
- THIBAUT, Michel et Denis HOTTE, *Les régions écologiques du Québec méridional, deuxième approximation*. Québec, ministère de l'Énergie et des Ressources, service de la recherche, 1987. 1 carte.
- TRÉPANNIER, Sylvie. *Rapport sur la situation du caribou (Rangifer tarandus caribou) de la Gaspésie*. Québec, ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, Montréal, Association des biologistes du Québec, 1984. 46 p.
- WEBB, E. T. « Survival, persistence and regeneration of the reindeer lichens, *Cladina stellaris*, *C. rangiferina*, and *C. mitis* following clear-cut logging and forest fire in northwestern Ontario ». *Rangifer*, 10 (1998) : 41-47.
- YOUNG, B. F. et R. L. RUFF. « Population dynamics and movements of black bears in east central Alberta ». *Journal of Wildlife Management*, 46 (1982) : 845-860.

Périodiques (années dépouillées)

CHASSE SPORTIVE

Nouvelles de la fédération des associations de chasse et de pêche du Québec, 1946-1972

Chasse et pêche, 1949-1955

Nouvelles des pêcheurs et chasseurs de Montréal, 1961-1965

La revue chasse et pêche du Québec, 1964-1966

Mystères de chasse et pêche, 1965-1967

Québec chasse et pêche, 1971-1982

Le pêcheur et le chasseur québécois, 1976-1979

Sentier: le magazine des chasseurs et pêcheurs québécois, 1980-1982

Sentier chasse-pêche, 1982-2000

SCIENCES NATURELLES

Le Naturaliste canadien, 1868-2012

Les Carnets de zoologie, 1944-1986

QUOTIDIENS

La Presse [Montréal], 1950-1980

Le Devoir [Montréal], 1950-1980

Le Nouvelliste [Trois-Rivières], 1945-1980

The Gazette [Montréal] (par Google News), 1945-1980

Base de données

Système d'information sur la grande faune (SIGF). Québec, ministère des Ressources naturelles et de la Faune), 1971-2008. 2008.

II. Études

ACOT, Pascal. *Histoire de l'écologie*. Paris, Presses universitaires de France, 1988. 264 p.

ALAIN, Lorenzo. *Guide du trappeur et la vie du coureur de bois*. Québec, J.-B. Bédard, 1942. 290 p.

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. « Camille-Eugène POULIOT (1897-1967) », [En ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/pouliot-camille-eugene-4961/biographie.html>, (Page consultée le 31 juillet 2016).

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. « Claude SIMARD », [En ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/simard-claude-5365/biographie.html>, (Page consulté le 30 mai 2016).

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. « Marie-Claire KIRKLAND (1924-2016) », [En ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/kirkland-marie-claire-3799/biographie.htm>, (Page consultée le 30 mai 2016).

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC. « Yves DUHAIME », [En ligne] <http://www.assnat.qc.ca/fr/deputes/duhaime-yves-3017/biographie.html>, (Page consultée le 30 mai 2016).

AUDUBON, John James. *Scènes de la nature dans les États-Unis et le nord de l'Amérique, Tome I*. Paris, Sauton, 1868. 523 p.

BANVILLE, Daniel. *Les réserves fauniques du Québec*. Montréal, Regroupement Loisir Québec, 1985. 13 p.

- BEAUPRÉ, Gilles. *Le problème de l'utilisation sportive de la faune, principalement dans le comté de Portneuf*. Mémoire de maîtrise (foresterie et géodésie), Université Laval, 1971. 175 p.
- BELANGER, Dian Olson. *Managing American Wildlife. A History of the International Association of Fish and Wildlife Agencies*. Amherst, University of Massachusetts Press, 1988. 247 p.
- BOCKING, Stephen. *Ecologists and Environmental Politics. A History of Contemporary Ecology*. London, Yale University Press, 1997. 288 p.
- BURNETT, Alexander J. *A Passion for Wildlife: History of the Canadian Wildlife Service*. Vancouver, University of British Columbia Press, 2003. 331 p.
- BERNARD, Denis. « La domestication : un concept devenu pluriel ». *Productions animales*, 17 (2004) : 161-166.
- BROOKS, Stephen et Alain-G. Gagnon. *Social Scientists and Politics in Canada between Clerisy and Vanguard*. Kingston, McGill-Queen's University Press, 1988. 151 p.
- BROUILLETTE, Benoît. *La chasse des animaux à fourrure au Canada*. Paris, Gallimard, 1934. 206 p.
- BRUN, Henri. « Le droit québécois et l'eau (1663-1969) ». *Les Cahiers de droit*, 11 (1970) : 7-45.
- CHAMBOREDON, Jean-Claude. « La diffusion de la chasse et la transformation des usages sociaux de l'espace rural ». *Études rurales*, 87 (1982) : 233-260.
- CHAMBOREDON, Jean-Claude, M. BOZON et J.-L. Fabiani. « Les usages sociaux du cadre naturel : élaboration sociale et conflit des modes de consommation de la campagne (l'exemple de la chasse) ». *Revue forestière française*, (1980) : 273-279.
- CHOUINARD, Normand et René DUSSAULT. « Le domaine public canadien et québécois ». *Les Cahiers de droit*, 12 (1971) : 5-173.
- CLUTTON-BROCK, Juliet. *A Natural History of Domesticated Mammals*. Cambridge, Cambridge University Press, 1999. 256 p.
- COURVILLE, Serge, Normand SÉGUIN et Jean-Claude ROBERT. *Le pays laurentien au XIX^e siècle : les morphologies de base*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1995, 196 p. (Coll. Atlas historique du Québec)

- COGNAC, Marcel et Serge DEYGLUN. *Guerre aux loups!* Montréal, Éditions Marcel Cognac, 1962. 40 p.
- CREAGER, Angela N.H. et William Chester JORDAN dir. *The Animal/Human Boundary: Historical Perspectives*. Rochester, University of Rochester, 2002. 342 p.
- DALLA BERNARDINA, Sergio. *L'utopie de la nature : chasseurs, écologistes et touristes*. Paris, Imago, 1996. 304 p.
- DELÉAGE, Jean-Paul. *Histoire de l'écologie : une science de l'homme et de la nature*. Paris, La Découverte, 1991. 330 p.
- DELORT, Robert. *Les animaux ont une histoire*. Paris, Les Éditions de Seuil, 1984. 474 p.
- DEMERS, Hélène, Gaétan HAMEL et Luc SAMSON. *Les zecs, 25 ans d'histoire à retracer, 1978-2003*. Québec, Fédération québécoise des gestionnaires de zecs, 2003. 94 p.
- DIAMOND, Jared. *De l'inégalité parmi les sociétés. Essai sur l'homme et l'environnement dans l'histoire*. Paris, Gallimard, 1997. 484 p.
- DIGARD, Jean-Pierre. « Un phénomène méconnu : le marronnage. Aspects modernes et implications ». Des bêtes et des hommes. Le rapport à l'animal : un jeu sur la distance. Paris, Ed. du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1995 : 133-145.
- DIGARD, Jean-Pierre. *L'homme et les animaux domestiques. Anthropologie d'une passion*. Paris, Fayard, 1990. 325 p.
- DION, Jean-Noël et Lionel LEJEUNE. *Anticosti – L'époque de la Consol 1926-1974*. Saint-Hyacinthe, Éditions JML, 1989. 198 p.
- DUBASAK, Marilyn. *Wilderness Preservation: A Cross-Cultural Comparison of Canada and the United States*. New York, Garland Publishing, 1990. 237 p.
- DUMAIS, Pierre. « Les amérindiens et le caribou des bois au sud du Saint-Laurent ». *Recherches amérindiennes au Québec*, 9 (1979) : 151-158.
- DUNLAP, Thomas R. *Saving America's Wildlife: Ecology and the American Mind, 1850-1950*. Princeton, Princeton University Press, 1988. 240 p.
- ENCYCLOPÉDIE CANADIENNE. « Inventaire des terres du Canada », Encyclopédie canadienne [En ligne], <http://www.encyclopediecanadienne.ca/>

<fr/article/inventaire-des-terres-du-canada/> (Page consulté le 20 juin 2016).

FOSTER, Janet. *Working for Wildlife. The Beginnings of Preservation in Canada*. Toronto, University of Toronto Press, 1978. 283 p.

GAGNON, Pascal. « La pratique de la chasse dans le comté de Rimouski ». Mémoire de maîtrise (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2002. 110 p.

GAGNON, Robert et Yves GINGRAS. « La baie James : de territoire à laboratoire ». *Bulletin d'histoire politique*, 7 (1999), 67-70.

GAGNON, Serge. *L'écotourisme, entre l'arbre et l'écorce : de la conservation au développement viable des territoires*. Québec, Presses de l'Université du Québec, 2006. 414 p.

GAGNON, Serge. *L'échiquier touristique québécois*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2003. 390 p.

GAUTHIER, Gilles et Alfred MUZZOLINI dir. *La domestication : et l'homme créa ses animaux*. Paris, Errance, 1990. 277 p.

GINGRAS, Sylvain. *A Century of Sport: Hunting and Fishing in Quebec*. Saint-Raymond, Éditions Rapides blancs, 1994. 351 p.

GINGRAS, Sylvain. *Le club Triton. L'histoire du plus prestigieux club de chasse et de pêche au Québec*. Saint-Raymond, Éditions Rapides blancs, 1989. 300 p.

GIRARD, Michel F. *L'écologisme retrouvé: essor et déclin de la Commission de la conservation du Canada*. Ottawa, Les Presses de l'Université d'Ottawa, 1994. 308 p.

GOUDIE, Andrew. *The Human Impact on the Natural Environment: Past, Present, and Future*. Malden, Blackwell Publishing, 2006. 376 p.

GOW, James Iain. *Histoire de l'administration publique québécoise*. Montréal, Les Presses de l'université de Montréal. 1986. 441 p.

GUAY, Donald. *Histoires vraies de la chasse*. Montréal, VLB, 1983. 224 p.

GUAY, Donald. *La chasse au Québec: chronologie commentée, 1603-1900*. Lauzon, Société québécoise d'histoire du loisir, 1982. 158 p.

GUINDON, Hubert. « La modernisation du Québec et la légitimité de l'État canadien ». *Recherches sociographiques*, 18 (1977) : 337-367.

- HAYS, Samuel P. *Conservation and the Gospel of Efficiency: the Progressive Movement, 1890-1920*. Pittsburgh, University of Pittsburgh Press, 1999 (1959). 297 p.
- HAYS, Samuel P. *Beauty Health and Permanence: Environmental Politics in the United States, 1955-1985*. Cambridge, Cambridge University Press, 1987. 652 p.
- HÉBERT, Yves. *Une histoire de l'écologie au Québec. Les regards sur la nature des origines à nos jours*. Québec, Éditions GID, 2006. 477 p.
- HELL, Bertrand. *Le Sang noir : chasse et mythes du sauvage en Europe*. Paris, Flammarion, 1994. 381 p.
- HENNINGER-VOSS, Mary J. dir. *Animals in Human Histories: The Mirror of Nature and Culture*. Rochester, University of Rochester, 2002. 280 p.
- HUARD, Victor Amédée. *Labrador et Anticosti*. Montréal, Beauchemin & Fils, 1972 (1897). 505 p.
- INGRAM, Darcy. « Au temps et dans les quantités qui lui plaisent » : Poachers, Outlaws, and Rural Banditry in Quebec ». *Social History*, 42 (2009) : 1-34.
- INGRAM, Darcy. « *Nature's Improvement: Wildlife, Conservation, and Conflict in Quebec, 1850-1914* ». Thèse de doctorat (histoire), Université McGill, 2007. 261 p.
- JACOBY, Karl. *Crimes against Nature: Squatters, Poachers, and the Hidden History of American Conservation*. Berkeley, University of California Press, 2001. 342 p.
- JUDD, Richard. « Approches environnementale. Le cas de la Nouvelle-Angleterre et du Québec ». *Globe, Revue internationale d'études québécoises*, 9 (2006) : 35-102.
- KINSEY, Darin. « Fashioning a freshwater eden: elite anglers, Fish culture, and state development of Québec's 'Sport' fishery ». Thèse de doctorat (études québécoises), Université du Québec à Trois-Rivières, 2008. 320 p.
- LEMIEUX, Paul. « *C'est arrivé par chez-nous...'* : tourisme, chasse, pêche, loisir : l'histoire d'un ministère dans l'Est du Québec. Rimouski, ministère du loisir, de la chasse et de la pêche, direction régionale du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine, 1986. 325 p.
- LE MOINE, Roger. « Le Moine, sir, James MacPherson ». *Dictionnaire biographique du Canada* [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/le_moine_james_macpherson_14F.html, (Page consultée le 29 novembre 2015).

- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT. *Histoire du Québec contemporain. Nouv. éd. ref. et mise à jour. Tome II Le Québec depuis 1930*. Montréal, Boréal, 1989, 834 p. (Coll. « Boréal Compact»)
- LINTEAU, Paul-André, René DUROCHER et Jean-Claude ROBERT. *Histoire du Québec contemporain, Nouv. éd. ref. et mise à jour. T. I : De la confédération à la crise (1867-1929)*. Montréal, Boréal, 1989. 758 p. (Coll. « Boréal Compact»)
- LOO, Tina. *States of Nature: Conserving Canada's Wildlife in the Twentieth Century*. Vancouver, University of British Columbia Press, 2006. 320 p.
- MARTIN, Paul-Louis. « Sous le signe du poisson ». *Continuité* [En ligne], <http://www.magazinecontinuite.com/numero-145/sous-le-signe-du-poisson-177/> (Page consultée le 27 juillet 2016).
- MARTIN, Paul-Louis. « Club de chasse et de pêche ». Claude Boudreau dir. *Le territoire*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1997 : 47-54.
- MARTIN, Paul-Louis. *La chasse au Québec*. Montréal, Boréal, 1990. 408 p.
- MARVIN, Garry. « Unspeakability, Inedibility, and the Structures of Pursuit in the English Foxhunt ». Nigel Rothfels, dir. *Representing Animals*. Bloomington, Indiana University Press, 2002: 139-158.
- MACKAY, Donald. *Anticosti – The untamed Island*. Toronto, McGraw-Hill Ryerson Ltd, 1979. 160 p.
- MCCORMICK, Charlie. *Anticosti*. Chicoutimi, Éditions JCL, 1982. 283 p.
- MCPHERSON LE MOINE, James. *Chasse et pêche au Canada*. Québec, N.S. Hardy, 1887. 300 p.
- NASH, Roderick. *Wilderness and the American Mind*. New Haven, Yale University Press, 2001 (1967). 413 p.
- ORTEGA Y GASSET, José. *Méditations sur la chasse*. Québec, Septentrion, 2006 (1942). 150 p.
- PARENTEAU, Bill. « A 'Very Determined Opposition to the Law': Conservation, Angling Leases, and Social Conflict in the Canadian Atlantic Salmon Fisheries, 1867-1914 ». *Environmental History*, 9 (2004) : 436-463.
- PASTOUREAU, Michel. *L'ours : histoire d'un roi déchu*. Paris, Seuil, 2007. 419 p.

- PLANHOL, Xavier (de). *Le paysage animal. L'homme et la grande faune : une zoogéographie historique*. Paris, Fayard, 2004. 1 127 p.
- POTVIN, Damase. *Thomas, le dernier de nos coureurs de bois. Le parc des Laurentides*. Québec, Garneau, 1945. 272 p.
- POUPART, Henri. *Le scandale des clubs privés de chasse et pêche*. Montréal, Éditions Parti pris, 1971. 139 p.
- PRUD'HOMME, Julien. « L'agronome, le forestier et l'urbaniste de la Révolution tranquille. L'expertise en commission parlementaire, 1971-1973 ». *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 68 (2015) : 353-373.
- REIGER, John. *American Sportsmen and the Origins of Conservation*. New York, Winchester Press, 1975. 338 p.
- RITVO, Harriet. « Animal Planet ». *Environmental History*, 9 (2004) : 204-220.
- RITVO, Harriet. *The Animal Estate: The English and Other Creatures in the Victorian Age*. Toronto, Penguin Books, 1990. 347 p.
- ROTHFELS, Nigel dir. *Representing Animals*. Bloomington, Indiana University Press, 2002. 256 p.
- RUSSEL, Edmund P. « Evolutionary History : Prospectus for a New Field ». *Environmental History*, 8 (2003) : 208-228.
- SAMSON, Marcel et Véronique BARNIER. *Vacances et tourisme 1980 : enquête auprès d'un échantillon de la population de la région métropolitaine de Montréal*. Montréal, INRS-urbanisation, 1982. 149 p.
- SANDLOS, John. *Hunters at the margin. Native people and Wildlife Conservation in the Northwest Parks*. New York, Oxford University Press, 2007. 333 p.
- SIGAUT, François. « Critique de la notion de domestication ». *L'Homme*, 28 (1988) : 59-71.
- SPENCE, Mark D. *Dispossessing the Wilderness: Indian Removal and the Making of the National Parks*. New York, Oxford University Press, 1999. 190 p.
- THOMAS, Keith. *Dans le jardin de la nature. La mutation des sensibilités en Angleterre à l'époque moderne*. Paris, Gallimard, 1985 (1983). 401 p.
- TRUDEL, Marcel. *Les débuts du régime seigneurial au Canada*. Montréal, Fides, 1974. 313 p.

WALTER, François. « L'historien et l'environnement : vers un nouveau paradigme ». *Natures, Sciences, Sociétés*, 2 (1994) : 31-42.

WARREN, Louis S. *The Hunter's Game: Poachers and Conservationists in Twentieth-Century America*. New Haven, Yale University Press, 1997. 227 p.

